



HAL
open science

Vivre dans les îles proches de l'Atlantique et de l'Adriatique : Les défis de l'action publique territoriale à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije

Pauline Flipo

► To cite this version:

Pauline Flipo. Vivre dans les îles proches de l'Atlantique et de l'Adriatique : Les défis de l'action publique territoriale à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije. Géographie. Université de Limoges, 2024. Français. NNT : 2024LIMO0058 . tel-04773977

HAL Id: tel-04773977

<https://theses.hal.science/tel-04773977v1>

Submitted on 8 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat



Université de Limoges

ED 654 - Littératures, Sciences de l'Homme et de la Société (LSHS)
GEOLAB UMR 6042 CNRS

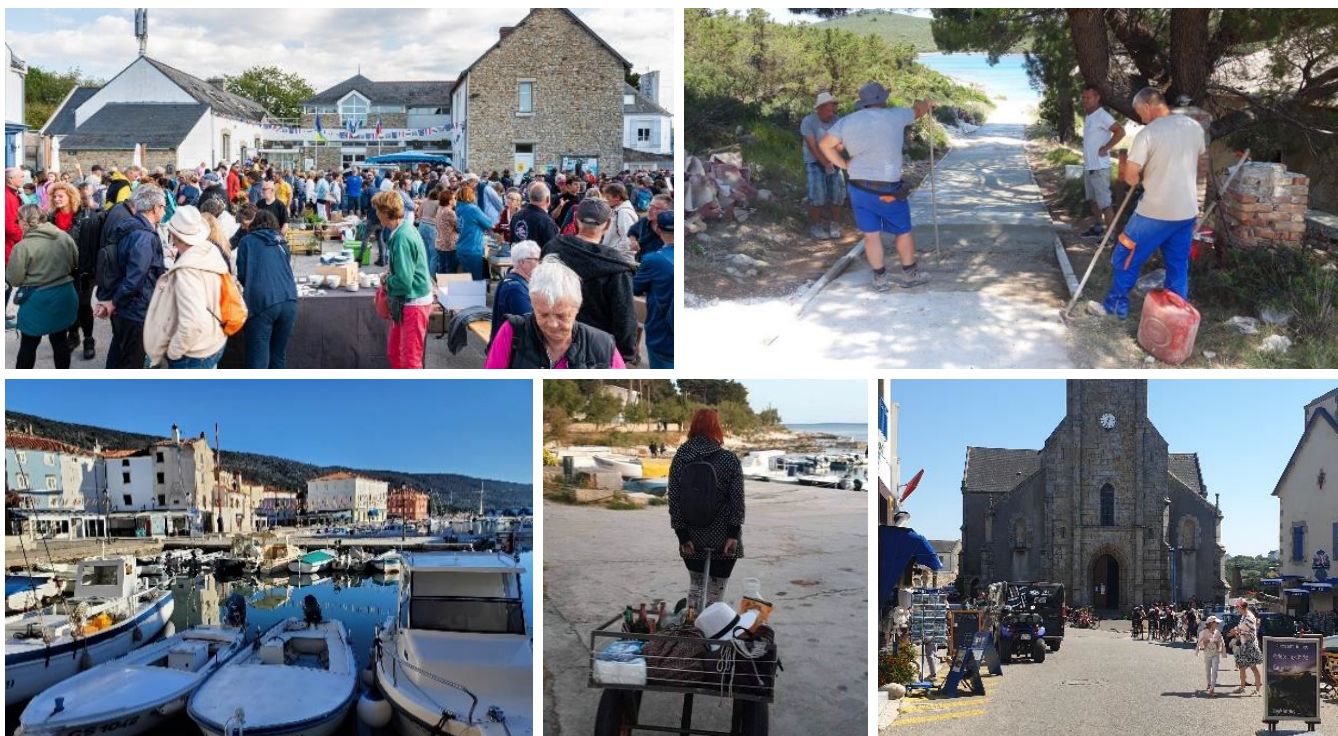
Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Limoges
En Géographie

Présentée et soutenue par
Pauline Flipo--Boucontet

Le 8 octobre 2024

Vivre dans les îles proches de l'Atlantique et de l'Adriatique

Les défis de l'action publique territoriale à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije



JURY

Nathalie BERNARDIE-TAHIR, PR, GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges

Louis BRIGAND, PE, LEGT UMR 6554, Université de Bretagne Occidentale

Pascal CHEVALIER, PR, UR LAGAM, Université Paul-Valéry Montpellier III

Jean-Christophe GAY, PR, URMIS UMR 205 - 8245, Université Côte d'Azur

Louis MARROU, PR, LIENSs UMR 7266, Université de La Rochelle

Directrice

Directeur

Président du jury

Rapporteur

Rapporteur



Je parle d'un lieu marginal où je suis différente, où je vois les choses différemment.

Je parle de ce que je vois.

bell hooks

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France »
disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Illustration de couverture

Îliens du Ponant rassemblés à l'Île-aux-Moines lors du festival des Insulaires 2022 (page Facebook du festival Les Insulaires, 30 septembre 2022), les îliens d'Unije se chargent de l'entretien des routes (page Facebook du conseil local d'Unije, 3 mai et 16 juin 2022), port de la ville de Cres (Pauline Flipo—Boucontet, janvier 2024), îlienne de Silba transportant ses courses dans un *karić* (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2021), bourg d'Ouessant durant la saison estivale (Pauline Flipo—Boucontet, août 2022).

Remerciements

Je tiens à remercier Nathalie Bernardie-Tahir et Louis Brigand, qui m'ont accompagnée dans mes pérégrinations théoriques et insulaires et dont les regards croisés ont considérablement enrichi la structuration de ce travail. Plus particulièrement, je remercie Nathalie Bernardie-Tahir pour la bienveillance, la disponibilité et l'écoute sans faille dont elle a su faire preuve, autant de qualités qui ont constitué un soutien essentiel tout au long de mon travail de thèse. Parallèlement, je remercie Louis Brigand, que j'ai plus souvent vu sur des îles que sur le continent et qui m'a témoigné sa confiance en partageant avec moi une partie des connaissances et des contacts qu'il a récoltés en quarante ans d'allées et venues sur les îles du Ponant et d'ailleurs. Je tiens par ailleurs à remercier Nenad Starc, économiste et nissologue croate qui a contribué de façon informelle mais constante à l'encadrement de ce travail.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à Phillipe le Bérigot, Denis Palluel, Marin Gregorović et Robbi Nikolić, qui non seulement ont pris le temps de m'accorder de longs entretiens, mais dont l'implication a considérablement facilité l'organisation de mes séjours de recherche sur les îles, qui se sont déroulés dans des conditions idéales.

Merci à Pauline, Paskell, Alex, Patrick, Nataša, Saša, Franjo et tous les îliens et îliennes qui m'ont apporté un soutien précieux, en devenant de véritables ambassadeurs de cette recherche mais aussi, pour certains, des amis. Merci à Ugo Toić et Tanja Kremenić qui m'accompagnent depuis mes stages de Master à l'île de Cres.

Ma gratitude va aussi à Marie, souvent aux premières loges de mes récurrents accès de panique, que leurs causes soient administratives, liées à mon travail de thèse ou existentielles, et dont la patience et les capacités d'écoute ont constitué un véritable pilier dans le cheminement intellectuel, administratif, personnel que représentent ces quatre années de thèse. Je remercie plus largement l'équipe de Géolab, et notamment Fred, dont la disponibilité et la bienveillance m'ont permis de réaliser ce travail dans des conditions extrêmement favorables. Merci à Gabrielle, qui a accompagné mes premiers pas dans l'enseignement et enrichi mes horizons théoriques. Merci à Dina, Rémi et Fabien pour leur soutien qui dépasse de loin les aspects techniques de ce travail, ainsi qu'à Charlotte, Sarah et Florence qui m'ont partagé de précieux conseils sur l'expérience doctorale.

Merci à ma mère, Nathalie Flipo, la première lectrice de ce travail et de tous les écrits qui l'ont précédé. Merci pour tes encouragements, ton infinie patience et les inépuisables manifestations de l'amour maternel qui m'ont guidée jusqu'ici.

Je tiens également à remercier Xavier et Betty qui m'ont généreusement offert des conditions exceptionnelles par lesquelles j'ai pu (re)trouver l'élan nécessaire à la rédaction de ce travail. Merci enfin à mon père, à Laura, à Suzanna et à tous ceux qui ont accompagné de près ou de loin ce cheminement, non sans subir parfois le poids qu'a pris ma recherche dans mon quotidien. Merci à Stipe que j'ai embarqué presque malgré lui dans mes aventures, et qui m'a suivie jusqu'à Ouessant.

Merci enfin à Romain, Thomas, Isa, Julien, Camille, Simon et tous les amis qui m'ont encouragée tout en pardonnant mes absences.



Dessin réalisé par Nono, dessinateur de presse et habitué des îles du Ponant, lors d'un déjeuner en compagnie de Louis Brigand et de Philippe le Bérigot (maire de l'île-aux-Moines) en août 2020, aux prémices de ce travail.

Table des matières

Droits d’auteurs.....	4
Remerciements	5
Table des matières	9
Prélude	13
Introduction « particulière » : La gestion du gibier noir à l’île de Cres, quarante ans d’échec des politiques publiques	17
I- Appréhender des enjeux systémiques par leurs expressions territoriales : historique et conséquences de l’introduction du gibier noir à l’île de Cres	17
I.1. Le sentiment de révolte en héritage	17
I.2. D’un régime à l’autre, manifestations locales d’une histoire mouvementée	19
I.3. De l’opportunité au désastre.....	23
I.4. Escale en biologie : l’impact systémique des sangliers sur le territoire.....	24
I.5. Des virées nocturnes révélatrices d’une problématique ayant atteint son paroxysme ?	27
II- Des associations locales au « lobby » de la chasse, quelques clés de lectures socio-historiques du territoire	29
II.1. Entre limitation des dommages et préservation des intérêts : deux associations locales de chasse.....	29
II.2. Murmures et suppositions, signaux faibles du contexte local et national de réception d’un enjeu territorialisé.....	32
III- Un enjeu concret pour aborder les modalités de l’action publique territoriale.....	33
III.1. Une faible marge de manœuvre municipale.....	33
III.2. A l’échelle régionale : attribution des concessions et rejet des responsabilités	36
III.3. Cadrage national de la gestion du gibier noir : des contradictions révélatrices de défaillances systémiques.....	37
Introduction générale.....	41
Partie 1 : Situer les territoires et modalités de la recherche : bornes théoriques, spatiales et temporelles	45
Introduction de la Partie 1.....	46
Chapitre I. Le prisme insulaire : des réalités multiformes aux discours communs	47

I.1. Rivages théoriques : l'île, l'insularité, les îliens	49
I.2. De l'Atlantique à l'Adriatique : cinq territoires d'étude	57
I.3. Cinq témoins d'une insularité multiforme	64
Chapitre II. Le prisme historique : mémoires locales de trajectoires socio-économiques et politiques imbriquées dans des échelles multiples	97
II.1. Dynamiques économiques et démographiques : de l'isolement à la marginalisation	99
II.2. Les îles du Ponant, territoires à la marge de la construction politico-administrative française ?	116
II.3. Les îles de l'Adriatique, terres de « multiples débarquements »	120
Chapitre III. Modalités de la recherche : construction méthodologique d'une géographie sensible	133
III.1. Se présenter : façonner son positionnement	135
III.2. (Co)construire un savoir intersubjectif	142
III.3. (Re)venir : des séjours formels et informels sur les îles	159
Conclusion de la Partie 1	167
Partie 2: Acteurs îliens face à la gestion d'enjeux territoriaux : le cas du logement et de la transition énergétique	169
Introduction de la Partie 2	170
Chapitre IV. Habiter les îles du Ponant et de l'Adriatique : des enjeux concrets pour le maintien d'une vie à l'année	177
IV.1. Différentes méthodes d'analyse pour deux questions complémentaires	178
IV.2. Vue d'ensemble des résultats : les principaux enjeux évoqués par les îliens	181
IV.3. Améliorer l'accès au logement	191
IV.4. Créer des emplois	198
IV.5. Renforcer la cohésion sociale	203
Chapitre V. Contraintes et perspectives de la politique du logement à Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines	215
V.1. Contexte et outils phares de la politique du logement en France et en Croatie	217
V.2. La crise du logement sur les îles : des contraintes territoriales	224
V.3. Politiques locales et interinsulaire face à la crise du logement	237

V.4. Mobilisations et alternatives citoyennes face à la crise du logement	246
Chapitre VI. Des territoires en quête d'autonomie : Trois projets pour décrypter les mécanismes de la transition énergétique à Ouessant, Cres et Unije.....	255
VI.1. L'éolien à Ouessant : le volet conflictuel d'un ambitieux projet d'autonomie énergétique ..	257
VI.2. Le projet d'île autonome à Unije : du mythe à la réalité	279
VI.3. La coopérative énergétique de l'archipel Cres-Lošinj : une initiative territoriale pour se saisir de la transition énergétique.....	287
Conclusion de la Partie 2	297
Partie 3 : De l'insularisation à l'innovation des modalités d'action publique territoriale.....	299
Introduction de la Partie 3.....	300
Chapitre VII. De la marge de manœuvre locale au cadre national de l'action publique territoriale : des territoires sous l'effet d'un processus de recentralisation.....	301
VII.1. Une marge de manœuvre limitée à l'échelle locale	302
VII.2. La quête de « l'optimum territorial » : des échelons intermédiaires en proie à de fréquentes réformes	311
VII.3. Un processus de recentralisation accentué par les tendances contemporaines de l'action publique.....	322
Chapitre VIII. Politiques insulaires en Croatie et en France : un cheminement vers la différenciation territoriale.....	329
VIII.1. Politiques insulaires en Croatie : des mesures ambitieuses freinées par le contexte national de l'action publique.....	330
VIII.2. En France : la structuration progressive d'une politique en faveur des îles métropolitaines	344
VIII.3. A l'échelle européenne, l'ESIN s'efforce de représenter les petites îles	352
Chapitre IX. A l'échelle locale : des stratégies d'adaptation allant de la compensation à l'innovation en matière d'action publique territoriale.....	357
IX.1. A Silba, une action locale gérée par un triptyque semi-formel.....	358
IX.2. Les « radna akcija », un mode organisationnel citoyen à Silba et Unije	362
IX.3. Les associations, gardiennes du lien social et espaces de compensation des vides de l'action publique.....	363
IX.4. L'agence de Développement de l'Île de Cres : un acteur territorial innovant	368

IX.5. L'innovation sociale, un concept clé du renouvellement de l'action publique territoriale ? .	377
Conclusion de la Partie 3	383
Conclusion générale	385
Références bibliographiques	393
Table des photographies	413
Table des cartes	419
Table des tableaux.....	420
Table des graphiques.....	421
Table des figures.....	422
Table des matières détaillée	425

Prélude

La construction de ce sujet de thèse est le fruit d'un cheminement à la fois personnel et académique initié lors de mes années de Master. Avant d'introduire ce travail, je souhaite revenir sur ce processus et dévoiler ainsi l'inévitable imbrication entre l'intime et la production scientifique. Cette démarche, bien que succincte, se rapproche de l'épigéographie, entendue comme « un projet de nature épistémologique qui permet d'interroger la place des géographes dans la construction des savoirs qu'ils/elles produisent » (Calbérac et Volvey 2014, p. 15).

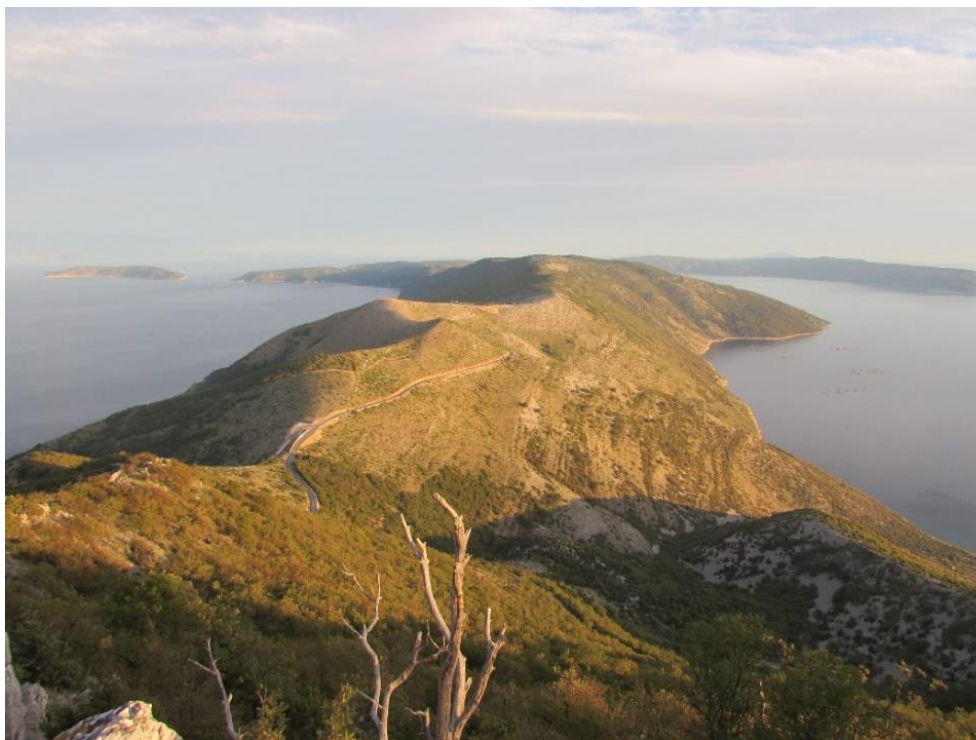
En démarrant le Master de Gestion des Territoires et Développement Local à l'Université Paul-Valéry (Montpellier III), je n'avais jamais foulé les terres insulaires bretonnes, mais je revenais d'un premier séjour en Croatie, dont les îles m'étaient apparues comme une destination idéale pour deux étudiantes en quête d'aventures estivales. Après avoir écumé la côte et les îles du sud du pays, massivement fréquentées durant le mois d'août, je conservais le regret de n'avoir perçu que la façade touristique des lieux, la pleine saison n'étant pas propice à une réelle rencontre avec ces territoires et leurs habitants. Le souvenir encore frais des rares moments durant lesquels j'étais parvenue à sortir des sentiers touristiques battus avait fait émerger chez moi le projet encore vague de découvrir une île croate durant l'hiver.

La recherche d'un stage de master est rapidement apparue comme le moyen de concilier mon envie d'ailleurs et mon parcours académique. Avec le soutien indéfectible de Pascal Chevalier, qui a dirigé mes deux mémoires de Master, j'entamai des recherches et entrai en contact avec l'Agence de Développement de l'île de Cres, située au Nord de l'Adriatique. J'avais parcouru avec intérêt le site internet de cette structure de développement local créée dans le cadre d'un programme du Conseil de l'Europe à destination des pays du sud-est de l'Union. J'étais séduite par cette dimension à la fois locale et européenne et par ce territoire dont les paysages ont, au fil d'escapades virtuelles sur *Street View*, rapidement habité mes rêveries quotidiennes.

En février 2017, je débarquais sur l'île de Cres sous le regard tantôt bienveillant, tantôt inquisiteur des îliens qui avaient du mal à saisir les motivations de mon voyage, à cette période de l'année où la plupart des jeunes s'affairent sur le continent, la majorité des bars et restaurants sont fermés, les matinées sont brumeuses et les jours s'évanouissent à partir de 16h. Dans cette vie locale en semi-hibernation, je découvrais rapidement les implications de la perte d'anonymat, ce à quoi mon enfance périurbaine ne m'avait pas préparée.

Au sein de l'Agence de Développement de l'île, qui consolidait son rôle sur le territoire, Ugo Toić me confiait des tâches diverses et variées, de la modélisation systémique de la problématique des sangliers sur l'île à l'élaboration d'une cartographie des ressources territoriales inspirées des documents des Parcs Naturels Régionaux. Considérant mon enthousiasme naïf comme un potentiel atout, ce dernier me laissait lui soumettre les idées les plus folles (comme l'installation d'une communauté hippie au nord de l'île pour réhabiliter un hameau déserté). La confiance et l'encadrement bienveillant d'Ugo Toić et de Tanja Kremenić, ma collègue et éternelle amie, ont permis

mon initiation en douceur aux complexités des appels à projets européens comme de l'organisation territoriale locale, tandis que je me passionnais pour cette île.



Photographie 1 : Île de Cres vue de Sis, son point culminant (Tanja Kremenčić, 2018).

Toute en longueur, la silhouette de l'île de Cres évoque un monstre marin dont les ondulations affleuraient à la surface. Comme toutes les îles de Croatie, sa forme résulte d'une enfilade de sommets montagneux que la mer a progressivement engloutis. Ses flancs sont recouverts d'une dense toison de plantes invasives, masquant des siècles de culture de la vigne et des oliviers. Dans la ville de Cres, établie sur les marges terrestres d'une petite baie elle-même englobée d'une anse plus vaste, les terrasses d'oliviers constituent encore aujourd'hui une rassurante ceinture paysagère. Cette localité abrite les trois quarts de la population îlienne, le reste se dispersant de villages en hameaux, du nord au sud de ce territoire de 405km². Certains déclarent préférer la vie de village à « l'agitation » du bourg de Cres, petite centralité qui condense l'activité touristique saisonnière.

Mes premières expériences de recherche sur ce territoire, en faisant émerger des questionnements sur l'action publique territoriale insulaire, ont posé les fondations de la réflexion que je développe ici. Plus encore, l'île de Cres représente pour moi un espace vécu, que j'ai apprivoisé au fil de longs séjours rythmés sur sept années. C'est pourquoi il était essentiel de revenir sur ce terrain qui s'est immiscé dans tous les terrains de ma vie et dont certains habitants m'honorent aujourd'hui

de ces quelques mots : « *Ti si našah* »¹. Cette expérience, que je qualifie d'enracinement, a façonné mon positionnement vis-à-vis de l'île de Cres comme de mes autres territoires d'étude. Résolument situé, ce positionnement m'amène à accorder une place importante aux discours des îliens et îliennes que j'ai rencontrés tout au long de ce travail. En donnant la primauté à leurs récits, je ne prétends pas relater une vérité neutre et incontestable, mais un ensemble de vérités qui font sens pour celles et ceux qui me les ont racontées, et offrent en cela une fenêtre sur les dynamiques complexes à l'œuvre sur cinq îles situées entre l'Adriatique et l'Atlantique.

Cette démarche s'inspire de celle de Renée Rochefort, qui se considérait « dépositaire » des témoignages recueillis auprès des travailleurs Siciliens et pour qui le « premier devoir était de les livrer » (Rochefort 1961, p. 6). « Que par mon intermédiaire s'exprime le cantonnier de Vulcano qui, l'hiver, s'ennuie à mourir dans son île déserte. Que s'exprime Ciccio, ce paysan de Menfi aux poches toujours pleines de graines les plus exotiques et qui sait bien qu'en Sicile il suffit d'être malin pour faire pousser ce que l'on veut », déclarait la chercheuse, prenant à cœur ce rôle de porte-voix, en introduction de sa thèse (*Ibid.*).

Dans ces lignes, je souhaite me faire l'écho de Jani qui, faisant fi de l'hémorragie démographique, a rejoint Unije, son île natale après une carrière de marin, de Paskell et Alex qui forts de leurs convictions écologiques ont plaqué la vie urbaine et continentale pour s'installer à Ouessant, de Saša et Marin qui arborent fièrement le blason de Silba en pendentif et de tant d'autres encore. Parce que « seule la perspective partielle promet une vision objective »² (Haraway 1988, p. 583), je tâcherai de constituer « une sorte de lecture globale appliquée » (Rochefort 1961, p. 6) à partir de leurs récits. Sauf demande contraire de leur part et à l'exception des maires et autres acteurs publics de ces territoires, les prénoms de ces îliens ont été changés afin de préserver leur anonymat.

C'est encore en m'appuyant sur la métaphore visuelle chère à Donna Haraway, pour qui « la seule façon de trouver une vision plus large est d'être quelque part en particulier » (Haraway 1988, p. 583), que je fais le choix d'introduire ma recherche par un cas particulier.

¹ « Tu es des nôtres »

² Toutes les citations en anglais ou en croate mobilisées dans cette thèse ont été traduites par mes soins.

Introduction « particulière » : La gestion du gibier noir à l'île de Cres, quarante ans d'échec des politiques publiques

Au cours d'un séjour de recherche sur l'île de Cres, un îlien a souhaité s'entretenir avec moi au sujet de la problématique des espèces invasives de l'île, que j'avais étudiée dans le cadre de mes stages de Master. Si cette thématique n'était pas au cœur de mon travail de thèse, dans lequel je souhaitais mettre en avant des défis partagés entre îles de l'Atlantique et de l'Adriatique, je souhaitais également placer le point de vue des îliens au centre de ma recherche. C'est donc par souci de cohérence avec cette démarche inductive que je me suis replongée dans cette affaire à la fois marquante pour la communauté locale et révélatrice de certains blocages rencontrés en matière d'action publique territoriale.

Entrer en matière par ce cas particulier me permet alors d'exposer cette démarche, en introduisant ma thèse par le récit d'un îlien, pour qui l'enjeu évoqué n'est pas d'ordre théorique mais relève de l'expérience quotidienne. C'est à partir de ce prisme sensible et territorial que je préciserai dans un second temps la problématique et les hypothèses qui fondent ma recherche sur les îles de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'île-aux-Moines.

I- Appréhender des enjeux systémiques par leurs expressions territoriales : historique et conséquences de l'introduction du gibier noir à l'île de Cres

I.1. Le sentiment de révolte en héritage

« La politique est toujours plus forte que l'intelligence, la politique est toujours plus forte que la raison » (Livio Hrelja, mai 2022).

1994. Lors d'une réunion organisée dans les bâtiments de la municipalité Cres-Lošinj, Josip Hrelja, face aux élus et aux chasseurs de l'association Orebica, exprime sa révolte liée aux dégâts causés par les sangliers sur l'archipel. Ces derniers peinent à croire que l'animal dévore les agneaux des éleveurs locaux. De rage, de désespoir ou par simple coïncidence, Josip est emporté, en plein débat, par un infarctus.

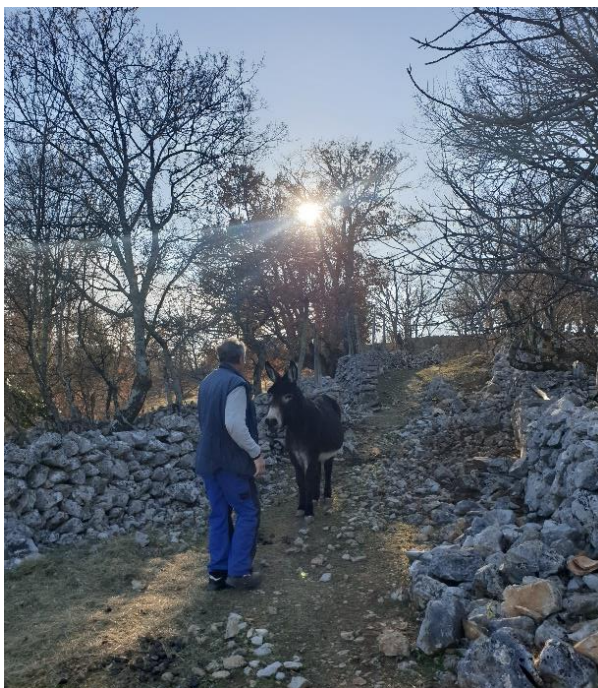
Mai 2022. Si le climat méditerranéen charrie un avant-goût d'été sur l'île de Cres, l'air est plus frais dans ce hameau situé dans la partie nord du territoire, que l'immense forêt Tramuntana préserve des vagues de chaleur précoces. Il faut compter une heure et privilégier les véhicules de type *pick-up* pour parcourir les vingt-cinq kilomètres qui séparent le bourg de Cres du village d'Ivanje, la dernière portion de route sillonnant les chênes pluri centenaires étant particulièrement accidentée.



Photographie 2 : Le village d'Ivanje, quasiment désert, est entouré par la forêt de Tramuntana, qui couvre le nord de l'île de Cres (Pauline Flipo—Boucontet, février 2023, mars 2017).

Sur la terrasse de l'une des deux dernières maisons habitées, Livio, fils de Josip Hrelja, âgé de 67 ans, feuillette un énorme dossier dans lequel il a méticuleusement consigné quinze ans d'articles de presse portant tous sur l'affaire des sangliers qui envahissent l'île. Revenu s'installer dans son village d'origine après avoir vécu un temps à Rijeka, Livio a transmis la passion du lieu et la tradition de

l'élevage ovin à ses fils. Expert autodidacte de la question des espèces invasives, il raconte : « Nous avons eu un malheur, c'est qu'en 1985-86, l'Etat a amené les sangliers et les daims »³.



Photographie 3 : « Il n'y a pas d'heure ici ». Chèvres, moutons et ânes rythment le quotidien de Livio (Pauline Flipo--Boucontet, février 2023).

I.2. D'un régime à l'autre, manifestations locales d'une histoire mouvementée

Dans les années 1980, l'Etat c'est la Yougoslavie, mais plus vraiment celle de Tito. Une période de stagnation économique succède à trois décennies de forte croissance (Kotarski et Petak 2019, p. 2). Depuis les années 1970, « l'idée que le tourisme était plus durable et respectueux de l'environnement que l'industrie a gagné en popularité » au sein de la fédération (Djordjevski 2021, p. 15).

Recouvrant le nord de la plus grande île de Croatie, la forêt Tramunata représente un potentiel certain pour le tourisme de chasse. Le secrétaire local de l'Alliance communiste de la municipalité Cres-Lošinj perçoit cette activité comme une opportunité de revitaliser le nord de l'île. Le territoire a alors déjà accusé plusieurs vagues d'émigration, dont la première remonte au lendemain de la Seconde guerre mondiale.

³ Entretien réalisé en mai 2022

Livio m'explique que jusqu'en 1945, les villageois de Tramuntana exploitaient la forêt et travaillaient la terre des notables. A l'issue de la Seconde guerre mondiale, alors que l'île bascule du régime italien à la Yougoslavie, « il y a eu un changement dans l'organisation de la société, il n'y avait plus de travail ici ». La jeune fédération s'empare des terres, les notables ainsi que quelques villageois partent en direction des Etats-Unis, de l'Italie ou de l'Allemagne. Pour les autres, le changement de régime s'accompagne de l'opportunité de travailler sur le continent en y étant logé et nourri. La priorité de la fédération était alors de « bâtir la Yougoslavie », précise Livio au fil de nos allées et venues entre les bâtisses délabrées d'Ivanje.



Carte 1 : Couverture forestière de l'archipel Cres-Lošinj



Photographie 4 : Les constructions en pierre sèche témoignent du passé rural du village d'Ivanje (Pauline Flipo--Boucontet, février 2023).

Le village, qui comptait une centaine d'habitants en 1945, s'est alors dépeuplé tandis que les familles parties à Rijeka, ville continentale la plus proche, s'accommodaient d'un mode de vie urbain assurant de meilleures opportunités d'emploi. L'île de Cres a perdu plus de la moitié de sa population entre 1945 (8261 habitants) et 1981 (3176 habitants) (Dražić 2007, p. 45-49).

Suite à cette hémorragie démographique, c'est en vue de réexploiter le potentiel de la forêt de Tramuntana que sont importés, en 1985, une trentaine de sangliers originaires des îles Brijuni (archipel qui abrita l'une des résidences de Tito), une trentaine de daims provenant de Karađorđevo (Serbie), ainsi que quelques mouflons. Si, à l'époque, la décision fait déjà grincer des dents au sein de la population îlienne, il n'est pas de bon ton de s'opposer publiquement au parti. Rappelant ce contexte, Livio précise que le refus n'est pas une option pour le directeur de la coopérative agricole, qui se voit attribuer la charge de bâtir une réserve en plein cœur de la forêt et de veiller à l'entretien du gibier. Il ajoute qu'aucun acte légal ne justifie l'octroi des terres privées qui constituent 80% de l'espace de la réserve établie.

Vingt ans après la chute du régime socialiste, la question de la propriété des terres n'est toujours pas réglée, comme le rappelait Ira Cupač Marković, correspondante locale du journal *Novilist*, dans un article paru en 2008: « des terrains de chasse ont été établis il y a vingt ans sur des parcelles privées, qui sont restées inaccessibles à leurs propriétaires par la suite »⁴.

⁴ *Novilist*, 28 mai 2008

I.3. De l'opportunité au désastre

Alors que je m'apprête à rédiger ces pages, j'évoque le sujet avec mon ami Dario, qui vit sur l'île depuis près de cinquante ans. C'est un vendredi soir au cœur de l'hiver et la terrasse du café où nous sommes installés est quasiment déserte. Pourtant, c'est à demi-mot et en chuchotant que ce dernier me laisse entendre que l'ancien gérant de la coopérative aurait eu son mot à dire : « on a toujours le choix »⁵. Dans cette période où la communauté est en semi-hibernation, aucun flot de touristes ne couvre ce qui se murmure, aussi l'on redouble de vigilance pour protéger son opinion des oreilles indiscrettes.



Photographie 5 : Le bourg de Cres, animé par les terrasses de restaurants et de glaciers durant la saison estivale, est souvent désert au cœur de l'hiver (Pauline Flipo—Boucontet, janvier 2023).

Si plusieurs décennies après l'introduction du gibier sur l'île, le sujet reste brûlant, c'est que suite à la destruction d'une barrière, ce qui devait être une fabuleuse opportunité économique a rapidement tourné au cauchemar pour les agriculteurs locaux. Simple accident ou méfait d'un opposant au projet ? Aujourd'hui encore les îliens ne s'accordent pas sur l'origine du drame et l'histoire prend des échos divers au gré des cercles familiaux et amicaux où s'échangent des réalités parfois fluctuantes, mais non moins pertinentes pour comprendre les rouages de la société locale. Alors que

⁵ Notes issues du carnet de terrain et datées du 13 février 2023

subsistent des doutes quant à la destruction de la barrière, survenue trois ans après la création de la réserve, l'ampleur des dégâts après bientôt quarante ans de prolifération des sangliers fait l'objet d'un plus vaste consensus.

I.4. Escalade en biologie : l'impact systémique des sangliers sur le territoire

« Ils mangent tes moutons, ils mangent tes agneaux [...], donc toi tu veilles toute l'année sur ta brebis [...], elle est enceinte, et ensuite quand elle met bas et qu'après quelques jours les sangliers mangent l'agneau, c'est toute une année d'efforts qui est gâchée »⁶, déclarait Željko, éleveur d'une cinquantaine d'années.

Les personnes extérieures au territoire ont souvent du mal à concevoir que les sangliers puissent dévorer moutons et agneaux. Il s'agit pourtant d'un fait avéré, en témoigne le cliché glaçant partagé par un éleveur local au cours de l'hiver 2023.



Photographie 6 : Les attaques de sangliers occasionnent régulièrement de macabres découvertes pour les éleveurs (Danijel Brnić, 2023).

Certains déclarent des pertes allant jusqu'à quarante agneaux en l'espace d'une nuit. Si aucune étude systématique n'a été réalisée sur le territoire, de multiples recherches menées aux Etats-Unis, en Australie ou en Europe confirment le régime alimentaire opportuniste du sanglier, qui peut se

⁶ Entretien réalisé en mai 2022

reporter sur de petits vertébrés pour compenser l'insuffisance de sa flore privilégiée (Massei et Genov 2004; Barrios-Garcia et Ballari 2012; Pastick 2012).

Ces études exposent également l'impact désastreux de l'espèce sur l'environnement au sein duquel elle est introduite, découlant notamment de sa consommation de racines. En vaine pâture tout au long de l'année, les moutons sont donc directement et indirectement menacés par la présence du sanglier, à la fois prédateur et concurrent pour leurs ressources alimentaires. Sur une île, c'est-à-dire une « microsphère »⁷, pour reprendre les mots du président d'une association locale d'éleveurs, la reproduction exponentielle de l'espèce s'accompagne de dégâts exacerbés : « sur dix brebis il faudrait produire huit ou neuf agneaux, maintenant on est à cinq ou six, parce que nous avons des problèmes avec les sangliers »⁸ me précisait Mateo Ferarić, directeur actuel de la coopérative agricole. Mobilisant les chiffres de ladite coopérative, Livio rappelait dans une lettre adressée au ministère de l'Agriculture en 2018, « qu'au milieu des années 80, il y avait environ 35 000 moutons sur Cres, et aujourd'hui il n'y en a qu'environ 8 000 »⁹. Si d'après Livio les dégâts sur les troupeaux de moutons se font ressentir dès les années 1990, le ministère de l'Agriculture, titulaire de la compétence de chasse, semble peu enclin à se saisir du problème et les pertes subies par les éleveurs ne sont que rarement dédommagées.



Photographie 7 : Le village de Beli surplombe le nord de l'île de Cres (a); Une colonie de vautours survole les falaises de l'île, traversées par le 45ème parallèle nord (b) (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022).

⁷ Entretien réalisé en mai 2022

⁸ Entretien réalisé en mai 2022

⁹ Document partagé par Livio Hrelja

L'écocentre de Beli, village perché sur une falaise au nord-est de l'île et enveloppé de la forêt Tramuntana, sert notamment de réserve pour les vautours Griffon qui survolent ses hauteurs. Géré par une association locale, l'organisme opère plus largement un suivi de la faune et de la flore de l'île. Dans un entretien accordé au journal Novilist en 2009, l'ornithologue Goran Sučić, responsable du centre jusqu'en 2014 et acteur phare de la préservation de l'environnement sur le territoire, avait déclaré ceci : « C'est un fait que des experts européens ont prouvé que le sanglier attaque et mange des agneaux vivants, et dans notre pays, on prétend que cela reste à prouver. C'est comme si un remède contre le cancer était découvert dans le monde, et qu'au lieu de le reconnaître nous insistions sur le fait de poursuivre nos propres recherches »¹⁰.



Figure 1 : « Laisser la chasse aux chasseurs revient à laisser le renard s'occuper des poules », affirmait Goran Sučić au journal Novilist (Novilist, 23 avril 2009)

Outre son impact sur le secteur de l'élevage ovin, qui se trouvait déjà sous l'effet d'un fort déclin, l'espèce invasive produit des ravages sur les terrasses d'oliviers qui ceignent le bourg de Cres et permettent une petite production d'huile d'olive valorisée pendant la période estivale. La destruction des murs en pierre sèche ajoute au labeur des îliens désireux de maintenir cette tradition agricole, sur un terrain escarpé peu propice aux technologies les plus évoluées. Si cette agriculture est pratiquée sur de micro-parcelles et représente une activité secondaire, elle n'en est pas moins un complément de revenus essentiel pour les familles îliennes. C'est le cas de mon ami Dario, qui étoffe sa retraite d'environ 500 euros par mois (« une bonne retraite pour la Croatie », déclarait-il non sans humour), en louant un studio aux touristes et en produisant de l'huile d'olive. Depuis quelques années,

¹⁰ Novilist, 23 avril 2009

ce dernier a équipé ses parcelles d'une caméra infra-rouge pour attester des dégâts causés par les sangliers.



Photographie 8: Terrasses d'oliviers à proximité du village de Cres (Pauline Flipo—Boucontet, février 2023).

I.5. Des virées nocturnes révélatrices d'une problématique ayant atteint son paroxysme ?

En début d'année 2023, alors que je reviens sur l'île pour entreprendre la rédaction de cette thèse, deux irruptions nocturnes des sangliers font beaucoup parler. D'abord parce que celles-ci sont intervenues à deux semaines d'intervalle, mais aussi parce que la présence des sangliers a été constatée en plein cœur du village de Cres, qui constitue le cœur urbanisé de l'île.



Photographie 9 : L'association locale de chasse Orebica fait état d'une prise édifiante, les chasseurs posant devant les cadavres de douze sangliers abattus sur la promenade Lungomare, située à proximité immédiate du bourg de Cres (page Facebook d'Orebica, 21 janvier 2023).

Faut-il voir dans cette présence des sangliers à quelques pas du village le signe de leur multiplication sur l'ensemble du territoire ? Deux faits permettent de le supposer. Premièrement, les nuisibles n'avaient que rarement été observés si proches du cœur urbanisé de l'île. Secondement, les données scientifiques attestent de la rapidité fulgurante de reproduction de l'espèce (Massei et Genov 2004; Pastick 2012), phénomène qui, combiné à l'insularité du territoire, expliquerait l'expansion de la population de sangliers sur l'intégralité de l'île. Dès 2012, un article signé de Slađana Vignjević et paru dans le quotidien *Novilist* soulignait le fait que « le nombre annuel de sangliers abattus est négligeable par rapport à l'augmentation simultanée, qui est supérieure à cent pour cent »¹¹.

Au-delà de l'expansion de la population des nuisibles, que la chasse ne parvient pas à contenir, leur présence dans les secteurs « urbanisés » de l'île pourrait également traduire l'appauvrissement de leurs ressources alimentaires végétales, conséquence logique de l'impact du gibier sur la biodiversité insulaire. Ce phénomène fait écho à un billet paru dans le *Monde* en 2019, qui analysait « la vivacité du sanglier [comme] un signe paradoxal de la disparition inexorable de la vie sauvage. L'animal fait irruption dans la ville comme un messager de la catastrophe écologique en cours »¹².

Enfin, l'enjeu majeur découlant de la prolifération du sanglier est la menace bien réelle que celle-ci fait porter sur l'activité touristique, c'est-à-dire, pour reprendre les mots de Mira et Igor, couple

¹¹ *Novilist*, 30 août 2012

¹² *Le Monde*, 30 juillet 2019 : https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2019/07/30/quand-les-sangliers-arrivent-en-ville_5494965_4832693.html

d'îliens à la retraite, la « monoculture »¹³ économique du territoire. Destructures, accidents, la présence du nuisible semble fort peu compatible avec l'image de carte postale que souhaitent véhiculer les acteurs locaux du tourisme. Ainsi, lors d'un débat public qui s'est tenu en janvier 2023 et qui portait sur un projet de camping sur lequel j'aurai l'occasion de revenir (V.4.3), un éleveur notait non sans sarcasme les nuisances potentielles que les animaux risquaient d'apporter au projet, alors que les îliens ne peuvent construire un mur en pierre sèche sans qu'il ne soit détruit¹⁴. L'élevage ovin, l'oléiculture, le tourisme et plus largement la qualité de vie locale se trouvent ainsi menacés par les conséquences de l'introduction du gibier, traduisant l'impact systémique de la problématique sur le territoire. On peut alors s'interroger sur les mesures mises en place depuis que les animaux se sont enfuis de la réserve installée à Tramuntana.

II- Des associations locales au « lobby » de la chasse, quelques clés de lectures socio-historiques du territoire

II.1. Entre limitation des dommages et préservation des intérêts : deux associations locales de chasse

Suite à la grogne croissante des agriculteurs, la coopérative agricole se retire en 2004 de la gestion des terrains de chasse. L'année suivante, la majorité des zones de chasse de la municipalité de Cres sont attribuées en concession à l'association Orebica, comme on peut le voir sur la Carte 2. Celle-ci pratique une « chasse commerciale », pour reprendre le terme employé par Livio, dans laquelle tout se monnaie : de l'entrée sur le terrain de chasse à l'abattage du gibier, en passant par l'extraction de la viande. Toute personne étrangère au territoire doit être dotée d'un certain pécule pour pratiquer le hobby cynégétique sur l'île de Cres. Indissociable de ses visées commerciale et ludique, l'association est particulièrement controversée, celle-ci n'ayant pas de réel intérêt à procéder à l'éradication des sangliers sur le territoire, pourtant voulue par les îliens.

Parallèlement, il existe depuis 2010 une association d'éleveurs-chasseurs dénommée d'après la race locale de moutons, Pramenka. Celle-ci dispose de la concession d'une zone couvrant environ 3000 hectares à l'est de Cres, ce qui représente 17% du territoire. Elle est un moyen pour les éleveurs de s'assembler pour protéger leurs troupeaux des nuisibles. Mais les sangliers ne connaissent pas de frontières, aussi pour véritablement préserver pâtures et ovins, il faudrait dresser « une muraille de Chine entre nos terres et celles d'Orebica », déclarait le directeur de la coopérative agricole. Si la loi

¹³ Entretien réalisé en mai 2022

¹⁴ Notes issues du carnet de terrain et datées du 17 janvier 2023

sur les îles¹⁵ offre la possibilité de chasser toute l'année, sans distinction de genre ou d'âge du gibier visé, nombreux sont les îliens qui soupçonnent Orebica de veiller au maintien de la population de sangliers sur le territoire, en préservant les femelles par exemple.

D'autre part, le fait que l'association regroupe un certain nombre de chasseurs extérieurs au territoire, vivant à Zagreb ou en Bosnie, n'arrange rien à sa popularité. D'après Livio, ces derniers « n'ont pas de sentiment pour l'île », ce pourquoi « les dégâts causés par ces animaux pour le reste des gens ne les intéresse pas ». Ce qui est certain, c'est que les associations Pramenka et Orebica ne partagent pas les mêmes objectifs, ce qui complique la mise en œuvre d'une stratégie commune.

¹⁵ En Croatie, la loi sur les îles définit un certain nombre de dérogations tenant compte de certaines spécificités liées à l'insularité



Carte 2 : Délimitation des zones de chasse de l'île de Cres

En plus d'Orebica, on compte deux autres associations de chasse de loisir se partageant les terrains de chasse situés au sud de l'île, territoire appartenant à la municipalité de Mali-Lošinj. Ainsi que le souligne Ugo Toić, directeur de l'Agence de Développement de l'Île, dans un courrier adressé au ministère du Développement Régional et des Fonds Européens : « la pratique montre jusqu'à présent

que chaque titulaire de permis de chasse / locataire de terrain de chasse a une approche différente de la mise en œuvre de l'enlèvement du gibier [...], les activités [...] ne sont pas coordonnées, aussi le gibier migre librement d'un terrain de chasse à l'autre, ce qui réduit l'efficacité des mesures prises »¹⁶.

II.2. Murmures et suppositions, signaux faibles du contexte local et national de réception d'un enjeu territorialisé

Les perceptions locales des chasseurs de loisirs recèlent, en filigrane, quelques clés de lectures socio-historiques du territoire. Largement dépendants du tourisme, les habitants de Cres combinent généralement plusieurs activités pour s'assurer une certaine qualité de vie. Or, ce qui est vécu comme une problématique majeure par les îliens constitue opportunité de loisir pour une population relativement aisée qui, généralement, ne vit pas sur le territoire. Quand bien même ces visiteurs du week-end participeraient d'un certain niveau de régulation des nuisibles, ces différences de revenus doublées de rapports au territoire divergents participent de l'amertume d'une partie de la population îlienne à l'égard des chasseurs de loisir.

D'autre part, nombreux sont les îliens qui pointent l'existence d'un lobby de la chasse dont le poids politique empêcherait la résolution de la problématique des sangliers sur le territoire. « Tu sais, il y a beaucoup de vétérans parmi les chasseurs »¹⁷, avançait mon ami Dario. Un tel sous-entendu renvoie directement au conflit qui a marqué l'accession à l'indépendance de la Croatie, il y a plus de trente ans. Or, s'il est difficile de trouver des travaux attestant l'existence d'un lobby cynégétique, celle d'un réseau clientéliste de vétérans en Croatie est plus largement établie. Elle trouve son origine dans les alliances établies entre le parti HDZ¹⁸ et les associations de vétérans dans les années qui ont suivi le conflit, qui étaient aussi celles de la bataille symbolique pour la construction de l'Etat-Nation entre différents bords politiques (Petak 2019, p. 31). Soutien politique évident pour le parti ayant tenu les rênes de la jeune nation au moment de la guerre d'Indépendance (1991-1995), « ce groupe avec un potentiel de violence organisée est devenu membre de la coalition dominante croate » (Vidacák et Kotarski 2019, p. 92). Plus de trente ans après la fin du conflit, on prête un poids majeur aux associations de vétérans sur l'agenda gouvernemental, reflet d'une « coalition distributionnelle » qui s'est fondée en temps de guerre selon des modalités informelles (*ibid.*). Caractéristiques d'un « état capturé », ces alliances limitent « la capacité de la société à innover et réaffecter les ressources en

¹⁶ Document rédigé en 2018 dans le cadre des négociations préalables à l'adoption de la nouvelle loi sur les îles

¹⁷ Notes issues du carnet de terrain et datées du 13 février 2023

¹⁸ L'Union Démocratique Croatie, parti au pouvoir durant la guerre d'Indépendance de Croatie (1991-1995) et pendant les années qui ont suivi

fonction de la politique et non de l'économie » (*Ibid.*) et entretiennent un certain cynisme des citoyens croates vis-à-vis leurs élus (Blanuša et Bovan 2015, p. 25).

Dans le cas des chasseurs, si l'on ne peut parler de coalition distributionnelle, ces derniers étaient près de 65 000 en 2021¹⁹ (soit environ 1,6% de la population croate), dont 63 000 membres d'une association de chasse, ce qui représente « un groupe social important et proportionnellement influent » (Pejnović, Krapinec et Slamar 2010, p. 472). Si l'on tient compte du fait qu'en 2010, « les principaux porteurs de l'activité de chasse en Croatie sont des hommes entre 45 et 65 ans [...] avec une moyenne d'âge [...] de 49 ans » (*Ibid.*, p. 472), il est tout à fait concevable que le groupe comprenne une part conséquente de vétérans. Toutefois, l'intérêt ici n'est pas d'affirmer l'existence d'un lobby de la chasse, hypothèse que ces données ne suffiraient pas à confirmer.

En éclairant ce qui fonde les représentations de citoyens comme Dario, il s'agit plutôt de mettre en avant le contexte d'un enjeu à la fois ancré territorialement et dont la gestion s'opère dans un système politique et social encore marqué par les stigmates du conflit des années 1990. C'est là toute la force des murmures et suppositions, qui constituent autant de « signaux faibles » (Mury 2022, p. 285) révélateurs du contexte local et national de réception d'un enjeu territorialisé. Délaissant ce matériau singulier, je vais désormais m'appuyer sur un ensemble de sources plus conventionnelles pour analyser le rôle des différentes échelles d'action publique dans la gestion des espèces invasives de l'île de Cres.

III- Un enjeu concret pour aborder les modalités de l'action publique territoriale

« Cette coordination n'existe pas. Je pense qu'ils ne connaissent pas assez ce qu'il se passe sur le terrain » (Livio Hrelja).

III.1. Une faible marge de manœuvre municipale

Lors d'un conseil municipal s'étant tenu à Cres le 16 mars 2017, Marčelo Damijanjević, alors président du conseil, faisait état d'une « situation sur le terrain montrant que la méthode de chasse existante ne donne pas de résultats satisfaisants et qu'il est nécessaire d'aller plus loin »²⁰. Ce constat était partagé par une majorité d'acteurs locaux invités à discuter de la problématique, tels que le représentant de l'association Ulika (qui regroupe les producteurs d'huile d'olive) et la secrétaire de l'association Pramenka, qui déplorait 70 à 80% de pertes d'agneaux cette même année.

¹⁹ Bureau des Statistiques Croates, « La chasse en 2021 » : <https://podaci.dzs.hr/2022/en/29397>

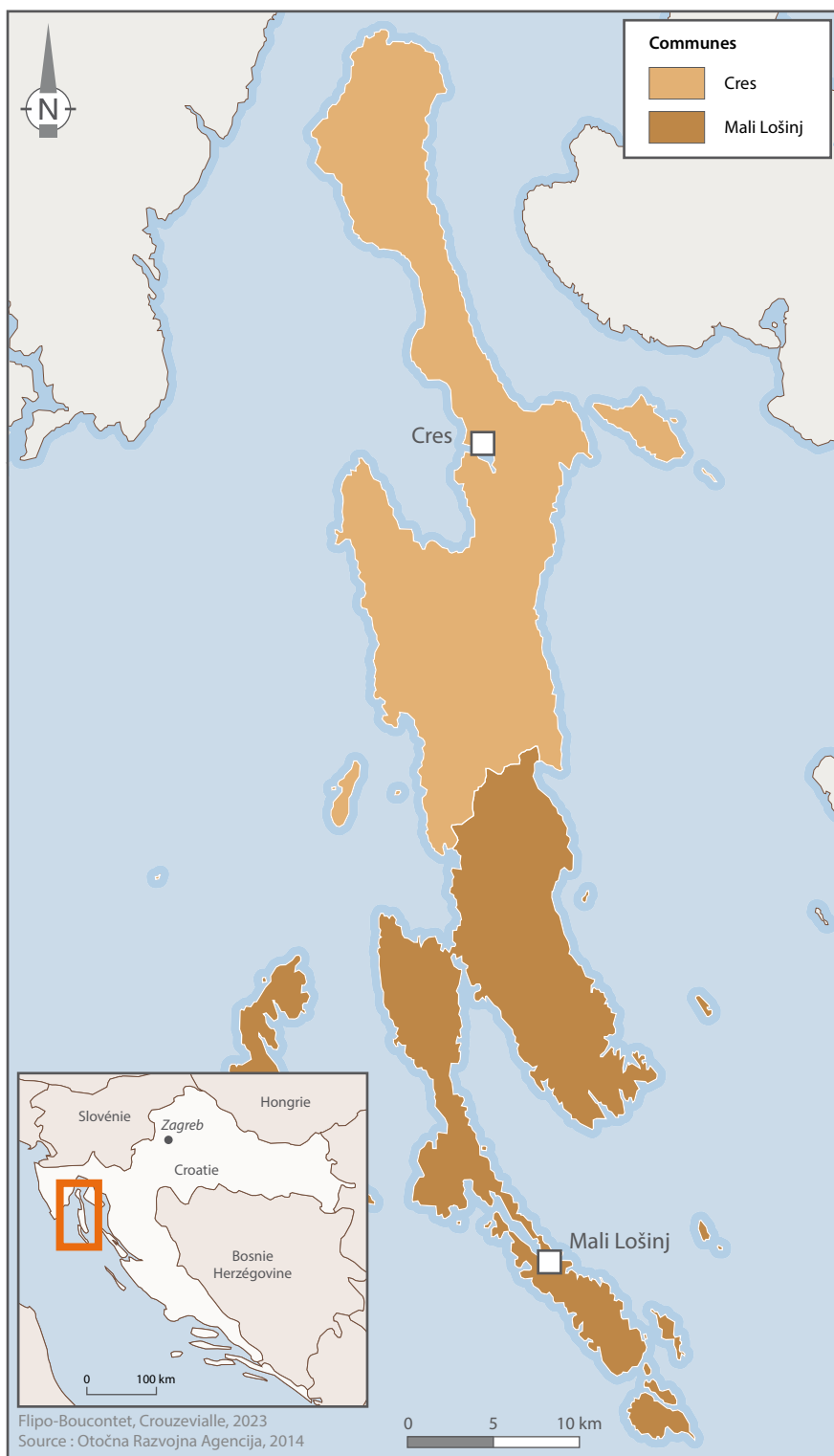
²⁰ Minutes du conseil municipal du 16 mars 2017, transmises par Livio Hrelja

Si le secrétaire de l'Association Orebica pointait quant à lui un « terrain difficile » lié à la couverture forestière de l'île, d'autres facteurs éclairent ces difficultés à endiguer la problématique. Tout d'abord, la mise en œuvre d'une stratégie efficiente de régulation voire d'éradication de la population de sangliers sur le territoire semble contrainte par son découpage administratif. Si, du temps de la Yougoslavie, l'archipel Cres-Lošinj formait une municipalité, le territoire est aujourd'hui divisé en deux (Carte 3). Scindée sur le plan administratif, l'île est aussi partagée entre deux bords politiques, représentés par les partis de gauche (à Cres) et de droite (à Mali-Lošinj) majoritaires en Croatie, bien implantés sur ces territoires depuis une quinzaine d'années²¹. Cette division administrative et politique semble peu propice à la gestion d'enjeux communs, pourtant multiples à l'échelle de l'archipel.

Néanmoins, le cas des espèces invasives est plutôt vecteur de consensus à l'échelle des deux *gradovi* (villes), dont les élus ont multiplié les réunions en vue d'élaborer une stratégie commune. Cependant, la gestion de la chasse n'étant pas une compétence municipale, ces derniers disposent d'une marge de manœuvre relativement limitée pour traiter le problème, aussi l'action commune des municipalités s'oriente surtout vers des tentatives d'alerte auprès des échelles régionale et nationale. En 2017, les maires de Cres et Mali-Lošinj ont par exemple cosigné une requête auprès du ministère de l'Agriculture, visant à améliorer l'efficacité de la chasse pratiquée localement²².

²¹ Le SDP (Parti Social-Démocrate de Croatie), soutenu par d'autres partis de gauche, domine à Cres depuis 2009, tandis que le HDZ (Union Démocratique Croate), est majoritaire à Mali-Lošinj depuis 2005.

²² Site officiel de la ville de Mali-Lošinj : <https://www.mali-losinj.hr/2017/gradani/obavijesti-iz-grada/gradovi-mali-losinj-cres-intenzivno-protiv-alohtone-divljaci/>



Carte 3: Découpage municipal de l'île de Cres

III.2. A l'échelle régionale : attribution des concessions et rejet des responsabilités

Si la compétence cynégétique relève du ministère de l'Agriculture, la région est en charge de l'attribution des concessions de chasse, renouvelées tous les deux ans. Malgré un constat d'échec largement partagé à l'échelle locale, le renouvellement de la concession accordée à l'association Orebica (qui couvre l'essentiel des terrains de chasse de la municipalité de Cres) n'a à ce jour jamais été remis en question. Pourtant, cette attribution est depuis longtemps dénoncée par certains acteurs locaux : « le problème ne sera pas résolu en deux ans, donc les concessions seront renouvelées et prolongées indéfiniment, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils détruisent complètement l'élevage ovin traditionnel », affirmait Goran Sučić dans les colonnes du quotidien *Novilist*, en 2009²³.

Deux ans auparavant, Zlatko Komadina, président de la région Primorje Gorski-Kotar, rappelait quant à lui que « la région n'a pas constitué de terrains de chasse à Tramuntana, n'a érigé aucune clôture et n'a pas amené d'animaux sauvages sur les îles », renvoyant la responsabilité du problème au « ministère compétent »²⁴.

En 2010, un plan d'actions portant sur la gestion des espèces invasives de l'archipel Cres-Lošinj est rédigé depuis la capitale régionale. Selon les dires d'Ugo Toić²⁵, le document, élaboré par des universitaires sans réelle connaissance du terrain, ne spécifiait pas les acteurs en charge de son implémentation, laquelle n'eut jamais lieu. Le cas de ce document oublié au fond d'un tiroir reflète les défaillances systémiques de l'action publique croate, marquée par une faible mise en œuvre des documents stratégiques (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 234; Petak 2019, p. 33) ainsi que l'absence de mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation des politiques publiques (*Ibid.*, p. 36).

En 2018, une énième réunion est organisée le 26 avril à l'initiative de Livio Hrelja, parvenu à force de lettres adressées aux conseillers régionaux à placer la gestion des espèces invasives à l'ordre du jour du conseil régional. Invité avec une poignée d'acteurs locaux (parmi lesquels des éleveurs, le vétérinaire de l'archipel, des élus municipaux de Cres et Mali-Lošinj ainsi qu'Ugo Toić, directeur de l'Agence de Développement de l'Île), Livio a rappelé l'étendue des dégâts causés par les sangliers et pointé l'insuffisante réponse des pouvoirs publics. Unique résultat de cette démarche : le retrait par la région de la subvention de 200 kunas (c'est-à-dire, environ 27 euros) qu'elle allouait à l'association Orebica pour chaque animal tué. La concession des terrains de chasse attribués à Orebica n'a pas été remise en cause, et ce en dépit du soutien politique affiché aux éleveurs-chasseurs de l'association Pramenka, qui sont les premiers à subir les dégâts de la présence du sanglier sur le territoire. Ainsi que

²³ *Novilist*, 23 avril 2009

²⁴ *Novilist*, 10 avril 2007

²⁵ Notes issues du carnet de terrain et datées du 20 février 2023

le formulait Frane, éleveur d'une trentaine d'année : « formellement on a un soutien politique », mais la municipalité, la région et l'Etat « jouent au ping-pong » car en réalité « il n'existe pas de volonté politique de résoudre le problème »²⁶. Dans un document informatif daté de 2018, Zlatko Komadina, toujours président de la région Primorje Gorski-Kotar, pointait de nouveau la responsabilité du gouvernement :

« Etant donné que le ministère de la Protection de l'environnement et de l'énergie n'a jamais pris les mesures appropriées pour mettre en œuvre l'ordonnance sur l'élimination des espèces étrangères aux écosystèmes insulaires de la République de Croatie (Journal officiel 49/12) et que le ministère de l'agriculture n'a pas veillé à la vérification des mesures appropriées pour l'élimination des sangliers, des mouflons et des daims de l'île de Cres conformément à l'article 13, paragraphe 5 de la loi sur les îles (Journal officiel 34/99, 149/99, 32/02 ; 33/06) afin de préserver la diversité biologique de l'île et les activités agricoles traditionnelles, il est nécessaire d'agir au plus vite et de créer un plan d'action pour l'élimination complète des sangliers, mouflons et daims des îles de Cres et Lošinj en utilisant une série de différentes mesures intégrées »²⁷.

Le document comprenait diverses suggestions, dont certaines incombaient aux différents ministères concernés (application des lois, financement d'une étude pour évaluer le nombre d'animaux sauvages sur les îles...) ou à l'administration régionale (contrôle de l'efficacité des méthodes de chasse pratiquées par les associations gestionnaires des concessions). Cinq ans plus tard, aucune de ces mesures n'a été mise en œuvre.

III.3. Cadrage national de la gestion du gibier noir : des contradictions révélatrices de défaillances systémiques

Si la région signe la concession des terrains de chasse, ces derniers sont la propriété de l'Etat, également responsable de la compétence cynégétique, qui relève du ministère de l'Agriculture. On peut alors interroger l'appareil législatif qui encadre la chasse sur les îles, porteur d'un certain nombre d'ambivalences.

Adoptée en 1999, la première version de la loi sur les îles²⁸ comporte des mesures contradictoires relatives aux espèces invasives. L'article 13 spécifie que « l'introduction et l'élevage de

²⁶ Entretien réalisé en juin 2021

²⁷ Informacija o problematici izlova nezavičanje divljači na kvarnerskim otocima, Primorje Gorski-Kotar Županija, 2018 (Informations sur le problème de la chasse de gibier non indigène sur les îles Kvarner, Région Primorje Gorski-Kotar, 2018)

²⁸ Loi sur les îles (1999) : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cro120129.pdf>

gibier sauvage qui n'habite pas naturellement l'île sont interdits sur les îles » (alinéa 1), mais aussi que ce même gibier « peut être introduit dans les terrains de chasse de l'île [...] conformément aux programmes de développement durable et avec l'accord du ministère de l'Agriculture et des Forêts », des services de l'Etat et de la région (alinéa 2). De même, s'il est constaté que les animaux sauvages portent atteinte à l'activité agricole et touristique locale, le ministère doit mettre en œuvre la « procédure appropriée pour la suppression, c'est-à-dire la réduction du gibier » (alinéa 4). L'Etat doit-il œuvrer pour l'élimination ou la réduction des espèces invasives ? Ces incohérences ne semblent pas faciliter la mise œuvre d'une réponse efficace à la problématique. Dans les conclusions du conseil municipal du 16 mars 2017²⁹, les élus locaux de Cres prenaient acte de la non application, par le ministère de l'Agriculture, de « la suppression » du gibier allochtone telle que mentionnée (bien que de façon ambivalente) dans la loi sur les îles de 1999.

L'article 13 précise par ailleurs que les concessions de chasse sont attribuées, via la région, à des personnes « naturelles ou locales », avec une priorité accordée aux actifs du secteur agricole (alinéa 5). Pourtant, on constate que l'association Pramenka, qui représente les éleveurs de l'île, dispose d'une zone de chasse réduite en comparaison à celle de l'association de chasse de loisir d'Orebica (Carte 2).

Votée en 2018, la nouvelle loi sur les îles est loin de corriger ces contradictions. Au contraire, la question est traitée de façon encore plus évasive dans un très bref article³⁰ spécifiant (alinéa 1) l'interdiction d'introduire des espèces invasives sur les îles et (alinéa 2) l'obligation de la région de détailler les mesures mises en œuvre en matière de « gestion de la chasse ». En amont de l'élaboration de cette loi, Ugo Toić avait écrit au ministère du Développement Régional et des Fonds Européens pour commenter le nouvel article de loi, « réduit à deux paragraphes qui n'offrent aucune solution concrète »³¹. Ce dernier soulignait des « dispositions peu claires » et mettait en avant le besoin d'harmoniser la législation en vigueur, de mettre au point « un plan d'action spécial pour la gestion du gibier » et de « mettre en place un groupe de travail spécial intersectoriel composé de représentants des ministères chargés des îles, de la chasse et de la protection de la nature avec pour mission de surveiller l'état du gibier sauvage [...], de contrôler l'efficacité des mesures prises pour leur suppression et, le cas échéant, proposer de nouvelles mesures ». Aucune de ces dispositions n'a été retenue dans la version finale de l'article de loi. Pour le directeur de l'Agence de Développement de l'île, « il n'y a personne qui comprenne la problématique »³² au sein des différents ministères.

²⁹ Minutes du Conseil municipal du 16 mars 2017, transmises par Livio Hrelja

³⁰ Loi sur les îles (2018), article 38 : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cro190536.pdf>

³¹ Document transmis par Ugo Toić

³² Notes issues du carnet de terrain et datées du 20 février 2023

Le vote de la nouvelle loi sur les îles n'a pas permis de lever le principal frein réglementaire à la résolution du problème, qui réside dans la non-reconnaissance du gibier de Cres comme espèce « invasive », la présence des sangliers étant considérée comme naturelle sur le continent. Ainsi que souligné dans les conclusions du conseil municipal s'étant tenu à Cres le 16 mars 2017, cette reconnaissance permettrait le transfert de « la tâche d'enlèvement des sangliers, des mouflons et des daims de l'île de Cres [...] des titulaires de bail de chasse individuels sur l'île aux organismes étatiques compétents », c'est-à-dire le ministère de l'Environnement, « en vertu de l'arrêté sur l'élimination des taxons étrangers [...] dans les écosystèmes insulaires de la République de Croatie (Journal officiel 49/12) »³³.

Le cas du sanglier de l'île de Cres est ainsi révélateur d'un certain nombre de défaillances en termes d'action publique, telles qu'une faible prise en compte du contexte local ainsi que l'existence de contradictions dans la réglementation qui encadre la gestion des espèces invasives. Ces contradictions exacerbent une tendance à la sectorialisation des politiques publiques (*Ibid.*, p. 34), renforcée par une faible coordination interministérielle, là où certains enjeux appellent une gestion intégrée. Force est de constater que la prolifération des espèces invasives dans les îles du Kvarner n'a pas donné lieu à une politique intégrée de la part des ministères de l'Agriculture, du Développement Régional et de la Protection de l'Environnement.

³³ Minutes du conseil municipal du 16 mars 2017, transmises par Livio Hrelja

Conclusion

Révélatrice de dysfonctionnements de l'action publique à différentes échelles, la problématique du sanglier de l'île de Cres interroge plus largement les potentiels blocages découlant de la centralisation des pouvoirs en Croatie, où « les municipalités, sont trop petites et financièrement faibles pour fournir des services publics aux citoyens et fonctionner efficacement » tandis que le pays « manque encore d'une véritable régionalisation » (Menger 2019, p. 120-121). Les politiques centralisées sont-elles en mesure de répondre efficacement à des enjeux fortement territorialisés qui, comme dans le cas des espèces invasives de l'île de Cres, sont porteurs de conséquences spécifiques et exacerbées par le contexte insulaire ? Il s'agit d'un questionnement majeur de cette thèse.

Ainsi que le soulignait Ugo Toić dans un article récemment paru dans *Novilist* : « Depuis 20 ans, le problème du gibier a été discuté au niveau politique, et pas un seul expert n'a mis le pied sur l'île pour voir où sont ces sangliers, comment ils se comportent et s'il est possible de faire autre chose que de leur tirer dessus »³⁴. De fait, une diversité de techniques alternatives à la seule chasse terrestre ont fait leurs preuves à l'étranger (Ramsey, Parkes et Morrison 2008; Jori et al. 2021). C'est pourquoi, afin de contourner les verrous nationaux à la résolution du problème, Ugo Toić s'atelle, via l'Agence de Développement de l'Île, à la préparation d'un projet INTERREG afin de financer une étude participative visant à quantifier les dégâts ainsi que le nombre de sangliers présents sur le territoire. Les fonds européens sont alors envisagés comme un moyen de compenser la faiblesse du budget municipal (dont dépend l'Agence de Développement de l'Île) et de dépasser la répartition des compétences entre différents échelons d'action publique pour se saisir localement de la problématique. A rebours de la gestion opérée depuis plus de trente ans, l'approche défendue par Ugo Toić place la coordination des acteurs au premier plan afin d' « engager les gens dans le processus »³⁵. La réalisation d'une étude permettrait de justifier une intervention publique ainsi que de nécessaires adaptations législatives, selon un processus ascendant. Il s'agit donc d'une stratégie d'adaptation émanant de l'échelle locale, semblable à celles que j'appréhenderai dans les deuxièmes et troisièmes parties de cette thèse. Ce qui soulève une autre interrogation majeure de cette recherche : dans quelle mesure les stratégies d'adaptation ou de compensation élaborées sur les îles sont-elles à même de produire de l'innovation en matière d'action publique territoriale ?

³⁴ *Novilist*, 18 février 2023

³⁵ Notes issues du carnet de terrain et datées du 20 février 2023

Introduction générale

Cette entrée en matière fait écho à ma propre immersion dans ce sujet, c'est-à-dire le thème par lequel j'ai approché, il y a sept ans, l'insularité, la Croatie et les enjeux de l'action publique territoriale sur les îles. Cette parabole cynégétique est en ce sens une façon de matérialiser la continuité entre cette première expérience fondatrice et le sujet, la démarche ainsi que les hypothèses de la présente recherche.

Une démarche inductive, sensible et pluridisciplinaire pour aborder des enjeux clés de l'action publique territoriale

Au-delà de ses apparences anecdotiques, cette problématique majeure pour les îliens de Cres reflète un défi commun à de nombreux territoires européens. En effet, la prolifération du sanglier à l'échelle européenne se fait l'écho de la perte drastique de la biodiversité qui s'est accélérée au cours des dernières décennies (*Ibid.*, p.197).

Il s'agit précisément, dans le cadre de cette thèse, d'appréhender des défis systémiques, partagés à différentes échelles, au prisme de leurs expressions territoriales. Délaissant la problématique des espèces invasives, j'aborderai la gestion des enjeux relatifs au logement et à la transition énergétique sur les îles de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines. Afin d'éclairer les freins et leviers de la gestion de ces enjeux, je m'appuierai notamment sur les discours îliens, riches d'éléments cruciaux pour la compréhension du contexte territorial dans lequel ces défis prennent forme. À partir du cas du logement et de la transition énergétique, je tâcherai alors de décortiquer les modalités complexes d'une action publique qui mobilise une variété d'échelles, du local à l'europpéen. Le choix d'envisager ces questions depuis un prisme local et à partir des discours des îliens confère une dimension sensible et territorialisée à des défis qui relèvent avant tout de l'expérience quotidienne des habitants de ces territoires.

Au fil de ce procédé qui accorde une large place aux représentations, la réflexion prendra parfois des détours incertains, comme ce fut le cas ici avec le lobby de la chasse dont l'existence et les modalités restent à prouver. Loin d'être cosmétiques, ces détours sont un moyen de dévoiler l'existence de représentations collectives structurantes pour comprendre la façon dont les îliens se saisissent -ou non- d'une problématique territoriale. Croisant les échelles et les temporalités pour éclairer les enjeux de l'action publique territoriale, l'approche que je mobilise revêt par ailleurs un caractère pluridisciplinaire, puisqu'elle ne peut se dispenser d'une certaine perspective historique et des travaux réalisés dans le champ des sciences politiques.

Deux enjeux clés et cinq territoires d'ancrage pour une réflexion comparée

Tout comme le cas des sangliers de l'île de Cres, les enjeux relatifs à l'accès au logement et à la transition énergétique ont un impact direct sur les conditions de vie des îliens. C'est d'ailleurs ainsi que Livio résumait les conséquences de l'introduction du gibier sur l'île de Cres : « toutes les conditions

d'une vie normale ont été violées »³⁶. Afin d'aborder ces enjeux du point de vue des réalités concrètes qu'ils produisent dans le quotidien des îliens, je m'attacherai donc à placer cet angle des conditions de vie au cœur de ma réflexion, ce qui m'amènera à délaisser les termes de « développement » et de « gouvernance ».

Le caractère sinon spécifique, du moins exacerbé que revêtent les enjeux relatifs au logement et à la transition énergétique dans un contexte insulaire fait de ces territoires des fenêtres privilégiées pour analyser l'efficacité de politiques publiques qui se déploient du local à l'europpéen. Le choix des îles de Cres, Silba et Unije permet de refléter la diversité des situations administratives des îles croates, Silba et Unije ne disposant pas d'un statut municipal, tandis que Cres est divisée en deux municipalités. De même, si l'île-aux-Moines et Ouessant disposent d'un statut municipal, Ouessant n'est rattachée à aucune intercommunalité, tandis que l'île-aux-Moines fait partie de Vannes Agglomération. Ces cinq îles, par leur taille, leur statut administratif, leur accessibilité ou leur population, sont à l'image de la diversité des territoires insulaires qui jalonnent les côtes Atlantiques et Adriatiques.

Le choix de traiter les questions du logement et de la transition énergétique s'est précisé au fil de multiples séjours sur ces cinq territoires, au cours desquels j'ai récolté un matériau que je mobiliserai dans le cadre d'une approche comparative afin de répondre à la problématique suivante :

Les modalités contemporaines de l'action publique territoriale sont-elles à même de répondre aux défis clés du maintien d'une vie à l'année dans les îles de Bretagne et de Croatie ?

Je m'efforcerai de répondre à ce questionnement à partir des trois hypothèses suivantes :

- 1) **Les territoires insulaires disposent d'un certain potentiel pour faire face aux défis contemporains de l'action publique territoriale**, c'est-à-dire, pour assurer le maintien et/ou l'amélioration des conditions de vie dans un contexte de crise de l'exploitation capitaliste des ressources foncières et énergétiques. Ce potentiel repose avant tout sur des ressources sociales indissociables de l'attachement des populations îliennes à leur territoire. A l'heure où la recherche d'autonomie est un mot clé des politiques territoriales, cette hypothèse s'inspire des actes quotidiens par lesquels les communautés îliennes assurent le maintien de leurs conditions de vie : réparer les routes, entretenir le cimetière, ramasser les déchets sur les plages, faire du troc... Il s'agit de mesurer la persistance d'une capacité d'adaptation qui ne relève pas d'une quelconque innovation mais qui se situe plutôt dans la lignée de traditions anciennes fondées sur l'entraide et la solidarité, propres à des territoires qui ne peuvent se soustraire à leur finitude. Il ne s'agit en aucun cas de présupposer d'un mode de vie archaïque qui aurait été préservé sur les îles en raison d'un prétendu isolement, mais plutôt de

³⁶ Expression utilisée dans une lettre adressée au ministère de l'Agriculture (9 avril 2018) et à la Région (18 avril 2018)

déterminer la ténacité de ressources communautaires qui tendent à se raréfier dans les espaces plus urbanisés. Ces ressources constitueraient alors un potentiel pour la gestion d'enjeux territorialisés.

- 2) **Ce potentiel est bridé par un phénomène de marginalisation institutionnelle de ces territoires**, procédant notamment de systèmes d'action publique centralisés et de l'enchevêtrement de compétences entre une multiplicité d'acteurs et d'échelles d'action publique. Appréhender la gestion de défis territoriaux dans le contexte d'îles françaises et croates, pays qui demeurent parmi les états les plus centralisés de l'Union-Européenne (Rousset 2021, p. 5; Giljević, Lalić Novak et Lopižić 2021, p. 218), soulève la question de l'existence d'un processus de marginalisation de ces espaces découlant de systèmes d'action publique au sein desquels l'action locale se trouve contrainte par de faibles capacités humaines et financières, mais aussi par une certaine rigidité législative et bureaucratique. Ces contraintes seraient renforcées dans le contexte insulaire, où la finitude du territoire et la rupture géographique appellent certaines adaptations réglementaires dans les politiques destinées à favoriser l'accès au logement ou à mettre en œuvre la transition énergétique. Cette hypothèse m'amènera à dresser un bilan des réformes de l'action publique territoriale en France et en Croatie, afin d'éclairer la marge de manœuvre actuelle des acteurs territoriaux pour répondre aux défis de la transition énergétique et du logement. Si je tâcherai d'abord de déterminer cette marge de manœuvre au prisme d'initiatives locales et de situations concrètes rencontrées sur les îles, je serai également amenée à questionner les modèles contemporains de l'action publique, largement inspirés du *New Public Management*, soit la transposition des méthodes du privé dans de domaine de l'action publique (Koprić 2016, p. 224-225; Bezes 2020, p. 21).
- 3) **Face à cette marginalisation, les territoires insulaires développent une variété de stratégies d'adaptation dont certaines traduisent une capacité d'innovation en matière d'action publique territoriale.** Départie de tout fatalisme, l'étude des potentiels facteurs de marginalisation de territoires tels que les îles bretonnes et croates ouvre la porte à un autre questionnement, porté sur les stratégies d'adaptation ou de compensation mises en œuvre à l'échelle locale pour favoriser l'émergence de réponses adaptées à des enjeux éminemment territorialisés. Face aux rigidités du cadre national de l'action publique, ces stratégies formelles et informelles, portées par des acteurs publics, associatifs ou une poignée de citoyens motivés, traduisent un certain potentiel d'innovation en matière d'action publique territoriale. Il s'agira alors d'analyser la portée innovante de ces initiatives qui font la part belle à l'entraide et à la coopération. L'enjeu sera alors de distinguer les initiatives innovantes, qui relèvent d'une véritable adaptation face à des défaillances systémiques en matière d'action publique, et les stratégies de compensation, mettant en évidence une situation critique soulevant la question de l'égalité territoriale. De l'adaptation à la compensation, cette ultime réflexion pose la

question délicate de l'équilibre à trouver entre des compétences qui ne peuvent être portées localement et l'intérêt de favoriser les initiatives territoriales.

Déclinée en trois parties, ma réflexion suivra l'approche inductive que j'ai mobilisée dans mon entrée en matière portant sur la gestion des espèces invasives de Cres. Dans un premier temps, je tâcherai de situer ma réflexion, d'un point de vue théorique, géographique, historique et méthodologique. Je préciserai ainsi, dans un premier chapitre, le prisme insulaire de ce travail, qui tient moins à la défense d'une singularité géographique qu'à un questionnement plus vaste sur l'insularisation nécessairement relative de ces territoires. J'introduirai par ailleurs les cinq îles au cœur de ce travail, dont les situations insulaires multiformes n'empêchent pas l'existence d'enjeux communs. Afin d'éclairer certains échos entre les discours des îliens du Ponant et de Croatie, je consacrerai un second chapitre aux trajectoires historiques de ces îles qui, malgré une histoire politique différente, ont connu des évolutions socio-économiques similaires. Un troisième chapitre sera ensuite dédié aux orientations méthodologiques de ce travail, traçant les contours d'une démarche sensible et intersubjective.

La seconde partie de cette thèse sera consacrée aux défis territoriaux rencontrés par les acteurs et populations des îles de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines. Afin d'appréhender le contexte territorial de ces cinq îles, je consacrerai un quatrième chapitre à l'analyse des enjeux territoriaux tels qu'ils sont formulés par les îliens que j'ai rencontrés tout au long de ce travail de thèse. Le cinquième chapitre portera sur les politiques du logement mises en œuvre à Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines, révélant à la fois les contraintes rencontrées et les initiatives déployées par les acteurs locaux pour faire face à cette problématique. De la même façon, trois projets de transition énergétique menés à Ouessant, Unije et Cres seront analysés dans un sixième chapitre, mettant en avant les acteurs, freins et leviers de la gestion de cet enjeu dans ces différents territoires.

Dans la troisième partie de ce travail, je tâcherai de mener une réflexion plus générale sur l'éventuelle marginalisation institutionnelle de ces territoires ainsi que sur leur capacité d'innovation en matière d'action publique territoriale. Cette réflexion m'amènera dans un premier temps à dresser le bilan des réformes territoriales en France et en Croatie, afin d'éclairer les marges de manœuvres à l'échelle locale (Chapitre 7). Je questionnerai ensuite les politiques insulaires menées dans ces deux pays, et donc le niveau de différenciation territoriale dont bénéficient ces îles (Chapitre 8). Enfin, le dernier chapitre de cette thèse portera sur les stratégies locales d'adaptation et de compensation par lesquelles les habitants et acteurs îliens s'organisent pour maintenir ou améliorer leurs conditions de vie. Ce neuvième chapitre m'amènera à mettre en avant certains modes organisationnels et acteurs territoriaux atypiques au rôle essentiel sur les îles.

Partie 1 : Situer les territoires et modalités de la recherche : bornes théoriques, spatiales et temporelles

Introduction de la Partie 1

A l'issue d'une conférence-débat organisée à Unije pour présenter mon travail, Jakov, îlien d'un certain âge qu'un élu local avait convaincu avec plus ou moins d'insistance d'assister à la présentation (« tu feras tes patates plus tard ! ») avait vivement réagi, déclarant que la comparaison d'une île comme Unije à des îles françaises, qu'il perçoit comme des territoires riches, s'apparente à comparer les « avions et les camions ». Eclairer le choix de cette comparaison, qui repose sur l'idée qu'il existe une communauté d'enjeux, de pratiques, de modes de vie entre les communautés îliennes d'Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije, constitue l'un des défis de cette première partie. De fait, ces territoires présentent bel et bien une diversité de situations locales, faisant état d'une insularité différenciée que l'on peut appréhender à travers une variété de facteurs déterminant différents degrés « d'insularisation » (Bernardie-Tahir 2011b, p. 465).

Il s'agit alors, dans un premier chapitre, de préciser les rivages théoriques du prisme insulaire de ce travail questionnant la marginalisation institutionnelle de cinq îles. Une fois définis ces points théoriques, j'introduirai les territoires étudiés, que l'on qualifiera d'îles proches, celles-ci étant situées aux marges immédiates d'un état continental dont elles dépendent d'un point de vue administratif. En apportant quelques précisions sur l'accessibilité, la taille, la démographie ainsi que le statut administratif des îles d'Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije, je tracerai enfin les contours d'une insularisation différenciée.

La marge pouvant désigner « à la fois un intervalle d'espace ou de temps » (de Ruffray 2000, p. 2-3), je reviendrais, dans un second chapitre, sur certains aspects des trajectoires historiques de ces territoires, révélant les dynamiques socio-économiques et politiques ayant participé de l'évolution des rapports entre ces îles et le continent. Il s'agira alors d'interroger l'existence de processus historiques de marginalisation de ces territoires, tout en soulignant le caractère « fondamentalement réversible » de tels processus (Bernardie-Tahir 2022, p. 10).

Après avoir développé ce contexte théorique, spatial et temporel, je préciserai enfin ma propre perspective, dans un effort de réflexivité qui m'amènera, en interrogeant les aspects subjectifs et intersubjectifs de la recherche menée à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije, à tracer les contours méthodologiques d'une géographie sensible.

Chapitre I. Le prisme insulaire : des réalités multiformes aux discours communs

Un après-midi de février 2022, alors que j'expliquais mon sujet de recherche à deux Ouessantines rencontrées à la bibliothèque municipale, celles-ci m'interrogeaient :

« S : Je ne sais pas ce tu cherches à... dans la comparaison tu vois, d'une île de Croatie... Elle était grande comment l'île ou tu as habité ?

P : l'île où j'ai habité elle était grande de 400 kilomètres carrés.

M : Oh là... ».

Comme Jakov pour qui les îles de Bretagne et de Croatie sont comme « les avions et les camions », mes interlocutrices trouvaient étrange l'idée de comparer une île si grande à leur terre natale, qui s'étend sur 15km². Malgré ces réserves, j'ai constaté au fil de mes passages à Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines combien l'évocation de l'île de Cres et les questions qui s'en suivaient, portant avant tout sur la taille, la population ou la distance au continent, ont invariablement facilité le dialogue avec les îliens.

Lorsque Philippe le Bérigot, maire de l'Île-aux-Moines, évoque les conversations qu'il peut avoir avec les habitants d'autres îles, il souligne combien l'expérience partagée de « l'interruption de la continuité territoriale » facilite les échanges : « on n'a pas besoin de préciser un contexte. On a toujours l'impression de continuer une conversation qu'on n'a pas tenue »³⁷.

On observe ainsi, dans les discours îliens, une apparente contradiction entre la reconnaissance d'une spécificité commune marquée par la rupture maritime et la mise en avant d'un contexte spécifique en lien avec la taille, la démographie ou la distance au continent, autant de caractéristiques qui fondent la diversité des îles du Ponant et de l'Adriatique. Cette tension entre l'universalisme et le particularisme a également alimenté les débats des géographes sur la portée des concepts d'île et d'insularité.

L'objet de chapitre est alors, dans un premier temps, de définir ce prisme insulaire d'un point de vue théorique, ce qui m'amènera à positionner mon questionnement vis-à-vis des îles, de l'insularité et des îliens : quel « regard sur le monde » (Bernardie-Tahir 2011b, p. 9) peut-on porter à travers ces territoires « à la fois spécifiques et génériques » (Pelletier 2005, p. 16) ?

Ayant précisé ces rivages théoriques, j'introduirai les îles d'Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije en les situant à l'échelle des îles du Ponant et de l'Adriatique, ce qui me permettra de faire émerger un premier parallèle entre ces territoires, que l'on peut définir comme des îles « proches ».

³⁷ Entretien réalisé en mars 2022

Enfin, en décrivant ces cinq îles du point de vue de l'accessibilité, de la superficie, de la démographie et du statut administratif, je tâcherai d'éclairer à la fois les « réalités multiformes » (Mercier 1990, p. 9) façonnées par l'insularité et ce qui fonde ce sentiment d'un vécu partagé entre îliens de tous horizons.

I.1. Rivages théoriques : l'île, l'insularité, les îliens

I.1.1. Un « tout » : l'oiseau, l'herbe et la mer

De nombreux auteurs s'accordent sur la difficulté de définir l'île, question qui se heurte inévitablement à celle des seuils (de taille, de population ou encore de distance au continent) qui permettraient de différencier ces territoires du continent (Péron 1993; Meistersheim 2001; Taglioni 2006; Starc 2020). Il existe néanmoins un point communément admis, ainsi formulé par Roger Brunet dans l'incontournable dictionnaire *Les mots de la géographie* : l'île est une « terre entourée d'eau de toutes parts » (Brunet 1992, p. 246). Joël Bonnemaïson, dont l'approche singulière croisant ethnographie et géographie a considérablement enrichi l'étude des îles, le formule ainsi : « l'île c'est le rivage » (Bonnemaïson 1986, p. 153). Si, comme l'a montré Nathalie Bernardie-Tahir, cette apparente simplicité de la délimitation du territoire de l'île, qui a largement participé de la fascination des géographes pour ces espaces, ne va pas toujours de soi (Bernardie-Tahir 2011b, p. 27), l'objet de ce travail n'est pas de revenir en profondeur sur une définition qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Cette question du contour m'amène plutôt, par effet de métaphore, à réfléchir aux bornes de ce sujet qui interroge les acteurs et échelles de systèmes d'action publique territoriale à travers le prisme de cinq îles. Il s'agit donc, en détaillant la façon dont les îles sont appréhendées dans le cadre de cette recherche, de définir la portée de ce prisme insulaire dans le cadre de questionnements relatifs à l'action publique territoriale. Autrement dit, et ce fut un questionnement central tout au long de ce travail de thèse : que peuvent nous apprendre une poignée de territoires insulaires sur les évolutions, les failles, les innovations de l'action publique territoriale telle qu'elle s'organise en France et en Croatie ?

Sur le plan théorique, cette question renvoie aux multiples approches de l'île développées en géographie et, il faut bien l'admettre, à d'éternels débats sur la pertinence de l'île en tant qu'objet géographique. Ces débats découlent directement des difficultés de définition de l'île, dont même le principe le plus admis, celui d'un espace naturellement limité par la mer, est parfois remis en question, non seulement par les scientifiques mais aussi par les îliens eux-mêmes, en témoigne cette remarque de Léa, Ouessantine âgée de 27 ans :

« Je ne pense pas du tout que l'île est limitée, au contraire, moi je la trouve illimitée. [...] Pour moi l'île c'est pas seulement la terre, c'est aussi la mer »³⁸.

Poétique, cette définition englobante n'est pas sans rappeler celle des japonais : 島, (*shima*), qui désigne, ainsi que l'explique l'économiste et spécialiste des îles croates Nenad Starc : « "un oiseau sur l'herbe sur la mer" ou parfois "un oiseau sur les montagnes" » (Starc 2020, p. 1). Régulièrement mobilisé par l'expert, ce *kanji* propose une définition non pas orientée sur la limite, mais au contraire

³⁸ Entretien réalisé en février 2022

sur l'idée d'un « tout », qui comprend l'élément terrestre, l'élément maritime ainsi que la vie qui s'y développe (faune, flore). Philippe Pelletier, géographe spécialiste de l'insularité japonaise, note qu'à « l'origine, le terme de *shima* désigne la « communauté villageoise » (Pelletier 2023, p. 56). Cette approche de l'île comme un tout qui accueille de la vie, dérivant de la notion de communauté, fait écho à une dimension centrale de ce travail : les îliens³⁹.

I.1.2. Aborder la complexité territoriale au prisme des sociétés insulaires

Ce sont en effet les îliens, plus que l'île en elle-même, qui forment un prisme majeur de ce travail. Au sens propre, le mot prisme qualifie « l'instrument d'optique qui sert à réfracter et à décomposer la lumière », tandis qu'au sens figuré, l'observation à travers un prisme signifie « voir les choses, les considérer suivant ses préjugés et ses passions, qui les colorent à leur gré »⁴⁰. Le terme semble particulièrement adapté à la perspective résolument située de cette recherche et rejoint la figure de l'île comme loupe entendue au sens d'un miroir déformant, notamment développée par Françoise Péron dans ses travaux sur les îles de la Manche et de l'Atlantique :

« [...] par un effet de loupe, dû à l'exiguïté de l'espace, les îles qui présentent des évolutions très contrastées et parfois caricaturales, se développant en un temps relativement court, permettent de déceler certaines mutations à l'œuvre dans les sociétés, alors qu'elles sont encore imperceptibles dans des espaces plus vastes. Leur exemple facilite aussi la compréhension d'évolutions dont on mesure mal les conséquences si l'on se réfère uniquement à des espaces continentaux : émigration, vieillissement d'une population, monoactivité touristique ... » (Péron 1993, p. 16).

Cette figure de loupe n'est d'ailleurs pas absente des discours îliens, à l'exemple de ces propos de Christophe, Ouessantini qui partage sa vie entre l'île et le continent :

« Ce qui est intéressant dans une île, c'est que c'est un microcosme mais que tu vas retrouver de manière assez exacerbée [...] les problèmes, les tensions [...] que tu as à l'échelle nationale aussi. Le problème de l'énergie, c'est un problème même mondial. »⁴¹.

A Cres, une amie patronne de bar évoquait l'île comme un « *micro svijet* »⁴², c'est-à-dire, un « micro monde ». A Silba, une habitante d'origine allemande décrit le territoire comme une « grosse

³⁹ Le choix d'utiliser le terme d'îliens et non d'insulaires est d'ailleurs une façon de rattacher les habitants (qu'ils soient permanents ou intermittents) de ces territoires à ce « tout » qu'est l'île, et non pas à l'insularité qui renvoie à la limite et définit ces espaces en fonction de leur différence avec le continent.

⁴⁰ Dictionnaire de l'Académie française [en ligne], consulté le 11.07.2023, <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A8P2729>

⁴¹ Entretien réalisé en février 2022

⁴² Entretien réalisé en mai 2022

société en miniature », « un miroir de la société croate »⁴³. Si cette idée du microcosme est inséparable de la figure de la loupe, elle ne doit pas nous tromper sur la complexité de ces territoires, qui ne fonctionnent pas en vase clos :

« Vouloir rationaliser à l'extrême, en modélisant des systèmes insulaires totalement extirpés de leur contexte, [...] c'est oublier que les îles ne sont pas des lieux d'évolution indépendante, mais qu'elles sont largement immergées dans de vastes courants économiques, sociaux et culturels qui se développent à d'autres échelles, qui les dépassent et les englobent, et qui œuvrent derrière chaque profil particulier » (*Ibid.*, p. 15-16).

Ainsi, nombreux sont les géographes critiquant la vision répandue de l'île comme laboratoire qui, au-delà des limites évoquées par Françoise Péron, induit une réduction des populations îliennes au rôle de cobaye : « l'île n'est pas un bocal et les sociétés insulaires ne sont pas des curiosités scientifiques à passer au microscope » (Bernardie-Tahir 2011b, p. 160).

Il ne s'agit pas, en effet, de réduire les îles et les îliens à un monde qui, paradoxalement d'ailleurs, refléterait les logiques continentales tout en étant renfermé sur lui-même, mais plutôt d'analyser la complexité territoriale à partir d'espaces qui exacerbent l'entremêlement des facteurs dans la production du territoire : « Si l'île semble simplifier la lecture géographique, du fait qu'elle s'apparente à un microcosme, on constate rapidement et paradoxalement qu'elle révèle bien davantage la complexité de l'espace et des hommes » (Brigand 2006, p. 477).

De ce fait, la figure de la loupe ou du miroir déformant offre un point de vue intermédiaire dans le cadre de l'éternel débat des géographes sur l'existence d'une spécificité insulaire, opposant les tenants d'un fort particularisme à ceux qui attribuent un caractère universel aux phénomènes observés sur les îles. Cette proposition rejoint celle de François Taglioni, dont le positionnement ne verse ni dans le particularisme ni dans l'universalisme : « l'île n'est [...] pas un objet géographique spécifique, mais les phénomènes géographiques, économiques, politiques et sociaux qui s'y déroulent sont souvent amplifiés par l'insularité, l'îlité et l'insularisme, c'est peut-être là sa plus grande spécificité » (Taglioni 2003, p. 114).

Ce point de vue fait écho à deux aspects majeurs de l'approche que je souhaite développer ici : les îles ne sont pas, dans ce travail, envisagées comme un « objet » de recherche, étudié « pour et par » lui-même (Meistersheim 2001, p. 18), et dont l'intouchable spécificité condamnerait toute possibilité d'analyse de portée plus générale. Néanmoins, les phénomènes étudiés depuis Ouessant, l'île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije n'en demeurent pas moins marqués par l'insularité de ces territoires, qui se traduit sur le plan géographique, mais aussi dans les représentations des îliens et des continentaux (îlité) ainsi que dans les discours politiques et identitaires façonnés par les

⁴³ Entretien réalisé en juin 2022

communautés îliennes (insularisme). L'intérêt de la figure du prisme est alors d'ajouter, à l'exacerbation sous-tendue par l'idée de loupe, la force des représentations émanant de discours qui peuvent se « colorer de passion ».

I.1.3. Insularité, îléité, insularisme : questionner la marge depuis les îles

Les notions d'insularité, d'îléité et d'insularisme englobent toute la complexité et l'intérêt de l'étude des îles en géographie et présentent chacune une pertinence dans le cadre de ce travail qui explore les processus formels et informels de la production territoriale dans cinq îles bretonnes et croates.

L'insularité, en interrogeant les effets de la rupture maritime, renvoie aux rapports île-continent qui, dans le cadre de ce travail, sont plus largement questionnés au prisme de la marge. Pour Nathalie Bernardie-Tahir, l'insularité peut s'apparenter à un phénomène de « mise en avant », de « mise à l'écart » ou encore « de mise en marge » des îles au sein d'un « système territorial dominant » (Bernardie-Tahir 2022, p. 10). Il s'agit là d'un questionnement central de ce travail : les îles de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines sont-elles mises en marge au sein de leurs systèmes territoriaux respectifs ?

D'un point de vue spatial, le terme de marge semble idéal, qualifiant « ce qui est "au bord de", "sur le pourtour externe de quelque chose" » (Depraz 2017a, p. 13). Mais la marge recouvre aussi des dimensions politiques, économiques, sociales ou encore sociologiques qui constituent autant de facteurs pour appréhender un écart toujours relatif vis-à-vis d'un centre (*Ibid.*, p. 17; Mury 2022, p. 190). Ainsi, l'objectif n'est pas d'interroger l'insularité ou la marginalité de ces territoires, comme des caractéristiques fixes qui les différencieraient d'un ensemble territorial continental, mais plutôt les processus dynamiques participant de leur éventuelle marginalisation au sein d'un système d'action publique façonné depuis le continent. Il s'agit alors d'identifier les rouages de cette potentielle marginalisation, entendue comme « un processus en cours, à venir ou abouti, qui met à distance un territoire et ses sociétés » (Depraz 2017b, p. 6).

Au-delà de l'insularité, on peut alors questionner le degré d'insularisation de ces marges spatiales, une notion qui, faisant écho à la marginalisation, rejoint l'idée selon laquelle « on pourrait [...] élargir le concept d'insularité pour désigner les espaces (insulaires ou continentaux) isolés dans leur environnement régional » (Bernardie-Tahir 2011b, p. 171). Dans le cadre de ce travail, l'insularisation peut ainsi être envisagée comme un processus dynamique conditionnant une insertion différenciée dans un système territorial continental. Parallèlement, tenant compte du fait que les marges peuvent être « autant subies que choisies » (Depraz 2017c, p. 257), l'insularisation peut être envisagée comme une clé de lecture, « à toutes échelles, [des] réactions d'enfermement, de différenciation ou de démarcation des groupes sociaux et des territoires » (Bernardie-Tahir 2011, p. 464). Appréhender les effets locaux de ces mécanismes de différenciation, qu'ils soient volontaires ou imposés, permet en outre d'interroger la capacité de ces marges insulaires à devenir de potentiels

« espaces de création, de partage, d'élaboration de stratégies collectives, de contre-espaces (Foucault, 1984) » (Borghi 2018, p. 1).

Mise en avant dans les discours politiques et culturels, l'insularité prend la forme de l'**insularisme**, procédé par lequel les îliens s'emparent de la différenciation vis-à-vis du continent pour revendiquer une identité culturelle distincte ou encore l'adaptation de lois et de règles apparaissant peu cohérentes avec leurs réalités territoriales (Meistersheim 2001, p. 20; Mercier 1990, p. 12). De fait, le débat sur la spécificité insulaire n'est pas l'apanage des scientifiques et s'invite dans les sphères publiques et privées, en témoigne par exemple cet extrait d'un entretien avec Christophe, Ouessantien précité qui défendait cette spécificité auprès de sa conjointe originaire du continent : « l'insularité creuse une identité [...] qui est très forte ».

Maire d'Ouessant depuis 1995, conseiller régional qui fut aussi le président de l'Association des Îles du Ponant (réseau politique rassemblant les maires des seize communes insulaires de la Manche et de l'Atlantique) de 2008 à 2021, Denis Palluel défend l'idée selon laquelle l'insularité va de pair avec certaines contraintes en matière de gestion municipale : « l'insularité, c'est prendre conscience qu'on a une spécificité géographique avec des difficultés particulières qu'on assume »⁴⁴.

Pour Philippe le Bérigot, qui effectue son second mandat de maire de l'Île-aux-Moines et a succédé, de 2021 à 2023, à Denis Palluel à la présidence du réseau politique l'Association des Îles du Ponant : « La chance de nos îles [...] c'est que nous, notre territoire il est indiscutable. [...] c'est ça l'insularité. Donc on est d'ici, on n'est pas de la commune d'à côté »⁴⁵.



Photographie 10 : Denis Palluel (gauche) et Philippe le Bérigot (droite), à l'occasion du passage de relais de la présidence de l'Association des Îles du Ponant (Annie Mouchot pour le Télégramme, 2021).

⁴⁴ Entretien réalisé en Février 2022

⁴⁵ Entretien réalisé en mars 2022

Cette revendication de l'insularité dans les discours politiques a pu faire l'objet de connotations négatives, associant l'insularisme à une tendance des îliens « à cultiver à l'excès leur spécificité, pour mieux affirmer leur identité culturelle ou bénéficier d'avantages non moins spécifiques » (Brunet 1992, p. 258). Dans ce travail, la mobilisation de ce concept se départit de tout jugement : il s'agit de mesurer la capacité des acteurs îliens à tirer parti de l'insularité pour impulser, à l'échelle locale, régionale ou nationale, de l'innovation en matière d'action publique territoriale (Chapitres 8 et 9).

Enfin, l'**îléité** renvoie « à l'univers de la représentation et de la métaphore » (Bonnemaison 1990, p. 120), et donc à toute la puissance symbolique de l'île qui, dans l'imaginaire collectif, évoque « l'Ailleurs, mais aussi le lieu de l'Autre, de l'étrange, de l'étranger, de l'exotique, en somme : la figure emblématique de l'altérité » (Bernardie-Tahir 2022, p. 6). Ce concept, que l'on doit à Abraham Moles, renvoie à la « topopsychologie de l'espace et de la société insulaire » (Moles 1982, p. 283; Meistersheim 2001, p. 21).

Dans le cadre des questionnements que je développe ici, cet aspect psychologique présente un double intérêt. Il s'agit, tout d'abord, de déconstruire le fantasme de l'île qui conditionne le regard continental porté sur ces espaces, et donc mon propre positionnement vis-à-vis des territoires de cette recherche (Chapitre 3). D'autre part, parce que l'îléité n'est pas l'apanage des continentaux, cette dimension psychologique peut éclairer les puissants liens d'attachement que les îliens nouent avec leur territoire, qui seront analysés dans ce travail comme le terreau de ressources sociales propices, si ce n'est à l'innovation territoriale, du moins à des stratégies de compensation vis-à-vis d'un certain déficit institutionnel (Chapitre 9).

Cette dimension psychologique du lien entretenu avec l'espace de vie est un élément récurrent des discours recueillis sur chacune des îles étudiées et semble inséparable de l'imaginaire collectif associé à ces territoires. Nataša, habitante de Silba, décrivait ainsi l'île comme « [s]on enfer et [s]on paradis »⁴⁶. Cet attachement, notamment dans le cas des personnes originaires de l'île, revêt une forme identitaire et traduit souvent un sentiment de fierté : « je tiens à être îlois⁴⁷ », déclarait Cédric, habitant de l'Île-aux-Moines. A Ouessant, Marc, îlien d'une soixantaine d'années, soulignait l'importance de ses origines insulaires : « Je repensais à ce morceau [...] Maxime Le Forestier [...] être né quelque part. Je dis qu'il n'y a pas un morceau qui parle autant de l'insularité »⁴⁸.

⁴⁶ Entretien réalisé en mai 2023

⁴⁷ Le qualificatif îlois désigne officiellement les habitants de l'Île-aux-Moines bien que, sur un plan plus informel, ce qualificatif est plutôt associé aux personnes originaires de l'île (entretien réalisé en mars 2022)

⁴⁸ Entretien réalisé en février 2022

Ce sentiment d'appartenance reflète parfois une réelle identification au territoire, en témoigne cette affirmation de Robbi, îlien d'Unije : « Je fais partie de cette île. J'en suis un morceau »⁴⁹. Cette approche topopsychologique des îles apporte ainsi un éclairage sensible aux discours îliens, qui ne sont pas sans rappeler la théorie de Joël Bonnemaïson selon laquelle « les hommes, en habitant leur territoire, deviennent ce territoire » (Bonnemaïson 1996, p. 169).

Ainsi, si les îles peuvent être envisagées comme « détectrice[s] des évolutions continentales » (Péron 1993, p. 16), les réalités dont je me fais ici l'écho n'en sont pas moins ancrées dans ces « territoires du vécu ordinaire » (Péron 1997, p. 285) et de l'identité des îliens ; territoires dont la puissance évocatrice, dans un espace mondialisé, incarne aux yeux des géographes et de la société « le paradigme du local par excellence » (Bernardie-Tahir 2011b, p. 459).

I.1.4. Territoires de vie, territoires (d'accueil) de la recherche

L'étude des îles, marquée du sceau de l'idéalisation, du fantasme, mais aussi de la colonisation, n'a pas toujours donné la voix aux îliens qui, pour reprendre les mots de la sociologue Anne Meistersheim, « ont rarement pu écrire eux-mêmes leur histoire » (Meistersheim 2001, p. 16).

En questionnant les modalités de l'action publique territoriale au prisme des réalités quotidiennes qui émergent des discours îliens, il s'agit donc d'appréhender les îles comme des espaces vécus (Frémont 1974), ce qui rejoint l'approche récemment défendue par Nathalie Bernardie-Tahir :

« [...] les îles sont des lieux de vie avant tout, où des hommes et des femmes (co)-habitent, travaillent, circulent, se détendent, se rencontrent, se mobilisent, construisent et imaginent leur avenir. Elles forment des territoires vécus et appropriés par des habitants aux horizons et origines mêlés, originaires ou non des lieux, installés de longue ou de fraîche date, en prise avec les problématiques quotidiennes du foncier, des transports, de l'énergie, de l'alimentation, de la gestion des déchets, de l'emploi, de l'école, de l'accès aux services publics, etc. Chaque jour les insulaires réinventent les modalités d'un vivre-ensemble fluide et changeant, conditionné par les atouts et les contraintes de l'exiguïté, d'un environnement fragile ou d'un isolement relatif. » (Bernardie-Tahir 2022, p. 9).

L'invitation est alors, et c'est la démarche de ce travail, de placer les îliens au centre du discours scientifique produit sur les îles. En faisant de ces « subjectivités multiples » (Harding 1992a, p. 455) la pierre angulaire de mes questionnements, il s'agit avant tout de dépasser une certaine vision binaire : les communautés îliennes ne sont pas des « objets » de recherche entendus au sens « d'une chose passive et inerte » (Haraway 1988, p. 591).

Ainsi perçues comme territoires de vie, les îles ne sont, dans ce travail, ni des « objets » ni des « terrains » de recherche, mais bien des territoires d'étude. Si la nuance peut sembler accessoire, elle

⁴⁹ Entretien réalisé en juin 2022

traduit un choix qui n'est pas neutre, en ce qu'il reflète mes interrogations quant au rapport entretenu par le géographe aux lieux qu'il étudie. Dans mon cas et comme je l'ai explicité dans le préluce de ce travail, c'est la rencontre avec l'île et les îliens de Cres qui a fondé mon désir de faire de la recherche en géographie. Il me paraît alors réducteur de qualifier cet espace de « terrain » de ma recherche, terme qui recouvre une dimension trop utilitariste et éloignée de ma démarche.

Plus encore, ainsi que l'a souligné la théoricienne féministe bell hooks, « le langage est aussi un lieu de lutte » (hooks 1989, p. 15). Or, pour Florence Mury, la métaphore du terrain « fonctionne comme un embrayeur idéologique : non questionné, [elle] inscrit le.la chercheur.euse dans un positionnement prédéfini, porteur de partis pris qui fonctionnent le plus souvent à son insu. "Aller sur son terrain", "faire du terrain" : le terme entraîne une mise à distance de l'objet d'étude, condition de son appropriation par le.la scientifique ; le sujet est également désincarné, mis à plat. En insistant ainsi sur sa dimension spatiale, le.la chercheur.euse le justifie *géographiquement*. Le recours à un tel vocable se révèle donc hautement problématique, dans la mesure où il atteste la tendance du.de la géographe à objectifier le monde et les populations étudiées » (Mury 2022, p. 47).

En ce sens, le terme de « territoire », que l'on peut décliner en « territoire d'accueil », me semble beaucoup plus adapté à ce travail qui vise avant tout à restituer les récits à travers lesquels les îliens m'ont partagé la réalité de leurs modes d'existences, de leurs problématiques quotidiennes et des stratégies formelles et informelles qu'ils mettent en œuvre pour y faire face. De même, le terme de territoire comprend une dimension holistique qui me semble aller au-delà de l'aspect réducteur du « terrain », que l'on peut associer au « terrain de jeu » (d'un chercheur, d'un projet académique), et peut-être finalement au terrain du « je », dans une acception hautement plus égocentrée que celle de l'heureuse tournure⁵⁰ imaginée par Anne Volvey, Yann Calbérac et Myriam Houssay-Holzschuch (Volvey, Calbérac et Houssay-Holzschuch 2012).

Les facettes du prisme sont donc nombreuses : un angle insulaire et résolument local pour appréhender les acteurs et échelles de l'action publique territoriale ; la mise en avant des points de vue îliens qui, s'ils sont légitimes, n'en sont pas moins subjectifs ; les îles comme marges, mais aussi comme territoires de vie et d'accueil de la recherche. Paradoxalement, expliciter ces angles d'analyse permet à la fois de tracer les bornes de cette recherche (autant de garde-fous qui s'avèreront utiles au moment de dégager des analyses plus générales de l'étude de nos cinq îles) et d'en élever la portée objective, d'après la théorie de Donna Haraway selon laquelle tout savoir est situé (Haraway 1988). Ayant situé mon discours sur les îles sur le plan théorique, il s'agit désormais de situer, d'un point de vue géographique, les territoires de cette recherche.

⁵⁰ « Terrains de je. (Du) sujet (au) géographique »

I.2. De l'Atlantique à l'Adriatique : cinq territoires d'étude

I.2.1. Situer les territoires de recherche parmi les îles du Ponant et de Croatie

Les cartes 4 et 5 permettent de localiser les cinq territoires d'étude à l'échelle des îles du Ponant et de Croatie.

L'île d'Ouessant et l'île-aux-Moines appartiennent aux îles du Ponant, qualificatif dont l'origine étymologique renvoie au terme latin *ponere*, qui signifie « se coucher »⁵¹ et est utilisé pour désigner l'Ouest, c'est-à-dire l'endroit où le soleil se couche. Utilisée dans le vocabulaire maritime, la distinction entre le Ponant (façade occidentale du littoral) et le Levant (façade orientale) se matérialise durant l'Ancien Régime par le recrutement séparé de marins Ponantais et Levantins (Monaque 2015; Battesti 2015). Depuis 1971, le qualificatif est associé à treize îles et deux archipels formant un réseau politique : l'Association des îles du Ponant (AIP)⁵².

⁵¹ Dictionnaire de l'Académie Française : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P3341>

⁵² Nom qui succéda, en 2002, à l'Association pour la Promotion et la Protection des Îles du Ponant (APPPI), expression ayant-elle-même remplacé, en 1973, le nom originel du réseau : l'Association pour la Promotion des Îles du Ponant (APIP) (Boquet 2021)



Carte 4 : Territoires de recherche en France

Dans cette analyse qui vise à situer les territoires d'étude dans un ensemble insulaire plus vaste, je délaisserai les archipels de Chausey et de Glénan, ces derniers n'étant pas habités de façon permanente, tandis que les communautés îliennes sont au cœur de ma réflexion. Ainsi, si les côtes de la Manche et de l'Atlantique abritent non moins de 891 îles et îlots (Brigand 1997, p. 193), c'est à treize îles métropolitaines représentant seize communes insulaires (le territoire de Belle-Île-en-Mer étant divisé en quatre municipalités) que je me réfère, tout au long de ce manuscrit, sous le terme d'îles du Ponant. Parmi ces treize îles, onze se situent en région Bretagne, tandis que l'île d'Yeu appartient au Pays de la Loire et l'île d'Aix à la Nouvelle Aquitaine.



Carte 5: Territoires de recherche en Croatie

Côté croate, on dénombre 49 îles habitées parmi les « 1 246 îles, rochers et récifs » jalonnant le littoral du nord-ouest au sud-est, sur une étendue de 450km (Starc 2020, p. 9). Contrairement aux îles du Ponant, celles-ci font état d'une fragmentation administrative telle que seules cinq îles sont dotées d'une municipalité calquée sur les frontières du territoire (Vir, Dugi otok, Šolta, Lastovo et Mljet). Le choix d'étudier les îles de Cres, Silba et Unije visait à refléter ce morcellement administratif puisque, si le territoire de Cres est administré par deux municipalités, Silba et Unije sont respectivement rattachées à une municipalité continentale et une municipalité insulaire. Ce choix me permettra ainsi d'interroger l'impact de ces différents statuts administratifs en matière de gestion territoriale.



Figure 2: Données clés sur les îles du Ponant et de Croatie. Photographies : vue aérienne de l'île de Molène (Anthony Penel, 2015) ; vue aérienne de l'île d'Ilovik (blue-world.org)

D'un point de vue spatial, les treize communes du Ponant représentent un espace total de 160 km², soit 0,025% du territoire national, tandis que les îles habitées de Croatie s'étendent sur une surface d'environ 3000 km², soit 5% du territoire croate. Cet écart spatial se traduit sur le plan démographique, puisqu'on dénombrait 16 165 îliens du Ponant en 2020⁵³, tandis que la population insulaire croate s'élevait, en 2021, à 121 075⁵⁴. Ainsi, si les îliens de l'Adriatique représentent 3% de la population croate, ce taux s'abaisse à 0,3% concernant les îles du Ponant. Il sera alors intéressant d'interroger l'influence de ce ratio spatial et démographique dans la construction (ou non) de politiques insulaires à l'échelle nationale (chapitre 8).

1.2.2. Des îles « proches »

Malgré ces écarts quantitatifs, nous verrons qu'il existe des traits communs entre les îles du Ponant et de Croatie, dont le premier réside dans leur position géographique, aux marges immédiates d'un continent dont elles sont dépendantes sur le plan économique mais aussi administratif et politique, ce qui en fait des fenêtres idéales pour appréhender la structuration de l'action publique dans les deux états. Denis Palluel, maire d'Ouessant, résume ainsi l'insularité des îles du Ponant :

« On est des îles, certes, mais on n'est pas tout à fait des îles d'Outre-mer, [...] on est tout près du continent, on est des petites îles éparpillées, donc il y a un contexte particulier »⁵⁵.

⁵³ Population municipale, INSEE 2020

⁵⁴ Calcul réalisé à partir des données du recensement de 2021 (Bureau des Statistiques Croates)

⁵⁵ Entretien réalisé en Février 2022

Il est intéressant de constater que les îles du Ponant et de Croatie ont déjà fait l'objet d'un rapprochement, en témoigne le schéma suivant, réalisé par Christian Germanaz et offrant une synthèse des typologies géographiques de l'île fondée sur différents critères de géographie physique.

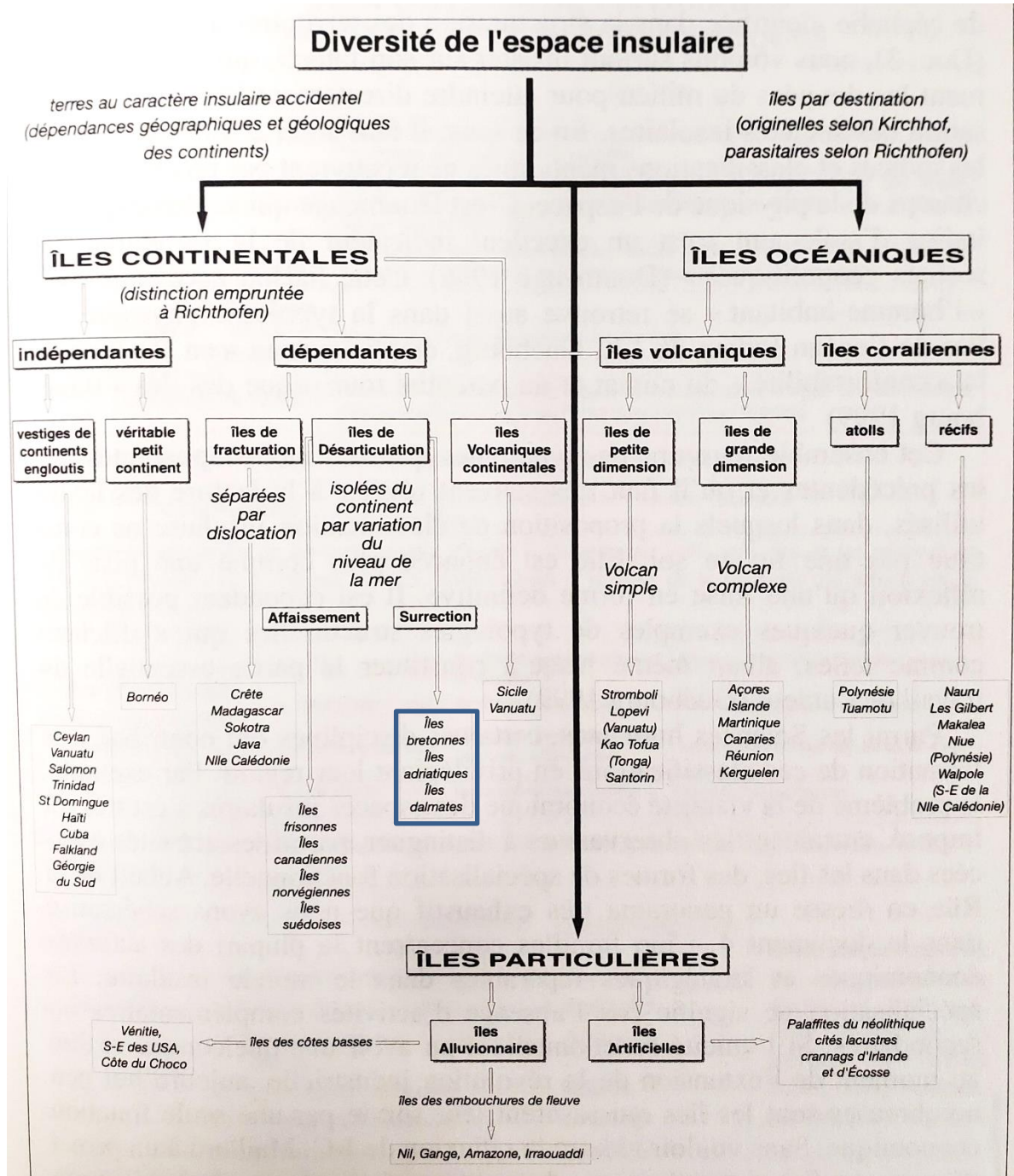


Figure 3 : Synthétisation des typologies géographiques des îles proposée par Christian Germanaz (Germanaz 2005, p. 35)

Les îles de l'Atlantique et de la Manche et les îles de Croatie figurent ainsi parmi les îles continentales, dépendantes du continent en ce sens qu'elles y étaient autrefois rattachées avant un mouvement d'élévation du niveau de la mer (« îles de désarticulation ») (*Ibid.*, p. 34).

Dans l'introduction de l'ouvrage qu'il a dirigé et qui porte sur « l'archipel croate », Nenad Starc détaille la notion d'îles « proches », qu'il mobilise pour qualifier l'insularité croate. Sans estimer d'échelle de distance pour baliser le concept, l'économiste et nissonologue⁵⁶ croate rappelle que la proximité du continent caractérise une majorité d'îles à travers le monde et souligne l'intérêt que représentent ces territoires tant sur le plan académique que sur celui de l'action publique (Starc 2020, p. 7-8). Car, contrairement aux îles plus éloignées et souvent dotées d'un certain niveau d'indépendance, ces îles proches sont caractérisées par une « fusion socio-économique avec les régions continentales et leurs centres côtiers » (Faričić et Čuka 2020a, p. 55).

Il faut néanmoins nuancer cette affirmation, qui ne s'applique pas à tous les territoires insulaires proches du continent, ainsi que l'a par exemple souligné Christian Fleury dans sa thèse sur les îles de Jersey, Trinidad et Saint-Pierre-et-Miquelon : « Chacune à leur manière [...], les îles se sont souvent tournées vers le lointain. Ceci conduit à une inversion du rapport dominant/dominé qui régit généralement les relations île/continent au détriment de la première, hors de tout contexte frontalier [...]. Car celles que nous avons étudiées ont été intégrées plus vite et de façon plus intense dans les mouvements d'hommes et de marchandises que les terres qu'elles jouxtent » (Fleury 2006, p. 223). Développant le cas de Zanzibar, Nathalie Bernardie-Tahir a quant à elle mis en avant un renforcement de l'identité locale mobilisé dans la revendication d'une autonomie accrue vis-à-vis de la Tanzanie, suivant une logique insulariste traduisant une « résistance face aux velléités assimilatrices du Continent » (Bernardie-Tahir 2011a, p. 337).

Pour Nenad Starc, c'est notamment « l'opportunité toujours présente de s'appuyer sur le continent » qui distingue les habitants des îles lointaines et ceux des îles proches (Starc 2020, p. 7). En effet, comme c'est le cas des îles du Ponant et de Croatie, l'auteur souligne qu'« en règle générale, les îles proches ont appartenu aux États qui possédaient le continent et occupaient le plus largement possible le littoral » (Starc 2020, p. 8). Il est donc particulièrement intéressant de questionner les politiques publiques telles qu'elles se déploient sur ces territoires, qui se définissent à la fois par la rupture maritime vis-à-vis de leur continent de rattachement et une proximité telle qu'elles « sont juste assez loin pour être un lieu de refuge, mais trop proches pour être considérées comme utopiques » (*Ibid.*). Cette dernière affirmation peut toutefois être nuancée par la persistance d'une

⁵⁶ Dérivé du terme Nissonologie, théorisée par Abraham Moles comme la « science des îles » puis par Grant McCall (qui emploie le terme « *nissology* ») comme « l'étude des îles selon leurs propres termes » (Moles 1982; McCall 1994)

vision sinon utopique, du moins basée sur une différenciation positive avec le continent dans les discours, à l'image de Matthieu, trentenaire revenu vivre à l'Île-aux-Moines depuis quelques années :

« C'est un *lifestyle* déjà, [...] le fait de vivre sur une île [...] ça coupe une petite frontière imaginaire qui fait que, t'es ailleurs quoi, t'es sur [...] un autre rythme : vivre différemment, consommer différemment »⁵⁷. Dans le cas d'îles proches, cette différenciation dans les discours fait écho à l'hypoinsularité, que Thierry Nicolas mobilise pour qualifier un éloignement relatif qui ne se mesure pas seulement en kilomètres mais aussi, par exemple, à travers les « distances sociale[s] et culturelle[s] » (Nicolas 2005, p. 339). On constate à travers ce type d'exemple que les îles proches ne perdent rien de leur îléité qui, nous le verrons, traduit des représentations multiples et parfois contradictoires.

Du point de vue de la recherche et de l'action publique, Nenad Starc souligne une tendance à appréhender ces territoires comme « des extensions, parfois même des anomalies, du continent » (Klempić Bogadi et Podgorelec 2020, p. 9). Peut-on, de fait, considérer les îles proches comme des extensions du continent ? Quels sont les effets d'une telle perception en matière de réception et d'appropriation des politiques publiques sur ces territoires ?

Ces questionnements sont par ailleurs tout à fait pertinents dans le cadre du terme d'îles « précontinentales », utilisé par Laura Corsi pour qualifier les îles du Ponant dans sa thèse portant sur les « Médiations entre recherche, territoires et télévision », et qui renvoie au précontinent breton défini par Jean-Pierre Pinot (Pinot 1974). Ces îles précontinentales, « par opposition aux îles océaniques », « appartiennent aux mêmes ensembles géologiques que le continent proche et connaissent des dynamiques globales similaires » (Corsi 2020, p. 38-39). Cette acception, qui intègre la proximité du continent et l'imbrication de phénomènes globaux entre ces deux espaces est tout à fait cohérente pour qualifier les îles du Ponant et de l'Adriatique.

Les notions d'île proche ou d'île précontinentale recouvrent ainsi une double dimension qui convient bien aux cinq territoires de cette étude, à la fois proches et géographiquement séparés d'un état continental dont ils dépendent d'un point de vue administratif ce qui, du moins sur le plan spatial, les place déjà dans une certaine position marginale. Evoquant le cas des îles croates, Nenad Starc souligne ainsi que : « Géographiquement, elles sont presque au centre de l'Europe et facilement accessibles depuis le continent, mais la plupart d'entre elles sont paradoxalement restées en marge des tendances méditerranéennes dans presque tous les aspects » (Starc 2020, p. 9).

Cette proximité est néanmoins relative : côté île du Ponant, l'île d'Ouessant, la plus lointaine, se situe à 25 km du continent, tandis que le port de l'Île-aux-Moines, la plus proche, n'est qu'à 400 mètres de Port-Blanc. Cet aspect fait partie des facteurs qui ont orienté le choix de ces deux territoires

⁵⁷ Entretien réalisé en mars 2022

parmi les îles du Ponant, en ce qu'il permet de questionner l'influence de la rupture maritime sur les modalités locales de construction et de réception de politiques territoriales. Côté adriatique, on note également d'important écarts, de l'île de Krapanj, située à 350 mètres du continent aux îles de Lastavo et Vis, qu'une cinquantaine de kilomètres sépare de la grande terre. Ainsi, si l'on peut bien parler d'îles proches, à l'échelle des littoraux français et croates, cette proximité revêt des formes hétérogènes traduisant une insularité multiforme.

I.3. Cinq témoins d'une insularité multiforme

Dans cette sous-partie qui vise à décrire les situations insulaires des cinq territoires de cette recherche au prisme de la taille, de l'accessibilité, de la démographie et du statut administratif, l'insularité n'est pas envisagée comme une simple réalité physique mais bien comme un processus dynamique (l'insularisation) régissant l'insertion différenciée de ces territoires dans un espace national continental. Cette vision de l'insularité rend compte de l'entremêlement des facteurs qui fondent l'isolement nécessairement relatif d'un territoire, ainsi que le résume le géographe Damir Magaš au sujet des îles croates :

« Le syndrome de l'isolement et de l'encerclement par la mer dépend de divers facteurs. Plus le nombre d'habitants est petit, plus le trafic et les liaisons sont faibles, plus large est la distance avec le continent, plus fort, alors est ce syndrome » (Magaš 1997, p. 46).

Je peux ajouter, pour éclairer mon choix de traiter le statut administratif comme aspect clé de l'insularité des territoires étudiés : moins le territoire dispose d'autonomie décisionnelle, plus fort est le sentiment d'insularisation.

Le schéma suivant offre un premier aperçu synthétique de ces facteurs qui permettent d'appréhender à la fois d'importants écarts et un ensemble de réalités partagées conditionnant le sentiment d'insularisation qui émerge dans les discours îliens.

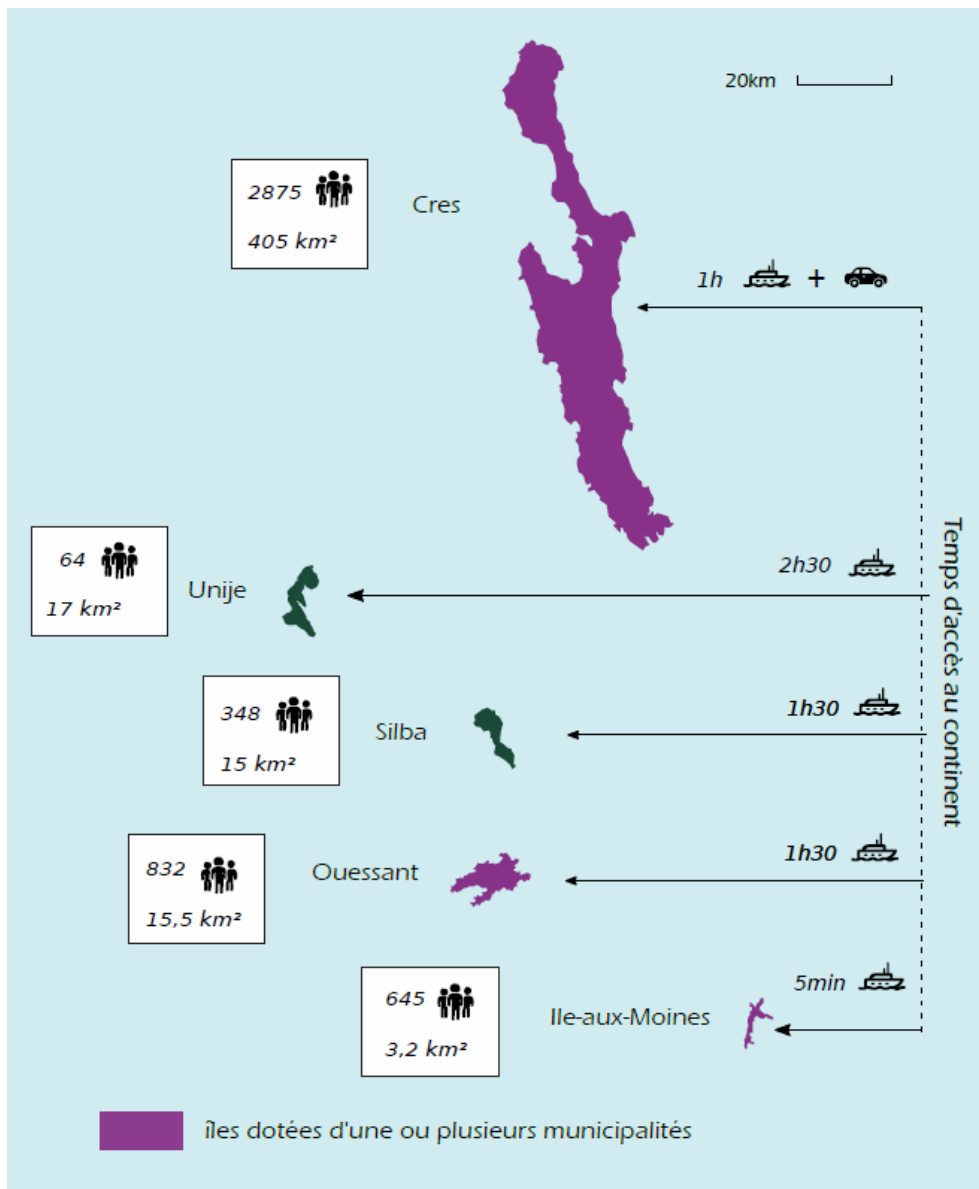


Figure 4 : Diversité des situations insulaires des cinq territoires de recherche (INSEE, données du recensement 2020 ; Bureau des Statistiques Croates, données du recensement 2021).

I.3.1. L'accessibilité

I.3.1.1. Un facteur déterminant du quotidien des insulaires

En juillet 2023, le poète Senko Karuza, habitant l'île de Vis, déclarait ceci au quotidien croate Jutarni list : « En ce qui concerne les liens et la distance, j'ai l'impression que c'est le continent qui est mal connecté à mon île, pas l'inverse. Le continent est un univers isolé de nous et il est certainement difficile aussi pour les continentaux de vivre dans leur isolement. De ce côté-là, d'une manière étrange, nous partageons le même sort »⁵⁸.

Dans sa thèse portant sur les liens entre desserte insulaire et l'entreprenariat dans les îles du Ponant, Marie Guingot met en avant le fait que « l'éloignement insulaire se distingue par la séparation maritime. Qu'on la perçoive depuis l'île ou le continent, « cette distance maritime à franchir est porteuse de plus de contraintes qu'une distance terrestre, en raison des ruptures modales qui en résultent » (Guingot 2019, p. 29). En effet, ainsi que le formule Tomislav Oroz, ethnologue de la faculté de Zadar : « les insulaires ne mesurent pas la distance au continent en kilomètres ou en miles mais en temps passé sur les ferry » (Oroz 2020, p. 153).

Si l'on adopte le point de vue d'un îlien, c'est donc plutôt l'accessibilité, qui se mesure au temps de trajet et au rythme des liaisons maritimes, qui apparaît comme facteur clé d'une vie quotidienne cadencée par le passage des bateaux nécessaires aux allées et venues des habitants et visiteurs ainsi qu'à l'approvisionnement en marchandises de première nécessité.

⁵⁸ Titre de l'article traduit par Courrier International : « Senko Karuza : "L'insularité n'est pas un isolement" » (Courrier International, 30 juillet 2023)



Photographie 11 : Le débarquement du bateau est un moment d’effervescence de la vie quotidienne des îliens d’Unije (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022, juin 2021).

S’il existe souvent différents trajets et que certaines îles, comme Unije, sont plus dépendantes d’une île voisine que du continent, la Figure 4 fait déjà apparaître des situations très différenciées. On passe ainsi d’un temps de trajet de 5 minutes pour l’Île-aux-Moines à 2h30 pour Unije. Depuis Cres, le

trajet le plus rapide pour accéder à la capitale régionale (Rijeka) ou nationale (Zagreb) implique de prendre sa voiture sur le ferry qui accoste non pas sur le continent mais sur l'île voisine de Krk, dotée d'un pont : « tu peux t'asseoir dans ta voiture et en trois heures tu es à Zagreb »⁵⁹, résumait Hrvoje, habitant de Cres.

L'accessibilité est par ailleurs impactée par une variété de facteurs tels que les conditions météorologiques qui, à Ouessant où les eaux agitées de la mer d'Iroise rencontrent les côtes escarpées de l'île, ont plus souvent tendance à entraîner la suspension des liaisons maritimes et plonger le territoire, parfois pendant plusieurs jours, dans un isolement plus marqué.

De même, la qualité des infrastructures de transport maritime est déterminante pour assurer des liaisons régulières. Non sans humour, une habitante d'Unije me déclarait lors d'un entretien : « nous arrivons plus vite à New-York qu'à Lošinj »⁶⁰, l'île voisine qui constitue le centre urbain le plus proche. Il faut en effet compter plus de deux heures et sur une météo favorable pour atteindre le port de Mali-Lošinj, le bateau pour Unije (construit en 1955) étant relativement vétuste.

Le cri d'alerte des habitants d'Unije

En Croatie comme en France, c'est l'échelon régional qui détient la compétence du transport maritime. Ainsi, en février 2023, les responsables du conseil local d'Unije, échelon infra municipal que je détaillerai plus avant dans ce chapitre, ont souhaité alerter la région sur la situation catastrophique des liaisons maritimes : « sur les vingt derniers jours on n'a pas eu de bateau pendant quatorze jours », déclarait Žarko Mrkobrađa, membre du conseil local, sur la chaîne Nova TV⁶¹. Partant de ce constat, Robbi Nikolić, dont les mandats de président du conseil local d'Unije s'étalent de 1995 à nos jours, résumait ainsi la situation de l'île :

« Depuis de nombreuses années, nous avertissons les politiciens de la situation catastrophique sur l'île d'Unije. Il y a de moins en moins d'insulaires, nous n'avons pas de médecins, les lignes maritimes sont souvent interrompues. Notre avion et notre aéroport sont fermés depuis de nombreuses années. Si rien ne se passe de façon urgente, nous demanderons un référendum sur la sécession de la région Primorje-Gorski Kotar. »

⁵⁹ Entretien réalisé en mai 2022

⁶⁰ Entretien réalisé en juin 2022

⁶¹ <https://dnevnik.hr/vijesti/hrvatska/nakon-priloga-u-pozivu-stanovnici-unija-stigli-na-sastanak-s-ministrom---771046.html>



Figure 5 : Robbi Nikolić prend la parole pour Dnevnik (Nova TV, 26 février 2023).

Dressant un lien entre le faible dynamisme du territoire et la question de son accessibilité, l' élu local a ainsi brandi la possibilité d'organiser un référendum au sein du conseil local (composé de cinq membres représentant la quarantaine d'habitants du territoire auprès de la municipalité de Mali-Lošinj) pour demander un rattachement administratif à la région d'Istrie, dans l'espoir d'obtenir une meilleure desserte et plus largement une reconnaissance plus vaste des problématiques propres à l'insularité.

S'il peut paraître anecdotique, le coup d'éclat des îliens d'Unije a déclenché la réaction de Zlatko Komadina, le président de région, lequel a invité ces derniers à « réfléchir attentivement à la direction qu'ils souhaitent prendre car, à [son] avis, ils n'obtiendront rien, seulement des problèmes encore plus importants que ceux qu'ils ont peut-être maintenant »⁶². Plus encore, l'intervention médiatique a permis une réunion avec Oleg Butković, ministre de la Mer, des Transports et des Infrastructures⁶³.

Dans son cri d'alerte retransmis par Nova TV, Robbi Nikolić appelait les pouvoirs publics à venir constater « comment est la vie sur l'île au 21^{ème} siècle ». En filigrane, on perçoit combien l'accessibilité de ces territoires conditionne un sentiment, chez les îliens, de mise en marge par les échelons régionaux et nationaux.

⁶² <https://www.glasistre.hr/hrvatska/2023/02/27/komadina-o-najavi-referenduma-za-odvajanje-otoka-unija-iz-pgz-a-848621>

⁶³ <https://dnevnik.hr/vijesti/hrvatska/nakon-priloga-u-pozivu-stanovnici-unija-stigli-na-sastanak-s-ministrom---771046.html>

Habitué des apparitions médiatiques, Robbi Nikolić m'a également raconté comment, en pleine crise covid, il avait déclaré à la TV nationale que tout le monde était en pleine santé sur l'île, les malades étant rapidement morts et enterrés faute d'intervention assez rapide⁶⁴. Il déplorait notamment la fermeture de la ligne aérienne qui reliait Unije au continent. Car la question de l'accessibilité inclut celle des dispositifs de transport d'urgence qui permettent de garantir l'accès aux soins des populations insulaires.

Cette situation fait écho aux manifestation organisées par les Ouessantins en 2012 face à la menace de fermeture de la ligne aérienne qui les relie à la ville de Brest. Si celle-ci « ne représente qu'entre 1 à 2% du trafic total (maritime et aérien) entre l'île et le continent », elle revêt une importance cruciale pour le transport d'urgence, qu'il s'agisse de personnes ou de marchandises (Guingot 2019, p. 215-216).



Photographie 12 : 400 manifestants se seraient réunis contre la fermeture de la ligne aérienne à Ouessant le vendredi 17 août 2012. Un combat qui a payé puisqu'aujourd'hui encore les Ouessantins ont la possibilité de rallier la ville de Brest par les airs, moyennant un tarif de 100 euros aller-retour (tarif qui s'élève à 150 euros pour les continentaux). Ces prix demeurent nettement supérieurs à ceux du bateau, la traversée étant fixée à 6 euros 90 pour les îliens, prix qui s'élève de 33 à 40 euros (selon la saison) pour les continentaux (Ouest France, 2012).

⁶⁴ Entretien réalisé en juin 2021

I.3.1.2. Un indice pour représenter les disparités en matière d'accessibilité

Conditionnée par de nombreux facteurs, l'accessibilité varie ainsi fortement selon les îles. Afin de situer l'accessibilité des territoires de recherche à l'échelle des îles du Ponant et de Croatie, j'ai réalisé un indice sur la base de deux variables fondamentales, que sont le temps de trajet et la fréquence des liaisons maritimes.

Cet indice fait écho au travail de François Doumenge qui, en 1984, avait mis au point un indice d'isolement « fondé sur le rapport entre la surface émergée d'un territoire insulaire et la surface de la zone économique exclusive (ZEE) [...] qui lui est rattachée », dégageant ainsi trois niveaux d'isolement (Bernardie-Tahir 2005, p. 369; Doumenge 1984). Si ces variables sont adaptées à la description des îles tropicales, il s'agit ici de se focaliser sur la desserte maritime pour mieux saisir les relations îles-continent, fondamentales dans le quotidien des habitants des îles proches. Les critères choisis s'approchent en revanche de ceux retenus par Sofia Karampela, Thanasis Kizos et Ioannis Spilanis pour mesurer l'accessibilité des îles grecques (Karampela, Kizos et Spilanis 2014, p. 297-298).

Le critère temporel correspond au temps de trajet permettant de rallier le port continental le plus proche, tandis que la fréquence des rotations correspond au nombre minimum d'aller-retours possibles de l'île au continent à l'échelle d'une journée. En effet, cette possibilité d'effectuer un aller-retour à la journée est un aspect déterminant du quotidien des insulaires, en ce qu'elle permet d'effectuer divers achats ou d'accéder à des soins médicaux non disponibles sur les îles sans prévoir un hébergement sur le continent. Ainsi, lors d'un entretien réalisé en novembre 2022, le maire d'Ouessant se réjouissait de l'obtention récente d'une nouvelle rotation entre l'île et le continent : « c'est une mesure de justice, ce n'est pas un caprice »⁶⁵.

Il faut par ailleurs noter que le service de transport maritime connaît une forte disparité entre la saison creuse et la période estivale, caractérisée par l'affluence de milliers de touristes sur les îles et, par conséquent, un nombre de liaisons plus élevé. C'est pourquoi, afin de refléter les conditions d'une vie à l'année sur ces territoires, les données retenues pour la création de l'indice d'accessibilité se fondent sur les horaires de la période hivernale, durant laquelle les rotations sont moins fréquentes. Par exemple, la compagnie Océane, qui assure la desserte maritime entre Quiberon et Belle-Île-en-Mer, propose 6 à 12 allers-retours par jour de Septembre à Juin : c'est le chiffre 6 qui est retenu pour constituer la variable.

⁶⁵ Entretien réalisé en novembre 2022

Calcul de l'indice d'accessibilité

Pour les **temps de trajets**, une répartition en décile a été réalisée à partir de la durée en minutes, fondant un indice de durée allant de 1 (pour les durées comprises entre 1h30 et 3h40) à 10 (pour les durées ne dépassant pas les 5 minutes). Ce mode de répartition permet de constituer des effectifs égaux en dix classes et favorise ainsi l'harmonisation du nombre d'îles dans chaque classe qui se dégage de l'analyse. Une catégorie à part a été réalisée pour les îles semi-insulaires (reliées au continent par un pont) de Croatie que sont Krk, Pag, Čiovo, Murter et Vir.

<i>Durée (minutes)</i>	(Pont)	5	15	40	47,5	60	74,5	88	151	230
<i>Valeur attribuée</i>	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Tableau 1 : Répartition en décile de l'indice de durée. Les valeurs affichées dans la première ligne correspondent aux bornes supérieures de chacune des classes.

Il existe par ailleurs, côté croate, des îles en situation de surinsularité (Biševo, Ilovik, Vele Srakane), entendue au sens d'une « double insularité » qui se traduit sur le plan de l'accessibilité par la dépendance à une île voisine comme étape nécessaire pour rallier un port continental (Pelletier 1997, p. 134; Taglioni 2006, p. 652). Dans ce cas de figure, les temps de trajets de l'île à l'île voisine puis de cette seconde île au continent ont été additionnés. Par exemple, il faut compter pas moins de 3h50 pour effectuer le trajet entre Vele Srakane et la ville de Rijeka en passant par l'île de Lošinj, et 2h25 de Biševo à Split en passant par l'île de Vis. Enfin, pour une poignée d'îles croates (Sveti Andrija, Male Srakane, Babac, Kornat) il n'existait pas de données disponibles sur la fréquence et la durée des liaisons maritimes. On peut supposer que la faible population officielle de ces îles (dont le maximum est de 18 habitants pour Kornat) ne justifie pas la mise en place d'une ligne régulière.

Concernant la **fréquence des rotations île-continent**, une distribution par quantiles, c'est-à-dire en cinq classes à effectifs égaux, a été utilisée pour attribuer une valeur aux îles, allant de 0 (impossibilité d'effectuer un aller-retour à la journée) à 5 (6 à 26 rotations par jour). A titre d'exemple, s'il est impossible d'effectuer un aller-retour à la journée pour les îliens de Biševo, les îlois (habitants de l'Île-aux-Moines) peuvent effectuer le trajet de l'île à Port-Blanc toutes les demi-heures, ce qui revient à 26 rotations par jour.

<i>Fréquence des rotations</i>	0	1	2	3	5	26
<i>Valeur attribuée</i>	0	1	2	3	4	5

Tableau 2 : Répartition en quantiles de l'indice de fréquence des rotations. Les valeurs affichées dans la première ligne correspondent aux bornes supérieures de chacune des classes

A partir de ces deux indicateurs, on peut alors calculer un indice d'accessibilité variant de 0 à 10, correspondant à l'indice du temps de trajet multiplié par l'indice de fréquence des rotations divisé par 5, valeur maximale de ce dernier indicateur.

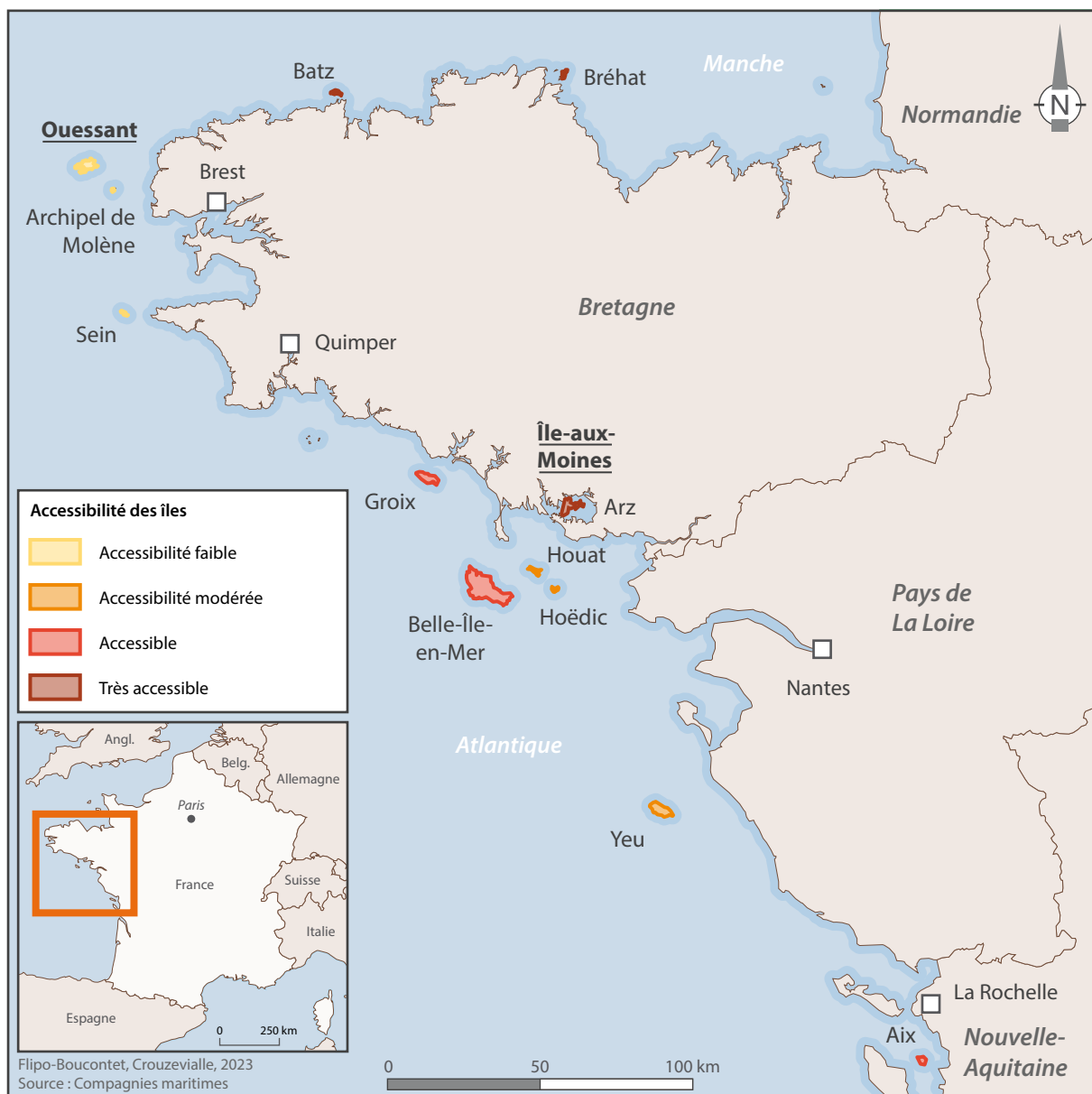
$$\text{Accessibilité} = \frac{\text{Indice}_{\text{durée}} * \text{Indice}_{\text{fréquence_rotations}}}{5}$$

Des classes ont ensuite été réalisées sur la base de cet indice :

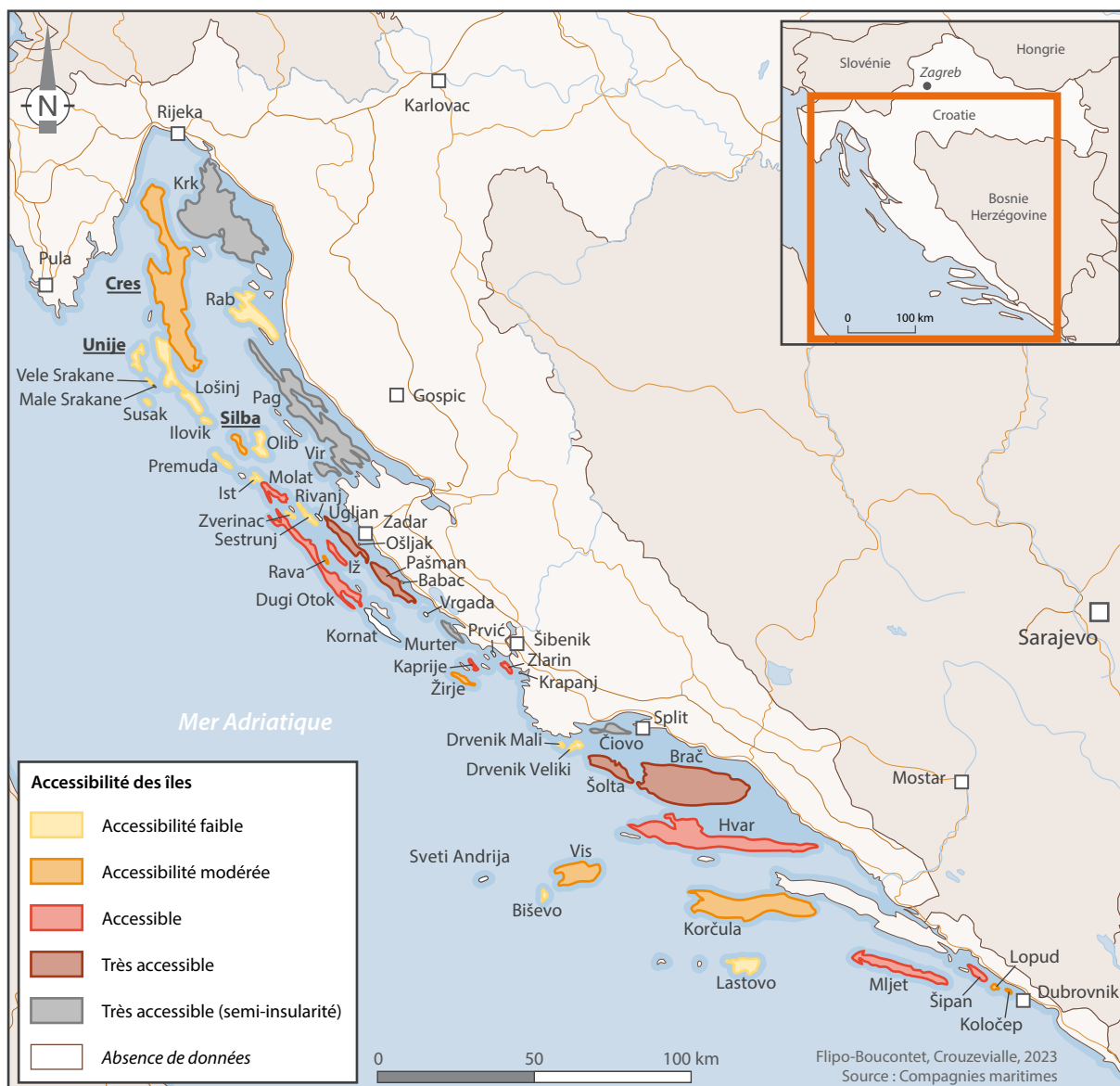
<i>Classe</i>	<i>Valeurs d'indice</i>
Accessibilité faible	0 à 1
Accessibilité modérée	1,1 à 2,9
Accessible	3 à 6,9
Très accessible	7 à 9
Très accessible (semi-insularité)	10

Tableau 3 : Classes réalisées à partir de l'indice d'accessibilité

A partir de cette typologie, des cartes ont pu être réalisées afin d'illustrer le classement des îles du Ponant et de Croatie en fonction de l'accessibilité.



Carte 6 : Classement des îles du Ponant à partir de l'indice d'accessibilité



Carte 7 : Classement des îles de Croatie à partir de l'indice d'accessibilité

Dans le cas des territoires de recherche, on observe ainsi que Ouessant et Unije sont classées en accessibilité faible, tandis que Silba et Cres sont légèrement plus accessibles (accessibilité modérée) et que l'Île-aux-Moines est très accessible. Ces situations hétérogènes du point de vue de l'accessibilité, impliquant des problématiques différenciées, sont à l'image de la diversité des îles du Ponant et de Croatie.

Si nous avons vu que les îliens d'Ouessant et d'Unije se mobilisent pour le maintien (ou la réouverture) de leur ligne aérienne, la forte accessibilité de l'Île-aux-Moines induit, pendant la saison estivale, des enjeux liés à la fréquentation touristique. Isabelle, retraitée habitant l'île soulignait ainsi que cela fait « plusieurs étés d'affilée [...] qu'il y a trop de monde sur l'Île-aux-Moines et que tout le

monde est mécontent », tandis que Mathieu, restaurateur, pointait la nécessité de trouver un arrangement « qui soit logique par rapport à la capacité d'accueil »⁶⁶.



Photographie 13 : Au cœur du mois d'août, l'arrivée du bateau, qui rythme les allées et venues de nombreux visiteurs journaliers, est symbole d'agitation sur le port de l'île-aux-Moines (Pauline Flipo--Boucontet, 2022).

L'indice d'accessibilité utilisé pour classer les îles du Ponant et de Croatie comporte toutefois des limites et notamment celle de n'intégrer que des critères relatifs à l'accessibilité « physique » des territoires. En effet, l'accessibilité peut également se mesurer en termes d'accès aux services ou encore à la culture. A ce titre, on peut par exemple souligner l'installation en 2021 d'une maison France Services au bureau de poste d'Ouessant⁶⁷. Ce type de dispositif vise à la fois à fournir un accès aux services numériques ainsi qu'un accompagnement aux publics (notamment âgés) peu rompus aux démarches administratives effectuées en ligne.

⁶⁶ Entretiens réalisés en mars 2022

⁶⁷ Lire par exemple à ce sujet l'article de Nicolas Olivier pour France Bleu : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/finistere-une-maison-france-services-inauguree-sur-l-ile-d-ouessant-1636731265>

I.3.2. La superficie

En mai 2022, lors de mon second séjour à Silba, je recroisai Miro, pêcheur et employé communal qui m'avait gracieusement aidée à retrouver mon chemin l'année précédente, l'égarément étant pour moi une étape traditionnelle de la découverte des îles. Alors que nous étions attablés au café du port, ce dernier m'interrogeait sur l'avancée de mon travail de recherche. A l'évocation de l'île de Cres, il éclatait d'un rire franc en déclarant : « Cres, c'est la métropole ! »⁶⁸.



Photographie 14 : La terrasse du café du port de Silba est un lieu très fréquenté où se croisent îliens et touristes au gré des passages du bateau (Pauline Flipo—Boucontet, 2021, 2022).

Effectivement, si l'on se réfère au schéma introductif de cette sous-partie (I.3), on constate que l'île de Cres se distingue des autres territoires de recherche par sa population et sa superficie. Île la plus vaste de l'Adriatique, suivie de sa voisine Krk (405,8 km²) puis de Brač (394,6 km²), Hvar (299,7 km²), Pag (284,6 km²), et Korčula (276,0 km²), Cres fait aussi partie des îles croates les plus dynamiques d'un point de vue économique, bien que ce dynamisme ne soit pas proportionnel à sa taille. Par ailleurs, sur les 49 îles habitées de l'Adriatique, seules 20 sont dotées d'une superficie supérieure à 20km². Ce facteur a donc influencé mon choix d'étudier Silba (15km²) et Unije (17km²), dont les superficies sont plus représentatives de l'insularité croate.

Pour Philippe le Bérigot, maire de l'Île-aux-Moines, la délimitation maritime des îles s'accompagne de contraintes spécifiques : « quand on a un espace contraint comme un espace insulaire, une densification de population et de maisons n'a pas la même conséquence, [...] nous on n'a pas de rétro-littoral ».⁶⁹ De fait, nous verrons que non seulement l'application de certaines politiques publiques s'avère complexe sur ces territoires contraints, mais que cette complexité revêt

⁶⁸ Notes issues du carnet de terrain et datées du 3 juin 2022

⁶⁹ Entretien réalisé en mars 2022

des degrés divers selon leur superficie. Les possibilités de construction, d'absorption de la fréquentation touristique ou de développement agricole ne sont pas les mêmes à Ouessant (15,5 km²) et à l'Île-aux-Moines (3,2 km²).



Photographie 15 : Vue aérienne de la pointe de Toulindac, située au nord-ouest de l'Île-aux-Moines, laissant entrevoir la densité des constructions sur la partie urbanisée de l'île (Benjamin Viant, mars 2023).

D'un point de vue économique, « la petite taille est généralement considérée comme un défi, du moins dans un monde globalisé, car elle ne permet pas pleinement aux économies insulaires de bénéficier d'économies d'échelle » (Foley et al. 2023, p. 3). Il est donc intéressant de comparer ces îles qui se distinguent par leur taille et offrent une illustration des différentes formes que peut revêtir l'insularité des îles du Ponant et de l'Adriatique.

Malgré tout, si la taille et l'éloignement produisent bien des écarts dans les situations insulaires, les îliens n'en sont pas moins soumis à des contraintes similaires, dont l'intensité sera variable en fonction de ces facteurs. Alors que nous nous abritons des rafales et des averses aussi violentes que passagères typiques de la météo automnale d'Ouessant, Mirko, un ami originaire de Cres que j'avais invité à visiter l'île haute me déclarait ceci : « ici c'est comme Cres, mais sous stéroïdes »⁷⁰. Originale, la formule soulignait l'exacerbation des traits insulaires par la taille réduite du territoire, en comparaison avec son île natale. Relevant l'ouverture du paysage, celui-ci ajoutait qu'on avait « nulle

⁷⁰ Notes issues du carnet de terrain, datées du 6 novembre 2022

part où se cacher », faisant alors allusion aux effets sociaux de l'étroitesse des territoires insulaires, où les habitants composent avec le fait de n'être nulle part anonymes.



Photographie 16 : L'île d'Ouessant est caractérisée par l'ouverture de son paysage, parsemé de maisons relativement éloignées et traditionnellement orientées au sud afin de minimiser l'impact des vents dominants (Pauline Flipo—Boucontet, avril 2021).

Christophe, un quarantenaire originaire d'Ouessant analysait quant à lui la sociologie de son territoire en comparaison avec les îles voisines, plus petites, de la manière suivante : « C'est pas comme [...] Sein et Molène où [...] toutes les maisons sont regroupées sur une agglomération ». D'après lui, la taille de l'île, qui se reflète dans la configuration de l'habitat, influence aussi les relations sociales, caractérisées par un mode de vie plus communautaire à Sein (58 ha) et Molène (72 ha) qu'à Ouessant, la plus grande des îles de l'Iroise. A titre d'exemple, ce dernier m'affirmait qu'il passait du temps avec ses voisins immédiats une fois tous les trois mois environ, tandis qu'à « Sein ou Molène [...] on est tous les uns avec les autres ». Caractérisée par une superficie plus vaste et un habitat plus disparate, l'île d'Ouessant aurait ainsi façonné un caractère plus indépendant chez ses habitants, dont le mode de vie se résume, pour cet îlien, au fait « d'être peinard, d'avoir [...] son bout de terre, d'être un peu chez soi, d'aller faire son coin de pêche ».

Marc, également originaire d'Ouessant, pousse la comparaison encore plus loin : « J'ai discuté avec les Sénans⁷¹, pour eux, c'est beaucoup trop grand. [...] les Sénans, quand je parle d'Ouessant, la première chose qu'ils disent : mais il y a les voitures là-bas. Ça ressemble au continent. Pour un Sénan, Ouessant c'est le continent. Il y a des magasins, il y a plein de choses. Il y a des tas de trucs, des locations de voiture [...] c'est la même chose que le continent. »⁷².

Cette affirmation n'est pas sans rappeler la formule de Françoise Péron : « il n'y a rien de plus différent que deux îles, surtout lorsqu'elles sont proches » (Péron 1993, p. 17).

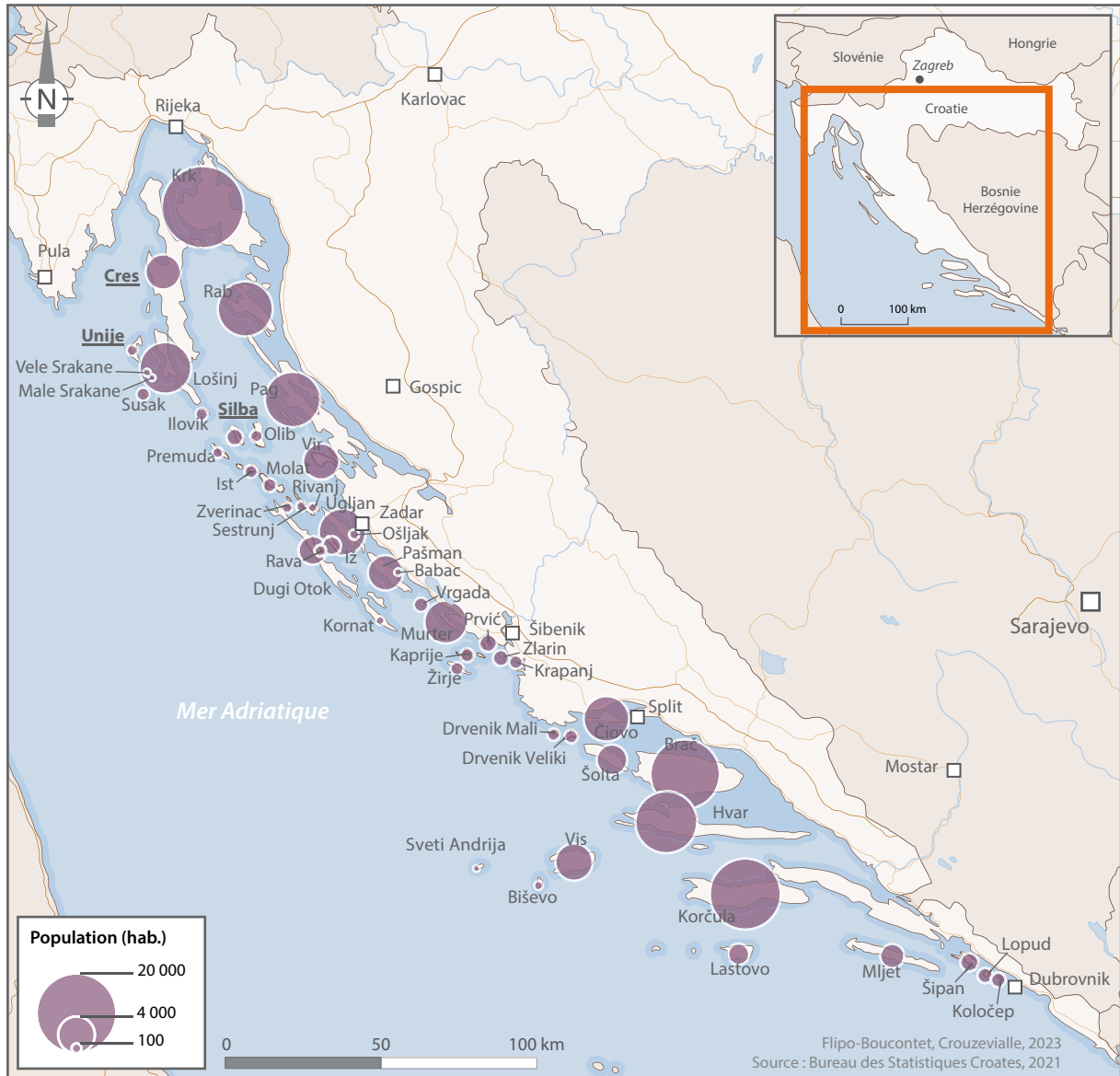
⁷¹ Habitants de l'île de Sein

⁷² Entretien réalisé en Février 2022

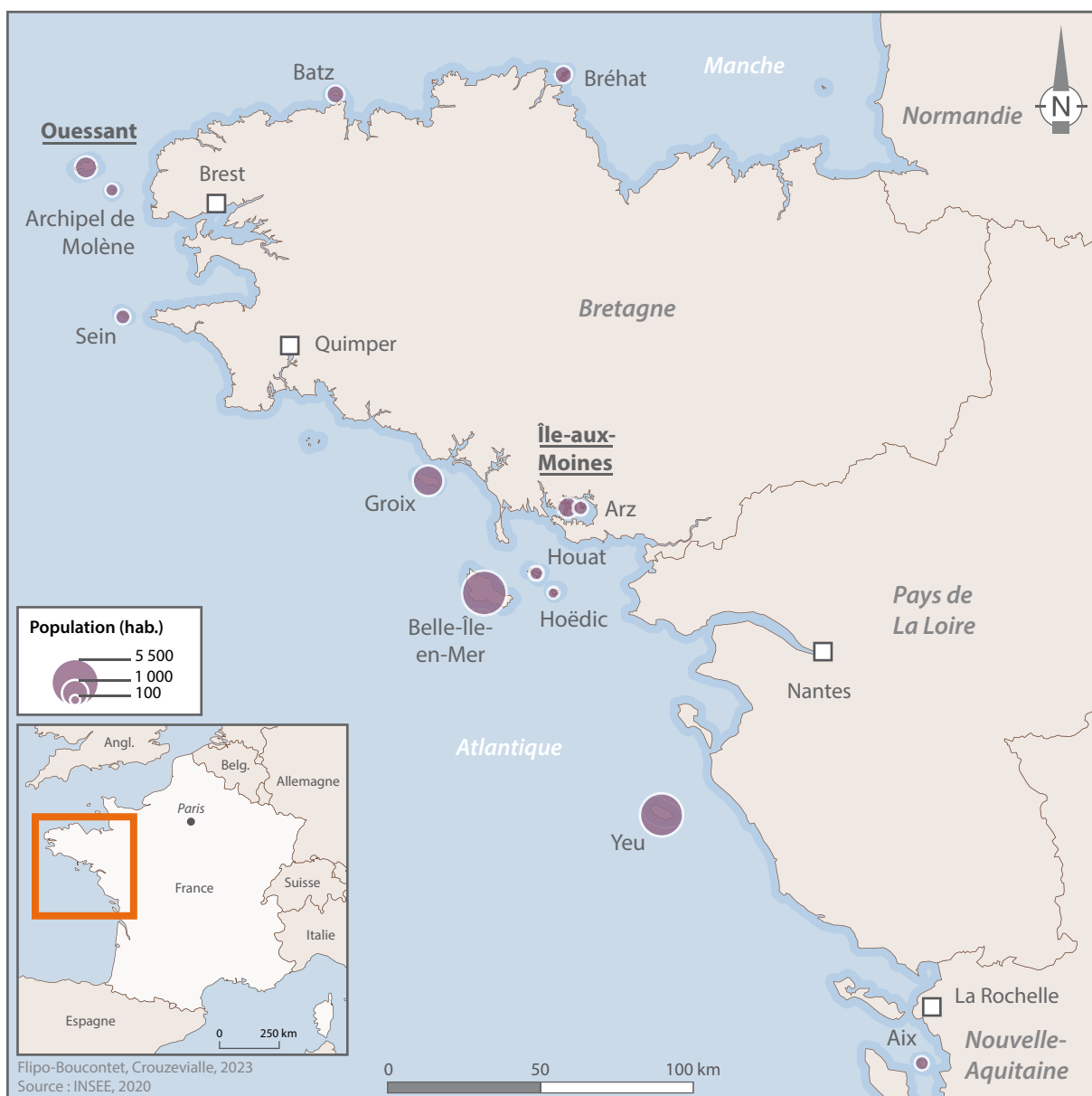
I.3.3. La démographie

I.3.3.1. D'importants écarts d'une île à l'autre

Les cartes 8 et 9, qui représentent la population des îles selon la méthode des cercles proportionnels, permettent de situer les territoires de recherche à l'échelle des îles du Ponant et de Croatie d'un point de vue démographique.



Carte 8 : Population des îles croates



Carte 9 : Population des îles du Ponant

Si, là encore, l'île de Cres se distingue avec ses 2875 îliens, il faut néanmoins relativiser l'influence de la taille et de l'accessibilité de l'île sur cet apparent dynamisme démographique, puisque l'île voisine de Lošinj, à la fois plus petite et moins accessible, abrite quant à elle 7107 îliens.

Parallèlement, si les îles de Silba et Unije présentent une taille similaire à celle d'Ouessant, la population d'Ouessant (832 habitants) est plus de deux fois supérieure à celle de Silba (348 habitants) et treize fois supérieure à celle d'Unije (64 habitants). Malgré ses 3,2km², l'Île-aux-Moines (645 habitants) affiche également un dynamisme démographique plus élevé que les îles de Silba et Unije.

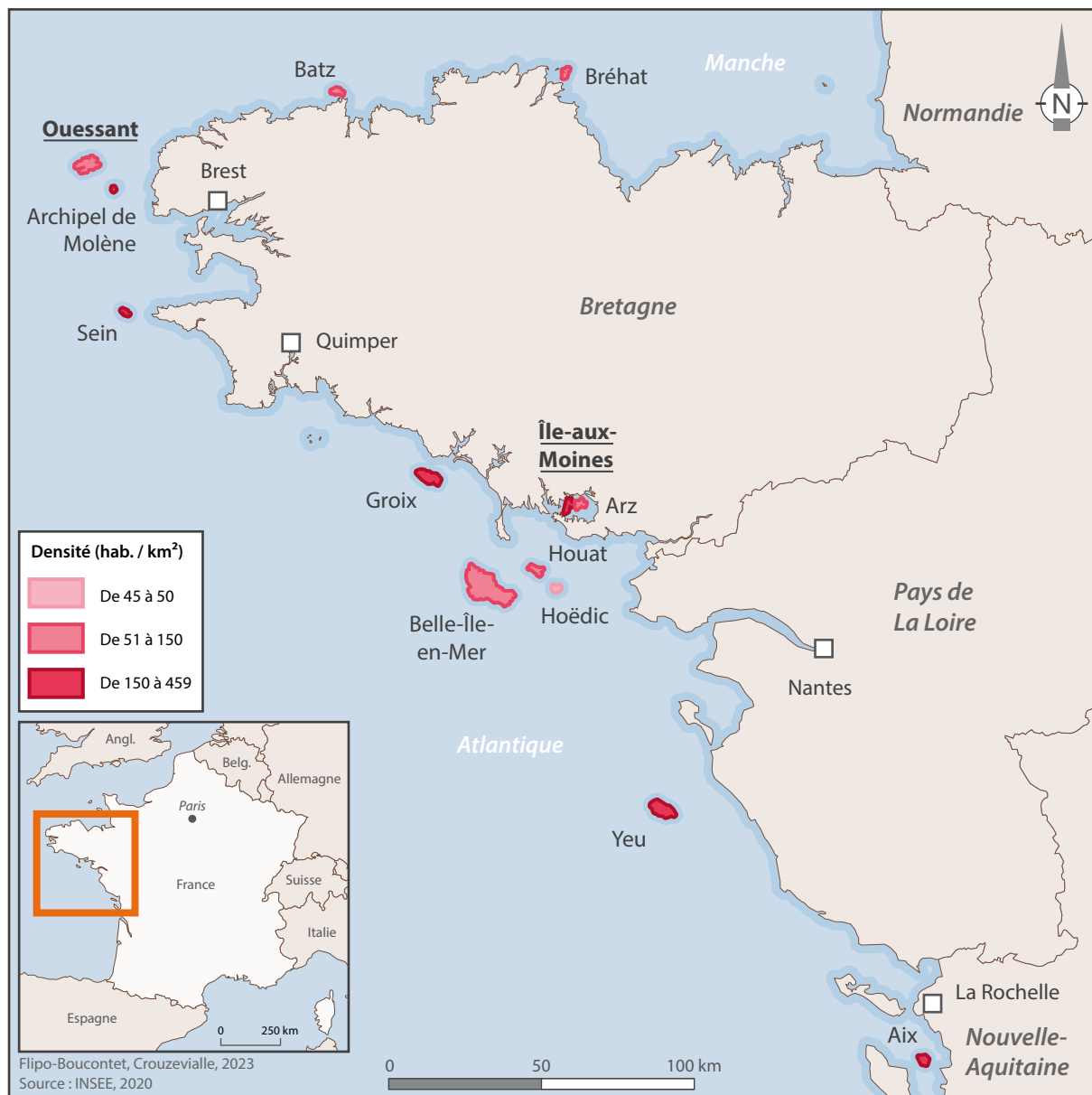
Sur ce cas précis, la recherche sur les îles du Ponant et de Croatie suggère un premier facteur explicatif. En effet, sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique comme sur celles de l'Adriatique, les îles les plus proches du continent (qui sont aussi, généralement, les plus accessibles) telles que l'Île-aux-Moines affichent le plus souvent une meilleure vitalité démographique que les îles plus éloignées.

Interrogeant le « frémissement démographique » observé entre deux recensements sur les îles du Ponant, les géographes de l'Université de Bretagne Occidentale émettaient l'hypothèse d'une corrélation entre les soldes migratoires positifs observés sur les îles de Bréhat, Batz, l'Île-aux-Moines, l'île d'Arz et Aix⁷³ et leur proximité avec le continent (Brigand et al. 2014, p. 54). Si les chercheurs nuançaient cette hypothèse, la croissance démographique ne pouvant être interprétée qu'au prisme de multiples facteurs, cette analyse rejoint celle de Sanja Klempić Bogadi et Sonja Podgorelec, qui notent qu'en 2011, 62,7% du peuplement insulaire croate était concentré sur les îles dites proches du continent, 31,9% sur les îles intermédiaires (telles que Cres) et 5,4% sur les îles éloignées (telles qu'Unije et Silba) (Klempić Bogadi et Podgorelec 2020, p. 95). Un facteur explicatif réside dans la possibilité, sur les îles les plus accessibles depuis le continent, telles que l'Île-aux-Moines en Bretagne et l'île d'Ugljan en Croatie, de vivre sur l'île tout en travaillant sur le continent.

Par ailleurs, dans le cas croate, il est intéressant de noter que les 35 îles non dotées d'une municipalité, dont Silba et Unije font partie, n'abritent que 4% du peuplement insulaire, c'est-à-dire 4676 îliens sur les 121075 recensés en 2021. L'écrasante majorité de la population îlienne est ainsi regroupée sur les 14 îles comprenant une ou plusieurs municipalités sur leur territoire.

⁷³ La population de l'île d'Aix a toutefois diminué depuis, passant de 249 habitants en 2014 à 207 en 2021 d'après les données de l'INSEE : Chiffres détaillés – Séries historiques de population (1876 à 2021), mis en ligne en décembre 2023

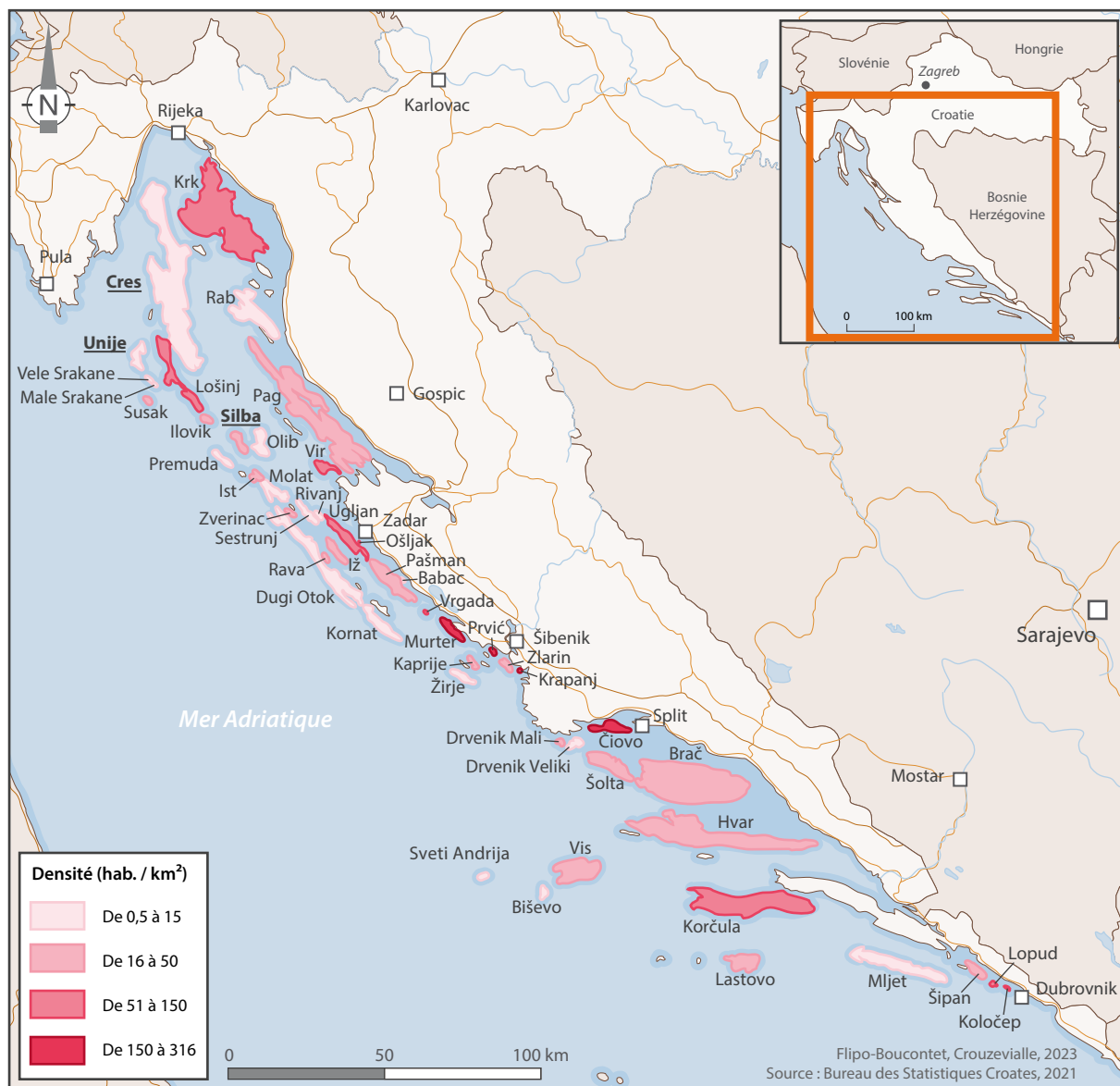
I.3.3.2. Des densités variables



Carte 10 : Densité de population dans les îles du Ponant

Du point de vue de la densité de population, on constate à travers les cartes 10 et 11 que les îles du Ponant sont, de manière générale, plus densément peuplées que les îles de l'Adriatique. Dans ces territoires naturellement limités par la mer, la densité peut atteindre des niveaux particulièrement élevés. A titre d'exemple, en 1936 et alors que l'activité de pêche est florissante, l'île de Sein compte 1328 habitants ce qui, sur ce territoire de 0,58km², équivaut à plus de 2200 habitants au km² (Richard 1953, p. 160; Barcellini et Brigand 2018). Si depuis la population de l'île de Sein a été divisée par 4, ce territoire demeure, avec 458 habitants au km², l'un des plus densément peuplés des îles du Ponant.

L'Île-aux-Moines, avec 201 habitants au km², affiche également une densité de population élevée, contrastant avec celle d'Ouessant, de 53 habitants au km².



Carte 11 : Densité de population dans les îles croates

Côté croate, les densités sont plus faibles : à Cres, où près de 80% des îliens habitent la petite ville éponyme, on dénombre 7 habitants au km², ce qui classe l'île parmi les moins densément peuplées de Croatie. Le reste de la population îlienne est dispersé sur une trentaine de villages répartis du nord

au sud du territoire, dont le plus peuplé (Martinšćica) abrite 106 habitants⁷⁴. Cette concentration de la population dans la ville de Cres est le résultat d'évolutions socio-économiques qui ont entraîné des vagues d'émigration dans les petits villages agricoles édifiés loin de la mer (Otočna Razvojna Agencija 2014, p. 35).

Avec 23 habitants au km², Silba affiche une densité plus élevée, contrastant fortement avec celle d'Unije, de 3,7 habitants au km². Ces densités faibles sont assez représentatives des îles de Croatie, parmi lesquelles les îles semi-insulaires telles que Čiovo, Murter et Krk mais aussi l'île d'Ugljan, très accessibles depuis la ville de Zadar, affichent les densités les plus élevées. Les cas de Lošinj et Korčula, plus éloignées et relativement denses à l'échelle des îles croates, font figure d'exception et reflètent un dynamisme économique fondé sur le tourisme.

I.3.3.3. Le recensement sur les îles : des données à manipuler avec précaution

Sur le plan démographique, il est enfin important de souligner la difficulté d'obtenir des statistiques précises sur les populations de ces îles proches, ce qui s'explique notamment par la tendance, chez certains résidents secondaires, à se déclarer comme résidents permanents. Ce choix est motivé par divers avantages financiers, notamment un tarif préférentiel sur les transports maritimes, mais aussi par l'attachement au territoire où certains ont des racines familiales. Ce phénomène s'inscrit en outre dans des modes d'habiter intermittents, pratiqués par de nombreux résidents qui n'entrent pas dans les catégories de secondaire ou permanent. C'est le cas d'Agnès, retraitée dont la mère est originaire de l'Île-aux-Moines et qui partage sa vie entre l'île et le continent : celle-ci soulignait la « place fondamentale » de ce territoire, où elle se sent chez elle, dans son identité⁷⁵. A l'image de sociétés de plus en plus mobiles, ces résidents que je nomme intermittents n'en associent pas moins l'île à un lieu de vie et pas seulement un lieu de vacances. Leurs modes de vie reflètent des mutations sociales plus vastes, dans une ère où « l'espace vécu d'un nombre accru de personnes s'inscrit dans des logiques réticulaires, c'est-à-dire de réseau, qui leurs sont propres et non plus dans des logiques centre/périphérie ou pas exclusivement » (Dumont 2020, p. 11).

De la même manière, dans sa thèse portant sur les îles de l'Iroise, Mylène Tesson fait le constat suivant : « En 2018, les statistiques de l'Insee correspondant à l'année 2015 recensent une population principale de 846 habitants à Ouessant, 237 habitants à l'île de Sein et 141 habitants à l'île de Molène. Ces statistiques officielles sont relativisées par les habitants qui vivent sur le territoire à l'année : pour eux l'île de Sein et l'île de Molène comptent moins d'une centaine de personnes l'hiver, l'île d'Ouessant se situerait plus aux alentours de 500 habitants que de 800 » (Tesson 2019, p. 123).

⁷⁴ Données du recensement 2021 (Bureau Statistique Croate)

⁷⁵ Entretien réalisé en mars 2022

Ce chiffre de 500 a aussi été fréquemment évoqué par les Ouessantins avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger. Pour Mylène Tesson, cet écart serait également lié au mode de vie d'une partie des îliens qui préfèrent passer l'hiver dans un logement situé sur le continent (*Ibid.*).

Ainsi, l'attractivité des îles du Ponant et de Croatie, croisée avec les différentes motivations qui peuvent conduire les populations secondaires ou intermittentes à se déclarer comme permanentes, produit une marge d'erreur du point de vue des statistiques démographiques. Prenant l'exemple de l'archipel de Šibenik, des chercheuses croates ont ainsi montré que « jusqu'à 30 % des personnes enregistrées de manière permanente ne sont en fait que des habitants occasionnels » (Klempić Bogadi et Podgorelec 2020, p. 95).

Dans les îles croates comme dans les îles du Ponant, ce biais peut donner l'impression d'une « croissance démographique apparente » qu'il convient alors de relativiser (*Ibid.*). Parallèlement, lorsque la population d'une île est en baisse, les chiffres ne permettent pas toujours d'appréhender la réalité de la situation démographique. Par exemple, si les données du recensement de 2021 indiquent une population de 64 habitants à Unije, les îliens interrogés lors de mes passages évoquent plutôt une quarantaine d'habitants.

Les groupes Facebook, fenêtres virtuelles des communautés îliennes



Figure 6 : Aperçu des pages Facebook de Silba, Unije et Vrgada, dont le nombre d'adhérents est largement supérieur à la population recensée sur ces îles

S'il est difficile d'estimer la marge d'erreur sur les grandes îles où la population est à la fois plus élevée et dispersée entre différentes municipalités, celle-ci semble plus facile à appréhender sur les petites îles, marquées par une faible population et une forte interconnaissance. Par curiosité, j'ai ainsi souhaité confronter les résultats du recensement de 2021 avec l'estimation des îliens sur un certain nombre d'entre elles. Dans ces petites communautés marquées par un fort attachement au territoire, on trouve systématiquement un groupe Facebook qui rassemble des habitants permanents et un certain nombre d'amoureux de l'île.

Je suis donc passée par ce réseau social pour soumettre les données du recensement en expliquant ma démarche via un post invitant les membres du groupe à commenter le chiffre officiel de la population sur leur île. Car dans ces petites îles, les résidents permanents sont quasiment à même de se compter l'hiver, ainsi que le formulait Stipe, habitant de Vrgada, sous ma publication : « Apporte un morceau de papier et un stylo à ma taverne et nous les compterons jusqu'au matin ».

Je peux par exemple citer les réponses de deux membres du groupe « Silba dans le cœur » : Le premier (Miodrag) déclarait que « Silba a une population permanente d'environ 130-150 habitants en hiver », appuyé de Sebastjan, pour qui « en réalité nous sommes à peine 150 en permanence, le reste ce sont des secondaires et des gens qui sont inscrits ici pour des prestations ».

Bien évidemment, la démarche a aussi apporté son lot de débats et de réponses plus originales, comme cette habitante de Lastovo qui m'a affirmé que son « ressenti du nombre d'habitants [était] de 3,899 millions », ce qui équivaut plutôt à la population croate.

Pour deux autres habitants de Lastovo, où l'on dénombre officiellement 744 habitants, la population serait plus proche de 500 îliens, ce qui rejoint le chiffre que j'ai moi-même entendu lors d'un passage sur l'île datant de 2019. A Kaprije, archipel de Šibenik, on m'a soutenu que la population hivernale (c'est-à-dire, permanente), était de 86 habitants, ce qui semble bien loin des 194 déduits des données du recensement de 2021. Je pourrais encore citer le cas d'Unije, où le nombre de 40 est fréquemment revenu dans les commentaires, ou ceux de Ist, Iž, Žirje... Cependant le but de cette démarche n'est pas de suggérer une nouvelle estimation à partir des commentaires des habitants, mais plutôt d'appréhender le décalage systématique entre la perception des îliens et les chiffres officiels, qui semble confirmer la persistance d'une marge d'erreur plus ou moins importante entre les données du recensement et la réalité démographique de ces territoires.

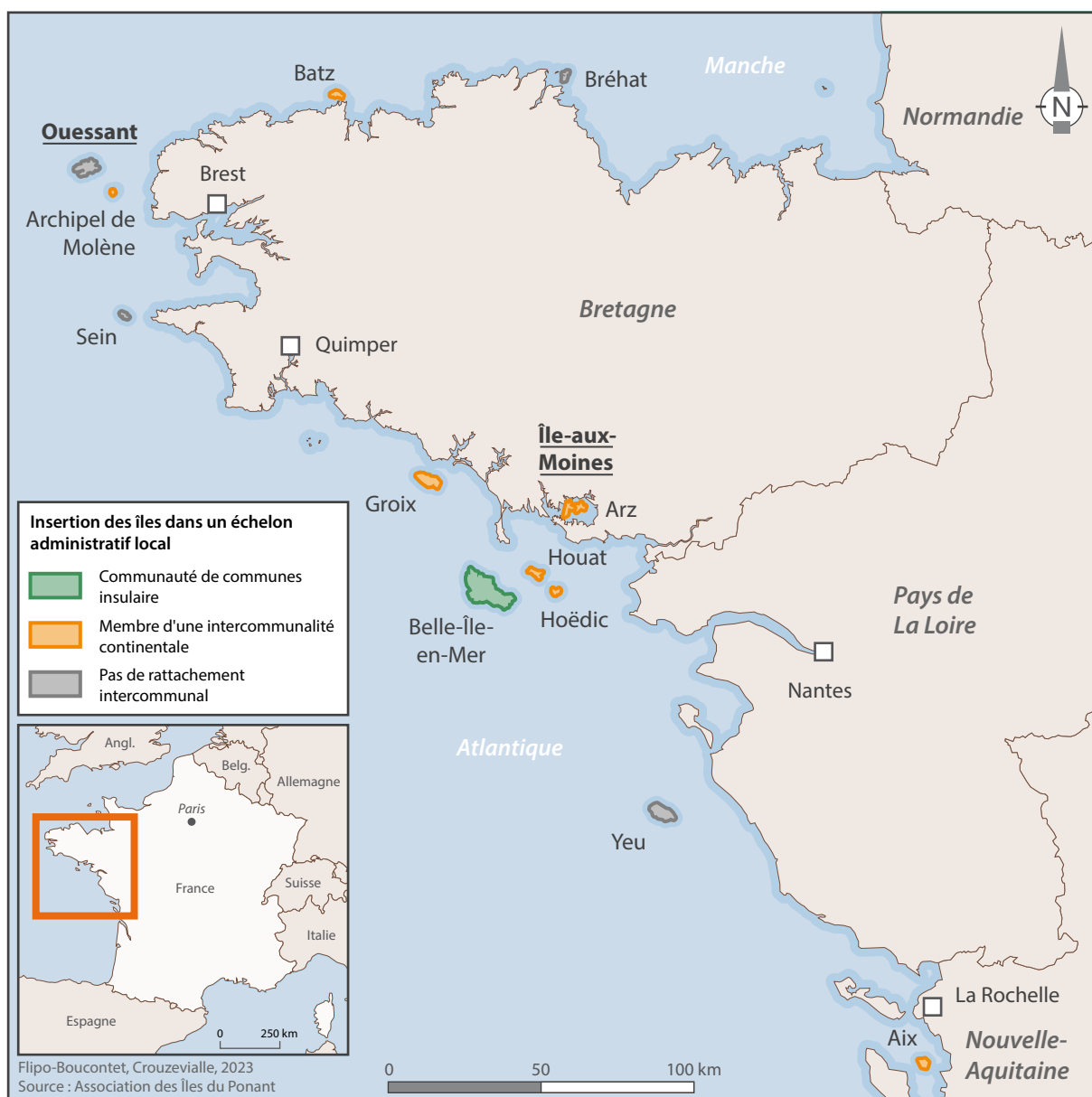
Ces communautés îliennes numériques que j'ai souvent consultées dans le cadre de ce travail concentrent un véritable florilège des problématiques, intérêts et conflits des micro-sociétés insulaires, en témoignent par exemple ces réponses éloquentes à un membre du groupe « Vrgada » qui suggérait que l'île avait environ 250 habitants : « tu es musicien [...] et tu n'as pas de relation avec Vrgada à part l'été », « Mais comment seriez-vous de Vrgada alors que je ne vous reconnais pas ? ». Teintés d'humour, les commentaires laissent néanmoins transparaître l'étroitesse des liens de la population permanente de ces petites îles, qui peut parfois entraîner une certaine herméticité aux résidents estivaux. Quoi qu'il en soit, les publications ont à chaque fois suscité de nombreuses réactions traduisant la passion commune vouée par ces habitants plus ou moins permanents à leur île.

I.3.4. Le statut administratif

Le statut administratif est un aspect fondamental pour éclairer l'insularisation différenciée des cinq îles au cœur de ce travail, ici sous l'angle de la marge de manœuvre en matière d'action publique territoriale. En effet, de ce statut découlent directement les compétences qui peuvent être prises en charge localement ainsi que le budget qui soutient l'exercice de ces compétences.

I.3.4.1. Dans les Îles du Ponant, différents positionnements face à l'intercommunalité

Concernant les îles du Ponant, si celles qui m'intéressent ici disposent d'un statut de commune dont le territoire correspond aux limites de l'île, subsistent néanmoins des différences de taille dans l'organisation de l'action publique locale. On relève notamment une diversité de situations quant à l'appartenance ou non à une intercommunalité, comme on peut le voir sur la carte suivante.



Carte 12 : Insertion des communes insulaires du Ponant dans un échelon administratif local

En effet, la majorité des îles du Ponant sont membres d’une intercommunalité continentale, ce qui permet le transfert de compétences « lourdes » telles que la gestion de l’eau ou des déchets à l’échelon intercommunal et allège ainsi le poids des responsabilités locales, qui peut s’avérer écrasant pour les petites municipalités. Car, suite à la loi Notre dont les dispositions sont devenues obligatoires en 2020, les compétences relatives à l’eau, l’assainissement, les déchets ainsi que les transports ont été transférées au niveau intercommunal.

On observe néanmoins plusieurs exceptions : à Belle-Île-en-Mer, l’existence de quatre municipalités insulaires a permis la mise en place d’une communauté de communes à l’échelle de l’île

tandis que l'île d'Yeu est à la fois une commune et un canton ce qui, dans les deux cas, favorise *a priori* une certaine cohérence territoriale à l'échelle de l'île. Dans le cas des territoires de recherche, si la commune de l'Île-aux-Moines fait partie de Vannes Agglomération, Ouessant n'est rattachée à aucune structure intercommunale. Il est intéressant de noter que les maires des deux îles portent des regards nuancés sur leurs choix respectifs.

Si Phillipe le Bérigot souligne l'importance des solidarités locales qui découlent de l'intercommunalité et compensent la faiblesse des moyens humains et financiers des petites communes, ce fonctionnement territorial s'accompagne, selon l'édile, d'un pouvoir de décision réduit au profit des structures intercommunales : « Il y a un tel transfert de compétences en direction des agglos, que ça peut atténuer et c'est un euphémisme, le pouvoir des communes »⁷⁶.

Pour Denis Palluel, maire d'Ouessant, le choix de ne pas rejoindre une structure intercommunale, qui reflète une question complexe à laquelle « on réfléchit tout le temps », tient notamment à la distance qui sépare l'île du continent : « même si on était dans une intercommunalité [...], ça ne nous permettrait pas nécessairement [...] de mutualiser des choses. C'est très compliqué. On ne va pas mettre un réseau de bus entre Ouessant et le continent, on ne va pas mettre un service de ramassage des déchets entre Ouessant et le continent, on ne va pas mettre une école de musique commune, enfin bon, je pourrais multiplier les exemples »⁷⁷.

Pour le maire d'Ouessant, les gains paraissent ainsi limités face au risque de voir le pouvoir municipal réduit : « Moi ce qui me fait également un petit peu peur dans le fait de rentrer dans une intercommunalité c'est la gouvernance, [...] cette crainte d'être marginalisé dans une intercommunalité [...] continentale [...], le risque c'est qu'on soit considérés, *ad vitam aeternam* comme un endroit sympathique, joli pour accueillir les touristes et point final ».

On remarque donc, malgré des choix différents, que les maires d'Ouessant et de l'Île-aux-Moines partagent certaines réserves vis-à-vis du fonctionnement intercommunal.

Plus rares sont les maires du Ponant qui, au contraire, se positionnent en faveur d'une mutualisation de compétences accrue. C'est notamment le cas de Patrick Denau, maire de l'île d'Aix, qui a évoqué l'idée, en janvier 2022, de fusionner la commune de l'île d'Aix avec celle de la commune continentale voisine de Fouras. Ce projet n'a cependant pas pu aboutir en raison d'un frein législatif lié à la rupture maritime : l'article L2113-2 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'une commune nouvelle « peut être créée en lieu et place de communes contiguës ». Vite enterrée, l'idée était loin de faire l'unanimité chez les maires îliens qui, d'après Denis Bredin, directeur de l'Association

⁷⁶ Entretien réalisé en mars 2022

⁷⁷ Entretien réalisé en Février 2022

des îles du Ponant, ont formellement refusé de soutenir cette possible fusion lors d'un Conseil d'Administration de l'association éponyme⁷⁸. Ainsi, si les positionnements vis-à-vis de l'intercommunalité sont nuancés, l'idée de préserver l'entité municipale insulaire est plus largement partagée.

⁷⁸ Entretien réalisé en mars 2022

I.3.4.2. L'archipel municipal de l'Adriatique



Carte 13 : La fragmentation municipale des îles de l'Adriatique

Côté Adriatique, seules les îles de Vir, Dugi otok, Šolta, Lastovo et Mljet sont dotées d'une municipalité correspondant aux limites de leur territoire. Comme on peut le voir sur la Carte 13, le reste des îles croates s'inscrit dans un découpage administratif complexe, qui ne semble pas faciliter la cohérence des politiques publiques à l'échelle de leur territoire. Les îles croates sont réparties sur 7 régions et l'on dénombre 54 municipalités insulaires tandis que 35 petites îles sont rattachées à une municipalité insulaire ou continentale.

Cette fragmentation administrative est le résultat d'un vaste redécoupage entrepris à l'issue de la guerre d'indépendance, suite auquel le nombre de municipalités croates est passé de 118 à 556

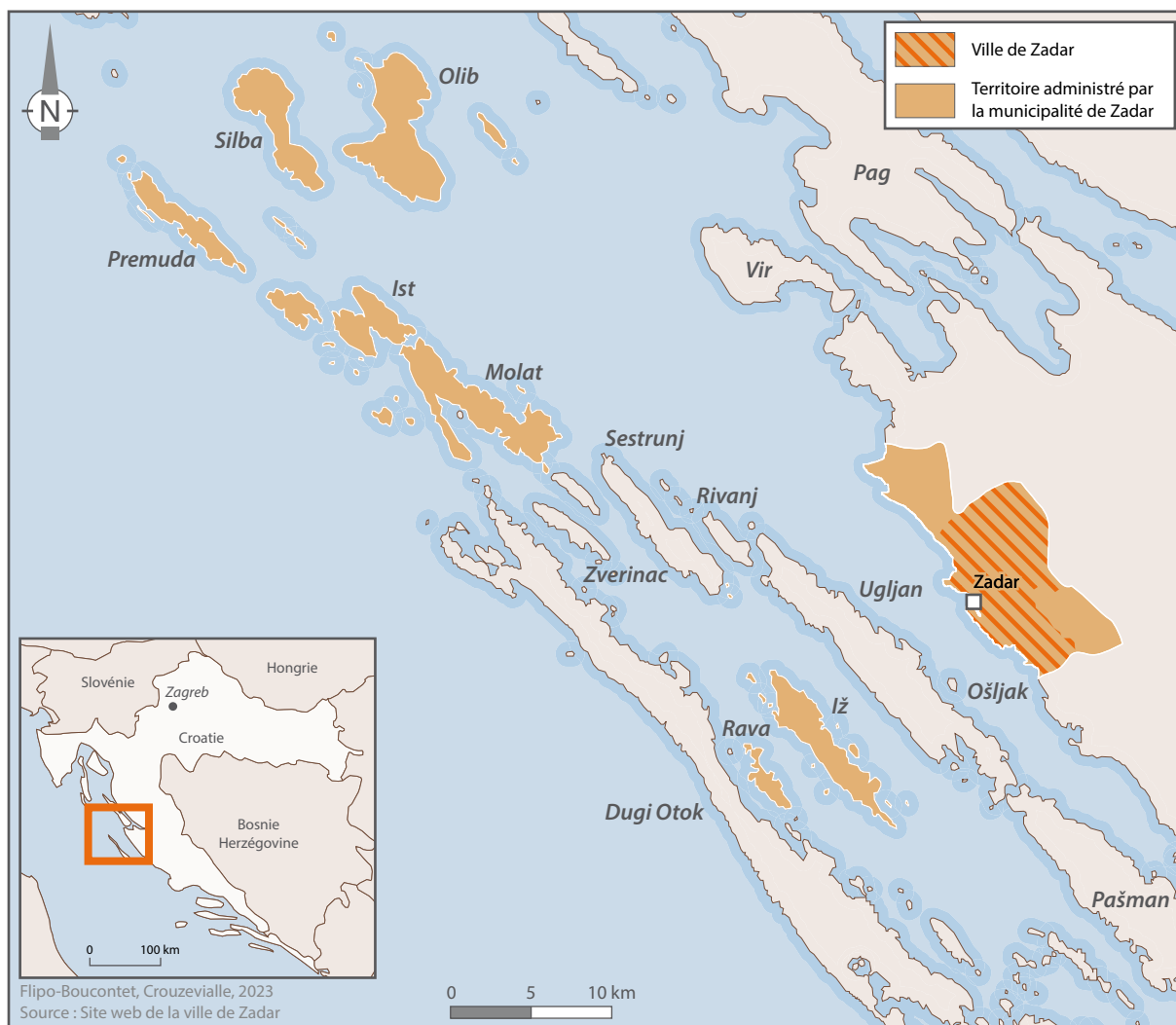
(Starc et Stubbs 2014, p. 166). Ce morcellement a résulté en l'affaiblissement du pouvoir des municipalités croates, dont environ 40% ne disposent pas d'un budget suffisant pour couvrir les dépenses municipales (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 239).

S'il existe des cas particulièrement complexes issus de cet éclatement administratif, comme l'île de Čiovo, où la municipalité d'Okrug administre l'ouest du territoire tandis que les deux tiers restants de l'île sont partagés entre les villes continentales de Trogir et Split, les territoires de recherche sont assez représentatifs de la diversité des cas de figure. Comme je l'ai évoqué dans l'introduction de ce travail (voir Carte 3), l'île de Cres est administrée par deux municipalités : la ville de Cres, qui couvre la partie Nord du territoire, et la ville de Mali-Lošinj, située sur l'île de Lošinj, qui administre la partie sud de l'île de Cres, c'est-à-dire 137 habitants répartis sur quatre villages⁷⁹. Un tel découpage pose d'autant plus question que ces 137 habitants représentent moins de 2% de la population totale de la municipalité de Mali-Lošinj.

S'il n'existe pas d'échelons publics de coopération intercommunale en Croatie, le découpage administratif de l'archipel Cres-Lošinj a conduit les deux municipalités à coopérer dans différents domaines : gestion de l'eau, des déchets ou transition énergétique. Cette coopération s'effectue par le biais d'entreprises publiques telles que la Société d'Approvisionnement en eau et d'assainissement de Cres-Lošinj. Faiblement développée en Croatie, la coopération intercommunale l'est souvent selon ces modalités (Škarica et Giljevic 2016, p. 13-14).

Les îles de Silba et Unije sont quant à elles respectivement rattachées à la municipalité continentale de Zadar et la municipalité insulaire de Mali-Lošinj. Dans les deux cas, la municipalité se trouve dans une ville extérieure au territoire qui administre des îles alentours, comme on peut le voir sur les cartes 14 et 15.

⁷⁹ Données du recensement 2021 (Bureau Statistique Croate)



Carte 14 : Territoire administré par la municipalité de Zadar



Carte 15 : Territoire administré par la municipalité de Mali-Lošinj

Ces îles disposent néanmoins d'un conseil local (*mjesni odbor*) qui constitue un échelon infra-communal et regroupe, à Silba comme à Unije, cinq membres élus tous les quatre ans. Disposant d'un budget dérisoire et non doté de pouvoir décisionnel, le conseil local a pour principale prérogative de faire remonter les besoins du territoire auprès de sa municipalité de rattachement, ses faibles moyens étant pour la plupart destinés à l'organisation d'évènements pour animer la vie locale. A titre

d'exemple, la ville de Mali-Lošinj a donné 2000⁸⁰ kunas au conseil local d'Unije en 2021, ce qui équivaut à 263 euros. A Unije, cet argent est utilisé dans le cadre d'évènements tels que le jour des émigrés, durant lequel, chaque été, on célèbre le retour temporaire des familles et descendants de locaux ayant quitté l'île et vivant pour la plupart aux Etats-Unis, ou encore la compétition de pêche au calamar qui se tient tous les ans en novembre. Au-delà de ces évènements fédérateurs, le rôle essentiel des conseils locaux est d'assurer le lien entre les habitants du territoire et la municipalité. Si leurs compétences sont extrêmement limitées, ces élus locaux sont, comme les maires insulaires, les seuls représentants de l'autorité sur l'île et donc les premiers à recevoir les demandes des habitants : « les gens ne comprennent pas, nous ne sommes rien »⁸¹, déclarait Dijana, présidente du conseil local de Silba.

De fait, les Conseils locaux sont entièrement dépendants du bon vouloir de leur municipalité de rattachement, une situation qui génère de la frustration dans les petites communautés îliennes qui se sentent parfois délaissées par leur centre administratif, et pour cause : « un petit immeuble à Zadar représente plus de voix que l'île entière »⁸², constatait Stjepan, membre du conseil local de Silba. En effet, d'un point de vue électoral, les 348 habitants de Silba représentent peu vis-à-vis des 70 000 habitants de Zadar, ville continentale dont elle dépend sur le plan administratif. Sur ce point, les échos des élus locaux des îles d'Unije et de Silba sont relativement similaires, ce malgré le fait qu'Unije soit rattachée à une municipalité insulaire dix fois moins peuplée et n'administrant « que » trois petites îles, tandis que le territoire de la ville de Zadar en comprend sept. Il est alors intéressant de noter que lors de mon premier passage sur ces îles en 2021, Miro, pêcheur de Silba susmentionné, déclarait que la situation de l'île serait sans doute meilleure si elle était administrée par Mali-Lošinj qui est une municipalité insulaire, tandis que Robbi, président du conseil local d'Unije, m'affirmait que les îles de Zadar étaient mieux administrées puisque la ville a de nombreuses îles sur son territoire⁸³.

Si les situations administratives des cinq îles au centre de cette recherche sont contrastées, les discours îliens reflètent des craintes ou des expériences similaires qui semblent traduire un sentiment de marginalisation vis-à-vis d'échelles d'action publique de proximité dont elles dépendent. Tout l'enjeu des parties suivantes sera d'explorer les racines de ces discours, d'en questionner le fondement et de mettre en avant les stratégies locales développées face à ces frustrations.

⁸⁰ Donnée partagée par le président du conseil local d'Unije lors d'un entretien réalisé en juin 2021

⁸¹ Entretien réalisé en mai 2022

⁸² Entretien réalisé en mai 2022

⁸³ Notes issues du carnet de terrain, mai (Silba) et juin (Unije) 2021

Conclusion du Chapitre I

Que ce soit d'un point de vue théorique, à l'échelle des îles proches du Ponant et de Croatie ou au prisme des discours îliens, la portée du concept d'insularité semble toujours faire l'objet d'une tension entre général et particulier. Godfrey Baldacchino emploie le terme de *glocality* pour faire état de cette tension entre les caractéristiques singulières et universelles des îles (Baldacchino 2005, p. 249).

A la fois « concrétisation du particulier » et « lieu d'articulation des forces planétaires » (Péron 1993, p. 15), les îles offrent finalement un prisme local par excellence. De fait, l'île peut être conçue à la fois comme « un échantillon du monde en ce qu'elle est pénétrée, comme tout autre type de territoire, par les logiques mondiales » et « une exception en ce qu'elle concentre celles-ci de manière assez singulière » (Bernardie-Tahir 2011b, p. 11).

Il ne s'agit donc pas de concevoir les îles comme des territoires dont la spécificité bornerait toute tentative de réflexion plus générale, mais de suggérer un regard sur des dynamiques plus vastes, ici celles de la production et de la réception de politiques territoriales en matière d'énergie et de foncier, depuis un angle local où l'insularité peut générer l'exacerbation de certains phénomènes.

Au croisement de facteurs tels que la taille, la démographie, l'accessibilité et le statut administratif, l'insularité peut être appréhendée comme un processus dynamique et nécessairement relatif, conditionnant une insertion différenciée dans un système territorial plus vaste, que l'on pourrait qualifier d'insularisation.

Il s'agit, dans ce travail, de questionner ce processus du point de vue des discours îliens. Parfois passionnés, toujours subjectifs, ces discours n'en sont pas moins le reflet d'une certaine expérience commune de l'insularité, du local, de l'attachement à son territoire de vie, mais aussi des frustrations qui peuvent émerger d'un sentiment d'insularisation vis-à-vis d'un système d'action publique continental.

L'échelle locale étant propice au dévoilement des liens entre enjeux contemporains et mutations passées, il convient d'éclairer les trajectoires historiques de ces territoires, dont les liens avec le continent ont évolué au fil des siècles.

Chapitre II. Le prisme historique : mémoires locales de trajectoires socio-économiques et politiques imbriquées dans des échelles multiples

« Chaque fleur, chaque arbre me rappelle quelque chose de mon enfance »⁸⁴.

Ces mots prononcés par une îlienne d'Unije partageant sa vie entre l'île et la ville de Los Angeles traduisent combien le passé d'un territoire est vivant dans le regard de ceux qui l'habitent. Transmise de génération en génération, cette mémoire de l'espace vécu imprègne les discours de nombreux îliens dont les attaches affectives ou familiales ont structuré une forte identification au territoire. Il n'est pas rare de voir ressurgir les échos d'un passé plus ou moins lointain sur les réseaux sociaux et notamment les groupes Facebook associés aux îles, où l'on s'échange des photographies, certains cherchant à identifier des visages inconnus sur l'album de famille, d'autres à témoigner d'une certaine nostalgie vis-à-vis d'une époque révolue.



Photographie 17 : Fortement présente dans les cercles virtuels des sociétés îliennes, la nostalgie s'exprime à travers les photographies partagées, comme ce montage réalisé à partir d'une photographie prise dans les années 1980 et d'un cliché daté de 2023, évoquant la déprise démographique qu'a connue le territoire (page Facebook Refugium Cres).

⁸⁴ Entretien réalisé en juin 2022

Ce passé est parfois glorifié dans les discours îliens, à l'image de Stjepan, habitant de Silba qui, lorsque je lui ai demandé comment il voyait son île dans dix ans, a répondu : « comme elle était il y a cent ans ».

Vecteur de lien collectif, cette mémoire peut aussi refaire surface dans les moments de tension, révélant certaines fractures au sein des sociétés îliennes. Reflet de vastes évolutions socio-économiques, cette histoire locale apparaît comme un facteur clé pour comprendre la façon dont les populations îliennes se saisissent (ou non) des enjeux qui affectent l'avenir de leur territoire. Inspirant ici des projets de relance agricole, éclairant là-bas une certaine méfiance ou un simple désintérêt vis-à-vis de la politique locale, la perspective historique fait apparaître de nombreuses contingences entre le passé mouvementé des îles et ce qui se joue aujourd'hui sur ces territoires. Il ne s'agit pas ici de restituer ce passé en détail, mais d'opérer un glissement de quelques siècles en arrière pour restituer les grandes étapes d'un cheminement révélateur de certains éléments de contexte propices à la compréhension des enjeux et discours traités dans ce travail. S'il existe de multiples résonances entre le passé des îles de l'Adriatique et de l'Atlantique, je m'attacherai notamment à développer des exemples ancrés sur les îles étudiées.

Dans un premier temps, j'aborderai les trajectoires économiques et démographiques des cinq territoires de cette recherche, faisant apparaître à la fois un ensemble de résonances et des singularités propres aux contextes locaux et nationaux. J'évoquerai ensuite l'histoire politique de ces territoires, qui ont joué, en Croatie comme en France, un rôle stratégique dans la délimitation des frontières nationales. Côté français, il s'agira notamment d'appréhender l'évolution de l'attitude des responsables politiques continentaux vis-à-vis des îles et la construction progressive, chez les élus îliens, d'un discours insulariste. Côté croate, je mettrai en avant la diversité des ruptures politiques qui ont caractérisé l'histoire des îles et notamment la mémoire directe et indirecte du régime yougoslave, autant d'aspects structurants pour éclairer le discours contemporain des îliens vis-à-vis de la politique locale, régionale et nationale.

II.1. Dynamiques économiques et démographiques : de l'isolement à la marginalisation

Malgré les différences historiques des contextes politiques d'appartenance des îles du Ponant et de Croatie, ces dernières ont connu un certain nombre d'évolutions comparables sur le plan socio-économique, révélatrices de l'imbrication de ces territoires dans des mutations qui se sont opérées à des échelles bien plus vastes.

II.1.1. Jusqu'au XIX^{ème} siècle : une relative autarcie

D'un point de vue économique, les îliens du Ponant et de Croatie ont, des siècles durant, vécu de l'exploitation des ressources de leur territoire. L'absence de liaisons maritimes régulières avec le continent a conditionné un modèle endogène, qu'on aurait cependant tort d'associer à un isolement total.

En analysant les récits de voyages d'administrateurs, de missionnaires ou encore de poètes, Karine Salomé a par exemple montré qu'au XVII^{ème} siècle, « les îles bretonnes sont loin d'être délaissées », ces témoignages épars préfigurant la représentation continentale de l'îlénité bretonne au XVIII^{ème} siècle (Salomé 2015a, p. 35). Si ces notables de passage tendent à glorifier la relative autarcie des communautés îliennes, ce fonctionnement implique des conditions de vie assez rudes, qui perdurent jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Dans les îles de l'Adriatique, le sol karstique rend difficile l'exploitation de la terre, d'où les pierres sont extraites et rassemblées en murs emblématiques de l'agriculture méditerranéenne :

« Là où les murs de pierres sèches sont encore visibles, et il n'est pratiquement pas d'île qui n'en soit pas dotée, ils sont d' uniques rappels de l'extrême rareté des ressources insulaires et de l'attitude de la population indigène à leur égard. Une règle pourrait être formulée ici : plus les ressources de l'île sont rares, plus les murs de pierres sèches sont longs » (Skračić 2020, p. 115).



Photographie 18 : Les murs en pierre sèche témoignent du passé agricole de l'île de Cres. A proximité de la ville éponyme, les parcelles les plus accessibles demeurent entretenues et permettent une petite production familiale d'huile d'olive. Photographie réalisée par Goran Andlar (2019) dans le cadre du travail doctoral de Tanja Kremenić qui a cartographié les murs en pierre sèches de l'archipel Cres-Lošinj (Kremenić 2022).

Dans sa réflexion sur l'identité îlienne croate, le linguiste Vladimir Skračić, lui-même îlien, souligne la difficulté émanant de cette dépendance aux ressources locales : « le travail et la vie étaient difficiles. Les îliens ne pouvaient compter que sur ce que la nature leur donnait, ce qui était strictement délimité par la côte et les eaux insulaires » (Skračić 2020, p. 116-117).

Ces difficultés matérielles sont à la mesure de l'éloignement vis-à-vis du continent et de la diversité des ressources disponibles. Ainsi, en dépit d'un isolement relativement marqué, les habitants de la vaste île de Cres combinent l'agriculture, l'élevage ovin, l'exploitation du bois ainsi que la pêche (Stražičić 1981, p. 140-141). A Ouessant, l'absence de port abrité et les dangers de la navigation dans les eaux agitées de la mer d'Iroise limitent le développement de la pêche, tandis que les possibilités de la terre sont elles-mêmes réduites, en témoigne cette requête datée de 1819 et signée de la main du maire :

« Nous sommes sans commerce, ni industrie ; nous ne récoltons que de l'orge et des pommes de terre, qui font notre nourriture, et ce n'est qu'à l'appui des produits d'une faible pêche que font nos marins qui sert à payer nos contributions » (Salomé 2015a, p. 321)

Dans ces territoires limités par la mer, les sociétés établissent des règles collectives afin de garantir une gestion efficace des ressources et sont marquées par un fort sentiment communautaire (Salomé 2015b, p.323, p. 330; Skračić 2020, p. 132). A Cres, les pâturages sont ainsi envisagés comme

des « communs » et l'entretien des murs en pierre sèche est partagé entre propriétaires de parcelles voisines (Kremenić 2022, p. 36).

Des côtes de l'Atlantique et de la Manche à celles de l'Adriatique, la rudesse des conditions de vie liée à ce fonctionnement quasi-autarcique des sociétés îliennes se double d'une insécurité découlant de leur position maritime, qui les expose aux « incursions répétées des armées étrangères et [aux] ravages qu'elles entraînent » ainsi qu'à la piraterie (Salomé 2015a, p. 73; Skračić 2020, p. 116).

Dans ces territoires à l'interface entre terre et mer, se fonde également une identité maritime plus ou moins marquée en fonction des ressources disponibles. Louis Brigand souligne par exemple que « ne pouvant [...] se vouer à la pêche, les Ouessantins s'embarqueront dès le XVIII^e siècle sur les vaisseaux du Roi et plus tard dans la marine de commerce ou la Marine Nationale » (Brigand 1984, p. 66).

A Silba, les îliens voguent à travers l'Adriatique dès le XVII^e siècle et leurs bateaux, les *Marsiljane*, sont mentionnés en 1774 dans le récit *Viagoo in Dalmazia* d'Alberto Fortis (Juras 1929). Cette orientation va façonner la prospérité de l'île dont les bateaux sont utilisés au XVIII^e siècle pour le transport de bétail en direction de Venise (*Ibid.*). A l'Île-aux-Moines, on dénombre 155 marins en 1670, et 486 au milieu du XVIII^e siècle (de Beaulieu et Sarmant 2006, p. 55; Prado 2006, p. 459). Pas moins de 119 navires sont déclarés sur l'île entre 1746 et 1789 (de Beaulieu et Sarmant 2006, p. 56).

Dans ces îles qui ont connu une forte inclination maritime, la mémoire collective est empreinte des récits de marins, qui encore aujourd'hui font la fierté du territoire. L'ethnologue Tomislav Oroz souligne par exemple la tendance des îliens de Silba à « mettre l'accent sur la navigation et supprimer l'agriculture dans leurs narrations du passé », de façon à valoriser un « âge d'or » révolu, mais aussi à se distinguer de l'île voisine d'Olib, orientée sur l'agriculture, et dont les habitants « travaillaient souvent à Silba comme ouvriers », ce qui marque une différence de statut social (Oroz 2020, p. 159).

Encore active dans les discours îliens, cette mémoire maritime peut devenir un argument de légitimation, en témoigne cet extrait d'entretien au cours duquel le maire de l'Île-aux-Moines évoque ses racines Îloises :

« Je pense que si on faisait une prise de sang, [...] on arriverait à isoler dans mes veines [...] une partie liée à l'atavisme d'être né ici [...]. Mon arrière-grand-père avait une goélette⁸⁵ donc était capitaine marin, mon grand-père était capitaine de la marine marchande, mon père était marin, maître

⁸⁵ Navire de pêche à deux mâts

d'hôtel sur un cargo. [...] On est d'accord ou pas d'accord avec ce que je fais, mais je ne pense pas qu'il y ait d'îlois pouvant argumenter sur le fait que je ne connaisse pas l'île dont je suis maire »⁸⁶.

Ivan Juras, professeur d'histoire et de géographie originaire de Silba mentionnait quant à lui, dans un livret qu'il a rédigé sur l'histoire de l'île, « les maisons de marins et de capitaines [qui] témoignent de la grandeur passée de l'île », où l'on trouve « des photos de bateaux, des drapeaux et des choses ramenées d'Amérique, de Chine, du Japon ou d'Afrique. » (Juras 1929). Ces îles de marins demeurent parsemées de traces et de références matérielles à cet âge d'or maritime (Photographie 19).

Christophe, passionné de l'histoire de son île, évoquait une particularité d'Ouessant, où les absences longues et répétées des marins auraient donné lieu à une « société matriarcale » : « [...] les hommes n'étant pas là, c'est les femmes qui vont s'occuper des champs, qui vont s'occuper de construire, réparer les maisons, réparer les toitures, [...] et vraiment c'est les femmes qui vont tenir l'île ».

S'il est vrai que les femmes assuraient la vie de l'île, la thèse du matriarcat notamment défendue par la géographe Françoise Péron (Péron 1985) ne fait pas toujours l'unanimité chez les îliens. A ce sujet, des Ouessantines avec qui j'ai échangé soulignaient l'étroite surveillance des femmes par le curé de l'île ou encore le fait que ce rôle des femmes « n'était pas un choix »⁸⁷.

A Cres, si l'ancienne capitale d'Osor connaît un développement de la pêche et de la navigation, les îliens sont plutôt des paysans et notamment des éleveurs : d'après Alberto Fortis, l'île compte 70 000 moutons en 1771 (Stražičić 1981, p. 141, p. 343). A Unije, l'inclination agricole domine, ce en raison des propriétés singulières du sol, qui font que « 10% du territoire de l'île est [...] recouvert de terres fertiles, ce qui dépasse de loin les standards des îles de l'Adriatique » (Starc 2006, p. 2-3). Cette extrême fertilité de la terre insulaire a donné son nom à l'île, qui dérive du Grec *heneios*, qui signifie « champ » (*Ibid.*, p. 3).

Il est important de noter que durant cette période d'autarcie relative, les îliens du Ponant comme de l'Adriatique ne sont pour la plupart pas propriétaires de leurs terres. Dans le cas des îles bretonnes, la féodalité décline à partir du XVIII^{ème} siècle, alors que celles-ci sont envisagées au prisme de leur intérêt stratégique et progressivement « intégrées au domaine royal par le biais d'échange comme Belle-Île en 1719 ou d'achat à l'exemple d'Ouessant en 1764 » (Salomé 2015, p. 37).

⁸⁶ Entretien réalisé en mars 2022

⁸⁷ Notes issues du carnet de terrain et datées du 9 février et du 2 mars 2022



Photographie 19 : Les clôtures bleues typiques d’Ouessant, que certains associent aux fonds de pots de peinture ramenés par les marins, sont liées à la Vierge Marie (a) (Pauline Flipo--Boucontet, avril 2021) ; Maquette de voilier exposée à travers une fenêtre de l’île-aux-Moines (b) (Pauline Flipo—Boucontet, avril 2021) ; Œuvre du sculpteur Šime Vulas en hommage au passé maritime de Silba, finalisée en 1997 et exposée à proximité du port de l’île (c) (MorskiHR 2021) ; Peinture réalisée sur un bâtiment désaffecté de Silba (d) (Pauline Flipo--Boucontet, mai 2021).

Sur les îles de l’Adriatique, le système du colonat est établi sous la domination vénitienne au XVème siècle et perdure jusqu’au tournant du XXème siècle (Starc 2006, p. 8; Faričić et Čuka 2020a, p. 70). Durant cette période, « les insulaires devaient produire suffisamment pour eux-mêmes et les propriétaires terriens », tout en veillant à assurer la récolte de l’année suivante (*Ibid.*, p. 215). Ainsi, d’après Nenad Starc et Željka Kordej-De Villa de l’institut d’économie de Zagreb, dans ce modèle économique demeuré sensiblement le même au fil des siècles et des régimes politiques, « l’utilisation

durable des ressources est toujours allée de pair avec l'exploitation durable de ceux qui cultivaient les ressources » (*Ibid.*, p. 215-216).

A Unije, les îliens ont ainsi longtemps été prélevés de leurs productions locales (fromage de chèvre, de brebis et huile d'olive) avant d'obtenir l'autorisation de commercialiser ces produits (Starc 2006, p. 8). Il est intéressant de noter que l'évêché de Krk, qui est propriétaire de trois quarts du foncier d'Unije, détient également 4 hectares du champ qui a fait la richesse de l'île.

A l'inverse, la date du 19 mars 1852, fréquemment évoquée par les îliens de Silba comme un moment clé de l'histoire locale, marque le rachat de l'île par ses habitants à Marko Ragusin, notable originaire de Lošinj (Oroz 2020, p. 160; Jurić 1910). Permis par les réformes agraires, le rachat des domaines agricoles s'effectue à Cres de façon progressive du XIX^{ème} à la première moitié du XX^{ème} siècle (Stražičić 1981, p. 215; Jurkota Rebrović 2009, p. 42-43).

II.1.2. Du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle, apogée et déclin des économies insulaires au rythme de l'industrialisation

Le XIX^{ème} siècle apporte de profondes mutations socio-économiques dans les îles de l'Adriatique et du Ponant.

A Cres, la brève incursion napoléonienne (1805-1813) s'accompagne d'une volonté de « développer l'économie rurale » : « des pépinières sont établies et des arbres fruitiers sont donnés gratuitement, la culture de pommes de terre et d'autres légumes est encouragée », les premières routes sont construites et l'amélioration des conditions de vie se ressent dans l'évolution de l'habitat insulaire (Stražičić 1981, p. 198).

Les évolutions les plus significatives interviennent après la reprise du territoire par le Royaume Autrichien, pouvoir maritime qui entreprend la construction de nombreux phares et développe les liaisons maritimes entre les îles et le continent (Skračić 2020, p. 121; Stražičić 1981, p. 197).

L'économie de Cres s'ouvre vers l'extérieur, la production de vin et d'huile d'olive s'intensifie et la démographie du territoire est en pleine expansion (*Ibid.*, p. 197). Tanja Kremenić, géographe originaire de Cres, souligne « le grand accroissement de la terre arable [qui] survint de 1818 à 1900 », période durant laquelle « la population de Cres augmente de 62% » (Kremenić 2022, p. 29-30).

Parallèlement, des phares et sociétés de sauvetage sont créés sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche, apportant de nouvelles possibilités d'emploi à Ouessant (Salomé 2015, p. 353; Péron 1976, p. 413).

Dans les îles du Ponant comme dans les îles de Croatie, le XIX^{ème} est une « période faste », marquée par « l'amélioration des conditions d'existence » et durant laquelle « l'agriculture et la pêche constituent les pivots de l'activité économique » (Brigand 1984, p. 64). Néanmoins l'enrichissement est à nuancer en fonction des économies insulaires qui se spécialisent et évoluent selon leurs possibilités. A Ouessant, la division genrée de l'économie demeure prédominante : les hommes s'engagent dans la marine de commerce tandis que les femmes travaillent la terre (Péron 1976, p. 414).

Ayant connu une prospérité précoce grâce à la navigation, l'île de Silba connaît un déclin dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle : « l'île n'a pas su s'adapter à [l'arrivée] de la machine à vapeur »⁸⁸, m'expliquait un îlien qui m'a reçue dans son auberge familiale. Ainsi, « alors que les îles voisines connaissent une croissance démographique entre 1857 et 1910, Silba perd 40.4% de sa population » (Oroz 2020, p. 161). Les îliens de Silba partent en direction de l'Amérique ou de l'Australie, certains s'engagent dans la construction du Canal de Suez en 1859 (Juras 1929). A l'Île-aux-Moines, la crise de l'activité de cabotage précipite également le déclin de la population îlienne dès 1841 (Péron 1993, p. 50). L'île passe ainsi de 1629 habitants en 1876 à 1226 en 1901 et les « derniers grands voiliers, construits entre 1870 et 1900, [achèvent] de disparaître pendant la guerre de 1914 » (de Beaulieu et Sarmant 2006, p. 61).

A Cres, le secteur de la navigation décline à la fin du XIX^{ème} : « en 1893, un seul navire est encore immatriculé » (Stražičić 1981, p. 221) tandis qu'une crise majeure touche l'activité viticole à partir de 1890, marquée par l'arrivée du phylloxera, parasite qui ravage les vignes et la Clause du Vin adoptée par l'Autriche qui permet « aux vins italiens de pauvre qualité d'immédiatement inonder le marché » (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 221). Cette crise, qui affecte toute la côte Adriatique, touche également les vignobles de l'île de Silba (Oroz 2020, p. 160), tandis qu'à Unije, où le colonat se maintient, le quotidien des habitants demeure rythmé par l'agriculture, l'élevage et la pêche (Starc 2006, p. 9).

C'est au début du XX^{ème} siècle que le contexte d'industrialisation va apporter un changement majeur sur l'île d'Unije, qui devient une fenêtre idéale des mutations économiques à l'œuvre à des échelles bien plus vastes : « Il n'est pas aisé de déterminer quand le capitalisme est apparu sur la scène mondiale. A Unije, il est arrivé durant l'hiver 1922, non invité et irrésistible » (*Ibid.*, p. 10).

Si le pouvoir austro-hongrois a entrepris le développement des conserveries, les îles du Nord de l'Adriatique sont alors sous domination italienne, et c'est un investisseur Italien qui repère Unije en 1920 : « Pour la première fois dans l'histoire de l'île, quelque chose était produit pour être exporté à travers la mer, et les insulaires ont gagné de l'argent en faisant quelque chose organisé et contrôlé par quelqu'un d'autre. 783 habitants qui ne pouvaient que regarder le débarquement acceptèrent la nouvelle donne et travaillèrent à la conserverie chaque fois que le batteur de l'usine faisait le tour du village en tambourinant et en annonçant que le poisson arrivait et qu'il fallait des mains à l'usine. Ils allaient aussi pêcher plus qu'avant. » (*Ibid.*, p. 9-10).

La conserverie demeure en activité jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, suite à laquelle le régime yougoslave démantèle l'usine pour la transférer sur l'île de Lošinj, puis la réinstalle en 1954 avant de la fermer définitivement dans les années 1960 (*Ibid.*, p. 11). Quand Jakov, retraité habitant

⁸⁸ Entretien réalisé en mai 2022

Unije, évoque la fermeture de la conserverie qui employait sa mère et la vague d'émigration qui l'a suivie, il ajoute : « ce n'est pas la faute de Tito, contrairement à ce qu'on dit. Le problème c'était le travail, il n'y avait pas de travail sur l'île »⁸⁹.

Ivan Juras, professeur d'histoire et de géographie originaire de Silba, a également monté une conserverie de poisson qui, d'après son petit-fils, adoptait un modèle proche de la coopérative⁹⁰. Ouverte à l'aube du XXème siècle, celle-ci n'a fonctionné qu'une dizaine d'années, le bâtiment ayant été détruit suite à des bombardements survenus durant la Première Guerre mondiale.

A Cres, la conserverie ouverte en 1896 se maintient pendant un siècle et emploie les femmes originaires de l'île mais aussi d'autres régions de l'espace yougoslave.

⁸⁹ Entretien réalisé en juin 2022

⁹⁰ Entretien réalisé en mai 2022



Photographie 20 : Les anciennes ouvrières de l'usine Plavica de Cres gardent de bons souvenirs d'un travail pourtant difficile, rythmé par des chansons et des moments de complicité autour d'une pause cigarette (Solis (ed.), 2023).

L'histoire de l'usine est relatée dans l'ouvrage intitulé « Plavica – l'usine de poisson – Cres » (Solis (ed.) 2023) qui fut présenté en amont dans les murs de la conserverie, reconverte depuis en bar. Les auteurs de l'ouvrage ont recueilli les témoignages de femmes qui, malgré la difficulté des

conditions de travail et la faiblesse des salaires, percevaient l'usine comme un lieu d'émancipation : « j'étais mon propre maître »⁹¹, leur a déclaré l'une d'elles. Regroupant des ouvrières de tous horizons, la conserverie concentrait la diversité culturelle de la Yougoslavie avant son éclatement.



Photographie 21 : Le bar Plavica (« Sardines ») a été créé il y a dix ans par Krešo et Kristina, tous deux enfants de résidents secondaires de Cres. Le couple souhaitait quitter Zagreb et s'installer sur l'île tout en y apportant « quelque chose de positif »⁹². Ouvrir ce bar dans les murs de l'ancienne conserverie était un moyen pour eux d'honorer l'histoire de l'île et de « donner l'opportunité aux habitants et aux touristes d'expérimenter la Croatie culturelle ». Le bar regorge d'objets qui sont autant de clins d'œil à l'ancienne usine, mais aussi d'ouvrages sur l'histoire de l'île (Krešo Farkas, 2023).

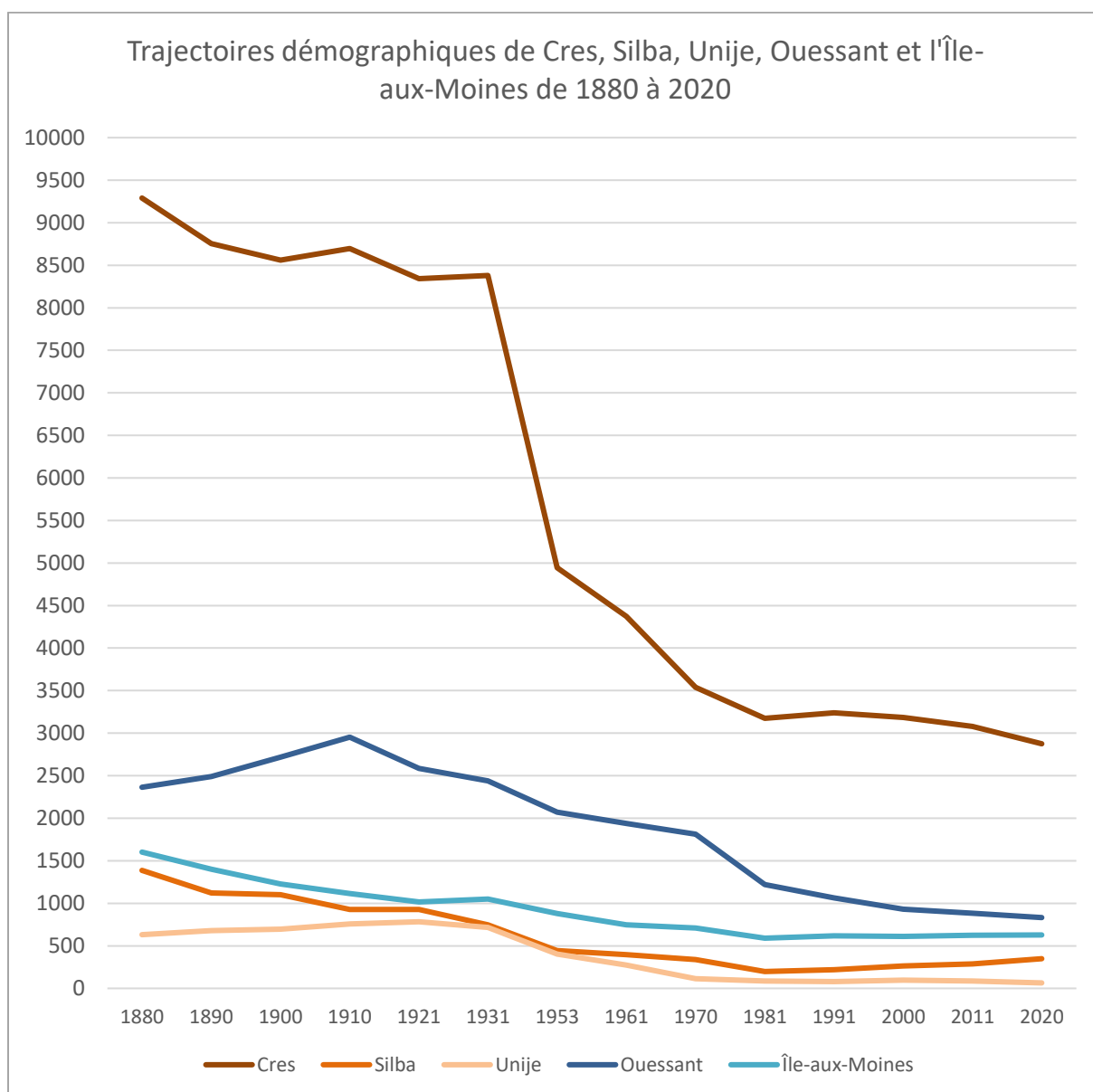
⁹¹ Notes issues du carnet de terrain et datées du 19 mai 2022

⁹² Entretien réalisé en mai 2022

Que ce soit en raison de la guerre, des coûts de transport, des nouvelles technologies ou d'une faible compatibilité avec l'activité touristique naissante, l'industrie de conservation de poisson a peu à peu disparu des îles de l'Adriatique. Du côté de l'Atlantique, il existe toujours des conserveries à Groix et Belle-Île-en-Mer où l'activité s'est développée dans la seconde moitié du XIXème (Brigand 1984, p. 65). Néanmoins, cette industrie n'a pas pris corps à Ouessant, où les conditions géographiques ont limité l'essor des activités maritimes, ni à l'Île-aux-Moines, où l'on peut supposer que l'exiguïté du territoire était mal adaptée à un quelconque développement industriel. Au XIXème, il existait toutefois une activité artisanale de salage et de séchage de poisson à Ouessant (Binet 1999, p. 44).

II.1.3. En marge de l'économie industrielle, mutation des modes de vie et développement du tourisme

Si l'ensemble des îles du Ponant et de l'Adriatique est affecté par les mutations économiques du XIXème siècle, ces évolutions se matérialisent différemment en fonction des contextes locaux, ce qui se traduit dans les trajectoires démographiques des cinq territoires d'étude, comme on peut le voir sur le Graphique 1.



Graphique 1 : Evolution du nombre d'habitants des territoires de recherche de 1880 à 2020. En raison des différentes temporalités des recensements, certaines dates ont été harmonisées : la date de 1890 correspond à 1891 pour les îles du Ponant, celle de 1900 à 1901, 1910 à 1911, etc. La période 1940-1950 n'apparaît pas sur le graphique en raison de l'absence de données pour les îles bretonnes (sources : INSEE, Bureau Statistique Croate).

A Ouessant, le début du XX^{ème} siècle correspond à une « grande époque » marquée par l'exportation d'une partie de la production agricole (Péron 1976, p. 413-414). Françoise Péron note que « plus de la moitié de la surface de l'île était cultivée (785 hectares) », tandis que « l'autre moitié (700 hectares environ) était laissée en pacage pour les animaux ou en landes » (*Ibid.*, p. 414). L'île d'Ouessant connaît ainsi son apogée démographique en 1911 (Péron 1993, p. 50).

Les îles de l'Adriatique, qui atteignent leur apogée démographique en 1921, sont affectées par une succession de crises tout au long du XX^{ème} siècle, qui impactent les secteurs de la pêche, de la construction de bateaux, de la navigation et de l'agriculture, auxquelles s'ajoutent les pertes humaines des deux guerres mondiales (Klempić Bogadi et Podgorelec 2020, p. 92).

A Cres, si les îliens ont planté des oliviers à la place des vignes, l'hémorragie démographique se poursuit, accélérée par le contexte géopolitique : suite à la capitulation de l'Italie en 1943, les îliens ont le choix entre la nationalité croate et italienne et une grande partie d'entre eux émigrent vers l'Italie (*Ibid.*), provoquant une rupture démographique nettement observable sur le Graphique 1. En l'espace de trois ans, de 1945 à 1948, l'île de Cres perd près de 28% de sa population.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le régime socialiste mise sur l'accumulation primaire de capital : « l'idée de base était simple : le surplus de main-d'œuvre qui existait dans le secteur agricole devait être transféré au secteur industriel qui manquait de main-d'œuvre. Cela permettrait une industrialisation rapide, assurerait une croissance économique rapide et garantie, élargirait la classe ouvrière et améliorerait ainsi la structure de classe de la société. Le moyen d'y parvenir était également simple (ou paraissait simple sur les bureaux des planificateurs centraux) mais douloureux : un achat obligatoire des produits agricoles a été introduit de manière à ce que les paysans vendent de la nourriture à l'État à des prix bien inférieurs à ceux du marché. La nourriture était ensuite vendue dans les magasins appartenant au réseau de distribution de l'État. Les prix étaient, bien sûr, bon marché, ce qui signifiait que les salaires industriels n'avaient pas à être élevés et qu'une partie assez importante des revenus générés par le secteur industriel pouvait être utilisée pour de nouveaux investissements dans l'industrie. [...] Privés de moyens de survie, les paysans sont allés travailler dans l'industrie, la structure de classe s'est améliorée comme demandé et les taux de croissance annuels étaient parmi les plus élevés des pays socialistes d'après-guerre » (Starc 2006, p. 11).

Cette politique d'achat des denrées agricoles s'est doublée d'incitations à travailler dans le secteur industriel, notamment via la politique de logement social, si bien que la population îlienne de Croatie s'est réduite de moitié entre 1961 et 1981 (Klempić Bogadi et Podgorelec 2020, p. 94).



Photographie 22 : Vues aériennes de la ville de Cres, datées de 1953 (haut) et 2014 (bas). La comparaison des deux clichés permet d’appréhender l’enfrichement des terrasses d’oliviers au fur et à mesure de l’abandon des terres agricoles causé par l’émigration. La majorité des parcelles restantes sont situées aux abords immédiats de la ville, celles-ci étant les plus accessibles, tandis que le littoral, désormais réservé à l’activité touristique, est aujourd’hui bordé de pins (source : Tanja Kremenić, 2022, p.4; images de l’Administration Géodésique d’État).

Si les modalités diffèrent en France et en Yougoslavie, les reconfigurations à l’œuvre sur le continent durant la période industrielle ont contribué à la marginalisation de ces territoires d’un point de vue économique.

Au-delà de l’attrait des emplois offerts par les villes, le continent est symbole d’un meilleur confort de vie et offre l’accès à une consommation alors érigée en valeur culturelle. Les auteurs ayant travaillé sur les îles du Ponant et de Croatie semblent ainsi s’accorder sur le fait que même si les conditions de vie s’amélioraient dans les îles, celles-ci représentaient un mode de vie rural dépassé pour les jeunes de l’époque, la rupture avec le continent prenant la forme d’un handicap.

A Ouessant, les années 1950 marquent l'irruption du mode de vie continental dans la société insulaire : le réseau électrique est installé, les îliens se procurent des radios et téléviseurs, les liaisons maritimes favorisent l'importation de produits sur l'île (Péron 1976, p. 416). Parallèlement, l'amélioration des salaires de la marine marchande permet aux femmes de délaisser le difficile travail de la terre et aux familles d'envisager l'installation sur le continent, où la scolarisation des enfants sera facilitée (*Ibid.*).

Provocateur, André Guilcher déclarait ainsi en 1977 : « Ce n'est pas parce que la vie y est impossible que nos îles se meurent. En fait, la vie y est bien plus facile qu'autrefois ; mais plus elle s'améliore, et plus les gens s'en vont » (Guilcher 1977, p. 123). Ce dernier partageait l'idée de Nenad Starc et Željka Kordej-De Villa, pour qui l'amélioration des liaisons maritimes entreprise au XIX^{ème} siècle n'a fait que faciliter le départ des insulaires : « les insulaires qui sont partis pour l'Australie et les deux Amériques à cette époque ont quitté l'Adriatique en toute sécurité » (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 221).

Ici réside peut-être une différence majeure entre les trajectoires historiques des îles du Ponant et de Croatie. Si les îliens de l'Atlantique et de la Manche sont partis, pour la plupart, sur le continent, le départ des Croates s'effectue aussi vers des contrées plus lointaines. Les multiples ruptures politiques qui ont caractérisé l'histoire des Balkans tout au long du XX^{ème} siècle sont un facteur important de ces vagues d'émigration : « cinq régimes différents à Cres au XX^{ème} siècle, c'est pas vraiment bon pour le business »⁹³, résume ainsi un restaurateur de l'île.

Une habitante d'Unije, elle-même partie aux Etats-Unis à l'âge de 18 ans, évoque son grand-père parti travailler, comme de nombreux îliens, en tant que docker à New-York :

« Il envoyait tout l'argent ici pour que ma grand-mère puisse embaucher de l'aide et que la terre soit en ordre [...] les oliviers, les vignes [...]. En 1950 il est revenu ici sur l'île, un mois plus tard il est mort ». Elle estime malgré tout que sa famille « a eu la chance qu'il n'oublie jamais qu'il avait une maison et une femme », car de nombreux émigrés « avaient des liaisons avec d'autres femmes », et « certains d'entre eux oubliaient d'envoyer de l'argent »⁹⁴.

Partis à l'étranger ou sur le continent, tous les îliens n'ont pas conservé des liens étroits avec leur territoire d'origine et, lorsque ce fut le cas, ce lien a pu s'affaiblir ou évoluer au fil des générations, ainsi que l'explique un Ouessantin, relatant les changements socio-économiques du XX^{ème} siècle :

« Les vaches circulaient en libre pâture, les chevaux, les moutons [...] les chèvres...Voilà donc une vie très libre. Et puis cette liberté s'est petit à petit restreinte par la vente des maisons des anciens parce que les enfants ne venaient plus du tout sur l'île, qu'il y a eu la chute [...] de la marine marchande

⁹³ Entretien réalisé en mai 2022

⁹⁴ Entretien réalisé en Juin 022

qui a révélé aux enfants et aux femmes [...] qu'il fallait aller sur le continent donc, pour suivre les enfants sur le continent, les femmes se déplaçaient ou alors les anciens disparaissaient et les enfants allaient habiter sur le continent pour faire leur profession. [...] Donc alors, qu'est-ce que ça change ? [...] ça change que les gens qui viennent ici viennent avec de l'argent. On modernise, on modernise les maisons, on achète une voiture, on met la télévision, et cetera, et cetera. Et puis on se reçoit. Voilà les gens qui n'ont pas d'argent et ben ils ne peuvent pas se recevoir, c'est sûr »⁹⁵.

Délaissées par leurs habitants et les réseaux de l'économie industrielle, les communautés insulaires misent sur le tourisme pour relancer l'économie locale. Les îles qui connaissent un déclin précoce lié à la modernisation de l'activité maritime sont également les premières à développer le tourisme : dès le XVIIIème à l'Île-aux-Moines (Prado 2006, p. 459) et au début du XIXème à Silba (Oroz 2020, p. 161). Toutefois, c'est durant les années 1970 que l'activité prend un véritable essor à Silba, lorsque l'île « devient un refuge pour les naturistes et tous ceux qui ont des modes de vie alternatifs tels que les musiciens et les groupes hippies » (*Ibid.*, p. 155).



Photographie 23 : Une îloise faisant signe à un sinagot (voilier caractéristique du Golfe du Morbihan) sur une carte postale datée de 1920. Les forêts de pins sont un signe du développement touristique de l'île, dont les paysages étaient autrefois ouverts (source : Prado, 2006, p.460).

⁹⁵ Entretien réalisé en Février 2022

Si cette activité est déjà bien ancrée à l'Île-aux-Moines où « dès 1968, le nombre de résidences secondaires dépasse largement celui des résidences principales : 385 pour 267 » (Prado 2006, p. 459), elle ne connaît un véritable développement qu'à partir des années 1950-1960 à Ouessant (Brigand 1984, p. 72).

Côté Adriatique, « chaque grande île a créé une entreprise hôtelière qui couvrait également le commerce de gros et de détail et devenait rapidement l'acteur leader du développement, employant jusqu'à la moitié de la population active îlienne et générant bien plus de la moitié du PIB de l'île » (Starc 2006, p. 13). Le poids économique de ces entreprises, que sont *Cresanka* à l'île de Cres et *Jadranka* à l'île de Lošinj, demeure majeur aujourd'hui et en fait des acteurs déterminants de l'économie insulaire. Créée au début des années 1970, l'entreprise *Cresanka* construit un camping, un hôtel et des restaurants ; un complexe que l'établissement gère encore aujourd'hui et qui constituait en 2014 « la quasi-totalité de la capacité d'hébergement d'hôtel (440 lits) et de campings (7500 unités d'hébergement) » de l'île⁹⁶ (Otočna Razvojna Agencija 2014, p. 25).

En marge de Lošinj, l'île d'Unije fait l'objet d'une expérimentation agricole de l'entreprise *Jadranka* qui cherche à réduire ses coûts d'approvisionnement en produits alimentaires. Lancé en 1979, le projet ne profite que très peu aux populations îliennes puisque, « en 1989, à peine 1 % du capital de l'entreprise se trouvait sur Unije », avant d'être abandonné en 1992 en raison d'une faible viabilité économique (Starc 2006, p. 15-16). Aujourd'hui, le tourisme d'Unije demeure limité, les saisons sont courtes et parmi les visiteurs, nombreux sont les émigrés regagnant, le temps de l'été, la maison familiale.

Malgré la spécificité des contextes locaux et les différences qui en découlent dans leurs trajectoires économiques et démographiques, les communautés îliennes de Cres, Ouessant, l'Île-aux-Moines, Silba et Unije sont toutes passées, entre le XVIIIème et le XIXème siècle, d'un fonctionnement relativement autarcique à une phase d'ouverture ayant favorisé l'apogée démographique ainsi qu'un relatif enrichissement des populations locales.

Entre la seconde moitié du XIXème et les débuts du XXème siècle, l'ensemble des territoires de cette recherche connaît un déclin économique et démographique, conséquence d'une position devenue marginale au rythme de la croissance industrielle et de l'avènement du mode de vie urbain. L'abandon des activités traditionnelles entraîne alors une dépendance accrue au continent qui renforce, dans la seconde moitié du XXème siècle, la perception des îles sous l'angle du handicap (Magaš 1997, p. 47; Péron 1976, p. 416).

⁹⁶ Les auteurs du diagnostic territorial de l'île de Cres, réalisé en 2014 dans le cadre du Projet Pilote de Développement Local de l'île de Cres, précisent que « 4000 lits supplémentaires sont principalement détenus par des familles propriétaires de chambres et d'appartements ».

Ainsi que le souligne Louis Brigand à propos des îles du Ponant : « Les causes de cette débâcle économique et de ce déclin démographique sont nombreuses, complexes et interdépendantes. Elles forment un écheveau où figurent tous les éléments des transformations économiques et sociales de notre société. L'isolement géographique des îles a certainement contribué à la prospérité et ensuite à la régression économique » (Brigand 1984, p. 66).

Du Ponant à l'Adriatique, l'histoire économique et démographique des îles offre un aperçu privilégié des mutations qui se sont opérées dans les sociétés occidentales du XVIIIème au XXème siècle. D'un point de vue politique, si l'histoire des territoires de cette recherche se rejoint au cours de la brève période de l'incursion napoléonienne dans les îles de l'Adriatique, certaines particularités historiques majeures continuent de structurer les sociétés îliennes. Malgré tout, nous verrons que les îles du Ponant et de Croatie ont revêtu des rôles similaires dans leurs ensembles politiques respectifs à des moments clés de l'histoire.

II.2. Les îles du Ponant, territoires à la marge de la construction politico-administrative française ?

D'un point de vue politique, les îles du Ponant ont été considérées comme des territoires stratégiques avant d'apparaître, aux yeux des aménageurs, comme des espaces dotés d'un handicap vis-à-vis du continent. Perçues tour à tour comme menaçantes et héroïques, les communautés îliennes ont su revendiquer leur rôle dans la protection de l'espace national afin d'obtenir certains avantages, avant de construire une identité et un discours fondés sur la singularité géographique qui deviendra, au XXème siècle, le ferment d'une organisation politique œuvrant en faveur des îles.

II.2.1. Protection et délimitation des frontières de l'espace national

Longtemps perçues comme des « points excentrés, situés aux marges du territoire », les îles du Ponant deviennent, à partir de la fin du XVIIème siècle, des territoires clés de la stratégie militaire du royaume français (Salomé 2015a, p. 44). En effet, « à la suite des menaces et des offensives répétées, anglaises et hollandaises », ces territoires apparaissent comme les « remparts du royaume », assurant à la fois un rôle de vigie, de défense et de refuge (*Ibid.*, p. 41-42). Des travaux de fortification sont entrepris à Belle-Île, Houat et Hoëdic, tandis qu'un fanal est érigé à Ouessant en 1699 (*Ibid.*, p. 42).

Evoquant le rachat d'Ouessant au marquis de Rieux en 1764, Christophe, îlien précité, ajoute que les Ouessantins « connaissaient la mer, c'est ce qui a intéressé l'équipe du roi quand l'île a été mise en vente ». De fait, les îliens s'illustrent dans les guerres navales qui ponctuent le XVIIIème siècle, telles que la bataille d'Ouessant en 1778 (Péron 1993, p. 31). En 1761, Paul Luco, marin de l'Île-aux-Moines, se rend à Belle-Île-en-Mer alors assiégée par les Anglais, où il effectue une mission d'espionnage pour le gouverneur de Bretagne (de Beaulieu et Sarmant 2006, p. 42). Plus largement, François de Beaulieu, spécialiste de l'histoire de l'Île-aux-Moines, note que ses marins « payèrent un lourd tribut aux guerres navales de la Monarchie et de l'Empire » (*Ibid.*, p. 56).

Loin d'être considérées comme des isolats, les îles apparaissent ainsi comme des territoires clés de la délimitation des frontières de l'Etat-nation (Péron 1993, p. 31).

Il est intéressant de constater que les communautés îliennes, que les observateurs continentaux décrivent volontiers comme des sociétés archaïques ou, -analogie emblématique d'un regard colonial qui n'épargnait pas les îles proches- des « sauvages de l'intérieur », font alors l'objet d'une perception renouvelée (Salomé 2015a, p. 105). A partir de la seconde moitié du XVIIIème siècle, les références à la loyauté des populations îliennes se multiplient et l'on relate les « épisodes héroïques au cours desquels les habitants ont fait la preuve de leur courage et de leur dévouement au Roi » (*Ibid.*, p. 72). Ces louanges sont renforcées par le sauvetage en mer auquel les îliens se consacrent à partir du milieu du XVIIIème siècle, rôle qui s'intensifie à partir de 1860 lorsque ces derniers s'équipent de canots de sauvetage (*Ibid.*, p. 285).

Si l'héroïsme des îliens est ainsi fréquemment mentionné, une certaine méfiance persiste de la part des officiels continentaux, liée à la position géographique des îles, à l'absence de représentants de l'autorité ou encore à la faible hiérarchisation des sociétés îliennes, relativement homogènes. Les îles sont alors envisagées comme « un lieu de tensions possibles, de remises en cause éventuelles de l'autorité » et « l'impression que les insulaires sont peu respectueux du droit établi semble prévaloir », notamment dans les îles les plus éloignées du continent (*Ibid.*, p. 65-66).

La révolte des Ouessantins contre l'agent désigné par le marquis de Rieux en 1711 pour collecter les impôts demeure par exemple un haut fait de la mémoire locale. Dans un contexte de conflits avec l'Angleterre, le duc d'Aiguillon exprimera quant à lui sa crainte d'une trahison de la part des marins ouessantins qui seraient fait prisonniers par l'ennemi (*Ibid.*, p. 69).

Cette méfiance liée à l'inclination maritime des îliens perdure au XIXème siècle et transparaît dans certains commentaires des officiels de l'époque, ainsi que le souligne François de Beaulieu au sujet de l'Île-aux-Moines : « En 1871, au moment de la reprise en main du pays par les fonctionnaires de "l'Ordre Moral", le commissaire de police de Vannes se plaignait de cette "population de maîtres au cabotage et de capitaines au long cours, très difficiles à diriger" » (de Beaulieu et Sarmant 2006, p. 56).

Par ailleurs, un Ouessantin qui me racontait le fameux naufrage du *Drummond Castle*, paquebot anglais ayant sombré au large des îles de l'Iroise en 1881, souligne que « le gouvernement français ne va pas trop apprécier [...] le rapprochement entre îliens et Anglais de l'époque »⁹⁷. En effet, suite au naufrage, les Molénais et Ouessantins se mobilisent pour porter secours aux quelques rescapés et permettre l'enterrement digne des nombreuses victimes, ce qui leur vaudra différents

⁹⁷ Entretien réalisé en Février 2022

dons de la part des Anglais, parmi lesquels certains, comme la flèche de l'église d'Ouessant, sont encore visibles aujourd'hui.

Territoires clés d'un point de vue stratégique, les îles du Ponant font l'objet de représentations ambivalentes qui traduisent à la fois une certaine admiration et la crainte d'une déloyauté associée à leur position géographique. Face à ces perceptions continentales, il est alors intéressant d'interroger le discours que vont façonner les îliens à partir de leur particularité géographique.

II.2.2. L'émergence progressive d'une identité insulaire et d'un discours insulariste

Esquissant les traits des identités îliennes du Ponant, Françoise Péron rappelle qu'une « identité collective ne peut se constituer que lorsqu'un groupe prend conscience de sa différence dans sa relation à l'autre, à l'altérité » (Péron 1997, p. 286). Ainsi, la construction d'un discours fondé sur l'insularité n'apparaît que progressivement, à mesure que se développe le sentiment d'appartenance à un ensemble politique plus vaste chez les îliens.

Au milieu du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle, alors que les communautés îliennes fonctionnent de manière relativement autarcique et que les conditions de vie sont rudes, les îliens mettent en avant les faibles capacités agricoles de leur territoire ainsi que leur rôle dans la défense du royaume puis de l'empire afin d'obtenir certains privilèges comme des exemptions d'impôts. Un discours misérabiliste transparaît alors dans de nombreuses sources, à l'image de cette lettre rédigée en 1762 par le propriétaire du Gueric (Île-aux-Moines) et adressée au directeur provincial des impositions :

« Je vous supplie très humblement, Monsieur, de faire une attention particulière à l'Île-aux-Moines [...] Ostés six ou sept maîtres de barque qui vivent commodément, plus à l'appuy de leur navigation que de leurs terres, tout le reste peine à fournir leur subsistance. Il a plu au roy d'appeler dans ses armements un tiers ou plus des gens de mer de l'Isle, et les prix des loyers, beaucoup moindres que celui du marchand, a obligé les familles de ces matelots à avoir recours à leurs amis pour leur prester du pain. [...] Si l'Isle ne payait que la moitié de ce qu'elle payait au dernier dixième [impôt créé en 1710], elle serait trop taxée, non pas parce que les temps sont malheureux, la misère est générale, mais parce qu'il n'y a que la mer qui fasse vivre les Isois, que l'isle n'est qu'un rocher et pour un bon journal de terre, il s'en trouve quatre qui ne rapportent pas la semence qu'on leur a confié ». (De Beaulieu et Sarmant 2006, p. 72).

Ce discours, assez commun dans les sources officielles de l'époque, n'émeut pas pour autant les agents du pouvoir, qui « refusent de reconnaître toute singularité insulaire » (Salomé 2015a, p. 74). Ainsi, « en 1776, un représentant des États de Bretagne estime que Bréhat n'a "ni plus ni moins de besoins que les autres communes" » (*Ibid.*).

Si les allusions directes à l'insularité n'apparaissent que plus tard, c'est un argument sur les difficultés de la traversée maritime qui permet, en 1791, à l'Île-aux-Moines d'obtenir le statut de paroisse (de Beaulieu et Sarmant 2006, p. 52-53).

Au cours du XIX^{ème} siècle, alors que les transports se développent, les références à l'éloignement induit par la rupture maritime se multiplient dans les délibérations municipales (Salomé 2006, p. 438). Le manque de régularité des liaisons maritimes est déploré par les maires îliens, pour qui l'éloignement est également un signe de marginalisation politique, en témoigne cette expression du maire de Groix qui, en 1850, estime que les îliens sont « jetés à l'extrémité de l'empire » (*Ibid.*, p. 439).

Ce sentiment de mise en marge affleure aussi dans la déclaration du maire d'Ouessant qui, en 1905, conteste la présence d'une garnison de l'infanterie coloniale sur son territoire : « L'île n'est point une colonie » (*Ibid.*).

La perception de l'éloignement comme une contrainte devient le fondement des revendications des communes insulaires : « Dans leurs demandes répétées qui visent notamment à obtenir la présence continue d'un médecin dans leur île, les autorités de Bréhat, Ouessant et Groix ne cessent de comparer leur situation respective » (Salomé 2015a, p. 372).

Tout en revendiquant des droits égaux à ceux des citoyens continentaux, les îliens souhaitent préserver des modes organisationnels spécifiques à leur territoire, à l'image d'une requête datée de 1890 dans laquelle le maire d'Ouessant signale l'impossible application locale d'un décret sur la gestion du goémon, ressource essentielle à la communauté, et demande aux autorités « de vouloir bien laisser la liberté aux habitants de couper le goémon de rive comme par le passé » (*Ibid.*, p. 391).

Dans un contexte d'afflux des pêcheurs continentaux sur les îles et de développement touristique, les îliens défendent leur identité et leurs usages. A travers l'exemple d'une délibération du conseil municipal de Bréhat (1826), Karine Salomé révèle la constitution d'une identité îlienne fondée sur « deux critères fondamentaux, la naissance et la résidence » (*Ibid.*, p. 295).

Par ailleurs, les îliens s'opposent au phénomène d'enclosure qui accompagne la croissance des résidences secondaires et les usages qui en découlent. Dans une lettre rédigée en 1937 et adressée à un ingénieur des Ponts et Chaussées, le maire de l'Île-aux-Moines fait mention d'un contentieux avec l'acquéreur d'une propriété sur l'île qui « fit enclore d'un haut mur toute sa propriété, mais remit une clef aux seuls agents de la Douane pour le passage » et évoque « l'époque où tous ces terrains étaient en culture et où les gens toléraient le passage de piétons sur leurs terres en bordure de mer »⁹⁸. Pour Karine Salomé, « la remise en cause des usages territoriaux nourrit le sentiment nostalgique de la disparition prochaine de la communauté et suscite une volonté de protection » (*Ibid.*, p. 363).

A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, l'identité îlienne s'affirme avec force et se revendique par exemple avec le port de costume par les femmes (Péron 1993, p. 51). Parallèlement à la volonté de préserver une identité culturelle face à l'afflux de continentaux sur les îles, la mise en avant d'une

⁹⁸ Archives municipales de l'Île-aux-Moines, consultées en mars 2022

singularité géographique fonde progressivement un argumentaire politique visant à garantir la continuité territoriale dans un contexte de dépendance accrue au continent.

Les îles sont alors perçues sous l'angle du handicap et obtiennent, grâce à des « élus bretons bien placés auprès du gouvernement », la reconnaissance d'une situation défavorable comparable à celle des territoires de montagne, ce qui débloque certaines aides en matière d'aménagement (*Ibid.*, p. 60). Mais surtout, en 1971, un réseau politique rassemblant les maires des communes insulaires du Ponant est fondé sous le nom d'Association pour la Promotion des Îles du Ponant (A.P.I.P) à l'initiative de Christian Bonnet, conseiller général de Belle-Île qui fut par la suite ministre de l'Intérieur.

Lors de l'Assemblée constitutive du 24 avril 1971, l'intention est claire : « Les membres de l'APIP entendent faire valoir aujourd'hui, vis-à-vis de la collectivité nationale, des droits que leur dispersion a trop longtemps amené les Pouvoirs Publics à méconnaître » (Boquet 2021, p. 18). Le réseau obtient, dès l'année suivante, des fonds spécifiques pour soutenir une triple politique portant sur la réduction du « handicap » insulaire par la construction d'infrastructures, la préservation environnementale face à l'expansion touristique et l'expérimentation pour la relance de l'économie locale (Péron 1993, p. 60-61).

Les conséquences de la marginalisation économique combinée à l'accroissement des échanges culturels avec le continent favorisent ainsi l'émergence d'un discours insulariste au sein duquel la singularité géographique devient un argument de lobbying politique.

II.3. Les îles de l'Adriatique, terres de « multiples débarquements »

A l'instar des îles du Ponant, « les îles de l'Adriatique ont joué un rôle considérable dans la délimitation et la démarcation des frontières maritimes de la Croatie, en particulier entre la Croatie et l'Italie », ainsi que le souligne Damir Magaš (Magaš 1997, p. 43).

Comme on peut le voir sur le schéma 3, les îles de Croatie ont connu une succession de ruptures politiques qui, pour Nenad Starc, fondent « une histoire de multiples débarquements non invités mais irrésistibles » (Starc 2006, p. 8).

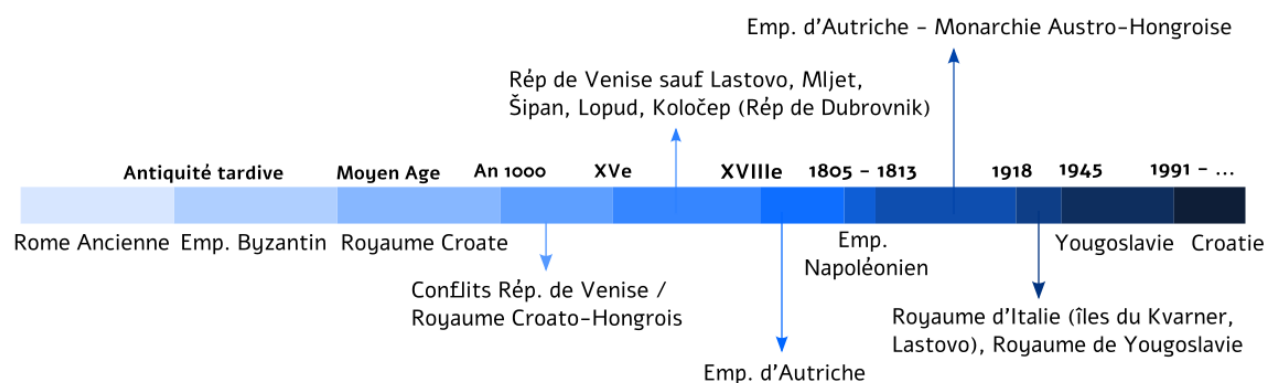


Figure 7 : Aperçu historique des ensembles politiques auxquels ont appartenu les îles croates

Ainsi que formulé par Mario, habitant de l'île de Cres, chaque régime « avait sa vision de ce qu'il fallait améliorer »⁹⁹, leur succession façonnant une mémoire collective plus ou moins heureuse au fil de ces débarquements. Dans les discours îliens, le souvenir des ruptures politiques qui caractérisent l'histoire récente de la Croatie apparaît comme un élément clé pour comprendre le rapport contemporain des îliens à la politique, qu'elle soit locale, régionale ou nationale.

II.3.1. Du XIXème à la première moitié du XXème siècle : une histoire mouvementée

II.3.1.1. La brève incursion napoléonienne

Evoquant la brève incursion française avec les îliens, j'ai été surprise de constater les regards positifs portés sur cette période. Giovanna, originaire de Lošinj et autrice d'un livre sur l'histoire de la présence française au sein de l'archipel (Jerolimić 2019), soulignait par exemple l'octroi du statut de ville à Mali-Lošinj comme un élément positif¹⁰⁰. Marko, patron de bar de Cres, évoquait quant à lui la mise en place d'un système politique plus égalitaire¹⁰¹. En effet, l'importation du Code Civil français « a introduit l'organisation civile et, entre autres, ouvert la voie à l'abolition du colonat » (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 219). Au cours d'un entretien, Nenad Starc soulignait néanmoins l'ambivalence de cette période, durant laquelle l'ordre militaire français a aboli le colonat tout en imposant de lourdes taxes aux îliens, faisant « peser un fardeau sur l'économie »¹⁰² locale.

Si les îles demeurent « dans l'ombre des centres de décision étatiques et provinciaux » (Faričić et Čuka 2020a, p. 76), ce débarquement français s'accompagne d'une première vague de modernisation dont les traces matérielles sont encore visibles aujourd'hui.

⁹⁹ Entretien réalisé en mai 2022

¹⁰⁰ Notes issues du carnet de terrain, datées du 25 juin 2022

¹⁰¹ Notes issues du carnet de terrain et datées du 29 février 2023

¹⁰² Entretien réalisé en avril 2023



Photographie 24 : routes napoléoniennes sillonnant les parcelles d'oliviers à proximité de la ville de Cres (a) et dans le village de Beli, situé au nord de l'île (b). Ces efforts de modernisation des voies de circulation terrestres sont liés au blocus naval imposé par la marine britannique en Adriatique (Kremenić 2022, p. 82) (Pauline Flipo—Boucontet, février et mai 2023).

II.3.1.2. Empire et Monarchie d'Autriche

Suite à la bataille de Waterloo et la reprise des îles par l'Empire d'Autriche, le colonat est rétabli et perdure, dans certaines îles, jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Malgré tout, Nenad Starc m'indique que les îliens associent ce régime à un « bon manager », peu avare d'investissements sur les îles. Pouvoir maritime, l'Autriche soutient par exemple le développement du secteur de la construction de bateaux à Lošinj, bien que l'île ne dispose ni de la matière première, ni de la main d'œuvre nécessaire. Au cours de notre échange, l'économiste m'explique que cette période constitue un moment clé de l'histoire de l'archipel Cres-Lošinj, qui pourrait expliquer la différence de développement entre les deux îles. Tandis que Lošinj connaît, suite au pari lancé par quelques familles locales et aux investissements autrichiens, une croissance « quasi-miraculeuse » tout au long du XIX^{ème} siècle, « Cres est restée dans l'œil de l'ouragan, comme on dit. [...] beaucoup de choses se passent, mais rien ne se passe dans l'œil de l'ouragan. Et j'ai bien peur qu'il en soit toujours ainsi. [...] On peut le voir comme une opportunité. La seule question est de savoir qui s'en saisira ».

Si, d'après Nenad Starc et Željka Kordej-De Villa, « Les spécificités insulaires [...] avaient été respectées par les Vénitiens, les ducs et rois croates et les dirigeants de Dubrovnik », sous la Monarchie Austro-Hongroise « les îles sont véritablement devenues l'objet de politiques macroéconomiques et de développement global dérivées du continent » (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 219). Territoires stratégiques, les îles apparaissent comme « des outils dans l'extension des intérêts monarchiques », ce qui se traduit dans la construction des infrastructures maritimes mais aussi dans la signature de la

Clause du Vin, faisant primer les intérêts de la Triple Alliance entre Autriche, Italie et Allemagne sur les économies insulaires (*Ibid.*, p. 221).

Parallèlement, au cours du XIX^{ème} siècle, se façonne une perspective politique des îles sous l'angle du handicap, impliquant l'idée selon laquelle « si elles pouvaient être atteintes aussi facilement qu'un endroit peut être atteint depuis un autre sur le continent, alors leurs problèmes économiques et sociaux seraient résolus. » (*Ibid.*, p. 219).

II.3.1.3. Les îles entre Royaume d'Italie et Royaume de Yougoslavie

A l'issue de la Première Guerre mondiale, les îles du Kvarner¹⁰³ ainsi que l'île de Lastovo entrent sous domination Italienne, tandis que le reste des îles de l'Adriatique appartient au royaume des Serbes, Croates et Slovènes, qui devient le royaume de Yougoslavie en 1929.

A Silba, le sentiment national transparaît dans un livret publié en 1933 relatant l'histoire de la coopérative locale, qui « a toujours été et est entre les mains de bons patriotes croates, aussi pendant les 4 ans d'occupation italienne, c'était la seule institution de Silba qui, telle une forteresse invincible, a fermement résisté à l'invasion » (Marinić 1933).

D'après Nenad Starc et Željka Kordej-De Villa : « Les îles qui appartenaient à l'Italie s'en souviennent comme d'une époque où les ressources étaient ouvertes aux investisseurs italiens et sans cesse épuisées, tandis qu'une italianisation générale était imposée dans la culture et la société. Les îles qui appartenaient à la Yougoslavie se rappellent de la pauvreté des liens avec le continent, d'un faible entretien de l'infrastructure maritime autrichienne, des pressions politiques de Belgrade et d'une politique régionale générale axée sur le développement des zones continentales. [...] Les politiques économiques des royaumes yougoslave et italien n'ont enregistré aucune mesure spécifique relative aux îles » (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 222).

Multiculturelles, les sociétés insulaires du Kvarner demeurent fortement imprégnées de leur passé italien. A Cres, la communauté italienne dispose aujourd'hui d'un bâtiment qui accueille une variété d'évènements et au sein duquel sont dispensés des cours d'italien. « Quand on venait enfants, ils parlaient tous italien »¹⁰⁴, se rappelle Nora, retraitée dont les parents avaient une résidence secondaire sur l'île. Nombreux sont les îliens qui gardent le souvenir de cette période marquée par de fortes tensions entre les communautés croate et italienne, comme Lucija, habitante d'Unije :

« Je me souviens qu'à un moment donné, ma grand-mère cuisinait [...] et elle mélangeait probablement de la polenta [...] et un enfant est venu et il a dit "*Bonjorno*" et parce que ma maison

¹⁰³ Krk, Cres, Lošinj, Ilovik, Susak, Unije, Rab et Pag

¹⁰⁴ Entretien réalisé en mai 2022

était croate, elle s'est retournée, elle a dit : "il n'est pas à la maison" et elle s'est juste retournée et s'est remise à cuisiner »¹⁰⁵.

Intégrées au même ensemble politique au cours du XIX^e siècle puis divisées entre les deux guerres, les îles de l'Adriatique développent des spécificités culturelles tout en partageant l'expérience de politiques conduites à de vastes échelles selon des enjeux nationaux et internationaux et au détriment des économies locales.

II.3.2. Entre amertume et mélancolie : mémoires directes et indirectes du régime yougoslave

La Seconde Guerre mondiale sonne la fin du Royaume de Yougoslavie et la plupart des îles se trouvent occupées par l'Italie à l'exception de Hvar, Pag et Brač, annexées par l'Etat Indépendant de Croatie (*Ibid.*, p. 222). Des camps de concentration sont érigés sur les îles de Rab et Molat, tandis qu'une « résistance sporadique » se met en place sur certaines îles (*Ibid.*, p. 222). Après la capitulation italienne de 1943, les îliens participent aux combats opposant l'Armée de Libération du Peuple de Yougoslavie aux troupes allemandes et de l'Etat Indépendant de Croatie : « Pour la première fois dans l'histoire, les îles de l'Adriatique n'étaient pas seulement des refuges, mais aussi une partie du champ de bataille. Les marges ont retenu leur importance géopolitique » (*Ibid.*).

Après la libération, appuyée par le soutien des forces Alliées, la Yougoslavie est établie et transpose la politique économique de l'Union Soviétique, fondée sur l'accumulation primaire de capital, la centralisation de l'économie et le rejet du modèle capitaliste, qui se traduit dans la fermeture au marché (*Ibid.*, p. 223-224).

Un ami de Cres, adolescent durant les dernières années du régime yougoslave, me racontait comment les îliens prenaient des risques en traversant la frontière italienne pour effectuer leurs achats : « pour les vêtements comme les jeans Levi's, ils ne pouvaient pas en acheter ici en Yougoslavie, alors ils allaient là-bas avec les vieux vêtements, [...] les enlevaient [...] et prenaient par exemple trois paires de pantalons sur eux, parce que tu n'avais pas le droit d'apporter quoi que ce soit ici »¹⁰⁶.

Lors d'un dîner estival sur l'île de Cres, un autre ami s'est emporté contre l'idée selon laquelle la vie était meilleure du temps de la Yougoslavie, rappelant que certains produits de base comme l'essence étaient rationnés¹⁰⁷.

Car il n'est pas rare que les îliens et les Croates en général évoquent la mémoire d'une société plus égalitaire, comme Danijel, qui partage sa vie entre Silba et le Luxembourg. Alors que nous étions

¹⁰⁵ Entretien réalisé en juin 2022

¹⁰⁶ Entretien réalisé en mai 2022

¹⁰⁷ Notes issues du carnet de terrain et datées du 18 juillet 2022

attablés dans un petit café du bourg de Silba, ce dernier me relatait, tout en précisant ne pas être un fervent défenseur du modèle yougoslave, son choc d'avoir vu des personnes fouiller dans les poubelles des grandes villes, ce qu'il n'avait jamais observé du temps de l'ancien régime. D'après lui, ce phénomène découle de la « terreur du capitalisme », modèle économique qui se traduit par l'obsession du profit et l'exploitation de travailleurs qui doivent se battre pour conserver des emplois marqués par des cadences extrêmes et des salaires bas¹⁰⁸.

Ces récits contradictoires que j'ai recueillis auprès des îliens n'ont pas facilité la structuration d'une perspective claire sur la période yougoslave. A ce sujet, il est important de souligner, pour reprendre les propos de la linguiste et anthropologue Tanja Petrović, « les difficultés qui caractérisent l'écriture et la réflexion sur la Yougoslavie socialiste », « dans un contexte où le temps yougoslave est historique, alors que l'espace (post)yougoslave et les nombreuses personnes qui ont habité ce temps et cet espace existent toujours » (Petrovic 2016, p. 507).

Mirta, qui tient une *konoba*¹⁰⁹ à Unije, évoque ainsi la période yougoslave avec mélancolie : « On n'avait pas grand-chose mais on avait tout »¹¹⁰. Si eux conduisaient des Yugo tandis que « nous » (les Européens de l'Ouest) conduisions des Mercedes, eux avaient une vie sociale très riche, construisaient leur maison avec l'aide de leurs amis durant le weekend, qui était aussi l'occasion de se retrouver autour d'une grande table, d'un *roštilj*¹¹¹ et de chansons. Comme Žarko, elle se souvient d'un temps où « tout le monde avait un emploi et un logement, et il n'y avait pas de sans-abris ». Elle me raconte alors son choc lorsque, vingt-cinq ans plus tôt, tandis qu'elle visite un quartier de Miami, elle voit des personnes dormir dehors au croisement d'une rue jalonnée d'enseignes luxueuses. Selon elle, le creusement des inégalités sociales en Croatie¹¹² est lié à l'arrivée du capitalisme, qui marque également une rupture dans la culture et les modes de vie : « nous ne sommes plus une société », conclut-elle.

Face à ce type de discours, il est important d'éviter le regard binaire qui a longtemps caractérisé le discours académique relatif au régime et à la société yougoslaves. Les récits de Danijel et de Mirta seraient ainsi associés au concept de Yougonostalgie, que l'on peut définir comme une

¹⁰⁸ Notes issues du carnet de terrain et datées du 25.05.2023

¹⁰⁹ Auberge

¹¹⁰ Notes issues du carnet de terrain et datée du 26 mai 2023

¹¹¹ Viande cuite à la broche sur un feu de bois, typique de la cuisine croate

¹¹² Voir par exemple à ce sujet l'article de Jerko Bakotin traduit par Nikola Radić pour le Courrier des Balkans : « Les inégalités ne cessent de se creuser dans les pays issus de la Yougoslavie » (2021) : <https://www.courrierdesbalkans.fr/Les-inegalites-ne-cessent-de-se-creuser-dans-les-pays-issus-de-la-Yougoslavie>

« ressource discursive exprimant un sentiment de tristesse face à l'éloignement d'un passé récent, parfois identifiée comme une relation idéalisée avec un "âge d'or révolu [...] ce passé où on vivait mieux" (Dérens 2012b) » (Blondel 2016, p. 204).

Si ce concept offre une clé de lecture intéressante pour appréhender certains discours relatifs à la période socialiste, il s'inscrit dans une pensée qui « produit des différences de légitimité révélatrices : les souvenirs positifs de la vie et du travail dans le socialisme sont rejetés comme de la nostalgie, tandis que les souvenirs de ceux qui témoignent des crimes et des violences commis par les autorités communistes prédominent dans les discours médiatiques et sont pris comme des témoignages objectifs avec la légitimité des sources historiographiques » (Petrovic 2016, p. 508-509).

Nombreux sont les chercheurs balkaniques souhaitant ainsi se détacher de cette perspective binaire qui transparait également dans les termes de « post-yougoslave », « post-socialisme » ou « post-communisme ». En invoquant une rupture temporelle nette, ces concepts participent d'une essentialisation de cet espace, dont l'histoire récente serait réduite à un « avant » réprouvé et un « après » salvateur, produisant une dichotomie dont les travers idéologiques transparaissent dans l'emploi des termes de « transition » ou de « rattrapage », qui suggèrent en creux la supériorité du modèle démocratique et économique occidental.

Ainsi que le résume Jennifer Suchland : « le postsocialisme se perd parce qu'il est largement présumé être un processus de démocratisation ou d'eupéanisation et donc sans position critique vis-à-vis du premier monde » (Suchland 2011, p. 839).

Un autre écueil de ces concepts se traduit dans l'invisibilisation de la diversité des contextes nationaux (Tlostanova 2012, p. 131) comme des temporalités historiques du socialisme. Les trois constitutions de la Yougoslavie (1946, 1963, 1974) traduisent pourtant les multiples reconfigurations qui ont ponctué l'histoire du régime.

Nenad Starc et Željka Kordej de Villa précisent par exemple que « le système a commencé à se décentraliser au milieu des années 1970 » (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 226). Ce processus de décentralisation de l'appareil d'état au profit des unités fédérales s'est accompagné de possibilités accrues à l'échelle municipale : « Les neuf municipalités insulaires et les six municipalités continentales-insulaires de l'époque avaient carte blanche pour adopter leurs propres programmes de développement et plans d'aménagement. Dans une certaine mesure, dans les années 1970 et 1980, les îles menaient des politiques de développement local dans un respect évident de leurs spécificités » (Ibid.).

Si je reviendrai sur cette période qui a vu l'émergence des politiques insulaires croates (Chapitre 8), il est intéressant d'évoquer, de façon plus générale, les souvenirs îliens de ces anciennes municipalités. Sjtepan, élu au conseil local de Silba et fervent défenseur de la Croatie indépendante, souligne néanmoins le fait que, du temps de la Yougoslavie, « Silba était un centre pour Olib [et]

Premuda »¹¹³, c'est-à-dire que l'île était dotée du statut de municipalité et administrait les deux îles voisines. Saša, son ami qui comme lui arbore fièrement le blason de l'île en pendentif, me précise que cette *Mjesna Zajednica*¹¹⁴ était dotée d'un budget et par conséquent d'une véritable capacité d'action¹¹⁵. Mira, habitante de Cres depuis 1992, pointe le fait que l'île était mieux dotée en services avant la division administrative de l'archipel Cres-Lošinj. Il était par exemple possible d'effectuer des démarches auprès de la préfecture de police à Cres, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Un autre îlien de Cres, âgé de 74 ans, porte un regard nuancé sur l'ancienne municipalité socialiste, au sein de laquelle les élus de Lošinj, plus nombreux, utilisaient selon lui leur majorité au conseil municipal pour favoriser une concentration des investissements sur leur territoire¹¹⁶.

La variété des témoignages îliens illustre la pertinence contemporaine des propos formulés il y a vingt ans par Zoran Kosanic : « l'étude de la Yougoslavie, en tant que sujet politique, fait encore l'objet d'âpres débats d'idées où se concentrent l'essentiel des paradigmes socio-politiques contemporains » (Kosanic 2004, p. 111). Ces débats ne sont pas l'apanage du monde scientifique et continuent d'alimenter les conversations de ceux qui ont une mémoire directe du régime. Lors d'un entretien réalisé avec plusieurs îliens de Silba, l'un d'entre eux suggérait que le « socialisme était une bonne idée », mais que sa réalisation a été compromise par les politiciens à la manœuvre, ce à quoi notre hôte a immédiatement rétorqué : « le socialisme est une tragédie »¹¹⁷.

Comme le souligne Tanja Petrović, « l'engagement réflexif et politique avec l'expérience du socialisme n'est pas réservé aux intellectuels, n'est pas le privilège de l'élite. Il est nécessaire de prendre au sérieux les "gens ordinaires" en tant que sujets politiques et de considérer sérieusement leurs mémoires affectives en tant que récits historiques » (Petrovic 2016, p. 511).

Dans le cadre de ce travail, l'intérêt des témoignages contradictoires que m'ont partagés les îliens au sujet de cette période réside moins dans la restitution de l'histoire complexe de la Yougoslavie socialiste que dans les visions qu'ils révèlent, en creux, du modèle politique et économique de la Croatie contemporaine. Ainsi, en accordant une égale légitimité au discours de Jakov, habitant d'Unije pour qui « c'était mieux quand c'était pire »¹¹⁸ et à celui de Saša, îlien de Silba qui se souvient d'un

¹¹³ Entretien réalisé en mai 2022

¹¹⁴ Communauté Locale, unité de gouvernance locale yougoslave

¹¹⁵ Notes issues du carnet de terrain et datées du 31 mai 2022

¹¹⁶ Notes issues du carnet de terrain et datées du 24 juin 2022

¹¹⁷ Entretien réalisé en mai 2022

¹¹⁸ Entretien réalisé en juin 2022

régime contraignant sa liberté d'agir et de penser - « ils dirigeaient ta vie »¹¹⁹, il devient possible de penser non seulement la pluralité de l'expérience yougoslave, mais surtout les ruptures et continuités de cette période telles qu'elles se manifestent dans la vie quotidienne des îliens.

II.3.3. De la Croatie fédérée à l'indépendance : « on a changé de système en une nuit »¹²⁰

II.3.3.1. Les prémices du conflit

Dans un article traitant des « origines du conflit yougoslave », Zoran Kosanic met en avant « la multi-dimensionnalité des facteurs politico-économiques en tant que moteurs des interactions sociales, chaque tension ayant pour corollaire une série de conséquences systémiques » (Kosanic 2004, p. 111).

Pour le journaliste Vittorio Filippi, la constitution de 1974, qui consacre la fédéralisation de l'espace yougoslave et devient effective à la mort de Tito en 1980, reflète « une tentative ultime pour essayer d'équilibrer les exigences du centre fédéral et les pressions montantes au sein de chacune des républiques » (Filippi 2014). La crise économique traversée par la Yougoslavie fait ressortir les inégalités de développement entre les différentes républiques, parmi lesquelles la Slovénie et la Croatie affichent un dynamisme économique plus élevé, ce qui dans le cas croate tient notamment à l'essor du secteur touristique (*Ibid.*).

Parallèlement, la disparition de Tito dépossède le pouvoir central d'un puissant capital symbolique, ce qui a favorisé la libération des nationalismes jusque-là étouffés au sein de l'espace yougoslave (Kosanic 2004, p. 118). Nikolina, îlienne de Cres dont les parents originaires de Bosnie et de Serbie se sont installés sur l'île dans les années 1980, évoque ainsi les discriminations auxquelles sa famille a dû faire face, et « l'impact énorme » que le fait de grandir dans une société qu'elle décrit comme « conservatrice, catholique et renfermée » a eu sur sa vie¹²¹. Si, comme celle-ci le précise, ces caractéristiques sont moins présentes aujourd'hui, elles n'ont pas totalement disparu du fonctionnement social local. Je me souviens à ce sujet d'un ami croate de Cres en couple avec une serbe, qui me racontait qu'il avait été délicat de faire accepter ce choix au sein de son cercle familial.

Pour Zoran Kosanic, les années 1980 s'accompagnent d'un « malaise au sein de la société yougoslave », marquée par un « taux de chômage, incompatible avec les préceptes supposés du plein emploi dans une société "communiste", auquel s'ajoute le désœuvrement d'une jeunesse déçue du

¹¹⁹ Entretien réalisé en mai 2022

¹²⁰ Entretien réalisé en mai 2022

¹²¹ Entretien réalisé en mai 2022

manque de perspectives professionnelles [ce qui] crée un climat favorable aux discours populistes promettant des changements rapides et efficaces » (*Ibid.*, p. 120).

Dans un article paru en 2021 dans le Courrier des Balkans, Milan Kučan, premier président de la Slovénie indépendante, établissait un parallèle intéressant entre les ingrédients du conflit yougoslave et la situation actuelle de l'Union-Européenne : « Même si l'UE n'est pas une fédération mais une Union d'États, elle rencontre aujourd'hui certains problèmes identiques à ceux qu'a connus la Yougoslavie »¹²².

II.3.3.2. Des îles refuge en temps de guerre

En 1990, la proclamation de l'indépendance slovène, suivie d'une brève période d'affrontements entre l'armée de la jeune République de Slovénie et la JNA¹²³, entraîne des réactions en chaîne dans un espace yougoslave déliquescents, et notamment la revendication de l'Indépendance croate, qui inaugure un conflit de quatre ans (1991-1995) (*Ibid.*, p. 127). Portées par Franjo Tuđman, les troupes de la Croatie indépendante s'opposent à celles de la JNA, soutenues par Slobodan Milošević, président serbe dont le discours oscille, au gré des opportunités, entre maintien du cadre yougoslave et nationalisme serbe (*Ibid.*, p. 130).

Alors que le conflit fait rage sur le continent, les îles deviennent des lieux de refuge pour de nombreuses familles, ainsi que le raconte Damir Magaš : « Un grand nombre de réfugiés de cette horrible guerre prit le chemin de l'exil sur les îles de Croatie en 1991-1992. Ils trouvèrent de quoi s'héberger dans les complexes touristiques (Brač, Hvar, Ugljan, Lošinj, Krk, Korčula) » (Magaš 1997, p. 44).

Cette émigration provisoire a également concerné les îles moins équipées en matière d'infrastructures touristiques, comme les îles de Zadar, où « le nombre d'élèves dans les écoles [...] a quadruplé et les écoles ont rouvert sur les îles les plus éloignées, où elles étaient fermées depuis des décennies » (Skračić 2020, p. 118). « J'étais bien ici pendant la guerre »¹²⁴, me racontait Božica, une habitante d'Unije qui se souvient de l'arrivée sur l'île de trois familles originaires de Vukovar¹²⁵.

Stjepan, habitant de Silba âgé d'une quarantaine d'années, soulignait la particularité de ce conflit, « une guerre entre voisins » suite à laquelle ces derniers ont continué à vivre au même endroit tout en se regardant différemment. A Cres, cohabitent aujourd'hui des hommes ayant, pour les uns,

¹²² Propos recueillis par Jean-Arnault Dérens et Simon Rico pour le Courrier des Balkans, dans un article paru le 25 juin 2021 : <https://www.courrierdesbalkans.fr/1991-dernier-ete-Yougoslavie-Milan-Kucan-democratie>

¹²³ Jugoslovenska narodna armija : l'Armée Populaire Yougoslave

¹²⁴ Entretien réalisé en juin 2022

¹²⁵ Ville croate à la frontière de la Serbie qui fut assiégée pendant 87 jours

combattu sous les ordres de Franjo Tuđman et pour d'autres dans les rangs de la JNA. Si, plus de trente ans après la fin de la guerre, les différends politiques et ethniques se sont apaisés, Danijel, résident secondaire de Silba, évoquait la vivacité de la mémoire du conflit, dont « certains parlent encore comme si c'était hier », prisonniers d'un passé dont ils n'ont pas totalement, en tant que nation et individuellement, fait le deuil.

II.3.3.3. Entre renouvellement du cadre politique et permanence des héritages socialistes

En 2004, la Croatie s'engage dans un processus d'adhésion à l'Union-Européenne qui symbolise, à l'époque, une rupture avec un « passé tourmenté » (Maldini 2019, p. 1), générant un enthousiasme modéré par la mémoire du soutien d'une majorité de pays européens au maintien du cadre yougoslave au moment du conflit (Kosanac 2004, p. 135).

La négociation des accords entre la Croatie et l'Union-Européenne a ceci de particulier qu'elle est intervenue dans une période d'après-guerre, de façon concomitante avec la construction des institutions politiques d'un état encore marqué par les conséquences économiques et sociales du conflit (Maldini 2019, p. 1). Ce processus s'est par ailleurs distingué par sa lenteur et les « exigences inhabituelles » de l'Union-Européenne (Špehar et Pepić 2019, p. 47), axées notamment sur la primauté donnée à la coopération régionale, selon des modalités qui ont pu, contrairement aux objectifs initiaux, « cristalliser et même parfois amplifier » les tensions entre communautés serbes et croates (Blondel 2018, p. 239).

A l'image de l'adhésion d'autres pays issus des Balkans, le processus s'apparentait moins à un ensemble de négociations qu'à une absorption imposée et non questionnée des normes politiques et économiques européennes, influencée par « une perception historiquement figée des Balkans en tant que périphérie semi-européenne, un espace nécessitant une supervision, des conseils et une formation fournis par l'Ouest » (Petrović 2014, p. 12).

Côté croate, l'ancienne directrice d'un Groupement d'Action Locale insulaire soulignait, dans un entretien, que la politique d'adhésion, avant tout guidée par la perspective de futures subventions, manquait de contre-propositions et d'une véritable méthodologie, ce qui a conduit à « un copier-coller de la réglementation », au détriment des particularités nationales et locales¹²⁶.

Du côté de l'opinion publique, la conditionnalité extrêmement élevée ainsi que la lenteur du processus d'adhésion ont contribué à l'émergence progressive d'un euroscepticisme (Maldini 2019, p. 19), qui demeure présent aujourd'hui : « Nous attendions beaucoup plus de l'Union européenne [...] : avant il y avait des bureaucrates de Belgrade, maintenant ce sont des bureaucrates de Bruxelles »

¹²⁶ Entretien réalisé en mai 2022

déclarait le responsable de la coopérative agricole de Cres¹²⁷, peu satisfait de la politique agricole nationale et européenne.

Ce scepticisme populaire s'étend généralement aux nouvelles institutions démocratiques, qui n'auraient pas permis d'éradiquer les pratiques de corruption héritées de l'ère socialiste. Cette vision s'exprime dans les mots de Mirko, îlien de Cres reprenant une formule courante en Croatie : « on a changé de système en une nuit mais rien n'a changé ».

Ayant embrassé le modèle capitaliste, ce dernier considère que la génération de ses parents, pour qui « le gouvernement est censé prendre soin du peuple »¹²⁸, est entravée par la persistance d'une mentalité héritée du socialisme. La nécessité d'un changement générationnel est souvent évoquée, à l'image des propos de Saša, îlien de Silba : « tu ne peux pas effacer certaines habitudes, pour ça il faut une nouvelle génération ».

Non sans ironie, un habitant d'Unije m'affirmait quant à lui que la véritable différence entre la période socialiste et la démocratie croate réside dans le fait qu'auparavant, la corruption était assumée ouvertement¹²⁹.

Ces visions reflètent les conclusions des politologues Nebojša Blanuša and Kosta Bovan sur le cynisme politique des citoyens croates, qu'ils analysent comme une « réponse logique à une série d'irrégularités, d'abus, de négligences à long terme et de désorganisation dans la gestion de l'État et de la société » (Blanuša et Bovan 2015, p. 25), phénomènes sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir dans la troisième partie de ce travail.

¹²⁷ Entretien réalisé en mai 2022

¹²⁸ Entretien réalisé en mai 2022

¹²⁹ Notes issues du carnet de terrain et datée du 27 mai 2023

Conclusion du Chapitre II

Les trajectoires économiques et politiques des cinq territoires de cette recherche confirment l'intérêt du prisme insulaire, à la fois emblématique des singularités découlant d'un contexte géographique et permettant d'appréhender, d'un point de vue local, l'imbrication d'échelles multiples dans la production territoriale.

Malgré une histoire politico-administrative différenciée, les îles de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines ont traversé des cycles économiques parfois comparables et un processus graduel de marginalisation économique qui s'est accompagné d'une déprise démographique et du développement d'un secteur touristique aujourd'hui prédominant.

Côté breton, les années 1970 marquent la structuration d'un discours insulariste qui a favorisé un nouveau regard sur les îles du Ponant ainsi que, nous le verrons, l'obtention de certaines mesures de différenciation territoriale (VIII.2).

Si des politiques insulaires se structuraient concomitamment en Croatie, celles-ci ont été suspendues parallèlement à l'effondrement d'un système politique déliquescents. La particularité du contexte politique des îles croates réside notamment dans la proximité du violent conflit qui a marqué la construction d'un état encore marqué par un passé qui n'appartient pas encore totalement au temps historique, survivant sinon dans certaines pratiques politiques, au moins dans l'esprit des citoyens.

Pour autant, la multitude des régimes qui se sont succédé dans l'histoire récente des îles n'a pas toujours eu un impact sur la situation économique de ces territoires, longtemps délaissés d'un point de vue politique. Pour Josip Faričić et Anica Čuka : « Quels que soient les changements de pouvoir politique et d'État, les îles croates ont toujours été en marge des processus socio-économiques continentaux » (Faričić et Čuka 2020a, p. 76). Cette densité de ruptures politiques qui caractérise l'histoire récente des îles croates est ainsi devenue le terreau d'un certain désintérêt, voire d'un scepticisme politique récurrent dans le discours d'une partie des populations îliennes.

Il est par ailleurs intéressant de noter la présence d'une certaine mélancolie dans les discours îliens sur le passé, se faisant l'écho d'un modèle social plus communautaire, dans les îles du Ponant comme dans les îles de Croatie. Cet élément est révélateur d'un vécu similaire, imbriqué dans un cycle de crises économiques et de mutations socio-culturelles dépassant les cadres politiques nationaux.

Enfin, ayant questionné les regards politiques, parfois teintés de colonialisme, historiquement portés sur ces espaces, il paraît important de questionner mon propre regard, lui-même influencé par mes origines françaises et continentales, et qui a évolué au rythme de mes séjours sur les îles et des liens créés avec les communautés îliennes.

Chapitre III. Modalités de la recherche : construction méthodologique d'une géographie sensible

En 1988, Donna Haraway s'interroge : entre un discours scientifique dont la prétendue neutralité est à la hauteur de la portée idéologique et une « certaine vision post-moderniste » du constructivisme social, au sein de laquelle « le contenu » n'est rien d'autre que la « forme »; quelle voie emprunter pour ceux qui, malgré tout, « souhaitent parler de la *réalité* avec plus de confiance que celle que l'on accorde à la Droite Chrétienne lorsqu'ils évoquent le Second Avènement et leur enlèvement au moment de la destruction finale du monde » ? (Haraway 1988, p. 577).

Dans ce texte jubilatoire fondateur des épistémologies féministes du point de vue, la philosophe des sciences s'oppose à un savoir désincarné narré d'après un « point de vue de nulle part », « qui représente tout en échappant à être représenté » (Haraway 1988, p. 581). Ce « point de vue zéro » (Tlostanova 2015, p. 40) est le résultat de processus historiques de domination et d'exclusion qui ont soutenu l'émergence du modèle de la modernité occidentale :

« Alors que le colonialisme a formellement cessé d'exister, la colonialité est fermement ancrée dans la constitution de la modernité : les formes coloniales de vie et de savoir continuent de structurer les formations contemporaines de capital, de race et de genre » (Kušić, Lottholz et Manolova 2019, p. 13).

Dans le champ académique, la colonialité du savoir peut être définie comme « un syndrome typiquement moderne, consistant dans le fait que tous les modèles de cognition et de pensée, de voir et d'interpréter le monde et les gens, les relations sujet-objet, l'organisation des divisions disciplinaires, dépendent entièrement des normes et des règles créées et imposées par la modernité occidentale depuis le XVIe siècle, et offertes à l'humanité comme universelles, délocalisées et désincarnées » (Tlostanova 2015, p. 39).

La démarche réflexive apparaît alors, pour les auteurs et autrices décoloniaux, comme une étape de traduction indispensable pour approcher la réalité nécessairement partielle de toute recherche. Cette traduction peut être définie comme un effort d'autocritique (Harding 1992b, p. 572) visant à « "rendre transparent" ce qui fait problèmes dans la recherche » (Volvey, Calbérac et Houssay-Holzschuch 2012, p. 449) en dévoilant les biais propres à la subjectivité du chercheur, nécessairement modelée par des influences culturelles, sociales et politiques.

Mais, comme le souligne Florence Mury, « avec la prise en compte de cette approche réflexive commencent les difficultés : comment clarifier la situation d'énonciation ? Que dire ? Que taire ? » (Mury 2022, p. 42).

Bien entendu, le cheminement qui m'a conduite vers les épistémologies féministes et décoloniales est directement lié à mon statut de femme et à l'expérience répétée de la domination patriarcale dans les sphères privées, sociales et professionnelles : « Je » ici est une femme, « je » est

donc incorporée, pour reprendre les mots de Donna Haraway (2007 [1988] : 107). Et l'incidence de cette incorporation m'est apparue de manière trop répétée, trop stigmatisante aussi, dans le contexte universitaire, pour que cette assignation ne soit pas assumée et revendiquée dans ce travail » (*Ibid.*).

S'il me paraît nécessaire de défendre la posture courageuse de Florence Mury et de rappeler la maternité des théories du point de vue et de la réflexivité, qui ont mûri en premier lieu dans la pensée marginalisée de chercheuses féministes (Harding 1992b, p. 581), je fais le choix ici de me focaliser sur d'autres aspects de mon statut, qui ont jalonné les questionnements et la construction méthodologique de ce travail.

Il s'agira, dans un premier temps, d'évaluer les implications de mon statut de chercheuse continentale sur les îles et de Française en Croatie. Je m'efforcerai alors de dévoiler les biais qui résultent de ces statuts et la façon dont j'ai tenté de m'en prémunir. Dans un second temps, j'aborderai les dimensions subjectives et intersubjectives de mon travail d'enquête en développant notamment la construction méthodologique des entretiens menés sur les îles. Je reviendrai enfin sur la temporalité de ce travail d'enquête en abordant la « cueillette de l'instantané » (Péron 1993, p. 21) rendue possible par les passages formels et informels à Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines qui ont rythmé ces trois années de recherche.

III.1. Se présenter : façonner son positionnement

III.1.1. Le statut de chercheuse française en Croatie

Sur un bateau qui nous transportait de Zadar à l'île d'Ugljan, un chercheur croate que je connais depuis plusieurs années m'a confié s'être un jour demandé si je n'étais pas une sorte d'espionne appartenant à quelque faction anticapitaliste. Un doute furtif l'avait traversé un an plus tôt après un café durant lequel nous avons discuté des enjeux des élections municipales. J'avais suivi la campagne avec intérêt et notamment l'élection de Tomislav Tomašević, activiste fondateur du mouvement *Možemo!*¹³⁰ à la mairie de Zagreb, qui marquait une rupture politique après 20 ans de mandats quasi ininterrompus de Milan Bandić, personnage politique notoirement corrompu (Vuković 2019, p. 136; Vuković 2020, p. 108). Pendant quelques instants, l'idée que je contribuais à fomenter une sorte de guérilla lui parut la mieux à même de justifier mon intérêt pour l'actualité politique croate.

Au-delà de son caractère anecdotique et (avouons-le) de la fierté que j'ai tirée de cette imaginaire qualité d'espionne, cette suspicion reflète une illustration caricaturale des implications potentielles de mon statut de Française en Croatie. Cette même année, un ami Zagrebois avait évoqué des doutes similaires, questionnant le « véritable » sujet de ma thèse alors que nous échangeions sur le thème des politiques croates.

Plusieurs facteurs peuvent éclairer ces doutes. Tout d'abord, le discours des Croates vis-à-vis de la politique est souvent marqué d'un certain désintérêt, voire d'un dégoût associé au phénomène de « corruption endémique » qui touche le pays (*Ibid.*, p. 107). En 2010, les sociologues Zoran Malenica, et Ranka Jeknić estimaient qu'environ 70% des croates affichaient une confiance limitée ou inexistante envers le gouvernement, chiffre qui s'élevait à 72% dans le cas du Parlement et près de 75% concernant les partis politiques (Malenica et Jeknić 2010, p. 857). Ainsi, alors que j'échangeais avec des jeunes de Zagreb en cette période d'élections locales, ces derniers semblaient partagés entre l'espoir d'un renouveau incarné par le mouvement *Možemo!* et une désillusion liée à la récurrence des affaires de corruption à toutes les échelles de la politique¹³¹.

¹³⁰ Inspiré du mouvement espagnol Podemos, *Možemo!* (Nous pouvons !) se définit comme une plateforme politique défendant des valeurs sociales-démocrates et écologistes et prône une rupture avec la corruption et les discours nationalistes. Lire par exemple à ce sujet l'article de Dimša Lovpar paru le 18 mai 2021 dans le Courrier des Balkans et intitulé « Croatie : avec Tomislav Tomašević, Zagreb se met à l'heure de la gauche verte » : <https://www.courrierdesbalkans.fr/Croatie-Zagreb-a-l-heure-de-la-gauche-verte>

¹³¹ Notes issues du carnet de terrain et datées du 16 mai 2021

Si le désintérêt et le cynisme vis-à-vis de la politique ne sont pas spécifiques à la Croatie¹³² (ni, loin s'en faut, la corruption), sans doute que ces phénomènes ont contribué aux soupçons qui se sont éveillés dans certains esprits face à mon intérêt pour ces questions.



Photographie 25 : Affiches de campagne à Zadar (a), où le maire HDZ, parti historique de la ville depuis l'indépendance croate, a été réélu. Arrivé en troisième position, le performeur Enio Meštrović (b) a quant à lui créé la surprise au vu du caractère satirique de sa campagne, ce qui reflète le regard désabusé que porte une partie des citoyens sur les politiques locales (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2021).

Mais ces hésitations traduisent plus largement les implications de mon statut d'étrangère en Croatie. Ainsi que le formulait Renée Rochefort dans un entretien avec Yann Calbérac : « quand on travaille à l'étranger, on passe autant de temps à expliquer qui on est qu'à demander aux gens qui ils sont » (Calbérac 2012, p. 290). Dans sa thèse sur *Le travail en Sicile*, celle-ci raconte : « je passais tour à tour et malgré mes dénégations, comme en série de métamorphoses, pour l'experte de l'O.N.U, la nouvelle institutrice, l'émissaire moscovite, la vendeuse de savonnettes ou la poétesse américaine » (Rochefort 1961, p. 5).

Sur les îles de Croatie, j'ai (à nouveau) été perçue comme une espionne, à Cres où une interrogée m'a soupçonnée d'être envoyée par le camp adverse au moment de la constitution des majorités au sein du conseil municipal, mais aussi comme la nouvelle médecin de Silba (et quelle ne fut la déception de celui qui m'avait interrogée lorsqu'il comprit qu'il s'agissait d'une doctorante et non d'une docteure) ou encore comme une journaliste.

Le prisme décolonial apporte un éclairage important aux réactions de méfiance ou d'étonnement qu'a pu susciter mon projet de recherche. En effet, le statut de française en Croatie

¹³² A ce sujet, on peut noter que l'abstention des français aux municipales de 2020 était plus élevée (58,4 %) que celle des croates en 2021 (53,2%), des chiffres à relativiser néanmoins en raison de la pandémie de covid concomitante (chiffres du Monde, 29 juin 2020 ; et de gradonacelnik.hr, 18 mai 2021)

n'est pas neutre, en ce que cette nationalité renvoie à ce que Madina Tlostanova définit comme le « premier monde », c'est-à-dire les pays colonisateurs et « vainqueurs » de la modernité que sont « la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et les États-Unis aujourd'hui » (Tlostanova 2012, p. 134).

Selon elle, la colonisation « intellectuelle, épistémique et culturelle » des « vainqueurs » sur les « divers perdants qui ont échoué ou ont été empêchés par différentes circonstances et puissances de remplir leur mission impériale dans la modernité » produit une « différence impériale » (*Ibid.*). Cette différence, qui est en réalité une différenciation, se manifeste, au sein des pays que l'on situe sur les barres inférieures de l'échelle de « l'économie de marché et des sociétés démocratiques (néo-)libérales », à travers « une logique de rattrapage, tout un éventail de blocages psychologiques, de complexes collectifs schizophréniques, d'idéologies du camp assiégé ou, alternativement, de la victoire dans la défaite » (*Ibid.*).

Cette notion de « victoire dans la défaite » est particulièrement adaptée aux pays de l'ex-Yougoslavie, marqués par l'échec du projet de la modernité socialiste et le développement récent de normes démocratiques et capitalistes, qui les placent dans une logique de « rattrapage » vis-à-vis du « premier monde ». De nombreux auteurs décoloniaux mettent en avant le sentiment d'infériorisation que ces logiques produisent dans l'esprit des « perdants », ce que Tlostanova qualifie de « colonisation de l'esprit » ou de « schizophrénie », dans ces pays d'Europe de l'Est qui ont été à la fois porteurs d'un projet de modernité et se trouvent aujourd'hui en situation de semi périphérie de l'Ouest (*Ibid.*, p. 131). Tanja Petrović a par exemple montré, à travers l'exemple des manifestations culturelles, l'existence d'un phénomène d'auto-censure vis-à-vis de l'héritage socialiste au sein des pays de l'ex-Yougoslavie (Petrovic 2016, p. 513).

Cette colonisation de l'esprit et l'auto-infériorisation qu'elle engendre participent des réactions d'étonnement ou de méfiance que peuvent rencontrer les chercheurs d'Europe de l'Ouest dans les Balkans. Dans le cadre de sa recherche à la frontière serbo-croate, Cyril Blondel interprète ces réactions de la manière suivante : « il n'est possible de s'intéresser à l'ex-Yougoslavie que si l'on en vient » (Blondel 2016, p. 219).

Cette remarque s'avère tout-à-fait pertinente pour éclairer l'étonnement qu'a pu susciter mon propre travail de thèse. De même, Cyril Blondel analyse son origine d'Européen de l'Ouest comme un facteur d'assignation à un statut de dominant par les personnes qu'il interroge, expérience que j'ai également vécue, ce dès mon premier stage de Master à l'île de Cres, au cours duquel on m'avait déclaré : « tu es française, tu vas nous aider », en dépit de mon statut d'apprenante dénuée d'expérience.

Néanmoins, durant mon travail de thèse, cette différenciation m'a semblée plus rare, sans être inexistante. Je pense notamment à cet îlien d'Unije qui avait opposé avec véhémence la situation de son île à celle des îles bretonnes, nécessairement riches car françaises¹³³.

Malgré tout, un glissement s'est opéré à la fois dans mon propre regard et dans celui des personnes rencontrées entre mes premières recherches en Croatie et les années de ce travail doctoral. Dans mes mémoires de Master, malgré les prémices d'un questionnement sur le « paternalisme européen » vis-à-vis des pays issus de l'ex-Yougoslavie (Petrovic 2016, p. 516), les traces de mon propre conditionnement, c'est-à-dire du regard surplombant décrié par les auteurs décoloniaux, sont bien visibles à travers l'usage des termes de « transition », de « rattrapage » ou encore de « transfert de modèle européen », qui essentialisent le passé socialiste tout en dépossédant les acteurs croates de leur propre (re)construction institutionnelle (Flipo 2017; Flipo 2018).

Mon initiation aux théories décoloniales et notamment au champ des « études critiques balkanistes », qui « met en lumière les Balkans en tant qu'espace avec une histoire, une socialité, des réseaux transnationaux et des pratiques qui lui sont propres et qui ont échappé à l'hégémonie du regard occidental à la fois dans l'analyse scientifique et dans l'imaginaire populaire » a eu un impact certain dans la construction de mon positionnement vis-à-vis des espaces croates de cette recherche (Kušić, Lottholz et Manolova 2019, p. 9). Ces lectures ont par exemple orienté mon choix, dans le chapitre précédent, de restituer les récits contradictoires des îliens relatifs à la période yougoslave sans les analyser au prisme de concepts binaires masquant un point de vue idéologique. Plus largement, je m'efforce dans ce travail de suivre une position alternative visant à « commencer la recherche empirique à partir du terrain et des histoires [qui y sont ancrées] » (Blondel 2022, p. 43).

Néanmoins, le glissement qui s'est opéré dans mon regard sur cet espace s'inscrit avant tout dans une expérience de vie préalable (et concomitante) à la découverte de nouveaux horizons théoriques. La Croatie est un pays où j'ai vécu, travaillé, aimé, au fil de sept années rythmées de séjours de plusieurs mois qui m'ont emmenée à Cres et sur une dizaine d'autres îles, mais aussi à Zagreb, à Pula, à Zadar ou encore à Virovitica (au Nord-Est du pays). Il s'agit pour moi d'un espace vécu, au sein duquel j'ai tissé des relations professionnelles, amicales et affectives qui ont façonné une partie de mon identité. Lorsque mes amis de Cres s'amuse de mes éternels retours et déclarent « *ne možeš bez Cresa* » (tu ne peux pas vivre sans Cres), je leur réponds « *neki imaju drugu kuću, ja imam druga država* » (certains ont une résidence secondaire, moi j'ai un pays secondaire). En ce sens, je pense que cette imprégnation atténue le biais d'« orientalisation » qui me pousserait à envisager cet espace

¹³³ Notes issues du carnet de terrain et datées du 6 juin 2022

comme fondamentalement « autre », mais aussi, dans la lignée des représentations occidentales des Balkans, comme « violent », « arriéré », ou moins civilisé (Bakić-Hayden 1995, p. 917).

Aujourd'hui l'expérience de cette imprégnation, qui demeure partielle, me renvoie à la phrase de l'écrivain croate Senko Karuza, qui partage sa vie entre l'île de Vis et le continent : « je réalise que j'ai habité deux maisons toute ma vie et que j'appartiens aux deux sans appartenir complètement à aucune »¹³⁴. Finalement, mon positionnement induit moins le risque de l'orientalisation que celui du malinisme, que Claire Hancock définit comme la propension des émigrés à « préférer l'étranger au "national", une forme de trahison envers sa propre culture », un biais qui ne traduirait cependant pas, dans mon cas, « une sorte d'"exotisme du dominé" » (Hancock 2007, p. 80).

Parallèlement, les regards que les Croates portent sur moi ont évolué au fil des années ; je suis moi-même moins « exotisée », même si la curiosité demeure une réaction commune des personnes rencontrées tout au long de ce travail. Leurs interrogations m'ont inévitablement amenée à expliquer mon lien avec la Croatie, que beaucoup imaginent familial en raison d'une relative maîtrise de la langue qui, bien que préalable à la thèse, s'est améliorée au fil de ces années de recherche. La langue étant le reflet d'une culture, cet aspect tend à favoriser un discours plus authentique de la part des îliens (malgré la très bonne maîtrise de l'anglais d'une majorité de Croates), chose que j'ai notamment constatée en passant, au fil des années, de l'anglais au croate avec mes connaissances de Cres. Au-delà de la dimension communicationnelle, cette pratique de la langue suscite bien souvent une part d'admiration que l'on peut justement lier à mon assignation de Française, ainsi qu'un certain amusement parfois teinté de tendresse face à mes erreurs de grammaire ou de prononciation. Cette pratique à la fois courante et imparfaite de la langue, la curiosité vis-à-vis du cheminement qui m'a menée en Croatie ainsi que mon attachement envers ce pays qui connaît une forte émigration façonnent ainsi une sorte d'exotisation partielle qui m'a bien souvent ouvert des portes dans le cadre de cette recherche.

Ainsi, ni mon initiation aux théories décoloniales, ni mon expérience de vie en Croatie ne préservent totalement ma recherche des biais qui peuvent découler de mon statut de Française, blanche, européenne de l'Ouest en Croatie. Je me retrouve alors dans les propos de Florence Mury qui, citant elle-même Claire Hancock : « dans quelle mesure la démarche de recherche s'inscrit-elle en rupture ou dans la continuité d'un héritage colonialiste ? » (*Ibid.*, p. 74), nous invite à « assumer l'inconfort », une proposition libératrice qui souligne la « limite de l'exercice réflexif », à savoir le « caractère indépassable » de nos privilèges dans nos rapports au monde et aux autres (Mury 2022, p. 43-44).

¹³⁴ Propos parus dans le quotidien Jutarni List et repris dans un article de Courrier International (30 juillet 2023) : <https://www.courrierinternational.com/article/entretien-senko-karuza-l-insularite-n-est-pas-un-isolement>

III.1.2. Décontinentaliser son regard

La puissance symbolique de l'île, évoquée dans le premier chapitre de cette thèse, façonne des représentations idéalisées dans l'imaginaire continental, qui n'épargnent pas les chercheurs. Pour Françoise Péron, ces représentations traduisent un « désir d'île » qui est une « production historique de la culture occidentale », reflétant une « nostalgie des temps anciens » comme réponse à l'évolution des modes de vie (Péron 2005, p. 426-427) :

« L'île aujourd'hui est un espace à part car la figure de l'île permet de restaurer ce dont nous sommes en train d'être privés, à savoir la distance, l'attente, la coupure et aussi l'austérité, car dans une île, même bien approvisionnée, on ne peut pas satisfaire immédiatement tous ses désirs. L'île impose des limites à la démesure humaine. L'île est donc analysée par le subconscient collectif comme un territoire qui résiste (encore un peu) à la société de consommation et de communication ». (*Ibid.*, p. 429).

L'île apparaît alors « comme l'envers du monde continental, alors qu'en réalité les espaces insulaires sont de plus en plus étroitement intégrés aux systèmes économiques, sociaux et culturels continentaux. Tout se passe aujourd'hui comme si, plus les îles [...] perdaient en insularité [...], plus elles gagnaient aux regards des continentaux en " îléité " », et donc en puissance métaphorique (*Ibid.*, p. 428).

Pour l'ethnologue et anthropologue croate Tomislav Oroz, « les métaphores des îles et des communautés insulaires qui nourrissent l'idée d'isolement sont l'héritage de l'islomanie, que John Gillis définit comme une perspective continentale spécifique du concept d'île, une sorte de longue durée de l'imaginaire occidental, qui combine les idées d'isolement, de connectivité, de séparation, de passé et de futur (Gillis 2004) » (Oroz 2020, p. 154-155).

Comme je l'ai évoqué dans le préluce de ce travail, cette quête d'ailleurs, qu'Anne Meistersheim analyse comme une « quête de soi à travers l'autre » (Meistersheim 2001, p. 81), fut clairement le moteur de ma découverte des îles croates. L'approche réflexive apparaît d'autant plus nécessaire dans le cas où la recherche succède à un « coup de cœur » pour un territoire, pour reprendre les mots de Françoise Péron introduisant ses recherches à Ouessant (Péron 1993, p. 20), qui font écho à ma propre expérience avec l'île de Cres.

Si la fascination que j'ai éprouvée pour les paysages fantasmagiques des îles de l'Adriatique a motivé mon premier départ vers cette île, j'ai observé durant ces années de thèse que, bien que la beauté des environnements insulaires ne cesse de m'émouvoir, cet attrait paysager a progressivement laissé place, dans le premier rang de mes motivations à parcourir ces territoires, aux formes singulières de la sociabilité locale, qui tiennent d'ailleurs plus à l'effet « petite communauté » qu'à l'insularité. Ainsi, lorsque mes collègues s'amusaient de l'isolement à venir lors de mes séjours hivernaux sur les îles bretonnes, je leur racontais combien la vie sociale y était riche. En effet, sur une île, nul besoin de prévoir un rendez-vous des jours à l'avance, il suffit de se promener avec un esprit ouvert et de faire preuve d'une capacité d'écoute, gardant à l'esprit que « les îles sont déjà peuplées et que les insulaires

ont peut-être quelque chose à [nous] dire, à [nous] montrer, à [nous] apprendre » (Meistersheim 2001, p. 81).

Il s'agit là d'un point important, qui fait écho au phénomène de « spectacularisation » récemment dénoncé par Nathalie Bernardie-Tahir, à travers lequel les îles « se muent en de véritables objets de consommation, purs produits de loisirs construits par et pour les sociétés urbaines et continentales en mal d'aventure » (Bernardie-Tahir 2022, p. 7). La prolifération de touristes, de journalistes et d'étudiants sur les îles produit un certain agacement chez les populations îliennes, trop souvent essentialisées dans le regard continental, ce qui se traduit dans le champ scientifique par le concept de « laboratoire » évoqué dans le premier chapitre de ce travail.

Christophe, habitant d'Ouessant, évoquait le cas de la foire aux moutons, tradition locale ancienne qui attire aujourd'hui une foule de touristes et de médias, ce qu'il trouve ridicule¹³⁵. Implicitement, dans cette spectacularisation du mode de vie insulaire, ce sont les îliens qui deviennent, dans les regards continentaux, des bêtes de foire. Dans un entretien, ce dernier exprimait sa lassitude vis-à-vis du battage médiatique porté sur l'île : « vraiment, il y a un côté où [...] tout le temps on parle d'Ouessant ».

De même, les îliens expriment parfois leur agacement relatif face aux représentations véhiculées de leur communauté dans la presse, l'art ou le discours scientifique. Lors d'un passage à la bibliothèque d'Ouessant, une habitante évoquait ainsi un « tas de conneries »¹³⁶ pour qualifier un ouvrage rédigé sur l'île, et dénonçait également le travail d'un artiste dont les tableaux dépeignent une image grossière des Ouessantines, représentées dans une position penchée peu avantageuse : « qui se tient comme ça dans la réalité ? », sifflait-elle.

Pour contourner ces distorsions aux connotations infériorisantes, essentialistes ou idéalisées, on peut alors suivre l'appel de Yaso Nadarajah et d'Adam Grydehøj et faire de l'étude des îles « un projet décolonial » (Nadarajah et Grydehøj 2016).

Et pour moi, ce projet décolonial passe avant tout par un effort de décontinentalisation du regard, en adoptant une posture permettant de limiter ces différents biais. Il s'agit tout d'abord de faire preuve d'humilité, afin d'éviter le travers du « paternalisme continental » (Foley et al. 2023, p. 3), c'est-à-dire l'adoption d'un regard surplombant soutenu par des analyses préconçues suggérant une compréhension quasi-immédiate des logiques locales, ou la simplification extrême de problématiques territoriales hautement complexes.

¹³⁵ Notes issues du carnet de terrain et datées du 5 février 2022

¹³⁶ Entretien réalisé en février 2022

Citant l'exemple du colloque « Îles à venir » organisé par Louis Brigand en 2019, qui a d'ailleurs récemment donné lieu à une publication (Brigand et Vallat (eds.) 2022), Nathalie Bernardie-Tahir défend alors le « parti pris d'un regard décentré et expérientiel, ancré dans le quotidien des îliens et portant sur les grands enjeux auxquels les territoires insulaires sont confrontés en ce début de XXI^e siècle » (Bernardie-Tahir 2022, p. 9).

Le travail de Laura Corsi qui, en tendant son micro et sa caméra aux entrepreneurs des îles du Ponant, a permis aux îliens de maîtriser leur discours et leur image, va dans ce sens (Corsi 2020). Parallèlement, lorsque Florence Mury place les citations de ses interrogés et celles issues du discours scientifique au même niveau dans son manuscrit de thèse, celle-ci affiche une volonté de « compenser la dissymétrie qui caractérise encore trop souvent les échanges entre le champ scientifique et le champ défini par les acteur.rice.s parties prenantes de l'énonciation culturelle en Polynésie française » (Mury 2022, p. 33). Cette idée de « compenser la dissymétrie » entre le discours académique et les savoirs locaux, issus de l'expérience et du vécu, en donnant la voix aux îliens est un élément clé de l'approche que je défends ici.

Cette exigence est d'autant plus cruciale que, de la même façon que j'admets l'existence de biais indépassables liés à mon statut de Française en Croatie, il serait illusoire d'affirmer ici que j'ai entièrement démystifié les îles. Je les ai néanmoins parcourues en ayant conscience de cette part de fantasme, ce qui m'a permis d'orienter certains choix de recherche. Par exemple, afin de ne pas idéaliser la capacité d'innovation des territoires insulaires, j'ai mené des entretiens auprès de personnes ayant échoué à mener à bien un projet, à la fois pour comprendre les facteurs de ces échecs et pour éviter le biais qui m'aurait poussée à « trouver ce que je cherche », en me focalisant sur des initiatives couronnées de succès.

De la même façon que mon expérience préalable de la Croatie a contribué, dans une certaine mesure, à atténuer certains biais dans mon positionnement de recherche, mon expérience de vie sur l'île de Cres a influencé des choix méthodologiques visant à atténuer mon statut de chercheuse continentale, mais aussi plus largement d'étrangère.

III.2. (Co)construire un savoir intersubjectif

Dans le premier chapitre de ce manuscrit, je me suis positionnée en faveur du glissement de « l'objet » au « sujet » de recherche, c'est-à-dire, dans le cadre de ce travail, de « l'objet île » au sujet du territoire, entendu comme l'espace vécu des îliens. Ce dépassement, qui s'inscrit dans la remise en cause de « l'objectivité universaliste » (*Ibid.*, p. 46), implique, sur le plan méthodologique, une variété de questionnements sur la place à accorder à ma propre subjectivité ainsi qu'à celle des îliens rencontrés, notamment dans le cadre des entretiens qui fondent le matériau premier de ce travail. Il s'agit donc ici, en revenant sur la structuration de cette approche qualitative, d'explicitier les dimensions subjectives et intersubjectives de cette recherche.

III.2.1. Embrasser sa subjectivité

En géographie, la subjectivité est notamment envisagée du point de vue de la pratique du « terrain », expérience « fondamentalement subjective » (Blidon 2014, p. 7), qui « ne se réduit donc pas à l'espace que l'on parcourt » mais « procède de la mise en relation entre le chercheur, son objet, son aire d'étude et ses méthodes » (Labussière et Aldhuy 2012, p. 595).

Appréhender une telle notion implique néanmoins un détour en psychologie, où la subjectivité est envisagée comme ce « qui relève du jugement propre à la personne en fonction de sa réalité », et donc comme un élément qui entre en jeu « partout où se tissent des relations humaines » (Girard et al. 2015, p. 10).

Dans le cadre d'un travail de recherche, se positionner face à cette dimension subjective implique une variété de choix méthodologiques qui tendront, selon les cas, « à limiter, à contrôler ou à gérer cette subjectivité ou encore, [à] l'accepter, [à] l'utiliser et [à] l'embrasser comme donnée de recherche » (*Ibid.*).

Cette dernière proposition reflète assez bien l'aboutissement des questionnements qui ont jalonné mon cheminement méthodologique, portant tout d'abord sur mon investissement affectif vis-à-vis de l'île de Cres et toutes les implications de cette « topophilie » dans ma démarche d'enquête (Bachelard 1961, p. 26). Les temps de recherche dans cet « espace aimé » (*Ibid.*), dont les traits géomorphologiques m'évoquent parfois un monstre marin paisible, s'accompagnaient ainsi de perpétuelles interrogations sur mon rapport subjectif à ce territoire. Comment adopter une posture de chercheuse dans cet espace vécu où j'ai d'abord été perçue (ou aperçue) en dehors du monde académique ? Comment distinguer ou concilier mon regard subjectif et expérientiel sur ce territoire avec un raisonnement scientifique ?

L'image du monstre marin fait écho à la *Poétique de l'espace* de Gaston Bachelard, qui interroge les relations subjectives et intersubjectives que nous façonnons avec les espaces vécus : « l'être abrité sensibilise les limites de son abri. Il vit la maison dans sa réalité et dans sa virtualité, par la pensée et les songes » (*Ibid.*, p. 33).



Photographie 26 : Vue du « monstre marin » depuis le ferry en direction de Rijeka (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2023).

De la même façon que je questionne ce qui me lie au monstre marin, Danijel me racontait sa relation paradoxale à l'île de Silba, teintée de manque lorsqu'il se trouve à l'étranger et d'ennui à chaque retour : « C'est un mystère, cette attraction du territoire, tu as une partie de toi qui est enracinée ».

La psychologie de l'espace tracée par Gaston Bachelard qui, filant la métaphore de la « maison », souligne combien les images des lieux habités « sont en nous autant que nous sommes en elles » s'applique ainsi tout aussi bien à la subjectivité du géographe qu'à celle de ses enquêtés (*Ibid.*, p. 28).

A mon arrivée sur l'île en mai 2022, j'ai par exemple relevé ma réaction d'agacement lorsque, au détour d'une conversation informelle, une connaissance m'a fait part d'un projet de construction sur un espace boisé longeant le littoral de la ville de Cres. Après plusieurs semaines de recherche à Ouessant et l'Île-aux-Moines, j'avais recueilli une multitude de réactions similaires à des projets à venir sur des espaces appropriés par les îliens et envisagés comme des communs à préserver à tout prix. Ma réaction reflétait non pas une posture de chercheuse mais bien ma propre appropriation du territoire, reflétant l'inévitable glissement de regard qui s'était opéré des îles du Ponant à l'île de Cres. En ce sens, la diversité des territoires de cette recherche a facilité l'émergence d'une réflexivité « à chaud » dans le cadre des phases d'enquête à l'île de Cres.

Mirko, un ami originaire de l'île évoquait quant à lui combien mon statut, celui de « la Française » de Cres, me conférait une « aura » propice à mon enquête. L'identité qui m'est assignée

sur l'île peut être associée au terme *furešta*, que les îliens utilisent pour désigner les habitants non originaires du territoire. Le fait d'être une *furešta* bénéficiant encore d'une exotisation partielle liée à mes origines françaises me donne accès à un réseau de connaissances élargi qui est le fruit d'une intégration inachevée : ma présence à la fois ponctuelle et prolongée sur l'île doublée de mon absence de racines locales contribue à me préserver des inimitiés et tensions qui, dans une petite communauté, façonnent parfois des groupes qui fonctionnent en vases clos.

Dans le cadre de ce travail de recherche, j'ai mobilisé ce réseau de sociabilité de façon directe et indirecte, en réalisant des entretiens avec des îliens rencontrés dans les sphères professionnelles ou amicales (qui, sur un petit territoire, tendent souvent à se mélanger) et en faisant appel à eux pour accéder à de nouveaux contacts. Sur ce point, je rejoins à nouveau les propos de Florence Mury qui considère la démarche située de sa recherche « parfaitement compatible avec ces effets de réseaux et même ponctuellement avec l'existence de liens affectifs entre le.a chercheur.euse et les acteur.rice.s rencontré.e.s. » (Mury 2022, p. 34).

De fait, questionner les implications de mon rapport à l'île de Cres dans les modalités de ce travail m'a plus largement amenée à interroger l'affect à la fois comme dimension incontournable et potentiel moteur de la recherche. Ainsi que le soulignent Pauline Guinard et Bénédicte Tratnjek, si le « tournant émotionnel » théorisé par les géographes anglophones est relativement récent, « [...] les émotions ont [...] toujours été présentes dans la géographie française même dite "classique". Les notions de genre de vie de P. Vidal de la Blache (1911), d'espace vécu d'A. Frémont (1976), de géosymboles de J. Bonnemaïson (1981) ou bien encore l'approche géo-littéraire d'E. Dardel (1952) sont autant d'appels déjà anciens d'une géographie humaniste à la prise en compte des émotions dans la géographie » (Guinard et Tratnjek 2016, p. 4). Ces émotions structurent l'expérience de recherche, indissociable de l'expérience de vie du chercheur, ce d'autant plus dans le cadre d'un travail de thèse en géographie, impliquant généralement une présence assez longue sur les territoires étudiés : « le terrain est un vécu, pas seulement un matériau » (*Ibid.*, p. 12).

Ce constat interroge la mobilisation des émotions dans le travail géographique. Analysant la thèse de Renée Rochefort, Olivier Labussière et Julien Aldhuy remarquent que le renoncement au « réalisme naïf de la posture objectiviste » ouvre la voie à un autre « niveau d'analyse qui a trait au sensible » (Labussière et Aldhuy 2012, p. 594). En effet, pour Karla Berrens, « les émotions nous connectent à nous-mêmes et aux autres... et nous engagent les uns avec les autres mais aussi avec l'espace et la mémoire » (Berrens 2016, p. 76). Loin d'être des biais, les élans de joie qui ont bien souvent rythmé mes pérégrinations insulaires, les relations affectives tissées au gré des rencontres sur les îles de Cres, Ouessant, l'île-aux-Moines, Silba et Unije ont largement soutenu mon investissement dans ce travail, tout en favorisant de perpétuels renouvellements de mon regard sur ces territoires.

Dévoiler sa subjectivité permet, dans le cadre de l'exercice réflexif, d'approcher une « objectivité située » dans la production du discours scientifique (Mury 2022, p. 34). Est-il pour autant possible d'envisager ce dévoilement en amont, c'est-à-dire, durant le processus d'enquête ?

III.2.2. Appréhender l'intersubjectivité dans le contexte de l'entretien

Les chercheurs en psychologie Marie-Lise Brunel et Jacques Cosnier associent l'intersubjectivité à une forme de « contagion émotionnelle » dans laquelle l'empathie apparaît comme un ressort clé (Cosnier et Brunel 1997, p. 152). Il s'agit ici de montrer comment cette « échoïsation » (*Ibid.*, p. 161) s'est avérée favorable à la production d'un savoir coconstruit à travers les entretiens, qui constituent le matériau premier de cette recherche. Pour ce faire, il me faut tout d'abord restituer les principales étapes et modalités de la construction de ce matériau.

III.2.2.1. L'entretien comme méthode d'assemblage d'une réalité partielle

Le choix de privilégier l'approche qualitative dans la méthodologie d'enquête était pour moi une évidence, celle-ci permettant d'appréhender l'espace « du point de vue de ceux qui y vivent, le pratiquent, s'y déplacent, y agissent, le transforment » (Morange et Schmoll 2016, p. 22).

La première année de thèse s'est accompagnée d'une phase de recherche exploratoire de plusieurs semaines durant lesquelles je me suis rendue sur chacune des îles étudiées et j'ai consigné, par écrit, une quinzaine d'entretiens ainsi qu'une multitude d'échanges informels. Ces entretiens étaient assez larges et préparés individuellement. Il s'agissait à la fois de présenter mon travail et d'obtenir un premier aperçu des problématiques îliennes, ce auprès d'une variété d'acteurs : élus locaux, employés municipaux, membres d'associations, représentants de Groupes d'Action Locale¹³⁷ ainsi que, côté croate, différents chercheurs spécialistes de l'étude des îles dont les précieux conseils ont été bénéfiques à la structuration de ma démarche de recherche.

Par ailleurs, les contacts noués au gré des échanges formels et informels avec les îliens au cours de ces premières pérégrinations insulaires ont été déterminants pour la suite de mon enquête. En effet, certains îliens ont constitué de véritables « ambassadeurs » de la recherche, leur soutien offrant une première voie d'accès aux communautés insulaires.

Au cours de la deuxième année de thèse, une phase d'entretiens d'environ quatre mois m'a de nouveau conduite sur chacun des territoires de cette recherche, mais aussi dans différentes villes continentales où j'ai réalisé des entretiens avec divers acteurs de l'action publique insulaire. Côté français, il s'agissait notamment d'un élu de la Communauté d'Agglomération de Vannes, de chargés de mission ou directeurs de Parc Naturels Régionaux ou du Parc Naturel Marin d'Iroise¹³⁸, de députés

¹³⁷ Les Groupes d'Action Locale sont des entités partenariales territoriales qui permettent la mise en œuvre de projets de développement rural à travers les fonds européens LEADER

¹³⁸ L'île d'Ouessant entre dans les périmètres du Parc Naturel Régional d'Armorique et du Parc Naturel Marin d'Iroise, ce qui en fait des acteurs de l'action publique territoriale. Si l'Île-aux-Moines ne fait pas partie du Parc

dont la circonscription comprend des îles ou d'une chargée de mission « île » à la région Bretagne. Côté croate, j'ai pu interroger l'ancienne et l'actuel responsables du Département des Îles au sein du ministère du Développement Régional et des Fonds Européens, des personnes ayant contribué à l'élaboration de la loi sur les Îles ainsi qu'au Programme National de Développement Insulaire, des employés d'agences de développement régionales en charge de coordonner des projets ciblés sur les îles, ainsi que des chargés de mission de la ville de Zadar, dont dépend l'île de Silba.

Néanmoins, on constate à travers le tableau ci-dessous, qui offre un aperçu quantitatif des entretiens réalisés à partir de la deuxième année de thèse, que ces différents acteurs « continentaux » de l'action publique territoriale sur les îles ne représentent qu'une faible proportion de la totalité des entretiens, dont la grande majorité a été réalisé auprès d'îliens.

Echelle	Locale		Intercommunale (France) /Municipalité continentale (Croatie)	PNR, PNMI	Associa tions supra- locales	Interinsulaire (associations d'îles)	Régio nale	Natio nale	Total par pays
	Oues sant	17							
France	Île- aux- Moin es	14	1	3	1	3	1	2	42
	Cres	19	2	-	1	2	4	5	51
Croatie	Unije	7							
	Silba	11							
Total par échelle	68		3	3	2	5	5	7	93

Tableau 4 : Aperçu quantitatif des entretiens réalisés en deuxième et troisième année de thèse (2022-2023)

Naturel Régional du Golfe du Morbihan, des coopérations existent, notamment, durant la temporalité de la recherche, autour de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

Se pose alors, dans ce travail qui porte sur les modalités de l'action publique territoriale dans cinq îles du Ponant et de Croatie, la question de la représentativité, à la fois du point de vue du nombre des entretiens et du choix de largement privilégier les îliens.

Dès 1996, à travers son « Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », le sociologue Stéphane Beaud invitait les chercheurs en sciences sociales à « assumer le caractère "non représentatif" de l'entretien », ce qui revient à « faire confiance aux possibilités de cet instrument d'enquête, notamment celle de faire apparaître la cohérence d'attitudes et de conduites sociales, en inscrivant celles-ci dans une histoire ou une trajectoire à la fois personnelle et collective » (Beaud 1996, p. 233-234).

Plus encore, se « libérer du joug de la pensée statistique » (*Ibid.*, p. 233) permet, pour Florence Mury, « de témoigner de l'existence de flux, d'organisations, de pratiques, de représentations qui ne s'inscrivent pas dans [l]es structures » émergeant de la seule pensée quantitative (Mury 2022, p. 34).

Il ne s'agit donc pas de développer un complexe quant aux limites des méthodes qualitatives. C'est en promenant ses chiens et en s'interrogeant sur leur perception de l'environnement, à la fois bridée par une vision plus faible que celle des humains et élargie par de formidables capacités olfactives, que Donna Haraway a eu l'idée de la métaphore visuelle à travers laquelle celle-ci démontre le caractère partiel de tout savoir : le regard que l'on porte sur le monde n'est jamais neutre, car soumis à de multiples conditions biologiques et techniques et autant de conditionnements socio-culturels. (Haraway 1988, p. 583).

Si, quel que soit l'instrument, la connaissance produite est partielle, il s'agit alors simplement de choisir, de délimiter et de révéler sa perspective. La mienne s'efforce d'aborder les enjeux clés de l'action publique territoriale dans cinq îles du Ponant et de l'Adriatique, ce notamment à travers le point de vue des îliens qui reflète une réalité non moins partielle que celle des acteurs extraterritoriaux.

III.2.2.2. Un canevas comme support d'échanges topo-psychologiques

Afin d'approcher ces réalités îliennes, j'ai constitué un guide qui s'est rapidement transformé en « canevas » d'entretien, suivant la distinction ainsi formulée par Jean-Pierre Olivier de Sardan :

« Le *guide d'entretien* organise à l'avance les "questions qu'on pose", et peut dériver vers le questionnaire ou l'interrogatoire. Le *canevas d'entretien*, lui, relève du "pense-bête" personnel, qui permet, tout en respectant la dynamique propre d'une discussion, de ne pas oublier les thèmes importants. Il en reste aux "questions qu'on se pose", en laissant à l'improvisation et au "métier" le soin de les transformer au fil de l'entretien en "questions qu'on pose" » (Olivier de Sardan 1995, p. 8).

Ce canevas était structuré autour de thématiques et de sous-thématiques à travers lesquelles j'ai pu développer une approche semi-directive sans nuire à la fluidité de l'échange. De nombreux chercheurs en sciences sociales soulignent l'intérêt de cette faible directivité, qui favorise l'émergence d'une « conversation "à bâtons rompus" » (Beaud 1996, p. 240), à travers laquelle il devient possible

de « connaître les mécanismes des représentations sociales et [de] saisir le sens subjectif, que recouvrent ces dernières pour le sujet » (Masson et Haas 2010, p. 5).

Il s’agissait, à travers des thématiques assez larges (Tableau 5), de ne pas influencer ou brider la parole des îliens et, en abordant leur relation à l’île, de faire émerger leur vision des principaux enjeux de l’action publique territoriale selon une démarche qu’on pourrait qualifier, pour reprendre un terme utilisé par Abraham Moles, de topo-psychologique (Moles 1982, p. 283). Dans son travail d’analyse de la poésie seychelloise, Károly Sándor Pallai évoque également une « sphère topopsychologique » de la relation des îliens à l’archipel, « où la singularité et la fragmentation insulaires se dissolvent dans l’unité plurielle de l’île, dans la relation spatiale, épistémique, éidétique interinsulaire » (Sándor Pallai 2017, p. 20).

Cette place accordée aux représentations me permettait alors d’approcher la « topophilie » des îliens à travers les liens entretenus avec ce que Bachelard nomme la « maison », c’est-à-dire, « tout espace vraiment habité » (Bachelard 1961, p. 31), et ainsi de comprendre leur perception des enjeux de l’action publique territoriale à travers le prisme de « la valeur humaine des espaces de possession, des espaces défendus contre des forces adverses, des espaces aimés » (*Ibid.*, p. 26).

Thématiques	Sous-thématiques
Rapport au territoire	Liens à l’île, lieux fréquentés, investissement dans la vie associative/culturelle locale, fréquence des déplacements sur le continent
Passé/présent	Changements observés depuis l’arrivée sur l’île
Enjeux phares	Trois enjeux phares pour l’avenir de l’île
Jeux d’acteurs	Actions à mettre en place pour répondre à ces enjeux (par qui ?), politiques attendues
Prospection	Vision de l’île dans dix ans

Tableau 5 : Canevas d’entretien utilisé avec les îliens

Pour ce faire, il me fallait atténuer les biais découlant de mon statut académique, c’est-à-dire, pour reprendre les mots de Rachele Borghi, de productrice de « savoir légitime » (Borghi 2021, p. 44) et donc de « porteuse a-symptomatique de pouvoir » (*Ibid.*, p. 25). En effet, il n’était pas rare que les îliens à qui je proposais un entretien expriment quelques réticences, déclarant qu’ils n’étaient pas « la personne qu’il me faut », qu’ils ne sauraient pas forcément répondre à mes questions, me redirigeant vers un autre îlien dont le point de vue leur paraissait plus légitime. Je m’efforçais alors de les rassurer en précisant qu’il s’agissait d’une conversation au cours de laquelle ils conservaient la liberté de ne pas développer les sujets qui les inspiraient peu, tout en insistant sur la légitimité que j’accordais à leur perspective d’habitant de l’île. Il s’agissait alors, en mettant en avant ma posture d’apprenante,

d'opérer une sorte de renversement de la légitimité, dans le but « de produire un *savoir* sur les sujets étudiés sans délégitimer et invisibiliser celui produit depuis l'intérieur » (*Ibid.*, p. 204).

Ces modalités ont cependant varié en fonction du statut de l'interlocuteur : les entretiens avec les acteurs « directs » de l'action publique territoriale (élus, employés municipaux, régionaux ou ministériels, acteurs associatifs...) prenant bien souvent la forme d'un échange formel, je constituais un guide plus structuré (Tableau 6), démarche qui semblait mieux correspondre aux attentes de ces interlocuteurs publics.

Par ailleurs, l'enjeu de mes entretiens avec ce type d'acteur était de mieux appréhender à la fois leur rôle dans l'action publique insulaire et les logiques de gestion territoriale développées à travers des partenariats entre acteurs et échelles multiples, ce qui nécessitait un échange plus structuré.

Thématiques	Sous-thématiques
Rapport au territoire (si acteur îlien)	Liens à l'île, lieux fréquentés, investissement dans la vie associative/culturelle locale, fréquence des déplacements sur le continent
Rôle (associatif/ de maire/ d' élu/ de coordinateur « île » à l'échelle régionale...)	Sens de l'engagement, principales missions, fréquence des déplacements sur le continent/ les îles dans le cadre de ces missions, projets en cours, difficultés rencontrées, évolutions attendues
Jeux d'acteurs	Interlocuteurs privilégiés, collaboration avec différents niveaux d'action publique
Enjeux phares	Trois enjeux phares pour l'avenir de l'île/ des îles
Prospection	Ile(s) dans dix ans (évolutions attendues et potentiels facteurs de blocage)

Tableau 6 : Canevas d'entretien utilisé avec les acteurs de l'action publique territoriale

A l'échelle locale, il m'arrivait souvent de combiner les deux canevas, les élus ou acteurs associatifs étant avant tout des habitants du territoire. Développer le rapport à l'île apparaissait alors comme un moyen de mettre en avant le sens de l'engagement de ces acteurs îliens, à l'image de Philippe le Bérigot, maire de l'île-aux-Moines qui m'expliquait avoir, dès l'enfance, développé une « sensibilité à la lumière de l'île » en observant le peintre Paul Perraudin réaliser ses toiles : « il installait son chevalet sur un coin de l'île et personne n'avait le droit de le déranger. Et moi il acceptait que je le

dérange. Je n'avais jamais vu la lumière qui faisait mon quotidien. [...] il a attiré mon attention [sur le fait] que je vivais dans un endroit assez extraordinaire. »¹³⁹



Photographie 27 : Philippe le Bérigot et Marianne Perraudin-Petit, faisant don d'une aquarelle de son père à la commune de l'Île-aux-Moines (Le Télégramme, 18 août 2016).

Des personnages tels que le peintre Paul Perraudin et l'historien François de Beaulieu ont ainsi participé à faire émerger chez l'édile « une volonté [précoce] de compréhension de [s]on île ».

L'aisance venant au fil des entretiens, je me suis, notamment auprès des îliens, progressivement détachée du canevas qui servait de support à l'échange, ce qui permettait, en dépit de la présence parfois perturbante de l'enregistreur, de fluidifier la conversation.

Côté Adriatique, une majorité des entretiens a été réalisée en Croatie, avec néanmoins quelques recours à l'anglais pour combler les lacunes de mon vocabulaire. Ces échanges ont eu lieu dans des contextes multiples, au gré des opportunités et des invitations. Je tâchais toutefois, lorsque cela était possible, d'éviter les cafés constituant de hauts lieux de la sociabilité locale et dont la forte fréquentation risquait de brider la parole des îliens. A Cres, j'ai par exemple rapidement identifié la terrasse du restaurant de la marina, située à l'écart de la vieille ville et souvent déserte, comme un endroit idéal pour réaliser des entretiens.

¹³⁹ Entretien réalisé le 18 mars 2022



Photographie 28 : Excentrée, la marina de Cres est peu fréquentée par les locaux comme les touristes, à l'exception de quelques propriétaires de yachts (Petar Fabijan, 2018).

Certains entretiens ont été réalisés en marchant, d'autres sur le lieu de travail ou au domicile des interrogés, qu'il m'est aussi arrivé d'inviter dans mon propre logement, suivant une visée de don contre don qu'il convient de développer plus largement.

III.2.2.3. Des conversations propices à l'émergence d'un savoir intersubjectif

Ainsi que le souligne l'anthropologue Jean-Guy Goulet : « Nos hôtes, où qu'ils soient, s'attendent à ce que nous prenions sérieusement ce que nous apprenons en vivant avec eux. Ils s'attendent à ce que nous soyons à la hauteur des défis inhérents à une véritable communication interculturelle et intersubjective » (Goulet 2011, p. 121). Il s'agit ici d'interroger la place de cette intersubjectivité ou « contagion émotionnelle » dans la réalisation des entretiens (Cosnier et Brunel 1997, p. 152).

La dimension topo-psychologique de mes entretiens a parfois donné lieu à des bribes de récits de vie, des éléments intimes inattendus. Il m'est alors arrivé, dans une logique de réciprocité, de livrer certains aspects plus personnels de ma trajectoire. Au-delà de « l'écoute attentive et bienveillante » et de « l'empathie » qui sont nécessaires au bon déroulement de tout entretien (Masson et Haas 2010, p. 7), il me semble que ce relatif dévoilement était garant de la relation de confiance et d'égalité que je tâchais de mettre en place avec les îliens. De la même façon, je n'ai pas systématiquement cherché à masquer mes émotions face à certains récits, comme celui de cet îlien de Silba qui évoquait les

souvenirs traumatiques de son père, ancien combattant qui ne dort plus depuis la guerre d'Indépendance de Croatie¹⁴⁰. Ce dévoilement ponctuel favorisait alors un phénomène d'« échoïsation » caractéristique d'un échange fondé sur le « mode du partage » (Cosnier et Brunel 1997, p. 161). Dans cette démarche de recherche qui vise à façonner une réalité à partir des « subjectivités multiples » (Harding 1992b, p. 455) recueillies sur les îles, le fait de révéler ponctuellement ma propre subjectivité a ainsi contribué à la libération de la parole des interrogés.

Je rejoins en ce sens les propos de Pauline Guinard et Bénédicte Tratnjek, pour qui les émotions ne sont pas un biais dans la construction du savoir géographique : « mettre à distance ses émotions reviendrait pour le chercheur à se couper d'une partie de sa subjectivité et, à travers elle, de son humanité, c'est-à-dire de ce qui le constitue en tant que sujet et de ce qui le relie aux autres. Ce qui est en jeu n'est donc pas seulement la construction de la subjectivité du chercheur dans sa relation au terrain, mais c'est aussi – et sans doute plus fondamentalement – son rapport aux autres, et avec lui la possibilité même que ce "sujet cherchant" développe des relations intersubjectives (Thien, 2005), sans lesquelles le terrain ne saurait précisément exister » (Guinard et Tratnjek 2016, p. 11).

Il s'agit finalement d'adopter une démarche volontaire dans la reconnaissance des subjectivités inhérentes à chaque interaction, ainsi que l'a démontré Goffman dans ses analyses micro-sociologiques de l'ordre de l'interaction : « L'émotion, l'humeur, la cognition, l'orientation corporelle et l'effort musculaire sont intrinsèquement impliqués, introduisant un élément psychobiologique inévitable » (Goffman 1983, p. 2).

Il m'arrivait ainsi de mobiliser mon expérience de l'île de Cres pour alimenter la conversation avec les îliens d'Ouessant, l'île-aux-Moines, Silba et Unije. Parallèlement, je n'ai pas systématiquement tâché de dissimuler mes propres analyses auprès des îliens, ce qui s'inscrit là encore dans une logique de réciprocité qui, ainsi que l'a souligné Florence Mury, peut s'avérer favorable à l'échange : « même si, au départ je pensais qu'il ne valait mieux pas divulguer mes propres raisonnements, pour ne pas orienter le propos de mes interlocuteur.rice.s, j'ai vite compris que ce silence était contre-productif, dans le sens où il reposait sur une sous-estimation de l'agency de mes interlocuteur.trice.s et que parfois, il risquait tout simplement de me fermer des portes » (Mury 2022, p. 33).

Dans ces entretiens qui prenaient la forme d'une réflexion partagée, les îliens apparaissaient alors comme des acteurs de la recherche, coproducteurs d'un savoir intersubjectif qui ne dépend pas d'une « logique de la "découverte" mais d'une "relation sociale chargée du pouvoir de la "conversation" » (Haraway 1988, p. 593).

¹⁴⁰ Notes issues du carnet de terrain et datées du 29 mai 2023

III.2.3. Lever l’anonymat

Ainsi que je l’ai évoqué dans le préluce de cette thèse, ma première expérience de l’insularité croate s’est accompagnée de l’apprentissage des implications de la perte d’anonymat. Car dans un village insulaire, nul ne reste anonyme bien longtemps, comme me l’a d’ailleurs annoncé une Ouessantine en début d’entretien : « C’est des collègues à moi qui te connaissent. Qui savent que t’es en train de faire une démarche à Ouessant. T’es pas du tout anonyme quoi »¹⁴¹.

C’est avec cette donnée en tête que j’ai fait le choix, après une première série de brefs passages exploratoires sur les îles en 2021, d’organiser, l’année suivante, une conférence-débat sur chacun des territoires de cette recherche afin de me présenter et d’explicitier ma démarche aux îliens en amont des entretiens.



Photographie 29 : posters affichés à Ouessant (a) et à Cres (b) afin de communiquer sur les conférences-débats (Pauline Flipo—Boucontet, février et mai 2022).

Au-delà de cette visée de transparence, je souhaitais introduire des aspects de la vie quotidienne et des enjeux clés des îles étudiées. Plutôt que de me placer dans une posture paternaliste

¹⁴¹ Entretien réalisé en mars 2022

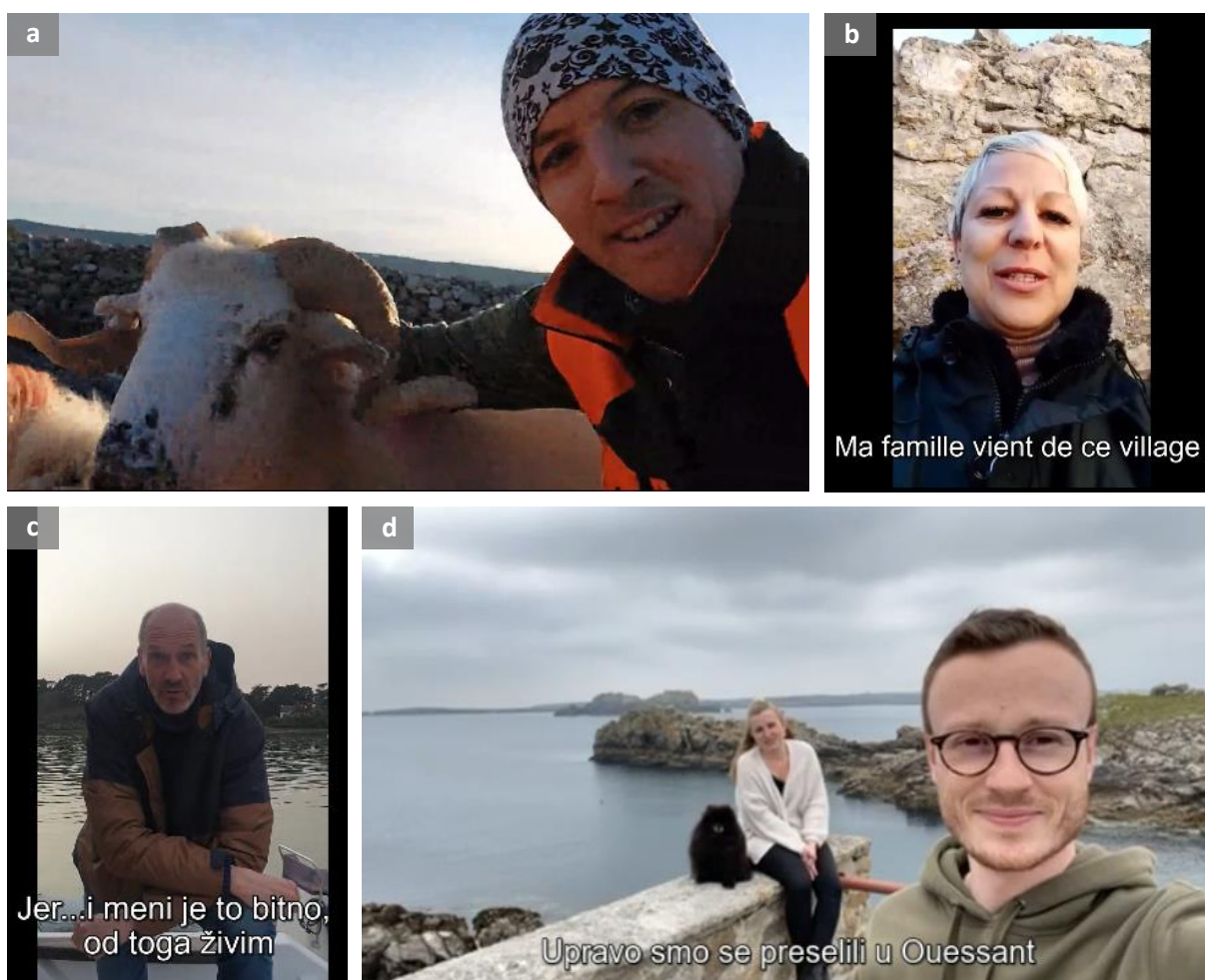
en racontant aux îliens ce qu'ils savent déjà, j'ai fait le choix de présenter les îles de l'Adriatique à Ouessant et l'Île-aux-Moines, puis les îles du Ponant à Silba, Cres et Unije.



Photographie 30 : Conférence-débat organisée à l'Île-aux-Moines le 3 février 2022 (Nathalie Bernardie-Tahir, février 2022).

J'ai alors, dans un premier temps, fait appel à des connaissances de Cres qui ont eu la gentillesse d'accepter de réaliser quelques courtes vidéos dans lesquelles ces derniers racontaient leur île : pratiques agricoles, pêche, enjeux liés au développement touristique ou au logement, saisonnalité de la vie... Montées et sous-titrées, les vidéos constituaient le support de ma présentation et révélaient en creux l'existence d'enjeux communs. Cette démarche me permettait d'éclairer l'approche comparée de mon sujet tout en m'effaçant derrière le discours des îliens, qui pouvait sembler plus légitime auprès d'un public îlien que le simple énoncé des hypothèses d'une chercheuse continentale. J'ai ensuite répliqué ce procédé sur les îles croates avec le soutien de quelques îliens d'Ouessant et de l'Île-aux-Moines ayant accepté de se prêter au jeu des vidéos.

Si, à l'exception de quelques talentueux îliens, ni moi ni mes complices ne disposions de compétences audiovisuelles particulières, le rendu « amateur » de la plupart des vidéos (huit au total, dont quatre réalisées avec des îliens croates et quatre avec des îliens bretons) convenait bien à l'idée de partager des aspects de la réalité quotidienne des îles.



Photographie 31 : Images extraites des vidéos de Franjo (a) et Rozmari (b) de l'île de Cres, de Patrick (c) de l'Île-aux-Moines et de Paskell et Alex (d) d'Ouessant.

A l'issue de ces conférences, un temps d'échange permettait aux îliens de réagir à la présentation et nombreux sont ceux qui ont constaté les parallèles entre les enjeux présentés et la situation de leur île : « on voit d'ores et déjà qu'il y a beaucoup de similitudes dans les problèmes »¹⁴², avait par exemple déclaré un îlois.

Denis Palluel, maire d'Ouessant, a également relevé « énormément de points communs avec les îles du Ponant. [...] On voit des thèmes qui se rapprochent, [...] il y a des choses sur les transports, le fait de ne pas pouvoir faire l'aller-retour en une journée, [...] des critères qui ici aussi sont très

¹⁴² Retranscription des échanges de la conférence à l'Île-aux-Moines du 3 février 2022

clivants entre les îles [...], la part du tourisme, l'effondrement ou la renaissance et le renouveau de l'économie agricole ou de la pêche etcetera »¹⁴³.

Ces parallèles suscitaient souvent des réactions d'étonnement, comme de la part de cette habitante d'Unije : « J'ai été étonnée quand tu as fait ta présentation hier soir [...], tu sais que je ne m'attendais pas à ce que la France et les îles...C'est fondamentalement la même chose, presque »¹⁴⁴.

¹⁴³ Retranscription des échanges de la conférence à Ouessant du 16 février 2022

¹⁴⁴ Entretien réalisé en juin 2022



Photographie 32 : Images de la conférence donnée à l'île de Cres et introduite par Ugo Toić, qui fut mon maître de stage à l'Agence de Développement de l'Île durant mes deux années de Master et qui m'a encouragée à présenter ces conférences en croate (Tanja Kremenić, 2022).

Par ailleurs, l'intérêt de ce procédé était d'instaurer une forme de dialogue indirect entre les îliens, qui s'est par exemple traduit dans les réponses photographiques ou audiovisuelles de certains îliens du Ponant aux images perçues dans ma présentation des îles de l'Adriatique.



Photographie 33 : Des îlois (a et b) affichent fièrement le produit de leur pêche en réponse aux images partagées par Darko, habitant de Cres (c).

Enfin, il s'agissait à travers ces récits et les commentaires plus généraux que j'apportais sur les modes de vie insulaires du Ponant ou de Croatie et les enjeux phares de leur maintien, d'apporter quelque chose aux îliens et ne pas seulement leur « soutirer » de l'information à travers les entretiens. Cette démarche de don contre don s'inscrivait ainsi dans une volonté de ne pas « cannibaliser », pour reprendre le terme de Rachele Borghi, ces territoires sur-étudiés (Borghi 2021, p. 204).

Je me dois cependant de préciser les limites de ce travail qui a touché un public réduit : tout au plus une quinzaine de personnes par conférence. Quoi qu'il en soit, ces moments durant lesquels j'ai explicité mon parcours ainsi que ma recherche tout en m'efforçant de donner la voix aux îliens ont constitué de premières étapes dans la construction d'un savoir intersubjectif.

III.3. (Re)venir : des séjours formels et informels sur les îles

Il convient enfin de revenir plus largement sur mes séjours formels et informels sur chacun des territoires de cette recherche, fondant différentes modalités d'observation et d'interaction qui ont soutenu et enrichi l'analyse du matériau constitué à travers les entretiens. Cyril Blondel souligne l'intérêt de « la multiplication des séjours de terrain [qui] présente l'avantage principal de réintroduire la dimension temporelle dans l'enquête menée » et, à travers des rencontres répétées avec différents acteurs et habitants, de « percevoir les évolutions formelles de l'espace tout autant que les évolutions de [s]on propre regard sur cet espace » (Blondel 2016, p. 216).

Le tableau 7 résume les différentes phases formelles et informelles de l'enquête menée sur les îles, sur lesquelles j'ai totalisé une présence d'un peu plus d'un an sur les trois années de la recherche. C'est à Silba et Unije que mes passages ont été les plus brefs, ce qui relève d'un choix lié à la taille des populations locales, qui sont les plus faibles à l'échelle de l'ensemble des îles étudiées (respectivement de 348 et 64 habitants selon les chiffres officiels et 250 et 40 selon l'estimation des îliens).

	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Ouessant		5 jours		1 mois 7 jrs	5 jours	
Île-aux-Moines		10 jours	5 jours	1 mois	3 jours	
Cres		26 jours		1 mois 3sem		5 mois
Silba		7 jours		10 jours		5 jours
Unije		1 jour		3 jours		3 jours
Total	1 mois et demi		4 mois et demi		5 mois et demi	
<i>Phase exploratoire</i>	<i>Entretiens</i>	<i>Évènements</i>	<i>Passages informels, recherche complémentaire</i>			

Tableau 7 : Phases de présence à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije au cours des trois années de recherche.

Au-delà des phases d'exploration et de réalisation des entretiens qui ont fondé l'essentiel de mon travail d'enquête, je me suis également rendue à l'Île-aux-Moines dans le cadre du cinquantenaire de l'Association des Îles du Ponant (2021) et du festival des Insulaires (2022), deux évènements qui rassemblaient une variété d'élus et habitants des îles. Le cinquantenaire de l'Association des Îles du Ponant constituait un riche moment de bilan et de perspectives pour le réseau interinsulaire, jalonné d'interventions d'une diversité d'acteurs politiques, économiques et associatifs ainsi que d'échanges avec les îliens à travers différents temps de débats. Il était alors intéressant d'observer et de consigner les interventions de chacun autour de thématiques de l'habitat, de l'économie, des ressources et de l'énergie, autant d'enjeux phares de l'avenir de ces territoires dont certains aspects sont traités dans ce travail. J'ai par ailleurs eu l'occasion d'assister à une réunion qui s'est tenue entre les représentants de l'Association des Îles du Ponant et différents membres de l'ESIN, réseau interinsulaire d'échelle européenne qui fait le lien entre différents réseaux nationaux de petites îles européennes.



Photographie 34 : Discours d'ouverture de Philippe le Bérigot, fraîchement nommé président de l'Association des Îles du Ponant, lors du cinquantenaire du réseau (iles-du-ponant.com, 2021).

Le festival des Insulaires est un évènement qui se tient chaque année sur l'une des îles du Ponant et qui rassemble différents acteurs insulaires, îliens et amoureux des îles autour d'une variété de concerts, d'activités ludiques (telles que la fameuse course de godille) mais aussi de conférences-débats. L'édition 2022, qui se tenait à l'Île-aux-Moines et mettait le thème du logement à l'honneur était particulièrement intéressante dans le cadre de la recherche. Ces évènements ont constitué des périodes à la fois brèves et riches d'enseignements, qui me donnaient l'occasion de multiplier les interactions avec divers acteurs et îliens du Ponant, stimulées par une atmosphère à la fois festive et propice à la réflexion collective.



Photographie 35 : Îliens du Ponant rassemblés à l'Île-aux-Moines lors du festival des Insulaires 2022 (page Facebook du festival Les Insulaires, 30 septembre 2022).

Tout au long de mes passages sur les îles, je me suis efforcée de saisir différentes opportunités d'appréhender mes questionnements à travers l'observation participante, en assistant, par exemple, à une Commission Environnement au sein de la mairie de l'Île-aux-Moines, rassemblant différents élus îlois faisant le bilan des actions passées et des projets envisagés en la matière. Il est intéressant de noter que ces derniers m'ont parfois sollicitée pour connaître des pratiques issues d'autres îles du Ponant ou de l'Adriatique, en matière de relance agricole par exemple. J'ai par ailleurs suivi des ateliers sur l'installation de panneaux solaires à Cres et à Silba, respectivement organisés par l'Agence de Développement de l'Île et le réseau interinsulaire *Pokret Otoka*, qui m'ont permis de mieux saisir certains blocages rencontrés par les acteurs îliens et les habitants désireux de s'impliquer dans la transition énergétique. Je peux encore citer une réunion publique relative à un projet touristique controversé à Cres, la participation à des journées organisées dans le cadre de la constitution de l'Atlas

de la Biodiversité Communale à l'Île-aux-Moines ou ma présence à un repas collectif suivant une *radna akcija*¹⁴⁵ et à une réunion des membres de l'Office du Tourisme à Silba.



Photographie 36 : Réunion des membres de l'Office du Tourisme et repas entre îliens à Silba (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).

Ces moments m'ont permis, en sortant de l'interaction en face à face constituée par les entretiens, d'appréhender les sociétés îliennes de façon plus directe selon un regard proche de l'ethnographie : « l'ethnographie n'est-elle pas justement cet art d'enquêter en coprésence sur ce qui se passe dans le monde social, et sur le fondement d'une observation participante plus ou moins ratifiée, de décrire des situations sans leur imposer a priori une grille de lecture univoque ? » (Cefaï et Gardella 2013, p. 261).

L'ethnologue Tomislav Oroz a d'ailleurs souligné l'intérêt de cette approche dans une perspective de décontinentalisation du regard académique porté sur les îles :

« Les questions sur les pratiques quotidiennes des insulaires et sur leur identité ne peuvent trouver de réponse si l'expérience insulaire est uniquement considérée du point de vue épistémologique continental. Afin de comprendre l'expérience migratoire complexe des insulaires de Silba et d'Olib, il est nécessaire d'utiliser la méthodologie de la recherche ethnographique pour comprendre l'imbrication des pratiques quotidiennes et des relations sociales qui décrivent les modes

¹⁴⁵ Les *radna akcija*, ou « actions de travail » sont une pratique qui demeure courante dans certains villages ruraux croates, durant laquelle des habitants se regroupent pour participer à l'entretien communal (réfection d'une route, aménagements légers, nettoyage des plages...).

de vie des insulaires, ainsi que les souvenirs et la nostalgie suscités par les récits insulaires et les stratégies identitaires, soulignant ainsi différentes formes d'appartenance » (Oroz 2020, p. 155).

Ces observations, que Françoise Péron qualifie de « cueillette de l'instantané » (Péron 1993, p. 21), ont été consignées, au fur et à mesure des phases d'enquête, dans différents fichiers Word totalisant plus de 400 pages qui constituent un matériau dense mêlant des bribes d'échanges avec les îliens, de conversations entre amis, des éléments de contexte relatifs aux entretiens, des observations « à chaud » ainsi que de premiers efforts réflexifs.

Enfin, ces allées et venues sur les territoires de ma recherche m'ont permis de cultiver certaines relations avec les îliens, dont certains sont devenus des amis. Ces « retours » sur les îles, parfois effectués dans un cadre tout à fait informel, comme ce fut le cas de ce passage à Ouessant en août 2022 à l'occasion du mariage d'un jeune couple d'îliens rencontré durant la phase des entretiens, ont considérablement enrichi mon regard sur ces espaces.



Photographie 37 : Un mariage ouessantin (Clément Deutsch, août 2022).

Ainsi que le formule Louis Brigand, qui a depuis longtemps cessé de compter ses retours sur les îles du Ponant :

« il faut aussi revenir dans l'île. Une île où l'on sera allé une seule fois ne sera pas une île amie, mais simplement une île de plus. Une île amie, on y revient régulièrement. Seul le retour répété ouvre les portes à une complicité étroite qui engendre une réelle connivence. [...] À chaque nouvelle arrivée dans une île connue, on la redécouvre sous un angle nouveau et avec autant de plaisir. L'on se dit qu'elle est vraiment "bien", car elle a ceci ou cela, que les autres n'ont pas. On sait qu'en entrant dans

le café ou le restaurant sur le port on retrouvera le décor familial, des visages que l'on a croisés » (Brigand 2006, p. 478).

Pour Françoise Péron, « seule la connaissance intime d'un milieu permet de déceler un certain nombre de phénomènes quotidiens qui sont justement caractéristiques de la vie locale. La fréquentation du terrain, l'attention portée à des faits mineurs, le relevé du détail marquant, l'écoute des gens, un regard actif : autant de moyens d'information qui viennent non en complément d'une documentation écrite, mais en éclairer, en véritable pilote de la recherche » (Péron 1993, p. 21).

Si je ne partage pas le même niveau « d'intimité » avec chacun des territoires de cette recherche, c'est bien cette relation d'attachement qui a naturellement orienté mon choix d'entreprendre la rédaction de cette thèse depuis l'île de Cres à l'hiver et au printemps 2023.

Conclusion du Chapitre III

La volonté de placer le discours des îliens au centre du savoir produit a constitué le fil conducteur de ma démarche méthodologique, elle-même façonnée par les liens affectifs entretenus avec les territoires insulaires et dépassant le cadre de la recherche. Porter un regard réflexif sur les biais découlant de mon statut de chercheuse Française et continentale, que j'ai tâché d'atténuer, et sur la subjectivité qui découle de mon attachement à l'île de Cres, que j'ai -à l'inverse- mobilisée, me permet, en précisant ma perspective, d'approcher une « objectivité située » dans le discours scientifique produit (Mury 2022, p. 34).

Au-delà de cet exercice réflexif aujourd'hui quasi incontournable, j'ai souhaité défendre le dévoilement ponctuel de ma subjectivité et de mes émotions dans le cadre de la constitution d'un matériau nécessairement intersubjectif, celui des entretiens. En ce sens, le fait d'« accepter la présence du Soi » et « de créer un espace pour la subjectivité chez l'autre et chez soi » (Girard et al. 2015, p. 11), s'inscrit dans une démarche de co-construction du savoir, dans lequel les interlocuteurs sont des sujets, et non des objets de recherche. Cette volonté de co-construction, qui accorde une légitimité à « la multiplicité radicale des savoirs locaux » (Haraway 1988, p. 579), s'inscrit ainsi dans une démarche de recherche « sur » et « pour » le terrain » (Dietrich et Grim 2019, p. 2). Ces dimensions subjectives et intersubjectives ont également conditionné et permis le regard ethnographique façonné au gré des séjours formels et informels à Ouessant, l'île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije.

Comme le déclare Donna Haraway dans son article emblématique sur la partialité du savoir, « le moi connaissant est partiel sous toutes ses formes, jamais terminé, entier, simplement là et original ; il est toujours construit et cousu imparfaitement, et donc capable de s'unir à un autre, de voir ensemble sans prétendre être un autre » (Haraway 1988, p. 586).

J'aimerais conclure ce chapitre en citant un dernier point de ce texte, qui me semble essentiel. Haraway défend une science affranchie des dogmes producteurs de « champs de force, de mouvements dans un monde entièrement codé et textualisé » au sein duquel les scientifiques « se désintègrent les uns-les autres [...] afin de garder leur place dans le jeu du savoir et du pouvoir » (*Ibid.*, p. 577).

C'est bien parce que je souhaite préserver mon discours, dans la mesure du possible, de toute capture idéologique que je ne souhaite pas justifier mes emprunts à des courants épistémologiques divers et parfois contradictoires. Bien au contraire, cette diversité me permet, dans une certaine mesure, de slalomer entre les méandres des pensées sectorielles, c'est-à-dire entre un discours occidental-centré, hégémonique et favorisant une reproduction des élites allant de pair avec l'invisibilisation des marginalisés, et certaines voix prônant la rupture si fort qu'elles en viennent parfois, en qualifiant d'hérétique le recours au moindre concept jugé « dominant » (que ce dernier soit ou non revisité), à reproduire les logiques de pouvoirs dénoncées en faisant taire les voix contradictoires, ces « subjectivités multiples » évoquées par Sandra Harding (Harding 1992a, p. 455). Comme le disait Donna Haraway, « tout n'est pas à faire à partir de zéro », puisque « les féministes

occidentales *héritent* également d'une certaine capacité à participer à la réinvention de mondes bouleversés par des défis de taille » (Haraway 1988, p. 586).

En ce sens, l'idée de privilégier, dans mon discours, non seulement une variété de références au détriment des « chapelles » épistémiques, mais surtout les voix contradictoires et parfois dissonantes recueillies sur les îles me préserve d'établir une résidence permanente dans tel ou tel univers dogmatique, espaces qui d'ailleurs, n'échappant pas aux règles de la complexité, ne fonctionnent pas en vase clos. Ce positionnement radicalement nuancé découle aussi d'une certaine humilité vis-à-vis de champs théoriques que j'ai appréhendés de manière partielle et progressive tout au long de ce travail de thèse.

Plus largement, expérimenter la nécessaire ouverture qu'exige toute recherche en sciences sociales au gré de mes séjours insulaires a développé chez moi le rejet de toute forme de rigidité intellectuelle, de discours producteurs de violence envers ou au sein des groupes marginalisés. Le choix des références théoriques mobilisées dans ce chapitre et tout au long de ce travail s'inscrit avant tout dans la volonté de produire un discours fidèle à l'expérience intersubjective des territoires de cette recherche.

Cette expérience a façonné, d'un point de vue méthodologique, une géographie qualifiée, au fil de mes échanges avec Pauline Jézéquel, doctorante et amie ouessantine, de « sensible », notion qui renvoie « autant [à] la qualité des vécus éprouvés par la personne [qu'à] la qualité du rapport que la personne entretient avec elle-même et avec son expérience, rapport qui devient aussi la source de compréhensions nouvelles, d'une nouvelle nature de connaissance" (Austry et Berger, 2009 : 3) » (Girard et al. 2015, p. 10) ».

Conclusion de la Partie 1

Tout au long de cette première partie, je me suis efforcée de préciser les bornes théoriques, spatiales, temporelles et subjectives de ce travail qui vise à appréhender certains enjeux majeurs de l'action publique territoriale du point de vue de l'espace vécu des îliens d'Ouessant, l'île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije. Cette primauté accordée aux représentations îliennes s'inscrit dans une volonté de décentrement de l'analyse qui me renvoie au fil conducteur de cette thèse interrogeant la marginalisation de cinq îles proches au sein d'un système territorial continental. En effet, pour Florence Mury, le concept de marge « suppose toujours un centre, incarnant une norme (Prost, 2004 : 177) et qui maîtrise une large partie des représentations dominantes qui circulent sur le compte de la marge » (Mury 2022, p. 191). Il s'agit alors, en abordant l'insularité du point de vue des îliens, de faire émerger un discours plus proche des réalités territoriales locales. Et, en réponse à la remarque initiale de Jakov, sceptique quant à l'approche comparée de ce travail, force est de constater qu'en dépit de la diversité des contextes locaux, un vécu similaire semble émerger des discours îliens, qui vont dans le sens d'un sentiment partagé d'insularisation.

Parce qu'« il n'est pas possible de méconnaître [l']entrecroisement fatal du temps avec l'espace » (Michel Foucault 1984, p. 46), j'ajouterai que ce sentiment ne reflète pas la seule position spatiale de ces territoires insulaires mais bien le résultat de mutations socio-économiques et politiques ayant participé de leur relative marginalisation.

Pour Sophie de Ruffray, ce qui sépare les marges du centre n'est pas « seulement une distance physique mais aussi une distance psychologique » (*Ibid.*, p. 3). C'est en ce sens qu'au-delà des dimensions théoriques, spatiales et temporelles, ces îles peuvent-être envisagées comme des marges dont l'insularisation, que je questionnerai plus amplement dans la troisième partie de ce travail, entraîne des frustrations à l'échelle locale, qui émergent de propos comme ceux de Dijana, élue du conseil local de Silba : « nous ne sommes rien »¹⁴⁶; tout en façonnant un attachement profond au territoire, qui transparaît par exemple dans cette déclaration d'un îlien d'Unije : « Je fais partie de cette île. J'en suis un morceau »¹⁴⁷. Cette dimension psychologique révèle l'ambivalence des marges comme espaces vécus, qui, contrairement aux périphéries, sont « autant choisies que subies » (Depraz 2017c, p. 257). En ce sens, le regard topo-psychologique que je m'efforce de développer ici n'est pas seulement un aspect clé d'une démarche méthodologique tenant compte des dimensions intersubjectives de cette recherche, mais aussi un moyen d'appréhender ces marges insulaires non pas

¹⁴⁶ Entretien réalisé en mai 2022

¹⁴⁷ Entretien réalisé en juin 2022

comme « un lieu de privation », mais comme un espace « dans lequel on reste, auquel on s'accroche même » (hooks 1989, p. 20).

En développant les études de cas relatives à la gestion territoriale d'enjeux phares du maintien et de l'amélioration des conditions de vie sur ces territoires, je tâcherai alors non seulement d'appréhender l'appropriation locale de normes produites sur le continent, mais aussi le potentiel de ces marges insulaires à tirer profit de cette distance réelle et psychologique pour favoriser une « mise à distance de la norme » (Depraz 2017a, p. 27) et pourquoi pas, l'« élaboration de micro-politiques à diffusion virale (Borghini 2018, p. 1).

Partie 2 :

Acteurs îliens face à la gestion d'enjeux territoriaux : le cas du logement et de la transition énergétique

Introduction de la Partie 2

L'objet de cette seconde partie est d'analyser les modalités de gestion de la problématique du logement et de la transition énergétique à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres et Unije. Si ces questions se posent à de vastes échelles, l'expression concrète de ces enjeux se déroule au niveau local, dans des territoires vécus, empreints d'une mémoire collective qui ressurgit souvent dans les discours recueillis auprès des îliens.

Il s'agit alors de questionner l'adaptation de politiques, projets et initiatives mis en œuvre par une diversité d'acteurs à des échelles multiples aux réalités territoriales des îles étudiées. Cette réflexion m'amènera, en interrogeant la marge de manœuvre des acteurs îliens et leur capacité à innover face à des enjeux complexes, à aborder les hypothèses centrales de ce travail au prisme d'exemples concrets.

Les thèmes de l'énergie et du logement ont été choisis à différentes étapes du cheminement de cette réflexion. La transition énergétique, qui mobilise une variété d'échelles et d'acteurs de l'action publique, m'a semblé pertinente dès l'élaboration de ce sujet de thèse, tandis que la question du logement s'est imposée au fil de mes échanges avec les îliens et élus locaux, en particulier à Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines.

Pour Geneviève Brisson et Valérie Jean, « s'intéresser aux enjeux relatifs à l'arrivée d'un projet sur un territoire conduit à s'intéresser aux manières dont les différents acteurs du territoire perçoivent, vivent et souhaitent vivre dans l'avenir sur ce territoire » (Brisson et Jean 2019, p. 8). C'est pourquoi j'ouvrirai cette partie avec un état des lieux des enjeux majeurs de l'avenir des îles étudiées tels qu'ils ont été formulés par les îliens dans le cadre de mes entretiens (Chapitre IV). J'aborderai ensuite les politiques du logement à Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines, de façon à questionner l'adaptation des outils nationaux du logement aux réalités concrètes de ces territoires (Chapitre V). Enfin, je reviendrai sur trois projets de transition énergétique menés à Ouessant, Unije et Cres, dont j'ai suivi l'évolution tout au long de ma recherche, et qui sont révélateurs de certaines limitations rencontrées à l'échelle locale pour se saisir de la question énergétique.

Mais avant de revenir sur ce qui a constitué le cœur de mon travail d'enquête, il paraît essentiel d'éclairer certains choix conceptuels ayant guidé les reconfigurations des termes de ce sujet.

Escale théorique : questionner le vocabulaire des politiques territoriales

- **La notion d'enjeu : concilier l'avenir et la valeur du territoire vécu**

Centrale dans ma réflexion, la notion d'enjeu, bien que largement usitée en sciences sociales, a rarement fait l'objet d'une définition explicite (*Ibid.*, p. 3). D'un point de vue étymologique, celle-ci désigne « ce qui est en jeu » et suppose une « relation [...] déterminante puisqu'elle implique un gain ou une perte » (*Ibid.*, p. 6).

En anglais, le terme *issue* renvoie à la visée de l'enjeu, qui « est de trouver une voie de sortie, un mode de prise en charge » (Nadaï et Labussière 2014, p. 5). Dans un article de synthèse sur les concepts clés de la géographie des risques, Valérie Morel, Philippe Deboudt, Catherine Meur-Ferec et Vincent Herbert reprennent une définition proposée par le ministère de l'Aménagement du Territoire (MATE) en 1997, d'après laquelle les enjeux constituent la « valeur humaine, économique ou environnementale des éléments exposés à l'aléa », lui-même défini par le MATE comme un « événement d'origine naturelle ou humaine potentiellement dangereux » (Morel et al. 2006, p. 7). Dans le cadre de la géopolitique, penser l'espace comme un enjeu permet de révéler les conflits et rapports de force au sein d'un territoire (Rosière 2001, p. 35). Ces différentes approches rejoignent l'idée selon laquelle « un enjeu est toujours issu d'un processus de problématisation d'une situation » (Brisson et Jean 2019, p. 3).

Tâchant de préciser le concept et son usage dans le cadre de l'analyse environnementale, Geneviève Brisson et Valérie Jean mettent en avant différentes dimensions qui constituent autant d'aspects éclairants pour la réflexion développée dans ce travail. Tout d'abord, celles-ci associent l'enjeu à un « construit social », relevant de la problématisation collective d'une question qui mobilise une variété d'acteurs : « citoyens, groupes de pression, médias, élus... » (*Ibid.*, p. 7). Sujette à controverse, cette problématisation n'est pas neutre et s'inscrit dans « des systèmes de valeurs portés par différents acteurs qui accordent ou non de l'importance à une chose, à une condition qu'ils souhaitent protéger ou transformer et qu'ils ont peur de perdre » (*Ibid.*). En ce sens, la notion recouvre également un facteur temporel : « Il s'agit d'améliorer, de maintenir, de protéger, de gagner quelque chose par rapport à une situation initiale et donc qui engage l'avenir » (*Ibid.*, p. 8). Enfin, les autrices notent que le concept d'enjeu est indissociable des notions de risque et de valeur : « le risque correspondrait à la possibilité que des actions humaines, des situations, des événements, aient des conséquences susceptibles d'affecter ce à quoi des gens accordent une valeur » (*Ibid.*, p. 9).

Dans le cadre de ce travail, la dimension topopsychologique de l'espace abordée dans les entretiens tâche de faire émerger cette valeur que les îliens attribuent à leur territoire, à leurs modes de vie, et me permettra en cela d'éclairer les perceptions locales des enjeux relatifs à la transition énergétique et au logement. Ces enjeux peuvent être appréhendés comme une problématique socialement construite, mobilisant différents groupes d'acteurs dont les représentations traduisent différentes visions de l'*avenir* (*Ibid.*, p. 8) des îles étudiées et non du *développement* territorial.

- **Délaisser le développement au profit des conditions de vie**

Car l'incontournable concept de développement a fait l'objet d'une remise en question progressive à mesure de l'avancée de ce travail. Tout d'abord, en raison du flou qui entoure la notion, que le sociologue Gilbert Rist définit comme « un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable » (Rist 2022a, p. 40-47).

Critiqué par de nombreux auteurs, le terme apparaît dans un discours du président Truman en 1949 qui, pour le sociologue, « inaugure l'ère du développement » (Rist 2022b, p. 133). Malgré une visée que l'on peut supposer purement communicationnelle, ce discours revêt une dimension performative lorsque Truman appelle à la constitution d'une aide internationale aux pays « sous-développés », consacrant ainsi une « nouvelle dichotomie "développés"/"sous-développés" », à priori en rupture avec « l'opposition colonisateurs/colonisés » (*Ibid.*, p. 139). Or, pour Florence Rodhain, « la doctrine Truman est la meilleure invention pour asseoir la domination étasunienne et la domination occidentale de façon plus élargie. Car progressivement, on se rend compte que le développement devient la nouvelle forme de colonisation » (Rodhain 2007, p. 207).

De fait, ainsi que le soulignait la politologue Anne Phillips dès 1977, « il n'existe pas de définition satisfaisante du "développement" qui n'implique pas déjà le "capitalisme" » (Phillips 1977, p. 7). Celle-ci met alors en avant la faible portée critique de la notion, qui analyse le « retard » (« *backwardness* ») comme « un produit de l'isolement vis-à-vis de l'économie mondiale [qui] pourrait être éliminé grâce à une plus grande intégration » (*Ibid.*, p. 9). Le développement invisibilise les racines historiques et notamment coloniales des « relations entre les pays "avancés" et "arriérés" dans l'analyse des facteurs à l'origine du "sous-développement" » (*Ibid.*). Dans le discours de Truman, le développement s'énonce comme « un ensemble de mesures techniques (utilisation du savoir scientifique, croissance de la productivité, intensification des échanges internationaux) et donc situées hors du débat politique ; ce qui permettra d'en donner – selon les lieux et les moments – des interprétations conservatrices ou révolutionnaires » et la croissance est présentée comme « la seule réponse possible » à la situation des pays « sous-développés » (Rist 2022b, p. 147). Or, ainsi que le remarque l'économiste Serge Latouche, « Les valeurs sur lesquelles reposent le développement, et tout particulièrement le progrès, ne correspondent pas du tout à des aspirations universelles profondes. Ces valeurs sont liées à l'histoire de l'Occident, elles n'ont probablement aucun sens pour les autres sociétés » (Latouche 1997, p. 95).

L'apparente neutralité du terme masque ainsi une portée idéologique qui a permis, dans un contexte de décolonisation, d'orienter et de légitimer l'action des pays dits « développés » dans les états « sous-développés (Phillips 1977, p. 17) et dont la diffusion traduit plus largement un phénomène « d'occidentalisation du monde » (Latouche 1997, p. 96). D'un point de vue économique, la croissance « devient [...] l'objectif primordial sinon le seul de l'économie et de la vie » (Latouche 2023, p. 156)

tandis que, sur le plan culturel, cette « religion moderne » (Rist 2022a, p. 54) s'accompagne de l'éviction des valeurs de partage et de don en vertu de l'intérêt personnel, opérant un glissement de la focale de la société à l'individu, « réduit à l'état de consommateur » (Latouche 2023, p. 159).

Et les adjectifs successivement ajoutés au terme ne changent rien à l'affaire : le développement durable apparaît comme un oxymore (Tesson 2019, p. 20) et des critiques similaires peuvent être adressées au développement social et humain, autant de concepts qui, d'après Serge Latouche, visent à « guérir un *mal* qui atteindrait le développement de façon accidentelle et non congénitale » (Latouche 1997, p. 90).

On peut toutefois noter que la variante locale du développement « renonce à la séparation nette entre l'économique et le social » (Pecqueur 2000, p. 56) tandis que, nous le verrons, l'adjectif territorial sous-entend, du point de vue des politiques publiques, une volonté de proximité et d'inclusion citoyenne (Faure 2020, p. 30). Les évolutions de ma réflexion me conduisent malgré tout, dans ce travail, à modérer mon recours au concept de développement, qui constituait pourtant l'un des termes clés de la définition de ce sujet. Ce choix vise à accorder une place élargie à d'autres représentations de l'avenir des territoires étudiés, plus proches des préoccupations des îliens qui, nous le verrons, semblent plus concernés par l'amélioration ou le maintien de leurs conditions de vie, mais aussi de la « vie » au sens du dynamisme social et démographique de leur territoire que par son « développement ».

- **Préférer l'action publique à la gouvernance**

De la même manière, si le concept de gouvernance était un élément clé de la formulation de ce sujet de thèse, la volonté de ne pas mobiliser cette notion « fourre-tout » dans le cadre des entretiens auprès des îliens a peu à peu laissé place au choix d'écarter le terme de mon analyse au profit de la notion d'action publique. Tout d'abord, parce que comme le remarque le politologue Andrew Ives, « la gouvernance souffre d'une novlangue orwellienne qui embrouille le débat » (Ives 2015, p. 4). En effet, si le terme était utilisé en France dès le XIII^{ème} siècle (Pitseys 2010, p. 214), son regain de popularité à partir des années 1980 a donné lieu à de multiples usages parfois contradictoires (*Ibid.*, p. 207).

D'abord employé dans le secteur privé, la généralisation du terme dans le vocabulaire des politiques publiques traduit le « tournant néolibéral » de l'action publique faisant suite à la crise du modèle keynésien (Dubois 2009, p. 1) et s'opère en parallèle de la construction des politiques européennes et des vagues de décentralisation (Baron 2003, p. 333). La gouvernance rend compte de la « porosité croissante des frontières entre public et privé, engendrant de nouveaux modes d'action publique », et désigne « des modes de coordination associant aux acteurs publics (État, collectivités locales, etc.) des acteurs privés, qu'ils appartiennent au monde de l'entreprise (entreprises nationales ou transnationales) et/ou à la société civile comprise au sens large (associations, organisations non gouvernementales, syndicats, etc.), pour faire face à un problème complexe caractérisé par une multiplicité d'acteurs et d'échelles d'intervention » (*Ibid.*, p. 337-338). Le terme traduit ainsi le passage

d'un pouvoir exercé de façon verticale à une organisation de l'action publique en réseau au sein de laquelle l'Etat apparaît comme un « acteur parmi d'autres » (*Ibid.*, p. 334).

Pour Andrew Ives, cette évolution est indissociable du néolibéralisme, qui prône la réduction de « l'importance du gouvernement en tant que décideur » au profit des acteurs privés, qui deviennent « des partenaires de négociation » (Ives 2015, p. 3). Ainsi, derrière une apparente portée démocratique, le modèle de la gouvernance, en réduisant « le rôle de défenseur de l'intérêt général » de l'Etat, traduit « l'imposition d'un modèle de marché libre sur l'acte même de gouverner » et, en cela, une domination de la sphère économique sur la sphère politique, c'est-à-dire des intérêts privés sur l'intérêt public (*Ibid.*). D'après Ives, loin d'être novatrice, la notion de gouvernance traduit un phénomène de concentration du pouvoir « entre les mains de ceux qui disposent d'un capital » (*Ibid.*), et consacre un retour au libéralisme du XIX^{ème} siècle (*Ibid.*, p. 8).

On peut arguer que cet effacement du secteur public est loin d'être total, « ce dont témoigne entre autres la multiplication des réformes ou l'"inflation normative" », tandis que l'Etat voit son rôle maintenu « malgré les réformes libérales, [...] (que l'on pense aux débats sur "l'État régulateur" ou "l'État stratège"), voire renforcé sous ses formes traditionnelles, par exemple répressives lorsqu'il s'agit de sécurité » (Dubois 2009, p. 1-2). Le concept de gouvernance n'en traduit pas moins un « pouvoir des marchés qui s'impose au pouvoir politique » (Baron 2003, p. 336) et sa généralisation s'est accompagnée, comme pour le concept de développement, d'une volonté d'imposer des normes occidentales dans la gestion politique des pays dits « sous-développés », notamment via la conceptualisation de la « bonne » gouvernance à l'initiative de la Banque Mondiale (*Ibid.*, p. 338).

Il y a donc une contradiction entre la gouvernance envisagée comme moyen de favoriser la démocratie participative à travers des mécanismes de coopération entre une pluralité d'acteurs (Pasquier, Guigner et Cole 2020, p. 24) et la portée normative de cette notion, qui peut par ailleurs faire l'objet d'une instrumentalisation par les pouvoirs publics sans réelle portée participative, ainsi que l'a montré Catherine Baron à travers l'exemple de la politique de la ville (Baron 2003, p. 345). Plus récemment, la « disparition » des Cahiers de Doléances produits à l'issue du Grand Débat organisé en réponse à la crise des gilets jaunes¹⁴⁸ ou encore la faible part (10%) des propositions retenues par le gouvernement à l'issue de la Convention citoyenne pour le climat¹⁴⁹ constituent de bons exemples de mise en scène de la démocratie participative par les pouvoirs publics.

¹⁴⁸ On peut par exemple citer l'article de Solenn de Royer : « Grand débat : à la recherche des doléances perdues » (Le Monde, 24 novembre 2020) : https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/11/24/grand-debat-a-la-recherche-des-doleances-perdues_6060902_823448.html

¹⁴⁹ Les journalistes Gaspard d'Allens, Nicolas Boeuf et Léa Dang ont relevé que « seules 15 propositions ont été retranscrites » (Reporterre, 31 mars 2021) : <https://reporterre.net/Convention-pour-le-climat-seules-10-des-propositions-ont-ete-reprises-par-le-gouvernement>

Ainsi, ce sont à la fois les usages confus de la gouvernance, « pierre philosophale miraculeusement plastique sur laquelle peuvent se plaquer les idéaux les plus contradictoires » (Pitseys 2010, p. 207), sa portée normative (la « bonne » gouvernance) et sa potentielle instrumentalisation politique et idéologique qui me poussent à délaissier cette notion au profit de l'action publique.

Tout d'abord, parce que le concept d'action publique n'est pas un terme issu du langage managérial et me paraît donc plus adapté pour traiter d'enjeux d'intérêt général et des solutions envisagées pour y faire face à l'échelle de cinq territoires insulaires. Plus encore, parler d'action publique permet de ne pas invisibiliser le rôle et la responsabilité des acteurs et échelles de l'action publique dans la gestion d'enjeux clés de la production territoriale. Par ailleurs, la notion demeure tout à fait à même de rendre compte d'un « contexte institutionnel fragmenté » (Pasquier, Guigner et Cole 2020, p. 24) et « des transformations des sociétés contemporaines, dont elle forme à la fois le résultat et le vecteur. » (Dubois 2009, p. 2). La définition proposée par le sociologue et politiste Vincent Dubois inclut la diversité contemporaine des acteurs impliqués à différents stades des processus décisionnels :

« On définira en ce sens l'action publique comme l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux. Ces relations, plus ou moins institutionnalisées, s'établissent entre des acteurs aux statuts et positions diversifiées qu'on ne peut réduire a priori aux seuls "pouvoirs publics" » (*Ibid.*).

Dubois envisage ainsi l'action publique comme « le produit des pratiques et représentations des agents qui y sont engagées », ce qui permet de rendre compte de la construction sociale des problèmes publics (*Ibid.*, p. 10). Définit ainsi, le terme est particulièrement adapté à l'approche de ce travail qui questionne la gestion d'enjeux territoriaux à travers, notamment, les représentations des populations et acteurs îliens.

Plus précisément, le recours au concept d'action publique territoriale permet de traiter la « territorialité du politique », phénomène indissociable de la décentralisation et d'une volonté scientifique de « reprendre l'analyse du politique au-delà de l'Etat et au ras de l'herbe » (Faure 2020, p. 32-33). Il demeure malgré tout nécessaire d'interroger les applications concrètes de ce concept qui reflète un idéal de « ré-enchantement de l'action publique » et « semble suggérer une représentation du politique qui serait à la fois plus vertueuse (par la professionnalisation et l'expérimentation dans les territoires infranationaux) et plus citoyenne (par la proximité et la participation des individus) » (*Ibid.*, p. 30). Peut-on réellement parler d'action publique territoriale dans le traitement des enjeux relatifs à l'énergie et au logement dans les îles de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines ?

Chapitre IV. Habiter les îles du Ponant et de l'Adriatique : des enjeux concrets pour le maintien d'une vie à l'année

Les réflexions développées dans ce chapitre s'appuient sur l'analyse des réponses des îliens à deux questions posées durant les entretiens. La première les invitait à citer trois enjeux pour l'avenir de leur île, de façon à constituer un état des lieux des enjeux territoriaux majeurs tels qu'ils sont définis par les îliens. Cette question permet en outre d'appréhender une hypothèse clé de ce travail, qui présuppose l'existence d'enjeux communs entre îles du Ponant et de Croatie.

La seconde, généralement posée en fin d'entretien, interrogeait leur perception de l'île dans dix ans, ce qui m'a permis de recueillir différentes visions qui offrent un condensé des espoirs et préoccupations des îliens vis-à-vis de l'évolution de leur territoire. Ces derniers avaient la possibilité de formuler différents scénarios, qui pouvaient être optimistes, réalistes ou pessimistes.

Complémentaires, les résultats issus de l'analyse des réponses à ces deux questions me permettent de dresser un portrait du paysage socio-économique contemporain des îles de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines, de façon non exhaustive mais fidèle aux priorités identifiées par mes interlocuteurs.

Après quelques précisions sur la méthodologie employée pour fonder cette analyse qualitative, je présenterai une vue d'ensemble des résultats obtenus, révélant l'omniprésence de la question du « maintien de la vie », c'est-à-dire d'une vie à l'année favorisée par le maintien ou l'attrait de nouvelles populations, dans le discours des îliens, qui associent souvent les enjeux évoqués à cette ambition plus vaste. Je détaillerai ensuite les trois principaux enjeux formulés par les îliens de Silba, Unije, Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines, que sont l'accès au logement, la création d'emploi et la cohésion sociale. Si ce dernier thème figurait au même rang que la question de l'accessibilité dans les préoccupations des îliens que j'ai interrogés, j'ai fait le choix de développer ici la question de la cohésion sociale, d'abord parce que les discours relatifs à l'accessibilité ont été évoqués dans un premier chapitre, mais surtout parce que cette thématique soulève des questions essentielles pour appréhender la gestion de la problématique du logement et de la transition énergétique sur les territoires étudiés.

En dressant un panorama des principales préoccupations qui émergent des discours îliens, il s'agit donc plus largement de préciser le contexte social et territorial dans lequel interviennent les enjeux clés qui seront traités dans les chapitres suivants.

IV.1. Différentes méthodes d'analyse pour deux questions complémentaires

Les enjeux analysés dans ce chapitre sont issus d'un corpus de 68 entretiens (totalisant 70 interlocuteurs, certains entretiens ayant été effectués à plusieurs) permettant de dégager 155 enjeux. Il est arrivé que certains interlocuteurs ne formulent qu'un ou deux enjeux, soit en raison d'un manque d'inspiration, soit par volonté de développer plus amplement une question.

Parmi ces interlocuteurs, 54 sont des résidents permanents, 3 sont des résidents secondaires et 13 sont des résidents que je qualifie d'intermittents, c'est-à-dire qu'ils partagent leur vie entre l'île et le continent, disposent d'un logement sur le territoire ainsi que, le plus souvent, dans une ville continentale. C'est par exemple de cas de Žarko, habitant d'Unije qui passe neuf mois par an sur l'île où il vit et travaille et les trois mois restants à Zagreb. Ce mode de vie intermittent est fréquent sur les petites îles, notamment à Silba et Unije, où les îliens expriment un besoin saisonnier de changer d'air. C'est par exemple le cas de Nataša, responsable d'une association et directrice de l'Office du Tourisme de Silba qui, au cours de l'hiver, souhaite retrouver la ville et la « civilisation »¹⁵⁰ ou de Josip, serveur dans un café de l'île : « à Silba je travaille, à Zadar je me repose »¹⁵¹.

Le choix de privilégier les résidents permanents ou intermittents dans les entretiens reflète une volonté de définir les enjeux territoriaux du point de vue de ceux pour qui ces problématiques s'ancrent dans un vécu quotidien.

Afin de synthétiser leurs réponses, j'ai constitué une base de données dans laquelle j'ai renseigné les termes clés cités par les îliens dans leur formulation des enjeux. Afin de classer ces enjeux, j'ai ensuite identifié un certain nombre de thématiques pressenties durant la phase d'entretiens, que j'ai enrichies et adaptées au fur et à mesure de l'élaboration de la base de données. Comme on peut le voir sur le Tableau 8, chaque thématique est associée à différentes sous-thématiques qui représentent autant d'enjeux mentionnés par les îliens.

¹⁵⁰ Notes issues de carnet de terrain et datées du 23 juillet 2023

¹⁵¹ Entretien réalisé en juin 2022

A – Foncier	(A1) Améliorer l'accès au logement	(A2) Maîtriser la spéculation foncière	(A3) Limiter la construction	(A4) Résoudre les problèmes de propriété	(A5) Modifier la planification urbaine
B- Vie économique	(B1) Créer des emplois	(B2) Diversifier l'économie			
C- Tourisme	(C1) Réguler la fréquentation touristique	(C2) Prolonger la saison	(C3) Renouveler l'offre touristique	(C4) Développer les infrastructures touristiques	
D- Services	(D1) Améliorer l'offre de services de santé	(D2) Développer l'aide aux personnes âgées	(D3) Améliorer l'offre de service à destination des jeunes (éducation, loisirs, crèche etc.)		
E- Infrastructures	(E1) Améliorer l'accessibilité	(E2) Construire des réseaux d'eau et assainissement	(E3) Renouveler les infrastructures énergétiques	(E4) Améliorer la gestion des déchets	(E5) Améliorer les transports routiers et la circulation automobile
F- Vie sociale et culturelle	(F1) Renforcer la cohésion sociale	(F2) Préserver l'identité et les traditions locales	(F3) Développer la vie culturelle et associative		
G- Environnement	(G1) Préserver les ressources environnementales	(G2) Préserver les paysages	(G3) Préserver la biodiversité	(G4) Anticiper les effets du changement climatique	

Tableau 8 : Thématiques et sous-thématiques établies à partir des principaux enjeux formulés par les îliens

Chacune de ces thématiques et sous-thématiques a été associée à un code, ce afin de quantifier la récurrence des différents enjeux dans les discours îliens au sein de la base de données constituée à partir de leurs réponses (Figure 8).

Code interrogé	1	EJ 1	EJ 1	2	EJ 2	EJ2 ST	3	EJ 3	EJ 3 ST
3.6	logement pour les jeunes	A	A1	diversifier économie	B	B2	aide aux personnes âgées	D	D2
3.7	créer emploi	B	B2	moins division entre gens	F	F1	installer entreprises	B	B2
3.8	appartements pour les jeunes	A	A1	opportunités d'emploi	B	B1	soutenir création entreprises	B	B1

Figure 8 : Extrait de la base de données réalisée pour l'analyse des réponses portant sur les trois principaux enjeux pour l'avenir de l'île. Chaque ligne correspond à un interlocuteur et regroupe les différents enjeux cités sous la forme de mots clés associés à deux codes correspondant à la thématique (par exemple A pour le foncier et A1 pour l'accès au logement).

Cette classification implique nécessairement une phase de traduction, à la fois littérale (dans le cas des entretiens réalisés en Croatie) et analytique : les thématiques proposées suggérant une première interprétation des discours. La principale limite de cette interprétation réside dans la catégorisation de préoccupations bien souvent transversales. Par exemple, Eva, une jeune îlienne de Silba évoquait « les infrastructures communales, les réseaux d'eau et la gestion des déchets »¹⁵² tout en reliant ces trois enjeux à la transition énergétique. De la même façon, si la relance de l'agriculture locale est mentionnée 8 fois à l'échelle des 155 enjeux cités, cette question est toujours associée à d'autres thématiques, notamment en lien avec la vie économique. Pour Žarko, élu local et propriétaire d'un bar à Unije, il faudrait par exemple créer un nouveau restaurant sur l'île « et de l'agriculture pour alimenter ce restaurant »¹⁵³. D'autre part, si la thématique du tourisme pouvait être associée à la vie économique, celle-ci englobait une telle diversité d'enjeux qu'il m'a paru nécessaire de la traiter isolément. Certaines priorités se sont par ailleurs avérées inclassables, comme le fait d'« éduquer les gens »¹⁵⁴ ou de « construire plus »¹⁵⁵, propos qui ne faisaient écho à aucun autre discours. Quoi qu'il en soit, les choix opérés pour établir cette classification impliquent une inévitable réduction des discours recueillis.

Malgré ces limites, le Tableau 8 illustre la diversité des préoccupations évoquées par les îliens, dont certaines, nous le verrons, sont largement partagées, tandis que d'autres sont nettement moins représentées. A titre d'exemple, il est intéressant de noter que seule une personne a évoqué la question du changement climatique, qui n'apparaît donc pas comme une priorité majeure pour les îliens, du moins pas selon ces termes.

Afin d'enrichir ce travail de synthèse, j'ai utilisé le logiciel Iramuteq pour analyser les différents scénarios formulés par les îliens en réponse à la question finale des entretiens, qui les invitait à

¹⁵² Entretien réalisé en juin 2022

¹⁵³ Entretien réalisé en Juin 2022

¹⁵⁴ Entretien réalisé en mai 2022

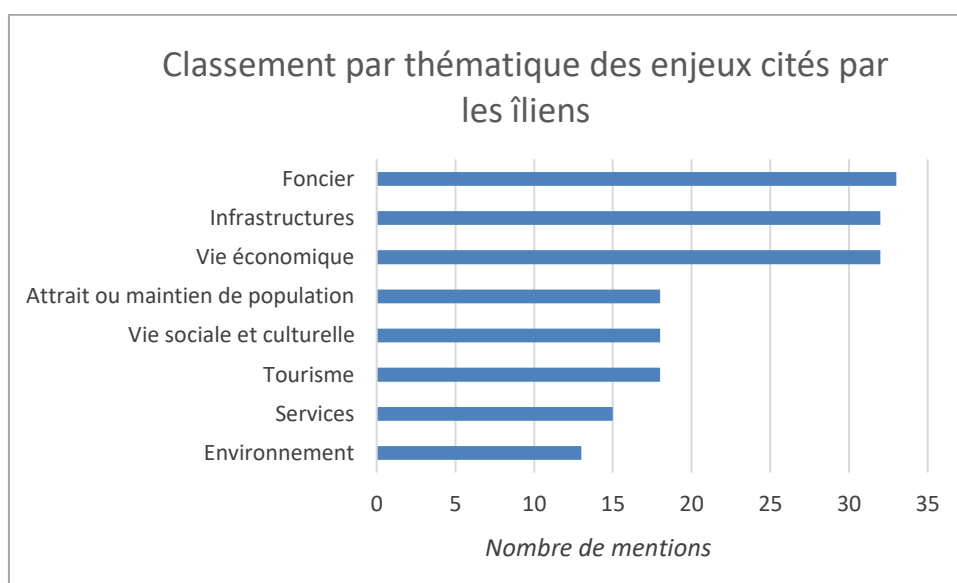
¹⁵⁵ Entretien réalisé en mai 2022

imaginer leur territoire dans dix ans. Ce procédé a été utilisé pour quantifier les occurrences de mots dans l'ensemble des discours recueillis. Nul besoin ici de réduire les citations à quelques mots clés, ce qui permet de préserver l'authenticité des discours, malgré une nécessaire traduction des propos recueillis sur les îles de Croatie.

IV.2. Vue d'ensemble des résultats : les principaux enjeux évoqués par les îliens

IV.2.1. Le maintien de la vie : une préoccupation majeure et transversale

Le Graphique 2 illustre le classement des thématiques associées aux enjeux cités par les îliens. Sur l'ensemble de ces enjeux, 18% sont relatifs aux questions foncières, 17,6% concernent les infrastructures et 17,6% portent sur la vie économique.



Graphique 2 : Classement par thématique des enjeux cités par les îliens

Si j'ai initialement attribué une thématique à la question de l'attrait ou du maintien de population, qui apparaît ici au quatrième rang des préoccupations évoquées par les îliens, j'ai par la suite choisi de traiter cette question différemment, ce pourquoi elle n'apparaît pas dans le tableau 8. En effet, si 10% des enjeux cités évoquent directement la question démographique, j'ai constaté au fur et à mesure de l'analyse des entretiens qu'un grand nombre d'îliens établissent un lien entre les enjeux qu'ils formulent et la question du maintien de la « vie » sur l'île, qui apparaît comme un objectif ultime et transversal, les enjeux étant présentés comme un moyen d'accomplir ce but. Ainsi, en ajoutant une variable dans laquelle je renseignais la mention de cette visée ultérieure dans les discours sur les principaux enjeux pour l'avenir de l'île, j'ai pu constater que cette question a été évoquée par 55% de mes interlocuteurs.

C'est par exemple le cas de Božica, habitante d'Unije pour qui le fait de créer « du travail pour les jeunes » est un moyen de « ramener les enfants sur l'île, car qu'est-ce qu'un endroit sans

enfants ? ». En 2021, la fermeture de l'école d'Unije a été suivie du départ du dernier enfant de l'île : « c'était l'hiver le plus triste », déclare-t-elle, en racontant avec nostalgie l'époque où de nombreux enfants jouaient sur le quai. A Unije, où la situation démographique est particulièrement alarmante avec une population recensée passée de 98 en 2001 à 64 en 2021, 100% des interlocuteurs ont mentionné la question du maintien ou de l'attrait de population. Mais cette préoccupation est également fortement présente dans le discours des îliens d'Ouessant (où elle a été mentionnée par 47% des interlocuteurs), de l'Île-aux-Moines (71%), de Cres (50%) et de Silba (30%).

Faisant écho au discours de Božica, Christophe, habitant d'Ouessant, a par exemple formulé l'enjeu du maintien de l'école et du collège de l'île comme une nécessité « pour que les enfants puissent grandir à Ouessant, c'est important sur un endroit qu'il y ait des enfants, [...], si on veut que la vie reprenne ».

Phillipe le Bérigot, maire de l'Île-aux-Moines, m'expliquait quant à lui que son « leitmotiv » est « de réunir les conditions pour permettre aux gens de vivre 365 jours par an sur l'île », ce qui passe selon lui par l'accès au logement, la création d'emploi et l'amélioration des services publics. « Il faut que l'île soit vivante toute l'année »¹⁵⁶, affirmait encore Isabelle, Îloise retraitée.

Cette notion de « vie » à l'année est souvent mentionnée en lien avec le maintien des jeunes sur le territoire, à l'image des propos de Danijela, jeune élue de Cres : « il faut investir plus pour que les jeunes puissent rester et avoir leur entreprise ici, les soutenir, leur apporter de l'aide financière, leur attribuer des locaux sans loyer pour démarrer leur activité, et les garder ici »¹⁵⁷.

L'analyse des scénarios prospectifs formulés par les îliens en réponse à la question « comment imaginez-vous l'île dans dix ans ? » semble renforcer ce constat : sur les 70 réponses analysées, le terme de « vie » est mentionné 8 fois, la « population » 8 fois, le verbe « vivre » 6 fois tandis que les « jeunes » sont évoqués 14 fois. Il est intéressant de noter que le terme de « développement » n'a été cité que deux fois, ce qui semble appuyer les questionnements sémantiques abordés en introduction de cette partie. On comprend ainsi combien le maintien de la vie sur le territoire est une préoccupation majeure des îliens, englobant une diversité d'enjeux que je vais désormais présenter.

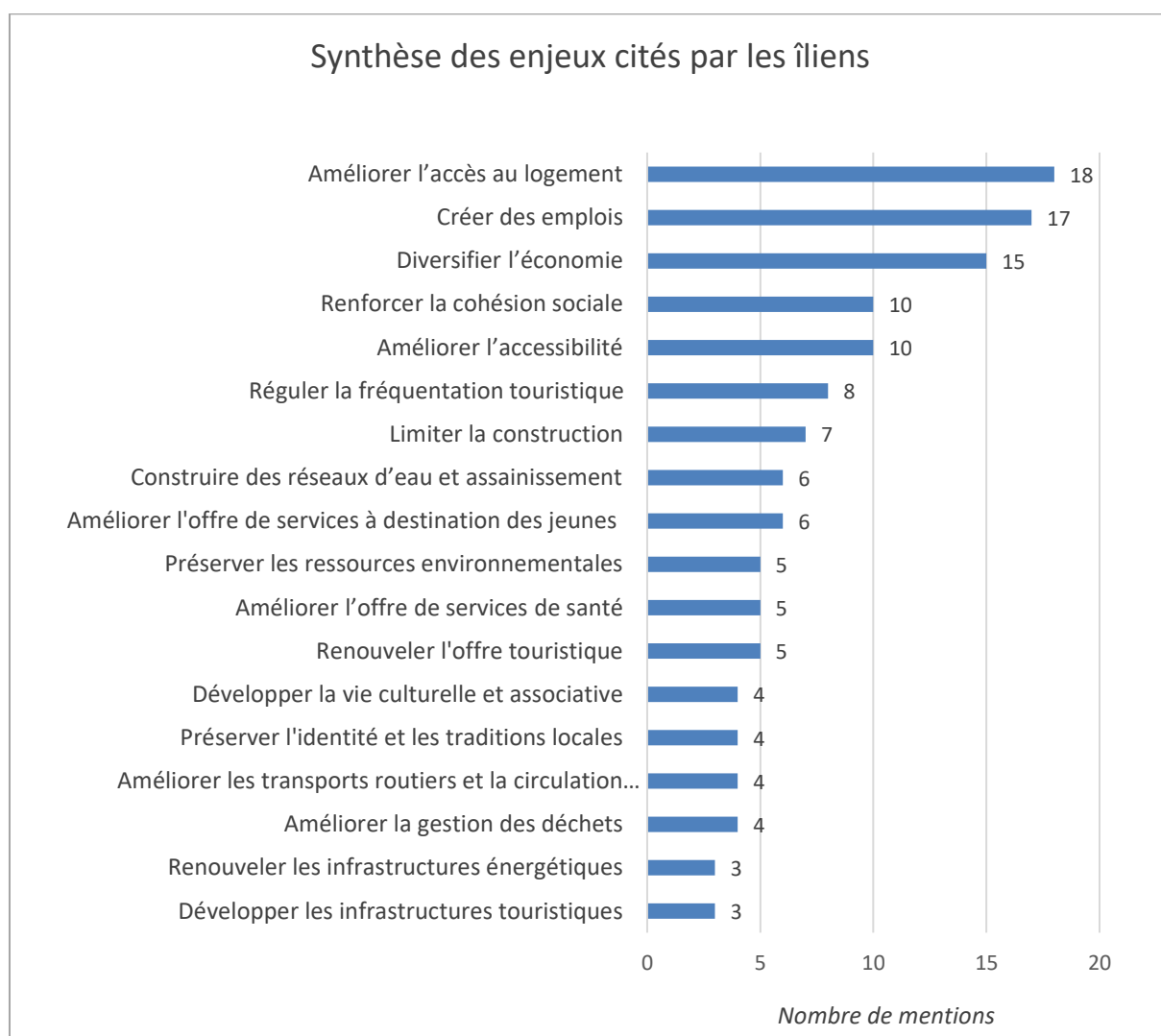
IV.2.2. Panorama des enjeux mentionnés par les îliens

Le Graphique 3 illustre les principaux enjeux (regroupés en sous-thématiques) cités par les îliens. Les sous-thématiques n'ayant pas été mentionnées plus de deux fois dans la totalité des enjeux évoqués ont été retirées du graphique pour en simplifier la lecture. Celles-ci portent notamment sur les questions environnementales (préservation de la biodiversité, anticipation du changement

¹⁵⁶ Entretien réalisé en mars 2022

¹⁵⁷ Entretien réalisé en mai 2022

climatique, préservation des paysages) ainsi que sur divers aspects spécifiques de la gestion foncière (planification urbaine, résolution des problèmes de propriété) ou encore sur l'aide aux personnes âgées et le prolongement de la saison touristique. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les questions relatives à l'énergie n'ont été mentionnées que trois fois sur un total de 155 enjeux formulés par les îliens, auxquelles il faut ajouter une évocation indirecte, celle d'Eva, îlienne de Silba pour qui les enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des déchets vont de pair avec la question énergétique.



Graphique 3 : Synthèse des enjeux cités par les îliens, réalisée à partir des sous-thématiques encodées dans la base de données

Si les thématiques évoquées sont très diversifiées, on relève toutefois la primauté accordée aux enjeux relatifs à l'accès au logement ainsi qu'aux deux questions intrinsèquement liées que sont la création d'emplois et la diversification des économies insulaires, dominées par l'activité touristique. Il est intéressant de constater que la question de l'accessibilité vis-à-vis du continent figure au même

privilegiés, pour moi l'idéal ce serait que les jeunes puissent continuer à s'installer ici et à créer leur emploi »¹⁵⁸.

Ainsi, nombreux sont les îliens qui mettent en avant l'importance de fixer les jeunes sur le territoire, ces derniers faisant l'objet de multiples attentes, ainsi que l'explique Camille, jeune élue de l'Île-aux-Moines : « on nous demande vraiment beaucoup. On nous demande de faire partie des associations [...] parce qu'on a des idées, parce qu'on a le dynamisme. On nous demande d'être par exemple à la mairie, en tant qu' élu mais ça demande finalement quand même beaucoup de temps si on veut vraiment s'intégrer et participer à des projets [...]. On nous demande de faire des enfants pour l'école [...], on nous demande d'avoir une activité professionnelle évidemment [...] on sent que les plus âgés attendent ça des jeunes »¹⁵⁹.

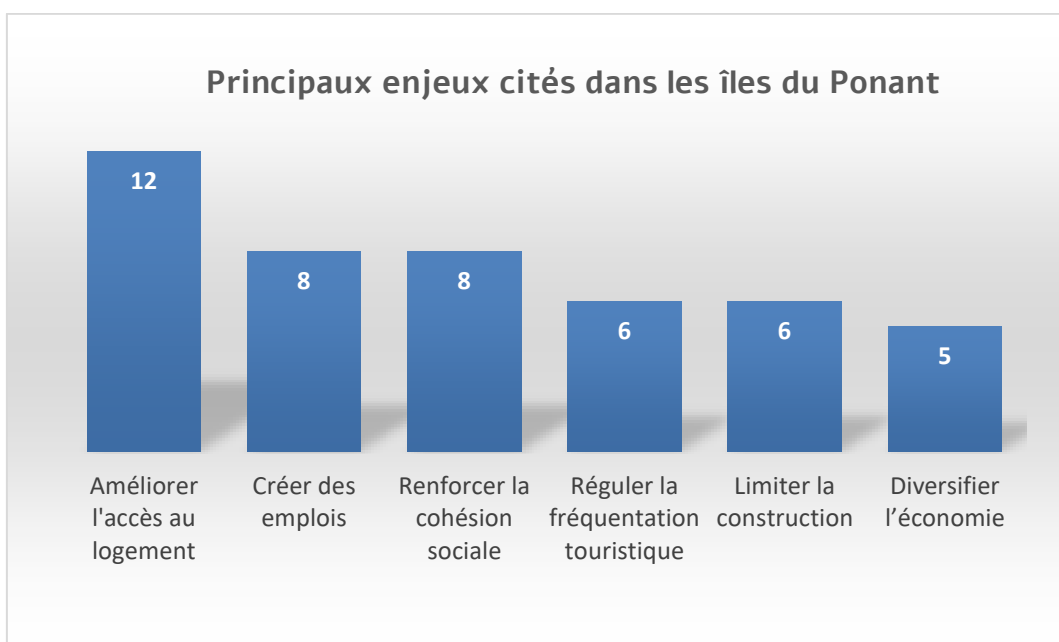
Avant de détailler plus amplement les représentations îliennes relatives aux principaux enjeux qui se dégagent de cette analyse, il est intéressant d'interroger de potentielles variations entre les préoccupations recueillies d'une île à l'autre : du Ponant à l'Adriatique, les îliens partagent-ils une vision similaire des enjeux territoriaux ?

IV.2.3. Des variations selon les îles

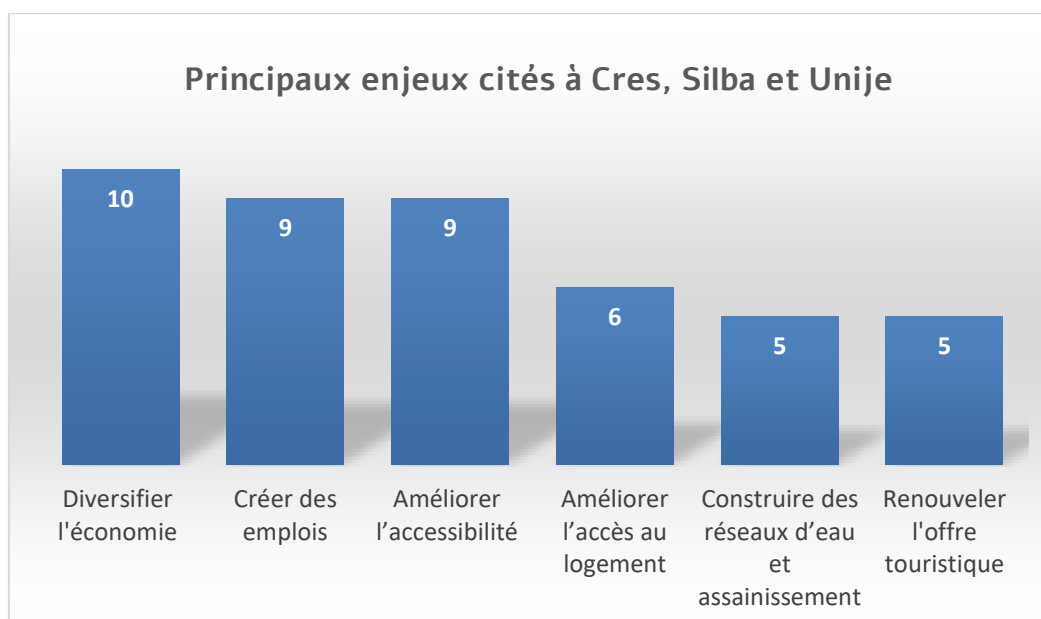
Les graphiques suivants illustrent les variations entre les enjeux cités par les îliens du Ponant (Ouessant, Île-aux-Moines) et de Croatie (Cres, Silba, Unije).

¹⁵⁸ Entretien réalisé en mars 2022

¹⁵⁹ Entretien réalisé en mars 2022



Graphique 4 : Principaux enjeux cités dans les îles du Ponant (cinq mentions et plus)



Graphique 5 : Principaux enjeux cités dans les îles croates (cinq mentions et plus)

On remarque alors que l'accès au logement, la création d'emplois et la diversification de l'économie sont des préoccupations partagées entre îles du Ponant et de Croatie. Néanmoins, si ces enjeux figurent parmi les plus mentionnés de l'Atlantique à l'Adriatique, la question du logement domine dans les territoires français, tandis que côté croate les enjeux relatifs à la vie économique et à l'accessibilité sont les plus cités. Cependant, ces variations ne traduisent pas nécessairement des

différences liées au contexte national : si l'on analyse la représentation de ces différents enjeux à l'échelle des îles (Tableau 9), on observe également d'importants écarts.

<i>Enjeux</i>	Ouessant	Île-aux-Moines	Cres	Silba	Unije
Améliorer l'accès au logement	9	3	6	0	0
Limiter la construction	1	5	1	0	0
Créer des emplois	4	4	5	1	3
Diversifier l'économie	3	2	9	0	1
Renforcer la cohésion sociale	4	4	1	1	0
Maintenir l'identité et les traditions locales	1	0	0	3	0
Améliorer l'accessibilité	1	0	1	4	4
Construire des réseaux d'eau et d'assainissement	1	0	0	4	1
Améliorer la gestion des déchets	0	0	1	3	0
Développer les infrastructures touristiques	0	0	1	1	1
Réguler la fréquentation touristique	0	6	0	2	0
Renouveler l'offre touristique	0	0	4	1	0
Développer les services de santé	0	1	4	0	0
Développer les services dédiés à la jeunesse (éducation, loisirs, crèche etc.)	3	0	0	3	0

Tableau 9 : Principaux enjeux évoqués à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije (en nombre de mentions)

S'il reste difficile d'établir des conclusions relatives aux variations des discours îliens d'une île à l'autre en raison du faible nombre d'interlocuteurs, on peut néanmoins suggérer quelques facteurs explicatifs liés à la diversité des contextes insulaires évoquée dans le premier chapitre de ce travail. On constate par exemple que la problématique du logement n'est pas mentionnée à Silba et Unije, où la question de l'accessibilité vis-à-vis du continent est la plus évoquée. Dans le cas d'Unije, ces résultats rejoignent d'ailleurs ceux du travail de Lea Perinić, qui a démontré la primauté de la question de l'accessibilité par rapport à d'autres enjeux (tourisme, énergie, agriculture...) pour les îliens d'Unije (Perinić 2021, p. 101). Concernant Silba, d'après le calcul de l'indice présenté dans le chapitre 1 (Cartes 6 et 7), l'île classée en « accessibilité modérée » est pourtant plus accessible que l'île d'Ouessant (« accessibilité faible »), où l'accessibilité n'est pas apparue comme un enjeu prioritaire. On peut alors suggérer un autre facteur explicatif, qui tient au statut administratif de Silba et Unije : ces îles ne disposant d'aucune forme d'autonomie administrative, leur dépendance au continent (ou, dans le cas d'Unije, à une île voisine), se trouve accrue. Car la présence d'une municipalité s'accompagne d'un certain niveau d'équipement en services et commerces, qui tend à réduire la dépendance au continent ou à une autre île. Dans le cas de Silba et Unije, on pourrait alors parler de surinsularité, au sens d'une dépendance administrative et de ses implications dans la vie quotidienne des habitants de ces

territoires faiblement peuplés. A Silba et Unije, cette dépendance administrative fait que, comme dans le cas des ritô japonais, « toutes les problématiques insulaires d'éloignement, d'étroitesse, d'auto-subsistance, de dépendance, d'aménagement ou d'accessibilité sont dédoublées » (Pelletier 1997, p. 134).

Ces écarts démographiques et administratifs façonnent des conditions de vie différenciées entre les îles de Cres, Ouessant, l'Île-aux-Moines et celles de Silba et Unije, ce qui se traduit dans les enjeux formulés par les îliens. A Silba et Unije, favoriser le maintien de la vie sur le territoire passe par une réduction de la dépendance vis-à-vis du continent. Le développement de l'accessibilité permettrait une amélioration des conditions de vie, comme on le constate dans ces propos de Zoran, patron d'un bar-restaurant de Silba qui, dans dix ans, imagine son île équipée « d'infrastructures de meilleure qualité, [...] qu'on ait l'eau [...] améliorer les liaisons pas seulement avec le continent mais entre les îles [...] que je puisse bouger d'ici »¹⁶⁰. Propriétaire d'une auberge sur l'île d'Unije, Mirta évoquait quant à elle sa dépendance aux magasins de Lošinj et Rijeka, villes insulaire et continentale à deux heures de bateau, vers lesquelles elle effectue des allers-retours réguliers durant la saison estivale, car le choix de la supérette d'Unije est limité et les prix y sont « astronomiques ».

Par ailleurs, à Silba où l'eau est acheminée par bateau, la question de l'eau potable est fréquemment mentionnée et divise les îliens. En effet, si certains se positionnent en faveur d'un raccordement au réseau continental, pour d'autres un tel projet n'est pas souhaitable : « si l'on construit un réseau d'eau à Silba cela changera l'île pour de bon et, selon moi, pour le pire. Parce que quand tu as un réseau d'eau tu peux avoir une marina, tu peux avoir des hôtels, et ensuite Silba sera une destination de tourisme de masse d'ici cinq ans »¹⁶¹, me déclarait par exemple une îlienne d'une quarantaine d'années.

¹⁶⁰ Entretien réalisé en juin 2022

¹⁶¹ Entretien réalisé en mai 2023



Photographie 38 : Les conteneurs à eau sont visibles partout sur l'île de Silba, comme ici à proximité de ce « *fast food* » installé en bord de plage le temps de la saison estivale (Pauline Flipo--Boucontet, mai 2021).

Si la thématique du logement n'apparaît pas dans les enjeux formulés par les îliens de Silba et Unije, celle-ci n'est pas pour autant absente de leurs discours. Jakov, îlien d'Unije avait ainsi souligné le prix excessif des maisons sur l'île, tandis que Sjtepan, élu local de Silba, avait déclaré lors d'une réunion portant sur la préparation de la saison touristique à venir : « Nous avons besoin de logements, c'est un problème crucial à Silba »¹⁶².

A l'Île-aux-Moines, du point de vue des thématiques, c'est la question foncière qui domine, avec dix mentions regroupant notamment les enjeux relatifs à l'accès au logement et à la limitation des constructions. Mais du point de vue des enjeux évoqués, la régulation de la fréquentation touristique constitue la préoccupation la plus mentionnée par les îliens. Dans ce territoire de 3,2km², la fréquentation touristique s'élèverait pour certains jusqu'à 10 000 visiteurs par jour au plus fort de la saison estivale¹⁶³, chiffre qui reste toutefois difficile à confirmer en l'absence d'étude récente sur le

¹⁶² Notes issues du carnet de terrain et datées du 29 mai 2022

¹⁶³ Laetitia Jacq-Galdeano pour Ouest-France, (3 juillet 2023) : <https://www.ouest-france.fr/tourisme/face-a-l-affluence-des-touristes-faudra-t-il-instaurer-des-quotas-sur-les-iles-bretonnes-3f3b0b80-09fb-11ee-9bb1-5bd217959d48>

sujet. Dans les discours recueillis, la question des accidents, des incivilités et, plus largement, d'une fréquentation trop élevée au regard de la capacité d'accueil de l'île sont des aspects couramment évoqués. Sophie, îloise d'une soixantaine d'années, citait par exemple la fréquence des accidents de vélo, suscitant l'intervention quotidienne des pompiers tout comme la frustration des habitants et visiteurs : « tout le monde est mécontent »¹⁶⁴. Lors d'un discours prononcé à l'occasion d'un séminaire sur l'hyperfréquentation organisé par l'Association des Îles du Ponant, Philippe le Bérigot, maire de l'Île-aux-Moines, déclarait ceci : « Nous connaissons la valeur de notre produit touristique, nous en avons besoin, nous en vivons, mais nous ne devons pas y sacrifier notre âme, notre qualité de vie, notre culture »¹⁶⁵. Au cours d'un entretien, ce dernier mettait en avant la complexité de cet enjeu, la fréquentation touristique étant également nécessaire au maintien des commerces locaux, et donc de la population : « Ces hordes j'en ai besoin ».

Dans les îles de Cres et Ouessant, plus éloignées du continent (mais aussi plus vastes que l'Île-aux-Moines), la question de la régulation de la fréquentation touristique n'a pas été évoquée, tandis que l'accès au logement et les enjeux relatifs à la vie économique sont les plus mentionnés. A Silba et Unije, l'activité touristique demeure faiblement développée et dominée par la fréquentation des résidents secondaires, ce qui se traduit dans la capacité d'hébergement qui, en 2019, était de 165 chambres (558 lits) à Silba et 69 chambres (204 lits) à Unije¹⁶⁶. Un total de 3096 visiteurs¹⁶⁷ a été enregistré à Silba la même année, donnée qui n'existe pas pour Unije, qui ne dispose pas d'un Office du Tourisme.

Malgré ces différences entre les enjeux cités d'une île à l'autre, les scénarios formulés par les îliens de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines relatifs à l'évolution de leur territoire d'ici dix ans laissent entrevoir de multiples parallèles dans les préoccupations majeures des îliens du Ponant et de Croatie, notamment liées au maintien d'une vie à l'année (figure 10).

¹⁶⁴ Entretien réalisé en mars 2022

¹⁶⁵ Citation issue des actes du « Séminaire Hyper-fréquentation » organisé le 10 décembre 2021 par l'Association des Îles du Ponant :

<https://www.iles-du-ponant.com/les-actes-du-seminaire-hyper-frequentation-enligne/#:~:text=Les%20actes%20du%20s%C3%A9minaire%20sur,sur%20le%20lien%20ci%2Ddessous.>

¹⁶⁶ Données du ministère du Tourisme

¹⁶⁷ Ce chiffre est toutefois à prendre avec du recul, puisque de nombreux visiteurs arrivent sur l'île par des réseaux informels, notamment invités par des amis disposant d'une résidence secondaire

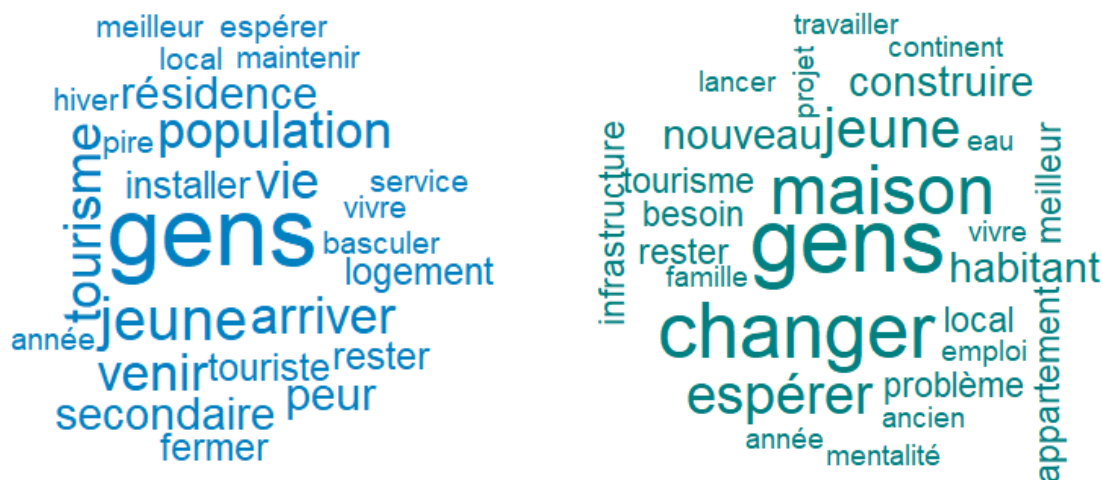


Figure 10 : Nuages de mots réalisés à partir des scénarios prospectifs formulés par les îliens du Ponant (gauche) et de Croatie (droite)

Les îliens des cinq territoires étudiés semblent donc partager un certain nombre de préoccupations communes et notamment celle du maintien de la vie sur le territoire, visée ultime qui implique parfois des priorités différentes à l'échelle locale. La question initiale portant sur les trois enjeux relatifs à l'avenir de l'île, je vais désormais développer les trois préoccupations majeures qui se dégagent de l'ensemble des enjeux formulés par les îliens d'Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije.

IV.3. Améliorer l'accès au logement

Au fil de mes séjours sur les territoires de cette recherche, et notamment à Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines, j'ai constaté l'omniprésence de la question du logement dans les préoccupations des îliens. Pour Ugo Toić, directeur de l'Agence de Développement de l'Île de Cres, « la priorité c'est le logement [...] pour les jeunes familles et [...] les travailleurs essentiels. Si on ne résout pas ce problème on ne peut pas garder les jeunes ici ni attirer de nouvelles personnes »¹⁶⁸. On retrouve le même constat dans le discours de Léa, Ouessantine âgée de 27 ans, qui m'expliquait qu'il y a « beaucoup de personnes, de jeunes ou de néo-arrivants qui veulent développer des trucs ici, [et qui] ne peuvent pas. Parce qu'ils n'ont pas de logement, tout simplement, donc leur projet tombe à l'eau ». Celle-ci évoquait le cas de Paskell et Alex, un couple d'amis ayant récemment quitté la vie urbaine et continentale pour s'installer sur l'île natale de la jeune femme, qui « ont une maison à partager entre toute la famille et qui cherchent à s'installer », ce qui est « compliqué, alors que c'est des jeunes qui ont énormément de

¹⁶⁸ Entretien réalisé en mai 2022

potentiel, qui veulent vraiment participer au développement de l'île ». Lors d'un échange informel dans cette maison de famille, ces derniers évoquaient leur long travail d'enquête afin d'identifier la dizaine de propriétaires d'une maison qu'ils cherchaient à acheter, avant de renoncer suite aux refus de l'un d'entre eux. Si Paskell et Alex sont depuis parvenus à acheter une maison à Ouessant, la question de l'indivision est un premier facteur explicatif de la difficulté d'accès au logement sur ces territoires. Morcelée au rythme des vagues d'émigration, la propriété du bâti et du foncier représente souvent un obstacle à l'achat de terrains à construire ou de biens immobiliers. L'île de Cres connaît une situation comparable, ainsi résumée par Jasna, une entrepreneuse locale : « c'est très difficile [...] parce qu'ici la propriété est généralement également répartie entre les descendants, et cela signifie que tout le monde obtient un très, très petit lopin de terre avec lequel il ne peut rien faire »¹⁶⁹.

Mais les difficultés d'accès au logement ne se limitent pas à la propriété individuelle, puisque les opportunités de location à l'année, dans ces îles très touristiques, sont relativement restreintes. En effet, d'un point de vue financier, il est plus avantageux pour les propriétaires de louer des appartements aux touristes, avec un tarif fixé à la nuitée. Ainsi, s'il est possible de trouver des arrangements hors saison, les locataires se trouvent généralement à cours de solutions à l'approche de la période estivale, ainsi que me l'expliquait Goran, un quarantenaire habitant l'île de Cres : « Je connais beaucoup de gens qui veulent rester ici [...] mais c'est dur de trouver ne serait-ce qu'une location. Tu peux en trouver, mais ce sera jusqu'à la fin juin et après tu ne peux pas y retourner avant mi-septembre »¹⁷⁰.

Parmi les personnes rencontrées lors de mes séjours à Ouessant, une jeune femme ainsi qu'un couple de néo arrivants ont depuis quitté l'île, ce notamment en raison de leurs difficultés à accéder à un logement décent. La première, qui avait souhaité rester sur l'île après une saison en restauration, a changé neuf fois de logement en l'espace de quelques mois. Les seconds, qui souhaitaient développer leur activité d'ostéopathe et de réflexologue sur le territoire, habitaient une maison peu adaptée au climat hivernal de l'île : « on veut partir. [...] on se questionnait déjà dans les derniers mois parce que la maison dans laquelle on est, elle est pas à nous, déjà. Elle est en location. Que à long terme, elle est assez humide donc en fait, y rester [...] un petit temps, ça passe [...] mais y habiter vraiment [...] c'est pas sain »¹⁷¹. Le logement n'est toutefois pas la seule raison du départ du couple, qui regrettait entre autres les aménités culturelles de la ville.

¹⁶⁹ Entretien réalisé en juin 2022

¹⁷⁰ Entretien réalisé en mai 2022

¹⁷¹ Entretien réalisé en mars 2022

Qu'il s'agisse de la location ou de l'achat d'un bien immobilier, les difficultés d'accès au logement permanent sont liées à l'orientation touristique de ces territoires, dont l'attractivité entraîne une forte pression immobilière. Le cas de l'Île-aux-Moines, commune estimée la plus « chère » de Bretagne dans un classement réalisé par la Chambre des notaires en 2020¹⁷², avec un prix de vente médian des maisons estimé à 700 000 euros, est à ce titre emblématique. Lors d'un entretien, Philippe le Bérigot me citait le cas d'une maison de 78m² vendue à 370000 euros, ce qui revient à 4743 euros par mètre carré, ou encore d'un terrain constructible de 582m² vendu pour 303 000 euros, c'est-à-dire 520 euros le mètre carré. A titre de comparaison, le prix moyen d'achat d'une maison en Bretagne était estimé à 2327 euros par mètre carré en septembre 2023¹⁷³. Difficile pour la commune, qui « ne peut préempter qu'à hauteur de ce que les gens mettent »¹⁷⁴, de rivaliser devant de tels prix, m'expliquait l'édile. Accessibles aux seules catégories aisées, ces prix attisent les craintes de la population locale, à l'image d'Isabelle, retraitée habitant l'Île-aux-Moines depuis 20 ans et qui ne souhaite pas « qu'elle devienne un lieu privilégié [...] de gens avec de l'argent qui vont transformer l'île en résidence de luxe »¹⁷⁵.

Dans sa thèse, Eugénie Cazaux a mis en évidence la persistance d'un « désir de rivage » expliquant le dynamisme des marchés fonciers et immobiliers sur le littoral métropolitain (Cazaux 2022, p. 356), ainsi qu'un déséquilibre entre l'offre et la demande participant de la hausse des prix (*Ibid.*, p. 354).

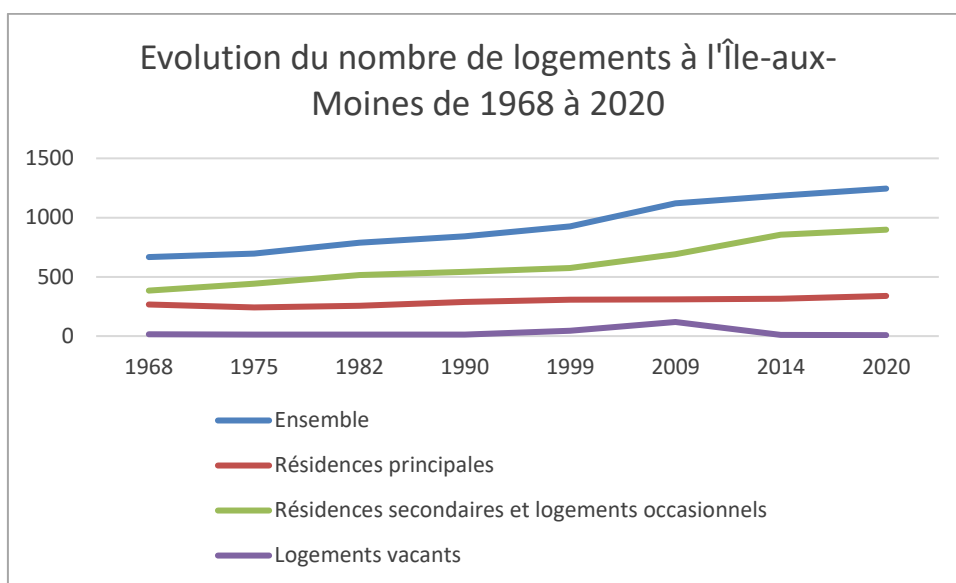
A l'Île-aux-Moines où le développement touristique est ancien, bien que le nombre de résidences secondaires dépasse la proportion de résidences principales dès 1968, le Graphique 6 illustre une nette augmentation de cet écart sur les 20 dernières années. D'après les chiffres de l'INSEE, les résidences secondaires et logements occasionnels représentaient 72% du total des logements de l'île en 2020.

¹⁷² Lire par exemple à ce sujet l'article de Laurent Guenneugues et Blandine Le Cain pour le Télégramme : « Où cela coûte-t-il le plus cher d'acheter une maison en Bretagne? » daté de janvier de 2021 : <https://www.letelegramme.fr/soir/ou-cela-coute-t-il-le-plus-cher-d-acheter-unemaison-en-bretagne-21-01-2021-12691894.php>

¹⁷³ Données de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) : https://docs.fnaim.fr/LABEL/2023/Note-de-conjoncture/Note_de_conjoncture_Septembre2023.pdf

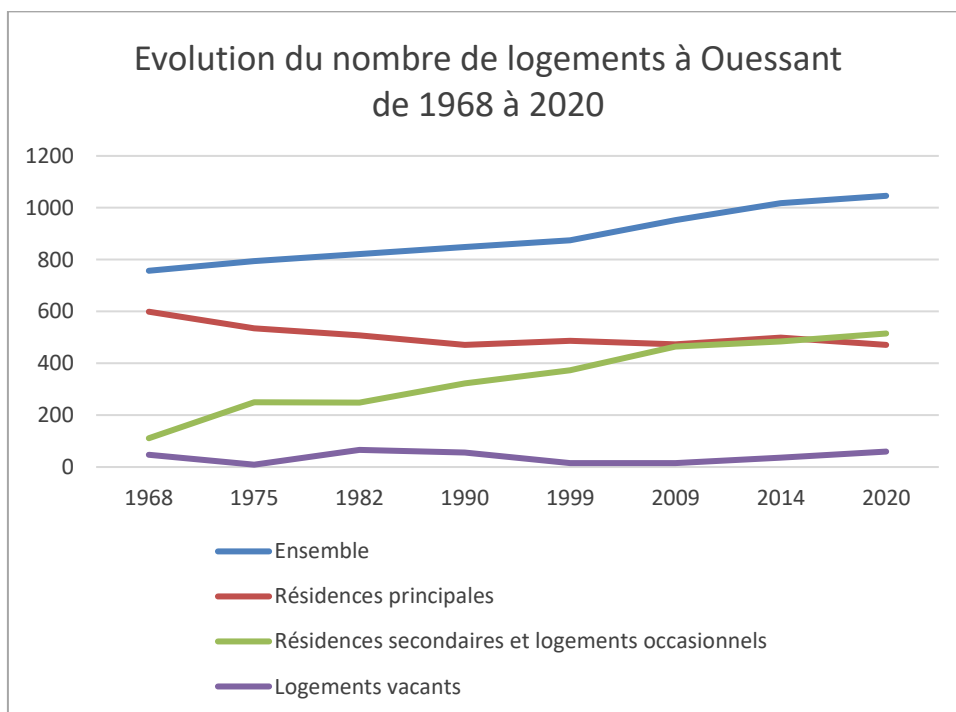
¹⁷⁴ Entretien réalisé en Mars 2022

¹⁷⁵ Entretien réalisé en Mars 2022



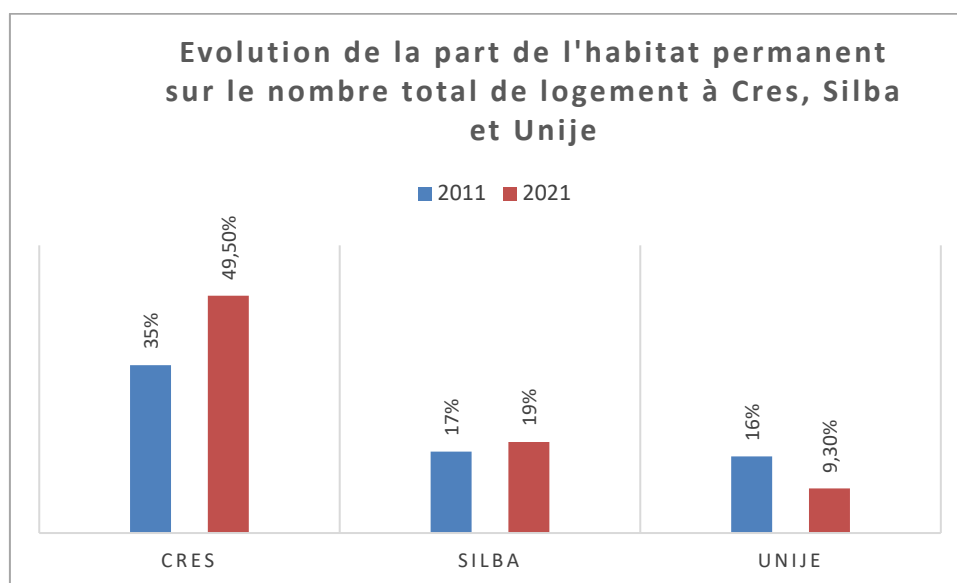
Graphique 6 : Evolution du nombre de logements à l'Île-aux-Moines de 1968 à 2020 (Source : INSEE 2020).

A Ouessant, où l'activité touristique a connu un développement plus tardif, ce ratio demeure plus équilibré, avec 49% de résidences secondaires et logements occasionnels, une proportion dépassant depuis peu celle des résidences principales, qui représentent 45% de l'ensemble des logements de l'île (Graphique 7).



Graphique 7 : Evolution du nombre de logements à Ouessant de 1968 à 2020 (source : INSEE 2020)

Dans les deux cas, le ratio de l'habitat secondaire sur les îles est supérieur à celui des communes littorales continentales les plus proches : on note 54% de résidences secondaires et logements occasionnels à Larmor Baden, où se situe le port d'embarquement pour l'Île-aux-Moines, et 27% au Conquet, dont le port relie l'île d'Ouessant. A l'échelle de la région Bretagne, seuls 12% des logements sont classés en résidences secondaires et logements occasionnels, chiffre qui s'abaisse à 9% à l'échelle nationale¹⁷⁶. Dès 2006, Clotilde Buhot soulignait le poids supérieur des résidents secondaires dans les transactions effectuées sur les îles du Ponant (qui achetaient alors en moyenne « 6/10^{ème} des logements mis en vente »), malgré d'importantes variations locales (Buhot 2006, p. 155).



Graphique 8 : Evolution de la part de l'habitat permanent sur le nombre total de logements à Cres, Silba et Unije de 2011 à 2021 (source : Office National des Statistiques croates, données des recensements de 2011 et 2021)

Côté croate, il est plus difficile de dresser un tableau fiable de la situation du logement sur les îles. Tout d'abord, parce que seuls l'habitat permanent et la proportion totale de logements sont recensés, ce qui ne permet pas d'établir le ratio exact de résidences secondaires et logements occasionnels. Le Graphique 8 permet néanmoins d'appréhender la part minimale de l'habitat permanent à Silba (19%) et Unije (9,3%), bien que ce ratio traduise, dans le cas de Silba, une hausse vis-à-vis du dernier recensement. Ces chiffres semblent cohérents avec les statistiques démographiques, qui indiquent une perte de 28% de la population îlienne à Unije entre 2011 et 2021, tandis que la population de Silba aurait cru de 18% entre 2011 et 2021.

¹⁷⁶ D'après une étude publiée par l'INSEE le 4 mai 2023 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7614647#:~:text=Les%20r%C3%A9sidences%20secondaires%20repr%C3%A9sentent%2012,forte%20attractivit%C3%A9%20du%20littoral%20breton.>

Dans la municipalité de Cres, la proportion de résidences permanentes aurait fortement augmenté entre 2011 et 2021, tandis que la population permanente est passée de 2853 à 2738 habitants sur la même période, ce qui traduit une baisse de 4%. On peut ainsi questionner ces estimations, qui renvoient aux limites des statistiques du recensement évoquées dans le Chapitre 1 : de nombreux résidents secondaires déclarant leur logement en résidence principale, il est difficile d'avoir un aperçu réaliste de l'habitat permanent comme de la démographie insulaire.

Concernant le prix du logement, le prix médian d'achat d'une maison dans la municipalité de Cres a été estimé à 2897 euros par mètre carré pour l'année 2022 (Rašić et al. 2022, p. 88), ce qui en fait la municipalité insulaire la plus chère de Croatie. Concernant le prix des terrains constructibles, avec un coût médian supérieur à 100 euros par mètre carré, la commune figure également parmi les plus chères de Croatie (qui se concentrent sur les îles et sur le littoral) (*Ibid.*, p. 113). Par ailleurs, consultant le site *Njuskalo*, plateforme numéro 1 de la publication d'annonces immobilières en Croatie, j'ai constaté que l'annonce la plus abordable pour un appartement à Cres était de 119 000 euros pour 35m²¹⁷⁷, soit 3400 euros le m².

A Cres comme à Ouessant ou à l'Île-aux-Moines, ces prix élevés traduisent un phénomène de spéculation immobilière qui n'est pas seulement lié à l'achat ou la construction de résidences secondaires par des populations aisées. Isabelle, îloise qui fut elle-même longtemps résidente secondaire, m'expliquait ne pas connaître les nouveaux acquéreurs de maisons, ce qui reflète l'évolution du marché immobilier : « je ne sais pas qui habite là [...]. C'est de l'investissement. C'est des gens qui achètent cher et qui vont louer très cher. Une maison [...] se loue entre 1500 et 2500 euros la semaine au mois de Juillet-Août »¹⁷⁸. Philippe le Bérigot m'expliquait quant à lui qu'il n'y avait plus de panneaux « à vendre » sur l'Île-aux-Moines : « il y a des acquisitions de maisons qui se font à distance [...]. Tu as des gens aujourd'hui qui achètent parce que c'est un placement, c'est mieux d'acheter un bien à l'Île-aux-Moines que de placer cette somme à la Caisse d'Épargne »¹⁷⁹. De la même façon, Romain, Ouessantain âgé d'une quarantaine d'années, évoquait les multiples appels reçus par l'unique agent immobilier de l'île dès la parution en ligne d'une annonce de maison à vendre : « tu veux acheter une baraque, c'est cash quoi. En 20 minutes la baraque elle est vendue [...]. C'est du placement immobilier, c'est du fric, c'est le business »¹⁸⁰.

¹⁷⁷ L'annonce, parue sur *Njuskalo.hr* le 18 août 2023, est visible sur la page suivante (consultée en octobre 2023) : <https://www.njuskalo.hr/nekretnine/lijepi-apartman-otoku-cresu-prvi-red-mora-oglas-41188040>

¹⁷⁸ Entretien réalisé en Mars 2022

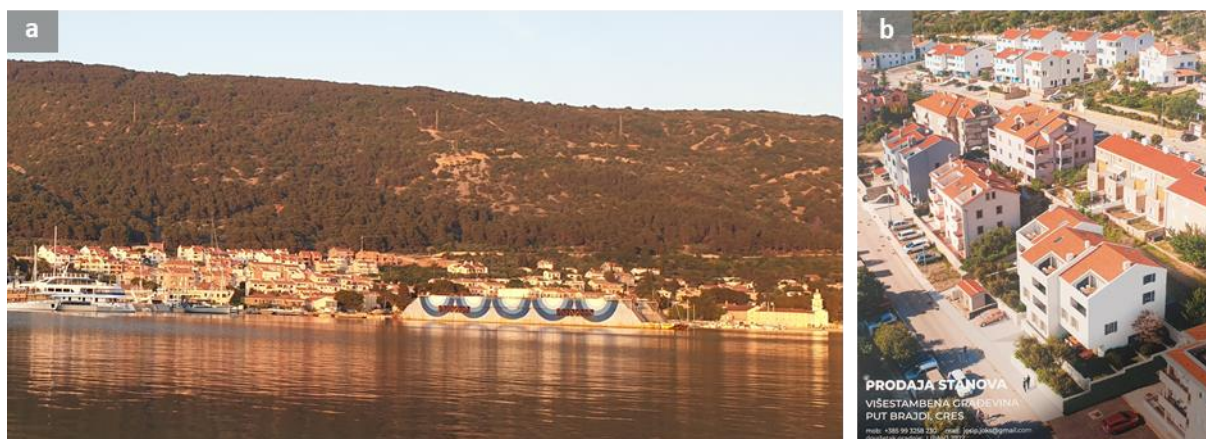
¹⁷⁹ Entretien réalisé en Mars 2022

¹⁸⁰ Entretien réalisé en mars 2022

De fait, Eugénie Cazaux a mis en évidence l'existence d'un « profil investisseur, pour qui l'objectif est de rentabiliser le bien acquis sur un temps très court via de la location saisonnière », parmi les acquéreurs de biens immobiliers sur le littoral français (Cazaux 2022, p. 373). Toutefois, d'autres profils se dégagent, notamment celui de personnes âgées désireuses de profiter d'une retraite en bord de mer, et de catégories aisées procédant à des acquisitions « coup de cœur » (*Ibid.*). La rapidité des acquisitions est à mettre en lien avec le déséquilibre entre l'offre et la demande (*Ibid.*, p. 354).

A Cres, nombreux sont les îliens qui dénoncent un phénomène que les croates qualifient d'*apartmantizacija*, c'est-à-dire la construction massive et (souvent anarchique) de logements privatifs destinés à la location touristique, dont les effets se font sentir sur le marché immobilier.

Borna, loueur de bateaux âgé d'une quarantaine d'années qui malgré une activité florissante réside toujours dans un petit appartement situé au rez-de-chaussée de la maison familiale, déclarait par exemple, en désignant la zone de Grabar, quartier récent de la ville de Cres : « ici il y a 90% de maisons vides [...] aujourd'hui on a peut-être 300 appartements de plus et 150 habitants en moins. Pour qui est-ce qu'ils construisent ça ? »¹⁸¹.



Photographie 39 : Vue du quartier de Grabar depuis la baie de la ville de Cres (a) et affiche de vente d'appartements situés dans ce même quartier (b), où les constructions s'étalent en rangées, les plus récentes étant les plus éloignées du littoral. Si la rumeur raconte que tous les terrains de la colline surplombant le quartier ont été achetés par des promoteurs, le cadastre permet d'attester que cette zone demeure disséminée en une multitude de petites parcelles à la propriété morcelée (Pauline Flipo—Boucontet, mai et juin 2022).

La difficulté d'accéder au logement permanent fait ainsi l'objet d'un constat partagé entre acteurs et populations insulaires, ce notamment dans les îles de Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines, où cette problématique pèse le plus dans les préoccupations locales. Celle-ci est notamment liée à l'attractivité touristique de ces espaces, qui entraîne un phénomène de spéculation immobilière et se

¹⁸¹ Entretien réalisé en Mai 2022

répercute également sur la structure de l'emploi local. Dans sa thèse sur les îles de l'Iroise (Sein, Molène, Ouessant), Mylène Tesson notait que « sur vingt-et-un porteurs de projets rencontrés [...], huit se sont trouvés face à cette problématique [du logement] au moment de créer leur activité » (Tesson 2019, p. 178). Parallèlement, Josip Faričić et Anica Čuka remarquent que « les îles croates sont en train de se transformer d'un espace de travail et de résidence en un lieu dédié aux vacances et à la récréation », un phénomène « particulièrement évident sur les petites îles » (Faričić et Čuka 2020a, p. 80).

IV.4. Créer des emplois

La création d'emploi et la diversification économique figurent parmi les grandes préoccupations des îliens avec qui j'ai échangé, ce notamment à Cres. Ces deux enjeux sont intrinsèquement liés : « on ne peut pas tous être serveurs et cuisiniers »¹⁸², déclarait Mateo Ferarić, directeur de la coopérative agricole de Cres. Pour de nombreux îliens, le renforcement de l'économie locale passe par la création d'activités en dehors du tourisme : « on se tient sur un seul pied », affirmait le patron d'un bar emblématique de l'île, qui a vu les perspectives d'emploi se réduire au fil des dernières décennies. Essentielle pour le maintien de la vie sur le territoire, la question de l'emploi attise les inquiétudes des îliens, comme ce propriétaire d'un restaurant familial bien connu des habitants et visiteurs de Cres : « la question maintenant est : quelles sont les perspectives pour ceux qui ne veulent pas travailler dans le tourisme ? [...] Demain mes enfants iront étudier à Rijeka ou à Zagreb et s'ils veulent revenir il n'y pas vraiment d'autre option que de travailler dans le tourisme »¹⁸³.

A l'échelle des 54 villes et villages insulaires de plus 500 habitants (qui accueillait alors 72,6 % de la population îlienne), Josip Faričić et Anica Čuka avaient estimé un taux de chômage moyen de 6.4% en 2011, qu'il convenait néanmoins de relativiser, ce faible taux n'étant « pas nécessairement dû à des opportunités d'emplois favorables mais plutôt à l'émigration, notamment des jeunes éduqués qui ne peuvent pas trouver d'emploi dans leur secteur sur l'île » (*Ibid.*, p. 84).

La création d'emplois et la diversification économique apparaissent ainsi comme les deux faces d'une même pièce, comme dans les propos de Nora, retraitée qui évoque la nécessité de « créer une entreprise pour employer les jeunes. Il y beaucoup de jeunes qui partent à Zagreb ou à Rijeka, ou alors qui restent ici mais ne font rien. [...] Quand je suis arrivée à Cres, il y avait la conserverie de poisson, une usine de filage [...], des magasins dans lesquels on vendait ces produits. Et le chantier naval, tous les hommes de Cres travaillaient au chantier naval. Aujourd'hui il n'y a plus rien de tout ça. [...] tu as quelques magasins à Cres, le tourisme et rien de plus ».

¹⁸² Entretien réalisé en mai 2022

¹⁸³ Entretien réalisé en mai 2022

Si ces préoccupations prédominent dans les propos recueillis à Cres, les enjeux relatifs à la vie économique sont mentionnés dans l'ensemble des territoires de recherche. La création d'emplois est souvent envisagée comme une condition nécessaire au maintien ou à l'attrait de nouvelles populations, comme dans ce scénario positif imaginé par Nataša, directrice de l'Office du Tourisme de Silba : « je la vois comme une île de 500 personnes, qui a son propre théâtre, son école et une maison de retraite, qui vit toute l'année. Avec beaucoup de jeunes familles qui viennent vivre ici parce qu'il y a des emplois disponibles ». Le parallèle est également clair dans les propos de Denis Palluel, maire d'Ouessant : « l'enjeu c'est de maintenir une population à l'année, [...] que les gens aient envie de continuer à vivre ici, [...] d'y travailler. Je pense que beaucoup de choses passent aussi par le travail, qu'on ne soit pas qu'une île de retraités et de secondaires ».

En 2020, la part du secteur intitulé « Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » dans les établissements marchands (hors activité agricole) était de 46,2% à Ouessant et 46,8% à l'Île-aux-Moines¹⁸⁴, ce qui reflète la prédominance des activités tertiaires dans les deux îles. Cette même année, l'INSEE estimait un taux de chômage de 13,6% à Ouessant et 17,1% à l'Île-aux-Moines, des chiffres supérieurs à la moyenne nationale estimée à 8%¹⁸⁵, qui ne sont pas sans lien avec la saisonnalité de l'emploi dans le secteur touristique.

Dans les territoires de recherche croates, il est difficile d'obtenir un aperçu réaliste de la répartition des secteurs d'activités. Tout d'abord, parce que ces données n'existent pas au niveau inframunicipal, qui correspond à l'échelle administrative des îles de Silba et Unije. Néanmoins, dans une île faiblement peuplée, il est relativement aisé de constituer un état des lieux. J'ai ainsi pu obtenir un panorama détaillé de l'emploi à Unije par l'intermédiaire de Robbi Nikolić, président du conseil local (Tableau 10). Selon ses estimations, sur les 28 emplois existants sur l'île, 15 sont des emplois saisonniers.

¹⁸⁴ INSEE, dossiers complets des communes d'Ouessant et de l'Île-aux-Moines (2020)

¹⁸⁵ Taux de chômage national (hors Mayotte) au quatrième trimestre 2020, estimé par l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5044459>

Activités	Emplois permanents	Emplois saisonniers
Transport maritime	1	-
Gestion portuaire	1	1
Epicerie	1	2
Boulangerie	1	6
Restaurants/ chambre d'hôtes	3	4
Confiserie	-	2
Coopérative agricole	1	-
Poste	1	-
Services communaux (eaux, déchets)	2	-
Pêche artisanale	1	-
Concession pour l'amarrage des bateaux	1	-
<i>Total</i>	13	15

Tableau 10 : Nombre d'emplois par activité en 2023 à Unije, d'après Robbi Nikolić

Il faut cependant noter que ces chiffres n'incluent pas la location de chambres et d'appartements privés, qui représente l'essentiel de l'activité touristique sur les petites îles croates (*Ibid.*, p. 82). Celle-ci constitue bien souvent un complément de revenus pour les îliens, qu'ils soient retraités ou en activité. Il faut en outre préciser que la pluriactivité est répandue sur les îles. Le cas de Robbi Nikolić est à ce titre emblématique, puisque ce dernier est à la fois employé de l'entreprise publique de gestion de l'eau des municipalités de Cres et Mali-Lošinj, propriétaire de la petite entreprise d'amarrage et de gardiennage de bateaux et membre de la coopérative agricole, en raison de son activité d'élevage de vaches et moutons.

A Cres, l'implantation récente du siège du réseau de bus *Arriva* (qui, en raison des dispositions de la loi sur les îles, permet certains avantages fiscaux) fausse les statistiques des emplois locaux, dont 41,87% seraient liés au secteur « Transport et entreposage »¹⁸⁶. Si l'on s'intéresse aux établissements commerciaux, 21% appartiennent au secteur du « commerce de gros et de la petite réparation automobile » et 17,7% au secteur de l'hébergement et de la restauration¹⁸⁷. Basées sur l'emploi à

¹⁸⁶ Données issues du Plan de Développement des îles de Cres et Lošinj (2022-2027), p.19

¹⁸⁷ *Ibid*, p.20

l'année, ces estimations ne permettent pas d'appréhender la forte saisonnalité de l'emploi local, et notamment dans le secteur touristique, qui employait en 2014 « près de 40% de la population active, principalement dans des emplois saisonniers et non qualifiés » (Otočna Razvojna Agencija 2014, p. 25). Cette saisonnalité impacte la vie locale, comme l'explique Jasna, qui possède une entreprise dans le secteur touristique : « il y a 20 ans c'était différent ici [...] tu avais des magasins locaux, quelques boutiques de vêtements et des restaurants qui étaient ouverts tout au long de l'année [...]. Je vois une tendance à la fermeture. Ce n'est pas lié au nombre d'habitants. Parce que le nombre d'habitants n'a pas tant décliné ces vingt dernières années [...]. Mais la conception du travail a changé ». « Il y a une énorme différence entre Cres l'été et Cres l'hiver », appuyait son associée.



Photographie 40 : En cet après-midi de janvier, le port de la petite ville de Cres, qui concentre la majeure partie de l'activité économique locale, est désert (Pauline Flipo—Boucontet, janvier 2023).

Sophie, habitante de l'Île-aux-Moines, dresse un constat similaire : « il y a une surfréquentation l'été et un abandon l'hiver ». Nombreux sont les îliens qui craignent une aggravation de la saisonnalité de la vie locale, comme Mirko, propriétaire d'un restaurant à Cres : « Ce dont j'ai le plus peur c'est que Cres devienne [...] une ville fantôme. [...] vouée uniquement au tourisme, avec environ 50 000 personnes en Juillet et Août et 500 en Février ». A Silba et Unije, cette idée de ville fantôme n'est pas si éloignée de la réalité, en témoignent ces propos d'Eva, jeune habitante de Silba : « l'île est morte durant l'hiver. Il y a un seul magasin, pas de cafés, pas de restaurants, pas de vie ».

Les îliens évoquent souvent la relance des activités traditionnelles comme un moyen de renouveler l'emploi sur leur territoire. Marc, originaire d'Ouessant, considère par exemple qu'« il ne

faut pas oublier qu'une île doit vivre avec la mer. Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de marins de commerce qu'on n'a pas quelque chose à faire. Il y a l'aquaculture évidemment, la cueillette des algues, remettre en activité la récolte du petit goémon ». De la même façon, Mira, jeune retraitée de l'île de Cres, évoquait la pêche, la foresterie et l'oléiculture comme alternatives à la « monoculture touristique ». L'enjeu est toutefois d'attirer des jeunes intéressés par ces secteurs, comme le soulignait Lucija, qui partage sa vie entre Unije et Los Angeles, au sujet du potentiel agricole de l'île : « ici on pourrait tout produire, mais ça demande beaucoup d'efforts et de temps. Je comprends que ce soit difficile ».

A Cres, certains imaginent « des petites start-up [...] une brasserie [...] ou des vignes », d'autres un « hub universitaire » mais aussi « des jeunes familles qui sont venues ici parce qu'elles peuvent travailler à distance et profiter des avantages de l'île »¹⁸⁸. S'il ne favorise pas directement la création locale d'emplois, le développement du travail à distance est souvent perçu comme une opportunité de revitalisation démographique par les îliens.

A Silba et Unije, îles moins peuplées et où l'activité touristique demeure faiblement développée, la diversification économique est plus rarement évoquée, le tourisme étant envisagé comme le secteur le plus à même de créer des emplois. « J'aimerais qu'il y ait plus d'opportunités ici [...] le mieux c'est le tourisme », déclarait par exemple Josip, serveur de Silba d'une vingtaine d'années, qui aimerait voir des jeunes s'installer sur l'île. A Unije, les élus du conseil local misent notamment sur la construction d'une marina et d'un hôtel pour créer de nouveaux emplois¹⁸⁹.

Les îliens ne manquent pas d'idées pour créer de l'emploi sur leur territoire et la diversité des solutions imaginées est à l'image de la diversité des contextes insulaires. Seule la relance des activités traditionnelles apparaît comme une aspiration commune qui transparait des discours îliens. Les projets orientés sur le tourisme sont plus souvent vecteurs de crispations au sein de la communauté locale, comme l'hôtel-spa luxueux inauguré durant l'été 2021 à Ouessant, qui a été tagué à deux reprises¹⁹⁰.

¹⁸⁸ Entretiens réalisés en mai 2022

¹⁸⁹ Entretiens réalisés en juin 2022

¹⁹⁰ Lire par exemple à ce sujet l'article de Stéphane Jézéquel pour le Télégramme : « à Ouessant, l'hôtel-spa de luxe de nouveau tagué » (29 avril 2022) : <https://www.letelegramme.fr/bretagne/toutes-les-infos/a-ouessant-l-hotel-spa-de-luxe-de-nouveau-tague-244793.php>



Photographie 41 : Les graffitis inscrits sur les murs de l'hôtel Sport Ouessant et Spa, alors fraîchement inauguré, font référence à la promesse initiale de la propriétaire, qui s'engageait à faciliter l'accès des Ouessantins aux équipements nouvellement créés. Mais ces inscriptions sont plus largement révélatrices des frustrations accumulées par certains habitants de ce territoire fréquenté par une clientèle de plus en plus aisée (Stéphane Jézéquel pour le Télégramme, 20 septembre 2021).

Si la création d'emplois est une préoccupation largement partagée par les îliens, tous les projets ne font pas l'unanimité et les conflits qui émergent ponctuellement sont bien souvent révélateurs de tensions latentes au sein de la communauté locale. « Il faudrait qu'on donne la priorité à ceux qui s'impliquent, qui ont un vrai projet de vie », suggérait Suzanne, qui a toujours vécu à Ouessant, lorsque je l'interrogeais sur les enjeux majeurs de l'avenir du territoire. Bertrand, entrepreneur d'origine continentale installé à Ouessant depuis une quinzaine d'années, m'affirmait quant à lui que « créer de la richesse, de l'activité économique exactement, c'est quelque chose qui ne passe pas ici »¹⁹¹. Ces discours interrogent la cohésion sociale au sein des communautés locales, sujet qui s'est avéré récurrent dans les préoccupations des îliens.

IV.5. Renforcer la cohésion sociale

Dans une réflexion collective et interdisciplinaire sur l'îlité, un groupe de chercheurs soulignait récemment combien les sociétés insulaires, souvent décrites comme « harmonieuses » et « soudées », n'en sont pas moins sujettes aux « conflits et divisions » reflétant « une réalité [...] plus complexe » (Foley et al. 2023, p. 6). Afin de comprendre la prégnance de l'enjeu relatif au

¹⁹¹ Entretien réalisé en Février 2022

renforcement de la cohésion sociale dans les préoccupations des îliens, il est important de souligner les effets de l'interdépendance entre les habitants de ces petites communautés, qui peuvent parfois limiter la prise de position (du moins publiquement) dans les conflits survenant parfois sur les îles. Par ailleurs, certaines tensions peuvent apparaître entre populations permanentes et secondaires, révélatrices de perceptions divergentes du territoire. Ces tensions reflètent la crainte d'une perte d'identité locale, plus ou moins prégnante selon les îles étudiées.

Dans une interview accordée au quotidien *Jutarni List*, le romancier Senko Karuza, qui partage sa vie entre Zagreb et l'île de Vis, résume bien cette double dynamique à l'œuvre dans les communautés îliennes :

« En fait, l'insularité n'est pas un isolement, puisque vous êtes publiquement exposé à tout le monde. Il est difficile de nager dans ces eaux-là, même pour ceux qui en ont l'habitude. Sans même parler de ceux qui viennent de l'extérieur, qui ne comprennent pas ce tissu social fin et sensible, qui ne peuvent pas s'empêcher de juger, de narguer ou d'imposer leurs "avis d'expert", et qui essaient de changer cette culture unique, d'une valeur inestimable »¹⁹².

IV.5.1. L'effet « petite communauté » : interdépendance et « îles des masques »

Dans les années 1980, bien avant l'inauguration de l'hôtel-spa d'Ouessant, un projet visant la construction d'un centre de thalassothérapie sur la Pointe de Nioul a divisé les habitants de l'île-aux-Moines, entre ceux qui prônaient la création d'emplois et ceux qui défendaient la préservation du site. Cédric, un commerçant d'une cinquantaine d'années, m'a raconté cette histoire qui a profondément marqué la communauté locale alors que nous contournions l'île dans son petit bateau à moteur. A l'époque, il avait manifesté contre la construction du thalasso et adhéré à l'association montée par ses opposants, dont les recours ont eu raison du projet. Il m'explique que le projet a suscité des divisions au sein même des familles îliennes. Les conflits étaient tels que le sujet demeure tabou aujourd'hui, ce que m'a confirmé un autre îlien : « ça a créé un traumatisme, il y a eu beaucoup de véhémence dans les positions et l'île-aux-Moines a été coupée en deux »¹⁹³. Loin d'être anecdotique, la persistance d'un tabou relatif à cet ancien conflit est révélatrice du fonctionnement des sociétés îliennes ou plutôt des petites communautés, au sein desquelles la faible population induit une interdépendance accrue qui peut limiter les prises de positions publiques : « il y a une espèce d'omerta sur l'île [...] on ne s'oppose

¹⁹² Propos parus dans le quotidien *Jutarni List* et repris dans un article de *Courrier International* (30 juillet 2023) : <https://www.courrierinternational.com/article/entretien-senko-karuza-l-insularite-n-est-pas-un-isolement>

¹⁹³ Entretien réalisé en octobre 2023

pas parce qu'on a peur du quotidien et de la promiscuité avec les îlois qui ne sont pas du même avis », poursuivait ce retraité habitant l'île-aux-Moines.

Suzanne, Ouessantine âgée d'une cinquantaine d'années me racontait quant à elle son choix de recourir à des intermédiaires extérieurs au territoire pour défendre sa position sur un sujet sensible : « On fait commerce, tu sais du [...] ragoût dans les mottes. [...] Donc pour le faire, il faut couper des mottes de terre, étréper quoi. Et il arrive un moment où si c'est mal fait [...] c'est l'environnement qui est en danger. Toutes les zones sont dévalisées, on arrive au caillou à force de couper des mottes. Ben si moi je dis sur la place publique qu'il faut arrêter de faire le ragoût dans les mottes je me ferai lapider en direct. Parce que je suis une fille d'ici »¹⁹⁴. D'après elle, son opposition à l'étrépage tel qu'il est pratiqué pour répondre à la demande des touristes serait d'autant plus critiquée que le ragoût dans les mottes est un plat emblématique de son île natale, et donc d'une culture qu'elle se doit, aux yeux des anciens, de défendre : « et donc, quand j'ai des collègues avec qui j'en parle, qui sont pas d'Ouessant mais qui sont conscients du problème, je leur dis ben c'est mieux que vous fassiez vous de la prévention sur ce sujet-là plutôt que moi. Parce que vous vous prenez le bateau à 16h30, tandis que moi, je suis à nouveau demain sur la place publique ». Elle conclut sur cette métaphore poétique : « si tu parles d'un sujet sensible ouvertement, tu peux être sur une île dans ton île ».

Ces réticences à s'exprimer publiquement sur certains sujets sont récurrentes au sein des communautés îliennes, en raison d'un phénomène que Lucie, néo-arrivante d'Ouessant, qualifie de « normalisation du groupe ». Pour Agnès, retraitée habitant l'île-aux-Moines, le phénomène traduit surtout une volonté de préserver l'harmonie des relations sociales : « il y a une promiscuité qui est réelle et heureusement que les gens réagissent comme ça, sinon ce serait la guerre permanente ».

De fait, l'absence d'anonymat est une donnée importante du fonctionnement social : « quel que soit l'endroit où tu vas dans le village, il y a toujours quelqu'un qui te voit », m'expliquait un îlien de Silba. Un soir, alors que nous étions attablés à la terrasse d'un appartement de Cres, je m'étonnais de la rapidité avec laquelle un ami îlien avait repéré les phares d'une voiture garée sur la colline d'en face, à laquelle je n'avais pas prêté attention. La formule de l'« œil des îliens » m'est alors apparue pour qualifier la forme de contrôle social qui émane de ce regard omniprésent. Faisant référence à cette « gestion sociale particulière », Matthieu, un jeune entrepreneur de l'île-aux-Moines revenu sur son territoire natal il y a quelques années, m'avouait regretter parfois l'anonymat des grandes villes.

Les îliens ont souvent un rapport ambivalent à l'interconnaissance qui caractérise la société locale, comme Léa, jeune Ouessantine partie étudier sur le continent : « je me sens protégée dans le sens où je connais tout le monde, les gens me connaissent, ici je suis respectée [...] mais parfois c'est pesant parce que du coup, j'ai une sorte de statut à assumer, ici, je ne peux pas échouer, j'ai pas le

¹⁹⁴ Entretien réalisé en mars 2022

droit. [...] C'est peut-être pour ça que je ne reviens pas vivre ici non plus, parce que si je reviens vivre ici, ça voudra dire : "ah, et ben finalement la fille qui se lançait dans des grands projets d'études, qui voyageait et ben, elle a fini par revenir et puis elle va faire des trucs tout simples". [...] ce qui moi m'irait très bien mais... ». Les îliens, notamment lorsqu'ils sont originaires du territoire, cherchent à protéger leur image, ce qui peut s'avérer complexe dans ces petites communautés où un même individu « peut multiplier les rôles », ainsi que le souligne Anne Meistersheim : « comment se protéger des conflits quand le renouvellement des partenaires ou des protagonistes n'est pas possible ? La réponse que les insulaires ont trouvée est...le port du masque » (Meistersheim 2001, p. 98). L'auteure parle ainsi de « l'île des masques » pour décrire la « théâtralisation très poussée de la vie sociale » qui découle d'une interconnaissance marquée au sein des sociétés insulaires (*Ibid.*).

Au-delà de l'interconnaissance, l'étroitesse des communautés îliennes implique inévitablement des formes d'interdépendance qui peuvent brider la prise de position sur certains sujets d'intérêt public. A Cres, un restaurateur me racontait par exemple son expérience à l'Assemblée Touristique, un espace qui permet aux différents acteurs du tourisme de débattre des questions importantes pour le secteur. Il évoquait alors le monopole décisionnel des représentants de l'entreprise *Cresanka*, qui emploie 131 personnes, c'est-à-dire 13,6% des actifs de la municipalité de Cres. En effet, malgré des désaccords verbalisés lors de conversations informelles, les acteurs non issus de l'entreprise évitent de s'opposer aux orientations proposées par les représentants de *Cresanka* lors des assemblées, de peur de potentielles conséquences néfastes sur leur propre activité ou l'emploi d'un proche. Dans ces petites communautés, certains acteurs, qu'il s'agisse d'entrepreneurs ou de propriétaires, ont de fait une influence accrue sur le destin du territoire, qui se traduit dans leur poids décisionnel : « Si tu veux quelque chose s'est toujours aux mêmes personnes qu'il faut s'adresser »¹⁹⁵, déclarait un jeune îlien de Cres désireux d'ouvrir un restaurant.

La vie au sein d'une petite communauté implique malgré tout certains avantages, comme me l'expliquait Robbi Nikolić : à Unije « les gens qui viennent sont arrogants, et avec le temps, la vie sur l'île les change. Ici tout est lié, tout le monde est lié, s'il pleut on est tous impactés [...]. Si le bateau ne passe pas tu demandes des antibiotiques à ton voisin, et l'antibiotique s'appelle revient. [...] Tu ne peux pas aller bien tant que ton voisin [...] n'est pas bien ». Cette affirmation est particulièrement vraie dans le cas d'Unije, où la vie quotidienne de la quarantaine d'habitants permanents est fortement impactée par l'accessibilité. Mais elle reflète plus largement le fonctionnement de sociétés au sein desquelles l'autorité publique est peu représentée : « c'est la mentalité aussi sur les îles où il n'y a pas de gendarmerie, on est beaucoup dans l'autogestion », commentait un élu ouessantien¹⁹⁶.

¹⁹⁵ Notes issues du carnet de terrain et datées du 9 juin 2021

¹⁹⁶ Entretien réalisé en mars 2022

Plus largement, l'importance des relations sociales, qui caractérise le mode de vie insulaire, est aussi valorisée par les îliens. C'est sans doute Alexandre, marié à une Ouessantine et qui a longtemps fréquenté l'île comme résident secondaire avant de s'y installer définitivement à la retraite, qui décrit le mieux les avantages de cette forte interconnaissance : « J'ai trouvé ici une racine [...] pour moi qui suis d'une petite famille. [...] Et c'est vrai que Ouessant, c'est une famille. [...] Moi, pour aller chercher mon pain, je mets normalement cinq minutes aller-retour. Eh bien, en réalité, je ne mets pas cinq minutes, je mets une heure et demie parce que le temps de fréquenter tout le monde qui est au bourg, de parler... En clair, une existence à la fois sociale mais familiale. Tout le monde se connaît. [...]. Donc vous existez. Et ça, c'est important quand même quand on est dans une île, c'est d'exister [...] En tant que sujet, et non plus en tant que chose, vous êtes chosifié sur le continent »¹⁹⁷.

IV.5.2. Des tensions entre différentes catégories d'habitants au sentiment de dépossession : une îléité menacée ?

Si la question du renforcement de la cohésion entre différents profils d'habitants a notamment été formulée comme enjeu à Ouessant et l'Île-aux-Moines, cette préoccupation revient fréquemment dans le discours des îliens. Par exemple, si les îliens de Silba semblent privilégier la question de l'accessibilité, ils n'en remarquent pas moins certaines évolutions au sein de la société locale. Dans cette île où, dès l'arrivée du printemps, on s'interpelle au café du port en lançant « *kad ste stici ?* » (« quand êtes-vous arrivés ? »), la présence des résidents secondaires est ancienne. Pourtant, Ivica, un secondaire que j'ai interrogé dans ce même café, remarque des évolutions de la fréquentation, notamment liées à l'augmentation de la population secondaire : « il y a beaucoup plus de gens en été, avant je connaissais tout le monde, maintenant je ne connais pas tout le monde »¹⁹⁸. Il m'explique qu'autrefois les mêmes touristes revenaient chaque année sur l'île avant d'acheter une maison, tandis que les secondaires d'aujourd'hui semblent moins attachés à l'île, ce qui traduit des évolutions sociétales plus larges : « les gens veulent voyager [...] mais si tu ne viens là que trois semaines par an tu peux pas être intégré ».

A l'Île-aux-Moines, Isabelle observe des changements similaires, contrastant avec sa propre expérience de « vraie » résidente secondaire qui s'est étalée sur 35 ans : « on venait ici les grandes vacances, on venait les grands week-ends, mes enfants ont été élevés beaucoup ici ». A Unije, où « la plupart des résidents occasionnels [...] sont originaires du territoire et connaissent ainsi l'histoire et les défis de l'île » (Perinić, Kovačić et Silveira 2022, p. 283), ce type de discours est moins représenté.

Agnès, résidente secondaire à la retraite qui fréquente l'Île-aux-Moines depuis sa jeunesse, déclarait quant à elle regretter « une certaine atmosphère conviviale » : « tout le monde se disait

¹⁹⁷ Entretien réalisé en mars 2022

¹⁹⁸ Entretien réalisé en mai 2022

bonjour [...]. Les touristes étaient en minorité donc ils étaient obligés de coopérer et de respecter les gens de l'île ». Ce sentiment d'être envahis durant la saison estivale est très prégnant à Ouessant, ainsi que le résume Léa : « c'est souvent que tu peux avoir des rapports conflictuels entre Ouessantins et touristes, [...] Les vélos au milieu de la route, c'est insupportable quand t'es en voiture, [...] c'est comme si ici t'arrivais dans une zone de non-droit ». A Ouessant, le qualificatif « chinchard », utilisé pour désigner les touristes est assez significatif de la gêne que peuvent ressentir les habitants, ainsi que l'explique Christophe : « le chinchard c'est un poisson... qui est pas très apprécié, qu'est pas un mauvais poisson mais qui est pas...Qu'est un poisson qui a plein d'arêtes. Et en fait, le chinchard, il vit en banc et c'est un poisson qui a un comportement un peu électrique comme ça qui [...] avance en zigzaguant tu vois [...]. Et donc les, les touristes quand ils débarquent et qu'ils sautent sur leur vélo, [...] ça fait des espèces de, de bancs de chinchards [...]. Quand les gens arrivent sur une île, c'est comme si c'était plus les mêmes règles quoi ».

Dans cette île où le développement du tourisme a été plus tardif qu'à Silba ou à l'Île-aux-Moines, les mutations liées à la fréquentation touristique sont vécues de façon plus brutale par les îliens, ainsi que l'explique une élue locale : « pendant très longtemps, l'île est restée vraiment enfermée sur elle-même et tout d'un coup, le tourisme s'est développé de façon tellement importante en peu de temps que... Avant les touristes qu'on voyait, on les connaissait. [...] certains Ouessantins ont eu peur que l'île ne soit plus leur île »¹⁹⁹. Parallèlement, la croissance des résidences secondaires s'accompagne de nouveaux rapports au territoire et à la société locale : « maintenant les gens, ils veulent être barricadés chez eux, donc ils ont des haies. [...] ils veulent plus être vus. Dans le temps, il n'y avait pas ça ici »²⁰⁰, remarquait Ludivine, qui a toujours vécu à Ouessant.

A Ouessant, ce sentiment de dépossession se double d'une relative fracture entre population permanente et secondaire, qui reflète des écarts de classes. Une îlienne d'un certain âge m'expliquait par exemple, sur le ton de la confiance : « les nouveaux arrivants, c'est tous des étrangers qui sont, en général qui ont pognon », avant d'être appuyée par une amie : « C'est l'argent qui fait tourner Ouessant. C'est le capitalisme. On arrive à une île de capitalistes »²⁰¹. Ces discours révèlent en creux le contraste qui existe entre l'aisance financière de certains nouveaux résidents, souvent secondaires ou intermittents, et la précarité d'une partie de la population îlienne (Tesson 2019, p. 183). Derrière la question de l'argent et de ses marqueurs matériels (« Quand je vois des 4X4, quand on voit les voitures... », sifflait Marc, un autre Ouessantin), la perception d'un certain dédain de la part d'une frange des résidents secondaires agace certains résidents permanents, comme Josiane, retraitée qui me recevait dans son salon : « Il y a aussi des gens, par rapport à leur situation, [...] qui te prennent

¹⁹⁹ Entretien réalisé en février 2022

²⁰⁰ Entretien réalisé en mars 2022

²⁰¹ Entretien réalisé en mars 2022

pour un moins que rien quoi tu vois, qui te rabaisent ». Son mari poursuit : « parce qu'ils sont habitués à être groupés. Ici [...] il y en a quelques-uns, qui sont groupés par profession. [...] il y a des avocats, il y a des médecins, il y a des ceci, des cela. Eh bien, ils n'ont pas envie, peut-être, d'avoir affaire à quelqu'un qui est plus simple, qui est d'Ouessant ». Ce dernier commentaire fait écho aux divisions socio-spatiales déjà observées dans les îles du Ponant par Louis Brigand et Clotilde Buhot (Brigand 2000, p. 329; Buhot 2006, p. 263).

Toutefois, il convient de souligner qu'en dépit des évolutions constatées par les îliens, la catégorie des résidents secondaires demeure floue, regroupant une diversité de profils, à l'image des résidents secondaires corses interrogés par Marie-Antoinette Maupertuis, Caroline Tafani et Audrey Poggioli, dont certains, les « enracinés » et les « habitués », font preuve d'un fort ancrage territorial, tandis que les « enclavés » et les « détachés » ne sont pas ou peu intégrés aux communautés locales (Maupertuis, Tafani et Poggioli 2017, p. 11).

D'ailleurs, s'il est fréquent d'entendre les échos d'un certain manque de considération de la part de la population secondaire sur les îles, ces critiques sont invariablement suivies de nuances, qui préviennent toute tentative de généralisation des dynamiques sociales qui se jouent dans ces territoires : « Mais par contre mes voisins sont de Paris, c'est des médecins [...]. Mais moi, je m'entends extrêmement bien avec eux. [...]. Non, mais avec eux, ce n'est pas pareil quoi, ils nous invitent à manger n'importe quand... Mais ça dépend des gens, tu vois de la bienveillance des gens. [...] ce regard qu'ils portent sur toi, c'est ça qu'il faut que tu vois » concluait Josiane.

Cette phrase que j'aurais pu entendre sur chacun des territoires de cette recherche -ici prononcée par Suzanne, originaire d'Ouessant- résume assez bien la relation ambivalente des îliens aux touristes et résidents secondaires : « A la fin de l'été on veut qu'ils se cassent, à la fin de l'hiver on a envie de voir de nouvelles têtes, c'est comme ça [...] il y a beaucoup de contradictions dans nos discours ».

Le sentiment de dépossession exprimé par certains îliens est d'autant plus marqué que la croissance des populations secondaires s'accompagne d'une potentielle influence accrue de ces résidents sur le destin du territoire, où certains cherchent à intégrer l'arène municipale : « l'île dans dix ans je la vois aux mains de ceux qui sont très aisés, qui ont des propriétés magnifiques, il y en a bien un qui finira par se faire élire maire », déclarait par exemple Agnès, elle-même propriétaire d'une maison à l'Île-aux-Moines. Dans les îles du Ponant, cette crainte que les résidents secondaires « parviennent à "prendre" la mairie » n'est pas un phénomène nouveau (Buhot 2006, p. 205). A Ouessant, le maire se questionne sur l'état d'esprit de certains résidents secondaires, qui cherchent à « imposer leur vision » : « [...] pourquoi tout de suite vouloir, et on le voit de plus en plus, s'insérer dans les lieux où on prend les décisions ? Je trouve que [...] ça relève d'un état d'esprit [...] qui peut être un peu inquiétant ». Le maire de l'Île-aux-Moines tient un discours similaire : « il n'y a rien de pire que tous ces gens qui sont arrivés depuis un an et font dans le "touche pas à mon île". Ils disputent un permis de construire et ne veulent pas qu'un nouveau voisin ait le sien. Ils sont dans la consommation du territoire alors qu'il faut être dans la construction ».

Certains sujets, comme la fréquentation touristique, cristallisent les divergences entre différentes catégories de population, ainsi que me l'expliquait Pierre, élu de l'Île-aux-Moines : « tous les sujets quasiment sont polémiques, [...] ces polémiques elles révèlent des fractures existantes, elles révèlent la fracture permanents - secondaires, elles révèlent des fractures îlois d'origine - îlois de choix »²⁰². Danijel, qui partage sa vie entre Silba et le Luxembourg, m'expliquait par exemple qu'il « faut se plaindre », parce que ceux qui arrivent avec un esprit trop optimiste sont moins facilement acceptés. De fait, Stjepan, quarantenaire originaire de cette même île me déclarait que « la vie sur l'île n'est pas simple, et que celui qui croit ça se plante. Sur l'île soit tu es fou soit tu le deviens ». Ce discours m'a rappelé les propos d'un ami écrivain ayant passé plusieurs mois à Ouessant dans le cadre d'une résidence d'écriture, et qui m'a dit s'être senti véritablement accepté au moment où la vie sur l'île lui était devenue quasiment insupportable : « je me suis intégré au moment où l'île m'a brisé »²⁰³.

Du côté des secondaires, certains déplorent un manque d'informations ou un « cloisonnement », comme Nathalie, qui possède une résidence secondaire à l'Île-aux-Moines : « je vois pas comment un lieu peut se passer éternellement [...] de l'implication de la majeure partie ses propriétaires »²⁰⁴. Consciente d'arriver « dans un terrain qui a une histoire », celle-ci évoque des « petits décodages à faire » et les qualités de médiateur de son voisin, qui lui permet de rencontrer des habitants permanents. A Silba, Danijel regrettait également un faible accès à l'information sur la vie du territoire, tout en concédant une légitimité accrue aux résidents permanents, « qui doivent subir le quotidien de l'île », tandis que lui vient avant tout pour se reposer. Evoquant la tendance des résidents secondaires à idéaliser le territoire, il considère néanmoins qu'il faut « trouver un moyen de profiter [...] de ces gens-là pour qu'ils apportent quelque chose, [...] profiter de cette bonne énergie qu'ils ont ».

Comme je l'ai souligné précédemment, il est important de tenir compte du flou des catégories de résidents « permanents » et « secondaires », qui ne semblent plus adaptées pour définir la sociologie complexe des territoires insulaires dans une époque marquée par de nouveaux rapports à la mobilité. Sébastien, employé municipal de l'Île-aux-Moines, notait par exemple que l'île était de plus en plus fréquentée l'hiver, ce qu'il associe à l'arrivée du TGV à Rennes et l'essor du télétravail pendant l'épidémie de Covid-19, tout en ajoutant : « il y a différents profils, déjà qu'est-ce qu'un résident secondaire ? [...] il y a des gens qui sont résidents secondaires un temps et qui deviennent résidents à

²⁰² Entretien réalisé en mars 2022

²⁰³ Notes issues du carnet de terrain et datées du 9 février 2022

²⁰⁴ Entretien réalisé en mars 2022

l'année »²⁰⁵. Avec le climat, l'accessibilité et la réduction des distances figurent en effet parmi les facteurs de dynamisme du marché immobilier sur le littoral de la France métropolitaine (Cazaux 2022, p. 353), encourageant un mode de vie réticulaire. Parallèlement, l'épidémie de Covid-19 et les confinements qui l'ont rythmée semblent avoir participé de l'essor de nouveaux rapports à ces territoires, habités de façon intermittente par une partie de la population. C'est par exemple le cas d'Ulrich et Claudia, un couple d'Allemands rencontrés à Silba qui, après une période de confinement sur l'île, ont décidé d'y passer plus de temps. Ces derniers effectuent de petits travaux de réparation pour l'Eglise et organisent un grand barbecue de fin de saison rassemblant des gens « avec toutes sorte d'opinions, parfois qui ne se sont pas parlé depuis dix ans, à part pour se dire bonjour »²⁰⁶. D'origine extérieure à la communauté, ces résidents intermittents peuvent également contribuer à préserver « l'âme villageoise »²⁰⁷ que les îliens ont peur de perdre.

Car s'il existe bien des tensions entre différentes catégories d'habitants sur les îles étudiées, et notamment dans les territoires où la population secondaire est supérieure à la population permanente, celles-ci reflètent plus la crainte d'une perte d'identité que le rejet uniforme de nouvelles populations. Ainsi que le souligne Nathalie Bernardie-Tahir, « les identités insulaires –ce que d'aucuns ont nommé les îléités-, représentent autant de points d'ancrage de sociétés en désir de reconnaissance. A l'heure de la mondialisation et de la menace que celle-ci semble faire peser sur la diversité culturelle du monde, les îles revendiquent avec une acuité croissante leurs particularités, leurs singularités, comme pour échapper au prétendu magma uniformisant de la globalisation » (Bernardie-Tahir 2011b, p. 380). La nostalgie de ceux qui, comme Agnès, regrettent « une certaine atmosphère conviviale », se fait alors l'écho de mutations sociétales plus vastes, face auxquelles certains, à l'image de Saša, îlien de Silba, aimeraient réhabiliter des valeurs telles que « l'ordre, le respect, les traditions familiales ». Cette tendance au repli identitaire peut être analysée comme une réponse à de vastes transformation socio-économiques :

« À l'ère de la mondialisation, les flux de personnes, de capitaux, d'aménagement du territoire et d'idées menacent de déstabiliser les communautés imaginées et les frontières géographiques imaginaires qui délimitent les lieux. En observant ce processus, Massey (1994) a noté que certains groupes sociaux travaillent avec ferveur pour maintenir ces frontières, établir une cohérence et protéger l'authenticité imaginaire des lieux afin de garantir l'intégrité d'un endroit appelé "chez soi" » (Trudeau et McMorran 2011, p. 442).

²⁰⁵ Entretien réalisé en mars 2022

²⁰⁶ Entretien réalisé en mai 2022

²⁰⁷ Expression d'une habitante de l'Île-aux-Moines (entretien réalisé en mars 2022)

D'ailleurs, l'idée selon laquelle les îles « auraient su, mieux qu'ailleurs, conserver leur identité sociale et culturelle », est aussi bien entretenue par les îliens d'origine que par les touristes et résidents secondaires en quête d'altérité (Bernardie-Tahir 2011b, p. 415).

Enfin, le rejet des étrangers est loin d'être systématique chez les îliens. Nombreux sont ceux qui, comme Eva, jeune habitante de Silba, défendent une société locale « plus tolérante, ouverte, attractive pour les nouvelles personnes ». D'autres, comme Carole, élue de l'île-aux-Moines, se réjouissent de la diversité du conseil municipal, qui rassemble « des gens de l'île, du cru, [...] qui ont une ouverture d'esprit de leur île, une connaissance du terrain à partir d'une certaine époque, et des gens de l'extérieur, des nouveaux arrivants, qui ont une autre ouverture, d'autres idées », ce qui permet d'avoir des « échanges enrichissants »²⁰⁸. « On ne peut pas être une île sous globe non plus quoi, faut arrêter les conneries », résume Suzanne, habitante d'Ouessant. Là encore, n'en déplaise à l'imaginaire continental, les communautés îliennes apparaissent plus comme des prismes exacerbant des mutations sociales plus vastes que des sociétés hautement spécifiques, réservoir de temps immémoriaux.

²⁰⁸ Entretien réalisé en mars 2022

Conclusion du Chapitre IV

L'analyse des principaux enjeux et scénarios formulés par les îliens de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines fait apparaître des préoccupations communes et notamment celle du maintien de la « vie » sur le territoire, à laquelle différentes priorités sont associées en fonction des contextes insulaires. Si les priorités peuvent diverger d'une île à l'autre, les discours îliens reflètent des craintes communes, en particulier celles de la perte de vitalité démographique et d'une activité de plus en plus saisonnière. Ce scénario est lié à la spéculation immobilière à l'œuvre sur ces territoires attractifs et notamment à Ouessant, Cres et l'Île-aux-Moines, territoires disposant d'un statut municipal et globalement plus dynamiques que les îles de Silba et Unije. Il est intéressant de noter que la question de la cohésion sociale a été aussi fréquemment évoquée par les îliens que celle de l'accessibilité, reflétant la prégnance de certaines tensions entre différentes catégories d'habitants, malgré l'émergence de nouveaux modes d'habiter qui rendent obsolète la dichotomie entre résidents permanents et secondaires. Qu'ils soient secondaires, permanents ou intermittents, les nouveaux arrivants sont parfois perçus comme une menace, et ce notamment à Silba, Ouessant et l'Île-aux-Moines (Unije étant de fait assez peu concernée par ces nouvelles arrivées, tandis qu'à Cres la communauté locale est moins restreinte d'un point de vue démographique et géographique).

A Cres, des oppositions existent toutefois entre les habitants des villages et ceux de la ville de Cres, quasiment considérée comme une ville continentale par la première catégorie, avec tous les défauts que les îliens peuvent attribuer à ce monde urbanisé : les habitants de la ville de Cres auraient perdu le contact avec la nature, vivant au rythme des horaires de bureaux et oubliant les valeurs familiales et solidaires qui persistent dans les villages de l'île. Si bien évidemment, mon analyse en tant que personne originaire du continent, ayant vécu et travaillé dans des villes dépassant largement les 3000 habitants, est tout autre, il est intéressant de constater un effet de mise en abîme dans les représentations des îliens issus des villages de Cres, pour qui la ville idoine est perçue comme une loupe des espaces urbanisés continentaux.

Malgré ces différences inter-îles (voire intra-île dans le cas de Cres), les valeurs comme les travers de la vie au sein d'une petite communauté sont évoqués dans l'ensemble des territoires étudiés et s'avèrent essentiels pour comprendre la structuration des conflits sur ces territoires. C'est dans ces théâtres territoriaux qu'interviennent les enjeux que je vais approfondir dans les chapitres V et VI, et nous verrons que les différentes perceptions des solutions à mettre en œuvre sont bien souvent révélatrices de tensions existantes au sein des communautés îliennes.

Il convient enfin d'insister sur la dimension systémique des préoccupations îliennes, exacerbée à l'échelle des îles, ainsi que le soulignait Gaëlle, habitante intermittente d'Ouessant : « Moi je trouve qu'à Ouessant, [...] c'est là où c'est passionnant, c'est que tout est lié [...] et que quand tu bouges un

truc, ça fait bouger le reste »²⁰⁹. De fait, les enjeux sont bien souvent interreliés dans le discours des îliens, en témoigne cette remarque de Laura, élue ouessantine : « pour moi, la priorité, c'est qu'il y ait un renouveau de la population. [...] Après, ça passe aussi par le travail parce que venir sans travail, c'est un peu compliqué. En fait, tout est lié : s'il n'y a pas de logement, il n'y a personne qui vient non plus »²¹⁰. Ainsi que le souligne Anne Meistersheim, « le local est complexe et l'espace insulaire comme cas particulier du local l'est encore plus » (Meistersheim 2001, p. 149).

²⁰⁹ Entretien réalisé en Février 2022

²¹⁰ Entretien réalisé en Février 2022

Chapitre V. Contraintes et perspectives de la politique du logement à Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines

A la fin du mois de Septembre 2022, l'Île-aux-Moines accueillait le festival des Insulaires, temps fort de la vie culturelle des îles du Ponant. Organisé chaque année sur une île différente, l'évènement n'est pas seulement festif, puisqu'il offre également une occasion d'échanger entre populations îliennes et acteurs publics autour d'enjeux partagés. Lors de cette neuvième édition du festival, la thématique du logement était mise à l'honneur et fut évoquée à l'occasion d'une conférence-débat. C'est dans une salle comble que différents intervenants étaient rassemblés pour aborder l'épineuse question introduite par Louis Brigand, géographe spécialiste des Îles du Ponant. Philippe le Bérigot, maire de l'Île-aux-Moines et Président de l'Association des Îles du Ponant, Roxane Berger, membre de l'association Les enfants de tempête, Denis Bredin, directeur de l'Association des Îles du Ponant, Erwan Robert, directeur de Bretagne Sud Habitat (premier bailleur social du Morbihan) et Olivier Carré, maire de Bréhat ont ensuite tour à tour abordé les potentielles voies d'amélioration de la situation du logement sur les îles.



Photographie 42 : Les intervenants réunis dans le cadre de la conférence-débat ont présenté différentes solutions testées ou à l'étude sur les îles pour faire face à la problématique du logement, de la coopérative d'habitants au Bail Réel Solidaire. De nombreux îliens ont participé aux échanges en exprimant, non sans émotion, leurs craintes et interrogations relatives à la crise du logement (source : page Facebook du festival Les Insulaires, 30 septembre 2022).

Le débat a été marqué par le cri d'alerte de Roxane Berger, dont l'association récemment créée à l'île d'Yeu se donne pour objectif d'« alerter les médias, les élus, les pouvoirs publics sur la situation

dramatique, alarmante des gens qui habitent dans les îles »²¹¹. Dénonçant des solutions qui s'apparentent à « des petits pansements sur une grosse hémorragie », celle-ci appelait les élus des îles du Ponant à exiger des mesures de régulation visant à limiter la location saisonnière et la spéculation immobilière, propos qui furent accueillis par un tonnerre d'applaudissements.



Photographie 43 : Parmi les îliens venus en nombre assister aux échanges sur le logement, des membres et sympathisants de l'association Les enfants de tempête, créée en juin 2021 à l'île d'Yeu, brandissaient des pancartes pour dénoncer les prix de vente des maisons sur les différentes îles du Ponant (source : page Facebook du festival Les Insulaires, 30 septembre 2022).

En réponse à ce discours, Philippe le Bérigot soulignait la volonté commune des maires « d'obtenir des réglementations [...] qui soient favorables », sans remettre en cause les lois mais plutôt « leur application systématique sur tout le territoire », qui fait abstraction des particularismes locaux. « Il n'y a pas une solution, mais il faut qu'on soit capables d'en trouver certaines qui vont s'agglomérer », ajoutait l'édile.

Quels sont les freins rencontrés sur les îles face à la problématique du logement et quelles solutions sont envisagées pour y faire face ? Quelle est la marge de manœuvre des élus insulaires pour

²¹¹ L'intégralité des échanges de la conférence-débat organisée le 24 septembre 2022 à l'Île-aux-Moines est disponible en vidéo : <https://youtu.be/qy7FNq2V3l8>

répondre à la demande de logement ? Ce cinquième chapitre vise à explorer ces questionnements à l'échelle des îles de Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines, où le logement a été identifié comme un enjeu prioritaire par les îliens que j'ai rencontrés.

Il convient alors, dans un premier temps, d'évoquer le contexte national de la politique du logement en France et en Croatie, afin de mieux comprendre les outils dont disposent les acteurs îliens. J'interrogerai ensuite les facteurs de freins qui constituent, à l'échelle des territoires étudiés, autant d'obstacles à la résolution de cette problématique. Ayant précisé ces éléments de contexte, j'aborderai différentes solutions mises en œuvre ou envisagées par les acteurs îliens, qui reflètent autant de stratégies parfois contradictoires portées par des élus, des acteurs associatifs ou bien des citoyens face à un enjeu territorial complexe.

V.1. Contexte et outils phares de la politique du logement en France et en Croatie

La crise du logement qui affecte la plupart des pays européens n'épargne pas la France et la Croatie. Amplifiée par la crise financière de 2008 et l'épidémie de Covid-19, cette crise se traduit notamment par une insuffisance de l'offre et une hausse des prix du logement qui affectent particulièrement (mais pas uniquement) les métropoles attractives (Schmid 2022a, p. 1). Dans un ouvrage collectif portant sur les politiques mises en œuvre par différents pays européens pour faire face à la crise du logement, le professeur de droit Christoph Schmid souligne les racines « multiples » de cette situation, qui « comprennent une croissance urbaine rapide due à la migration, la marchandisation et la spéculation immobilière, la taille réduite des ménages associée à une augmentation de l'espace résidentiel par habitant et l'insuffisance des nouvelles constructions, à laquelle le manque d'espace dans les zones urbaines et l'inefficacité des procédures administratives contribuent souvent » (*Ibid.*). Du point de vue des politiques publiques, « la part du logement public et social a diminué à cause des coupes budgétaires et des mesures de privatisation, et le secteur n'a été que lentement relancé ces dernières années » (*Ibid.*).

En France métropolitaine, les prix d'achat du logement ont augmenté de 115% entre 2000 et 2018, même si l'on relève d'importants écarts d'un territoire à l'autre (Posocco 2022, p. 79-80). Parallèlement, ainsi que le souligne le politologue Jean Merckaert, si pendant « longtemps, prix de l'immobilier et revenus ont progressé au même rythme [...], depuis l'an 2000, les premiers ont augmenté 1,7 fois plus vite que les seconds » (Merckaert 2018, p. 2). D'après les données de l'OCDE²¹², les prix réels des logements ont augmenté de 33% en France entre 2015 et 2022, ratio qui s'élève à 61% en Croatie sur la même période.

²¹² OCDE (2023), Prix du logement (indicateur) : https://www.oecd-ilibrary.org/economics/housing-prices/indicator/french_810c5baa-fr

V.1.1. L'accession à la propriété comme modèle privilégié

Dans les deux pays, l'accession à la propriété apparaît comme un modèle privilégié qui se traduit dans le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement, de 58% en France et pas moins de 85% en Croatie (Posocco 2022, p. 81; Marina Kunovac 2020, p. 266). Côté croate, ce taux s'explique en partie par l'émigration des jeunes en âge d'accéder à la propriété.

Par ailleurs, les racines historiques de cet attachement à la propriété individuelle diffèrent dans les deux Etats. En France, « la propriété foncière est véritablement née [...] de la Révolution et du code civil de 1804 et a signé l'abolition du servage. C'est ce qui explique la solennité dont s'est entourée l'affirmation de la garantie du droit de propriété ("un droit inviolable et sacré", "nul ne peut en être privé si ce n'est lorsque la nécessité publique ...") » (Renard 2015, p. 45). Aujourd'hui, certains analysent l'importance de l'accès à la propriété comme une forme de « patrimonialisation de la protection sociale » dans un contexte marqué par « la fragilisation des parcours professionnels, l'exposition au risque du chômage, l'incertitude sur les retraites et, plus généralement, sur le devenir de l'État social », autant de facteurs qui poussent les Français à concevoir « la propriété du logement [...] comme une forme d'assurance » (Bonneval 2018, p. 62).

Côté croate, la prédominance de la propriété privée reflète une rupture avec les valeurs du régime socialiste, qui prônait la « propriété sociale, [...] fondée sur un concept collectiviste » (Josipović 2022, p. 270). Durant la période socialiste, de nombreuses maisons en propriété individuelle sont nationalisées, tandis que le régime mène une politique soutenue de construction de logements locatifs sociaux afin de loger la masse prolétarienne affluant vers les grandes villes (Svirčić Gotovac 2020, p. 6). Clé de voûte de ce système, le « droit de location » (*tenancy right*), « était défini comme le droit d'utiliser un appartement en propriété sociale, et le droit et le devoir de son titulaire étaient de l'utiliser et de l'entretenir librement et sans aucune entrave, de payer un loyer à des conditions avantageuses et de participer à son entretien » (Josipović 2022, p. 270-271). Les locataires de ces appartements étaient ainsi protégés par ce droit « acquis pour une durée indéterminée » et transférable à d'autres membres du ménage occupant le logement (*Ibid.*, p. 271). Néanmoins, l'émigration en direction des grandes villes était telle que de nombreuses constructions illégales de maisons ont fleuri en marge de cette politique volontariste de construction de logements en propriété sociale, ce qui pousse certains auteurs à considérer que « la société socialiste avait une idéologie de la location, et une pratique de la propriété privée » (Svirčić Gotovac 2020, p. 7). Par ailleurs, ce modèle n'a pas empêché l'émergence d'une ségrégation socio-spatiale, puisque l'élite politique vivait dans des appartements de meilleure qualité et situés plus près des centres urbains (*Ibid.*). Après l'indépendance, « l'accession à la propriété est apparue comme le mode d'occupation du logement le plus socialement et politiquement validé puisqu'elle s'inscrivait dans un mouvement collectif vers une prospérité capitaliste idéalisée et constituait, au niveau individuel, le signe d'un statut de classe moyenne réussi » (Rodik et Mikuš 2023, p. 595).

V.1.2. Logement social et baux protégés : le bilan mitigé des outils en faveur du locatif social

Au cours des années 1990, le concept de propriété sociale disparaît des politiques publiques, tandis qu'une partie des propriétaires dépossédés durant la période socialiste récupèrent leurs biens (*Ibid.*; Josipović 2022, p. 277). Les anciens bénéficiaires du droit de location se voient offrir la possibilité d'acheter leur logement à un prix extrêmement avantageux car encadré par la loi, dont certaines réductions étaient déduites (moins 30% pour les vétérans, moins 20% dans le cas d'un achat en une fois, etc.), ce qui explique qu'une majorité de Croates sont alors devenus propriétaires de leur logement (*Ibid.*, p. 272). Pour ceux qui n'ont pas pu acheter leur logement, un nouveau statut, sous la forme du « bail protégé » remplace le droit à la location, ce qui leur permet de demeurer dans les appartements qu'ils occupent, ce à des loyers particulièrement avantageux vis-à-vis des prix du marché, selon les dispositions de la loi sur les Baux Résidentiels adoptée en 1996 (*Ibid.*, p. 279). Cette situation génère alors un déséquilibre entre le droit des locataires et ceux des propriétaires de ces appartements dont certains n'ont pas, à ce jour, retrouvé le plein usage de leur bien et la possibilité de le louer au prix du marché²¹³. Jusqu'à aujourd'hui, les tentatives de refonte de ce système, que l'on peut analyser comme une survivance du droit à la location socialiste, ont échoué à répondre aux attentes de la Cour Constitutionnelle croate, au vu de l'incapacité de l'Etat à assurer des compensations pour les propriétaires des appartements faisant l'objet d'un bail protégé ou, à l'inverse, de protéger les droits des occupants de ces logements en cas d'expulsion (*Ibid.*, p. 298). En dehors des anciens bénéficiaires du droit à la location, différentes catégories de personnes, et notamment les vétérans de la guerre d'Indépendance, peuvent faire valoir leur droit à un bail protégé (*Ibid.*, p. 279). Enfin, la location fait souvent l'objet d'arrangements informels, ce pourquoi en 2011, seuls 1,3% des Croates « étaient des locataires payant un loyer au prix du marché » (*Ibid.*, p. 266). Certains auteurs analysent l'émergence d'une « pensée néolibérale » et, en conséquence, d'un « piège de la privatisation » comme des obstacles majeurs à la construction d'une nouvelle politique de logement social après l'indépendance du pays (Svirčić Gotovac 2020, p. 4-11).

En France, où la politique de logement social prend forme dès la fin du XIX^{ème} siècle avec les « habitations à bon marché » (HBM) (Stébé 2022, p. 3), on compte 20% de ménages locataires d'un logement privé, tandis que 14% occupent un logement social (Posocco 2022, p. 81). Adoptée en 2000, La Loi Solidarité et renouvellement urbain impose des quotas de logements sociaux aux communes. En 2013, le dispositif est renforcé par la Loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, qui relève les quotas de 20 à 25% pour les communes de plus de 3500 habitants et renforce les pénalités encourues pour les municipalités n'atteignant pas ces objectifs. Le texte prévoit en outre une décote du foncier public

²¹³ Tatjana Josipović précise qu'en 2018, 3726 appartements étaient occupés par des locataires disposant de baux protégés (Josipović 2022, p.277).

destiné à la construction de logements sociaux. L'Usufruit Locatif Social (loi ENEL de 2006), qui repose sur la concession d'un bien immobilier acheté par un investisseur privé à un bailleur social, a permis à certaines collectivités de construire des logements sociaux sans recourir à des subventions publiques (*Ibid.*, p. 88). Malgré tout, le manque de logement sociaux est estimé aujourd'hui à 1 600 000 (*Ibid.*, p. 81), en dépit des objectifs ambitieux fixés durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, qui prévoyait la construction de 110 000 à 120 000 logements sociaux par an (Stébé 2022, p. 5). La construction de logements sociaux, qui avait progressé dans la décennie 2000-2010, connaît un déclin constant depuis 2011 (*Ibid.*, p. 4-5). L'insuffisance de l'offre est également à mettre en lien avec une mobilité résidentielle réduite au vu des prix du marché (Posocco 2022, p. 81), ce qui favorise un phénomène de rétention du logement social. Du point de vue du marché immobilier, on constate ainsi que « le logement social a [...] assez peu joué le rôle régulateur qui pourrait être le sien » (Bonneval 2018, p. 59).

D'autres dispositifs (lois Scellier, Pinel, Duflot), qui visaient à soutenir la construction de logements à « loyer contrôlé » via des réductions de taxes, ont eu un impact limité, ce pourquoi « dans un rapport de 2017, la Cour des Comptes appelait à une sortie progressive et sûre de ces programmes et à ce que les investisseurs institutionnels jouent un rôle plus important dans la construction et la location de logements privés » (Posocco 2022, p. 86).

V.1.3. Principaux dispositifs soutenant l'accès à la propriété

Côté croate, la politique d'accès au logement se focalise sur l'accession à la propriété, et notamment via la loi de 2001 sur la Construction Résidentielle Subventionnée, qui favorise l'achat d'un appartement à un prix plafonné par le biais d'une institution publique, l'Agence des Transactions et de Médiation Immobilière (APN), responsable de la construction et de la vente des logements (Josipović 2022, p. 280-281). Une partie de ces logements est également accessible à la location, à un loyer n'excédant pas 30% des ressources des demandeurs qui sont sélectionnés, comme les acheteurs, sur critères sociaux (*Ibid.*, p. 285). Entre son lancement et l'année 2018, le dispositif avait permis la construction de 8245 appartements, dont plus de la moitié avant la crise financière de 2008, qui a sévèrement impacté ces programmes (*Ibid.*, p. 283-284). En 2018, seuls 215 appartements de ce type ont été construits (*Ibid.*, p. 284), malgré les difficultés persistantes d'une partie de la population à accéder à un logement décent (Svirčić Gotovac 2020, p. 15).

Afin d'enrayer l'émigration et de favoriser la « régénération urbaine », l'Etat croate met en place un système de prêts immobiliers subventionnés en 2017 (Josipović 2022, p. 285). Dans ce dispositif, les subventions contribuent, sur une durée de 5 ans, au remboursement du prêt immobilier pour l'achat d'une maison ou d'un appartement et sont calculées en fonction de critères sociaux et géographiques. Celles-ci font l'objet d'un contrat entre un acheteur, une banque privée et l'Agence des Transactions et de Médiation Immobilière (*Ibid.*, p. 286). Ce programme, qui devait favoriser l'accession à la propriété à des prix abordables, a eu des effets contreproductifs puisque son succès,

en boostant le marché immobilier, a conduit à une augmentation des prix du logement (Davor Kunovac et Zilic 2022, p. 19).

En France, le Prêt à Taux Zéro (PTZ), qui vise à soutenir l'acquisition d'un logement par les « ménages des classes moyennes et modestes », a connu de multiples réformes depuis sa création en 1995 (Deniau et al. 2019, p. 8-9). Contrairement aux prêts subventionnés en Croatie, le PTZ n'aurait pas eu « d'effet significatif durable sur les prix du logement et du foncier », bien que peu d'études convergentes permettent d'étayer ce constat (*Ibid.*, p. 41). En revanche, les auteurs d'un rapport sur le PTZ pointent la faible efficience du dispositif au regard de l'argent public investi (*Ibid.*, p. 43). Malgré tout, la décision récente de supprimer cet outil majeur de l'accession à la propriété, adoptée dans le cadre du deuxième plan quinquennal « pour le Logement d'abord » (2023-2027) est décriée par une majorité d'acteurs du logement, comme la Fédération Française du Bâtiment²¹⁴. Le Prêt social location-accession (PLSA), qui permet l'acquisition progressive d'un bien loué par des ménages aux revenus modestes, a quant à lui prouvé son efficacité, même s'il comporte des limites telles que la « charge administrative liée à l'obtention d'un logement et la répartition inégale de l'offre de logements pour les primo-accédants à travers le pays » (Posocco 2022, p. 90).

V.1.4. Face à la spéculation foncière et immobilière, un renouvellement nécessaire des politiques de logement

En France comme en Croatie, différents auteurs dénoncent d'une part la marchandisation et la financiarisation du logement et, d'autre part, le désinvestissement de l'Etat dans la régulation des marchés foncier et immobilier. Pour l'économiste Vincent Renard, « les inégalités de richesse se cristallisent dans le capital foncier et immobilier » (Renard 2015, p. 42). En Croatie, l'impact de la crise financière de 2008 sur l'endettement des ménages est étroitement lié aux prêts réalisés en Francs Suisse auprès de banques étrangères, phénomène que Petra Rodik et Marek Mikuš qualifient de « financiarisation périphérique et prédatrice » (Rodik et Mikuš 2023, p. 595). A la suite de la crise financière de 2008, « l'appréciation forte et soutenue du franc suisse [...] a considérablement gonflé les valeurs en kuna²¹⁵ des échéances impayées. Les débiteurs ont connu de graves difficultés financières, des défauts de paiement et des problèmes relationnels et de santé », situation qui a conduit à une contestation juridique collective et qui « perdure [aujourd'hui] dans des procès individuels » (*Ibid.*, p. 580).

Face à la crise du logement, certains dénoncent un manque de « volonté politique pour atténuer les conséquences de la privatisation du logement », dans un contexte où la hausse des prix

²¹⁴ Lire à ce sujet le communiqué publié par la Fédération Française du Bâtiment le 5 juin 2023 : <https://www.ffbatiment.fr/actualites-batiment/presse/cnr-logement-btp-secteur-mepri>

²¹⁵ Le kuna était la monnaie croate jusqu'au passage à l'euro au premier janvier 2023

de l'immobilier constitue « un obstacle à l'exercice du droit au logement en tant que droit social » (Svirčić Gotovac 2020, p. 18). Ce constat rejoint les conclusions des géographes français Aurélie Delage et Max Rousseau, qui soulignent « une demande croissante de régulation du marché de la part d'une population qui se politise actuellement sous l'effet de la crise aiguë du logement » (Delage et Rousseau 2022, p. 5). A propos de « l'exode urbain » qu'aurait entraîné l'épidémie de Covid-19, ces derniers observent que « ce sont les flux financiers, bien davantage que les flux humains, qui ont explosé depuis le premier confinement, atteignant [...] un niveau record depuis 2008 », un phénomène qui traduit la croissance des inégalités au sein d'une émergente « société de rentiers »²¹⁶ (*Ibid.*, p. 2-4). Cas emblématique, la Bretagne a fait l'objet de nombreuses transactions, qui ont « alimenté des stratégies diverses : multirésidentialité, investissement, les deux à la fois... Pour de nombreux acheteurs, il s'agit de tirer parti des aménités de chaque résidence au meilleur moment : beaux jours à la campagne, hiver doux à la mer, sociabilité et rendez-vous médicaux en ville... Le tout facilité par la mise en location temporaire via des plateformes type AirBnB, qui permet de payer les charges, voire de dégager un revenu complémentaire. Au lieu d'occuper un ou deux logements selon des temporalités saisonnières (les mois d'été par exemple), les ménages avec ce type de stratégie sortent donc plusieurs logements du marché résidentiel, notamment du secteur locatif libre » (*Ibid.*, p. 3). A travers la spéculation immobilière, qui est le fait d'une « somme de stratégies individuelles », on constate ainsi que « le marché se révèle incapable d'assurer le bien commun » (Merckaert 2018, p. 3).

En ce sens, « une réponse uniquement centrée sur la stimulation du marché, telle qu'un hypothétique "choc de l'offre", revient à traiter le mal par le mal si elle n'est pas assortie de mesures de régulation des loyers, de révision de la fiscalité ou encore de production de logements sociaux en zone tendue » (Bonneval 2018, p. 63). Nombreux sont les partisans de mesures fortes pour limiter la spéculation immobilière, telles que la « taxation des résidences secondaires, [la] limitation de AirBnB, [le] permis de résident conditionnant l'achat d'un bien au fait d'habiter le territoire depuis au moins un an, etc. » (Delage et Rousseau 2022, p. 5). Vincent Renard défend quant à lui l'élévation de la taxe foncière sur les terrains constructibles qui, en limitant le phénomène de rétention foncière, favoriserait la production de nouveaux logements (Renard 2015, p. 43-44).

Côté croate, Tatjana Josipović souligne la nécessité « d'investir davantage dans la construction d'appartements publics destinés à être loués à des groupes particuliers de la population à des conditions plus favorables » (Josipović 2022, p. 299). Cette conclusion est partagée par Petra Rodik et Marek Mikuš, pour qui « seule une augmentation à grande échelle de l'offre publique de location ouvrirait la porte à un régime de logement plus diversifié » (Rodik et Mikuš 2023, p. 596). Néanmoins, ces derniers se positionnent en faveur d'un « changement plus radical vers la démarchandisation du

²¹⁶ En 2021, 24% des ménages français détenaient 68% du parc de logements des particuliers, d'après l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5432517?sommaire=5435421>

logement à l'échelle internationale (au moins à l'échelle européenne dans le cas de la Croatie) pour contrecarrer les tendances à la financiarisation et instaurer des systèmes de logement justes sur le plan socio-économique » (*Ibid.*). Ce positionnement est proche de la proposition de Jean Merckaert, qui appelle à « faire du logement un commun et en sacréaliser le droit d'usage » (Merckaert 2018, p. 3).

V.1.5. La dissociation foncière, un moyen de repenser la propriété ?

En France comme en Croatie, la crise du logement semble ainsi interroger la prédominance du modèle de la propriété privée. En ce sens, les dispositifs relatifs à la dissociation foncière, inspirés des *community land trust* américains et permettant de dissocier la propriété du foncier et du bâti présentent un intérêt certain. Cette idée, qui fait l'objet d'un intérêt croissant en France, est loin d'être nouvelle : la dissociation foncière était au cœur du principe des baux emphytéotiques administratifs (BEA), inscrits dans la loi d'amélioration de la décentralisation en 1988. A travers ces baux de longue durée (de 18 à 99 ans), une collectivité locale peut octroyer des droits réels à un privé sur un terrain (pour réaliser des équipements ou construire des logements) tout en conservant la propriété du sol. Le Bail Réel Immobilier, créé en 2014, reprend ce principe pour permettre à des « ménages remplissant des conditions de ressources d'acquérir un logement pour une durée comprise entre dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf ans » (Chardeaux 2020, p. 39). Dès 2016, le dispositif est adapté et devient le Bail Réel Solidaire, qui prévoit notamment la création des Offices Fonciers Solidaires (OFS), un « nouvel organisme à but non lucratif, [...] agréé par le préfet et dont l'activité principale est d'acquérir des terrains, de sélectionner les ménages éligibles sur critères sociaux, de facturer les redevances foncières, d'assurer ou de déléguer la maîtrise d'ouvrage et de vérifier la bonne application des clauses au moment de la revente » (Le Rouzic 2021, p. 72). L'originalité du dispositif réside dans le caractère « rechargeable » du bail, qui ne vise pas une acquisition du foncier mais bien la circulation du bail, ainsi que l'explique Vincent le Rouzic :

« Le principe est simple : il s'agit de confier la propriété du sol à un organisme à but non lucratif, ce qui permet de sortir le coût du foncier du prix du logement, offrant ainsi la possibilité aux ménages d'acquérir leur résidence principale quand ils n'ont pas la capacité financière suffisante pour l'acheter sur le marché libre. [...] En contrepartie de ce coup de pouce initial, le ménage s'engage à revendre son titre de propriété en respectant une formule de revente lui permettant de retrouver sa mise initiale à laquelle s'ajoute une part de la plus-value. La plus-value limitée du ménage vendeur permet à l'acquéreur suivant de pouvoir à son tour acheter son logement dans des conditions favorables, et ainsi de suite, de sorte que le dispositif perdure de génération en génération » (*Ibid.*).

Cet outil a notamment été mobilisé dans les métropoles de Rennes, Lille, Toulouse et Paris (Chardeaux 2020, p. 40). En janvier 2021, on recensait « cinquante-deux organismes agréés, cinq en cours d'agrément, vingt-six en projet », notamment à l'initiative de collectivités locales, qui apparaissent comme des « acteurs pionniers » dans la création des Offices Fonciers Solidaires (Le Rouzic 2021, p. 73). Dans les petites communes, au budget moins conséquent que celui des métropoles, la question demeure de savoir « qui financera les terrains ainsi mis à la disposition, à un

prix hors marché, des ménages qui souhaiteront construire en utilisant ce nouveau dispositif » (Vorms 2020, p. 37).

V.2. La crise du logement sur les îles : des contraintes territoriales

Dans sa thèse d'état publiée en 2000, Louis Brigand soulignait déjà les contraintes spécifiques de la politique de l'habitat sur les îles du Ponant : « La gestion du bâti dans les îles se heurte à des obstacles, à la fois, fonciers, économiques et culturels. Le paradoxe est bien que, malgré cette extension des surfaces bâties, les populations insulaires diminuent toujours d'un recensement à l'autre. La pression foncière sur le bâti n'est donc qu'une conséquence directe de l'engouement touristique » (Brigand 2000, p. 337-338). Si des mutations sociales plus vastes, comme la réduction de la taille des ménages, peuvent également éclairer ce phénomène, ce constat est également partagé par les îliens de Cres, comme Mirko, restaurateur pour qui la situation du logement « est vraiment mauvaise pour les jeunes, parce qu'avec le développement du tourisme l'intérêt pour les appartements et les terrains est relativement élevé [...] sur la côte, en particulier sur les îles [...] où la proportion de terrains constructibles et de logements est limitée alors que la demande est très forte »²¹⁷. La crise du logement sur les espaces littoraux attractifs s'inscrit dans un contexte de « spécialisation des territoires : les territoires qui comportaient relativement peu de résidences secondaires voient leur proportion diminuer tandis que ceux qui en comportaient une part importante voient leur proportion augmenter » (Dumont 2014, p. 32-33). Dans le cas des îles, ce contexte de pression foncière et immobilière est renforcé par différents facteurs, que je vais détailler ici.

V.2.1. La faible disponibilité du foncier

L'étroitesse de l'espace constitue une première contrainte à la création de logements sur les îles, où une « difficulté majeure est de trouver des espaces disponibles pour construire » (Brigand 2000, p. 337). Ainsi que le soulignait Philippe le Bérigot : « nous, on n'a pas d'espace rétro-littoral »²¹⁸.

²¹⁷ Entretien réalisé en octobre 2023

²¹⁸ Entretien réalisé en mars 2022



Photographie 44 : Le chemin qui longe la Grande Plage à l'Île-aux-Moines, depuis laquelle on aperçoit le littoral continental, est bordé de propriétés cossues disposant de spacieux jardins (Pauline Flipo—Boucontet, mars 2022).

L'Île-aux-Moines, territoire de 3,2km² qui a connu un développement précoce des résidences secondaires, s'est fortement construite depuis les années 1960, ce qui est visible à la fermeture du paysage : l'île « s'est autant transformée au cours de ces quarante dernières années, quant au paysage et à la propriété foncière, que pendant la période allant de l'appropriation des terres par les paysans au Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine », soulignait Patrick Prado dès 2006 (Prado 2006, p. 458).

Les prix et la rareté du foncier constituent ainsi un obstacle majeur à la construction de logement sociaux ou communaux, ce qui vaut aussi à Cres : « la ville de Cres n'a plus tellement de terrains, donc il sera difficile de réaliser un projet pour installer des populations jeunes à un prix raisonnable »²¹⁹, soulignait une îlienne d'une trentaine d'années, membre de la liste électorale de Marin Gregorović, jeune maire socialiste élu en 2021.

²¹⁹ Entretien réalisé en juin 2021



Photographie 45 : Lors de son élection en juin 2021, Marin Gregorović a déclaré vouloir « placer Cres parmi les meilleures villes où habiter en Croatie ». Originaire de l'île et ancien adjoint au maire, l'édile figure parmi les plus jeunes maires de Croatie (source : <https://gradonacelnik.hr/>, 15 juin 2021).

Certains îliens sont très critiques vis-à-vis de la vente des terrains communaux lors de précédents mandats, qui visait notamment à remettre à flot les finances locales, plus faibles qu'à l'époque de la Yougoslavie durant laquelle la municipalité recouvrait l'archipel Cres-Lošinj : « Le principal problème à Cres, [...] c'est que la masse critique est petite, il n'y a pas assez de gens pour générer suffisamment d'argent, [...] et donc ils vendent la ville entière », affirmait Borna, loueur de bateaux originaire de l'île. Goran, ancien élu local qui s'était opposé à la vente d'un terrain communal situé à proximité immédiate de la mer dans le cadre d'un projet d'hôtel, soulignait le profit limité de ces transactions pour la municipalité : « je ne pense pas que la ville ou les résidents en bénéficient, je pense que c'est juste une croissance à court terme qui au final se finira mal pour nous ».

Par ailleurs, à Cres comme à Ouessant et l'Île-aux-Moines, le morcellement du foncier est un frein à l'acquisition de terrains : « les îles possèdent des parcellaires d'une grande complexité du fait d'un morcellement particulièrement important. [...] Les 50 000 parcelles ouessantines s'organisent entre elles selon des lois conditionnées par des usages agricoles aujourd'hui révolus » (Brigand 2000, p. 319). Le cadastre d'Ouessant est à ce titre emblématique, ainsi que le soulignait la Chambre régionale des comptes dans un rapport de 2017 : « L'extrême morcellement historique de son cadastre rend complexe la maîtrise du foncier et le portage de projets de construction de logements, alors que dans le même temps, la commune est confrontée à une progression rapide du taux de résidences secondaires [...]. Malgré les efforts de la collectivité, le parc locatif, essentiellement communal, reste

insuffisant pour accompagner le développement économique de l'île » (Chambre régionale des comptes de Bretagne 2022, p. 2).



Figure 11 : Aperçu du cadastre d'Ouessant, fragmenté en de multiples sillons qui sont autant de vestiges de l'agriculture insulaire, ainsi que le raconte Christophe : « un sillon [...] c'est une bande d'un mètre sur 20 mètres de long. Ces sillons comme ça, dans lequel tu faisais des patates [...] avant, chacun avait son sillon, et donc [...] t'as un terrain de 20 mètres et 10 mètres de large et ben t'as 20 propriétaires sur le truc [...] après c'est ce qui a protégé Ouessant » (source : France cadastre, mis à jour le 28/06/2019 ; <https://france-cadastre.fr/cadastre/ouessant>).

A Ouessant comme dans les autres îles étudiées, le morcellement du foncier est lié à la question de l'indivision, qui bloque l'accès à la terre en raison d'une propriété morcelée entre de multiples héritiers, phénomène qui tend à s'accroître de génération en génération. Pour Tamatoa Bambridge, qui a étudié la question dans le cas Polynésien, la fiducie, en permettant une dissociation de la propriété et de l'usage des terres, serait un moyen de dépasser les contraintes issues de l'indivision (Cordobes et Bambridge 2019, p. 33).

A l'Île-aux-Moines, Philippe le Bérigot m'expliquait sa stratégie de « veille permanente » dans le but d'acheter des parcelles, y compris en zone non constructible, pour constituer progressivement

une réserve foncière²²⁰. L'achat d'un terrain attenant au cimetière en 2021 s'inscrit par exemple dans cette stratégie à long terme. Malgré tout, les prix prohibitifs du foncier en zone constructible limitent cette stratégie pour les communes insulaires, alors même que « la constitution de réserves foncières permettrait de régler en partie le problème [...] du logement pour les insulaires » (Brigand 2000, p. 355).

V.2.2. Des territoires protégés par des réglementations fortes

Dans sa thèse sur la gestion des ressources maritimes dans les îles de l'Iroise (Sein, Molène et Ouessant), Mylène Tesson remarque que les « options de construction sont limitées, pour les particuliers, mais aussi pour les municipalités, qui sont restreintes dans les permis de construire en raison des réglementations environnementales, patrimoniales [...] et de la Loi Littoral, qui assurent par ailleurs l'intégrité paysagère de ces territoires » (Tesson 2019, p. 177). De fait, en matière de protection environnementale et architecturale, les îles ont bien souvent « fait preuve d'antériorité par rapport au continent » (Brigand 2000, p. 349). A Ouessant, l'ensemble du littoral est classé en 1979, ce qui implique une « autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites » pour « toute modification de l'état ou de l'aspect du site »²²¹. Par ailleurs, afin de préserver l'harmonie paysagère de l'île, une zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) a été créée à l'initiative de la commune en 2009, de manière à « maîtriser le développement de l'urbanisation, tout en proposant des formes de gestion du paysage » (*Ibid.*, p. 338). Ainsi que me l'expliquait Denis Palluel, cette protection implique que « tous les dossiers d'urbanisme passent dans les mains [...] de l'ABF » (Architecte des Bâtiments de France). Un ancien élu local, qui fut membre du conseil municipal pendant 30 ans et président de la commission urbanisme, me racontait son expérience auprès des Architectes des Bâtiments de France, plus ou moins tolérants face aux demandes des habitants : « je défendais le client, [...] c'est à dire celui qui faisait la demande »²²², notamment car certaines exigences de l'ABF, dans le cadre d'un projet de rénovation par exemple, impliquent un poids financier important pour les îliens.

A Cres, le centre-ville est également protégé au titre de la loi sur la Protection et la Préservation de la Propriété Culturelle et classé en « Zone A », qui implique une « protection complète des structures historiques », c'est-à-dire le plus haut niveau de protection du patrimoine bâti existant en Croatie (Ministarsvo Kulture i Medija 2022, p. 14). La moindre modification de cette zone est soumise

²²⁰ Notes issues du carnet de terrain et datées du 16 avril 2021

²²¹ Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion de territoires, ministère de la transition énergétique : <https://www.ecologie.gouv.fr/politique-des-sites>

²²² Entretien réalisé en février 2022

à la décision du Conservateur régional, dont le rôle équivaut à celui de l'Architecte des Bâtiments de France, et qui se base sur des normes définies par le ministère de la Culture. Comme à Ouessant, les îliens sont mitigés vis-à-vis de cette protection, qui permet de préserver le caractère singulier de la vieille ville mais limite l'utilisation de matériaux modernes, pour isoler les maisons par exemple, qui sont anciennes. « Tu ne peux pas changer grand-chose dans la vieille ville, même planter un arbre c'est compliqué »²²³, résume Marin Gregorović, maire de la municipalité de Cres.



Photographie 46 : Sillonée de rues étroites, la vieille ville de Cres abrite de nombreuses maisons vides, dont l'achat est bloqué par l'indivision mais aussi freiné par la complexité liée à la rénovation du bâti (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2021 et juillet 2022).

D'autres parties du territoire de Cres sont classées en « zone B » (protection partielle) et « zone C » (protection de l'ambiance), qui impliquent une réglementation plus souple (*Ibid.*, p. 15).

²²³ Entretien réalisé en mai 2022

L'île-aux-Moines, à l'instar de l'île d'Arz et l'île de Batz, fait partie des seules îles du Ponant ne comprenant pas de zone classée. Celles-ci constituent des sites inscrits, ce qui implique une réglementation plus souple, dans laquelle l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est seulement consultatif.

Les îles du Ponant sont également protégées au titre de la Loi Littoral dont les dispositions, sur un territoire insulaire, sont fortement contraignantes en matière d'urbanisme, ainsi que le note Louis Brigand : « les dispositions liées à la limite de la bande des 100 mètres ou aux espaces proches du rivage les concernent tout particulièrement en raison de l'importance de leur linéaire côtier qui, en comparaison avec des communes littorales non insulaires, est nettement plus significatif. La loi, en ignorant cette spécificité insulaire, a instauré un décalage entre les dispositions théoriques et leur application locale. Le concept de l'aménagement en profondeur, qui encourage les constructions à l'intérieur des terres trouve sa limite en milieu insulaire. Est-ce que 100 mètres insulaires correspondent à 100 mètres continentaux ? Une commune littorale de 20 kilomètres de profondeur ne peut pas être comparée à une commune insulaire de 2 kilomètres de largeur » (Brigand 2000, p. 355).

Si la loi Littoral a permis de préserver les îles d'une urbanisation excessive, elle limite fortement les nouvelles constructions, d'autant plus dans un territoire tel que l'île-aux-Moines, où la bande terrestre entre deux côtes se réduit le plus souvent à quelques centaines de mètres. A ce sujet, Jimmy Pahun, député du Morbihan, exprimait « une petite réserve [sur] la notion d'espace proche du rivage. [...] je suis très raide sur l'application de la loi Littoral. Simplement, il y a des trucs qui paraissent un peu anachroniques »²²⁴. Ce dernier faisait notamment référence aux dents creuses (c'est-à-dire, des terrains non construits situés entre deux bâtiments) rendues inconstructibles sur les îles en raison de la notion d'espace proche du rivage, ce qui empêche l'application des modifications qu'il a portées dans le cadre de la loi ELAN « pour densifier dans des zones déjà urbanisées ». De fait, dans une note rédigée par l'Association des îles du Ponant et compilant les retours des différents maires consultés à l'Assemblée Nationale en 2019 en vue du projet de loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration des territoires (sur lequel je reviendrai plus amplement dans le 8^{ème} chapitre de ce travail), ces derniers déploraient le fait que « les dispositifs prévus par la loi ELAN pour l'assouplissement de la constructibilité sont largement inopérants du fait de l'exception de leur application dans les "espaces proches du rivage" »²²⁵.

²²⁴ Entretien réalisé en mars 2022

²²⁵ Note projet de loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration des territoires réalisée par l'Association des îles du Ponant, 2019

Malgré ces contraintes, les maires du Ponant ne remettent pas en cause la loi Littoral, ainsi que le soulignait Philippe le Bérigot lors de la conférence-débat organisée dans le cadre de la neuvième édition du festival des Insulaires²²⁶. Néanmoins, concernant la réglementation sur les « espaces proches du rivages », ce dernier déplore « un texte [...] aussi applicable à Montbéliard qu'à Ouessant [...] : le même texte va être valable sur une commune du littoral avec un rétro littoral de plusieurs kilomètres et une île [...]. J'estime être un républicain [...] mais il faut laisser des marges de compétences aux acteurs locaux »²²⁷, affirmait-il. Cette position rejoint celle de Denis Palluel : « on ne va pas supprimer la Loi Littoral [...], moi je suis républicain aussi et la loi est l'expression de la volonté générale ». Comme Philippe le Bérigot, ce dernier ne se positionne pas en faveur d'une remise en cause des lois mais plutôt des modalités de leur application : « on reste quand même dans un état très centralisé au niveau de beaucoup de réglementations ». Quelques exceptions sont néanmoins prévues par la loi Littoral telles que l'« extension de l'urbanisation existante, [la] construction liée à un service public ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau » (*Ibid.*, p. 356).

Il faut par ailleurs souligner l'implication du Conservatoire du Littoral sur les îles qui, en raison de nombreuses acquisitions foncières réalisées à partir de 1979 (*Ibid.*, p. 381), « est très présent sur les problèmes de protection foncière et de développement territorial des îles »²²⁸, ainsi que me l'expliquait Denis Bredin, directeur de l'Association des Îles du Ponant et ancien délégué de rivage Bretagne au sein du Conservatoire du Littoral. Cet établissement public administratif de l'Etat gère notamment la pointe sud (Pen Hap) à l'Île-aux-Moines ainsi qu'une moindre partie du littoral ouessantin. Ainsi que le souligne Denis Bredin, la politique de gestion et d'acquisition du foncier fait la particularité du Conservatoire du Littoral, mais ce dernier « ne gère pas tout seul, il gère avec les collectivités, il y a un partenariat qui est mis en place sur la préservation et la valorisation d'un terrain naturel ». Ainsi, à l'Île-aux-Moines, Julien Leperlier, garde littoral dont la fonction est de gérer les propriétés du Conservatoire du Littoral, est employé à la fois par la mairie et le Conservatoire, ce qui lui confère un rôle d'intermédiaire entre ces deux acteurs de façon à faciliter l'émergence d'une position commune, par exemple dans le cadre d'un projet d'aménagement²²⁹. Le Conservatoire a la priorité pour préempter sur le foncier dans sa zone d'intervention, suivi du département et de la commune : « rien n'est impossible mais tout se négocie »²³⁰, déclarait Philippe le Bérigot à propos de

²²⁶ L'intégralité des échanges de la conférence-débat organisée le 24 septembre 2022 à l'Île-aux-Moines est disponible en vidéo : <https://youtu.be/qy7FNq2V3I8>

²²⁷ Entretien réalisé en mars 2022

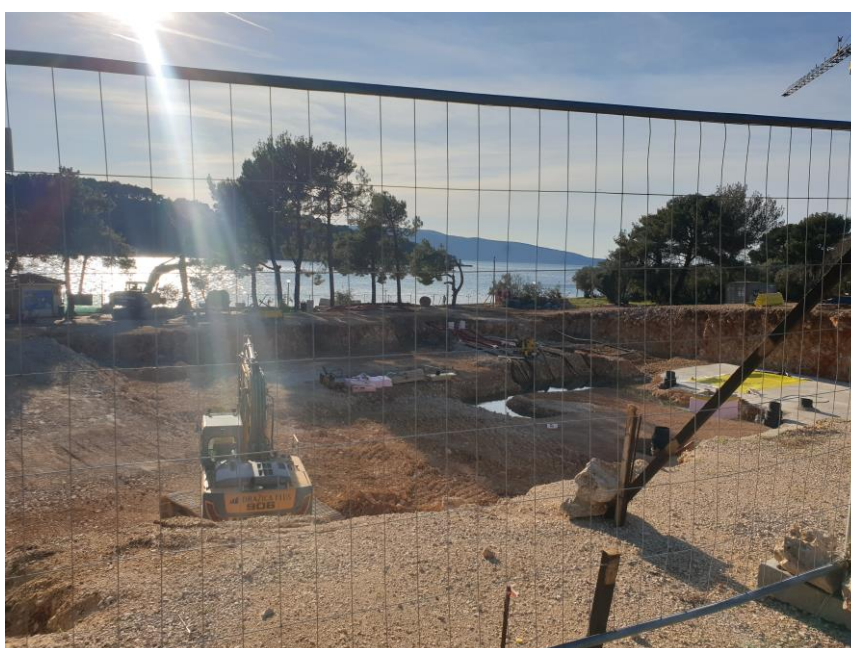
²²⁸ Entretien réalisé en mars 2022

²²⁹ Entretien réalisé en mars 2022

²³⁰ Notes issues du carnet de terrain et datées du 16 avril 2021

ses échanges avec le Conservatoire du Littoral, qui lui accorde généralement « une attention particulière »²³¹.

S'il n'existe pas d'institution équivalente en Croatie, le littoral fait l'objet d'une Loi sur la Propriété Maritime et les Ports Maritimes, faisant intervenir un « Conseil Expert pour la planification et la construction sur le domaine maritime » dans le cadre de tout projet d'aménagement à proximité du littoral. Ses dispositions sont nettement moins strictes que celles de la loi Littoral française, puisque la bande non constructible se réduit à 25 mètres en dehors des zones urbanisées, tandis que des exceptions sont prévues dans le cas d'infrastructures publiques et d'extension de bâtiments existants²³². A Cres, deux hôtels récemment construits à proximité immédiate du littoral ont ainsi été vecteur de débats entre les îliens.



Photographie 47 : Chantier de construction de l'hôtel Marriott International à une vingtaine de mètres du littoral de Cres. Tout au long de l'hiver 2023, nombreux sont les îliens qui se sont offensés de ce chantier qui, afin de permettre la création d'un parking souterrain, a nécessité de creuser en dessous du niveau de la mer. Mais une partie des îliens est également favorable à ce type de projet, qui devrait attirer une clientèle aisée sur le territoire et créer de nouveaux emplois (Pauline Flipo—Boucontet, janvier 2023).

²³¹ Entretien réalisé en mars 2022

²³² Loi sur la Propriété Maritime et les Ports Maritimes : <https://www.zakon.hr/z/505/Zakon-o-pomorskom-dobru-i-morskim-lukama>



Figure 12 : Le design imaginé pour le futur hôtel Marriott International a été relayé via les médias et a alimenté le débat entre les îliens (source : Jutarni List, 26 juillet 2023).

Un autre hôtel, qu'une élue municipale appelle « la bétonnière », a été construit à moins d'une dizaine de mètres du littoral, en vertu de l'exception prévue par la loi permettant la rénovation d'un bâtiment existant : « c'était une ancienne maison, donc tu peux la reconstruire, tu ne peux en construire en nouvelle. Sauf que ce n'est pas une reconstruction, c'est un bâtiment totalement neuf et plus grand », déplorait-elle²³³.

²³³ Entretien réalisé en mai 2022



Photographie 48 : A gauche, l'ancien bâtiment que les îliens appelaient « Dalmacija », à droite, le nouvel hôtel, nommé « Villa Mamin san » inauguré en 2023 (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2021, janvier 2023).

Ainsi, s'il existe une variété de réglementations visant la préservation des paysages, du patrimoine bâti et du littoral en vigueur à Cres, Ouessant et l'île-aux-Moines, la préservation des espaces littoraux est bien plus stricte côté français. A ce sujet, Mira, îlienne de Cres, déplorait le fait de ne pas pouvoir compter sur l'Etat pour « protéger notre forêt, notre air, notre mer ». S'il l'on peut s'interroger sur les modalités d'application de la loi Littoral sur les îles, et notamment se demander « si l'on protège mieux en déposésant » (*Ibid.*, p. 353), le texte a le mérite de proscrire certains projets qui, à l'heure où l'élévation du niveau de la mer est un phénomène avéré, paraissent aberrants d'un point de vue environnemental. On comprend alors la position nuancée des élus tels que Denis Palluel et Philippe le Bérigot vis-à-vis de la loi Littoral.

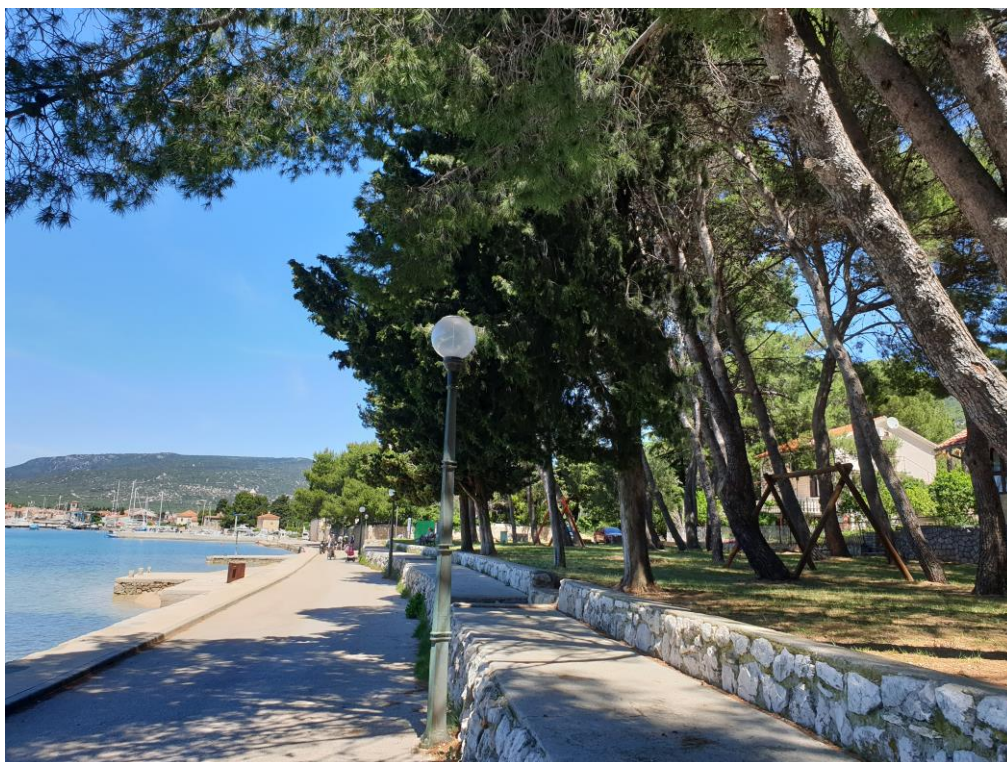
V.2.3. Les enjeux de la planification urbaine

Face aux contraintes réglementaires et à « la pression foncière sur le bâti », la planification urbaine constitue un enjeu majeur dans la résolution de la problématique du logement sur les îles (*Ibid.*, p. 335). En 2022, alors que le chantier de révision du plan spatial (équivalent du plan local d'urbanisme) était lancé par la municipalité de Cres, Marin Gregorović, maire de l'île, m'indiquait sa volonté de « prendre le contrôle du développement spatial » du territoire. Ce dernier anticipait par ailleurs la vivacité du débat public à venir, notamment de la part des propriétaires fonciers, qui ont tout intérêt à voir leurs terres classées en zone constructible. D'après lui, l'enjeu est de penser l'urbanisme en fonction des besoins économiques locaux tout en préservant le cadre de vie, car la ville de Cres « a la chance de ne pas être trop construite ». Pour cela, il prévoyait notamment d'imposer un certain nombre de mesures pour réglementer les constructions à venir. Mirko, ancien élu local membre de la commission d'urbanisme m'expliquait quant à lui que « le développement de toute ville, petite ou grande, commence avec l'urbanisme. En changeant les plans, tu construis le futur de la

communauté ». Selon lui, le zonage est donc « la chose la plus importante parce qu'avec ça tu influences la vie des gens ».

Ces questions s'inscrivent dans un contexte particulier à Cres, où l'existence d'une liste indépendante représentée au conseil municipal et portée par l'un des deux promoteurs immobiliers largement implantés sur le territoire est vivement critiquée, bien que rarement dans les arènes publiques. On peut en effet questionner la légitimité d'un tel acteur à s'impliquer dans la sphère publique et notamment dans la commission urbanisme, présidée depuis six ans par un membre de cette liste « indépendante ». Nombreux sont les îliens qui évoquent un « lobby de la construction » : « ici tu as des shérifs locaux qui ont leurs tentacules partout », affirmait par exemple Danijela, une élue locale. S'il est légitime de s'interroger sur le conflit d'intérêt découlant de la présence d'acteurs économiques influents au sein du conseil municipal, leur impact sur la politique locale reste à prouver. En mai 2022, la décision du maire de s'opposer à la vente d'un terrain à l'un de ces influents promoteurs, jugée illégale puisque la municipalité revendique la propriété de cet emplacement²³⁴ (une situation directement liée à la complexité de la propriété en Croatie, qui n'a pas fait l'objet de remboursements systématiques au gré des changements de régime) semble contredire l'idée - localement répandue - d'une forte influence des acteurs de la construction sur les autorités municipales. Pourtant, alors que le conflit prenait de l'ampleur à l'échelle locale, j'ai maintes fois entendu que ce terrain avait été vendu au promoteur par la ville.

²³⁴ En vertu de la Loi sur l'économie communale, qui précise qu'en absence d'information cadastrale, les terrains comportant des infrastructures gérées par la commune durant une période conséquente appartiennent de fait à la municipalité (précisions apportées dans un document adopté le 16 mai 2022 par le conseil municipal de Cres et intitulé : « Proposition de décision confirmant la nature des infrastructures communales du domaine public à usage général acquises au jour de leur construction ou de leur aménagement » et mis en ligne le 16 mai 2022 : <https://www.cres.hr/shared/files/content/dup2uxyr5k4.pdf>)



Photographie 49 : Situé dans le quartier de Grabar, le terrain dont la vente a suscité une opposition au sein de la municipalité et de la population de Cres abrite une forêt de pins utilisée comme plage ombragée par les familles îliennes (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).

Plus largement, nombreux sont les îliens qui s'opposent aux nouvelles constructions, et les modifications des plans d'urbanisme suscitent régulièrement des oppositions, comme l'a par exemple constaté l'enquêteur public commissionné en 2022 à l'Île-aux-Moines dans le cadre d'un projet de modification du PLU : « une proportion importante d'observations se sont situées en dehors du champ de l'enquête publique, notamment sur les projets de construction de lotissements ou de densification du centre bourg, reflétant les préoccupations des résidents sur la qualité de vie et la protection à la fois de l'environnement et du caractère propre de l'île »²³⁵.

Ouessant fait partie des rares communes à ne pas disposer de plan local d'urbanisme, ce qui, ainsi que l'expliquait une élue locale, relève d'un « choix volontaire de la commune ». C'est donc le Règlement National d'Urbanisme qui est appliqué à l'échelle de la municipalité. D'après cette élue, ce

²³⁵ Extrait du rapport rédigé par Jean-Paul Le Divenah et intitulé « Commune de l'Île-aux-Moines, Modification n°1 du plan local d'urbanisme et révision du zonage d'assainissement. Enquête publique du 10 octobre au 10 novembre 2022. 2ème partie : Conclusions du commissaire enquêteur » (p.12)

choix s'explique en partie par la complexité de gérer les questions urbanistiques au sein d'une petite commune : « c'est un métier l'urbanisme, [...] tu peux facilement te tromper en interprétant un extrait du règlement ». Les dossiers d'urbanisme sont donc transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et à l'Architecte des Bâtiments de France, dont le rôle est de « s'assurer que la demande réponde aux contraintes architecturales et patrimoniales d'Ouessant ». Ainsi, « l'arrêté est pris au nom de l'État et pas au nom de la commune. Donc ça veut dire que si un permis est attaqué parce qu'il est illégal, ce n'est pas notre responsabilité qui est engagée, c'est celle de l'État ». Pour l'élue, il est préférable que ces avis soient rendus par « des gens dont c'est le métier », d'autant que les conflits sont fréquents dans ces territoires protégés : « il y a beaucoup de PLU qui sont attaqués au titre de la loi littoral, parce que des gens qui habitent en bord de côte ne veulent pas qu'il y ait une maison trop près de chez eux. Et il y a plein de PLU maintenant [...] qui doivent être révisés parce qu'il y a des terrains qui ont été classés constructibles et par rapport à la loi Littoral, qui n'auraient pas dû l'être ». De fait, la gestion de l'urbanisme s'avère complexe dans les communes de petite taille, dont les moyens humains et financiers sont limités, le tout dans un contexte de « complexité croissante du droit [...] qui plonge dans la perplexité les plus fins juristes » (Renard 2015, p. 44). Ainsi, pour l'élue ouessantine, même si la commune avait décidé de réaliser un plan local d'urbanisme, « ça n'aurait pas réglé [...] les problèmes de construction et de constructibilité sur Ouessant ».

Pour les communes insulaires, la résolution de la problématique du logement s'inscrit donc dans un contexte marqué par la faible disponibilité du foncier, renforcé par des prix prohibitifs, ainsi qu'une variété de réglementations environnementales, paysagères et architecturales qui contraignent la rénovation de l'ancien comme la construction de nouveaux bâtiments. La planification urbaine constitue alors un enjeu de taille et suscite des débats relatifs aux projets de construction qui reflètent les tensions et conflits d'usage prenant forme sur les îles. Dans ce contexte, quels outils mobiliser pour améliorer l'accès au logement ?

V.3. Politiques locales et interinsulaires face à la crise du logement

« Aujourd'hui même si l'aspiration à acquérir son logement demeure chez les gens, force est de constater qu'ils n'en ont guère la possibilité. Donc il nous faut continuer à faire en sorte que l'offre de logements existe », soulignait Philippe le Bérigot lors d'un entretien. De fait, les leviers mobilisés par les acteurs insulaires pour faire face à la crise du logement sont souvent en rupture avec la conception traditionnelle de la propriété privée.

V.3.1. Logement social et construction subventionnés : des outils limités

Dans sa thèse intitulée « Marché du logement et division sociale de l'espace dans les îles du Ponant », Clotilde Buhot indique que les premières opérations de logement social datent de 1989 à Ouessant (7 logements), et 1992 à l'Île-aux-Moines (19 logements) (Buhot 2006, p. 272). Ces opérations ont été réalisées avec les Offices Publics Départementaux de l'Habitat à Loyer Modéré que sont Habitat 29 (à Ouessant) et Bretagne Sud Habitat (à l'Île-aux-Moines), qui demeurent aujourd'hui les principaux bailleurs sociaux du Finistère et du Morbihan. Par ailleurs, Clotilde Buhot souligne

qu'« en raison des surcoûts de construction engendrés par l'éloignement du continent, les modalités d'intervention des offices HLM ont [...] été conditionnées par la cession des terrains. Dans la grande majorité des îles, et ce jusque dans les années 1990, les terrains nécessaires à la construction de logements sociaux ont ainsi été cédés gratuitement ou à un prix (très) symbolique » (*Ibid.*, p. 274). En effet, le surcoût de la construction sur les îles est un autre frein à la construction de logements : en 2015, ce dernier était évalué à 38% dans le cadre d'une étude financée par l'Association des Îles du Ponant (Ressources Consultants Finances et Association des Îles du Ponant 2015, p. 5).

En 2005, on comptait 27 logements sociaux à l'Île-aux-Moines (8,8% des résidences principales) et 11 à Ouessant (2,3% des résidences principales) (Buhot 2006, p. 272-277). En octobre 2023, 62 logements sociaux étaient recensés à l'Île-aux-Moines (18,3% des résidences principales)²³⁶, gérés par Espacil Habitat, Bretagne Sud Habitat et Vannes Golfe Habitat. Dans le cas d'Ouessant, le parc locatif social compte une quarantaine de logements (8,5% des résidences principales), dont 18 sont gérés par Habitat 29, la partie restante étant des logements communaux attribués par la municipalité sur critères sociaux²³⁷. A titre de comparaison, on comptait 11% de logements sociaux dans les départements du Finistère et du Morbihan en 2021²³⁸. Les deux communes disposent également de plusieurs logements pour actifs, destinés par exemple aux enseignants et aux gendarmes, dont plusieurs ont été rénovés à l'Île-aux-Moines en 2022.

Au cours d'un entretien, Philippe le Bérigot saluait une stratégie ancienne de ses prédécesseurs qui a permis de constituer un parc locatif social relativement conséquent à l'échelle d'une petite commune. Aujourd'hui, ce dernier défend une stratégie qui ne fait pas l'unanimité auprès des Îlois : « il y a huit ans, on a voté un texte qui oblige les promoteurs immobiliers à restituer 20% de logements sociaux. [...] Donc ça veut dire que pour dix maisons construites, on a deux maisons pour les habitants et huit maisons pour les secondaires ». Pour lui, cette stratégie s'inscrit dans un constat réaliste : « l'attractivité des îles avec le pouvoir d'achat des continentaux est telle qu'il nous faut développer une stratégie qui permette de faire vivre une communauté significative sur l'île ». Malgré tout, 31 demandes de logements social étaient en attente à l'Île-aux-Moines en 2023²³⁹ et 17 à Ouessant en

²³⁶ Chiffre du site de demande de logement social du Morbihan :

<https://www.demandelogement56.fr/imhowebGP56/pages/56/statistiques.html?>

²³⁷ Entretien réalisé en mars 2022 avec une élue locale

²³⁸ Chiffres de la banque des territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2021-09/REGION-ATLAS-2021-BRETAGNE.pdf>

²³⁹ Chiffre du site de demande de logement social du Morbihan :

<https://www.demandelogement56.fr/imhowebGP56/pages/56/statistiques.html?>

2022²⁴⁰. Ainsi que le notait la Chambre Régionale des Comptes dans son Rapport d'Observations Définitives sur la Commune d'Ouessant, « aucun projet de construction de logements sociaux n'est à l'étude : la faible disponibilité du foncier et les surcoûts des travaux ne sont pas propices aux investissements sur l'île, qu'ils soient sociaux ou privés » (Chambre régionale des comptes de Bretagne 2022, p. 56). Malgré les efforts des communes, le parc locatif social demeure ainsi insuffisant au regard des besoins de la population permanente.

Depuis 2014, l'Association des Îles du Ponant a obtenu un volet insularité au sein du Contrat de Plan Etat Région de la Bretagne et des subventions spécifiques sont fléchées pour le logement, qui fait partie des grands axes identifiés par l'AIP et la Région dans les contrats 2015-2020 et 2021-2027. Ces subventions portent notamment sur les financements de logements sociaux et de logements pour actifs. Le « logement pour actifs à loyer modéré » est un dispositif spécifique aux îles, ainsi que l'explique Typhen Livet, chargée de développement territorial et d'aménagement à la région Bretagne²⁴¹. Ce dernier constitue un moyen de compenser les limites du logement social, une solution qui n'est pas toujours adaptée à la demande locale, ainsi que le remarquait Pierre, élu de l'Île-aux-Moines : « on a le même plafond de ressources que quelqu'un qui est à Grand-Champ [Morbihan] ». Or, ces plafonds de ressources excluent une partie de la population locale : « tu as des couples et c'est une spécificité sur une île, [...] compte tenu de la pression foncière, [...] qui vont gagner entre 2000 et 2500, c'est même pas des salaires fabuleux et donc qui vont se retrouver avec un revenu qui ne leur donne pas accès aux logements sociaux. Mais par ailleurs [...] il n'y a pas d'offre en terme soit de location, soit de terrains ou de maison [...]. Une maison maintenant à l'Île-aux-Moines en termes de remboursement de prêt bancaire si t'as pas d'apport, ça va te coûter [...] entre 2000 et 2500 par mois. [...] Donc c'est une véritable problématique ». Ce constat est partagé par les élus du Ponant, puisque l'inadéquation des plafonds de ressources du logement social à la situation des îles faisait partie des remarques indiquées dans la note rédigée par l'Association des Îles du Ponant en amont du projet de loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration des territoires²⁴². L'intérêt du logement pour actifs est de cibler un public légèrement au-dessus des critères du logement social, comme me l'expliquait Denis Bredin, directeur de l'Association des Îles du Ponant.

Ainsi que le remarque Clotilde Buhot, les communes insulaires telles que l'Île-aux-Moines et Bréhat ont par ailleurs été des « précurseurs » dans l'acquisition et la vente de terrains constructibles à des prix modérés, menant des opérations dès les années 1970 pour favoriser l'accession des

²⁴⁰ Entretien réalisé en mars 2022 avec une élue locale

²⁴¹ Entretien réalisé en avril 2022

²⁴² Note projet de loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration des territoires réalisée par l'Association des Îles du Ponant, 2019

habitants à la propriété (Buhot 2006, p. 295). Mais le bilan de cette politique qui visait la fixation de la population permanente est mitigé, puisque qu'une partie de ces logements a depuis été revendue à des résidents secondaires (*Ibid.*). Si la commune a plus récemment vendu de nouveaux terrains à des familles îliennes à un prix bien inférieur à celui du marché (160 euros le m²), en demandant aux acheteurs de s'engager à ne pas vendre leur bien pendant douze ans²⁴³, une telle condition n'a pas de réelle portée juridique. C'est sans doute pourquoi, lors de son échange avec Mirko, mon ami de Cres, Philippe le Bérigot le mettait en garde quant aux politiques visant l'accession à la propriété, qui n'empêchent pas la revente du bien par la génération suivante, phénomène que ses prédécesseurs « n'avaient pas vu venir »²⁴⁴. Ce dernier se positionne donc en faveur du locatif : « nos îles ont de tels territoires contraints qu'il ne faut plus les morceler par la propriété privée. La propriété privée, elle sera acquise par des gens qui vont mettre des sommes épouvantables, face auxquelles on ne pourra pas concourir, donc il nous faut développer du locatif ou en tous les cas des modes d'utilisation du foncier différents [...]. L'accession à la propriété qui paraissait une voie intéressante [...] est une impasse pour les îles », déclarait-il lors d'un entretien.

Côté croate, la construction subventionnée demeure le principal outil pour favoriser l'accès au logement à des prix raisonnables, ainsi que l'expliquait Marin Gregorović, maire de la municipalité de Cres : « on n'a pas beaucoup d'outils nationaux à notre disposition actuellement, seulement l'APN »²⁴⁵ (Agence des Transactions et de Médiation Immobilière), c'est-à-dire l'agence d'Etat qui subventionne la construction de logements abordables d'un point de vue financier. Mais, à l'instar des élus du Ponant, l'édile déplore un système peu adapté à la situation des îles : « ils ont [...] des conditions qu'on ne peut pas remplir sur le littoral, parce que le prix de la construction et du terrain est beaucoup plus élevé, et nous ne pouvons pas répondre à leurs critères, donc je n'ai pas d'aide de leur part dans ce domaine parce qu'ils ont un prix qui est réglementé, et ce prix sur lequel ils pourraient construire et vendre au mètre carré [...] n'est pas applicable dans notre cas car c'est bien plus ». En effet, ainsi que me l'expliquait Ugo Toić, directeur de l'Agence de Développement de l'île de Cres, le coût du foncier et les surcoûts de la construction sur l'île constituent un frein à la réalisation de logements à des prix plafonnés par l'APN²⁴⁶. « L'alternative serait que la municipalité paye la différence, mais dans ce cas,

²⁴³ Lire par exemple à ce sujet l'article de Laetitia Jacq-Galdeano paru le 9 avril 2022 dans Ouest-France : « Immobilier en Bretagne. Sur les îles, la spéculation sans limite atteint les lotissements communaux » : <https://www.ouest-france.fr/economie/immobilier/immobilier-en-bretagne-sur-les-iles-la-speculation-sans-limite-atteint-les-lotissements-communaux-e4772722-8db6-11ec-a6c9-d7629bbac447>

²⁴⁴ Notes issues du carnet de terrain et datées du 10 novembre 2022

²⁴⁵ Entretien réalisé en octobre 2023

²⁴⁶ Entretien réalisé en octobre 2023

nous avons estimé que cela reviendrait plus cher que d’acheter des appartements aux prix du marché », concluait Marin Gregorović. C’est pourquoi, si deux ou trois immeubles de ce type ont été construits, il n’y a pas eu de nouveau projet de construction subventionnée depuis une quinzaine d’années. Lors du précédent mandat, un terrain avait pourtant été désigné dans le plan spatial pour la réalisation d’un immeuble subventionné par l’APN, mais le projet n’a pas abouti, ce qui est déploré par une partie des îliens, comme cet ancien élu local membre de la commission urbanisme, pour qui la construction subventionnée « est une grande opportunité [...]. La ville de Cres devrait désigner cinq lots pour ce type de bâtiments, et il n’y en a aucun dans le nouveau plan spatial »²⁴⁷.

D’après Ugo Toić, la priorité est de loger les jeunes et les familles ainsi que les « travailleurs essentiels »²⁴⁸. Ce dernier me précisait par ailleurs le fait que les personnes en recherche de logement ne sont pas nécessairement en situation précaire, puisque de nombreux îliens ont diverses sources de revenus : activité principale, location touristique, production familiale d’huile d’olive...Ainsi, comme dans les îles du Ponant, les logements communaux, qui peuvent être attribués selon des critères plus souples que les logements sociaux, apparaissent comme une alternative mieux adaptée aux besoins locaux. C’est pourquoi la municipalité de Cres a entrepris de rénover différents appartements dans le centre-ville : « l’année dernière, nous avons loué sept appartements à des personnes qui remplissaient certaines conditions préalables [...] ce ne sont pas des logements sociaux, mais des appartements appartenant à la ville », m’expliquait Marin Gregorović. Le loyer demandé par la commune, de deux ou trois euros par m², est dérisoire au vu des prix du marché. En 2023, deux nouveaux appartements détenus par la municipalité ont été rénovés et loués à des résidents permanents.

²⁴⁷ Entretien réalisé en octobre 2023

²⁴⁸ Ugo Toić reliait cette formule à la notion anglo-saxonne de *key workers*, qui a « émergé au tout début des années 2000 au Royaume-Uni lorsque l’augmentation des prix des loyers avait rendu ceux-ci inaccessibles pour les salariés des secteurs publics et parapublics délivrant un service de proximité nécessaire au bon fonctionnement de la société. Il s’agissait alors du personnel médical et hospitalier, du personnel éducatif, des puéricultrices, de la police et des gardiens de prison, dont les difficultés de recrutement étaient devenues préoccupantes et pour lesquels des mesures d’aide à l’acquisition de logement au centre de la capitale allaient être déployées » (Méda 2022, p. 3).



Photographie 50 : Signature d'un bail entre Marin Gregorović (à gauche) et Igor Malović (à droite). Les deux appartements loués en octobre 2023, d'une superficie de 44 et 51 mètres carrés ont demandé un investissement de 100 000 euros par la municipalité, dont 56 000 ont été cofinancés par la région Primorje-Gorksi Kotar (source : page Facebook de la ville de Cres, 26 octobre 2023).

V.3.2. La dissociation foncière, une solution d'avenir pour les communes insulaires ?

Si le développement du parc locatif communal ainsi que le recours au logement social (à Ouessant et l'Île-aux-Moines) et la construction subventionnée (à Cres) ont permis d'offrir des logements à des prix abordables aux îliens, ces outils ne suffisent pas à répondre à la crise du logement en cours sur ces territoires. Dans les îles du Ponant, l'idée de mobiliser la dissociation foncière pour améliorer la situation du logement n'est pas nouvelle. Dès les années 1980, la signature de baux emphytéotiques entre des communes insulaires et des bailleurs sociaux a permis la création de logements sociaux dans les îles de Sein et Yeu, et des opérations similaires ont été menées à Houat et Hoëdic dans les années 2000 (*Ibid.*, p. 275-276). En 2006, la mobilisation du bail emphytéotique administratif pour favoriser l'accès des jeunes îliens à la propriété était envisagée par les élus insulaires et l'Association des Îles du Ponant, mais des freins juridiques complexifiaient la mise en œuvre de tels projets (*Ibid.*, p. 303). En 2022, l'Association des Îles du Ponant a mené une étude en partenariat avec la région Bretagne sur les Offices Fonciers Solidaires et les Baux Réels Solidaires. La création d'un Office Foncier Solidaire, qui conserverait la propriété du foncier, permettrait d'empêcher la revente des biens à des résidents secondaires tout en favorisant une accession à la propriété à des prix réduits. Les bénéficiaires disposeraient alors de droits réels sur le bâti, tout en payant « une redevance globalement inférieure à un euro par mètre carré » sur le foncier ainsi qu'un loyer modéré leur permettant d'accéder progressivement à la propriété, comme l'expliquait Denis Bredin lors de la

conférence logement organisée dans le cadre du festival des Insulaires. Un projet de Bail Réel Solidaire est actuellement à l'étude entre la commune de l'île d'Arz et l'Office Foncier Solidaire de Vannes Agglomération²⁴⁹. L'acquisition de foncier demeure un enjeu majeur pour les communes insulaires désireuses de mener ce type de projet. S'il n'existe pas encore de projet de Bail Réel Solidaire à Ouessant et l'Île-aux-Moines, cette piste est envisagée par une variété d'acteurs intervenants sur les îles : élus, Association des Îles du Ponant, bailleurs sociaux et région Bretagne.

Côté croate, où il n'existe pas d'Offices Fonciers Solidaires, un projet de dissociation foncière a récemment vu le jour à l'initiative de la municipalité de Cres. Il s'agit d'« une solution locale, [...] sans aide de l'Etat », constituant une première à la fois à l'échelle de la région Primorje Gorksi-Kotar et sur une île, ainsi que me l'expliquait Marin Gregorović. La municipalité a mis à disposition un terrain sur lequel cinq bâtiments seront construits, accueillant au total une vingtaine de logements. L'un de ces bâtiments, cofinancé par la Région, sera destiné à loger des professionnels de santé: « la santé ne fait pas partie de nos compétences, c'est la Région et l'Etat, mais si vous attendez qu'ils vous donnent des solutions, vous tombez raide morts. C'est la situation actuelle du système de santé en Croatie », déplorait le maire.

Les quatre bâtiments restants, pour lesquels un permis de construire est déjà validé, seront construits à la charge des îliens sélectionnés par la municipalité : « ils doivent travailler à Cres, ne pas disposer d'un logement adéquat », avoir moins de quarante ans et les familles seront privilégiées. Chaque bâtiment comprend quatre logements et les acheteurs devront se grouper pour engager les travaux de construction (pour lesquels ils disposent de quatre ans), ce qui facilitera par ailleurs l'obtention d'un tarif avantageux, « surtout si les seize [acheteurs] s'adressent à une seule entreprise de construction, [...], car c'est un gros projet. Il ne s'agit pas de construire une maison, mais de construire quatre maisons avec quatre appartements chacune », soulignait Marin Gregorović.

Le terrain sera loué par les acheteurs pour environ 500 euros par an sur une durée de 50 ans, avec une possibilité d'acheter la parcelle après 12 ans en déduisant les loyers déjà payés à la municipalité. En ce sens, si le dispositif favorise l'accès à la propriété des résidents permanents, sa capacité à limiter la spéculation foncière est d'assez court terme, à la différence du Bail Réel Solidaire. La municipalité a par ailleurs négocié avec la banque *Erste*, implantée sur l'île, qui a confirmé son intention d'accorder des prêts spécifiques aux acheteurs sélectionnés par la ville. 18 îliens ont répondu à l'appel d'offre lancé par la municipalité et clôturé le 2 octobre 2023.

²⁴⁹ Lire par exemple à ce sujet l'article de Catherine Lozac'h intitulé « L'île d'Arz dimensionne son projet d'habitat en bail réel solidaire » et paru le 3 mai 2022 dans le Télégramme : <https://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes-56000/l-ile-d-arz-dimensionne-son-projet-d-habitat-en-bail-reel-solidaire-247103.php>

V.3.3. La taxation des résidences secondaires : une mesure forte adoptée par les maires d'Ouessant et l'Île-aux-Moines

Pour faire face à la crise du logement, le classement des « zones tendues », sur lesquelles des taxes peuvent être mises en place sur les résidences secondaires ou les logements, a été élargi suite au vote de la loi de Finances du 30 décembre 2022. Ainsi, sont désormais classées en zone tendue les communes qui n'appartiennent pas « à une zone d'urbanisation continue de plus de cinquante mille habitants », mais où il « existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant, qui se caractérisent notamment par le niveau élevé des loyers, le niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou la proportion élevée de logements affectés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale »²⁵⁰. Cette mesure, qui répond à la demande de nombreux élus locaux, offre la possibilité aux élus d'augmenter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Un mois après la parution du décret d'application de cette mesure (le 25 août 2023), les maires des îles du Ponant se sont réunis à Houat pour débattre de la question afin de faire émerger un consensus. Dans un communiqué paru le 23 septembre 2023, les élus déclarent qu'ils « recommandent » la surtaxe des résidences secondaires et « s'engagent à utiliser l'intégralité des produits de cette majoration de la taxe d'habitation pour financer des actions en faveur du logement et du maintien de la vie à l'année sur les îles du Ponant »²⁵¹.

A Ouessant, à l'Île-aux-Moines, à Belle-Île-en-Mer ou encore à Bréhat, le conseil municipal a déjà voté la majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui ne représente pas l'intégralité de l'impôt. Ainsi, à l'Île-aux-Moines, où douze élus sur les quatorze présents ont voté en faveur d'une majoration de 60%, la part communale de la taxe est passée de 10,5% à 16,8%, ce qui représente une plus-value d'environ 190 000 euros pour la commune²⁵². Pour

²⁵⁰ Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 :
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000046845711

²⁵¹ Le communiqué a été relayé dans la presse régionale. Lire par exemple à ce sujet l'article du 23 septembre 2023 paru dans Ouest-France : « Les élus insulaires se prononcent en faveur de la surtaxation des résidences secondaires » :

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/les-elus-insulaires-se-prononcent-en-faveur-de-la-surtaxation-des-residences-secondaires-23b63da0-5a3a-11ee-aff1-c8f7566f5ef0>

²⁵² Chiffres relayés par le Télégramme le 27 septembre 2023 :

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/ile-aux-moines-56780/ile-aux-moines-laugmentation-du-taux-de-la-taxe-dhabitation-suscite-le-debat-6437061.php>

les résident secondaires, l'augmentation représente en moyenne 277 euros de plus par an. A Ouessant, le conseil municipal a voté une majoration de 40%.

Côté croate, jusqu'en 2023, les résidences secondaires étaient annuellement taxées par les municipalités à hauteur d'environ 2 euros par mètre carré. Suite à l'amendement de la loi sur les Taxes locales²⁵³, la taxe sur les résidences secondaires peut désormais s'élever à 5 euros par mètre carré et par an, montant qui reste insuffisant aux yeux de certains élus d'Istrie, l'une des régions les plus touristiques de Croatie²⁵⁴. De fait, l'impact de cette mesure sur les finances locales sera limité, puisque celle-ci vient compenser l'abolition parallèle de la taxe locale sur le revenu²⁵⁵.

Face à la crise du logement, la mobilisation des outils majeurs développés à l'échelle nationale, tels que le logement social en France et la construction subventionnée en Croatie trouvent leurs limites dans les municipalités insulaires telles que Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines, où la réglementation, la faible disponibilité et les prix du foncier constituent autant de freins à la réalisation de nouveaux projets. Les acteurs îliens sont ainsi souvent pionniers dans l'exploration et la mise en œuvre de solutions innovantes, telles que la dissociation foncière, étudiée par les élus du Ponant et déjà engagée dans le cadre d'un projet porté par la municipalité de Cres. Afin de contrer la spéculation foncière, la mobilisation de ce type de dispositif pourrait s'appuyer sur la hausse des taxes sur les résidences secondaires, rendue possible dans le cadre de différentes réformes adoptées en France et en Croatie. Dans les îles de Silba et d'Unije, qui ne disposent pas de statut municipal, les îliens n'ont pas la main sur la politique du logement, entièrement dépendante du bon vouloir des élus de Zadar et Mali-Lošinj.

Si les municipalités de Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines ont mis en œuvre une variété de projets pour tâcher d'améliorer l'accès au logement de la population permanente, ces politiques ne font pas toujours l'unanimité chez les îliens, qui exigent parfois des mesures plus fortes, ou s'organisent entre eux pour contourner les difficultés d'accès au logement.

²⁵³ Article 10 de l'amendement de la Loi sur les Taxes Locales, paru au journal officiel croate le 4 octobre 2023 : https://narodne-novine.nn.hr/clanci/sluzbeni/2023_10_114_1610.html

²⁵⁴ D'après les propos recueillis par Barbara Ban pour Jutarni List le 26 mai 2023 :

<https://www.jutarnji.hr/vijesti/hrvatska/novi-udar-na-dzepove-gradana-stize-veliko-povecanje-poreza-na-vikendice-evo-koliko-ce-se-placati-15339730>

²⁵⁵ Article 9 de l'amendement de la Loi sur les Taxes Locales, paru au journal officiel croate le 4 octobre 2023 : https://narodne-novine.nn.hr/clanci/sluzbeni/2023_10_114_1610.html

V.4. Mobilisations et alternatives citoyennes face à la crise du logement

V.4.1. A l'île d'Yeu, l'association Les enfants de tempête exige des mesures de régulation

Créée en juin 2021 suite à la « montée en puissance de la grogne des gens »²⁵⁶ sur les réseaux sociaux notamment, l'association Les enfants de tempête regroupe 150 adhérents, provenant majoritairement de l'île d'Yeu (Vendée) mais aussi d'autres îles du Ponant, ainsi que me l'expliquait Roxane Berger dans le cadre d'un entretien téléphonique. C'est notamment à la suite de son intervention dans le cadre de la conférence sur le logement organisée lors de la 9^{ème} édition du festival des insulaires que des habitants d'autres îles ont souhaité rejoindre l'association. Habitante de l'île d'Yeu depuis 2016, celle-ci a impulsé la création de l'association avec l'aide de son mari et d'autres îliens, qui « globalement [...] ne sont pas dans une situation critique du logement, mais des gens qui ont envie de se battre pour leur territoire ». L'association a réalisé une campagne d'affichage, mené une enquête sur l'île d'Yeu afin d'avoir un meilleur aperçu de la situation locale du logement, organisé une manifestation sur le port et « monté des tentes sur la place principale [...] en essayant d'imaginer l'île d'Yeu en 2030 si on ne faisait rien ».



Photographie 51 : Des cabanes en bois ainsi que des tentes ont été installées le 15 août 2022 sur la place principale de Port Joinville (île d'Yeu) pour alerter les pouvoirs publics sur la situation du logement (source : Christophe François pour France 3 régions, 15 août 2022).

²⁵⁶ Entretien réalisé en octobre 2022



Photographie 52 : L’affiche réalisée par l’association des Enfants de tempête, ici placardée sur le panneau d’affichage de l’île d’Yeu, a été distribuée à l’occasion du Festival des Insulaires organisé à l’Île-aux-Moines fin septembre 2022 (source : page Facebook Les enfants de tempête, 6 juillet 2022).

Si les sept membres du Conseil d’Administration ont tous entre 30 et 45 ans, les adhérents de l’association présentent des profils variés : « On a de tout. On a des très jeunes, dont des très jeunes qui ont fait des dons hallucinants [...]. Le plus jeune je crois qu’il a dix-huit ans. Et après on a beaucoup d’anciens, des gens de notre génération [...] énormément de secondaires aussi » car, ainsi que le précisait Roxane Berger « on fait super attention à ne pas monter une population contre une autre ». Malgré tout, celle-ci admet qu’il est « très délicat » d’instaurer un dialogue entre les résidents directement confrontés à la problématique du logement et les secondaires, « parce les gens cherchent des responsables », même si le ressentiment n’est pas systématique. Parallèlement, certains « ont vraiment du mal à s’investir » car « à un moment ils ont vendu [...] et du coup ils se considèrent comme responsables ». Ce discours traduit un sentiment partagé sur les îles du Ponant, faisant par exemple

écho aux propos de Philippe le Bérigot : « Il ne faut jamais oublier que [...] c'est nous qui sommes responsables, c'est nous qui vendons. [...] on a toujours de bonnes raisons de vendre la propriété des parents plus cher et ce faisant on interdit son acquisition à des gens qui ont un salaire moyen »²⁵⁷.

Evoquant la problématique du logement et le sentiment de dépossession des îliens, Romain, un quarantenaire habitant Ouessant depuis une quinzaine d'années, dressait un constat similaire : « il faut dire ce qui est aussi : qui a vendu les baraques, ben c'est les Ouessantins. Donc tout le monde a une part de responsabilité là-dedans. Mais on sait que c'est compliqué [...] la succession. [...] et là je pense qu'il y a de moins en moins, quand même, de Ouessantins pure souche qui vendent [...] à des résidents secondaires. [...] c'est souvent la deuxième génération un peu qui vend quoi, donc il y a moins d'attachement ». Si le ton subversif du discours de Roxane Berger lors de la conférence logement n'a pas fait l'unanimité auprès des acteurs îliens, on peut toutefois affirmer que sa volonté de faire porter la responsabilité « sur un système » et non sur des personnes est relativement partagée. D'ailleurs, la création de l'association a été bien reçue par la municipalité, qui a organisé une « semaine du logement » dans la foulée.

Pour Roxane Berger, les leviers des communes insulaires pour faire face à une telle problématique sont limités par la faiblesse des moyens humains : « il faut des juristes, des gens qui sont complètement qualifiés » car « la moindre décision » en matière de planification urbaine « a un impact assez fort ». L'association attend des mesures fortes de la part de l'Etat, telles qu'une régulation de la location saisonnière de type Airbnb et la fixation de quotas de résidences secondaires, ce qui rejoint le discours de certains îliens, comme Léa, jeune Ouessantine : « si on passe un certain seuil de résidences secondaires, l'île va tout simplement mourir ».

Par ailleurs, l'association Les enfants de tempête prône le modèle de la coopérative d'habitants, bien implanté dans d'autres pays comme l'Allemagne ou la Suisse : « La coopérative d'habitants [...] ça permet de sortir des biens du marché spéculatif. [...] En France c'est arrivé un peu tard mais c'est intégré à la loi Alur depuis 2014 donc il en existe quelques-unes. Le principe de la coopérative d'habitants c'est que c'est elle qui achète un terrain, qui est propriétaire des constructions [...] et les habitants sont locataires auprès de la coopérative. [...] et la coopérative n'a pas le droit de faire de plus-value », précisait Roxane Berger. Le loyer payé par les locataires est utilisé pour rembourser le crédit et permet d'acquérir progressivement des parts sociales dans la coopérative : « c'est-à-dire que [...] si le locataire s'en va, il récupère [...] une partie de tous les loyers qu'il a donnés à la coopérative ».

²⁵⁷ Entretien réalisé en mars 2022

Le mouvement de mobilisation des îliens face à la crise du logement ne se limite pas à l'association les enfants de Tempête, puisqu'un collectif similaire, nommé Ressac, a été créé à Groix en 2020. Les membres du collectif ont annoncé leurs revendications dans un manifeste : « Nous sommes plusieurs à penser qu'une île où il est difficile et pénible d'envisager un futur est une île à la dérive. Nous sommes plusieurs à penser que la question du logement n'est pas secondaire, que c'est un problème politique et que les solutions seront politiques »²⁵⁸. De la même façon, des îliens de Batz ont créé le collectif « Parlons de Toit » en 2022²⁵⁹, tandis qu'une mobilisation pour le droit au logement a été organisée à Belle-Île-en-Mer en novembre 2021²⁶⁰.

V.4.2. A l'Île-aux-Moines, une association s'oppose à un projet de lotissement

La coopérative d'habitants fait également partie des solutions défendues par l'association Île-aux-Moines Développement Maîtrisé, créée en mars 2022, et qui « souhaite contribuer aux réflexions et aux débats nécessaires à un avenir maîtrisé » dans un contexte de « multiplication de projets nouvellement initiés par des promoteurs, [de] pression immobilière qui rend l'accession à la propriété pour les Îlois de plus en plus difficile, [et de] tourisme estival chaque année plus important »²⁶¹. L'association, qui comptait 180 membres en octobre 2023, est portée par une poignée de résidents permanents et secondaires qui s'opposent notamment à la construction d'un lotissement au Toulpry, à proximité du centre urbanisé de l'île. Après avoir lancé une pétition qui a recueilli 1213 signatures (soit près de deux fois la population permanente de l'île), les opposants au projet ont déposé un recours contentieux contre le permis de construire obtenu pour ce projet, bien que ses dimensions initiales aient été revues par le promoteur. Même si l'action a de faibles chances d'aboutir, il s'agit, pour un membre fondateur de l'association, d'une démarche de « principe »²⁶², opposée à ce qu'il qualifie d'une politique de « maire bâtisseur ». Les 20% de logements sociaux obligatoirement inclus

²⁵⁸ Lire à ce sujet l'article de Mathilde Goanec paru le 7 mars 2020 sur Médiapart et intitulé « Se loger à Groix : l'impossibilité d'une île » : <https://www.mediapart.fr/journal/france/070320/se-loger-groix-l-impossibilite-d-une-ile>

²⁵⁹ Lire à ce sujet l'article intitulé « À l'Île de Batz, un collectif se mobilise face à la crise du logement » paru dans le Télégramme le 25 août 2022 : <https://www.letelegramme.fr/finistere/ile-de-batz-29253/a-l-ile-de-batz-un-collectif-se-mobilise-face-a-la-crise-du-logement-315364.php>

²⁶⁰ Lire à ce sujet l'article d'Anne Paulou paru le 16 novembre 2021 dans le Télégramme et intitulé « Rassemblement pour le droit au logement, ce samedi 20 novembre » : <https://www.letelegramme.fr/morbihan/belle-ile-en-mer-56360/rassemblement-pour-le-droit-au-logement-ce-samedi-20-novembre-3881769.php>

²⁶¹ Profession de foi de l'association Île-aux-Moines Développement Maîtrisé

²⁶² Entretien réalisé en octobre 2023

au projet ne semblent pas convaincre les adhérents de l'association : « le logement social n'est pas la solution [...] puisque pour un logement social vous êtes obligés de construire cinq maisons », ajoute-t-il. Le membre de l'association évoque par ailleurs une problématique liée au fait que les logements sociaux sont attribués par Vannes Agglomération », ce qui implique que ces logements ne sont pas systématiquement loués à des îlois. Certains adhérents, comme Isabelle, retraitée impliquée dans l'association, sont plus nuancés vis-à-vis de la politique municipale « le maire [...] je le comprends. [...] il pousse un peu ça en disant que ça crée des logements sociaux ». Toutefois, celle-ci considère ce levier insuffisant pour contrer la disproportion entre les résidences secondaires et les résidences principales (plus de sept logements sur dix sont une résidence secondaire à l'Île-aux-Moines). D'après elle, il faudrait réviser le PLU et notamment la constructibilité du bourg, qui est déjà trop dense. Le reste de l'île étant largement protégé par le PLU et les différentes réglementations en vigueur, on peut toutefois s'interroger sur la marge de manœuvre dont disposerait alors la municipalité pour mettre en œuvre les alternatives prônées par l'association, qu'il s'agisse de logements communaux, de la coopérative d'habitants ou du bail réel solidaire. Par ailleurs, il est intéressant de noter que l'association Île-aux-Moines Développement Maîtrisé demande le classement du territoire en Site Patrimonial Remarquable²⁶³, un dispositif existant depuis 2016 et qui impliquerait la mise en place d'un « plan de sauvegarde et de mise en valeur »²⁶⁴. Les mesures de protection, parfois vues comme une contrainte (Brigand 2000, p. 357), sont aussi envisagées comme un moyen de préserver le territoire de futures constructions.

Enfin, le viager solidaire, qui est une autre piste suggérée par les membres de l'association Île-aux-Moines Développement Maîtrisé, pourrait constituer un modèle intéressant. Celle-ci peut passer par l'intermédiaire d'une coopérative, comme celle des Trois Colonnes, située à Lyon et dont l'action a été présentée par Alice Boyer dans le cadre de la conférence logement organisée à l'Île-aux-Moines : « le but de notre action c'est de militer pour le bien vieillir à domicile, dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible [...]. La coopérative devient propriétaire des logements et on peut ensuite proposer aux collectivités en priorité ces logements, au lieu de les remettre en vente ou en location par les moyens classiques », afin d'en faire des logements sociaux ou communaux. Cette piste est également envisagée par Philippe le Bérigot, qui imagine un modèle de viager dans lequel la commune serait le futur acheteur des logements et verserait une pension complémentaire aux personnes âgées

²⁶³ Profession de foi de l'association Île-aux-Moines Développement Maîtrisé

²⁶⁴ Site du ministère de la culture : « Protection au titre des Sites patrimoniaux remarquables » <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Protection-au-titre-des-Sites-patrimoniaux-remarquables>

y résidant, ce qui contribuerait à l'amélioration de leur qualité de vie²⁶⁵. Pour ce dernier, l'amélioration de l'accès des îliens au logement passera nécessairement par la combinaison de plusieurs outils.

V.4.3. A Cres : une opposition concentrée sur les projets touristiques et une initiative en marge des outils de l'action publique

Préoccupation forte des élus et des îliens, la crise du logement appelle ainsi une diversité de mesures dont certaines divisent les communautés îliennes. A Cres, si une pétition a rassemblé 541 signatures au moment de la vente (jugée illégale) de la parcelle boisée longeant le littoral du quartier de Grabar à un promoteur bien connu de l'île, celle-ci ne concernait pas directement la question du logement et la contestation est rapidement retombée après la décision de la municipalité de faire valoir son droit de propriété sur ce terrain. Si les îliens dénoncent *l'appartamentizacija* (construction d'appartements destinés à la location saisonnière) en cours sur le territoire, les mobilisations s'orientent plutôt contre les projets de développement touristique, comme le projet de « glamping » (camping luxueux) porté par un promoteur dans le village de Lubenice, que les membres de l'association *Zavečino društvo Grbin*²⁶⁶ qualifient de « dévastation totale »²⁶⁷.

²⁶⁵ Notes issues du carnet de terrain et datées du 10 novembre 2022

²⁶⁶ « La société Grbin pour toujours ». Grbin est une localité située à Cres entre les villages de Lubenice et de Valun, sur la côte ouest de l'île

²⁶⁷ Notes prises lors d'une réunion publique organisée par la municipalité de Cres le 17 janvier 2023



Photographie 53 : Village et vue du village de Lubenice, qui a fait l'objet en 2005 d'une candidature pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Les défenseurs du projet de glamping, dont les nombreux aménagements (route, parking...) menacent de dénaturer les lieux, pointent la responsabilité des îliens qui ont vendu leur maison de famille dans ce village aujourd'hui quasiment désert (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022).

En marge de ces débats, certains îliens s'organisent pour faire face à la problématique du logement. Treize habitants ont ainsi procédé à l'achat collectif d'un terrain de 2500 m² sur lequel ils prévoient d'édifier différents bâtiments qui accueilleront plusieurs appartements : « chacun sera propriétaire d'une portion de terrain », m'expliquait Mirko, l'un des initiateurs de ce projet. Un permis de construire a déjà été obtenu pour deux bâtiments qui devraient voir le jour d'ici l'été 2024. Initié par une bande d'amis, ce projet est réalisé sans recours à un dispositif particulier et s'appuie entièrement sur les liens sociaux étroits qui continuent de caractériser les communautés îliennes.

Conclusion du Chapitre V

Si la crise du logement est un phénomène national, celle-ci revêt des manifestations exacerbées sur les îles en raison de leur attractivité touristique et de la spéculation foncière et immobilière qu'elle entraîne, ainsi que des contraintes foncières et réglementaires qui réduisent la marge de manœuvre des acteurs locaux pour acquérir ou construire des logements accessibles à la population permanente. Dans ce contexte, les outils nationaux tels que le logement social en France et la construction subventionnée en Croatie s'adaptent mal à la situation des îles et ne suffisent pas à répondre aux besoins locaux en termes de logement. Face à cette situation, les élus et acteurs îliens explorent une diversité d'outils, et notamment la dissociation foncière qui fait actuellement l'objet d'un projet à l'île de Cres. Si les modalités diffèrent, cet intérêt pour la dissociation foncière traduit une remise en cause du modèle de la propriété privée qui prédomine en France et en Croatie, partagée par les élus de Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines comme l'Association des Îles du Ponant. En ce sens, si la situation du logement sur les îles et l'inadaptation des principaux outils nationaux pour y faire face semble bien traduire un phénomène de marginalisation sur le plan de l'action publique, les acteurs îliens apparaissent aussi pionniers dans la mise en œuvre de solutions innovantes. Il est par ailleurs intéressant de noter, dans les îles du Ponant via le Contrat de Plan Etat-Région ou à Cres dans le cadre du projet de dissociation foncière, la participation de l'échelon régional aux projets imaginés sur les îles. Cependant, les solutions se dessinent parfois sous les radars de l'action publique, comme dans le cas de l'achat groupé d'un terrain par une bande d'amis de Cres.

Dans un ouvrage qui recense les politiques de logement mises en œuvre dans treize pays européens, Christoph Schmid conclut que « les baux fonciers accordés par des communes avec des obligations positives d'intérêt public » (comme, dans le cas du Bail Réel Solidaire, l'obligation de revendre son bien à la fin du bail) figurent parmi « les projets les plus prometteurs » pour faire face à crise du logement (Schmid 2022b, p. 387). Parallèlement, ce dernier réaffirme « le rôle crucial de l'intervention de l'État dans les baux intermédiaires²⁶⁸ », quelles que soient les solutions imaginées : dissociation foncière, coopératives ou encore partenariats-publics privés (*Ibid.*).

Pourtant, en France comme en Croatie, la politique du logement peine à se renouveler. En France, le Conseil National de la Refondation du Logement a rassemblé une multitude d'acteurs économiques, institutionnels, associatifs et scientifiques autour de la question du logement de novembre 2022 à juin 2023. Si le besoin de mesures fortes a fait l'objet d'un constat partagé par l'ensemble des acteurs du secteur, les mesures listées par Elisabeth Borne à l'issue de cette consultation, telles que la réduction du PTZ ou la révision de la fiscalité des locations de courte durée (dont les effets concrets en termes d'incitations à la location à l'année restent à prouver) ont

²⁶⁸ C'est-à-dire, qui ne relèvent ni entièrement du régime de la propriété privée ni de la location issue du marché

globalement déçu les acteurs du CNR²⁶⁹. Cet épisode interroge la portée des grandes consultations (telles que le Grand Débat et la Convention Citoyenne pour le Climat, évoqués en début de cette deuxième partie), nouvelles modalités de l'action publique étatique dont la forte médiatisation ne s'accompagne pas nécessairement d'une adoption des mesures proposées. L'expérimentation de solutions à l'échelle locale semble alors bien plus à même de faire émerger des réponses concrètes et adaptées aux besoins des territoires.

²⁶⁹ Lire par exemple l'article rédigé par Emmanuelle Chaudieu et publié le 7 juin 2023 sur le site de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/cnr-logement-pour-lensemble-des-acteurs-le-sentiment-dun-rendez-vous-manque>

Chapitre VI. Des territoires en quête d'autonomie : Trois projets pour décrypter les mécanismes de la transition énergétique à Ouessant, Cres et Unije

Echelonnés entre la pandémie de Covid-19 et les premiers mois de l'offensive russe en Ukraine, mes séjours de recherche sur les îles ont eu pour toile de fond des bouleversements exacerbant le besoin d'autonomie des communautés îliennes. La propagation du virus a illustré l'importance du maintien des services de santé et des transports d'urgence sur les îles ainsi que la vulnérabilité d'économies soumises aux fluctuations du tourisme. En février 2022, alors que le conflit éclatait en Ukraine, j'étais à Ouessant où, comme partout ailleurs, l'on savourait les prémices d'un retour à la normalité après deux ans d'une vie rythmée par les vagues de contamination et les mesures successives adoptées par le gouvernement. Conséquence logique du choc et des incertitudes déclenchées par la nouvelle, le sujet de la guerre fut immédiatement de toutes les conversations. Au-delà du sentiment collectif de désarroi, les incertitudes relatives aux conséquences économiques du conflit, et notamment en matière d'approvisionnement et de coût de l'énergie, étaient d'autant plus marquées sur les îles : « nous ici on est tout au bout du bout donc on sera les derniers servis, [...] s'il faut couper les vannes, ben c'est chez nous qu'on va couper en premier », s'inquiétait Laura, une élue ouessantine. La question énergétique est d'autant plus marquée dans cette île qui fait partie des Zones Non Interconnectées (ZNI) de la côte Atlantique²⁷⁰, ce qui signifie que le territoire n'est pas raccordé au réseau électrique continental.

Côté croate, si l'ensemble des îles sont reliées au réseau continental par des câbles sous-marins, ces derniers « ont atteint la fin de leur durée de vie, ce qui provoque des coupures de courant occasionnelles sur certaines îles et peut entraîner des interruptions d'alimentation électrique à plus long terme » (Krstinić Nižić 2022, p. 156).

A l'échelle nationale, la Croatie est largement dépendante des importations russes pour assurer ses besoins énergétiques, ainsi que me l'expliquait une jeune employée de l'ambassade de France en Croatie²⁷¹. En effet, dans ce pays où « l'approvisionnement en énergie primaire²⁷² se caractérise par une part relativement élevée de pétrole (41,3 %), suivi du gaz naturel (26,2 %), des énergies renouvelables (24,7 %) et d'une part de 7,6 % d'énergie fossile solide [...] près de la moitié de l'approvisionnement énergétique [...] provient des importations, avec une tendance à la hausse »

²⁷⁰ Tout comme les îles de Sein, Molène et l'archipel des Glénan

²⁷¹ Notes issues du carnet de terrain et datées du 28 avril 2022

²⁷² L'approvisionnement en énergie primaire est défini par l'OCDE comme « la somme de la production et des importations d'énergie moins les exportations et les soutes internationales et corrigée des variations de stocks » (<https://data.oecd.org/fr/energy/approvisionnement-en-energie-primaire.htm>).

(Young et Brans 2020, p. 226). Côté français, l'énergie consommée provient à 40% du nucléaire, 28% du pétrole, 15% du gaz naturel, 14% des énergies renouvelables et 3% du charbon²⁷³. La production nationale d'énergie, dont 75% provient des centrales nucléaires, ne couvre que 55% des besoins énergétiques du pays. On aurait donc tort d'associer le nucléaire à l'idée d'une relative autonomie. D'autant que, comme le rappelle Esther Bailleul, spécialiste des questions énergétiques, « les énergies fossiles et l'uranium servant à la production nucléaire sont importés quasiment en totalité. Ainsi, 84 % de l'énergie consommée en France dépend structurellement de pays producteurs ou extracteurs de pétrole, gaz ou minerais tels que l'Arabie saoudite, le Kazakhstan, le Niger, le Nigeria ou la Russie » (Bailleul 2019, p. 109).

De fait, en France comme en Croatie, les conséquences du conflit opposant la Russie à l'Ukraine ont montré que la transition énergétique, au-delà d'une étape indispensable de l'adaptation au changement climatique, est un enjeu pour assurer l'indépendance des états dans un contexte géopolitique international tourmenté. La transition énergétique peut être définie comme « un processus de transformation sociétale consistant à passer d'un système énergivore basé majoritairement sur des énergies fossiles et fissiles limitées, à un système énergétique moins consommateur basé sur les énergies renouvelables (EnR) » (*Ibid.*, p. 107). La réalisation de ce processus, qui appelle de « profonds changements sociotechniques » (Duruiseau 2014, p. 27), et mobilise un ensemble de moyens humains, techniques et financiers à des échelles multiples, ne peut être, « pour des raisons de subsidiarité [...] que territoriale » (Bailleul 2019, p. 108). Après des décennies de « concentration des lieux de production [...] et de consommation » de l'énergie (Duruiseau 2014, p. 25), la période actuelle appelle ainsi une « territorialisation » de la politique énergétique, qui dépasse le seul transfert de compétences et demande une profonde reconfiguration des modalités de l'action publique (*Ibid.*, p. 30).

Dans ce contexte, investisseurs privés et acteurs publics tendent à envisager les îles, où les questions d'approvisionnement énergétique sont exacerbées par l'insularité et la fluctuation saisonnière de la population (et donc des besoins), comme des territoires idéaux d'expérimentation. Mais ces expérimentations traduisent-elles pour autant une réelle refonte des mécanismes de l'action publique ? Quelle est la marge de manœuvre des acteurs et populations îliennes dans l'orientation de l'avenir énergétique de leur territoire ? Ce sont ces questions qui guideront mon analyse, dans ce sixième chapitre, de trois projets de transition énergétique menés à Ouessant, Unije et Cres.

A Ouessant, la question énergétique sera abordée au prisme du conflit suscité par le volet éolien d'un projet d'autonomie, révélateur du contexte local de réception des enjeux énergétiques. A Unije, j'évoquerai un autre projet d'autonomie, qui peine à se mettre en place malgré l'implication

²⁷³ Chiffres clés de l'énergie pour l'année 2021, ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-de-lenergie-edition-2022-0>

d'acteurs régionaux, nationaux et européens. Enfin, j'aborderai le cas de la coopérative solaire de Cres, une initiative par laquelle les acteurs locaux tâchent de se saisir de la question énergétique.

VI.1. L'éolien à Ouessant : le volet conflictuel d'un ambitieux projet d'autonomie énergétique

VI.1.1. Des premières éoliennes au projet PHARES, une quête ancienne d'autonomie énergétique

L'électricité fait son entrée dans les foyers ouessantins en 1953, date de la mise en opération de la centrale thermique (Association des Îles du Ponant 2016, p. 25). Si la centrale a permis une amélioration considérable des conditions de vie des îliens, elle consomme actuellement plus d'un million de litres de fioul par an et implique un coût de production de l'énergie et des émissions carbone largement supérieurs à ceux du continent (SDEF et Commune d'Ouessant 2020, p. 2). Dès les années 1970, marquées par les chocs pétroliers, élus et acteurs publics recherchent une alternative pour réduire la dépendance énergétique de l'île ; une première éolienne voit alors le jour mais s'effondre en juillet 1980 (Association des Îles du Ponant 2016, p. 25). Une seconde éolienne est installée en 1986, nouvelle tentative qui s'avèrera également infructueuse en raison de défaillances techniques (*Ibid.*).

Le sujet de l'éolien est donc synonyme d'échec dans la mémoire îlienne, échecs à même d'alimenter toutes sortes de théories, comme celle de Marc, ancien militant opposé à la construction de la centrale de Plogoff, qui avait une vingtaine d'années à l'époque de ces projets : « il ne faut pas oublier qu'il y avait eu une éolienne sur l'île. Parce que EDF avait dit on va quand même faire plaisir aux écolos, [...]. Bon cette éolienne elle s'est cassé la gueule. On a prétendu une tempête extraordinaire. [...] Je pense que c'est tout simplement un gros défaut technique. Voilà. Un laisser-aller complet. Il fallait en monter une pour dire que ça n'aurait jamais tenu. [...] ceux qui nous vendent de l'énergie actuellement, ils ont tout intérêt à nous monter des trucs qui ne fonctionnent pas ». S'il s'agit là d'une théorie personnelle, le souvenir de l'échec de ces projets est bien collectif, ainsi que me l'expliquait une élue locale : « ils parlent de l'ancienne éolienne. [...] La mémoire est rancunière, surtout quand ça ne marche pas [...]. Quand ça marche, on s'en rappelle moins bien ».

La transition énergétique demeure un enjeu prioritaire pour la municipalité, la région Bretagne ainsi que l'Association des Îles du Ponant (AIP). En 2015, l'AIP remporte l'appel à projet « Boucle énergétique locale » (BEL) lancé par la région Bretagne, qui permet de subventionner un programme de trois ans sur les îles de Sein, Ouessant et Molène, comprenant une diversité d'activités, allant de la sensibilisation à la mise en place de systèmes de pilotage et de stockage de l'énergie (*Ibid.*, p. 5). L'objectif d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030 est fixé pour les trois îles et mobilise une pluralité d'acteurs : les communes de Ouessant, Sein et Molène, l'ADEME, le conseil régional de Bretagne, le conseil départemental du Finistère, le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère, EDF, ENEDIS et l'entreprise Sabella.

Cette même année, l'AIP obtient des financements de l'État pour les îles de Batz, Molène, Ouessant, Sein et Saint-Nicolas des Glénan via l'appel à projet « Territoires à Énergie positive pour la

croissance verte » (TEPCV), également mobilisés pour tout un panel d'actions incluant la rénovation énergétique des bâtiments publics et la production d'énergies renouvelables (*Ibid.*). L'AIP a en outre obtenu des subventions spécifiques en faveur de la transition énergétique dans le cadre du volet insularité du Contrat de Plan Etat-Région breton.

S'il a bénéficié d'un contexte institutionnel particulièrement favorable à la transition énergétique sur les îles bretonnes, le projet qui m'intéresse ici résulte avant tout d'une initiative privée, celle de l'entreprise bretonne Sabella (anciennement Hydrohelix Energies), qui, en 2004²⁷⁴, a démarché la mairie d'Ouessant avec l'objectif de tester son prototype d'hydrolienne dans le passage du Fromveur (courant marin particulièrement puissant) situé au large de l'île (Figure 13). Quelques années plus tard, « le projet commençait à mûrir et il y a eu un Appel à Manifestation d'Intérêt [...] de l'Etat, et différentes entreprises se sont positionnées dont Sabella »²⁷⁵, se souvient Denis Palluel. Un partenariat est alors mis en place avec Suez, qui vise une grosse production, tandis que pour le maire : « dès le départ nous ce qui nous intéressait c'était d'approvisionner Ouessant ». En 2016, Suez, devenue Engie, se retire du projet en raison d'une viabilité économique jugée insuffisante (Filiol 2022, p. 23). « C'est là que l'énergéticien Akuo s'est positionné, qui ne fait que du renouvelable et qui est une entreprise française qui travaille beaucoup dans les îles notamment l'Outre-Mer [...]. Et avec Sabella ils ont réorienté le projet vers [...] l'autonomie énergétique, [...] un beau challenge » aux yeux de Denis Palluel. Alors que Sabella perfectionne son hydrolienne, régulièrement sortie de l'eau en raison de difficultés techniques, Akuo se propose de développer le solaire et l'éolien sur l'île afin d'atteindre, à terme²⁷⁶, un mix énergétique 100% renouvelable, à même de pallier l'intermittence des ressources énergétiques naturelles que sont le vent, le courant marin et le soleil.

²⁷⁴ Contribution de Denis Palluel à l'enquête publique sur le projet PHARES (p.2) : <http://www.ouessant.fr/files/empty/rponse%20enquete%20publique%20maire%20douessant.pdf>

²⁷⁵ Entretien réalisé en novembre 2022

²⁷⁶ L'objectif intermédiaire de 70% de renouvelable dans le mix total étant fixé pour 2023, d'après le volume N°1/3 de l'étude d'impact du projet, publié en 2020 (p.2) : https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/44634/317477/file/2020-0330%20EI%20Photovolta%C3%AFque_PHARES_Ouessant_VF.pdf

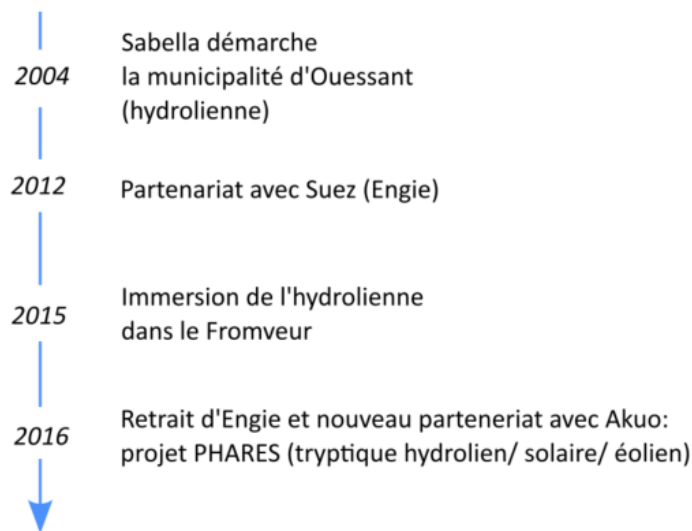


Figure 13 : Chronologie du projet PHARES (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023)

Rebaptisé PHARES (Programme d'Hybridation Avancée pour Renouveler l'Energie dans les Systèmes insulaires), le projet fait d'Ouessant un territoire d'expérimentation en matière de production, de stockage et de pilotage intelligent des énergies renouvelables (EnR), un défi particulièrement adapté à l'île : « ce qui m'a séduit c'est vraiment cette idée d'autonomie énergétique », précise Denis Palluel, qui n'est pas pour autant un fervent défenseur des éoliennes : « il faut savoir ce que l'on veut : [...] actuellement une des énergies matures en termes d'EnR c'est quand-même l'éolien ». Si l'éolien constitue bien l'une des énergies renouvelables les plus avancées en France, « malgré les bénéfices économiques réalisés, malgré les enjeux environnementaux globalement acceptés par tous, l'implantation de parcs éoliens génère tensions, voire conflits d'usage à tous les niveaux : tant auprès des instances décisionnelles que des citoyens » (Garcia 2020, p. 2). Le cas d'Ouessant ne fait pas exception, puisque c'est autour du volet éolien du projet PHARES qu'un conflit prend forme à partir de 2021.

VI.1.2. Aux racines du conflit éolien : les arguments protéiformes du collectif Vent de Bout'

C'est l'affichage d'un prospectus mettant en perspective la future éolienne avec différents éléments emblématiques du paysage ouessantin qui va déclencher, au printemps 2021, la contestation du volet éolien du projet par une partie des îliens. Si le projet remonte à 2016, les opposants n'ont pas le souvenir de l'éolienne prévue : « quand on nous parlait du projet PHARES on parlait que de photovoltaïque et d'hydrolienne, toute la com' était centrée là-dessus », affirme Gaëlle, habitante intermittente de l'île. Le prospectus est alors diffusé sur un groupe Facebook rassemblant îliens et amoureux de l'île et un premier débat prend forme dans les commentaires.



Photographie 54 : Sur ce prospectus affiché dans le bourg d'Ouessant, la future éolienne est comparée (de gauche à droite) au phare du Stiff, au phare du Créac'h et à la tour radar, qui constituent des éléments verticaux emblématiques du paysage de l'île (source : page Facebook du collectif Vent de Bout', 23 avril 2021).

Quelques jours plus tard, le collectif Vent de Bout' est créé et une pétition est lancée, rassemblant plus de 3000 signatures en quelques mois. Le nombre de signataires dépasse de loin les 832 habitants officiellement recensés sur l'île, ce qui, comme dans le cas de la pétition lancée par l'association Île-aux-Moines Développement Maîtrisé et évoquée dans le chapitre précédent, interroge le poids de la population secondaire sur ces territoires prisés (bien que certains signataires puissent aussi être extérieurs au territoire et affiliés à des mouvements anti-éolien).

La pétition évoque les multiples périmètres de préservation et de valorisation du paysage et de la biodiversité locale en vigueur sur l'île, témoignant de son caractère exceptionnel : « Réserve de biosphère de l'Unesco, Parc marin d'Iroise, Site Natura 2000, Parc naturel régional d'Armorique... »²⁷⁷. D'après Gaëlle, l'une des initiatrices du mouvement, il ne s'agit pas de s'opposer à la transition énergétique, mais bien à ce projet spécifique : « On a essayé de faire de nous des anti-éolien. Je disais

²⁷⁷ Extrait de l'argumentaire associé à la pétition lancée par le collectif Vent de bout' le 24 avril 2021 : <https://www.change.org/p/monsieur-le-maire-d-ouessant-contre-l-implantation-d-une-%C3%A9olienne-%C3%A0-bouge-pepr-arland-dans-le-cadre-du-projet-phares>

non, je refuse cette éolienne-là, en site classé ». Pour une large partie des adhérents du collectif Vent de Bout', qui étaient environ 200 en 2022 dont une trentaine de membres actifs (Filiol 2022, p. 38), cet argument paysager constitue la motivation première de l'engagement : « je ne veux pas qu'on enlaidisse l'île. Avec un truc qui servira pas suffisamment pour ça. [...] Non et puis saccager [...] une pointe de l'île dans laquelle il n'y a jamais eu de construction...», déclarait Ludivine, une Ouessantine d'une cinquantaine d'années qui s'est engagée dès les prémices de la contestation. A la valeur paysagère du site de Penn Arlan, retenu pour l'implantation de l'éolienne, s'ajoute une valeur symbolique associée à l'absence de construction et à la présence d'un monument mégalithique témoignant d'une présence humaine préhistorique.



Photographie 55 : La pointe de Penn Arlan, depuis laquelle on distingue la tour radar et le phare du Stiff, est située au sud-ouest du territoire. L'impact de la future éolienne, qui serait visible depuis le bateau pour les passagers en direction du port du Stiff (principal lieu d'accès de l'île) sur l'image touristique de l'île figure également parmi les arguments des opposants au projet éolien. (Pauline Flipo—Boucontet, février 2022).



Photographie 56 : Certains îliens associent le Cromlech de Penn Arlan, qui daterait du Néolithique, à un témoin mystique de la « mémoire des lieux » (Pauline Flipo—Boucontet, février 2022).

D'autres membres du collectif, notamment issus de l'Association Naturaliste d'Ouessant, créée en 2009 et rassemblant des passionnés d'ornithologie, dénoncent l'implantation d'un « hachoir à oiseaux » sur le territoire. Une position qui leur a valu le soutien d'Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue de Protection des Oiseaux. Dans un article paru en septembre 2021 dans Charlie Hebdo, ce dernier a fait valoir son opposition au projet éolien d'Akuo, « situé dans un couloir de migration exceptionnel (c'est là que les ornithologues font leurs premières années de comptage et de baguage). De plus, des espèces protégées l'occupent en nombre, telles les mouettes tridactyles, les craves à bec rouge, les faucons pèlerins, etc... Qui a dit qu'il fallait porter l'enjeu de la biodiversité au niveau de celui du climat ? »²⁷⁸. Si le crave à bec rouge est un emblème des badges du collectif Vent de Bout', cet argument ne fait pas pour autant l'unanimité chez ses adhérents : « moi je respecte toutes les positions, mais par exemple j'irais pas [...] dire que c'est un hachoir à oiseaux parce que je n'en sais rien », reconnaissait Gaëlle.

²⁷⁸ Article rédigé par Allain Bougrain-Dubourg intitulé « De Mayotte à Ouessant, les énergies renouvelables se bâtissent sur le dos de la biodiversité » et paru dans Charlie Hebdo le 14 septembre 2021 :

<https://charliehebdo.fr/2021/09/ecologie/mayotte-ouessant-energies-renouvelables-biodiversite/>

C'est là que réside toute la complexité de ce mouvement de contestation, qui rassemble des opposants aux motivations diverses allant d'un syndrome NIMBY (*Not In My Backyard*) relativement classique et assumé chez certains adhérents qui craignent de voir la valeur immobilière de leur maison chuter, comme l'a montré Maïwen Filiol dans son mémoire de master sur « La contestation du projet PHARES sur l'île d'Ouessant » (*Ibid.*, p. 47), à une contestation plus générale et structurée dans laquelle l'image d'île « sentinelle »²⁷⁹ est mobilisée pour faire d'Ouessant un territoire aux avant-postes du maintien de la juridiction sur les sites classés.

Au-delà de la défense des caractéristiques environnementales et paysagères du site, les opposants dénoncent une communication trop faible sur le projet, qui n'a pas fait l'objet d'une véritable politique de consultation des îliens : « c'est le manque de transparence [...] et de dire que réunion publique vaut consultation, concertation », affirme Gaëlle. Car il y a bien eu un certain nombre de réunions publiques organisées sur l'île de manière à présenter le projet PHARES dans sa globalité, à raison d'environ une par an entre 2016 et 2021, ce que la société Akuo rappelle dans un mémoire rédigé en réponse à l'enquête publique conduite à Ouessant en mars et avril 2021 (Akuo PHARES 2021, p. 88). Retraçant cette chronologie, le porteur du projet précise qu'« afin de favoriser l'acceptabilité du volet éolien du projet PHARES, les équipes d'Akuo ont essayé de mettre en place une communication transparente, visant à informer le plus régulièrement possible les citoyens des évolutions du projet » (*Ibid.*). Cette formule fait écho à l'analyse de Sophie Le Floch et Marie-José Fortin qui, dans leur étude comparative des contestations de projets éoliens en France (Finistère) et au Québec (Gaspésie), soulignent que « la notion d'"acceptabilité sociale" », fondée sur « une vision de la population en tant que composée de sujets percevant et, tout au plus, ré-agissant », constitue un obstacle à l'engagement politique des citoyens dans les processus décisionnels impactant le paysage (Le Floch et Fortin 2009, p. 149). Pour certains auteurs, la privatisation de la politique éolienne développée en France à partir des années 2000 est peu propice à l'émergence de mécanismes participatifs dans l'élaboration des projets éoliens (Nadaï et Labussière 2014, p. 4-5). Il est à ce titre intéressant de noter que la contestation s'est cristallisée au moment de l'enquête publique menée sur le territoire au printemps 2021, qui excluait le volet éolien du projet PHARES car, ainsi que le rappelle la société Akuo : « D'après la loi POPE du 13/07/2005, les projets de parc éolien dont la hauteur de mât est inférieure à 50 mètres ne sont pas soumis à enquête publique », tandis que la hauteur du mât de l'éolienne prévue à Ouessant était de 45 mètres (Akuo PHARES 2021, p. 41-42). Si ces quelques mètres de différence ont donné à certains habitants « la sensation d'être un peu roulés dans la farine », ainsi que me l'expliquait Christophe, un Ouessantin plus nuancé sur le projet, la portée réelle des enquêtes publiques dans la consultation des populations locales peut plus largement être

²⁷⁹ Formule popularisée par la géographe Françoise Péron, qui s'est passionnée pour les îles du Ponant et notamment l'île d'Ouessant où elle réside depuis de nombreuses années, dans un ouvrage intitulé *Ouessant, l'île sentinelle* (1985).

questionnée : « l'enquête publique intervient lorsque le projet est terminé pour le développeur : les implantations sont déterminées, [...] les études d'impacts et de danger sont terminées. L'acceptabilité des projets est donc difficile à obtenir dès lors que la prise en compte des avis des habitants est effectuée à la fin du projet, quand celui-ci est bouclé » (Garcia 2020, p. 3).

On retrouve ainsi, dans la diversité des arguments mobilisés par le collectif Vent de Bout', la dénonciation d'une « mainmise d'un privé » sur le territoire, pour reprendre la formule d'une membre active du mouvement. Lucie, une néo-habitante qui a depuis quitté l'île, résumait ainsi le sentiment des membres du collectif : « Il y en a certains c'était pour préserver par exemple la faune, et cetera. Il y en a d'autres, [...] c'est plutôt un problème que ce soit une autre entreprise et ne pas avoir la main sur l'économie, [...] que d'autres ne mettent pas la main sur le territoire. [...] du coup c'est pas qu'une question de production d'énergie, mais le territoire doit continuer d'appartenir aux Ouessantins, à la mairie d'Ouessant et doit pas être privatisé. Parce que c'était un peu sentir que c'était aussi un piège [...], qu'une éolienne n'allait jamais suffire, qu'il faudrait en mettre d'autres après. Donc un premier terrain acheté, puis un deuxième, puis un troisième, et cetera. Et petit à petit, une portion de l'île se retrouve vendue quoi »²⁸⁰. On constate ici combien la crainte de la dépossession, fortement prégnante au sein de la communauté ouessantine, a contribué à structurer la contestation du volet éolien du projet PHARES.

De même, l'idée revendiquée de faire d'Ouessant une « vitrine du savoir-faire français » en matière de transition énergétique (Akuo PHARES 2021, p. 83), souvent mise en avant dans la communication relative au projet, est interprétée par les membres du collectif Vent de Bout' comme une instrumentalisation du territoire : « Il y avait régulièrement le mot soit laboratoire, expérimentation, vitrine, et j'ai dit : "[...] ils sont décomplexés quand-même, ça va [leur] permettre [...] de faire [leur] com' quoi, [leur] pub". », racontait Gaëlle. On trouve ici l'expression concrète des limites de la figure de l'île laboratoire, évoquée dans le premier chapitre de ce travail : « l'île n'est pas un bocal et les insulaires ne sont pas des objets scientifiques à scruter au microscope » (Bernardie-Tahir 2022, p. 11).

Pour Romain, un îlien qui défend le projet, le bureau d'étude ayant réalisé l'étude d'impact de l'éolienne n'a pas pris la mesure de cette potentielle opposition locale : « ils pensaient que ce projet éolien allait passer nickel, tranquille. Parce qu'ils ont l'habitude de bosser sur des projets de 20 ou 25 éoliennes dans les champs de betteraves en Picardie. [...] Ils ont sous-estimé, comme Akuo Energy d'ailleurs, [...] l'aspect plus social on va dire et acceptation du projet au niveau local ».

Parallèlement, dans un territoire marqué par l'interconnaissance, la personnalisation des conflits est inévitable. C'est pourquoi, pour une frange mineure des opposants, la contestation était

²⁸⁰ Entretien réalisé en mars 2022

perçue comme une opportunité de remettre en cause la politique de Denis Palluel, qui effectue son cinquième mandat consécutif en tant que maire d'Ouessant. « En interne ouais on en a deux ou trois qui étaient beaucoup plus guerriers », reconnaissait Gaëlle, qui regrette malgré tout une « caricature » du collectif : « tout ici est instrumentalisé pour en faire quelque chose de clanique, pour dire qu'il y a des opposants au maire. Tout est fait pour dire que comme ils s'opposent au projet, ils s'opposent à la commune. Mais en fait non, on s'oppose à un projet privé soutenu par la commune ». Cette tendance à la personnalisation du conflit révèle en creux tout le poids des attentes et des responsabilités que les îliens font reposer sur la personne du maire qui, au sein d'une petite commune, d'autant plus insulaire, incarne l'autorité tout en étant un personnage familier de tous. De même, les adhérents du collectif Vent de Bout' ont rapidement exprimé des attentes politiques vis-à-vis des membres fondateurs, car « même si c'est une association apolitique, quand tu t'engages dans un territoire pour ou contre un projet, c'est politique ». Si ces attentes ont bien fait émerger une réflexion chez les membres les plus actifs, celle-ci n'a pas été suivie d'une déclaration publique, d'autant que l'échéance des prochaines élections municipales est relativement lointaine.

Si l'on retrouve les éléments récurrents des contestations locales des projets éoliens dans les revendications du collectif Vent de Bout', questionnant notamment « les pratiques et l'ancrage local des sociétés de développement, les processus informatifs et l'association des habitants aux décisions » (Garcia 2020, p. 15), la contestation n'en révèle pas moins le poids du fonctionnement social local dans la réception du projet. D'ailleurs, pour Sophie Le Floch et Marie-José Fortin, dans ce type de conflit, « le paysage sert à tester le niveau de "territorialisation" d'un projet éolien » (Le Floch et Fortin 2009, p. 131).

VI.1.3. Une opposition visible dans l'espace médiatique et territorial

Avant d'évoquer plus largement les opinions de la population ouessantine relatives au volet éolien du projet PHARES, qui sont loin de se réduire aux revendications portées par le collectif Vent de Bout', il convient d'évoquer les principales actions déployées par le mouvement. Car, si l'opinion îlienne est plus diversifiée et souvent plus nuancée, les arguments du collectif ont disposé d'une importante visibilité médiatique et spatiale. Nécessaire à toute démarche militante, cette visibilité est avant tout passée par une occupation physique de l'espace, notamment dans le cadre de différents rassemblements, organisés devant la mairie ou sur le port du Stiff. Deux mobilisations ont été organisées par le collectif au printemps 2021, moment de l'enquête publique, rassemblant entre quarante et cinquante personnes, ce qui fut relayé dans la presse régionale²⁸¹

²⁸¹ Lire par exemple à ce sujet l'article paru dans le Télégramme le 1^{er} mai 2021 et intitulé « À Ouessant, une cinquantaine de personnes manifestent leur opposition au projet d'éolienne » :



Photographie 57 : Les militants de Vent de Bout' rassemblés devant la mairie (a) et sur le port du Stiff (b) à l'été 2021. Les masques qui couvrent les visages rappellent le contexte épidémique du conflit, peu propice à la mise en œuvre d'un réel débat public, ainsi que le rappelait Denis Palluel dans sa contribution à l'enquête publique sur le projet PHARES, publiée sur le site de la mairie²⁸² (Christian Guillou, 30 juillet 2021).

<https://www.letelegramme.fr/finistere/ile-ouessant-29242/a-ouessant-une-cinquantaine-de-personnes-manifestent-leur-opposition-au-projet-deolienne-3786054.php>

²⁸² Le maire évoque les limites de l'organisation d'une enquête publique dans le cadre de la pandémie, décision qui en outre n'était pas de son ressort mais de celui de la préfecture (p.16) : <http://www.ouessant.fr/files/empty/rponse%20enquete%20publique%20mairie%20douessant.pdf>

Les militants se sont également déplacés pour interpeller les officiels en visite sur le territoire, à commencer par les représentants d'Akuo (le 11 mai 2021), puis Loïg Chesnais-Girard, président de région (le 30 juillet 2021) ainsi que Richard Ferrand, alors président de l'Assemblée nationale et conseiller général du Finistère (le 13 novembre 2021) (Filiol 2022, p. 78).

Pour Gaëlle, « Ouessant, [...] c'est une île [...] avec une hyper-visibilité et un hyper-pouvoir de communication à l'extérieur. Du coup, c'est une île où tous les hommes politiques qui ne sont pas à l'échelle locale, [...] je pense que beaucoup l'instrumentalisent ». Celle-ci critique par exemple la position de Loïg Chesnais-Girard, président de région, favorable au projet et pour qui « un projet à Ouessant permettait une bien plus large communication qu'un projet partout ailleurs sur le territoire breton. [...] des fois, on se dit qu'il faudrait remettre à l'échelle, on est un petit territoire de maxi 800 habitants, et [...] t'as je ne sais pas combien de ministres, je ne sais pas combien de députés, de sénateurs, de conseillers régionaux qui passent leur temps à venir et à communiquer toute leur propre com' ici », ajoute-t-elle. Bien réelle, cette hyper-visibilité du territoire a aussi offert aux militants une opportunité d'interpellation directe des représentants politiques de passage sur l'île et contribué au relais médiatique du conflit²⁸³.

Par ailleurs, cette opposition a bénéficié du soutien de différents acteurs d'échelle régionale ou nationale, comme le Parc Naturel Régional d'Armorique, qui a formulé un avis défavorable au projet dès le 22 octobre 2020, déclarant que le volet éolien du projet PHARES « n'est ni compatible avec la charte du Parc, ni avec les outils de protection du paysage ou de la biodiversité ni avec le plan de gestion de la désignation UNESCO de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise »²⁸⁴. Le collectif Vent de Bout' était par ailleurs en contact avec Elodie Martine-Cousty, l'une des représentantes de France Nature Environnement, fédération nationale d'associations environnementales, qui s'est exprimée contre le projet dans l'enquête publique et s'est déplacée sur l'île en octobre 2021 pour rencontrer le maire et suggérer un « projet alternatif à l'éolien »²⁸⁵. Comme

²⁸³ On peut par exemple citer l'article du Télégramme daté du 30 juillet 2021 et intitulé « Finistère. Loïg Chesnais-Girard a rencontré les opposants au projet éolien d'Ouessant » : https://www.ouest-france.fr/bretagne/ouessant-29242/finistere-loig-chesnais-girard-a-rencontre-les-opposants-au-projet-eolien-d-ouessant-38f2a18c-f14f-11eb-b7f6-ca65981ebc3b?fbclid=IwAR1vud522qeMIKljUzkvRvsJb06OPs1fG0UNW6JteM_nc-GSB4jU_tnQbYU

²⁸⁴ « Extrait du registre des délibérations du bureau », signé de Françoise Péron, présidente du PNRA. Document partagé dans le rapport de l'enquête publique relative au projet PHARES, p.30 : <https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/46363/327386/file/1-rapport.pdf>

²⁸⁵ Le Télégramme, 13 octobre 2021 : <https://www.letelegramme.fr/finistere/ile-ouessant-29242/reflexion-autour-dun-projet-alternatif-a-leolien-a-ouessant-3864809.php>

le résume la Figure 14, l'opposition au volet éolien du projet PHARES s'est donc structurée à différentes échelles et a bénéficié de relais médiatiques et du soutien d'acteurs disposant d'une visibilité élargie.

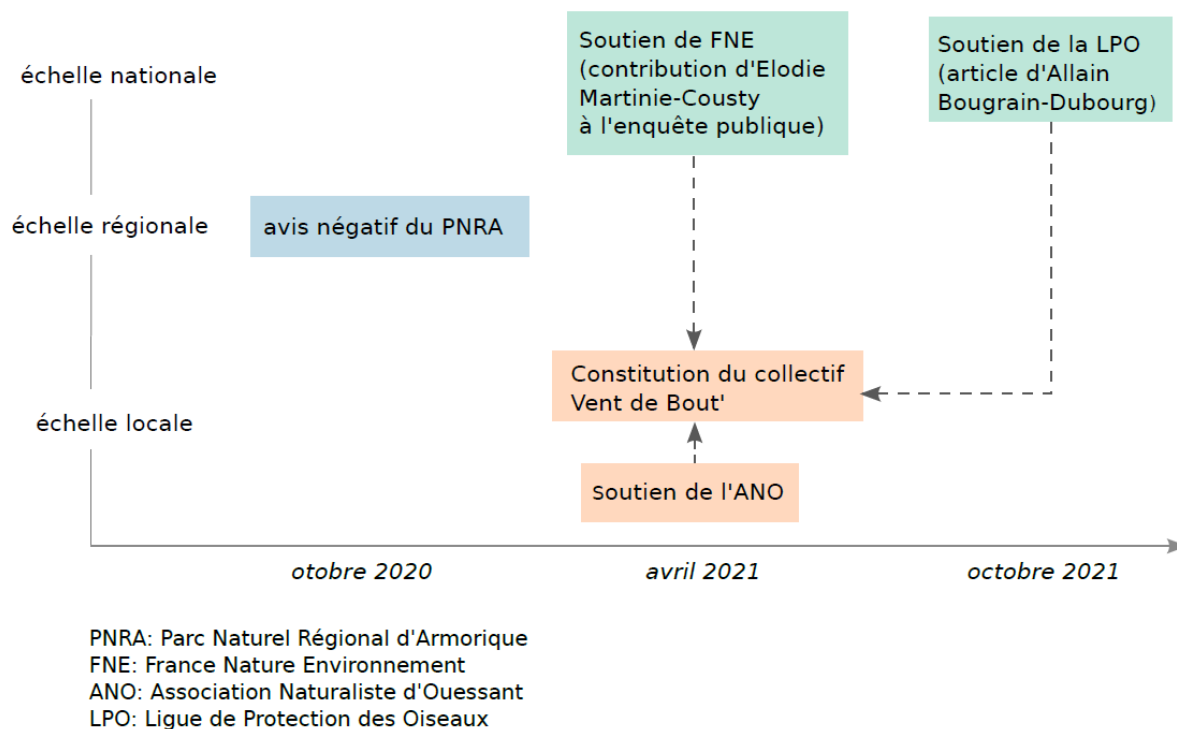


Figure 14 : Une opposition structurée à différentes échelles (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023).

A l'échelle de l'île, la mobilisation de 'Vent de bout' passe par une occupation visuelle de l'espace (*Ibid.*), à l'aide de pancartes, de stickers et de banderoles dont certaines ont été arrachées par d'anonymes détracteurs²⁸⁶.

²⁸⁶ Lire à ce sujet l'article paru le 13 septembre 2021 dans le Télégramme et intitulé « À Ouessant, des banderoles du collectif "Vent de bout" ont été dérobées » : <https://www.letelegramme.fr/finistere/ile-ouessant-29242/a-ouessant-des-banderole-du-collectif-vent-de-bout-ont-ete-derobees-194924.php>



Photographie 58 : Banderoles affichées dans le bourg d'Ouessant, suggérant le raccordement de l'île au réseau électrique continental via un câble sous-marin comme alternative à l'éolienne (a) et pancarte exposée en bord d'une route menant à Penn Arlan (b). L'expression « j'aime mon île » reflète le sentiment d'appartenance mobilisé par les militants (Pauline Flipo—Boucontet, février 2022).

VI.1.4. Au sein de la population locale : une pluralité de positionnements moins perceptibles

Pour autant, ces positions ne reflètent pas la diversité des perceptions locales du projet. Tout d'abord, certains n'ont pas souhaité se positionner sur ce sujet complexe : « moi je n'ai pas d'avis »²⁸⁷, me déclarait par exemple un Ouessantain rencontré au bar-PMU du bourg. « Il y beaucoup de désintérêt pour ce sujet », affirmait Léa, une jeune îlienne qui soulignait par ailleurs l'existence d'une « majorité silencieuse » n'ayant pas d'avis arrêté sur la question. Si celle-ci s'étonne du manque de concertation relatif à ce volet du projet PHARES, elle n'y est pas pour autant opposée : « l'éolienne c'est sûr c'est pas terrible, mais sincèrement s'il faut trouver des nouvelles sources d'énergie, au bout d'un moment, il va falloir passer le cap ». Dans cette petite société marquée par l'interdépendance et l'étroitesse des liens sociaux, certains ont préféré se tenir à l'écart du conflit : « t'as tellement peur de perdre tes meilleurs ennemis ou tes meilleurs amis que, en fait t'as un double discours, avec des gens, tu vas dire que t'es pour avec les autres tu vas dire que t'es contre [...] et, en fait, c'est compréhensible », analysait Gaëlle en évoquant le soutien tacite de certains îliens.

D'autre part, nombreux sont les Ouessantains qui, bien que critiques vis-à-vis du projet éolien, n'ont pas souhaité adhérer au mouvement, ce pour différentes raisons. Tout d'abord, parce que l'alternative du câble suggérée par les militants est loin de faire l'unanimité : « qu'ils essaient la lampe à pétrole ! »²⁸⁸, s'était esclaffé le patron d'un bar-restaurant emblématique de l'île en me voyant photographier les banderoles érigées dans le bourg. Pour d'autres, comme Christophe, certains positionnements du collectif étaient vecteurs de division : « un des trucs qui m'a fait prendre de la distance c'est la manière dont ils ont attaqué Denis [...] en personne. Et pas la municipalité, tu vois. [...] Moi, c'est aussi pour ça [...] que je suis pas allé manifester, que j'ai pas rejoint le collectif ». Aurélie, sa conjointe, abonde : « il faut un minimum de respect aussi, ça reste le maire ». Suzanne, Ouessantaine d'une cinquantaine d'années, s'agaçait quant à elle de la visibilité de l'opposition portée par le collectif : « Il y a des gens quelquefois qui parlent en notre nom et ce n'est pas l'unanimité non plus leurs opinions, quoi ». Cet agacement est doublé du fait que seule la moitié des adhérents du collectif est composée de résidents permanents (*Ibid.*, p. 71) ce qui, dans un contexte de tension entre permanents et secondaires marqué par la crainte de la dépossession, en a amené certains à questionner la légitimité du mouvement : « ils parlent au nom des Ouessantains alors qu'ils ont une belle maison ou un bel appart à Paris et qu'ils peuvent quitter l'île quand ils veulent », ajoutait Suzanne, soulignant les différences de niveau de vie entre certains résidents permanents et secondaires (« eux ils n'ont pas de problèmes pour se chauffer »). Cette perception du collectif au prisme de la sociologie locale a souvent été reprise par les défenseurs du projet, comme ce conseiller municipal : « Il y a sans doute plein de profils différents. Mais le profil un peu moyen de [...] Parisien ou en tout cas de citadin

²⁸⁷ Notes issues du carnet de terrain et datées du 10 février 2022

²⁸⁸ Notes issues du carnet de terrain et datées du 23 février 2022

avec un gros portefeuille qui achète une maison à Ouessant et qui décide d'y vivre mais qui a quand même un problème avec Ouessant, c'est les Ouessantins. Et je pense que pour lui, c'est l'environnement la porte d'entrée en fait, pour faire des trucs quoi. [...] Et puis [il] va se rapprocher, par exemple, de l'Association Naturaliste d'Ouessant pour dire qu'on ne veut pas d'éoliennes et que, grosso modo, les paysages à Ouessant sont plus importants que tout et que les gens de la côte en face, ben eux, ils peuvent produire des énergies renouvelables, ça les dérange moins. Il faudrait mettre un câble entre les deux. [...] C'est à dire qu'à partir du moment où eux ils achètent, ils considèrent qu'ils achètent aussi un cadre de vie, un paysage [...] donc ils espèrent que rien ne changera »²⁸⁹. Si l'implication des résidents secondaires des îles du Ponant dans les associations environnementales a déjà été soulignée (Buhot 2006, p. 207), cette vision tend toutefois à caricaturer la sociologie du collectif Vent de Bout', qui dans les faits est plus complexe, puisque les résidents permanents représentent 50% des adhérents (Filiol 2022, p. 71), tandis que d'autres sont des résidents intermittents revendiquant leur ancrage territorial. Pour autant, ce type de discours n'en reflète pas moins des tensions réelles issues de représentations divergentes du territoire et d'écarts de classes entre les résidents permanents et la population secondaire de l'île. Le conflit révèle en ce sens la « dimension politique » du paysage, à travers laquelle « les rapports entre des acteurs, incluant leurs capacités et leurs pouvoirs d'influence respectifs » sont dévoilés (Le Floch et Fortin 2009, p. 136).

Toutefois, si le projet éolien a exacerbé certaines tensions et « divisé [...] les opinions », ainsi que le formulait un îlien, le conflit n'a pas pour autant remis en question l'équilibre social du territoire. Je me souviens par exemple de Suzanne, Ouessantine agacée du fait que l'on parle en son nom, qui souhaitait malgré tout dialoguer avec certains militants connus personnellement au sujet des méthodes du collectif. Ou encore de Ludivine, engagée dans le mouvement dès la première heure, qui m'a déclaré : « moi, je n'en veux pas à quelqu'un qui est pour l'éolienne hein. [...] Non, il faut être, essayer d'être intelligent quand-même ». Et il s'agit là d'un point important : à partir de leur analyse du projet éolien de Ventville (Seine et Marne), Alain Nadaï et Olivier Labussière montrent comment « l'éolien [a] fait basculer Ventville dans des conflits interpersonnels et dans une dislocation de la vie sociale » (Nadaï et Labussière 2014, p. 13). Dans le cas d'Ouessant, il me semble qu'une telle analyse conduirait à sous-estimer la résilience de la société locale, marquée par l'interdépendance, l'étroitesse des liens sociaux et des valeurs de solidarité qui perdurent malgré les évolutions sociologiques. Il ne faut pas non plus négliger la dimension temporelle dans ce type de conflit : dès mon second séjour sur le territoire (en février 2022), le débat semblait moins vif : « la manifestation elle est toujours là mais elle est peut-être plus visuelle qu'autre chose maintenant », commentait Léa. Durant la conférence-débat que j'ai organisée sur l'île (mais aussi en d'autres occasions), Denis Palluel et Gwenaëlle Roth-Baamara, co-présidente de Vent de Bout', ont échangé sereinement sur les thèmes abordés, faisant preuve d'une intelligence sociale et d'une propension au dialogue dont les territoires ruraux ne sont

²⁸⁹ Entretien réalisé en mars 2022

pas dénués. En d'autres termes, s'il est certain que le projet a suscité des divisions, dont certaines ne sont que le reflet de tensions plus anciennes, il faudrait sans doute davantage qu'une éolienne pour durablement fragiliser le fonctionnement social local.

VI.1.5. L'autonomie face à la sanctuarisation : l'argumentaire des défenseurs du projet

Dans le cadre de l'enquête publique menée au printemps 2021, Denis Palluel, maire d'Ouessant, a rédigé un long texte visant à répondre point par point aux remarques des opposants à l'éolienne. Ce dernier retrace les résultats de la politique énergétique de la commune : projet hydrolien porté par Sabella, installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux, isolation et rénovation des bâtiments, remplacement de l'éclairage public²⁹⁰... Ces actions, menées en partenariat avec de multiples acteurs, dont l'Association des Îles du Ponant, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), la région Bretagne ou encore l'Agence de la transition écologique (ADEME), témoignent d'une politique ancienne axée sur la transition énergétique et, point revendiqué par les opposants au projet éolien, la décroissance de la consommation d'énergie. Cette politique est d'ailleurs saluée par une partie de la population, en témoignent ces propos de Christophe : « c'est bien d'avoir une municipalité qui prend le problème en main. [...] les panneaux solaires sur les entrepôts des paysans, sur la salle omnisports sur [...] la salle polyvalente, les pompiers ou ce genre de trucs [...] c'est malin d'avoir tenté ça ».

Pour Denis Palluel, le projet PHARES s'inscrit dans la lignée de cette politique : « je suis pragmatique, je pense qu'il faut garder sa trajectoire d'autonomie énergétique ». Cette quête d'autonomie, qui s'inscrit plus largement dans une « défense de l'insularité », passe aussi par la politique de relance agricole²⁹¹ déployée par la mairie et s'avère, pour l'édile, d'autant plus pertinente dans un contexte géopolitique et économique marqué par le conflit en Ukraine. Cet argument est également défendu par Didier le Gac, député du Finistère qui soutient le projet : « On a trois îles Sein, Molène, Ouessant [...] où l'électricité est produite par des groupes électrogènes alimentés par du fioul donc [...] il faut très, très vite sortir de cette dépendance avec le prix du gazole qui augmente »²⁹². Pour le député, l'opposition exprimée par la représentante de la France Nature Environnement est incompréhensible : « Parce que le fait qu'il y ait quelques manifestants qui sont contre [...] bon à la

²⁹⁰ Contribution de Denis Palluel à l'enquête publique sur le projet PHARES (p.6) : <http://www.ouessant.fr/files/empty/rponse%20enquete%20publique%20maire%20douessant.pdf>

²⁹¹ Suite à une initiative conjointe de la commune d'Ouessant et du Parc Naturel Régional d'Armorique, un couple d'éleveurs bovins (Marie et Thomas Richaud) et une bergère (Charlène Créac'h) ont démarré leur activité sur l'île en 2020.

²⁹² Entretien réalisé en mars 2022

limite on a l'habitude. Mais FNE qui est l'association environnementale principale en France [...] on marche sur la tête ». Dans sa contribution à l'enquête publique, le conseil régional de Bretagne a pour sa part souligné la cohérence du projet PHARES avec la politique de transition énergétique menée à l'échelle régionale²⁹³.

Quant à l'idée de relier l'île au réseau électrique du continent via un câble sous-marin, celle-ci reviendrait à reporter le problème sur le continent : « je trouve ça grandiose. Encore une fois c'est une vision par le bout de la lorgnette », déclarait Denis Palluel. Cette question a fait basculer certains îliens qui avaient des réserves face au projet d'éolienne, comme Romain : « maintenant ouvertement ils veulent un câble. Un câble, donc avec à peu près 70 % d'énergie nucléaire dedans. Donc [...] on lâchera progressivement le fioul pour amener un peu de nucléaire à Ouessant et puis un petit peu de renouvelable produit par les autres parce qu'ici il faut sanctuariser. Pour que nos petits amis, les nouveaux habitants gardent un beau paysage ». Pour Denis Palluel, certains arguments mobilisés sont le reflet d'une « dictature des paysages [...]. Je ne dis pas que les paysages ne doivent pas être protégés, je pense qu'à Ouessant on a beaucoup fait pour les protéger [...]. Après, à partir du moment où on a un paysage humanisé, on transforme le paysage. Tout le monde s'extasie devant les phares, on a l'impression que c'est des dolmens qui sont là depuis des milliers d'années non, c'est des productions de l'homme ». Pour le maire d'Ouessant, il faut également prendre en compte « ce qui ne se voit pas », comme les rejets émanant de la centrale thermique. Ces positions divergentes relatives à la question paysagère font écho aux analyses de Dan Turdeau et Chris McMorran, pour qui « rien de ce qui concerne les lieux n'est "naturel", au contraire, les lieux sont produits par une lutte permanente entre différents groupes sociaux pour contrôler la façon dont un lieu apparaît, comment il est représenté dans les imaginaires géographiques, qui a un accès légitime à ce lieu, et qui en bénéficie » (Trudeau et McMorran 2011, p. 440).

Concernant l'instrumentalisation du territoire dénoncée par les militants de Vent de Bout', si Denis Palluel affirme qu'il « ne cautionne [...] pas le terme de "vitrine" », il défend l'idée de faire du territoire un « laboratoire » de la transition énergétique, au sens d'« un endroit où l'on travaille ensemble pour chercher et expérimenter des solutions nouvelles »²⁹⁴. Car l'idée d'une île laboratoire peut aussi faire écho à une notion d'exemplarité, ce que défend par exemple Fanch Quesnot, élu au conseil municipal et directeur du Centre d'Etude du Milieu Ouessant, une association environnementale locale : « qu'est ce qui nous empêche à Ouessant, alors qu'on a les ressources pour,

²⁹³ Conclusions de l'enquête publique relative au projet PHARES, p.26 : <https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/46364/327390/file/2-AvisConclusions.pdf>

²⁹⁴ Contribution de Denis Palluel à l'enquête publique sur le projet PHARES (p.12) : <http://www.ouessant.fr/files/empty/rponse%20enquete%20publique%20maire%20douessant.pdf>

de prendre notre part de responsabilité [...] vis à vis du réchauffement climatique ? [...] si nous on montre pas aux autres qu'on est capable d'avoir un système autonome avec quand-même une empreinte carbone extrêmement limitée et surtout [...] pas d'émission de CO2 dans le fonctionnement [...]. On doit être un exemple, quoi »²⁹⁵. Cette idée fait écho aux propos de Jimmy Pahun, député du Morbihan, qui soutient également le projet : « si on ne réussit pas déjà la transition écologique sur nos îles, on ne la réussira nulle part ».

Concernant le manque de concertation dénoncé par les opposants au projet éolien, Denis Palluel a déclaré dans sa contribution à l'enquête publique qu'« on peut toujours mieux faire et [que] l'autosatisfaction n'est pas de mise »²⁹⁶, tout en rappelant les différentes réunions d'information et multiples conseils municipaux au cours desquels le projet a été évoqué. D'ailleurs, lorsque le Conseil municipal s'est prononcé sur l'enquête publique (qui, rappelons-le, excluait la question de l'éolienne), une majorité de conseillers municipaux ont voté en faveur des volets photovoltaïques et hydrolien du projet²⁹⁷, ce qui semble témoigner d'une confiance globale accordée à l'entreprise Akuo. Ainsi, si l'opposition s'est parfois cristallisée autour de la personne du maire, le projet dispose de multiples soutiens à différentes échelles, à commencer par celle de la municipalité. Malgré tout, la légitimité des maires, qui « se retrouvent souvent juges et parties lorsque vient le moment d'évaluer la pertinence d'un projet », est régulièrement mise en cause dans ce type de conflit (Yates et Arbour 2016, p. 75). Pourtant, si les maires peuvent impulser et accompagner l'implantation d'une éolienne sur leur territoire, l'autorisation de ce type de construction relève à minima de la préfecture, qui tranche notamment sur la base de l'étude d'impact du projet (Garcia 2020, p. 3).

VI.1.6. Trancher entre la transition énergétique et la préservation des paysages : poids et contradictions de l'Etat

Dans le cas d'un territoire en site classé, la procédure est hautement plus complexe, puisqu'elle exige une dérogation du ministère de la Transition écologique. Pour Didier le Gac, député du Finistère, ce poids de l'Etat, d'autant plus marqué sur les îles qui sont sous l'effet de multiples régulations paysagères, architecturales et environnementales, mérite d'être questionné : « c'est [...] pas normal qu'à chaque fois on dise il faut une dérogation du ministre, ça peut sembler clientéliste, arbitraire,

²⁹⁵ Entretien réalisé en mars 2022

²⁹⁶ Contribution de Denis Palluel à l'enquête publique sur le projet PHARES (p.7), <http://www.ouessant.fr/files/empty/rponse%20enquete%20publique%20maire%20douessant.pdf>

²⁹⁷ Sur les douze membres présents, un élu a voté contre et une élue s'est abstenue, ainsi que le précise le compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2021 : <http://www.ouessant.fr/files/empty/conseil%20municipal%2014%20mai%202021%20.pdf>

dans une grande démocratie comme la nôtre, [...], qu'on soit soumis au bon vouloir d'un ministre qui accepte de mettre la signature en bas d'une dérogation ».

Le 27 mars 2021, la non-réponse du ministère à la demande de dérogation déposée par la société Akuo traduit un refus tacite du permis construire. Ce premier refus officiel, antérieur à la création du collectif Vent de Bout', tend à modérer l'impact de la contestation locale sur le devenir du projet éolien d'Akuo. Cette décision s'appuie sur les avis formulés par différents services de l'Etat et notamment l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ainsi que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, tous deux défavorables. La procédure était singulière en ce que l'approbation de la demande d'Akuo aurait constitué la première autorisation de construction d'une éolienne en site classé. Ainsi que le rappelle Denis Palluel, le choix du site était fortement contraint sur ce territoire soumis à de multiples régulations : « une éolienne vous n'allez pas la mettre à côté d'une maison, mais dès que vous sortez des zones urbanisées vous tombez dans les sites classés, dans les servitudes aéronautiques, zones Natura 2000 [...] et les servitudes de l'armée, qui sont très importantes aussi. Et qui en dernier lieu ont [...] un peu quand même imposé le choix de l'endroit ». On comprend ainsi le faible poids de la commune sur le choix du site, déterminé par Akuo en fonction des servitudes d'état.

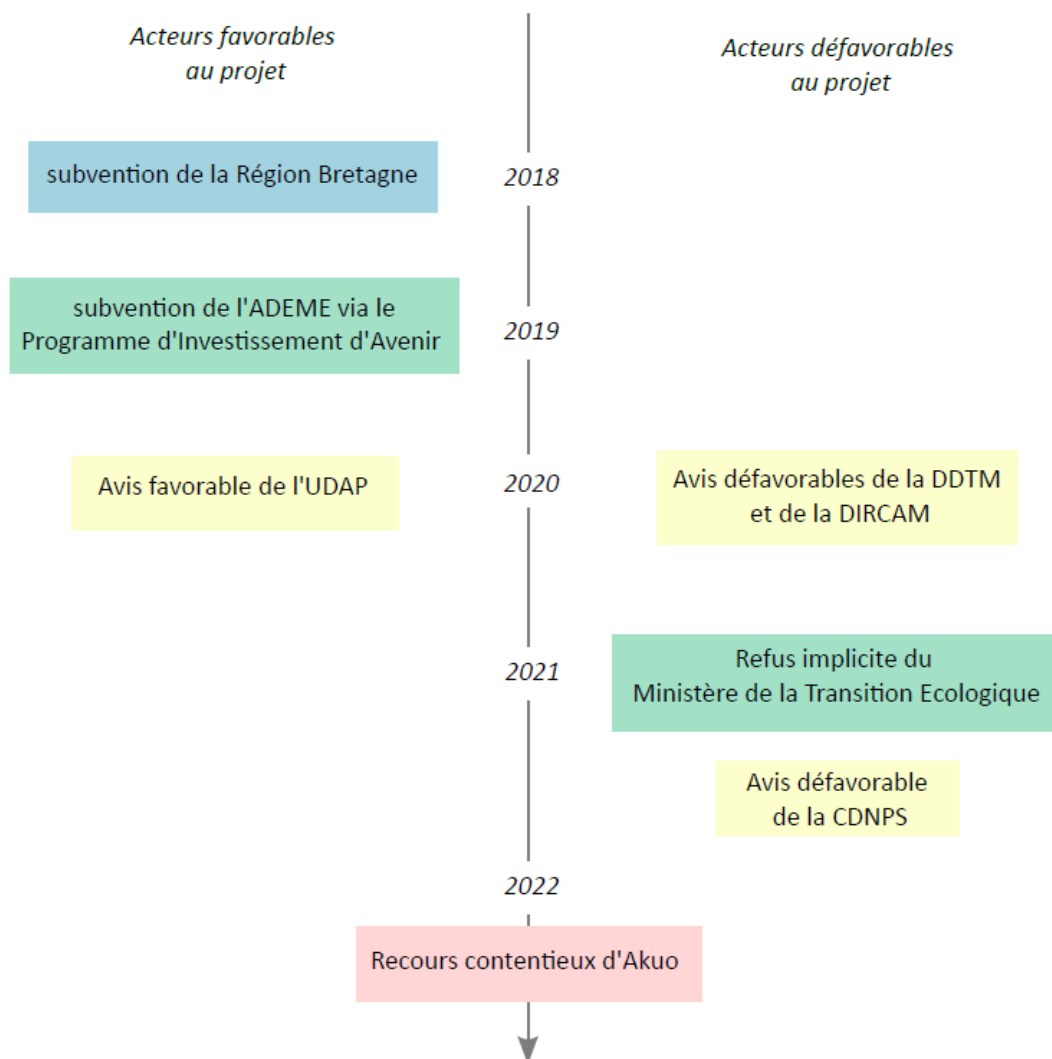
Quoi qu'il en soit, les services de l'Etat attendaient un dossier exemplaire et force est de constater que l'étude d'impact et les mesures compensatoires suggérées par l'entreprise n'ont pas été à la hauteur de leurs attentes (Filiol 2022, p. 88). Cependant, comme le souligne Denis Palluel, « l'Etat ne parle pas d'une seule voix [...] Il y a aussi des états dans l'Etat. [...] chacun a son pré carré et [...] la grande différence c'est qu'une commune [...] c'est un territoire avec toutes ses implications et l'aspect paysage c'est une chose mais ce n'est pas la seule. S'il y a un risque pour certaines espèces d'oiseaux ça doit être pris en compte mais ce n'est pas le seul paramètre non plus. [...] Ils sont chacun avec leur petite lorgnette ».

Si la préfecture a d'abord relativement bien accueilli le projet, les questions relatives à la biodiversité ont constitué un facteur de blocage au niveau de la DDTM. Pour Fanch Quesnot, qui a réalisé des cartes d'enjeu dans le cadre de l'étude d'impact pour le compte du Centre d'Etude du Milieu Ouessantain, les mesures proposées étaient relativement faibles au vu de l'impact du projet sur la biodiversité locale, classée « habitat d'intérêt communautaire » au titre de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE)²⁹⁸. La Direction de la Circulation Aérienne Militaire (DIRCAM), impliquée en raison de la servitude militaire en vigueur sur le territoire équipé d'une tour radar, avait quant à elle formulé un avis favorable au projet. Le 27 avril 2021, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites se positionne en défaveur du projet. Ainsi que le précise Maïwen Filiol, « les différents allers-retours entre le ministère, la commission des sites et Akuo avaient pour

²⁹⁸ Entretien réalisé en mars 2022

objet la demande de précision sur les études environnementales, et l'adaptation du projet à la singularité du site concerné en termes de patrimoine naturel. C'est au nom enfin d'une imprécision dans les études environnementales fournies par Akuo que le ministère a rejeté la demande de dérogation pour le permis de construire » (*Ibid.*, p. 89).

Pour les défenseurs du projet, cette décision reflète les ambiguïtés de la politique étatique en matière de transition énergétique, illustrée par les positions contradictoires d'une diversité d'acteurs publics concernés par le projet (Figure 15).



ADEME: Agence de la transition écologique (sous tutelle du Ministère de la Transition Ecologique)
 UDAP: Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
 DDTM: Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 DIRCAM: Direction de la Circulation Aérienne Militaire
 CDNPS: Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

Figure 15 : Positions contradictoires des acteurs publics concernés par le projet PHARES (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023).

De fait, le projet PHARES a bénéficié de subventions régionales (1,2 million d'euros) et nationales (5,8 millions d'euros attribués par l'ADEME via le Programme d'Investissement d'Avenir) (*Ibid.*, p. 37-41), ce que rappelle un élu local : « donc d'un côté tu vas avoir la région et l'Etat qui vont donner du pognon [...] et puis t'as les représentants de l'Etat [...] qui vont te dire qu'il ne faut pas faire l'éolienne ». D'après lui, cette décision est le reflet d'un climat politique défavorable à l'éolien : « le vent a tourné, sans mauvais jeu de mot [...] clairement la ministre Pompili et même Macron maintenant

il repart à fond sur le nucléaire [...] Donc voilà, pour moi c'est très politique et nous, on ne peut rien faire, on n'a plus qu'à subir ». La relance du nucléaire, jugée indispensable par le président de la République pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, a effectivement constitué un point fort des arguments de la campagne présidentielle de 2022²⁹⁹. Une chose est certaine, c'est qu'« il y a une grande ambiguïté de l'Etat »³⁰⁰ sur les possibilités locales de développer l'éolien, ainsi que le remarque Denis Palluel : « on a des grands discours alarmistes, en ce moment il y a la COP [...] 27 et puis après au niveau des gouvernements mais même localement [...] on a toujours les bonnes raisons de ne pas le faire. C'est toute l'ambiguïté de la démarche actuelle. Malheureusement, ce qui est un peu triste et un peu désespérant, c'est que la capacité à agir n'existera que quand on sera vraiment au pied du mur et qu'on le ressentira comme ça ».

Le 31 janvier 2023, la cour administrative de Nantes a rejeté la requête de la société Akuo, qui avait engagé un recours contentieux suite au refus implicite du permis de construire. Pour le collectif Vent de Bout', qui s'est porté tiers volontaire³⁰¹ de l'Etat dans ce procès, c'est une victoire pour le maintien de la protection des sites classés : « tout l'enjeu de ce procès-là, c'est qu'en France, à ce jour, cette loi de 1930 n'a souffert aucune jurisprudence »³⁰², déclarait Gaëlle. Reste à trouver une nouvelle stratégie pour atteindre l'objectif d'autonomie énergétique d'ici 2030, qui reposait depuis 2016 sur un triptyque entre énergie hydrolienne, éolienne et solaire. Plus largement, les rebondissements liés au projet éolien porté par la commune d'Ouessant et la société Akuo reflètent un contexte plus large de contestation de l'éolien par les citoyens français, qui questionnent « les impacts [...] sur la santé et le cadre de vie des riverains, et [...] les impacts paysagers et patrimoniaux » et manifestent, de manière générale, une volonté accrue d'être associés aux processus décisionnels territoriaux (Garcia 2020, p. 9-10). Pour Alain Nadaï et Olivier Labussière, la contestation des projets éoliens reflète une politique nationale d'encadrement inaboutie, marquée par « des formes de régulation inadéquates (une tradition française centralisée de protection des paysages) ou inexistantes (le vent comme ressource aux modes d'appropriation non régis par le droit) » (Nadaï et Labussière 2014, p. 5). Enfin, le cas ouessantain présente l'expression concrète et territoriale d'un dilemme contemporain qui divise

²⁹⁹ Lire par exemple à ce sujet l'article de Marie Pouzadoux paru dans le Monde le 18 novembre 2021 et intitulé « Comment le nucléaire s'impose dans la campagne présidentielle de 2022 » :

https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/18/le-nucleaire-s-impose-dans-la-campagne-presidentielle_6102535_3234.html

³⁰⁰ Entretien réalisé en novembre 2022

³⁰¹ L'intervention volontaire permet, dans le cadre d'un procès, de soutenir l'une des parties. L'association Vent de Bout' a ainsi constitué un mémoire en appui à celui rédigé par l'Etat.

³⁰² Entretien réalisé en novembre 2022

citoyens et pouvoirs publics : celui de faire primer les enjeux relatifs à la préservation des paysages et de la biodiversité ou l'atténuation du changement climatique, qui passe aujourd'hui par de nouveaux paysages énergétiques.

VI.2. Le projet d'île autonome à Unije : du mythe à la réalité

VI.2.1. « Unije île autonome » : un vaste projet impulsé à l'échelle régionale

En 2009, alors que la Croatie est en phase d'accéder à l'Union-Européenne, la région Primorje Gorski Kotar crée l'Agence Régionale d'Énergie du Kvarner (REA), une entreprise publique dont le rôle est de favoriser « un usage plus rationnel des ressources énergétiques existantes et d'encourager la production d'énergies renouvelables »³⁰³. On recense environ 400 agences de ce type dans l'Union-Européenne, dont 5 sont établies en Croatie selon différents modèles. Ces structures sont membres de l'organisation européenne FEDERANE (Fédération Européenne des Agences et des Régions pour l'Énergie et l'Environnement), qui fait du lobbying auprès de la Commission Européenne sur les questions relatives à la transition énergétique et informe les agences régionales des évolutions portant sur les lois et directives européennes en la matière. L'association des Îles du Ponant est également membre de ce réseau.

« Nous ne sommes pas des opérateurs sur le marché. Nous sommes des modérateurs, donc on n'est pas en concurrence avec le secteur privé [...]. Cela signifie qu'on ouvre des portes, [...] on travaille sur des projets pilotes », précise Darko Jadras, directeur de l'agence REA depuis sa création³⁰⁴. Le budget de la structure se compose d'un tiers de financements européens, un tiers de subventions régionales et un tiers issu des contrats de projet passés avec les municipalités. Pour Darko Jadras, le rôle de l'agence est de « briser la glace » et de provoquer « un effet domino », ce qui fut par exemple le cas du premier projet mené par REA qui, en menant à bien la rénovation énergétique d'un gratte-ciel, a entraîné un programme national et des évolutions législatives suite auxquelles plus de 400 immeubles ont été rénovés dans la ville de Rijeka.

C'est dans cette optique que, dès 2011, l'agence REA imagine différents scénarios pour le futur énergétique de l'île d'Unije : « Si on montre que c'est faisable à Unije, c'est faisable sur toutes les îles ». Comme dans le cas d'Ouessant, l'île est perçue comme un laboratoire idéal de la transition énergétique. Cette réflexion s'inscrit dans un projet plus large de revitalisation de l'île d'Unije, détaillé dans une étude coordonnée par Nenad Starc (Institut d'Économie de Zagreb) et commandée par la région. Celle-ci propose un ensemble de mesures intégrées portant sur la relance de l'agriculture, de

³⁰³ Livret « nasik prvih 10 godina » publié en 2019 par l'agence REA et retraçant les dix premières années d'activité de l'agence (Regionalna Energestka Agencija Kvarner)

³⁰⁴ Entretien réalisé en mai 2022

la pêche et de l'élevage, l'exploitation de la forêt, la création d'une marina et d'un hôtel « vert » ou encore l'installation de panneaux solaires (Starc et al. 2011). En 2015, le projet « Unije : île autonome » fait l'objet d'un accord entre la Région Primorje-Gorski Kotar, la ville de Mali-Lošinj, municipalité de rattachement de l'île d'Unije, le Diocèse de Krk (qui possède de nombreuses terres sur l'île) et l'agence REA (Perinić 2021, p. 71). Une commission d'experts est alors fondée et se réunit une à deux fois par an pour faire le point sur l'avancée des différents volets de ce vaste projet. Si Robbi Nikolić, président du conseil local d'Unije est convié à ces réunions, celles-ci n'ont pas lieu sur le territoire mais à Mali-Lošinj ou à Rijeka³⁰⁵.

Piloté par l'agence REA, Le volet énergétique vise notamment à développer une production locale d'énergie solaire, puisque la loi croate interdit la construction d'éoliennes à moins d'1km de la côte, et donc sur une majorité d'îles (Liščić et al. 2014, p. 104). Seule l'île de Pag a pu accueillir un champ d'éoliennes construit en 2004, année de la décision gouvernementale précitée. A Unije, l'option retenue est donc la construction d'une petite centrale photovoltaïque, qui sera « connectée à un système de batteries pour le stockage de l'énergie produite », ce qui devrait permettre de « couvrir les besoins en électricité de l'île tout au long de l'année et d'améliorer la sécurité de son approvisionnement énergétique » (Perinić 2021, p. 74).

Séduisant, le projet vise à faire d'Unije la première île autonome de Croatie, tant sur le plan énergétique que celui de l'agriculture et de l'alimentation en eau, puisqu'une usine de dessalement est également prévue. Dès 2015, l'éclairage public de l'île est remplacé par des LED tandis que la construction de l'usine de dessalement est lancée en 2017. Aujourd'hui, entre 30 et 40 maisons sont raccordées à un nouveau système d'approvisionnement en eau.

VI.2.2. Un contexte européen favorable à la transition énergétique sur les îles

Parallèlement, au niveau européen, les îles font l'objet d'un intérêt croissant. En 2016, le parlement européen adopte une résolution sur la « situation spéciale des îles », qui reconnaît à la fois l'existence de problématiques exacerbées dans les îles européennes (notamment liées à la « globalisation, aux tendances démographiques, au changement climatique, à l'approvisionnement énergétique [...]»), la présence d'un patrimoine culturel, paysager et environnemental exceptionnel dans ces territoires ainsi que « leur fort potentiel de production d'énergie à partir de sources renouvelables en raison de leur exposition spécifique aux courants de vent, à la houle océanique et au soleil »³⁰⁶. En 2017, « plus de 200 îles européennes » signent la déclaration *Smart Island*, une initiative de la Commission Européenne engageant les signataires à « renforcer la synergie entre les

³⁰⁵ Entretien réalisé en juin 2021

³⁰⁶ Résolution du Parlement européen du 4 février 2016 sur la situation particulière des îles (2015/3014(RSP)) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/GA/TXT/?uri=CELEX:52016IP0049>

technologies de l'énergie, des transports, de l'information et de la communication » sur leur territoire, à travers une approche « holistique » (Kovačić et Zekić 2019, p. 9). Le texte indique que « les îles devraient être des laboratoires, pas dans le mauvais sens du terme, mais dans le bon sens, c'est-à-dire qu'il est beaucoup plus facile de tester de nouvelles technologies sur une petite zone », précise Darko Jadras, qui a contribué à cette initiative. L'importance de cette déclaration tient pour lui au fait que « rien ne visait directement les îles » au niveau européen.

Le parlementaire européen Tonino Picula, originaire de l'île de Lošinj, a joué un rôle fondamental dans cette démarche, « puisqu'à l'époque il était le vice-président du conseil pour les régions maritimes dans le Parlement Européen, mais d'autres députés européens grecs et croates étaient aussi impliqués », ajoute le directeur de l'agence REA. Suite à la signature de cette déclaration, un Secrétariat pour les Îles européennes est créé en 2018 et obtient une enveloppe de 4 millions d'euros pour accompagner les territoires insulaires dans la l'élaboration d'agendas de transition énergétique (*Clean Energy Transition Agenda*), c'est-à-dire « une feuille de route stratégique pour la transition vers les énergies propres et l'efficacité énergétique, couvrant la question essentielle du renforcement des capacités et de la sensibilisation, offrant de nombreuses opportunités de mise en réseau et de soutien par le biais d'appels ouverts à l'assistance technique pour des projets spécifiques » (Katsaprakakis et al. 2022, p. 2). Vingt-six îles sont alors sélectionnées par le secrétariat dont six territoires « pilotes » : les îles Aran (Irlande), l'archipel Cres-Lošinj (qui comprend l'île d'Unije), La Palma (Espagne), Culatra (Portugal), Salina (Italie) et Sifnos (Grèce) (De Clercq, Woyte et Piccolo 2019, p. 3).

Enfin, en 2019, l'agence régionale d'énergie remporte un appel à projet du programme européen HORIZON 2020, faisant d'Unije l'une des trois îles « phares » du projet INSULAE, qui vise à « maximiser l'impact des approches innovantes dans les îles européennes »³⁰⁷. Le projet soutient des activités visant la transition énergétique dans trois îles pilotes présentant différentes superficies : Unije (17km²), Bornholm (588 km², Danemark) et Madeire (801km², Portugal). Côté croate, ce projet, qui mobilise une diversité de partenaires (dont la faculté de génie mécanique de Zagreb, l'entreprise Ericsson Nikola Tesla et l'entreprise publique de gestion de l'eau de l'archipel Cres-Lošinj), se situe dans la continuité des efforts impulsés par l'agence REA depuis une dizaine d'années (Figure 16).

Les activités prévues incluent notamment l'installation de différents systèmes de stockage de l'énergie solaire qui sera produite sur l'île, l'installation de systèmes de pilotage intelligents de l'approvisionnement en eau et énergie ainsi que la connexion du territoire au réseau 5G, ce qui représente un investissement total de près de 700 000 euros, cofinancés par le programme HORIZON

³⁰⁷ Site web du projet INSULAE : <http://insulae-h2020.eu/pilots/lighthouse-island-1-unije/>

2020 et différents partenaires du projet, dont l'agence REA³⁰⁸. Le projet INSULAE (2019-2023) devait ainsi faire d'Unije la première île 100% autonome sur le plan de l'énergie en Croatie (Perinić 2021, p. 74).

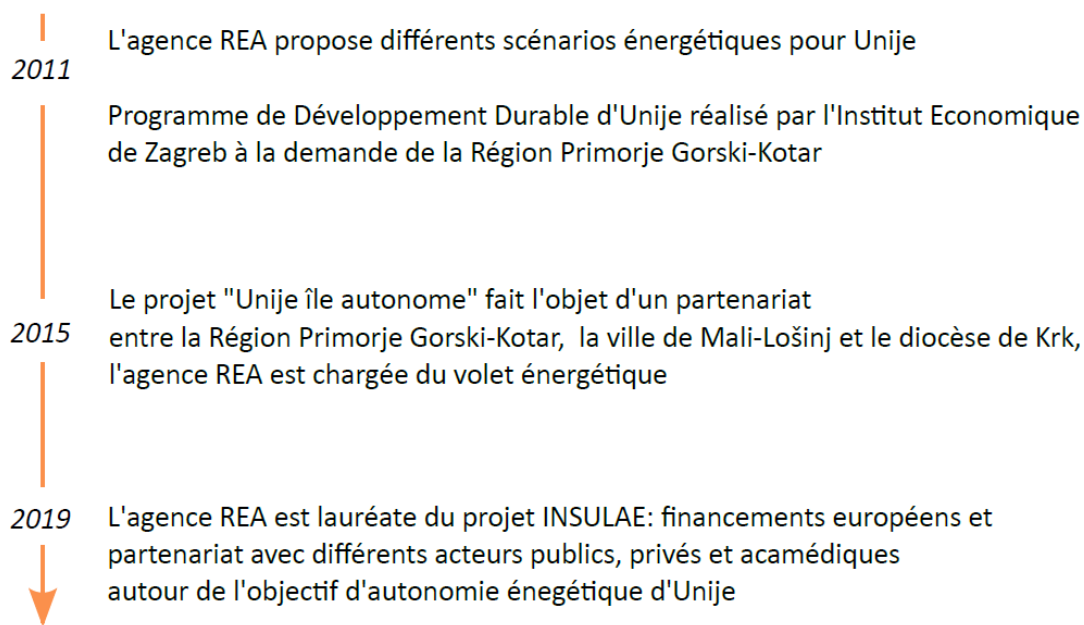


Figure 16 : Chronologie du projet d'autonomie énergétique de l'île d'Unije (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023).

En 2019, il existe ainsi un contexte particulièrement favorable à l'objectif d'autonomie fixé pour l'île dès 2015, grâce au travail de l'agence REA et à différentes initiatives européennes destinées à soutenir la transition énergétique sur les îles. Unije apparaît alors comme un « cas d'étude à l'échelle européenne », comme l'indique Darko Jadras, et l'histoire du projet d'autonomie de l'île est popularisée dans les médias.

VI.2.3. Dans les faits: un projet inachevé

Pourtant, en 2023, la centrale photovoltaïque, qui constitue le pilier technique de ce projet d'autonomie énergétique, n'a pas vu le jour sur l'île. Lea Perinić, qui a travaillé pour l'agence REA et réalisé son mémoire de master sur le cas d'Unije, m'expliquait dans un entretien que « la centrale

³⁰⁸ Récapitulatif du projet INSULAE – Unije sur la plateforme Clean Energy for EU Islands : <https://clean-energy-islands.ec.europa.eu/news/combining-solar-pv-storage-agriculture-unije-croatia>

n'était pas censée être construite avec les financements du projet [INSULAE] mais avec des financements nationaux, puisque HEP, la compagnie nationale d'électricité, était l'investisseur de la centrale photovoltaïque. Et c'était un peu risqué depuis le départ parce que dans INSULAE on a promis de construire cette batterie de stockage pour la centrale de HEP mais on n'avait pas la garantie que HEP [...] allait véritablement construire la centrale. On a eu l'expression de leur intérêt, de leur bonne volonté mais rien sur papier. Et au début, tout se passait très bien et HEP était vraiment impliqué dans le projet. Et ils ont déclaré qu'ils parviendraient à construire une centrale électrique pendant cette période de mise en œuvre du financement de l'UE. [...]. Et puis il y a eu toute cette situation du Covid, de l'inflation et ils ont eu des problèmes financiers. Et puis les structures gouvernementales au sein de HEP ont changé et le directeur a changé, nous ne savions plus si la centrale électrique serait construite, alors que nous en dépendions pour notre stockage sur batterie »³⁰⁹. En plus de l'incertitude relative à la réalisation du projet, la situation implique une perte financière conséquente pour l'agence REA, qui ne va pas pouvoir utiliser les financements européens d'INSULAE, puisque ces derniers devaient être mobilisés pendant la durée du projet : « nous n'avions pas de financement pour acheter le stockage de la batterie, mais seulement pour l'amortir. Donc, fondamentalement, plus la batterie de stockage devait fonctionner longtemps, plus nous gagnions d'argent. Mais comme la fin du projet approche et que le stockage par batterie n'est pas encore construit, même si l'agence l'installait maintenant, elle perdrait beaucoup d'argent car la phase d'exploitation serait trop courte pour compenser l'argent investi ». Pour Lea Perinić, cette situation reflète « tout le système bureaucratique croate, qui est vraiment complexe pour ce type de projet. Il nous a fallu des années et des années pour obtenir un permis de construire [pour la centrale]. Et ensuite quand la paperasse est enfin terminée, l'Etat n'a plus d'argent et cette compagnie nationale change ses plans d'investissements ». Dès les prémices du projet, l'agence REA avait identifié un « système d'incitations étatiques inapproprié et inefficace pour la réalisation de projets EnR » comme une menace potentielle à la mise en œuvre des activités prévues (Perinić, Kovačić et Silveira 2022, p. 282).

Ainsi, en raison d'un contexte national défavorable aux investissements à Unije et malgré l'implication ancienne de l'agence régionale d'énergie et l'obtention d'importants financements européens, le projet d'autonomie de l'île d'Unije est loin d'atteindre ses objectifs. Si un programme de gestion intelligente de l'énergie a bien été mis au point, l'île demeure dépendante du câble qui la relie au continent et doit faire face à de fréquentes coupures d'électricité. Dans ce contexte, peut-on vraiment aller jusqu'à citer Unije comme « un exemple de bonne pratique pour l'usage efficient des ressources énergétiques » (Kovačić et Zekić 2019, p. 10) ? Parallèlement, il est difficile d'estimer si la récente présentation du projet de centrale photovoltaïque par une représentante de HEP aux

³⁰⁹ Entretien réalisé en juin 2022

partenaires d'INSULAE (en visite en Croatie à six mois de la fin du projet européen), traduit un réel engagement de l'entreprise nationale d'électricité.



Photographie 59 : Les partenaires du projet INSULAE étaient en visite à Unije en juin 2023, pour visiter l'usine de dessalement et le site de la future centrale photovoltaïque. La veille de cette visite, « Martina Mikulić, représentante de HEP, [leur] a donné un aperçu des infrastructures EnR existantes sur la côte et les îles croates et du projet de centrale solaire photovoltaïque couplée à un système de batteries à Unije » (site du projet INSULAE, 19 juin 2023).

VI.2.4. A l'échelle locale: la frustrations des îliens

A Unije, les îliens ne cachent pas leur frustration quant à un projet dont on leur vente les mérites depuis une dizaine d'années: « Sur le papier c'est fantastique, mais concrètement rien ne se passe »³¹⁰, me déclarait un membre du conseil local. Car, au-delà de la centrale photovoltaïque, pilier de l'indépendance énergétique du territoire, une large majorité des mesures imaginées dans le projet « Unije île autonome » en 2015 n'ont pas été réalisées. Pour Lea Perinić, cela tient au fait que ces mesures constituaient « une liste de souhaits avec pas vraiment de plan de réalisation pratique. Il est donc difficile d'attribuer la responsabilité. [...] l'approche c'était "quand nous aurons de l'argent dans

³¹⁰ Entretien réalisé en juin 2022

notre budget régional, nous ferons quelque chose de la liste d'actions et si nous n'avons pas d'argent, ce sera pour des subventions européennes ou pour des temps meilleurs" ».

Robbi Nikolić, qui ne souhaite plus participer aux réunions de suivi du projet d'île autonome, constate un décalage entre les discours relatifs à ce projet et la situation réelle de l'île : « Le programme a débuté il y a 7 ans, alors qu'il y avait 80 personnes vivant sur l'île et 7 enfants à l'école, maintenant il y a 50 personnes et 1 enfant à l'école »³¹¹, déclarait-il en 2021 (avant la fermeture de l'école survenue un an plus tard) : « à qui vont-ils vendre l'énergie ? Aux moutons ? ». « Ce projet existe depuis dix ans. En dix ans rien de concret n'a été réalisé », m'affirmait un autre membre du conseil local. Car, en dehors du volet énergétique du projet d'autonomie, ni les mesures de relance agricole (bloquées notamment par le morcellement de la propriété foncière, qui doit faire l'objet d'un remembrement depuis des années), ni la réalisation d'infrastructures telles que la marina n'ont été accomplies. « Tout doit venir de l'île », concluait ce membre du conseil local en quête d'un investisseur pour lancer le projet de marina.

A l'issue de son enquête réalisée auprès des îliens d'Unije, Lea Perinić a constaté un écart entre les mesures du projet imaginé en 2015 et les priorités de la population : « Les résultats de l'enquête ont montré que certaines des actions contenues dans ce plan d'actions bénéficient d'un faible soutien de la part des résidents (tant permanents qu'occasionnels), comme la construction de l'hôtel vert dans la baie de Maračol³¹² [ou] la préservation du bétail d'Istrie³¹³ ("boškarin") » (Perinić, Kovačić et Silveira 2022, p. 288). De même, si les îliens n'ont rien contre le développement des EnR, « la priorité est d'atténuer la dépopulation de l'île », ce qu'un projet d'autonomie énergétique ne peut garantir (*Ibid.*, p. 288-289).

³¹¹ Entretien réalisé en juin 2021

³¹² Située au nord-ouest de l'île

³¹³ De nombreux îliens sont opposés à l'élevage bovin sur l'île, qui provoquerait des dégâts dans les jardins



Photographie 60 : Le quai d'Unije, désert en plein mois de juin, reflète l'abandon relatif du territoire, loin de connaître une forte affluence touristique, même à l'approche de l'été (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022).

En comparant son étude réalisée en 2021 et une enquête menée en 2010, Lea Perinić a également constaté que la volonté des habitants d'Unije de prendre part à la transition énergétique a chuté (Perinić 2021, p. 102-103). Au-delà du bilan plus que mitigé du projet d'autonomie et de l'inadéquation de certaines mesures à la réalité territoriale, les îliens déplorent un manque de consultation, leurs échanges avec les acteurs des projets de 2015 et 2019 s'étant réduit à une poignée de présentations données sur l'île, ce que déplore Robbi Nikolić. Pour les résidents permanents et secondaires d'Unije, il faudrait « une communication plus efficace et plus fréquente sur les projets,

une meilleure communication sur les risques potentiels, une implication personnelle des citoyens plus importante, un soutien plus fort aux projets EnR de la part de la municipalité Mali-Lošinj, [...] une planification participative qui ne serait pas réalisée de manière superficielle, une meilleure exploitation des connaissances et des expériences locales » (Perinić, Kovačić et Silveira 2022, p. 289). Du point de vue des îliens, le constat est sans appel. Si l'on peut leur opposer que l'île d'Unije représente sans aucun doute le territoire ayant attiré le plus d'investissements européens par habitants (environ 10 millions par habitants dans le seul du projet INSULAE), la frustration des îliens liée à l'écart entre la communication sur le futur autonome de l'île et la réalisation concrète de ce projet paraît légitime.

Pour Nenad Starc, « l'histoire se répète »³¹⁴ à Unije, où l'on peut interpréter ce projet comme un nouveau « débarquement » d'acteurs extraterritoriaux sur l'île, suivi de peu d'effets concrets sur le devenir de la population et faisant écho au projet agricole de l'entreprise *Jadranka* dans les années 1980 ou encore à la conserverie installée durant l'entre-deux-guerres par un investisseur italien.

VI.3. La coopérative énergétique de l'archipel Cres-Lošinj : une initiative territoriale pour se saisir de la transition énergétique

VI.3.1. Reprendre la main sur l'énergie

En 2018, la compagnie HEP annonce officiellement son projet de construire un champ de panneaux solaires d'une capacité totale de 6,5 mégawatts, soit la centrale photovoltaïque la plus puissante de Croatie, à proximité du village d'Orlec, situé sur la côte ouest de l'île de Cres. Ugo Toić, de l'Agence de Développement de l'île (OTRA), approche alors la compagnie nationale d'électricité avec l'idée d'inclure les citoyens au projet, proposition qui fera l'objet d'une réponse négative. L'idée de créer une coopérative d'énergie, déjà en germe à l'agence OTRA, apparaît alors comme un moyen de donner aux citoyens la possibilité d'être acteurs de la transition énergétique sur leur territoire. « La principale mission de cette coopérative est d'agir comme une sorte de plateforme de financement participatif », m'expliquait Ugo Toić. Ces financements permettraient notamment la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 500 kilowatts à proximité de Filožići (nord-ouest de l'île), sur l'un des cinq terrains où ce type d'équipements est autorisé par le plan spatial régional et le seul qui, en raison de sa petite taille, n'intéressait pas la compagnie nationale d'électricité³¹⁵.

³¹⁴ Entretien réalisé en novembre 2023

³¹⁵ Entretien réalisé en juin 2021 avec Franjo Toić, manager de la coopérative



Figure 17 : Photomontage illustrant l'aspect futur du champ de panneaux solaires qui devrait être installé à Orlec par HEP, la compagnie nationale d'électricité croate (<https://clean-energy-islands.ec.europa.eu/countries/croatia/cres-losinj>).

C'est donc avec cet objectif que la coopérative Apsytirdes est inaugurée à Cres le 30 avril 2021, lors d'une réunion publique durant laquelle une trentaine d'acteurs publics, privés, associatifs et de citoyens s'accordent sur quelques règles de fonctionnement. L'adhésion est alors fixée à 1000 kuna (ce qui représente environ 130 euros) et les investissements de chacun sont plafonnés afin de garantir l'égalité des membres de la coopérative. S'il existe sept ou huit coopératives de ce type en Croatie, ainsi que me l'expliquait Franjo Toić, îlien de Cres élu manager de la structure, l'originalité de la coopérative de Cres-Lošinj est de compter une dizaine d'acteurs publics et privés du territoire parmi ses membres fondateurs, tels que les municipalités de Cres et de Mali-Lošinj, l'entreprise Cresanka, la coopérative agricole de Cres, l'école élémentaire de Cres ou encore l'entreprise publique de gestion de l'eau et des déchets de l'archipel Cres-Lošinj. Pour Franjo Toić, il s'agit d'une « expérimentation sociale » dont l'objectif est d'impliquer un nombre croissant d'îliens dans la transition énergétique. En 2022, la coopérative comptait 58 membres et a fait l'acquisition du terrain de Filozici grâce à une campagne de financement participatif à l'issue de laquelle plus de 100 000 euros ont été récoltés³¹⁶.

³¹⁶ Lire par exemple à ce sujet l'article de Miriam Eisermann paru sur le site du réseau Energy Cities le 24 octobre 2022 et intitulé « *Biggest crowdfunded solar power plant in Croatia ready to take off* » : <https://energy-cities.eu/biggest-crowdfunded-solar-power-plant-in-croatia-is-ready-to-take-off/>



Photographie 61 : Lancement de la coopérative Apsyrtides au Palace Moïse à Cres le 30 avril 2021. Dérivé du grec ancien, le mot Apsyrtides correspond à l'ancien nom de l'archipel Cres-Lošinj, et a déjà été utilisé dans d'autres projets initiés par l'Agence OTRA, comme le chemin de randonnée Via Apsyrtides, financé dans le cadre d'un projet INTERREG et qui permet de parcourir l'archipel du nord au sud (page Facebook Pametno otočje Cres – Lošinj, 30 avril 2021).

VI.3.2. Une dynamique locale favorisée par les initiatives et directives européennes

La coopérative *Apsyrtides* s'inscrit plus largement dans l'agenda de transition énergétique coordonné par l'agence OTRA dans le cadre de l'initiative *Clean Energy for EU islands* et adopté par les municipalités de Cres et Mali-Lošinj en 2019. Le document prévoit un certain nombre d'activités, de partenaires et de financements potentiels pour atteindre la « vision » envisagée à horizon 2030 : « L'archipel de Cres-Lošinj est intelligent et autosuffisant en énergie, et la communauté locale est compétente en matière d'énergie et activement impliquée dans la transition énergétique, ce qui permettra d'atteindre la neutralité carbone (décarbonation complète) d'ici 2040 » (Pametno Otočje Cres-Lošinj et *Clean Energy for EU island Secretariat* 2019, p. 45). L'élaboration de ce document a fait l'objet d'ateliers participatifs (dont certains ont néanmoins connu une audience limitée car organisés durant la période estivale, moment de forte activité pour les îliens) et a impliqué une quarantaine d'acteurs publics, privés, associatifs et académiques (*Ibid.*, p. 2). Pour Ugo Toić, cet agenda constitue avant tout un moyen de motiver les acteurs locaux à s'engager dans la transition énergétique : « ici nous n'avions aucune initiative relative à la transition énergétique. Donc ce programme a été le déclencheur pour que l'on commence à travailler sur ce sujet. [...] formellement [le secrétariat européen *Clean Energy for EU islands*] devait nous fournir une assistance technique mais en réalité ils ont essentiellement fourni un modèle pour la rédaction de l'agenda de transition énergétique [...]. Nous avons pris une sorte d'engagement [...] avec le secrétariat selon lequel nous réaliserons ce

document à une certaine date. Mais ensuite, c'était en quelque sorte une motivation à travailler dur pour le mettre en œuvre, après avoir investi autant d'énergie pour l'écrire ». Pour Denis Bredin, directeur de l'Association des Îles du Ponant, la portée de ce secrétariat européen pour les îles demeure assez faible, les financements étant attribués à des consultants et non directement aux projets menés sur les îles.

Néanmoins, c'est dans le contexte de cette initiative que deux postes de « manager de la transition énergétique » ont été financés par les deux municipalités de l'archipel, l'un à Mali-Lošinj et l'autre au sein de l'agence OTRA située à Cres. Plus largement, l'initiative *Clean Energy for EU islands* a contribué à établir une coopération entre les municipalités de Cres et Mali-Lošinj autour du thème de la transition énergétique. La plateforme « *Pametno otočje Cres – Lošinj* » (« îles intelligentes Cres-Lošinj ») a été créée pour faciliter les échanges entre ces différents acteurs territoriaux de la transition énergétique et diffuser des informations auprès de la population de l'archipel, notamment via une page Facebook. Néanmoins, ainsi que le remarquait Danijel Cico, manager de la transition énergétique à l'agence OTRA, les quelques 1700 abonnés de la page *Pametno otočje Cres – Lošinj*, à l'échelle d'un archipel qui totalise plus de 10 000 habitants, semblent traduire un intérêt relativement modéré de la part de la population locale³¹⁷. Si tous les îliens n'utilisent pas les réseaux sociaux, ce constat rejoint les conclusions de l'analyse par enjeu présentée dans le quatrième chapitre de cette thèse, dans laquelle la transition énergétique apparaissait comme un enjeu secondaire pour les îliens interrogés. C'est donc pour stimuler l'intérêt de la population locale que l'agence OTRA organise de multiples actions de sensibilisation sur le territoire, telles que les « Journées de l'énergie propre » ainsi que des réunions publiques régulières, portant par exemple sur l'installation de panneaux solaires.

³¹⁷ Entretien réalisé en mai 2022



Photographie 62 : Vedran Kirinčić (gauche), de la faculté technique de Rijeka et Danijel Cico, de l'agence OTRA (droite) présentant des véhicules électriques dans le bourg de Cres à l'occasion des Journées de l'énergie propre (page Facebook Pametno otočje Cres – Lošinj, 8 octobre 2021).

De même, l'idée de la coopérative, qui fut l'un des premiers projets initiés par les managers de la transition énergétique et l'agence OTRA suite à l'adoption de l'agenda pour la transition énergétique, est de créer un effet d'entraînement au sein de la population locale. Le projet a plus largement bénéficié du soutien technique de l'association Pokret Otoka (le Mouvement des Îles, sur lequel je reviendrai plus amplement dans un huitième chapitre), membre de la coopérative et liée au secrétariat européen des Îles par l'intermédiaire de sa présidente, Maja Jurisić, qui y travaille en tant que chargée de mission. L'idée de la coopérative s'appuie sur le concept de « communauté énergétique », populaire depuis une dizaine d'années et promu par la Directive Energies Renouvelables (2018/2001) et la Directive Électricité (2019/944) du Parlement européen (RED II et IEMD) (Debizet et Pappalardo 2021, p. 1). Ces communautés peuvent être définies comme « un regroupement de personnes physiques ou morales activement impliquées dans un projet de production et/ou de consommation d'énergie renouvelable. Ainsi, la communauté est un objet élastique, où les représentations des acteurs ont autant de poids que les caractéristiques objectives des dispositifs : le sentiment de faire partie d'une communauté, la mise en place de formes de gouvernance horizontales, l'imbrication entre installations techniques et espaces, ou encore l'ancrage local, contribuent à façonner les communautés » (*Ibid.*, p. 1-2). Il s'agit donc de créer un espace destiné à mettre en œuvre la transition énergétique selon une démarche citoyenne et adaptée au territoire, ce qui correspond à l'ambition de la coopérative *Apsyrtides*. Ce projet local et citoyen a donc émergé à la fois en réponse au vaste projet entrepris par l'entreprise nationale HEP et dans un contexte européen favorable aux projets territoriaux de transition énergétique, comme le résume la Figure 18.

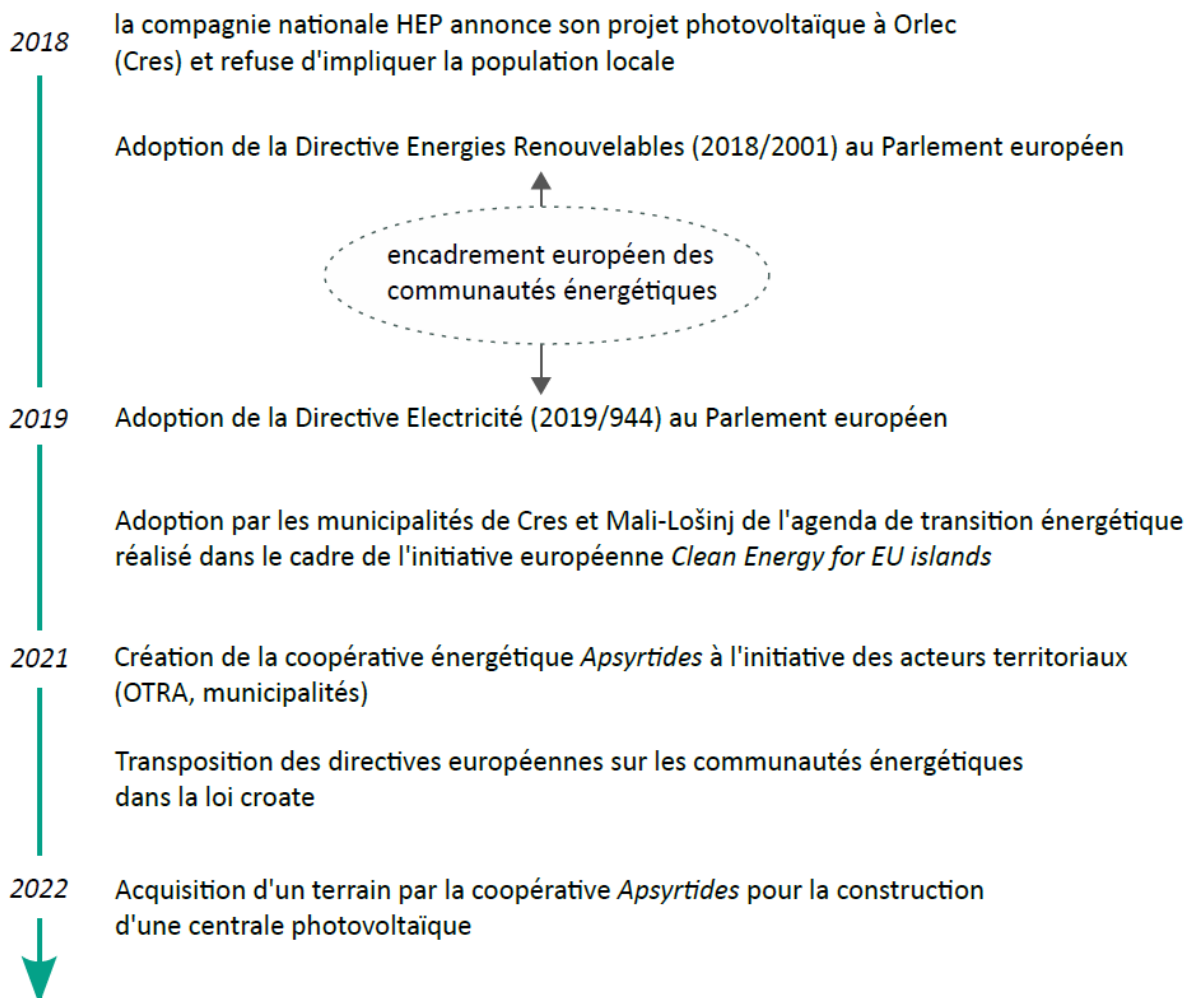


Figure 18 : Historique du projet de coopérative énergétique de l'archipel Cres-Lošinj (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023).

VI.3.3. Deux enjeux majeurs : lever les freins législatifs et convaincre la population locale

En 2021, les directives européennes RED II et IEMD, qui encadrent la création des communautés énergétiques sont transposées dans la loi croate³¹⁸. Toutefois, le texte adopté par le parlement croate en 2021 comprend différentes limitations, à commencer par le fait que ces communautés doivent être établies à l'échelle municipale ce qui, dans le cas de l'archipel Cres-Lošinj,

³¹⁸ Article 26 de la loi sur le Marché de l'électricité, parue au Journal Officiel croate le 14 octobre 2021 : https://narodne-novine.nn.hr/clanci/sluzbeni/2021_10_111_1940.html

revient à brider la coopération à l'échelle du territoire. Plus encore, le modèle détaillé dans la loi croate exclut la participation de membres extraterritoriaux, ce que déplore par exemple Darko Jadrac, de l'agence régionale d'énergie REA. Enfin, l'éventuel surplus d'énergie produit par ces communautés est récupéré par l'entreprise HEP et ne peut être revendu. En d'autres termes, ces communautés ne peuvent pas réaliser de profit, alors même que ces gains pourraient être réinvestis dans leurs projets de transition énergétique.

C'est pourquoi des acteurs tels que l'agence OTRA, l'agence REA ou l'ONG Ekokvarner, dirigée par Vjeran Pirsic et activement impliquée dans la transition énergétique sur les îles de la région Primorje Gorski-Kotar (notamment l'île de Krk), tâchent de créer « une sorte de consortium de quelques acteurs clés de toute la région » afin d'organiser des négociations de manière à faire évoluer le cadre législatif : « Nous devons signaler à l'État que quelque chose ne va pas dans cette politique et proposer des initiatives. Par exemple, nous avons eu un débat il y a quelques mois à Rijeka. [...] avec l'agence régionale de l'énergie et principalement des gens de Krk et Cres, [...] lors d'une réunion avec le représentant du ministère responsable de l'énergie et l'agence nationale de l'énergie », m'expliquait Ugo Toic. Pour le directeur de l'agence d'OTRA, ce type de lobbying est facilité en Croatie, qui est un petit pays marqué par l'interconnaissance, où les mêmes acteurs sont fréquemment amenés à travailler ensemble.

Pour l'instant, les membres de la coopérative demeurent dans l'attente d'une nouvelle définition nationale des communautés énergétiques, suite à laquelle le choix sera fait d'adopter ou non ce statut. En parallèle, ces derniers attendent un retour de l'entreprise choisie pour construire la centrale photovoltaïque tandis que d'autres projets d'investissement sont envisagés, comme le fait de financer l'installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment de l'entreprise locale de gestion de l'eau et d'assainissement, un projet « gagnant-gagnant », puisqu'il permettrait aux membres de la coopérative de bénéficier d'une réduction sur leur facture d'eau.

Si la coopérative comprend actuellement une soixantaine de membres, son activité demeure peu connue du reste des îliens. Lors d'un entretien, Vesna, âgée d'une quarantaine d'années et patronne d'un café local, m'a par exemple évoqué la coopérative d'énergie comme un énième projet qui n'aurait pas abouti³¹⁹. Ce commentaire reflète le décalage qui persiste entre la vision à long terme portée par des acteurs territoriaux tels que l'agence OTRA et la perception d'habitants déçus par des projets qui tardent à porter leurs fruits.

Par ailleurs, la coopérative fait sans doute les frais d'une certaine confusion avec le projet photovoltaïque porté par HEP à Orlec qui, comme dans le cas d'Unije, n'a pas été réalisé en dépit d'une forte médiatisation. Ce retard serait lié à l'augmentation des prix de construction, à l'origine d'un

³¹⁹ Entretien réalisé en mai 2022

conflit entre HEP et l'entreprise choisie pour la construction de la centrale. A ce sujet, Marin Gregorović, maire de Cres, déplorait l'absence d'informations transmises par la compagnie nationale d'électricité à la municipalité.

Quoi qu'il en soit, malgré le succès de la campagne participative réalisée en 2022, le défi de convaincre les îliens de prendre part à la transition énergétique en rejoignant la coopérative *Apsyrtides* demeure d'actualité, et passera avant tout par la concrétisation d'un premier projet.

Conclusion du Chapitre VI

Malgré des modalités différentes, les trois projets analysés dans ce chapitre présentent certains aspects communs, à commencer par une représentation des îles comme laboratoires de la transition énergétique, véhiculée à toutes les échelles de l'action publique. Que ce soit à Ouessant, à Unije ou à Cres, l'autonomie énergétique est un objectif qui mobilise une variété d'acteurs publics du local à l'europpéen. Malgré ces ambitions, ces projets d'autonomie semblent avant tout révélateurs des failles et des contradictions des politiques nationales relatives à la transition énergétique, découlant d'une approche centralisée et sectorielle de l'énergie. A Ouessant, les avis défavorables de différents services de l'Etat ont abouti à un rejet du permis de construire de l'éolienne prévue dans le projet PHARES de la part du ministère de la Transition écologique, bien que celle-ci fasse partie d'un projet subventionné par ce même ministère. La réalité énergétique du territoire (dépendant d'une centrale au fioul particulièrement polluante) et la volonté d'Akuo d'en faire une vitrine de la transition énergétique sont apparues secondaires face aux enjeux de la préservation du paysage et de la biodiversité, mais aussi au besoin d'implication dans la politique énergétique locale exprimé par certains îliens. A Unije, l'engagement ancien de l'agence REA dans le projet d'autonomie du territoire se heurte au désinvestissement de la région Primorje Gorski-Kotar et de l'entreprise nationale d'électricité croate, pour qui l'île d'Unije et sa cinquantaine d'habitants permanents sont loin d'être une priorité dans les orientations budgétaires, malgré des promesses demeurées informelles. On peut d'ailleurs interroger l'adéquation d'un tel projet, si louables soient ses ambitions, à la réalité démographique actuelle de l'île : la priorité est-elle de construire une centrale photovoltaïque à Unije ou, comme le réclament les îliens interrogés dans le cadre de ce travail mais aussi par Lea Perinić dans son mémoire de Master (Perinić 2021, p. 101), d'améliorer l'accessibilité du territoire ? A Cres, la nouvelle coopérative énergétique, pourtant en phase avec le concept de communauté énergétique promu à l'échelle européenne, se heurte à des freins législatifs complexifiant la mise en œuvre de ces nouvelles organisations qui constituent une alternative au monopole de l'entreprise nationale d'électricité.

On remarque donc un double décalage, entre des discours publics sur l'île laboratoire de la transition énergétique et un cadre d'action publique qui semble peu adapté aux ambitions annoncées, mais aussi entre les projets et la réalité des territoires et de leurs besoins. Dans les deux cas, la marge de manœuvre des acteurs locaux demeure restreinte face à la politique énergétique nationale et au poids des entreprises qui portent les projets d'EnR, qu'elles soient publiques ou privées.

Ces exemples confirment en outre l'importance de la dimension sociale et territoriale de la transition énergétique : « Remplacer les infrastructures basées sur les combustibles fossiles par des EnR est bien plus qu'une substitution technologique. Les implications sociales associées à cette transition pourraient transformer notre façon de vivre » (Katsaprakakis et al. 2022, p. 1). Certaines îles, comme Samsø (Danemark), les îles Aran (Irlande), Tilos, Ikaria, la Crète, Chalki (Grèce) ou, juste en face de Cres, l'île croate de Krk, ont bel et bien montré l'exemple (Perinić 2021; Papazu 2016; Katsaprakakis et al. 2022 ; Krstinić Nižić 2022 ; Kovačić et Zekić 2019). Dans chacun des cas, la mise en œuvre d'une

approche citoyenne et territoriale, innovante vis-à-vis des modalités traditionnelles de l'action publique est apparue comme un facteur clé du succès. L'implication des citoyens, la coopération entre acteurs territoriaux mais aussi l'existence d'une vision à long terme, capable de résister aux fluctuations budgétaires et politiques, apparaissent comme les ressorts fondamentaux d'une transition énergétique réussie. En ce sens, les projets de communautés énergétiques, désormais soutenus à l'échelle européenne, apparaissent particulièrement prometteurs. Mais ceux-ci ne peuvent se passer d'une réelle volonté politique ainsi que d'une sensibilité citoyenne à la question énergétique.

Conclusion de la Partie 2

A l'issue de cette seconde partie, on peut attester du fait qu'il existe un certain nombre de traits communs entre les îles de Silba, Unije, Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines, en dépit de la variété des contextes insulaires. Ce constat découle de la convergence de certains enjeux identifiés par les îliens qui, malgré des priorités différenciées au gré des contextes administratifs, démographiques et du niveau d'accessibilité, se soucient du maintien de la vie sur leur territoire, que celle-ci soit associée à la vitalité démographique ou une animation à l'année, deux phénomènes par ailleurs interdépendants. De même, en France comme en Croatie, les communautés îliennes que j'ai approchées dans ce travail sont animées de dynamiques complexes liées à l'étroitesse des relations sociales, à l'interdépendance mais aussi au renouvellement des modes d'habiter et des fractures qui peuvent émerger entre différentes catégories de population. Bien souvent, les conflits qui se structurent autour des politiques axées sur le logement et la transition énergétique reflètent ces dynamiques et tendent à exacerber des tensions déjà existantes.

Dans les îles dotées d'une municipalité, ces conflits sont également révélateurs des attentes des citoyens envers leur municipalité, incarnée par la personne du maire, à la fois figure d'autorité locale et réceptacle des frustrations. Jasna, entrepreneuse dans le secteur touristique à Cres, déclarait : « le gouvernement d'Etat est le gouvernement d'Etat. Mais le gouvernement local doit s'interposer sur tous ces petits problèmes, qui sont petits pour le pays mais grands pour nous ». Pourtant, qu'il s'agisse de mener un projet d'autonomie énergétique à Ouessant ou de créer du logement social à Cres ou l'Île-aux-Moines, la marge de manœuvre des municipalités insulaires demeure contrainte par un cadre politique et législatif national souvent mal adapté à la réalité de ces territoires.

Loin de se résigner, de nombreux acteurs îliens s'emparent du discours public sur l'île laboratoire, qui leur confère une certaine visibilité. Ce discours présuppose un potentiel d'innovation et d'exemplarité de ces territoires, lié à leur taille réduite et à l'exacerbation de certains enjeux par l'insularité. Dans cette quête d'innovation, qui reflète aussi une quête d'autonomie, les acteurs locaux sont bien souvent appuyés par des échelons intermédiaires. Les élus du Ponant, à travers l'Association des Îles du Ponant et, bien souvent avec le soutien de la Région Bretagne et de l'Etat dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région, lancent des programmes de transition énergétique, organisent des débats sur le logement, financent des études sur la dissociation foncière, négocient des dispositifs spécifiques tels que le logement pour actifs. A Cres, le maire délaisse les outils nationaux du logement subventionné et se lance dans la dissociation foncière avec le soutien de la région, tandis que l'Agence de Développement de l'Île se saisit des opportunités européennes pour impulser une dynamique territoriale et citoyenne autour de la transition énergétique. Cette démarche est à rebours des modalités classiques de la politique énergétique croate, largement dépendante du bon-vouloir de l'entreprise nationale d'électricité, ce dont l'île d'Unije a fait les frais. Le projet d'autonomie énergétique d'Unije, cas emblématique de décalage entre un projet entièrement porté par des acteurs extraterritoriaux et une réalité territoriale locale marquée par un déclin démographique avancé et le désintérêt des acteurs publics nationaux, est révélateur de l'importance de l'autonomie

administrative, aussi relative soit-elle. S'il existe bien des exemples positifs, le discours européen actuel sur les « *smart islands* » et sur les îles laboratoires de la transition énergétique ne doit pas pour autant masquer la relative marginalisation de ces territoires, qui subissent les effets de politiques et règlements nationaux peu adaptés aux réalités locales. L'exemple d'Unije révèle en outre que ces projets européens ne peuvent se passer d'une réelle volonté politique. Parallèlement, le discours des îliens atteste d'une demande croissante d'implication citoyenne dans l'action publique territoriale, et ce dès les prémices des projets étudiés. Cruciale dans la réponse à cette demande citoyenne, l'échelle municipale doit composer avec des moyens financiers, humains, techniques et décisionnels limités pour assurer cette démocratie de proximité

Partie 3 : De l'insularisation à l'innovation des modalités d'action publique territoriale

Introduction de la Partie 3

Abraham Moles affirmait que « l'État est un concept continental, l'île est un concept local, l'île est communauté et le continent société ; l'existence des îles est en soi attentatoire à l'autorité de l'État » (Moles et Rohmer 1982, p. 52). Sans revendiquer une telle dichotomie, on peut avancer que, dans la gestion d'enjeux territoriaux tels que le logement et la transition énergétique, les acteurs îliens font face à un certain nombre de contraintes révélatrices d'un ensemble de normes, de règles, de politiques publiques en décalage avec les réalités locales. Toujours relatif, ce décalage semble refléter un phénomène de marginalisation de ces territoires au sein d'un système territorial continental. L'objet de cette partie est de mieux saisir les processus à l'origine de cette relative marginalisation, mais aussi de la nuancer en développant certains atouts dont disposent les îles pour y faire face.

Dépassant le cas du logement et de la transition énergétique, cette réflexion m'amènera, dans le Chapitre VII, à questionner les systèmes territoriaux français et croates, qui font l'objet de processus similaires de recentralisation et d'homogénéisation de l'action publique territoriale. Si ce chapitre sera l'occasion de s'extraire progressivement du contexte insulaire pour porter une réflexion plus générale, il est important de souligner que l'insularité peut constituer un atout pour reconquérir « une certaine marge de manœuvre par rapport aux modèles territoriaux dominants » (Bernardie-Tahir 2022, p. 10). Le Chapitre VIII sera ainsi consacré aux modalités et limites de la quête de différenciation territoriale des îles du Ponant et de l'Adriatique et aux « principes dérogatoires et [...] logiques lobbyistes » (*Ibid.*) sur lesquelles s'appuie cette quête. Enfin, revenant à l'échelle locale, j'interrogerai le « potentiel d'innovation sociale » de ces territoires (Depraz 2017a, p. 37), qui se déploie souvent en marge des cadres rigides de l'action publique territoriale et s'inscrit avant tout dans une logique de compensation (Chapitre IX). En appréhendant la façon dont les îliens de Silba ou d'Ouessant s'organisent pour prendre en charge des problématiques quotidiennes ou en retraçant l'émergence d'un acteur territorial innovant à l'île de Cres, j'insisterai alors sur le potentiel de renouvellement et d'amélioration des modalités d'action publique qui existe au sein des communautés îliennes.

Chapitre VII. De la marge de manœuvre locale au cadre national de l'action publique territoriale : des territoires sous l'effet d'un processus de recentralisation

Les études de cas présentées dans la deuxième partie de cette thèse, portant sur la gestion des enjeux du logement et de la transition énergétique à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres et Unije semblent confirmer l'hypothèse d'une relative insularisation de ces territoires et de leurs acteurs sur le plan de l'action publique. Qu'il s'agisse de leur poids décisionnel ou des contraintes réglementaires auxquels ils font face, ces acteurs sont confrontés à un cadre d'action publique limitant parfois la mise en œuvre de réponses adaptées aux enjeux territoriaux. Si la question des « marges de manœuvre décisionnelles » des échelons locaux n'est pas récente (Arnaud, Bart et Pasquier 2015, p. 13), elle mérite d'être réinterrogée au prisme de la convergence contemporaine des modalités de l'action publique (Pasquier 2016, p. 328). Car de fait, le discours des acteurs îliens traduit un besoin de différenciation territoriale, c'est-à-dire de politiques publiques capables de s'adapter à différents contextes territoriaux. Or, si le contexte insulaire exacerbe ce besoin, cette problématique concerne une variété de territoires : « les décisions et mesures à prendre sur le terrain concernant la transition écologique en Alsace ou dans le Morbihan ne peuvent être identiques » (Dumont 2020, p. 9). Dans une majorité de pays européens, les réformes de décentralisation sont apparues comme une réponse pertinente à ce besoin de cohérence territoriale des politiques publiques (*Ibid.*). Quel est le bilan de ces mesures en France et en Croatie ?

Restant fidèle à l'approche inductive de ce travail, l'objet de ce chapitre est d'éclairer les fondements de ce besoin de différenciation, qui s'articulent de l'échelle locale aux cadres nationaux de l'action publique, eux-mêmes influencés par les normes européennes et internationales. « Prendre la mesure de ce qui se joue localement en matière d'action publique suppose [...] de resituer chaque "territoire" (infranational) dans un système de territoires [...] incluant le territoire étatique » (Douillet, Négrier et Faure 2015, p. 20). Procédant par échelle, j'analyserai ainsi, dans un premier temps, la marge de manœuvre des conseils locaux de Silba et d'Unije ainsi que des municipalités de Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines. Cette réflexion m'amènera plus largement à questionner le champ d'action de ces échelons municipaux et infra municipaux au sein des systèmes territoriaux français et croate. J'évoquerai ensuite le rôle des échelons intermédiaires entre l'Etat et ces territoires, en abordant les périmètres et modalités de coopération intercommunale ainsi que le poids des départements et des régions qui, en France comme en Croatie, ont connu de multiples réformes. Enfin, je reviendrai sur le bilan mitigé des décentralisations française et croate et interrogerai le double processus de recentralisation et de néolibéralisation de l'action publique à l'œuvre dans ces deux pays.

VII.1. Une marge de manœuvre limitée à l'échelle locale

VII.1.1. A Silba et Unije, des élus locaux soumis au bon vouloir de leur municipalité de rattachement

S'il existait autrefois neuf municipalités insulaires (pouvant regrouper plusieurs îles) et six municipalités partagées entre îles et continent (Faričić et Čuka 2020a, p. 58), cette organisation fut bouleversée par l'éclatement administratif qui a constitué l'une des premières réformes de la République de Croatie, en 1992. Depuis, « le système administratif-territorial est aussi irrégulier qu'un pelage de léopard » et ne tient pas compte des « implantations géographiques et du parallélisme morphostructural » des îles (*Ibid.*, p. 58-59). Comme je l'ai évoqué dans le premier chapitre de ce travail (0), les grandes îles (comme Cres, Krk, Rab, Pag, Brač ou Hvar) sont divisées en plusieurs municipalités, tandis que 35 îles (plus de deux tiers des îles habitées) sont rattachées à une municipalité extérieure au territoire, qu'elle soit insulaire ou continentale. Ainsi, l'île de Silba qui était autrefois un centre administratif pour les îles voisines d'Olib et Premuda, a perdu son statut de municipalité et fait désormais partie de ce que Josip Faričić et Anica Čuka qualifient d'« archipel urbain » de Zadar (Faričić et Čuka 2020b, p. 136), tandis que l'île d'Unije, aujourd'hui rattachée à la ville de Mali-Lošinj, a perdu son statut de *Mjesna Zajednica* (Communauté Locale), échelon infra-municipal doté d'un certain niveau d'autonomie durant la période yougoslave.

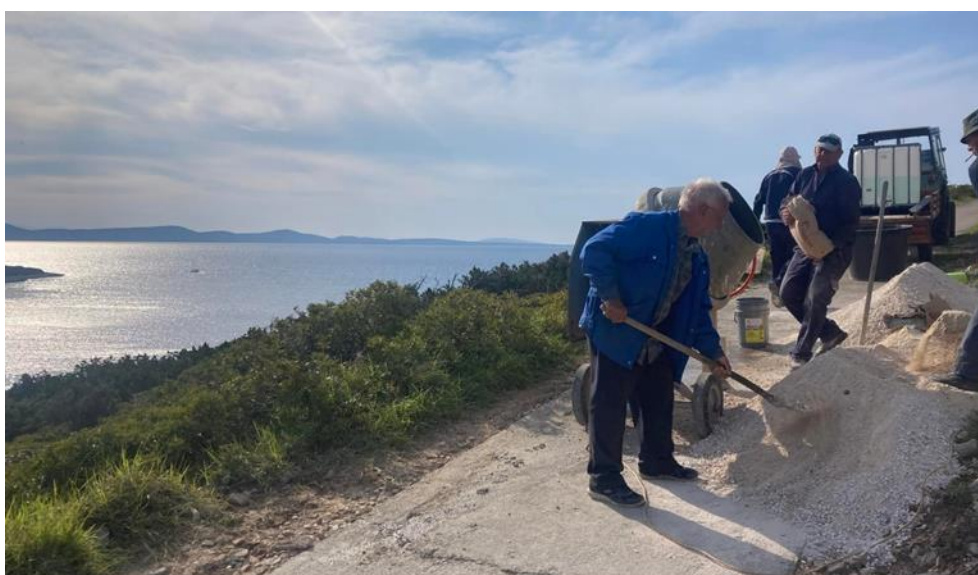
A l'instar d'une majorité d'îles croates, les îles de Silba et Unije sont désormais dotées d'un conseil local, entité infra-municipale composée de cinq bénévoles élus tous les quatre ans et disposant d'une autonomie réduite à peau de chagrin. Si la loi permet le transfert de certaines compétences municipales aux conseils locaux, suivant le principe de subsidiarité intégré à la Constitution croate en 2000, ce transfert dépend du bon vouloir de la municipalité (Klarić 2019, p. 77-78). Or, jusqu'à présent, aucun transfert de ce type n'a été enregistré sur les îles (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 245-246). En pratique, les conseils locaux « n'ont aucune prérogative formelle pour gérer des tâches publiques locales » et constituent ainsi un échelon « formellement présent mais sans pertinence dans la vie politique locale » (Klarić 2019, p. 80). On peut toutefois nuancer cette affirmation : à Zagreb, où certains conseils locaux représentent plus de 12 000 habitants³²⁰, cet échelon infra-municipal « peut bien fonctionner », ainsi que le soulignait Nenad Starc au cours d'un entretien. Cependant, ajoutait-il, un conseil local comme celui de Silba « est impuissant, il n'a aucune autorité pour gouverner le développement de Silba. [...] Ils n'ont même pas de compte bancaire » et sont amenés à « mendier l'argent qui leur est destiné » dans le budget municipal. « On nous donne des miettes », déclarait Jakov, revenu vivre à Unije après une carrière de marin. Alors qu'il loue désormais quelques chambres

³²⁰ Site de la mairie de Zagreb : <https://aktivnosti.zagreb.hr/mjesna-samouprava/mjesni-odbori/tijela-mjesnog-odbora-i-nacin-njihova-izbora/12934>

aux touristes en visite sur l'île, ce dernier ajoute qu'il n'a « pas d'aide de l'Office de Tourisme de Mali-Lošinj » et déplore de devoir payer les mêmes taxes que les habitants de la ville de Mali-Lošinj, largement plus accessible et mieux équipée en services et commerces.

Au sein du bureau de la Protection de l'environnement et des activités communales de Zadar, on m'affirme que les îles sont traitées comme n'importe quel autre territoire de la ville : « nous faisons notre travail, notre obligation de la même manière »³²¹, assurent les employés municipaux. Néanmoins, lorsque je les interroge au sujet du cimetière de Silba, actuellement géré par une poignée de bénévoles îliens, ceux-ci admettent que « légalement, on devrait s'occuper de ça [...] mais sur l'île, on ne s'en est pas encore occupé ». Qu'il s'agisse de l'entretien de chemins, du nettoyage des plages ou de la réfection d'une route, les conseils locaux insulaires sont bien souvent amenés à organiser des actions bénévoles, sans forcément attendre le soutien de leur municipalité de rattachement : « nous informons la ville », résumait Saša, entrepreneur à la retraite fortement impliqué à Silba.

³²¹ Entretien réalisé en juin 2022



Photographie 63 : Les habitants d'Unije se chargent de l'entretien des routes suite à un appel lancé par le conseil local au printemps 2022. « On attend que la ville le fasse [...] et rien ne se passe. Donc on n'a pas le choix que de faire les choses seuls », affirme Robbi Nikolić, indéboulonnable président du conseil local d'Unije (page Facebook du conseil local d'Unije, 3 mai et 16 juin 2022).

Pour les projets plus importants, les élus des conseils locaux sont contraints de supplier leur « capitale » de rattachement, ainsi que l'appelle Robbi Nikolić, pour obtenir les fonds nécessaires. Non dotés d'un compte en banque, ces derniers ne peuvent faire appel à des subventions européennes ni même accepter un quelconque don privé pour financer des initiatives locales. Une situation qui contredit la loi sur les îles, d'après laquelle « une île est une entité dont le développement devrait être géré sur place », rappelle Nenad Starc. Les municipalités subventionnent généralement des projets de faible envergure, comme la rénovation de l'aire de jeux à Silba, financée dans le cadre de l'initiative *Kvartipo* menée par la ville de Zadar en 2021 auprès de ses 32 conseils locaux. Participative, la

démarche se limitait toutefois à identifier des « mini besoins locaux »³²², ainsi que me l’expliquait une employée du département des fonds européens de la ville de Zadar, qui ont permis de financer de « petites actions communales », comme le remplacement de l’éclairage public ou l’installation de bancs. Du reste, malgré l’absence d’un réseau d’eau potable et d’assainissement et les besoins exprimés par les îliens en matière d’accessibilité, il n’y a pas eu de projet d’infrastructure depuis 15 ans à Silba, précise Dijana, présidente du conseil local. Il faut toutefois souligner qu’un vaste projet de désalinisation est actuellement à l’étude pour les îles de Zadar, tandis que Dijana a obtenu le remplacement des poubelles et le nettoyage des chemins de l’île, des petites victoires qui ont demandé l’établissement d’une relation de partenariat avec la ville. A Unije comme à Silba, les membres du conseil local soulignent la nécessité de se montrer force de proposition auprès de la municipalité de rattachement, tandis qu’une posture d’opposition réduirait drastiquement leurs chances d’obtenir quoi que ce soit. Pour l’ethnologue Tomislav Oroz, le fait que les « conseils locaux [d’Olib et de Silba] doivent obtenir l’approbation de bureaucrates du continent pour chaque initiative » traduit une « attitude quasi-coloniale de la ville sur les îles » (Oroz 2020, p. 153).

Par ailleurs, cette situation de dépendance est propice à la politisation des relations entre les îles et leur municipalité de rattachement, ce que dénoncent les îliens. Pour Miro, pêcheur de Silba, si le conseil local n’est pas sympathisant du HDZ (l’Union Démocratique Croate), parti dominant la ville de Zadar depuis trente ans, il n’obtiendra pas grand-chose, situation qui lui rappelle les pratiques du parti communiste durant la période Yougoslave³²³. « Si tu es connecté avec la ville, c’est beaucoup plus simple d’obtenir des choses », déclarait encore Danijel, qui partage sa vie entre l’île de Silba et le Luxembourg. Marina, élue au conseil local de Silba en 2010, tient le même discours, en affirmant que le parti HDZ favorise ses électeurs potentiels quelle que soit l’échelle concernée³²⁴. Alors que, d’une ville à l’autre, les scandales de corruption éclatent régulièrement (Vuković 2019, p. 167-168), ces affirmations sont à l’image de la perception qu’ont les citoyens croates de la politique locale. François et Marija, couple franco-croate qui partage sa vie entre l’île d’Unije et le sud de la France, parlent quant à eux de « *demokratu* »³²⁵ pour qualifier la survivance de pratiques clientélistes issues de l’ère socialiste dans le paysage politique actuel.

Quelle que soit l’orientation politique des conseils locaux, ces derniers constituent la seule autorité sur l’île, ce pourquoi leurs élus sont fortement sollicités : « ils attendent de moi que je sois un policier, un chef de port, un pape... », s’amusait Robbi Nikolić, qui entretient « 25 conversations par

³²² Entretien réalisé en juin 2022

³²³ Notes issues du carnet de terrain et datées du 27 mai 2021

³²⁴ Entretien réalisé en mai 2021

³²⁵ Notes issues du carnet de terrain et datées du 16 mai 2021

jour » et se rend disponible à toute heure. A Silba, Stjepan, élu du conseil local âgé d'une quarantaine d'années, se félicitait d'avoir « rétabli l'ordre » sur l'île, où la police n'est pas présente. Sans doute cette absence de présence policière explique-t-elle les requêtes fréquentes des îliens auprès de la ville concernant des conflits de voisinage, et non le simple fait qu'ils « ont beaucoup de temps pour penser à ces choses-là »³²⁶, comme l'affirment les employés du bureau de la Protection de l'environnement et des activités communales de Zadar.

Dénués d'autonomie et d'une réelle capacité budgétaire, les élus des conseils locaux n'en sont pas moins aux premières loges des conflits et problématiques qui peuvent survenir sur les îles. Dijana, présidente du conseil local de Silba, a ainsi dû gérer la panique des îliens durant la pandémie de Covid-19, lorsque les liaisons maritimes ont été interrompues pendant deux semaines alors que des centaines de résidents secondaires et habitants intermittents avaient afflué sur le territoire. C'est elle qui a négocié avec la ville de Zadar pour assurer le transport d'urgence d'éventuels malades, le ravitaillement des magasins et l'approvisionnement de l'île en masques.

Ainsi, malgré une autonomie dérisoire et un engagement purement bénévole, les élus de ces conseils locaux insulaires prennent en charge d'importantes responsabilités dans la gestion quotidienne du territoire. Par ailleurs, formuler des propositions auprès de la ville implique un énorme travail pour ces habitants souvent peu rompus aux modalités de l'action publique territoriale. Dijana qui, en dehors de son mandat local à Silba est professeur d'école à Zadar, m'a ainsi confié qu'il lui avait bien fallu un an pour comprendre les rouages de la politique locale et identifier ses principaux interlocuteurs au sein d'un système administratif et territorial complexe : pour « l'un c'est la République de Croatie, l'autre c'est la ville, l'autre c'est pas la ville, l'autre appartient à la région... ». D'après elle, il faut donc une « relation émotionnelle » à l'île pour s'engager dans un mandat au conseil local, tant cette charge est prenante et s'accompagne de frustrations aussi bien liées à l'importance des attentes et sollicitations des habitants qu'aux demandes qui n'aboutissent pas auprès de la municipalité. D'ailleurs, il n'est pas rare que les conseils locaux « éclatent », ce qui fut le cas à Silba lors du précédent mandat, faisant de l'île une véritable zone de non droit jusqu'à ce que le conseil local ne soit spontanément repris par l'équipe de Dijana, pourtant sortie perdante des élections. Si cette situation est critiquée par certains îliens, personne n'a constitué de liste d'opposition et suggéré de nouvelles élections. A Unije, la longévité de Robbi Nikolić, président du conseil local depuis plus de vingt ans, interroge certains îliens, pour qui une telle endurance cache forcément un intérêt financier, ce qui ne manque pas d'amuser le principal intéressé : « ils pensent qu'on me paye », s'esclaffe-t-il.

Mirko Klarić, de la faculté de droit de Split, considère que ces échelons infra-municipaux devraient disposer de réelles compétences et d'une autonomie plus large afin « d'assurer avec succès

³²⁶ Entretien réalisé en juin 2022

les services publics importants pour la vie quotidienne de la communauté locale » tout en jouant un rôle d'intermédiaire entre municipalités et citoyens (Klarić 2019, p. 80-81).

VII.1.2. Des municipalités insulaires aux responsabilités multiples et dotées de moyens limités

Si les municipalités insulaires telles que Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour initier des projets, celle-ci demeure contrainte sur le plan réglementaire, technique et financier.

VII.1.2.1. Un champ d'action limité

Côté français, les principales compétences des communes portent sur l'« urbanisme, [le] logement, [l']environnement, [la] gestion des écoles préélémentaires et élémentaires »³²⁷. Si les communes disposent à priori d'une clause de compétence générale et donc d'une capacité d'intervention élargie sur leur territoire, celle-ci est remise en cause au gré des réformes territoriales, ce qui traduit « un manque de vision et de résolution dans ce que devrait être une franche répartition des compétences entre échelons territoriaux » (Hernu 2017, p. 45).

Côté croate, s'il existe des *gradovi* et *općine*³²⁸, ces deux statuts sont indifférenciés sur le plan des compétences, qui ont trait au logement, à l'urbanisme, à l'économie locale, à la protection sociale, à l'éducation ou encore à l'environnement³²⁹. Mais ces compétences demeurent limitées, ainsi que me l'explique Marin Gregorović : « ce qui est frustrant c'est que nous n'avons pas le pouvoir de changer les choses [...]. En tant que maire, je n'ai pas le contrôle sur la santé, je n'ai pas le contrôle sur la police, je n'ai pas le contrôle sur le port, [...] mais dans tous les cas, par exemple si l'école a besoin d'argent, elle s'adresse au maire, pas à la région ». Ce dernier m'explique par exemple que la municipalité n'est pas habilitée à intervenir directement en cas de construction illégale et doit s'adresser aux services d'inspection de l'Etat. De même, lorsqu'un terrain appartenant à l'Etat a été vendu à un investisseur privé pour son projet d'hôtel, la municipalité n'a pas été informée. Ce manque de communication de la part de l'administration étatique agace l' élu : « nous devrions avoir plus de pouvoir sur notre territoire ». Car, de fait, la municipalité est occupée par « cent choses à la fois », qui ne relèvent pas directement de sa compétence, mais sur lesquelles elle peut avoir un impact : « ce qui est frustrant c'est de financer des choses qu'on ne gère pas », ajoute-t-il.

³²⁷ Ministère de la Transition énergétique et de la cohésion de territoires : <https://www.ecologie.gouv.fr/competences-des-collectivites-locales>

³²⁸ Villes et municipalités. Les communes de Cres et Mali-Lošinj disposent par exemple du statut de ville.

³²⁹ Ministère du Pouvoir judiciaire et administratif : <https://mpu.gov.hr/gradjani-21417/iz-djelokruga/lokalna-i-podrucna-regionalna-samouprava-24398/samoupravni-djelokrug-opcine-grad-i-zupanije-24399/24399>

D'après Marin Gregorović, « l'Etat devrait accorder plus de responsabilités aux échelons locaux, car nous sommes les mieux à même de prendre les décisions qui nous concernent, personne ne sait mieux que nous ce dont nous avons besoin ». Ce discours fait directement écho aux propos de Philippe le Bérigot, pour qui « les décisions doivent être prises au plus près de l'endroit où elles s'appliquent »³³⁰. Pierre, élu îlois, évoquait quant à lui le besoin d'obtenir « plus d'autonomie en termes de compétences », sur le plan des transports, du tourisme ou encore du logement, qui constituent des aspects singuliers dans le contexte de l'île.

Au-delà des particularités du contexte insulaire, ce discours des élus sur la faible « marge de manœuvre » dont ils disposent rejoint plus largement les propos recueillis par le politologue Martial Foucault dans son ouvrage portant sur la situation actuelle des maires en France (Martial Foucault 2020, p. 152-153). Car, si ces élus de proximité concentrent les attentes des citoyens, « un maire, *a fortiori* d'une commune de petite taille, ne dispose pas des compétences ni même des leviers administratifs et politiques pour enrayer la fermeture de services publics ou agir sur la préservation de l'environnement » (*Ibid.*, p. 69).

En France comme en Croatie, cette marge de manœuvre limitée est à relier au manque d'autonomie financière des communes, qui restent largement dépendantes des subventions de l'Etat (Dumont 2020, p. 8; Škarica et Giljevic 2016, p. 14). Cette situation pose d'autant plus question dans le cas d'une commune insulaire comme Ouessant, où la municipalité constitue la « seule autorité présente sur l'île », ainsi que le souligne Denis Palluel : « on est toujours les premiers à être au contact des problèmes ». Si ce rôle découle aussi du poids accordé au maire dans les modèles municipaux français et croates (Heinelt et al. 2018, p. 58), l'engagement total que décrivent les maires de Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines tient également à la taille réduite de ces communes insulaires, qui se traduit dans les moyens humains et financiers.

VII.1.2.2. Administrer et représenter une commune insulaire : un engagement total

« Quand on s'engage dans un mandat municipal, surtout dans une petite île comme Ouessant, c'est du 24 heures sur 24 parce qu'il y a tout le travail au bureau, à la mairie qui est intense, déjà d'un point de vue purement administratif parce qu'il y a beaucoup de choses à faire et qu'on ne dispose pas non plus de personnel suffisant pour tout faire et ça, [...] ça s'empire. Et il y a le contact avec les citoyens, il y a la préparation des dossiers, il y a tout le côté aussi juge de paix [...] s'occuper de la sécurité quand il y a le moindre accident », résume Denis Palluel.

Pour Philippe le Bérigot, qui a été chef d'établissement scolaire pendant de nombreuses années avant de prendre ses fonctions de maire, « la seule chose qui diffère c'est que quand tu es chef d'établissement, tu t'arrêtes. Alors que quand tu es maire tu ne t'arrêtes pas. [...] C'est la partie de la

³³⁰ Entretien réalisé en mars 2022

fonction la plus difficile. [...] tu es maire 24 heures sur 24, 365 jours par an. [...] c'est du temps que tu te voles à toi-même, à ta famille, à tes enfants ».

Marin Gregorović souligne de son côté la particularité de la charge de maire dans un petit territoire marqué par l'interconnaissance : « dans les grandes villes il y a beaucoup plus de pression, les médias s'intéressent plus à elles, mais les grandes villes ont aussi toute une administration qui travaille pour elles, elles n'ont pas à penser aux petites choses. Par exemple, si un lampadaire est cassé, c'est moi qu'ils appellent, peu importe l'heure, même si on a un service qui s'occupe de ça. C'est aussi parce qu'on se connaît tous ».

Si cette relation de proximité est caractéristique des petites communes, elle est peut-être d'autant plus marquée sur les îles : « nous n'avons pas l'échappatoire de la voiture », m'expliquait Philippe le Bérigot, qui préfère parfois se rendre à la mairie en scooter : « Quand tu es maire sur le continent tu as toujours un moyen de locomotion qui te crée une séparation. Moi je viens de la maison à la mairie en cinq minutes. Mais si je prends ces cinq minutes, ce sera peut-être une demi-heure, parce que je vais être abordé ». Par ailleurs, les trajets entre île et continent constituent bien souvent un espace informel de démocratie locale : « c'est très rare que je prenne le bateau sans avoir à régler un problème, un sujet que je n'aurai pas rencontré par ailleurs », ajoute-t-il.

Pour Denis Palluel, l'insularité implique « le fait d'incarner un territoire peut-être plus que dans [...] des petites communes continentales, d'autant plus qu'on a, aussi bien le maire que les citoyens, une vision très claire de ce que c'est notre territoire. [...] Ouessant on l'a dans sa tête, parce que c'est délimité par la mer. Vous demandez à n'importe quelle personne d'une commune du continent "est-ce que vous pouvez me dessiner la forme de votre commune", [...] ça n'aurait pas de sens. Donc je pense que ça, ça marque aussi dans la fonction même psychologiquement parce qu'on se sent peut-être plus investi de représenter ce territoire et de se battre pour lui ».

Indispensable, cette fonction de représentation est rendue difficile au gré des transferts de compétences qui ne s'accompagnent pas pour autant des moyens humains et financiers nécessaires à leur prise en charge. Dans ce contexte, les nouvelles responsabilités sont à la fois « une chance et un fardeau pour les municipalités » (Kuhlmann, Seyfried et Bačlija Brajnik 2018, p. 404). En Croatie, une majorité de municipalités n'est pas en mesure d'assurer les compétences dont elles ont la charge (Alibegović, Slijepcevic et Kordej-De Villa 2014, p. 163; Menger 2019, p. 120). Le constat est similaire en France, où le « déséquilibre entre autonomie croissante en matière de dépenses et autonomie décroissante en matière de ressources » témoigne d'un « régime de décentralisation qui "marche sur une jambe" » (Hernu 2017, p. 48-49).

VII.1.2.3. Des élus sous pression : un contexte de « technicisation de l'action publique »

Ce déséquilibre est d'autant plus marqué dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe : « avec trop peu de personnels qualifiés, [l]es maires des petites communes protestent face à l'accumulation de règles qui les empêchent de se consacrer pleinement à des fonctions de représentation », constate Martial Foucault (Foucault 2020, p. 109). En conclusion d'un ouvrage

portant sur les maires européens, Herwig Reynaert, Hubert Heinelt, Annick Magnier et Marcello Cabria constatent un « nouvel environnement extrêmement exigeant (la complexité croissante de la gouvernance locale, les tensions financières et fiscales persistantes et la concurrence croissante entre les villes), qui met les maires européens sous une pression extrême. Cela se reflète dans le fait que les maires européens travaillent onze heures de plus par semaine qu'il y a dix ans » (Reynaert et al. 2018, p. 449). « On parle de simplification mais il y a des normes qui arrivent de partout, [...] Tout est fait finalement pour renforcer les grandes structures qui elles peuvent avoir les moyens de mettre en place toutes ces normes », résume Denis Palluel. « La mairie est contrainte par un volume réglementaire absolument phénoménal. [...] Je n'aurai pas [assez] de deux mandats pour savoir toutes les lois », déclarait Pierre, adjoint au maire de l'Île-aux-Moines.

D'autant plus difficile à absorber dans des petites communes, cet « essor [des] normes [...] traduit des « processus de convergence de politique publique [...] directement imputables aux conséquences de la mondialisation économique et de l'intégration européenne sur la réforme de l'État » (Pasquier 2016, p. 328).

Cette rigidification de l'action publique semble peu compatible avec la situation des communes insulaires, face à laquelle les services de l'Etat font encore preuve d'un certain pragmatisme, ainsi que l'explique Denis Palluel : « par exemple un service [...] d'équarrissage, on n'en a pas ici, donc on se débrouille, on enterre, bon les services vétérinaires savent très bien ça, mais il n'y a pas de solution. On n'a pas de contrôle technique pour les voitures non plus enfin, et cætera et cætera. [...] Ils comprennent jusqu'au moment où quelqu'un se réveille et dit "non, ce n'est pas normal". On a eu l'exemple du contrôle technique où les gens de la DREAL se sont réveillés, [...] ils ont étudié le truc et puis après ils ont renoncé. Mais oui, on n'est pas à l'abri de ça parce qu'il y a la loi et puis l'application de la loi et vous avez à un moment donné, une personne dans un bureau, une autorité qui peut dire "maintenant ça suffit, ça on arrête" ».

Face à l'application rigide des lois, les élus insulaires défendent un droit à la différenciation. C'est par exemple le cas de Natalija, présidente du conseil municipal de Cres, qui a accompagné le maire pour évoquer les services de santé auprès du ministère concerné. Celle-ci m'expliquait qu'une municipalité croate doit compter au moins 2000 femmes pour obtenir l'installation d'un gynécologue, ce qui n'est pas le cas de Cres : « on ne peut pas projeter les lois et les règles du continent sur les îles car c'est différent. Nous sommes séparés du continent et ils doivent commencer à regarder les îles et les zones rurales avec des yeux différents [...] parce que les bureaucrates de Zagreb, qui ont tout à leur portée, ne peuvent pas voir, ni savoir, ni ressentir ce que c'est que de vivre ici »³³¹, déclarait-elle. On retrouve ici l'« éternel problème des normes définies et imposées par la capitale qui s'appliquent si mal aux îles », dont le territoire ne se prête pas au « seuils » continentaux (Meistersheim 2001, p. 35).

³³¹ Entretien réalisé en mai 2022

Or, « pour chaque insulaire, l'île est " un monde en soi", d'une unité profonde » (*Ibid.*) : « Nous sommes aussi un Etat », déclarait Marin Gregorović.

Une fois encore, on constate surtout combien ces territoires exacerbent une problématique plus vaste, celle des difficultés rencontrées par les élus locaux français et croates, dont la marge de manœuvre est limitée tant sur le plan des compétences que sur celui des moyens techniques et financiers, et qui font face à un contexte de « technicisation de l'action publique » (Arnaud, Bart et Pasquier 2015, p. 20). Ces difficultés sont d'autant plus marquées dans les petites communes qui sont particulièrement nombreuses en France comme en Croatie, pays dont la fragmentation municipale fait figure d'exception au sein de l'Union Européenne. Côté français, « en 2016, 85% des communes comportaient chacune une population inférieure à 2000 habitants et regroupaient ensemble seulement 23,7% de la population totale », tandis qu'en Croatie, seules 16% des villes et municipalités ont plus de 10 000 habitants (Hernu 2017, p. 44; Alibegović, Slijepcevic et Kordej-De Villa 2014, p. 148). Cette situation des petites communes interroge plus largement la coopération entre les municipalités et les échelons intermédiaires de l'action publique qui, en France comme en Croatie, ont fait l'objet de nombreuses réformes.

VII.2. La quête de « l'optimum territorial »³³² : des échelons intermédiaires en proie à de fréquentes réformes

VII.2.1. Atouts et limites de la coopération intercommunale

VII.2.1.1. L'intercommunalité en France : des regroupements qui interrogent la démocratie locale

Face à cette fragmentation du maillage communal, la coopération intercommunale est envisagée comme un moyen de pallier les faibles ressources des municipalités : « la loi des fusions permettait aux communes de s'unir pour se renforcer » (Hulbert 2021, p. 31). En France, les communes sont incitées à la coopération dès la fin du XIX^{ème} siècle, avec la création des syndicats intercommunaux à vocation unique (1890), suivis des syndicats intercommunaux à vocation multiples, institués en 1959 (Desage 2020, p. 294). Si ces modèles préservaient largement l'autonomie des communes, en 2010 « toute commune est obligée d'intégrer une intercommunalité et de lui transférer de larges compétences » (Dumont 2018b, p. 3). Pensé par le haut, le regroupement des intercommunalités imposé par la loi NOTRe de 2015 crée de vastes établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à « fiscalité propre » (*Ibid.*; Desage 2020, p. 294). Ainsi, l'Île-aux-Moines, qui avait rejoint la vingtaine de communes formant Vannes Agglomération en 2003, fait désormais partie de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA), vaste entité regroupant 34 communes. Si l'appartenance à une structure intercommunale facilite, grâce à la mutualisation de

³³² Gérard-François Dumont. « L'optimum régional ou le sexe des anges ». Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation / Institut de la décentralisation, 2006, 70, pp.79-82. (halshs-00850970)

compétences, la gestion de l'eau ou des déchets, problématiques épineuses sur les îles, celle-ci implique également une perte d'autonomie. Et le titre de « délégué aux îles » attribué aux maires de l'Île-aux-Moines et de l'Île d'Arz au sein de l'agglomération ne permet pas systématiquement d'influencer les choix de l'EPCI. Par exemple, lorsque Philippe le Bérigot a demandé « des mesures spécifiques aux îles » au moment de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'EPCI, ce dernier a essuyé un refus des élus intercommunaux pour qui ces mesures, portant notamment sur l'urbanisme, risquaient de « fragiliser le Scot », qui « devait être en conformité avec les documents nationaux ». D'après l'édile, il faudrait laisser plus de marge de manœuvre aux élus municipaux, qui sont « en phase avec la population », tandis que le transfert de larges compétences à l'intercommunalité, permis notamment par la loi NOTRe « avec la suprématie [...] accordée aux communautés d'agglo », fait planer la menace d'une « perte d'âme » à l'échelle des communes. Et ce dernier d'ajouter : « moi je fais confiance dans les structures qui font confiance aux collectivités locales ».

Pour Thierry Eveno, vice-président de GMVA en charge du Climat, de la biodiversité, de l'eau et de l'assainissement, les élus insulaires ont tendance à penser « que l'agglo est à leur service »³³³. Ce dernier souligne par ailleurs que « l'Île-aux-Moines n'aurait pas connu un tel développement sans les syndicats » intercommunaux qui géraient l'eau avant l'adoption de la loi NOTRe. Dotée des compétences eau et déchets depuis 2020, l'agglomération vise une harmonisation des prix de l'eau et du ramassage des déchets d'ici 2030, ce qui permettra d'éliminer les surcoûts payés par les îliens, le but étant d'atteindre « l'équité sur le plan des services ». L'agglomération envisage par ailleurs l'installation d'une déchetterie à l'Île-aux-Moines.

Malgré ces avantages indéniables, les modalités de la coopération intercommunale posent plusieurs questions, à commencer par celle de la marge de manœuvre des élus locaux : « on a perdu de l'autonomie en termes de compétences avec l'agglo. Je ne suis pas du tout un fan de l'agglo. [...] On a de la chance d'avoir David Robo [président de GMVA] qui est beaucoup plus dans l'aide, dans la discussion [...] mais il suffit que le président change pour que tout change », déclarait Pierre, adjoint au maire de l'Île-aux-Moines. Ainsi que le remarque Fabien Desage, « plus le poids des structures intercommunales s'accroît (en termes de budgets, de ressources expertes et de compétences), plus les élus municipaux semblent soucieux d'y garder leurs marges de manœuvre et, dès lors, de les (et se) préserver des joutes partisans » (*Ibid.*, p. 299). Or, cette recherche du « consensus communautaire » (*Ibid.*, p. 297) au sein de ces « supracommunalités » (Dumont 2018b, p. 3) pose plus largement la question de la représentativité. Tenus à l'écart des citoyens, les débats intercommunaux impliquent un « déficit démocratique » qui « traduit une tendance lourde à la séparation des lieux de débat et des lieux de décision en matière d'action publique » (Desage 2020,

³³³ Entretien réalisé en mars 2022

p. 297-298). Evoquant l'agglomération, Sophie, habitante de l'Île-aux-Moines, déclarait « c'est eux qui font la loi [...]. Moi je pense que la mairie elle a pas trop son mot à dire ». Même constat pour Alain, autre habitant de l'île : « avec la collectivisation des communes maintenant à chaque fois qu'on dit un truc "ah ben non c'est pas nous c'est la communauté d'agglo" [...] on est dans des systèmes où maintenant c'est l'agglo qui décide des constructions à l'Île-aux-Moines »³³⁴. Ce type de discours, qu'il convient de relativiser (les maires continuent de bénéficier d'une relative autonomie, notamment dans le domaine de l'urbanisme), soulève la question de l'imputabilité des décisions, fondement de la démocratie locale qui semble menacé par la généralisation de vastes intercommunalités (Lefebvre 2020, p. 136). D'autre part, ces vastes regroupements sont parfois perçus comme une menace pour l'identité locale, qui demeure fortement ancrée à l'échelon communal : « faudrait pas qu'on devienne une succursale de Vannes ou de Baden. [...] On veut garder notre identité d'îlois », affirme Sophie.

VII.2.1.2. Le cas d'Ouessant : une exception française

Cette crainte fait partie des facteurs qui ont incité Denis Palluel, tout comme les maires de l'Île-d'Yeu, l'Île-de-Bréhat et l'Île-de-Sein, à se saisir de la dérogation législative en vertu de laquelle les îles mono-communales ne sont pas contraintes de rejoindre un EPCI³³⁵. Pour le maire d'Ouessant, « la commune reste [...] le maillon de base du puzzle administratif territorial français. [...] L'idée de regrouper des territoires, moi je ne suis pas par principe contre, mais je pense que la commune [...], elle a quand même [...] une profondeur historique, culturelle... Qu'on a peut-être voulu gommer, mais qui ressurgit et qui existe toujours et je pense que les gens restent quand même très, très attachés à leur commune. Quelqu'un de Saint-Renan il dira "je suis Renanais", il ne dira pas "je suis de la communauté de communes du pays d'Iroise" ».

Aujourd'hui, dans un contexte de regroupement massif des territoires, ces quelques communes insulaires restées en dehors des intercommunalités font figure d'exception : « on a résisté [...], peut-être malgré nous d'ailleurs, à la métropolisation, c'est-à-dire qu'on est [...] ce qu'on appelle le rural profond [...]. Des communes rurales qui échappent à une influence urbaine, il y en a de moins en moins ». Ainsi, l'édile s'agace de la recommandation de la Chambre régionale des comptes, qui invite la commune d'Ouessant à questionner de nouveau la possibilité de rejoindre une intercommunalité, notamment pour des raisons budgétaires (Chambre régionale des comptes de Bretagne 2022, p. 59) : « on n'a pas attendu la Chambre Régionale des Comptes pour se poser la question ». Pour l' élu, ce choix dépasse les seules considérations financières : « moi ce qui me fait aussi un petit peu peur dans le fait de rentrer dans une intercommunalité c'est la gouvernance, c'est-à-dire cette crainte d'être marginalisé dans une intercommunalité [...] continentale. [...] le risque c'est qu'on

³³⁴ Entretien réalisé en mars 2022

³³⁵ Article L5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales, alinéa V : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070633/LEGISCTA000006135507/

soit considérés, *ad vitam eternam* comme un endroit sympathique, joli pour accueillir les touristes et point final [...]. Donc par exemple, ici on essaie de développer des activités de production locale, d'agriculture, des ateliers artisanaux, l'aquaculture *etcetera*. Je ne suis pas sûr que si ça avait été des compétences communautaires, on aurait pu défendre ce type de projet ». En tant qu'ancien président de l'Association des Îles du Ponant, Denis Palluel affirme par ailleurs qu'il « y a quand même un certain nombre d'élus qui ne sont pas nécessairement contents de leur intercommunalité », bien que celle-ci soit aussi source d'avantages.

VII.2.1.3. La coopération des municipalités de Cres et Mali-Lošinj, levier de la mise en œuvre d'une politique territoriale cohérente

Comme le remarquent Anica Čuka et Josip Faričić, le déni des frontières géographiques insulaires dans le découpage communal de la Croatie indépendante est un frein majeur à la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes sur ces territoires: « L'organisation administrative existante ne peut clairement pas garantir une synergie des ressources ou une complémentarité dans le développement économique » (Faričić et Čuka 2020a, p. 59). En ce sens, la coopération intercommunale peut être envisagée comme un levier pour la cohérence de l'action publique territoriale sur les îles couvertes par plusieurs municipalités, comme c'est le cas de Cres, dont la partie sud est administrée par la ville de Mali-Lošinj. Dans la loi sur les finances locales de 1992, les îles et les communes de plus de 8000 habitants sont incitées à mutualiser la gestion des écoles élémentaires via des leviers fiscaux (Škarica et Giljevic 2016, p. 11). Adoptée en 2003, la loi sur la Gestion municipale rend la coopération obligatoire « si le système d'infrastructures communales s'étend sur le territoire de plusieurs collectivités locales [...] et constitue un tout unique et indivisible » (*Ibid.*, p. 12). Cet aspect est renforcé par la loi sur les Îles, qui prévoit notamment la coopération des municipalités insulaires en matière de transports, de gestion de l'eau et des déchets (*Ibid.*). Tout se passe comme si le législateur avait cherché à compenser les incohérences du découpage municipal adopté en 1992. Malgré tout, la coopération intercommunale demeure faiblement développée en Croatie et passe avant tout par des entreprises publiques financées par les municipalités (*Ibid.*, p. 14), comme c'est le cas de la Société d'Approvisionnement en eau et d'assainissement de Cres-Lošinj (*Društvo Vodoopskrba i odvodnja Cres Lošinj*) et des Services communaux de Cres-Lošinj (*Komunalne usluge Cres-Lošinj*), qui assurent la gestion de l'eau (pour la première) et des déchets, de la propreté ou encore l'entretien des cimetières (pour la seconde). En dehors de ces entreprises gérées par les municipalités, il n'existe pas d'établissement public de coopération intercommunale en Croatie (*Ibid.*, p. 13).

Par ailleurs, certains blocages partisans peuvent nuire au renforcement de la coopération entre municipalités. Si Marin Gregorović évoque l'aspect essentiel de la coopération entre les municipalités de Cres et Mali-Lošinj, « parce qu'on a des intérêts communs », une consultante spécialiste des politiques publiques, régulièrement amenée à travailler avec des responsables politiques de l'archipel déclarait quant à elle que « Cres et Mali-Lošinj ne veulent pas coopérer [...] à

cause des options politiques »³³⁶. De fait, ces deux villes dont les maires sont affiliés aux partis traditionnels de gauche (à Cres) et de droite (à Mali-Lošinj) depuis une quinzaine d'années, sont opposées sur le plan politique.

Malgré tout, la réalisation d'un agenda commun en matière de transition énergétique a favorisé la coopération des deux municipalités qui ont également adopté un plan de développement³³⁷ commun à horizon 2027. Corrélé au plan de développement de la région Primorje-Goski Kotar et à la stratégie Nationale de Développement de la République Croate, ce document est obligatoire et permet de candidater à des fonds régionaux, nationaux et européens.

Plus encore, les communes de Cres et Mali-Lošinj sont parfois amenées à mener des combats communs, comme c'est le cas actuellement suite à la réforme contestée des périmètres de gestion de l'eau, opérant un regroupement suite auquel la régie du lac Vrana de Cres devrait être opérée depuis l'île voisine de Krk. Comme de nombreux élus locaux, les maires de Cres et Mali-Lošinj sont fermement opposés à cette mesure : « on perd notre autonomie de décision sur l'eau [...]. Peut-être que dans certaines zones rurales en Croatie ça fait sens [...]. Mais ici ne fait pas sens », déclarait Marin Gregorović. Suite à l'opposition des élus locaux, la réforme des périmètres de gestion de l'eau a été invalidée par la Cour Constitutionnelle croate, décision qui a donné lieu à un débat public à Zagreb, auquel Marin Gregorović a participé³³⁸.

³³⁶ Entretien réalisé en juin 2022

³³⁷ Le Plan de Développement de l'archipel Cres-Lošinj à horizon 2027 a été adopté en 2022

³³⁸ Lire par exemple à ce sujet l'article paru le 15 juin 2023 sur le site *Ekovjesnik* et intitulé « La réforme des services de l'eau est nécessaire malgré les différents points de vue » : <https://www.ekovjesnik.hr/clanak/6332/reforma-vodnih-usluga-je-nuzna-unatoc-razlicitim-shvacanjima>



Photographie 64 : Situé sur l'île de Cres, le lac Vrana, d'un périmètre de 4 kilomètres et d'une profondeur de 74 mètres, est naturellement composé d'eau douce. Véritable richesse naturelle, le lac est largement préservé et interdit au public. Cette ressource suffit à couvrir les besoins en eau de l'archipel Cres-Lošinj (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2023).

Qu'il s'agisse d'affirmer une position commune face à des réformes faisant abstraction de la réalité géographique de l'archipel, de mener une politique de transition énergétique ou de gérer des compétences communes, la coopération entre les municipalités de Cres et Mali-Lošinj est indispensable à la mise en œuvre d'une action publique territoriale cohérente à l'échelle de l'archipel.

VII.2.2. Le département, un échelon de proximité qui résiste aux réformes territoriales françaises

Bien que souvent remis en cause dans les débats sur le millefeuille territorial français, les départements ont résisté à la dernière tentative de suppression, rapidement abandonnée au fil de l'élaboration de la loi NOTRe adoptée en 2015 (Meric et Coussi 2020, p. 5). « Bras armé » historique de l'Etat (Hulbert 2021, p. 69), l'échelon départemental a vu sa légitimité renforcée par les actes I et II de la décentralisation française, avant d'être fragilisé par le renforcement du rôle des intercommunalités, des métropoles et des régions et la suppression de la clause de compétence générale induite par la loi NOTRe (Ozouf-Marignier 2020, p. 150-152).

« Chef de file » de l'aide sociale, responsable des collèges, de l'aménagement foncier ou encore des archives et bibliothèques, le conseil départemental fait face à une concurrence croissante des échelons intercommunaux, régionaux et métropolitains (*Ibid.*, p. 151; Hulbert 2021, p. 69). Pour Philippe le Bérigot, le rôle du conseil départemental demeure essentiel : « les élus départementaux sont les élus de proximité les plus importants ». Le conseil départemental du Morbihan a par exemple contribué au rachat d'un bar de l'île par la municipalité visant un futur projet muséographique. Il a également financé la rénovation du centre de secours qui accueille les pompiers volontaires. Evoquant le millefeuille territorial français, Pierre, adjoint du maire de l'île-aux-Moines, déclarait ceci : « je pense qu'il faut supprimer au moins une couche. Et très longtemps, j'ai pensé qu'il fallait supprimer les conseils départementaux. Et en fait, depuis que je suis élu, je pense qu'il faut supprimer les conseils régionaux. [...] [les élus départementaux] sont vraiment d'une grande aide, c'est un conseil départemental qui a toujours été bien géré, donc qui a les moyens, donc qui dégage de l'argent pour les communes. Historiquement, l'île-aux-Moines a toujours été bien vue par le conseil départemental puisque jusqu'à l'année dernière c'est un habitant de l'île-aux-Moines qui était le président du conseil départemental ». De fait, les dix ans de mandat de François Goulard à la tête du Conseil Départemental du Morbihan ont certainement bénéficié aux relations entre la municipalité îloise et l'échelon départemental.

A Ouessant, tous les îliens ont, sinon connu, au moins entendu parler de Jean-Yves Cozan, conseiller général de l'île de 1978 à 2015. L'homme politique « était un monument » pour les Ouessantins, comme me le raconte Christophe, fin connaisseur de son île : « Ouessant, c'était le plus petit canton de France, tu vois, pendant longtemps, c'était une commune et un canton. [...] Et du coup, Cozan [...] il s'est fait élire comme conseiller général [...] il était d'Ouessant [...]. Et Jean-Yves, c'est un mec qui avait un peu de gueule tu vois, qui montait au créneau pour se bagarrer pour les histoires, les affaires bretonnes [...] et en fait, au point que, il est rentré comme simple conseiller général et puis après il a fini président du conseil général. Et pendant des années, il était président du conseil général ». L'action de Jean-Yves Cozan en tant que conseiller départemental, mais aussi en tant que président du Parc Naturel Régional d'Armorique (de 1983 à 2001) et de la Finist'air (compagnie aérienne reliant Ouessant au continent) a eu un impact considérable sur l'île, notamment en matière d'équipement : « toutes les grosses infrastructures qu'on a à Ouessant c'est Jean-Yves [...] le musée des phares, [...] le port du Stiff, l'aéroport », ajoute Christophe. Député centriste du Finistère de 1986 à 1997, l'homme que l'on surnommait le « mouton noir » de la politique, proche de Jacques Chirac, a marqué le paysage politique des années 2000³³⁹.

³³⁹ Voir à ce sujet le film réalisé par Philippe Guilloux sur Jean-Yves Cozan, « L'homme à l'écharpe blanche » (2023)



Photographie 65 : Jean-Yves Cozan, décédé en 2015, était un fervent défenseur de son île mais également de l'autonomie bretonne, qu'il a par exemple promue lors de son mandat de conseiller régional de Bretagne en augmentant les subventions aux associations liées à la culture bretonne³⁴⁰ (image de Louis Brigand tirée du film de Philippe Guilloux sur Jean-Yves Cozan, « L'homme à l'écharpe blanche »).

Suite à la suppression du canton d'Ouessant il y a une quinzaine d'années (la commune d'Ouessant fait désormais partie du canton de Saint-Renan) et au transfert de la compétence transport aux régions, le rôle du département s'est quelque peu affaibli sur l'île : « à l'époque et avant la loi NOTRe, les conseils départementaux [...] étaient vraiment des partenaires très étroits des îles puisqu'on s'occupait des transports maritimes. Tout ça a été transféré à la région [...]. Quand on sait que chez nous, Molène, Ouessant, le cordon ombilical, c'est vraiment le bateau qui traverse tous les jours et une fois par jour. Donc voilà je me suis occupé des transports maritimes, je me suis occupé des pompiers. [...] on avait créé des casernes de pompiers à Molène et à Ouessant, je m'occupais des problématiques d'eau, d'assainissement sur les îles, de logement, de santé, enfin pendant [...] mes deux mandats [...] je me suis beaucoup penché sur la question des îles », m'expliquait Didier le Gac, ancien conseiller général du canton de Saint-Renan et actuel député du Finistère.

Malgré la réduction de son champ d'action, « le département maintient son rôle d'intercesseur de la vie locale », notamment « dans les territoires ruraux ou bien à l'écart de l'influence métropolitaine » (Ozouf-Marignier 2020, p. 152). Il est toutefois important de souligner qu'il « existe

³⁴⁰ Lire à ce sujet l'article intitulé « Jean-Yves Cozan. Le Breizhilien » paru le 17 juin 2015 dans le Télégramme :

<https://www.letelegramme.fr/elections/municipales/spanjean-yves-cozanspan-le-breizhilien-2447989.php>

en fait deux départements, celui du préfet et celui du Conseil départemental » (Hulbert 2021, p. 68-69). Or, le rôle de la préfecture, « cadre d'intervention du centralisme », suscite plus de critiques de la part des élus locaux : « Le préfet n'est pas un élu. Il n'a de légitimité que par la délégation qui lui est donnée par le président de la République. [...] Le préfet concentre énormément de pouvoirs dans ses mains », déclarait Pierre, élu îlois précité. Le maintien de la présence étatique à l'échelle du département au gré des réformes décentralisatrices témoigne du « rôle prépondérant » que conserve l'Etat auprès des collectivités territoriales (Dumont 2018a, p. 5). Or, si « l'accompagnement de l'Etat par ses services déconcentrés (en particulier les préfectures) peut se révéler une aide précieuse [...] nombreux sont les maires à se sentir délaissés voire stigmatisés dans leur rapport aux services préfectoraux » (Martial Foucault 2020, p. 135). A ce sujet, les maires interrogés par Martial Foucault évoquent notamment un climat de suspicion et la complexité des procédures comme facteurs de tensions dans leurs relations avec les instances préfectorales (*Ibid.*).

Qu'il s'agisse du conseil départemental ou des services déconcentrés de l'Etat, dont les avis ont contribué à l'annulation du projet éolien à Ouessant, l'échelon départemental continue de jouer un rôle déterminant dans le destin des communes françaises.

VII.2.3. La région : un partenaire fortement encadré par l'Etat

Du soutien accordé au projet d'autonomie énergétique d'Ouessant (VI.1.3) au cofinancement d'un bâtiment destiné à loger des soignants à Cres (V.3.2), les régions apparaissent comme des partenaires importants des municipalités insulaires. Suite à son élection au conseil régional en 2021, j'interrogeais Denis Palluel sur les potentiels bénéfiques que son mandat pourrait apporter aux îles : « évidemment j'ai la délégation pour les îles mais je suis aussi dans une équipe et on doit avoir une solidarité, [...] je ne suis pas là pour être le franc-tireur. [...] J'essaie pour l'instant de mettre des passerelles [...]. Puis il faut dire aussi que la région a fait quand même pas mal de choses pour les îles. Il y a une habitude de travailler ensemble qui est ancienne », précisait-il. De la même manière, Philippe le Bérigot soulignait que la Bretagne est une « région pro-îles », consciente du fait que ces terres émergées sont « des aimants d'attraction pour le territoire »³⁴¹. Seule la question des transports peut constituer un potentiel « sujet de crispation » dans les relations des élus îliens à la région, ainsi que l'expliquait Denis Palluel. Car si la desserte maritime est essentielle à la qualité de vie des îliens, celle-ci implique un coût financier important pour la région qui en a la charge. Malgré tout, de nouvelles rotations ainsi que des évolutions tarifaires ont été obtenues en 2023³⁴².

³⁴¹ Notes issues du carnet de terrain et datées du 22 avril 2021

³⁴² Lire par exemple à ce sujet l'article paru dans le Télégramme le 8 novembre 2022 et intitulé : « Desserte des îles bretonnes ; ce qui va changer dès le 1^{er} janvier et jusqu'en 2030 » :

D'un point de vue symbolique, la présence d'élus régionaux au festival des Insulaires ou l'attribution d'une place au premier rang à Philippe le Bérigot, président de l'Association des Îles du Ponant lors de la signature du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, témoigne d'une véritable reconnaissance des élus îliens. Si le Contrat de Partenariat signé avec l'Association des Îles du Ponant, déclinaison du CPER, ne concerne pas l'île d'Yeu et l'île d'Aix, qui ne font pas partie de la région Bretagne, il n'en demeure pas moins un levier majeur pour la réalisation de projets sur ces territoires. Le type de projet financé s'appuie sur les priorités identifiées par l'Association des Îles du Ponant qui, pour la période 2021-2027, concernent le logement (axe 1), la transition écologique et la gestion durable des ressources (axe 2), le soutien à l'économie locale (axe 3) et le développement des services de proximité (axe 4)³⁴³. Ce contrat, qui engage l'Etat, la Région Bretagne, les départements des Côtes d'Armor et du Finistère ainsi que l'Association des Îles du Ponant, prévoit une enveloppe non négligeable de 6 000 000 € attribués par la Région et 4 000 000 € attribués par l'Etat pour la période 2021-2027³⁴⁴. Outils majeurs de la « cohérence des politiques publiques » territoriales, les CPER sont pilotés, dans leur élaboration, par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT, anciennement Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), « ce qui témoigne d'une forte emprise de l'État sur leur préparation » (Lerousseau 2017, p. 138). Dans le même temps, on observe que « dans un contexte de déficits publics, la tendance générale est à la diminution de l'enveloppe financière de l'État, alors que l'effort financier des régions tend à augmenter, pour devenir équivalent et même supérieur » (*Ibid.*, p. 140).

Ce désengagement financier parallèle au maintien d'une tutelle étatique sur les régions est à l'image des hésitations propres à la régionalisation française : « entre vision nationale de l'aménagement du territoire et nécessité de promouvoir les libertés locales et régionales pour mieux répondre à la mondialisation économique, les élites politico-administratives françaises cherchent désespérément une voie d'équilibre qui ne satisfait personne » (Pasquier 2016, p. 331). Les incohérences de la réforme de la carte régionale opérée en 2015 dans le cadre de la loi NOTRe, « résultat d'une grande improvisation » (Doré 2021, p. 16), sont emblématiques de ces contradictions. Guidée par le « mythe de la rationalisation efficiente » (Négrier 2020, p. 184), la réforme territoriale de 2015 n'a en rien permis de renforcer le pouvoir régional, « puisqu'elle ne s'accompagne ni de la suppression des doublons administratifs dont l'État est responsable [...], ni de réelles compétences nouvelles transférées par l'État aux régions, ni des moyens financiers supplémentaires pour les

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/desserte-des-iles-bretonnes-ce-qui-va-changer-des-le-1er-janvier-et-jusqu-en-2030-361039.php>

³⁴³ Contrat de Partenariat 2021-2027 Etat-Région Bretagne – Départements des Côtes d'Armor et du Finistère – Association des Îles du Ponant, p.28 : https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Contrat-partenariat-iles-bretonnes_2021-27.pdf

³⁴⁴ *Ibid*, p.27

régions, ni de nouvelles réglementations desserrant les contraintes imposées à la gouvernance des régions. Cumulés, les budgets des régions françaises ne pèsent toujours pas plus qu'un peu plus de 1 % du PIB. Et les régions n'ont quasiment pas de pouvoir fiscal » (Dumont 2018a, p. 14-15). Ainsi, malgré le rôle de « chef de file » du développement économique que l'on a voulu faire porter aux régions, la régionalisation française apparaît largement inaboutie en termes d'autonomie décisionnelle et financière (Rousset 2021, p. 44; Hulbert 2021, p. 23; Torre 2017, p. 69).

Il convient cependant de souligner la résilience de la région Bretagne qui, forte d'un « modèle d'action collective [qui] se caractérise par l'unité et la coopération » (Pasquier 2016, p. 344) et d'une « identité territoriale largement partagée dans l'espace régional » (*Ibid.*, p. 352), a su résister au projet de fusion porté par le gouvernement Valls. La régionalisation bretonne, notamment axée autour de la « revendication d'un droit à l'expérimentation » apparaît ainsi comme « plus avancée » (*Ibid.*, p. 344).

Côté croate, le découpage régional institué par la réforme régionale de 1992, en créant une vingtaine de « comtés », a nié la division du territoire en « cinq régions historiques » et visait à faciliter le contrôle des échelons régionaux par l'Etat central (Lopižić et Manojlović Toman 2021, p. 44). Comme le souligne Mariza Menger, de la faculté de droit de Rijeka, le partage de l'île de Pag entre deux régions symbolise à lui seul l'« absurdité » du nouveau maillage (Menger 2019, p. 114). Jusqu'aux amendements constitutionnels des années 2000, l'échelle des comtés était dominée par les préfets (élus par une assemblée régionale mais confirmés par le Président de la République) et s'est largement « concentrée sur les affaires administratives d'Etat », sans réelle coopération avec les municipalités (*Ibid.*). En 2001, la loi sur le Gouvernement Local et Régional établit les comtés comme collectivités territoriales régionales de plein droit : le préfet de région n'est plus confirmé par l'Etat et des compétences en matière d'éducation, de santé, de protection sociale ainsi que la gestion des pompiers sont transférées au niveau régional (*Ibid.*, p. 115). Dans un contexte d'accession européenne, et donc afin de répondre aux exigences de la Commission Européenne, la Croatie ratifie la Charte Européenne du Gouvernement Local en 2008 et introduit une législation sur le développement régional en 2009 et 2014 (*Ibid.*, p. 116). La loi établit un cadre pour la coopération interrégionale, tandis que l'élection au suffrage universel des maires et préfets de régions est introduite en 2009 (*Ibid.*). Malgré ces avancées décentralisatrices, municipalités et régions croates disposent « d'un faible degré d'autonomie financière » et demeurent fortement dépendantes des subventions de l'Etat (Alibegović, Slijepcevic et Kordej-De Villa 2014, p. 164). En 2020, une réforme de décentralisation administrative prévoit la suppression des services de l'Etat d'échelle régionale et le transfert de leurs compétences aux comtés (Lopižić et Manojlović Toman 2021, p. 41). Cette réforme est cependant analysée comme une mesure de « fausse décentralisation » puisque qu'elle ne remet pas en cause la dépendance des régions aux financements de l'Etat central (*Ibid.*, p. 45). Parallèlement, des effets négatifs sont anticipés en matière de politisation des administrations régionales et d'inégalités territoriales tandis qu'un poids financier s'ajoute à la charge de régions qui demeurent faiblement dotées (*Ibid.*, p. 58).

Caractéristique commune des systèmes territoriaux français et croate, la dépendance des échelons intermédiaires à l'Etat central interroge plus largement le niveau de décentralisation effective de l'action publique de ces pays.

VII.3. Un processus de recentralisation accentué par les tendances contemporaines de l'action publique

VII.3.1. En France comme en Croatie, le bilan mitigé de la décentralisation

Dans les systèmes d'action publique territoriale français et croate, l'application du principe de subsidiarité promu par la législation européenne³⁴⁵ et « consistant à privilégier le niveau inférieur d'un pouvoir de décision aussi longtemps que le niveau supérieur ne peut pas agir de manière plus efficace » (Hernu 2017, p. 43) mérite d'être questionnée.

Côté français, les objectifs des lois de 1982 et 1983, qui visaient à « rapprocher les citoyens des centres de décisions », à « responsabiliser les élus et [à] leur donner de nouvelles compétences » ainsi qu'à « favoriser le développement d'initiatives locales » (Dumont 2018a, p. 3) sont remis en question dès les années 1990 par des réformes successives limitant l'autonomie fiscale des collectivités tout en confortant le poids de l'Etat, qui intervient par exemple dans la création des périmètres intercommunaux (*Ibid.*, p. 11-12). Malgré le bilan positif du premier acte de la décentralisation (*Ibid.*, p. 9), « les collectivités territoriales françaises disposent de moins d'autonomie que celles des autres pays européens ayant également trois échelons d'administration décentralisée comme l'Allemagne ou l'Espagne » (*Ibid.*, p. 5). « Puissamment dotés sur le plan institutionnel », les *länder* Allemands ont des compétences législatives et judiciaires, tandis que l'ensemble des régions espagnoles ont le statut de Communauté autonome, ce qui implique un certain pouvoir législatif et exécutif (Frinault 2019, p. 83-86).

Pour Alain Rousset, Président du conseil régional de Nouvelle Aquitaine et fervent girondin, « l'État, parce qu'il n'a ni su ni voulu donner aux collectivités [...] les moyens d'une action forte et une certaine indépendance, se trouve perpétuellement au milieu du gué, sans cesse en proie aux flots qui menacent de le submerger – et nous avec » (Rousset 2021, p. 44). D'après l'élus, les difficultés de gestion de la pandémie de Covid-19 ont « révé[é] les failles d'un système dont les limites reposent dans les réponses encore trop homogènes, non différenciées, données à des territoires aux spécificités pourtant très marquées » (*Ibid.*). Emblématiques de ce besoin de différenciation, les contraintes que rencontrent les acteurs liés dans la gestion de la transition énergétique ou de la problématique du logement sont révélatrices d'un cadre national qui peine à s'adapter à cette diversité des territoires.

³⁴⁵ Article 5 du traité de Lisbonne adopté en 2007 :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12016M005>

Plus de soixante-dix ans après la parution de *Paris et le désert français* (Gravier 1947), ouvrage de référence de la décentralisation française, le géographe François Hulbert publie un manifeste intitulé *Décentralisation, pour un front uni des territoires contre Paris et l'Etat central* (Hulbert 2021). Rappelant l'« appel de Marseille » de 2018, dans lequel communes, départements et régions s'unissaient pour exiger « une relance de la décentralisation », ce dernier invite les collectivités territoriales à se mobiliser contre « l'Etat centralisateur jacobin qui concentre l'essentiel des pouvoirs et des moyens et, plus que jamais, gère et décide de tout ou presque depuis Paris » (*Ibid.*, p. 9-10).

Comme le suggère Alain Rousset, « des compétences claires ne peuvent s'exercer qu'avec des moyens adéquats, non seulement financiers, mais également en termes d'ingénierie et de moyens humains » (Rousset 2021, p. 44). Or, loin de tenir leurs promesses en matière de renforcement du poids des collectivités locales ou de simplification de l'organisation territoriale, les réformes qui se succèdent en France comme en Croatie depuis les années 1990 et au fil desquelles « on crée, on regroupe, mais on ne supprime que rarement » (Torre 2017, p. 67) ont complexifié la gestion territoriale. Celle-ci est aujourd'hui confrontée « à un paysage d'enchevêtrement des compétences qui, ajouté à un millefeuille territorial encore trop touffu, apporte beaucoup de complexité dans cette gestion et la rend sans aucun doute plus coûteuse et moins efficace que ce qu'elle pourrait être, en allongeant les circuits de concertation et de prise de décision, ce qui est le résultat inverse à celui recherché par une réelle décentralisation » (Hernu 2017, p. 47). Comme l'annonçait Roger Brunet dès 1997, « en additionnant des budgets petits et des compétences très limitées, on n'obtient rien de gros, si ce n'est la surface » (Brunet 1997, p. 254).

On ne peut donc qu'espérer que le « mantra *Big is beautiful* » (Torre 2017, p. 68) ne soit pas répliqué en Croatie, où l'on s'est déjà inspiré du modèle centraliste français dans l'adoption du maillage territorial de 1993 (Koprić 2011, p. 13). Pourtant, la fusion des municipalités et des régions fait partie des solutions envisagées dans le cadre de futures réformes (Alibegović, Slijepcevic et Kordej-De Villa 2014, p. 164; Klarić 2019, p. 80; Menger 2019, p. 119). Adopté dans un contexte de guerre, le maillage territorial de la République de Croatie visait à la fois à « assurer la dominance du parti politique de Franjo Tuđman³⁴⁶ : le HDZ [l'Union Démocratique Croate] » et à marquer une rupture symbolique avec la période yougoslave (*Ibid.*, p. 118-119). La prédominance de la politique partisane symbolique au détriment de la construction de programmes axés sur de véritables objectifs sociaux et économiques associée aux pressions découlant des négociations avec la Commission Européenne n'ont pas favorisé l'émergence d'une réelle vision décentralisatrice en Croatie (Petak 2019, p. 37-38; Petak 2011, p. 79). Pour Mariza Menger, « les dernières vingt-cinq années de développement du gouvernement local en Croatie peuvent être vues comme une seule tentative continue de réorganisation » (Menger 2019, p. 117). Plus encore, celle-ci souligne que « les changements introduits au fil des années sont considérés comme ayant été "mal improvisés" (Kregar, 1999, p. 146) et [que] le système a été décrit

³⁴⁶ Premier président de la Croatie indépendante

comme "schizophrène" (Koprić, 2014, p. 12), "controversé" (Koprić, 2015, p. 994), et "absurde" (Blažević, 2016, p. 333) » (*Ibid.*, p. 106-107).

« Le constat général est que le système en place avant l'indépendance Croate, durant l'ère socialiste, bien que manquant de démocratie, était bien plus rationnel que le système actuel » (*Ibid.*, p. 117). La Yougoslavie socialiste était organisée entre quatre échelons : « La Fédération comprenait des républiques qui étaient divisées en associations de municipalités, elles-mêmes divisées en municipalités » (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 226). Suite aux réformes entamées à partir des années 1960, le modèle yougoslave était fortement décentralisé, avec une contribution des gouvernements locaux à hauteur de 35% du total des dépenses publiques nationales (Petak 2011, p. 74). A titre de comparaison, les dépenses des collectivités territoriales croates représentaient 26% du total des dépenses publiques nationales en 2019, chiffre qui s'abaisse à 19% pour la France, contre 39% en Espagne, 40% en Allemagne, 41% en Suède et 46% au Danemark (Olsson et Catz 2023, p. 25).

Comme dans le cas français, les difficultés rencontrées par les échelons régionaux et municipaux croates semblent moins tenir à la fragmentation territoriale qu'à un transfert inabouti de compétences et de moyens financiers de la part de l'Etat (Petek 2019, p. 313; Menger 2019, p. 44-45; Petak 2019, p. 30-31). Ce constat confirme les propos d'André Torre, pour qui « en France comme ailleurs ce n'est pas vraiment la taille qui importe. Ce sont le dynamisme économique, ainsi que les compétences et les moyens alloués à chaque collectivité territoriale qui jouent avant tout un rôle prédominant dans le développement des territoires » (Torre 2017, p. 70).

Pour le politologue croate Ivan Koprić, les réformes décentralisatrices devraient faire l'objet d'une approche systémique, incluant des modalités d'expérimentation mais aussi de « suivi, d'évaluation et [d'éventuelle] correction du processus de décentralisation » (Koprić 2016, p. 228). En somme, la décentralisation appelle une vision et une part de souplesse qui semblent cruellement manquer à l'empilement des lois territoriales françaises et croates de ces trois dernières décennies. On peut alors interroger les motivations réelles de ces réformes, qui tendent vers une recentralisation de l'action publique.

VII.3.2. Une tendance à la recentralisation de l'action publique

La « mise sous tutelle » des collectivités territoriales, tant sur le plan décisionnel que financier, peut être analysée comme un processus de recentralisation de l'action publique (Petak 2011, p. 75; Pasquier 2016, p. 352; Dumont 2018a, p. 12; Dumont 2020, p. 7-8). Celle-ci s'inscrit dans un contexte de crise économique qui se traduit par une « européanisation normative fortement contraignante » (Pasquier 2016, p. 332). Les exigences européennes en matière de dette publique sont prétexte, en France comme en Croatie, à la rationalisation du budget des collectivités territoriales (Koprić 2016, p. 225; Pasquier 2016, p. 333). Pourtant, dans le cadre de pays dont l'organisation ne repose pas sur une logique fédérale, une telle rationalisation pourrait être interrogée (Dumont 2018a, p. 10).

Au-delà de l'état qui se resserre sur les finances locales, le maintien des services de l'Etat à toutes les échelles territoriales traduit la persistance d'un modèle d'action publique centralisé

(Gagneron 2015, p. 929; Giljević, Lalić Novak et Lopžić 2021, p. 218). La multiplication des acteurs et la complexification des mailles de l'action publique, loin de garantir l'autonomie des collectivités territoriales, s'accompagnent de l'essor d'un « gouvernement à distance » (Pasquier 2016, p. 337). Ce phénomène est par exemple visible à travers la « prolifération des agences » d'état avec lesquelles les collectivités territoriales sont amenées à composer (Musa 2013, p. 389; Pasquier 2016, p. 337). L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en France ou l'Agence des Transactions et de Médiation Immobilière en Croatie constituent des exemples de ces entités qui, par le biais de la contractualisation, favorisent le contrôle à distance de l'Etat sur les politiques territoriales, ici en matière de logement (Kada 2015, p. 911). On pourrait encore citer, côté français, les Agences Régionales de Santé³⁴⁷, l'Agence de la transition écologique et, côté croate, les quelques 74 agences d'Etat fondant un système d'administration publique « caractérisé par une complexité et une diversité considérables et un manque de standards communs » (Giljević, Lalić Novak et Lopžić 2021, p. 222). Ce processus d'« agencification » (Musa 2013, p. 389), lié à « l'expansion de l'administration en raison de la croissance de l'appareil administratif de l'UE » peut s'avérer problématique en matière de transparence et de proximité citoyenne de l'action publique (Škorić 2021, p. 125). Pour Jasna, entrepreneuse de Cres, l'administration publique croate représente « un énorme appareil bureaucratique d'Etat qui est son propre, plus gros client ».

Autre signe de l'essor d'un gouvernement à distance, la généralisation des logiques d'appel à projet qui mettent en concurrence les territoires en fonction du « doigt le plus rapide », pour reprendre une formule répandue en Croatie, ici utilisée par Danijel, employé de l'Agence de Développement de l'Île de Cres. Ce dernier évoquait les frustrations liées à la quantité de paperasse que demande chaque appel à projet et au fait que les candidats disposent de « trois secondes » pour soumettre leur proposition. Ces appels à projets, tout comme les « labels ou [les] indicateurs d'évaluation [...] permettent aux bureaucraties étatiques d'orienter à distance les politiques publiques multi-niveaux » (Pasquier, Guigner et Cole 2020, p. 22).

Signe du poids de l'Etat sur les territoires, ce « nouveau phénomène bureaucratique » (Bezes 2020) est indissociable des tendances contemporaines de l'action publique, directement inspirées du secteur privé.

VII.3.3. L'hégémonie du New Public Management

Pour Martial Foucault, « le mythe d'une politique publique d'aménagement du territoire coordonnée et concertée avec les collectivités locales s'est interrompu à deux moments cruciaux. A partir du milieu des années 1980, avec une approche plus managériale de l'action publique, et

³⁴⁷ La gestion des ARS a toutefois été revue dans le cadre de la loi 3DS de 2021, accordant un rôle élargi aux élus territoriaux (Ahmed Youssouf Steinmetz 2021, p. 406)

quelques années plus tard, par une montée en puissance de l'idéologie concurrentielle dans tous les domaines des choix publics. Il n'est d'ailleurs pas anodin d'observer que le discours public a progressivement abandonné les termes "aménagement du territoire" pour y préférer les expressions "développement territorial", "attractivité du territoire", "égalité des territoires", et désormais "cohésion des territoires"» (Martial Foucault 2020, p. 48-49).

De fait, la recentralisation qui caractérise les réformes de l'action publique territoriale menées en France et en Croatie depuis les années 1990 est inséparable de l'essor du Gouvernement par la Performance (GPP), lui-même « signe de l'influence d'un art de gouverner néolibéral fondé sur l'importation massive d'instruments de marché issus de l'entreprise capitaliste privée faisant entrer "le capitalisme dans l'État" » (Bezes 2020, p. 37).

Dès 1997, Roger Brunet écrivait : « L'aménagement du territoire est dépourvu de contenu réel depuis le triomphe de l'idéologie néolibérale monétariste, qui a assuré le règne de la spéculation financière à l'échelle mondiale et qui impose à la puissance publique de laisser faire les entreprises privées ou, mieux, de les aider dans leur propre stratégie de profit. [...] l'aménagement du territoire n'est plus une priorité d'Etat. C'est l'une des raisons pour lesquelles il a dérivé [...] vers le souci de réforme des collectivités territoriales » (Brunet 1997, p. 255).

Orientées vers des objectifs de « rationalisation » de l'action publique, ces réformes questionnent la capacité de l'Etat à garantir l'égalité territoriale (Chouraqi 2020, p. 26). Ces tentatives de rationalisation, qui s'accompagnent d'une multiplication des normes et des outils de contrôle de l'action publique, s'inscrivent plus largement dans la doctrine du New Public Management (NPM), dont les modalités (« objectifs et cibles, indicateurs, palmarès, contrôle de gestion, contractualisation, budget de performances ») façonnent une « bureaucratisation néolibérale » (Bezes 2020, p. 21-22). L'imprégnation du NPM dans les réformes de l'action publique touche une majorité de pays européens (Kuhlmann, Seyfried et Bačlija Brajnik 2018, p. 404). Le redécoupage des régions françaises, qui « s'inspire directement de la pratique des fusions acquisitions », en est un bon exemple (Meric et Coussi 2020, p. 5). En Croatie, cette imprégnation « est visible dans presque tous les secteurs de l'administration publique. Outre les services d'intérêt économique général (télécommunications, transports publics, services postaux, approvisionnement en énergie, etc.), la privatisation et les mécanismes de marché ont été imposés à des pans importants du système de retraite et de santé [...], mais aussi à l'éducation, aux services sociaux, à la culture et autres services non économiques d'intérêt général » (Koprić 2011, p. 29).

Pour le politologue Phillipe Bezes, ce phénomène traduit à la fois « une domination capitaliste sur les formes d'organisation publique » (Bezes 2020, p. 37) et « les bénéfices symboliques » que retirent les acteurs politiques de l'emploi de la rhétorique néolibérale (*Ibid.*, p. 42). Cette dimension symbolique, qui peut dissimuler une bonne part d'improvisation, éclaire assez bien l'échec de la fusion des régions françaises à permettre les économies d'échelles promises (Doré 2021, p. 15). Mais la formule « *Start up Nation* », mantra du Président Emmanuel Macron, demeure indétrônable pour illustrer une idéologie qui « tâche de réduire des citoyens au statut de consommateurs » (Koprić 2016,

p. 8). Qu'elles atteignent ou non leurs objectifs, les réformes inspirées du NPM sont un « puissant vecteur de dépolitisation et de remise en cause de la démocratie » (Bezes 2020, p. 38). Je rejoins en cela les propos de Jérôme Meric et Olivier Coussi, affirmant que l'action publique (terme qui à mon sens est résolument préférable au « management public ») doit se « pense[r] par [elle]-même et pour [elle]-même et non comme une simple transposition et/ou déclinaison de modes et modèles issus du secteur privé » (Meric et Coussi 2020, p. 11). L'heure est donc à la réaffirmation du principe de subsidiarité, garant de la cohérence des politiques publiques avec les enjeux territoriaux et sans doute d'une plus grande imperméabilité de l'action publique aux effets de mode.

Cette dernière remarque s'applique tout aussi bien au concept de « bonne gouvernance », brandi par les institutions européennes et les organisations internationales telles que la Banque Mondiale, le Programme de Développement Des Nations Unies et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Koprić 2011, p. 28) pour justifier la transposition massive de normes en Croatie dès les prémices de la (re)construction démocratique du pays. Au-delà des effets indéniables du jeu politique interne qui a immédiatement suivi l'indépendance (Kotarski et Petak 2019, p. 3), il paraît en effet légitime d'interroger les conséquences de ces « multiples pressions » sur l'échec relatif des réformes territoriales croates (Petak 2011, p. 79).

Conclusion du Chapitre VII

A l'issue de ce septième chapitre, il apparaît que les résonances dans les discours des acteurs îliens d'Unije, Cres, Silba, Ouessant et l'Île-aux-Moines, qui se sont manifestées tout au long de ce travail de recherche, ne tiennent pas seulement au contexte insulaire de ces territoires. En France comme en Croatie, malgré de multiples réformes territoriales, les élus locaux, en dépit de leur essentielle proximité avec les citoyens et les problématiques locales, demeurent sous la tutelle d'un système d'action publique encore fortement centralisé. Malgré des contextes historiques nationaux différenciés, les politiques publiques françaises et croates sont marquées par des tendances similaires à la recentralisation et la néolibéralisation prônée par le *New Public Management*. Cette imitation du secteur privé dans le domaine public ne reflète pas pour autant une dépolitisation totale de l'action publique, mais plutôt « la victoire d'une idéologie partisane sur une autre » (Arnaud, Le Bart et Pasquier 2015, p. 250).

Appuyée par « la territorialisation du capitalisme globalisé, l'intégration européenne et les réformes consécutives des bureaucraties centrales », la néolibéralisation de l'action publique territoriale pose des questions démocratiques. Car, au-delà des effets négatifs de la mise en concurrence des territoires et de la réduction des marges de manœuvre locales en matière « [d]'efficacité et [de] rapidité de l'action publique », ces processus tendent à obscurcir la responsabilité politique, fondement de la démocratie (Rousset 2021, p. 46-47). Si la centralisation revêt aujourd'hui un nouveau visage, la critique de son impact démocratique est loin d'être nouvelle. Comme le souligne John Pitseys, « la critique tocquevillienne de la centralisation ne porte en effet pas tant sur l'éloignement excessif du pouvoir ou sur la nature abusive de l'État que sur l'incapacité de l'administration centralisée à susciter la coopération du citoyen » (Pitseys 2010, p. 218-219).

A l'heure où les citoyens sont perçus comme des « usagers », on ne peut qu'appuyer les propos d'Alain Rousset, pour qui « on retrouvera du sens notamment en relocalisant, aussi bien d'un point de vue économique que culturel, agricole, sanitaire, éducatif – et, surtout, démocratique » (Rousset 2021, p. 47-48). Qu'il s'agisse de faire face à une crise sanitaire ou de recueillir les revendications citoyennes lors de mouvements comme celui des Gilets Jaunes, les collectivités territoriales continuent de prouver leur importance. Cette quête de sens invite donc, en matière d'action publique, « à redécouvrir pour les collectivités des mailles concrètes qui s'opposent aux mailles abstraites proposées par l'État » (Raffestin 2019, p. 56).

Or, loin d'être condamnées à subir l'uniformisation et la complexification des politiques publiques, les îles ont bien souvent été pionnières dans la revendication (et l'obtention) d'un droit à la différenciation territoriale.

Chapitre VIII. Politiques insulaires en Croatie et en France : un cheminement vers la différenciation territoriale

En France comme en Croatie, les territoires insulaires bénéficient de différentes mesures dérogatoires qui traduisent un certain niveau de reconnaissance des particularités territoriales découlant de l'insularité. Ainsi, si j'ai montré que ces territoires demeurent sous l'effet de politiques centralisées, il s'agit ici d'interroger la mesure dans laquelle l'insularité leur a permis de faire valoir un certain droit à la différenciation territoriale. D'un point de vue juridique, la différenciation territoriale, qui vise « une meilleure adaptation de la règle à la diversité des territoires et des situations locales » (Jebeili 2021, p. 4), revêt un double sens. Il s'agit d'une part de qualifier les mesures de « territorialisation de la norme nationale », permettant une certaine flexibilité dans l'application locale de lois et de règles édictées à l'échelle nationale », et, d'autre part, de désigner la « territorialisation du pouvoir normatif », « c'est-à-dire le fait d'accorder aux autorités locales la possibilité d'édicter des règles propres à leur territoire » (*Ibid.*).

Si, en France comme en Croatie, la « territorialisation du pouvoir normatif », version plus avancée de la différenciation territoriale, demeure fortement limitée par la tradition centralisatrice, certains territoires, comme les îles et les espaces montagneux, font l'objet d'une relative « territorialisation de la norme nationale ». L'objet de ce chapitre est d'interroger la structuration et les résultats concrets des mesures de différenciation visant les îles croates et françaises. Dans un premier temps, la construction des politiques insulaires croates, qui ont pris forme dès les prémices de l'Indépendance, sera évoquée. Cette réflexion m'amènera par ailleurs à présenter les associations *Otočni Sabor* (le Parlement des Îles) et *Pokret Otoka* (le Mouvement des Îles), qui s'efforcent de peser dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. Dans un second temps, j'aborderai les mesures de différenciation progressivement obtenues par les élus îliens du Ponant, notamment grâce au lobbying de l'Association des Îles du Ponant, dont l'une des dernières réalisations a été de porter la reconnaissance légale d'un statut des îles métropolitaines ouvrant un certain droit à la différenciation. J'évoquerai enfin les réseaux insulaires européens et plus particulièrement la Fédération Européenne des Petites Îles (ESIN), offrant une visibilité européenne aux îles du Ponant et de Croatie.

VIII.1. Politiques insulaires en Croatie : des mesures ambitieuses freinées par le contexte national de l'action publique

VIII.1.1. Historique des politiques insulaires croates : « presque tout est possible si les circonstances sont réunies »

Alors que, durant la majeure partie de l'ère yougoslave, les îles de Croatie sont perçues sous l'angle du handicap, la fin des années 1980 voit émerger les prémices d'une politique insulaire faisant l'hypothèse du potentiel de ces territoires (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 227). Ce renouveau s'inscrit dans un contexte fortement décentralisé et découle d'une initiative de l'Association des Municipalités³⁴⁸ de Dalmatie donnant lieu, en 1985, à la signature d'un Accord Social sur les Politiques de Développement des Îles de l'Adriatique entre « les municipalités insulaires et continentales-insulaires de Dalmatie, tous les organismes concernés en matière d'infrastructures d'utilité publique et le gouvernement de la RSC [République Socialiste de Croatie] » (*Ibid.*, p. 227). Cette même année, une Commission Inter-Îles est créée au sein de l'assemblée de la République Socialiste de Croatie (*Ibid.*). Sur l'île de Lošinj, l'économiste Nenad Starc contribue à élaborer des documents de planification au sein du Centre de Développement de l'archipel Cres-Lošinj, créé à la fin des années 1980 par la municipalité éponyme.

Une poignée d'années plus tard, l'éclatement de la guerre et la refonte du système territorial de la République de Croatie mettent un terme à l'existence de ces institutions. Néanmoins, les acteurs du développement insulaire demeurent actifs et tâchent de promouvoir l'élaboration d'une politique dédiée aux îles. Alors que nous échangeons dans un café emblématique de la place centrale de Zagreb, Nenad Starc se souvient : « il y avait à ce moment-là un ministre des Transports qui avait une certaine compréhension des îles. Et un ami [...] l'a convaincu de prendre le centre de l'île de Lošinj et de le moderniser, de l'amener au niveau national. [...] Et ce ministre [...] était originaire de Dalmatie et il a accepté [...]. Si le ministre avait été originaire de Slavonie, ça ne serait peut-être pas arrivé [...]. C'était une situation presque révolutionnaire où tout est en ébullition. Donc presque tout est possible, si les circonstances sont réunies ».

C'est également dans ce contexte que « les îles se sont en quelque sorte faufilees dans la Constitution », suite à une réunion demandée par Nenad Starc et l'ingénieur Goran Crnošija : « Si je demandais ça aujourd'hui, j'attendrais des mois et je ne serais probablement jamais mis en relation, parce que l'Etat a grandi et l'administration, donc la bureaucratie, a grandi [...]. Mais à l'époque c'était juste l'affaire d'un coup de fil. [...] Nous sommes donc allés dans les locaux du Président et nous avons essayé de le convaincre que les îles devaient figurer dans la Constitution ». C'est ainsi que, au détour

³⁴⁸ Les associations de municipalités constituaient des niveaux intermédiaires entre les municipalités et les républiques de Yougoslavie

d'un couloir, à l'issue d'un bref échange et d'une note ajoutée au stylo vert sur un imposant paquet de feuilles annotées de toutes part, que l'article 52 de la Constitution croate, indiquant que « la mer, le littoral, les îles, [...] présentent un intérêt pour la République de Croatie et bénéficient d'une protection particulière »³⁴⁹, a vu le jour : « quel accomplissement. Et ça a été fait juste comme ça », se souvient le professeur émérite de l'Institut d'Economie de Zagreb.



Photographie 66 : Nenad Starc, dont la grand-mère était originaire de l'île de Susak et les parents avaient une résidence secondaire sur l'île voisine de Lošinj, se consacre depuis les années 1980 à l'étude des îles croates. Ce dernier a joué un rôle majeur dans l'élaboration des documents de planification du développement insulaire comme dans la création d'institutions telles que le Centre de Développement de l'archipel Cres-Lošinj. « Cela a peut-être quelque chose à voir avec mon héritage », déclarait l'économiste quant à sa passion pour les îles. Ce dernier s'est également intéressé à la géographie, la sociologie et l'anthropologie : « toutes les routes mènent aux îles » (album personnel de Nenad Starc).

³⁴⁹ Article 52 de la constitution croate : <https://www.sabor.hr/en/constitution-republic-croatia-consolidated-text>

Cette étape a été fondatrice dans l'élaboration de la politique insulaire croate, puisqu'elle a offert une base à l'adoption successive d'un Programme National de Développement Insulaire (1997) et d'une loi sur les îles (1999). En 1994, le Centre pour le Développement des Îles créé au sein du ministère de la Reconstruction et du Développement (qui disposait alors d'un budget conséquent), établit un groupe d'experts chargé de l'élaboration du Programme National de Développement Insulaire (PNDI) : « C'était l'époque à laquelle personne ne disait jamais non à aucune proposition. L'atmosphère était très optimiste [...] on construisait tous un nouvel Etat, une nouvelle société, un nouveau pays... Les déceptions ont suivi très rapidement mais [...] au début, quoi que l'on demandait, la réponse était oui », raconte Nenad Starc. Le programme, adopté en 1997 « après de nombreuses visites sur les îles et auprès des institutions concernées de près ou de loin par les îles », formait « un document de développement complet et inspirant » (*Ibid.*, p. 230). On y trouve un diagnostic de la situation des îles ainsi qu'un ensemble de mesures à entreprendre, portant sur la relance des activités traditionnelles, l'adoption de différentes mesures législatives (et notamment de la loi sur les îles), l'élaboration et la mise en œuvre de plan spatiaux spécifiques et de programmes sectoriels portant sur la gestion de l'eau ou encore l'activité touristique³⁵⁰. Ces mesures étaient guidées par les 6 principes suivants³⁵¹ :

- « Les îles sont des parties égales de la Croatie en termes de politique de développement », ce qui implique une égalité d'accès aux services publics sur les îles et le continent.
- « L'île est un système consistant en l'écosystème insulaire, l'économie [...] et la communauté de personnes qui y vivent », ce qui appelle des mesures de développement intégrées.
- « Les richesses insulaires sont utilisées de façon durable ».
- « L'île est une unité dont le développement concerne avant tout les insulaires ».
- « L'Etat, l'administration régionale et les unités locales de gouvernement ont un rôle actif dans le développement insulaire ».
- Une « continuité » doit être recherchée dans la mise en œuvre du développement insulaire par les différents acteurs concernés.

Si, en théorie, ce programme fondait les orientations d'une vaste politique de développement insulaire, il n'était pas doté d'une véritable portée légale, ce pourquoi « la tâche la plus urgente était

³⁵⁰ Programme National de Développement Insulaire adopté par le Parlement Croate le 28 février 1997, p 56-66

³⁵¹ Programme National de Développement Insulaire adopté par le Parlement Croate le 28 février 1997, p 50-51

d'adopter une loi qui élèverait le développement insulaire au plus haut degré d'obligation possible » (*Ibid.*, p. 234). Or, suite à un remaniement ministériel, la ferveur qui avait jusque-là soutenu l'émergence d'une politique insulaire semblait être retombée et l'adoption de la loi n'était pas une priorité de l'Union Démocratique Croate (HDZ), au pouvoir depuis l'indépendance. Nenad Starc s'est alors tourné vers l'opposition, notamment portée par le Parti Social-Démocrate de Croatie (SDP) : « je suis allé voir les députés de l'opposition [...] et je leur ai dit : écoutez, ils ont l'obligation de passer la loi sur les Îles, ils ne respectent pas le programme qui a été accepté et adopté par le Parlement, alors pourquoi ne proposez-vous pas la loi ? Ils ont accepté bien sûr, [...] et ils ont proposé un projet de loi très vite ». Cette stratégie a poussé les membres du gouvernement à contacter le professeur afin de monter un groupe de travail pour élaborer une contre-proposition au plus vite : « les téléphones ont commencé à sonner et quelques rédacteurs du PNDI [...] se sont vu confier une nouvelle tâche. [...] À l'automne 1998, quelque chose d'inhabituel s'est produit au Parlement ; deux avant-projets de la même loi étaient sur la table. L'opposition a été facilement mise en minorité et la loi sur les Îles a été adoptée en avril 1999 (JO 34/1999). Il a été souligné avec fierté qu'à cet égard, la Croatie fut le troisième pays mondial à adopter une telle loi, après le Japon et la Finlande » (*Ibid.*, p. 235).

Ainsi que le souligne Dominik Paparić, directeur du Directeurat des Îles au sein du ministère du Développement Régional et des Fonds Européens³⁵², le texte adopté en 1999 comprend un ensemble de mesures qui ont contribué à améliorer les conditions de vie des îliens : « subvention du prix de l'eau pour les ménages des îles non raccordées au réseau public d'approvisionnement en eau, transport public routier insulaire gratuit pour certaines catégories d'insulaires (élèves, étudiants, retraités, personnes de plus de 65 ans, personnes handicapées), subventions du prix des billets pour les insulaires dans les transports maritimes publics réguliers, aide à la prise en charge des coûts de transport de l'eau [...], aides d'État visant à favoriser la compétitivité et le développement de l'entrepreneuriat sur les îles, [...] promotion de produits, de traditions et de patrimoines insulaires originaux [...] à travers le label "Produit Insulaire Croate" »³⁵³.

Si ces différentes mesures, essentiellement financières, contribuent à la qualité de vie des îliens, le bilan de l'implémentation de la loi sur les Îles demeure mitigé. A titre d'exemple, le texte prévoyait également l'élaboration et la mise en œuvre de 26 Programmes de Développement Insulaire Durable, portant chacun sur une île ou un groupe d'îles. Ainsi que le souligne Marijana Sumpor, une

³⁵² Après le ministère de la Reconstruction, le Directeurat des Îles a été affilié au ministère de la Mer et des Infrastructures de Transport, puis, suite à une décision du gouvernement social-démocrate (SDP) élu en 2012, au ministère du Développement Régional et des Fonds Européens. Le statut de ce directeurat a également fréquemment été remanié de gouvernement en gouvernement (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 240).

³⁵³ Entretien réalisé par écrit en mai 2022

consultante qui a elle-même contribué à l'élaboration de ces programmes, « c'était une innovation dans la planification parce que jusque-là il n'y avait pas de pratique de la planification participative »³⁵⁴. « Nous avons des groupes de travail et [...] nous nous sommes toujours assurés que toutes les parties prenantes étaient présentes aux réunions et aux discussions », se souvient Nenad Starc. En dépit (ou en raison) de cette approche innovante, seul le Programme de Développement Insulaire Durable de l'île de Šolta a été adopté par le gouvernement en 2003 (*Ibid.*, p. 236). Marijana Sumpor, investie plusieurs années dans l'élaboration de ces documents, se rappelle encore d'une réunion avec deux députés de l'Union Démocratique Croate (HDZ), parti alors au pouvoir, durant laquelle ses interlocuteurs lui ont déclaré « nous n'avons pas besoin de ces programmes, nous connaissons les besoins des îles ». Pour elle, « ils ont stoppé le processus d'adoption parce que cela impliquait plus de transparence sur les besoins des îliens », ce qui aurait contrarié la politisation de l'attribution des financements. Cette analyse rejoint celle de Nenad Starc, pour qui ces programmes « n'ont pas été implémentés parce que le système de financement [...] était très centralisé [...] Donc la participation [des îliens] était complètement évitée. Personne d'autre n'a été interrogé sur les besoins des îles à part les maires, qui ont demandé des investissements pour les routes, les infrastructures, pour ceci et cela, etc. Mais cela n'avait rien à voir avec le Programme National de Développement Insulaire et bon nombre de maires n'ont même pas lu le programme ». Tajana Huzak, qui a dirigé le Directeurat des Îles pendant plus de vingt ans, soulignait à cet égard que les municipalités insulaires savent mieux faire valoir leurs besoins auprès de l'Etat que les autres³⁵⁵. Pour autant, les investissements réalisés n'ont pas fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation selon des critères précis permettant de déterminer leur impact réel sur les îles, tandis que les critères d'attribution des fonds sont longtemps demeurés opaques (*Ibid.*, p. 238).

Parallèlement, seuls trois des quatorze Programmes d'Etat pour le Développement Insulaire prévus par la loi, qui devaient « traiter des secteurs individuels et des activités sociales sur l'ensemble des îles » et relevaient de ministères distincts (éducation, santé, transports...), ont été adoptés (*Ibid.*, p. 235). Ainsi, l'idée de concilier une approche ascendante et intégrée (Programmes de Développement Insulaire Durable) et une approche descendante et sectorielle (Programmes d'Etat pour le Développement Insulaire) pour mettre en œuvre un ensemble de politiques publiques cohérentes avec les besoins des îles n'a pas réellement abouti.

Pour Marijana Sumpor, ces difficultés illustrent plus largement le fait que « les structures institutionnelles n'étaient pas suffisamment prêtes et mûres pour mettre en œuvre une planification participative ». Parallèlement, alors que ces politiques insulaires exigeaient une vision intégrée, le système d'action publique demeurait marqué par une approche très sectorielle. Ainsi, « le manque de

³⁵⁴ Entretien réalisé en juin 2022

³⁵⁵ Entretien réalisé en juin 2022

volonté de coopérer entre ministères et entreprises publiques » a constitué un frein à la mise en œuvre des dispositions de la loi sur les Îles (*Ibid.*, p. 237). Selon Tajana Huzak, ancienne directrice du Directeurat des Îles, la politique insulaire a toutefois contribué à développer une culture de la coopération entre différents ministères.

Du point de vue des experts comme des acteurs locaux, la loi sur les Îles n'a pas entièrement tenu ses promesses. Par exemple, le pouvoir dérisoire des conseils locaux des îles telles que Silba et Unije contredit le principe selon lequel le développement d'une île doit être géré en premier lieu par les îliens. De la même façon, de nombreuses lois sont en contradiction avec les dispositions de la loi sur les Îles, à l'image de la loi sur l'eau faisant actuellement débat en Croatie et qui déposséderait les municipalités de Cres et Mali-Lošinj de la gestion du lac de Vrana (VII.2.1.3). En dépit des avantages que leur confère le texte en matière de tarif des transports ou de l'eau, le regard des îliens sur la loi sur les Îles est donc mitigé, à l'image de ces propos de Mirta, propriétaire d'une auberge à Unije : « dans notre pays, ils ont adopté une très bonne loi et personne ne l'applique. [...] Il ne suffit pas d'adopter une loi et de la rédiger. [...] cette loi n'est rien d'autre qu'une lettre morte ».

VIII.1.2. Un processus inabouti de refonte des politiques insulaires

En 2018, une nouvelle loi sur les Îles a été adoptée à l'initiative du ministère du Développement Régional et des Fonds Européens, suite au lobbying d'une variété d'acteurs : universitaires, groupes d'action locale insulaires, association *Pokret Otoka* (le Mouvement des Îles) et, dans une moindre mesure, municipalités insulaires. La préparation du texte, qui s'est appuyée sur des groupes de travail mobilisant différents acteurs concernés par l'action publique insulaire, témoigne de « capacités institutionnelles plus grandes qu'auparavant » et d'une volonté plus large de prendre en compte les retours des municipalités insulaires (*Ibid.*, p. 243).

Malgré tout, la dimension participative de l'élaboration du texte peut être questionnée. Concernant la consultation du public, celle-ci s'est réduite à la possibilité, pendant plusieurs mois, de soumettre des commentaires en ligne sur le nouveau projet de loi, une procédure standardisée ne permettant pas la création d'un véritable espace de réflexion collective et par ailleurs assez peu adaptée à la population relativement âgée des îles, pas toujours rompue à l'usage des technologies numériques.

L'ancienne directrice d'un Groupe d'Action Locale insulaire, membre d'un groupe de travail ayant contribué à la préparation du texte de loi, évoquait pour sa part les limites de la consultation des différents groupes de travail : « Il y avait des réunions, mais les réunions les plus importantes c'était des réunions en petit comité »³⁵⁶. Celle-ci porte un regard assez pessimiste sur le nouveau texte, qui

³⁵⁶ Entretien réalisé en mai 2022

ne s'appuie pas assez sur les éléments défendus par les acteurs des groupes de travail : « tout ce qu'on a fait pour cette nouvelle loi, finalement, ça ne sert à rien ».

A titre d'exemple, la nouvelle loi a créé des postes de coordinateurs insulaires au niveau régional, chargés de faire le lien entre les municipalités insulaires et l'Etat, avec l'objectif de « renforcer la coordination verticale », ainsi que me l'expliquait Tajana Huzak, ancienne directrice du Directorate des Îles au sein du ministère du Développement Régional. Néanmoins, le fait que ces postes aient été créés au sein des agences de développement régional, qui ne sont pas des institutions décentralisées mais des « institutions dirigées par le gouvernement », ne permet pas une réelle connexion avec le gouvernement régional, ainsi que me l'expliquait Marijana Sumpor, consultante experte des politiques insulaires. De fait, ces coordinateurs travaillent au sein d'agences de développement régional tout en étant employés par le ministère du Développement Régional, ce qui reflète une centralisation persistante dans l'organisation des politiques insulaires. Ces coordinateurs sont chargés d'une variété de missions, qui peuvent différer d'une région à l'autre : participation à l'élaboration du Programme National de Développement Insulaire 2021-2027, assistance technique aux municipalités insulaires dans le cadre des projets qu'elles souhaitent mettre en œuvre, coordination de stratégies de développement insulaire au sein de la stratégie régionale de développement... « Parfois c'est difficile à comprendre de l'extérieur car le périmètre de notre travail se situe entre le ministère et nous », m'expliquaient Ana Skunca et Maja Bašić, coordinatrices des îles au sein de l'agence de développement régional de Zadar (*Zadra Nova*). Il est intéressant de noter en outre que les principaux interlocuteurs locaux de ces coordinatrices sont les municipalités, ce qui exclut donc les conseils locaux, qui constituent pourtant la seule présence administrative sur la majorité des îles de Zadar. On peut aussi s'étonner du fait que les coordinatrices des îles de Zadar n'interviennent que sur la moitié sud de l'île de Pag, ce qui découle de l'organisation territoriale croate, la moitié nord de l'île étant rattachée à la région Lika-Senj. Au-delà de ces incohérences et de la dimension centralisée du travail des coordinateurs insulaires, le fait que ces postes aient été créés au sein des agences de développement régional, réputées pour être fortement politisées, suscite de vives critiques, en témoignent ces propos de l'ancienne directrice de Groupe d'Action Locale précitée : « on a fait beaucoup de lobbying pour faire notre maximum pour que la nouvelle loi permette aux îles d'avoir accès au Fond de Développement Régional (FEDER) au-delà des agences de développement régional, parce que les agences de développement régional en Croatie c'est 100 % pris par la politique [...] Mais ils l'ont fait exprès parce que c'était vraiment un moyen de garder le pouvoir politique et d'avoir vraiment les rênes hyper fermes sur les îles parce qu'avec cette nouvelle loi, on avait vraiment une opportunité de développement indépendant de la politique ». Les Groupes d'Action Locale insulaires, qui offrent un appui technique aux îliens désireux de bénéficier de subventions européennes en matière de pêche et d'agriculture, espéraient accueillir les coordinateurs : « ça veut dire qu'on aurait pu avoir l'accès à tous les fonds européens pour le développement et créer vraiment une synergie des îliens ».

D'autres propositions, comme la possibilité de former des agglomérations de municipalités insulaires afin de candidater à des financements via des projets communs, ont néanmoins été retenues dans la loi. Cette possibilité a par exemple été saisie par les municipalités de Cres et Mali-Lošinj afin de

mettre en œuvre un projet d'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement³⁵⁷. D'un point de vue symbolique, l'intégration de la notion d'îléité dans la loi, définie comme « un ensemble de spécificités géographiques, sociales, historiques, économiques et écologiques résultant de l'encerclement total par la mer »³⁵⁸ traduit la reconnaissance d'une spécificité insulaire. Parallèlement, la définition du concept d'île intelligente (« *smart island* »), c'est-à-dire « une île qui, en utilisant des outils appropriés et des solutions innovantes, se développe de manière durable sur le plan écologique, social, technologique et économique », dans le cadre de « politiques globales de développement spatio-économique »³⁵⁹ pouvant constituer des expérimentations à répliquer sur le continent, illustre une recherche de cohérence avec les concepts en vogue à l'échelle européenne, évoqués dans le sixième chapitre de cette thèse (VI.2.2).

Un nouveau Programme National de Développement Insulaire a été adopté en 2021 et « constitue la base du financement futur des projets sur les îles tout en créant un cadre pour le développement de programmes, mesures, activités et projets liés aux îles dans la mise en œuvre des programmes des organes de l'administration de l'État et d'autres organismes publics », ainsi que l'indiquait Domonik Paparić, actuel directeur du Directorate des Îles. Inspiré de la version de 1997, le nouveau programme définit quatre grandes priorités des politiques et projets insulaires pour la période 2021-2027³⁶⁰ :

- Priorité 1 : « Qualité de vie et disponibilité des services publics sur les îles ».
- Priorité 2 : « Développement durable de l'économie insulaire ».
- Priorité 3 : « Gestion intelligente et durable des ressources et de l'environnement insulaires ».
- Priorité 4 : « Mobilité et connectivité du territoire insulaire ».

On constate ainsi que, de 1997 à 2021, les priorités ont relativement peu évolué, ce dont témoigne une étude réalisée auprès de 602 îliens en amont de l'adoption de la loi sur les îles (*Ibid.*, p.

³⁵⁷ Page web du projet : https://www.viocl.hr/aglomeracija/?fbclid=IwAROBsk_JXrFmtRS44v3p1m5-qOLoI50yfeMKMyNmx1vKiRQYx7FdwnnQDRE

³⁵⁸ Article 5 de la loi sur les Îles : <https://www.zakon.hr/z/638/Zakon-o-otocima>

³⁵⁹ Article 5 de la loi sur les Îles : <https://www.zakon.hr/z/638/Zakon-o-otocima>

³⁶⁰ Pages 49 à 77 du Programme National de Développement Insulaire (2021-2027), accessible depuis la page suivante :

<https://razvoj.gov.hr/o-ministarstvu/djelokrug-1939/otoci/nacionalni-plan-razvoja-otoka-2021-2027/4473>

241). La question reste de savoir dans quelle mesure ces nouveaux documents seront mis en œuvre, ce qui interroge les défaillances systémiques du système d'action publique croate. Car, si Nenad Starc recensait, en 2023, un total de 326 documents stratégiques (toutes politiques confondues) adoptés par le gouvernement depuis l'indépendance de la République de Croatie³⁶¹, « il n'y a pas de preuve qu'aucun de ces documents ait effectivement été mis en œuvre » (*Ibid.*, p. 234). De fait, « dans la plupart des cas, ces documents ont fini classés dans un tiroir » (Petak 2019, p. 33), comme ce fut le cas du premier Programme National de Développement Insulaire. On comprend alors le scepticisme de certains acteurs, comme cette ancienne directrice d'un Groupe d'Action Locale insulaire : « la nouvelle loi elle a été adoptée et en soi, quand tu la lis, elle est super. Mais le problème, c'est que toute la législation, les règlements pour mettre en place en place cette loi, tout ça n'a jamais été fait ».

Concernant le suivi et l'évaluation des nouvelles politiques insulaires, la nouvelle loi prévoyait l'établissement d'indicateurs qui n'ont pas, à ce jour, été mis au point : « j'ai fait partie d'un groupe de travail, [...] il y a quatre ans sur les indicateurs de développement insulaire. [...] Et puis le groupe a été rapidement dissout et ils étaient censés adopter un règlement sur les indicateurs [...] et depuis, je compte les jours. La loi a été adoptée en 2018 et il y avait un délai de six mois pour adopter des règlements. [...] Ils ont trois ans et dix mois de retard maintenant », notait Nenad Starc. Pour ce dernier, si le Directorate des îles rend compte de son activité via un rapport présenté chaque année au Parlement, qui dresse le bilan des investissements réalisés, cette procédure ne permet en rien d'évaluer l'efficacité des politiques insulaires. Là encore, cette situation reflète un problème plus général, puisque « des études sur le noyau exécutif du gouvernement croate ont montré qu'il n'existe aucun mécanisme efficace de suivi ou d'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des décisions gouvernementales » (*Ibid.*, p. 36). Ainsi, si le Directorate des îles a investi près de 6,4 millions d'euros sur les îles en 2022 (2,5% du budget total du ministère du Développement Régional)³⁶², il est difficile d'estimer l'impact réel de ces investissements sur la qualité de vie des îliens. L'efficacité des politiques insulaires pose d'autant plus question dans le cas des îles dotées d'un conseil local, qui demeurent en marge de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces politiques (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 245).

VIII.1.3. Otočni Sabor et Pokret Otoka : les acteurs associatifs des politiques insulaires

VIII.1.3.1. Otočni Sabor : le « Parlement des îles »

En 2001, l'association *Otočni Sabor* ou le « Parlement des îles » est créée à l'initiative de Zlatko Sorić, un entrepreneur originaire de l'île de Iž, avec l'objectif de « relier tous les insulaires et amis de

³⁶¹ Entretien réalisé en avril 2023

³⁶² Chiffres transmis par Dominik Paparić, directeur du Directorate pour les îles, dans un entretien réalisé en mai 2022

la mer et des îles afin d'accélérer le développement des îles croates, d'égaliser les conditions de vie entre île et continent, de participer à la promotion de l'intérêt pour le développement insulaire, de protéger la nature et le patrimoine culturel insulaire, de développer la conscience environnementale des insulaires, d'éviter la mise en danger des espaces insulaires, d'aider les autorités légales en mettant en œuvre un dialogue tolérant »³⁶³. Présidée par Denis Barić (également originaire de l'île de Iž) depuis plus de dix ans, l'association compte une dizaine de membres actifs issus de différentes îles telles que Cres, Silba, Korčula et Lastovo. Ces membres sont notamment issus de la société civile, à l'exception de Đanino Sučić, élu au conseil municipal de Cres. Ce dernier m'expliquait que le fonctionnement de l'association est relativement souple, ses membres tâchant de défendre les intérêts des îliens auprès du gouvernement et d'acteurs économiques influents sur les îles tels que la compagnie *Jadrolinja*, qui assure une majorité des liaisons maritimes entre îles et continent³⁶⁴. La déclaration d'une Zone Economique Exclusive de l'Adriatique, permettant de préserver les zones de pêche des îliens, constitue l'un des succès majeurs de l'association³⁶⁵. Les membres du Parlement des Îles échangent notamment en ligne, les réunions en présentiel exigeant une logistique complexe pour les îliens. Si l'association est relativement prise au sérieux par les pouvoirs publics, ses recommandations ne sont pas assez prises en compte, regrette Đanino Sučić, qui avait activement milité pour une réponse législative au problème des espèces invasives de l'île de Cres dans le cadre de la préparation de la loi sur les Îles. Le Parlement des Îles s'oppose actuellement à l'élévation du tarif de certaines lignes maritimes pour les non insulaires, qui pourrait constituer un frein à la fréquentation touristique et causer des problèmes d'approvisionnement.

Pour Marin Gregorović, maire de l'île de Cres, l'influence du Parlement des Îles demeure limitée : « cette association devrait avoir plus d'impact que ce qu'elle a maintenant, et elle devrait faire pression sur les autorités centrales ». Il faudrait selon lui, à l'image de l'association des municipalités croates (*Udruga gradova*), créer une association rassemblant l'ensemble des maires des îles : « les îles devraient se regrouper et créer une association pour mettre en avant les problématiques insulaires et communiquer avec les pouvoirs publics ».

Il existe bien un Conseil des Îles, organe consultatif du Directeurat des Îles rassemblant, une à deux fois par an, une cinquantaine de membres (députés insulaires, représentants des municipalités

³⁶³ Page web de l'association : <https://www.otocnisabor.hr/o-nama/opcenito>

³⁶⁴ Entretien réalisé en janvier 2024

³⁶⁵ Lire par exemple à ce sujet l'article intitulé « Denis Barić : Nous avons parcouru un chemin difficile et nous sommes satisfaits. Toutes nos îles ont une ligne, les fronts de mer ont été construits, la zone économique a été déclarée, mais il reste encore du travail à faire » et publié le 23 février 2021 sur la plateforme *Zadarski.hr* : <https://zadarski.slobodnadalmacija.hr/zadar/4-kantuna/denis-baric-prosli-smo-trnovit-put-i-zadovoljni-smo-svi-nasi-otoci-imaju-liniju-rive-su-izgradene-gospodarski-pojas-proglasen-ali-jos-ima-posla-1079597>

îliennes, acteurs académiques, publics, économiques et associatifs concernés par les politiques insulaires et représentants du gouvernement), mais cette entité a perdu en influence depuis 2012, lorsque le Directeurat des Îles a été transféré au sein du ministère du Développement Régional, explique Đanino Sučić, lui-même élu au Conseil des Îles pendant une dizaine d'années. Les réunions se raréfient et n'ont pas de réel impact sur les politiques insulaires, tandis que le Conseil des Îles était consulté pour chaque loi impactant les îles du temps où le Directeurat des Îles était rattaché au ministère de la Mer, des Transports et des Infrastructures.

VIII.1.3.2. Pokret Otoka : le « Mouvement des Îles »

En 2016, Maja Jurisić, diplômée de management, originaire du continent et vivant sur l'île de Šolta, crée l'association *Pokret Otoka* (le « Mouvement des Îles ») avec l'objectif de « sensibiliser les îliens »³⁶⁶ quant à la nécessité de préserver leurs territoires et de créer un mouvement citoyen de défense des intérêts insulaires. « Le rôle du Mouvement des Îles est de relier [...] ceux qui vivent sur les îles avec les associations, connecter les associations entre elles, puis de connecter toute cette initiative avec ceux qui prennent les décisions à la municipalité, potentiellement le ministère, la région, selon les besoins »³⁶⁷, m'expliquait Paula, habitante de Silba employée de *Pokret Otoka* et militante de la première heure.

³⁶⁶ Entretien réalisé en mai 2023

³⁶⁷ Entretien réalisé en juin 2022



Photographie 67 : En octobre 2016, les militants de Pokret Otoka ont vogué d'île en îles pendant trois jours sur un voilier en bois datant de 1943, arborant le message « entendez-vous vos îles ? ». L'idée était de permettre une rencontre physique entre les membres de l'association tout en faisant connaître son action (Courrier des Balkans, 14 novembre 2016).

Si le Mouvement des Îles a d'abord été constitué comme une plateforme en ligne, l'organisation d'un périple en voilier quelque mois après sa création lui a conféré une certaine visibilité. Cette première action a facilité la mobilisation d'îliens l'année suivante, lorsque l'association a organisé des manifestations contre une loi sur la concession des plages, dénonçant plus largement la monoactivité touristique³⁶⁸. Toutefois, si certains amendements ont été rejetés suite à l'opposition du public, cette question demeure brûlante en Croatie, ainsi que me l'expliquait Maja Jurisić au cours d'un entretien réalisé en mai 2023.

L'association, qui compte une trentaine de membres (dont une dizaine sont réellement actifs) et emploie deux personnes à temps plein, a peu à peu délaissé sa visée militante et tâche d'initier des projets sur les îles tout en développant des partenariats à des échelles multiples. Maja Jurisić a intégré le Secrétariat européen des Îles (en tant que chargée de projet) aux côtés du parlementaire croate Tonino Picula dès sa création en 2018, et s'est investie dans l'initiative *Clean Energy for EU islands* :

³⁶⁸ Lire par exemple à ce sujet l'article d'Enis Zebić traduit par Chloé Billon pour le Courrier des Balkans, intitulé « L'île, la mer, la plage : en Croatie, les insulaires se rebiffent contre les concessions » et paru le 23 juin 2017 : <https://www.courrierdesbalkans.fr/L-ile-la-mer-la-plage-en-Croatie-les-insulaires-se-rebiffent-contre-les>

« *Pokret Otoka* est la colle qui connecte les différents partenaires et coordonne les différentes initiatives » en matière de transition énergétique, m'expliquait Ugo Toić, de l'Agence de Développement de l'Île de Cres. L'association sait capter des financements pour les îles, et a par exemple financé une étude de faisabilité pour un projet de désalinisateur à Silba. Reconnue pour son expertise, *Pokret Otoka* concentre son activité sur la transition énergétique depuis plusieurs années, en contribuant par exemple à l'élaboration de l'agenda de transition énergétique de l'archipel Cres-Lošinj mais aussi en organisant des événements autour de l'énergie sur les îles. L'association appréhende la transition énergétique « de façon intégrée avec d'autres secteurs », précise Maja Jurisić, qui est membre de la coopérative énergétique de l'île de Cres.



Photographie 68 : Au printemps 2022, l'association *Pokret Otoka* a organisé un cycle de conférences dans les îles de Zadar sur le thème de l'installation de panneaux solaires, afin d'informer les îliens sur leurs possibilités et la réglementation en cours. A Silba, une vingtaine de personnes ont assisté à cette présentation (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).

Pour Paula, la participation des îliens aux événements organisés par l'association témoigne d'une certaine reconnaissance : « cela signifie que nous avons déjà une certaine confiance de la communauté, ça n'aurait peut-être pas été le cas il y a deux ou trois ans. Mais d'un autre côté, il y a d'autres pressions, notamment le prix de l'énergie qui a augmenté, le prix de tout en général, et les gens ont tout simplement compris maintenant qu'ils devaient faire des changements, mais c'est super

qu'ils aient confiance en nous pour les aider ». L'association bénéficie en outre d'une certaine reconnaissance à différentes échelles d'action publique, notamment auprès de la municipalité de Zadar, des régions de Zadar et de Split-Dalmatie ainsi que du Directorate des Îles, qui a inclus le réseau, tout comme le Parlement des Îles, aux groupes de travail ayant accompagné l'élaboration de la loi sur les Îles adoptée en 2018. Pour Tajana Huzak, ancienne directrice du Directorate des Îles, l'action du réseau est bienvenue : « nous les avons impliqués dans tout ce que nous avons pu [...]. C'est un groupe de jeunes gens qui vivent sur les îles et qui connaissent la vie et les problèmes des îles [...], qui ont de l'expérience à l'échelle européenne [...] ce qui leur permet d'avoir des idées nouvelles »³⁶⁹. Celle-ci a donc tâché d'impliquer *Pokret Otoka* dans le cadre de réunions mais aussi via des échanges informels. Pour Ugo Toić, ce lobbying informel est facilité en Croatie, pays dont la taille réduite favorise l'interconnaissance entre acteurs publics et représentants de la société civile³⁷⁰. Toutefois, ce dernier ajoute que l'une des principales limites de l'association, qui agit comme une plateforme virtuelle, est de ne pas être ancrée sur une île.

De fait, le réseau n'est pas actif sur l'ensemble des îles et peine à développer des partenariats avec les municipalités insulaires: « le paradoxe c'est que les gens qui ont peur de moi sont notamment les autorités locales sur les îles », déclarait Maja Jurisić. « Parce que ces dix dernières années, on a réussi à développer beaucoup de choses. [...] on a réussi à créer une nouvelle position, celle des coordinateurs insulaires, dans la loi sur les Îles [...] on a mis les îles croates sur la carte européenne. On a soutenu les autorités insulaires pour développer leur agenda de transition énergétique, on a créé des communautés énergétiques [...] ». Mais la multiplicité des rôles que l'association a pu jouer auprès de différents échelons d'action publique rend son action assez opaque pour les îliens, qui par ailleurs « n'aiment pas quand quelqu'un se rend dans leur village pour leur dire qu'ils devraient faire les choses différemment », déclare Maja Jurisić. Or, comme le remarque l'ancienne présidente d'un Groupe d'Action Locale citée précédemment: « en Croatie faire du développement c'est plus difficile. La première chose qu'il te faut, c'est un partenariat étroit avec les municipalités ». Sans le soutien politique et financier des municipalités insulaires, l'influence de l'association demeure limitée : « même s'ils ont envie d'avoir un vrai impact, ils n'ont pas les moyens économiques de le faire », ajoute-t-elle. De la même façon, si Marin Gregorović souligne l'intérêt du partenariat de la municipalité de Cres et de l'association *Pokret Otoka* dans le cadre de la coopérative énergétique, il estime que l'association est limitée par son statut d'ONG : « il faut du pouvoir politique pour changer les choses », conclut-il.

Qu'il s'agisse d'*Otočni Sabor* ou de *Pokret Otoka*, les associations interinsulaires croates tâchent de se positionner comme des partenaires des pouvoirs publics, capables d'influencer certains thèmes clés des politiques insulaires, comme les liaisons maritimes et la transition énergétique.

³⁶⁹ Entretien réalisé en juin 2022

³⁷⁰ Entretien réalisé en juin 2021

Néanmoins, leur action n'est pas toujours connue des acteurs îliens, assez peu investis dans ces mouvements portés, dans les deux cas, par une dizaine de membres actifs. Parallèlement, le faible soutien politique des municipalités îliennes envers ces associations limite leur portée.

VIII.2. En France : la structuration progressive d'une politique en faveur des îles métropolitaines

Côté français, si les territoires d'Outre-Mer et la Corse constituent de véritables laboratoires de la différenciation territoriale (Jebeili 2021, p. 7), les îles métropolitaines ne disposent pas d'un statut particulier. Néanmoins, grâce à l'action collective des élus îliens, celles-ci ont obtenu différentes mesures qui sont le fruit d'une reconnaissance progressive de leurs particularités par les pouvoirs publics.

VIII.2.1. L'Association des Îles du Ponant : lobbying et reconnaissance législative

L'acteur majeur de cette reconnaissance institutionnelle est l'Association des Îles du Ponant, créée par Christian Bonnet (député du Morbihan et conseiller général de Belle-Île-en-Mer), André Colin (conseiller général d'Ouessant) et Joseph Yvon (sénateur et conseiller général de Groix) en 1971. Initialement nommée Association pour la Promotion des Îles du Ponant, le réseau regroupe les maires îliens et se donne pour objectif « de défendre la vie insulaire et d'assurer le développement économique » des îles (Boquet 2021, p. 9). Lors de l'assemblée constitutive de l'association, les élus précisent leur volonté de faire émerger des revendications communes : « Les membres de l'APIP entendent faire valoir aujourd'hui, vis-à-vis de la collectivité nationale, des droits que leur dispersion a trop longtemps amené les Pouvoirs Publics à méconnaître » (*Ibid.*, p. 18).

D'après Louis Brigand, les origines de l'association sont « à rechercher dans une revendication relative à l'amélioration des conditions de vie, émanant de Bellilois, regroupés en 1949 au sein d'un Groupement des commerçants de Belle-Île qui se transformera en 1953, en une Union interprofessionnelle de défense des intérêts bellilois » (Brigand 2000, p. 393). En 1970, « sous l'impulsion d'élus insulaires et de parlementaires, les îliens [de Groix, Yeu et Belle-Île-en-Mer] se regroupent en une Fédération des Unions des Intérêts des Îles Atlantiques », qui aboutit un an plus tard à la création de l'Association pour la Promotion des Îles du Ponant (*Ibid.*, p. 395).

L'inauguration du Collège des Îles du Ponant en 1975 est une réalisation historique de l'association, permettant encore aujourd'hui « d'assurer le cycle secondaire sans que les collégiens aient à se rendre sur le continent puisque ce sont les professeurs qui se déplacent. Certains peuvent être amenés à enseigner sur plusieurs îles et cela permet d'éviter le départ prématuré des jeunes et parfois avec eux, celui de familles entières » (Boquet 2021, p. 19). Originale, la structure permet le maintien de l'enseignement secondaire sur les îles tout en favorisant l'échange entre les jeunes îliens autour d'activités communes.



Photographie 69 : Initiation au surf des collégiens d'Ouessant et Molène sur une plage du Conquet, organisée par le Collège des Îles du Ponant en octobre 2023. Les élèves des différentes îles sont régulièrement réunis dans le cadre d'activités sportives, de sorties éducatives ou encore d'ateliers communs (page Facebook du Collège des Îles du Ponant, octobre 2023).

Alors que les îles demeurent perçues sous l'angle du handicap, les premières actions, financées par l'Etat, les régions et les départements dans le cadre d'un « programme d'action insulaire d'un coût de 42,5 millions de francs³⁷¹ » portent sur l'équipement, mais aussi sur la relance agricole et, de façon assez avant-gardiste, la préservation environnementale (Péron 1993, p. 60). Les élus îliens obtiennent ainsi « la réalisation d'équipements d'envergure (barrages, aménagements portuaires, nouveaux bateaux, routes, terrains de sport...) tels que les îles n'en avaient pas reçu depuis un siècle » et initient des projets avec plus ou moins de succès (*Ibid.*, p. 61). L'association pouvait alors être envisagée comme une « petite Datar des îles » (Brigand 2000, p. 393). Renommée Association pour la Promotion et la Protection des Îles du Ponant (APPIP) dès 1973, le réseau îlien promeut une gestion intégrée des territoires insulaires, et ce avant la popularisation du concept de développement durable. Cette vision se reflète dans la devise « équiper sans excès, protéger sites et milieux naturels, promouvoir une économie locale forte, capable d'intégrer le tourisme sans avoir à le subir » (*Ibid.*).

Dans les années 1980, l'APPIP concentre ses efforts sur la relance des activités traditionnelles, contribuant par exemple à la création d'Algues et Mer, une entreprise d'aquaculture encore en activité à Ouessant. Face au caractère inévitable du développement touristique, les élus du Ponant

³⁷¹ D'après le convertisseur de l'INSEE, 42,5 millions de francs de 1971 équivalent à 5 millions d'euros en 2023 : <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>

s'organisent, à partir des années 2000, pour promouvoir « un tourisme durable en mettant en avant le hors-saison et les patrimoines naturel et culturel » locaux (Boquet 2021, p. 50).

Adoptant la dénomination actuelle d'Association des Îles du Ponant (AIP) en 2002, l'association affirme son fonctionnement en réseau (*Ibid.*, p. 23), fondé sur un « cadre géographique et fonctionnel [...] original, car il associe au sein d'une même structure, des îles appartenant à des communes, des départements et des régions différentes » (Brigand 2000, p. 396). Ainsi que le remarque Louis Brigand, « cette forme de regroupement [qui] permet de s'affranchir des limites administratives et, en s'unissant d'être mieux armés pour l'obtention d'aides financières », peut être analysée comme « une forme d'intercommunalité avant l'heure » (*Ibid.*), d'autant plus qu'elle est en partie financée par les cotisations des municipalités insulaires. Depuis 2010, le réseau a délaissé la promotion touristique pour se concentrer sur la réalisation d'études et la mise en œuvre de projets multiples en lien avec les enjeux phares de la vie insulaire (Boquet 2021, p. 23), portant sur la transition énergétique, la gestion de l'eau et des déchets ou le logement, en finançant par exemple une étude sur la dissociation foncière (V.3.2).

Pour Denis Palluel, qui a présidé l'Association des Îles du Ponant de 2008 à 2021, l'une des forces du réseau est de mettre les territoires insulaires sur un pied d'égalité : « il n'y a pas de concurrence entre les territoires. Si on va financer tel projet à Belle-Île ça ne va pas rentrer en concurrence avec un projet à Ouessant ou à l'île de Groix donc c'est une ambiance particulière ». Cette propension à la coopération apparaît comme un phénomène assez rare dans le contexte actuel de l'action publique, dans lequel « quand tu donnes trois sous à Jérôme tu retires trois sous à François », déclarait Philippe le Bérigot, président de l'association de 2021 à 2023 : « nous avons tout à gagner du développement de chaque île », ajoutait-il.

Parallèlement, le réseau a su développer de multiples partenariats, comme le souligne Denis Palluel : « on a quand même beaucoup d'ouverture, on ne travaille pas qu'avec des institutions. On travaille aussi avec des scientifiques [...], ça nous a aussi beaucoup apporté cette souplesse qu'on peut avoir en étant une association [...] et puis on a aussi volontairement développé ce côté-là, d'avoir des rapports avec ce qu'on appelle la société civile. J'ai parlé des scientifiques, des chercheurs, mais il y a aussi tout le monde économique, tout ce qui a été fait avec des entreprises ». C'est d'ailleurs à la suite du programme scientifique ID-Îles, coordonné par Louis Brigand, que l'association a créé, en 2019, la marque Savoir Faire des Îles du Ponant qui, comme le label Produit Insulaire Croate, vise à promouvoir les produits insulaires.

Actuellement, l'association est animée par une équipe de sept personnes, dont Charlotte Courant, sa directrice (qui a succédé à Denis Bredin en janvier 2024), Marie Mallet, directrice administrative et financière et cinq chargés de mission travaillant sur des thématiques diverses, allant de la gestion de l'eau, des déchets et de la transition énergétique à l'animation du Contrat Local de Santé, en passant par le tourisme et la biodiversité. Denis Bredin m'expliquait à ce sujet que l'association recrutait au fil des besoins, en fonction des projets en cours. Le conseil d'administration de l'AIP regroupe les maires des îles du Ponant ainsi que « des représentants des conseils départementaux, [...] des Comités Départementaux et Régionaux des Pêches Maritimes et Élevages

Marins, des armateurs de Services Publics Maritimes et des offices de tourisme des îles du Ponant » (*Ibid.*, p. 10). Chaque année, les membres du conseil d'administration élisent un bureau formé par le président de l'association, les vice-présidents, un trésorier ainsi qu'un secrétaire. Pour Denis Bredin, l'AIP constitue « une intercommunalité thématique qui ne dit pas son nom », au sein de laquelle « les communes se réunissent pour mettre en commun leurs problèmes et essayer de trouver des solutions et expérimenter sur ce qui peut ou pas marcher ». Les réunions de l'AIP sont l'occasion d'échanger des idées concernant des problématiques communes. D'ailleurs, pour Pierre, adjoint au maire de l'Île-aux-Moines, les discussions « se passent mieux aux îles du Ponant qu'à l'agglo ».

La forme associative permet de conserver une flexibilité dans l'organisation de la structure : « au vu des moyens dont l'on dispose et de la reconnaissance qu'on a, on n'a pas besoin de changer ». De plus, contrairement au modèle intercommunal, les communes insulaires conservent leur pouvoir décisionnel : « on est là pour les assister, on répond à leurs besoins, on met en place des programmes en commun, mais on travaille à chaque fois pour le compte de la commune, ce n'est pas une délégation de compétence », précise Denis Bredin.

Au fil des années, la structure a acquis une véritable reconnaissance de la part des pouvoirs publics qui se traduit par exemple dans l'existence, précédemment évoquée (VII.2.3), d'un contrat « îles » au sein du Contrat de Plan Etat-Région de la Région Bretagne. Le Contrat Local de Santé signé entre l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et onze municipalités insulaires bretonnes (Yeu et Aix ayant leur propre Contrat Local de Santé), est un autre exemple des partenariats développés par l'AIP à différentes échelles. « Quels que soient, d'ailleurs, les gouvernements, on a réussi à être pris pour des interlocuteurs fiables et cohérents dans ce qu'ils font », souligne Denis Palluel, pour qui le rôle de président de l'AIP « c'était clairement la défense des îles, et on pouvait discuter, même des fois un peu vigoureusement avec d'autres institutions ».

Jimmy Pahun, député du Morbihan, salue d'ailleurs l'action de lobbying de l'Association des Îles du Ponant : « Je la regarde d'abord comme quelque chose maintenant, qui est un peu ancré dans le paysage et qui se fait entendre. Et puis donc qui a été créé il y a 50 ans [...] par Monsieur Bonnet qui ne voulait pas qu'un village vacances familiales, un VVF, se construise à Sauzon [...]. Et puis je regarde ça un petit peu [...] comme le Conservatoire du Littoral dans lequel je siège également. [...] Je me dis heureusement qu'on a eu nos Corses et nos Bretons pour nous préserver un petit peu notre paysage ». De la même façon, Didier le Gac, député du Finistère qui est « en relation depuis longtemps avec cette association », déclare que l'AIP « fait du lobbying, mais du bon lobbying, qui réfléchit [...]. Ils ont des moyens, ils sont reconnus par les collectivités territoriales ».

Au-delà de ce soutien financier, la réalisation majeure de l'association réside, pour Denis Palluel, dans le fait « d'avoir fait reconnaître le caractère spécifique des îles du Ponant, que maintenant plus personne ne peut ignorer ». Cette reconnaissance se traduit dans les mesures de différenciation obtenues progressivement par les élus îliens. Denis Bredin identifie un « premier tournant » en 2016, lors de la signature de « l'accord de programmation avec l'Agence de l'Eau, qui était le premier établissement public de l'Etat à reconnaître le surcoût insulaire, puisqu'ils avaient déplafonné leurs

aides de 40% sur les îles ». Cette première reconnaissance, qui fait suite à la parution d'une étude (« très remarquable », selon les mots de Didier le Gac) sur les surcoûts insulaires financée par l'association, sera suivie, en 2017, de l'obtention d'une dotation communale d'insularité. Celle-ci, comme le résume Pierre, adjoint au maire de l'Île-aux-Moines, permet aux communes insulaires de compenser certains surcoûts : « c'est une dotation qui nous est donnée au budget de la commune parce que nous sommes une île. Et donc on considère que sur une île, et c'est une réalité, les coûts sont plus élevés ».

Depuis 2018, la Loi d'Orientation des Mobilités prévoit la possibilité, pour les îles mono-communales, de prendre un arrêté pour réguler la circulation automobile³⁷². Cette même année, la loi ELAN introduit la « possibilité de construire dans la bande littorale des installations de production d'énergie renouvelable sur les ZNI [Zones Non Interconnectées]. C'est quelque chose qui existait déjà pour les Outre-Mer [...] c'est une dérogation au principe de non aménagement de la Loi Littoral pour la production d'énergies renouvelables », précise Denis Bredin. Les îles sont également concernées par l'article 231 de la loi Climat et Résilience adoptée en 2021, qui donne la possibilité aux maires de réguler la fréquentation touristique à des fins de préservation du territoire³⁷³. Ces avancées reflètent la collaboration entre élus îliens et parlementaires, dont se félicite Jimmy Pahun, député du Morbihan : « On a fait passer des amendements énormes pour les îles ». Libre ensuite aux maires de se saisir ou non de ces dispositions : « Il ne faut pas être dogmatique, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dire qu'il y a une hyper-fréquentation sur toutes les îles toute l'année. [...] les îles de la mer d'Iroise, on est plutôt à se battre pour maintenir une activité touristique, économique soutenue que de dire qu'on a trop de monde », déclarait par exemple Denis Palluel au sujet de la loi Climat et Résilience.

Quoi qu'il en soit, ces mesures de différenciation s'inscrivent dans la reconnaissance progressive de la situation des îles métropolitaines, fruit d'un lobbying facilité par l'attractivité des îles du Ponant. Philippe le Bérigot me racontait à ce sujet que, lors de sa participation au Congrès des Maires de France, personne ne lui avait demandé, en lisant le badge indiquant le nom de sa commune, où était située l'Île-aux-Moines³⁷⁴. A cette visibilité s'ajoute l'attractivité des îles pour un certain nombre de personnalités propriétaires de résidences secondaires. Sur le plan politique, on peut ainsi citer quelques résidents secondaires notoires, tels que François de Rugy (ancien président de l'Assemblée) à Ouessant, Gérard Larcher (président du Sénat) à l'île de Batz, la famille de Gabriel Attal (actuel premier ministre) à l'Île-aux-Moines... Cette présence ponctuelle d'acteurs politiques de poids

³⁷² Article L2213-4 du Code général des collectivités territoriales : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI0hyp00039783412

³⁷³ Article 231 de la loi Climat et Résilience : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

³⁷⁴ Notes issues du carnet de terrain et datées du 22 avril 2021

sur les îles, propice aux échanges informels, n'est pas sans lien avec les avancées obtenues sur le plan législatif.

VIII.2.2. Un statut pour les îles métropolitaines

Le 28 novembre 2019, les maires du Ponant sont reçus au Sénat par Gérard Larcher, qui se déclare favorable à la mise en œuvre d'une « politique des îles métropolitaines »³⁷⁵, se souvient Philippe le Bérigot. La veille, les élus du Ponant avaient évoqué les enjeux de la vie insulaire à l'Assemblée Nationale, soutenus par les députés des circonscriptions comprenant des îles. Quelques mois plus tôt, Denis Palluel et Philippe le Bérigot avaient reçu Gérard Larcher sur l'île d'Ouessant.



Photographie 70 : Les maires des îles du Ponant ont été entendus au Sénat le 28 novembre 2019 dans une session présidée par Gérard Larcher. Pour Philippe le Bérigot, cette invitation témoigne de « la reconnaissance du travail de notre association par les partenaires et par les élus politiques ». Selon Denis Palluel, cette reconnaissance découle notamment du fait que « l'AIP ne s'est pas positionnée uniquement comme un bureau des plaintes mais comme un regroupement d'élus qui ont voulu faire des choses ensemble » (Association des îles du Ponant, décembre 2019).

³⁷⁵ Notes issues du carnet de terrain et datée du 21 avril 2021

Suite à ces échanges, les élus îliens ont adressé différentes propositions aux députés et sénateurs dans le cadre de la préparation de la loi « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique territoriale. Les propositions spécifiques, telles que le fait d'assouplir la réglementation sur la constructibilité des « espaces proches du rivage » ou la délimitation d'une zone franche destinée à stimuler l'installation d'entreprises sur les îles du Ponant³⁷⁶, n'ont pas été retenues par les députés. Néanmoins, la loi tient compte d'une demande majeure des élus îliens, celle de la reconnaissance de la situation spécifique des îles métropolitaines. L'amendement porté par Jimmy Pahun, député du Morbihan, stipule ainsi que « La République française reconnaît les communes insulaires métropolitaines dépourvues de lien permanent avec le continent comme un ensemble de territoires dont le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national en raison de leur rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique et nécessite qu'il soit tenu compte de leurs différences de situations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales »³⁷⁷.

Ainsi que l'explique Jimmy Pahun, le choix de cette formulation générale visait à donner une portée transversale à l'amendement, de façon à ce qu'il puisse être mobilisé sur une variété de sujets. Mais cette formulation reflète aussi une visée pragmatique : « il vaut mieux quelque chose qui soit passé et validé que quelque chose qui soit rejeté ». Pour Didier le Gac, cosignataire de l'amendement et député du Finistère, le texte met en avant le fait que « sur les îles il faut tout le temps adapter le cadre réglementaire, le cadre législatif puisque que les îles, c'est toujours un lieu d'exception sur tous les sujets [...] moi j'ai travaillé sur un réseau d'assainissement à Molène, en ce moment une éolienne à Ouessant : tout finit aujourd'hui sur le bureau du ministre. Donc c'est en permanence un régime dérogatoire puisqu'on est sur une île, si on suit le cadre réglementaire législatif normal, aucun projet n'aboutit ». D'après Denis Bredin, le texte ouvre ainsi une possible « adaptation des décisions administratives aux politiques publiques ».

L'adoption de cet amendement traduit une véritable victoire pour les communes insulaires du Ponant : « C'est ce pourquoi nous nous sommes battus, c'est-à-dire [...] que la loi reconnaisse qu'il puisse y avoir une différenciation des territoires spécifiques que nous sommes », résume Philippe le Bérigot. Plus nuancé, Denis Palluel précise qu'il s'agit d'« un cadre qui ouvre des possibilités, [...] ça ne va pas tout révolutionner du jour au lendemain, on reste quand même dans un Etat très centralisé au niveau de beaucoup de réglementations, donc ça déverrouille un petit peu ce carcan administratif, après il faudra savoir s'en saisir. Ce n'est pas un aboutissement, c'est une étape ». De la même façon, pour Denis Bredin, directeur de l'AIP, l'adoption de l'amendement Pahun marque le commencement

³⁷⁶ Note projet de loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration des territoires réalisée par l'Association des Îles du Ponant, 2019

³⁷⁷ Article 3 de la loi « 3DS » adoptée le 21 février 2022 : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000045197407

d'un « vaste chantier législatif » en lien avec les propositions transmises par les élus du Ponant au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

L'amendement pourra être mobilisé en appui à des arrêtés municipaux, portant par exemple sur la circulation, le logement, l'urbanisme ou l'environnement : « quasiment sur toute la vie de la commune », résume Pierre, adjoint au maire de l'Île-aux-Moines. La mobilisation de l'article 3 de la loi 3DS devrait ainsi donner lieu à de nouvelles jurisprudences des tribunaux administratif ou du Conseil d'Etat, ajoute-t-il : « c'est aux élus de s'en saisir, de le tester, l'utiliser et puis on verra quelles sont les limites ». De fait, « on n'a pas vraiment encore mesuré la portée de cet amendement », et notamment d'un point de vue juridique, soulignait Didier le Gac. Or, le volet différenciation de la loi 3DS, qui englobe une diversité d'articles, demeure contraint par le principe sacré de l'égalitarisme républicain, que seule une révision constitutionnelle pourrait remettre en cause (Ahmed Youssouf Steinmetz 2021, p. 409). Ainsi, pour la juriste Cécile Jebeili, la loi 3DS n'est pas réellement à la hauteur du « pacte girondin » annoncé par Emmanuel Macron : « Quant au projet de loi 3D, devenu 4D, dorénavant rebaptisé 3DS [...] son volet "différenciation" comporte finalement peu de dispositions véritablement innovantes. [...] C'est [...] encore une fois l'État (le législateur ou le gouvernement) qui autorisera les collectivités à déroger à la norme générale. [...] Quant au pouvoir réglementaire local, celui-ci bien que réaffirmé, reste inchangé et conditionné à l'intervention potentiellement stérilisante du Premier ministre » (Jebeili 2021, p. 14-15).

Pour Didier Le Gac, la dernière-née des lois territoriales n'apporte pas d'avancées majeures sur le plan de la décentralisation : « Pour ma part, j'ai été un peu déçu puisque [...] ce n'est pas le grand soir cette loi, [...] elle [...] touche énormément de sujets dont certains sont vraiment abordés par le petit bout de la lorgnette. [...] c'est plein d'articles très différents les uns des autres, juxtaposés les uns aux autres pour essayer de répondre à des problématiques précises. Mais ce n'est pas la grande loi qu'on pouvait attendre ». Pour le député finistérien, les réticences du gouvernement et des parlementaires à adopter une réforme plus ambitieuse s'inscrivent dans un contexte spécifique, faisant suite à la crise des Gilets Jaunes « qui a tétanisé un peu l'exécutif » et aux vives critiques de la loi NOTRe votée lors du précédent quinquennat « qui avait été quand même mal ficelée, mal aboutie, adoptée trop vite ». Dans un tel contexte, il paraissait important de préserver la « stabilité des institutions » afin de limiter le potentiel mécontentement des élus des collectivités territoriales.

Quoi qu'il en soit, l'article 3 de la loi 3DS, qui, comme le souligne Philippe le Bérigot, ne constitue pas une « serrure » mais une « clé » pour les municipalités insulaires du Ponant, fait de ces dernières des territoires pionniers de l'expérimentation française en matière de différenciation territoriale. Contrairement aux politiques insulaires croates, élaborées selon une approche largement descendante, les évolutions législatives en faveur des îles du Ponant sont le fruit d'une démarche de lobbying des élus îliens, revendiquant un droit à la différenciation fondé sur l'insularité de leur territoire, et donc sur un discours insulariste : « on se plaint des contraintes de la rupture territoriale et on revendique la rupture territoriale pour nous permettre d'exister, donc si tu veux c'est un peu ambivalent », reconnaissait Philippe le Bérigot.

VIII.3. A l'échelle européenne, l'ESIN s'efforce de représenter les petites îles

Au niveau européen, deux réseaux tâchent de représenter les intérêts insulaires. Premièrement, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), qui milite auprès de la Commission Européenne pour « un développement plus équilibré du territoire Européen »³⁷⁸, comprend une Commission des Îles. Toutefois, cette commission concentre son action sur les îles dotées d'un certain niveau d'autonomie, telles que la Corse, la Polynésie Française, les Açores ou la Sardaigne³⁷⁹. Si ni les îles croates ni les îles du Ponant ne sont membres de la Commission des Îles, celle-ci s'attache néanmoins à conserver un lien avec les îles proches, dépendantes d'un Etat continental. La présence du sicilien Giuseppe Sciacca, alors secrétaire exécutif de la Commission des Îles, au cinquantenaire de l'Association des Îles du Ponant organisé fin septembre 2021 à l'Île-aux-Moines témoigne de cette volonté de créer des liens entre différents réseaux insulaires. Dans son discours, ce dernier s'était insurgé contre l'approche européenne des îles, prenant l'exemple de la transition énergétique : « comme si nous les insulaires on n'était pas capables de réfléchir à l'avenir de nos territoires »³⁸⁰. On pense alors à la réalisation des Agendas de Transition Energétique (CETA) dans le cadre de l'initiative Clean Energy for EU islands, dont les modalités sont dictées à l'échelle européenne, comme ce fut le cas pour l'archipel Cres-Lošinj (VI.3.2). Parallèlement, évoquant un contexte de « renationalisation de l'insularité », au sein duquel la Commission Européenne se décharge de ses responsabilités sur les Etats Membres, Giuseppe Sciacca invitait les représentants des îles à militer pour la mise en œuvre de politiques insulaires nationales, à l'image de celles qui existent en Croatie, en Grèce ou en Finlande. Ce discours fait écho aux propos de Denis Bredin, pour qui les financements européens dédiés aux îles demeurent très faibles.

Le discours de Giuseppe Sciacca a été salué par Camille Dressler, présidente de la Fédération des Petites Îles Européennes (ESIN), pour qui les îles, qui sont « les boutons sur le grand manteau de l'Europe », devraient avoir « un espace d'exposition au Parlement Européen »³⁸¹. Cette fédération, issue du rapprochement des réseaux insulaires du Danemark, de la Finlande, de la France (AIP), de l'Irlande, de l'Écosse et de la Suède en 2001, comprend aujourd'hui des membres issus de onze pays européens, dont la Croatie (*Otočni Sabor*). Fin septembre 2021, l'Assemblée Générale de l'ESIN, qui célébrait ses 20 ans d'existence, s'est tenue à l'Île-aux-Moines, la veille du cinquantenaire de

³⁷⁸ Site web de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes : <https://cpmr.org/who-we-are/>

³⁷⁹ La Commission des Îles de la CRPM comprenait une vingtaine de membres en 2021, dont la liste est consultable ici :

<https://cpmr-islands.org/download/list-of-ic-member-regions/?wpdmdl=7010&ind=1618933818922>

³⁸⁰ Notes issues du carnet de terrain et datées du 17 septembre 2021

³⁸¹ Notes issues du carnet de terrain et datées du 17 septembre 2021

l'Association des Îles du Ponant. Qu'ils soient présents physiquement ou virtuellement, les représentants des pays membres de la fédération ont présenté tour à tour un bilan de l'action de leurs groupes de travail respectifs, portant sur l'énergie, la culture ou la création d'indicateurs communs de durabilité. L'échange permet alors de développer des stratégies communes pour l'obtention de financements, d'évoquer des solutions innovantes relatives à des problèmes communs ou encore de présenter les nouvelles opportunités européennes en matière de transition énergétique.



Photographie 71 : A l'occasion de l'assemblée générale organisée le 16 septembre 2021 à l'Île-aux-Moines, une dizaine de représentants de l'ESIN venus d'Ecosse, de Suède, du Danemark ou d'Estonie ont pu visiter l'Île-aux-Moines ainsi que l'île de Groix et échanger sur les actions réalisées ou à venir (Association des Îles du Ponant, 23 septembre 2021).

Pour Pierre, qui représente l'Association des Îles du Ponant au sein de l'ESIN, « rien que le fait que ça existe, ça apporte des choses parce que tu as des contacts avec d'autres îles ». Ce dernier soulignait par ailleurs que la fédération est actuellement « très focalisée sur la transition énergétique. [...] c'est pas mal, ça permet d'aller voir ce que font les autres ». L'action conjointe de l'AIP et de l'ESIN a par exemple permis de subventionner une étude sur la mobilité à l'Île-aux-Moines.

Toutefois, si ce réseau favorise « un accès à l'Europe », son action demeure limitée : « c'est beaucoup de veille tout de même, d'informations ». Les membres les plus actifs de la fédération sont issus des pays scandinaves : « J'ai vu une fois un Grec, je n'ai jamais vu les Italiens, je n'ai jamais vu les Croates », remarquait Pierre. De fait, les îles croates, tout comme les îles grecques et italiennes, n'étaient pas représentées lors de la dernière assemblée générale de l'ESIN. Pour des membres du réseau rencontrés à l'occasion de cette assemblée générale, les raisons de cette faible implication

différent selon les pays³⁸². Celles-ci sont par exemple à relier à des conflits internes dans le cas de la Grèce, tandis que pour l'Italie, ce sont plutôt des universitaires continentaux que des îliens qui se sont investis dans les réunions de l'ESIN. Concernant l'absence des Croates, certains membres de la fédération s'interrogent, puisque les représentants de la Croatie semblaient relativement investis lors de précédentes assemblées.

En 2020, Marina, habitante de Silba, a participé à l'Assemblée Générale de l'ESIN pour le compte d'*Otočni Sabor* : « personne d'autre ne voulait y aller », précisait-elle. Celle-ci m'expliquait alors que les initiatives de l'ESIN, aussi louables soient-elles, étaient difficilement réalisables en Croatie, en raison d'un contexte national différent de celui des pays européens du nord tels que l'Ecosse, la Finlande, la Suède ou l'Irlande : « les gens là-bas semblent plus sensibilisés [...], ils ont une plus grande capacité de changement et de coopération ». D'après elle, les représentants de pays centralisés comme la France ou la Croatie sont moins proactifs. Citant le cas d'un vaste projet « Habitabilité » qui mobilise une variété d'acteurs îliens et d'universitaires autour de la création d'indicateurs communs de durabilité pour l'analyse des petites îles européennes, celle-ci m'expliquait que ses interlocuteurs de l'ESIN avaient du mal à saisir le blocage lié à l'absence de données statistiques sur les îles croates. Par exemple, la compagnie nationale *Jadrolinja*, qui assure la majeure partie des liaisons maritimes, refuse de transmettre des informations sur la consommation d'essence de ses bateaux. Ce manque de transparence de la part des entreprises publiques croates vis-à-vis des données statistiques, lorsqu'elles existent, est assez courant.

S'il existe une volonté à l'échelle européenne de développer la coopération et le lobbying en faveur des petites îles non dotées d'une réelle autonomie administrative, celle-ci fait face à certains obstacles qui, au-delà de la logistique, véritable challenge pour tout réseau insulaire, sont à relier à la diversité des contextes nationaux de l'action publique et à la faiblesse des moyens européens dédiés aux îles. Parallèlement, Denis Palluel soulignait qu'il est difficile de mesurer l'efficacité du lobbying entrepris par le réseau, qui fait face aux résistances de la Commission Européenne³⁸³.

³⁸² Notes issues du carnet de terrain et datées du 16 septembre 2021

³⁸³ Notes issues du carnet de terrain et datées du 16 février 2022

Conclusion du Chapitre VIII

A l'issue de ce panorama des politiques et mesures spécifiques aux îles proches en France et en Croatie, on peut affirmer que ces territoires bénéficient d'une certaine forme de différenciation territoriale. Portée par une ambitieuse politique élaborée dès les prémices de l'indépendance en Croatie, qui figure parmi les trois pays européens disposant d'une loi dédiée aux îles, celle-ci demeure limitée par les défaillances systémiques de l'action publique croate. Ces défaillances ont trait à la formulation comme à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques (Kotarski et Petak 2019, p. 16). Cependant, malgré les insatisfactions du public et d'une variété d'acteurs de l'action publique insulaire, l'adoption d'une nouvelle loi sur les Îles en 2018 « montre qu'il y a plus de place pour l'amélioration des politiques insulaires que jamais auparavant » (Starc et Kordej-De Villa 2020, p. 243). Si le procédé a eu ses limites, la consultation de groupes de travail par le ministère du Développement Régional au moment de l'élaboration de la loi semble traduire de meilleures « capacités institutionnelles » (*Ibid.*).

Il n'est pas anodin de constater qu'en Croatie, le combat en faveur d'une politique adaptée aux réalités insulaires est largement porté par des universitaires, des acteurs associatifs ou encore des représentants des Groupes d'Action Locale insulaires ainsi que des acteurs comme l'Agence de Développement de l'Île de Cres, tandis qu'il n'existe pas de véritable organisation politique représentant les îles croates. La faible coopération politique des îles croates, réduisant leur capacité à faire pression sur les pouvoirs publics, est une conséquence directe d'un découpage administratif faisant fi de leurs réalités territoriales. Le fait que la plupart des îles ne sont pas dotées d'une municipalité propre, tandis que certaines îles sont administrées par plusieurs municipalités insulaires et/ou continentales rend la structuration d'une organisation politique, pourtant voulue par les élus locaux tels que Marin Gregorović, maire de Cres, particulièrement complexe. De fait, la structuration d'une telle organisation pose de nombreuses questions : comment seraient représentées les îles dotées d'un seul conseil local ? Les grandes villes continentales auxquelles sont rattachées ces îles, comme la ville de Zadar, feraient-elles parties d'un tel réseau ? Cette fragmentation territoriale, à laquelle il faut ajouter le nombre important d'îles habitées en Croatie, c'est-à-dire, rappelons, pas moins de 49 territoires (ce qui implique un véritable défi logistique dans l'organisation de rassemblements entre acteurs îliens), constituent sans doute les principaux obstacles à la mise en œuvre d'un véritable réseau politique des îles de l'Adriatique. La diversité des contextes insulaires croates, tant liée à l'accessibilité, à la taille, au statut administratif qu'à la démographie peut également expliquer la complexité de faire émerger des revendications communes.

A l'inverse, les Îles du Ponant ne représentent qu'une poignée de territoires, à savoir treize îles, deux archipels et 16 165 îliens, ce qui explique sans doute le fait qu'elles ne font pas l'objet d'une loi à part entière, tandis que les statuts spécifiques de la Corse et des territoires d'Outre-Mer en font de véritables laboratoires de la différenciation territoriale (Jebeili 2021, p. 7-8). Pourtant, le fait que ces îles soient peu nombreuses et moins dispersées que les îles de l'Adriatique, doublé du statut municipal de la majorité d'entre elles, a favorisé la structuration d'un véritable réseau de lobbying

politique qui, depuis cinquante ans, offre un soutien considérable aux municipalités insulaires, tant sur le plan des projets portés localement que dans l'obtention d'un droit à la différenciation dans l'application de certaines lois en vigueur à l'échelle nationale. Si, à l'image de la Loi 3DS, ce droit demeure contraint par le centralisme français, les îles du Ponant disposent désormais d'un statut, celui d'îles métropolitaines, qui pourra leur servir de base pour revendiquer, dans de multiples domaines, un droit à la dérogation et à l'expérimentation. « La grande chance de l'Association des Îles du Ponant, c'est que nous sommes considérés par les pouvoirs publics comme des territoires innovants, comme des territoires ouverts et sur lesquels il est possible de miser », soulignait à cet égard Philippe le Bérigot.

Ainsi, si le ratio numérique et démographique des îles de l'Adriatique a contribué à l'émergence de la politique insulaire croate, l'action de l'Association des Îles du Ponant témoigne du fait que ces facteurs ne sont pas déterminants dans l'obtention de mesures de différenciation territoriale.

La récente victoire des élus du Ponant s'inscrit néanmoins dans une loi 3DS jugée insuffisante pour remettre en cause la recentralisation de l'action publique : « Les D sont devenus une salade de contradictions pour chercher à satisfaire girondins et jacobins et faire croire que la décentralisation est "en marche". [...] Dans ce jeu de D, le D persistant est celui de la Dépendance, tellement les collectivités locales et régionales sont assujetties aux dotations et subventions de l'Etat central et des gouvernements qui cherchent à les réduire régulièrement. [...] Finalement le D est celui de la Désillusion d'une décentralisation dénaturée », ironisait le géographe François Hulbert (Hulbert 2021, p. 27-28). Dans ce contexte, la différenciation, qui se manifeste en France par le foisonnement des statuts particuliers (Pasquier 2016, p. 328), peut également être analysée comme un frein à la mise en œuvre de réelles mesures de décentralisation.

Malgré tout, la réflexion menée dans ce chapitre permet de nuancer les effets du centralisme étatique sur les îles du Ponant et de l'Adriatique, dont la visibilité et l'attractivité constituent des avantages certains pour revendiquer un droit à la différenciation, contrairement à une majorité de territoires ruraux continentaux. Côté français, la négociation de ce droit à la différenciation s'appuie véritablement sur un discours insulariste, c'est-à-dire sur des revendications politiques défendues au prisme de l'insularité, tandis qu'en Croatie, les politiques insulaires sont le fruit d'une démarche qui demeure relativement descendante, malgré des efforts réalisés en matière de participation des acteurs îliens dans la préparation de la dernière loi sur les îles. Or, si la notion d'insularisme est souvent associée à « la tendance insulaire à l'autonomie ou à l'indépendance », elle « renvoie également à l'idée de regroupement et de solidarité entre îliens » (Brigand 2000, p. 51).

Chapitre IX. A l'échelle locale : des stratégies d'adaptation allant de la compensation à l'innovation en matière d'action publique territoriale

En marge des politiques insulaires et parfois sous les radars des voies officielles de l'action publique, les îliens s'organisent et œuvrent au maintien ou à l'amélioration de leurs conditions de vie. Face aux failles de politiques publiques parfois inadaptées aux réalités locales (ou simplement inexistantes), ces derniers mobilisent un éventail de stratégies qui vont de la compensation à l'émergence de modalités innovantes d'action publique territoriale. Il s'agit ici de mettre en lumière ces stratégies diverses, qui peuvent s'appuyer sur des traditions informelles, sur le secteur associatif ou encore sur des acteurs territoriaux innovants, et qui témoignent de la capacité d'adaptation des communautés îliennes face à la marginalisation institutionnelle plus ou moins marquée de leur territoire. Comme le souligne Philippe le Bérigot, « les habitants sont capables de porter les problèmes autrement que par des officines spécialisées ».

Il ne s'agit pas pour autant de contribuer à « une certaine romantisation de la marge », ce qui conduirait, par un biais d'idéalisation voire, pour Florence Mury, de fétichisation de ces territoires, à une « euphémisation des problèmes sociaux structurels qui [les] caractérisent » (Mury 2022, p. 191-192). On peut toutefois interroger le « potentiel d'innovation » de ces territoires « face à d'autres territoires marqués par le conservatisme sclérosant des cadres sociaux dominants » (Depraz 2017b, p. 11), tout en gardant à l'esprit que ce potentiel relève avant tout d'une « logique de compensation » (Mury 2022, p. 192).

Pour ce faire, j'évoquerai tout d'abord les modalités originales de la gestion territoriale à Silba, fondée sur la coopération entre trois acteurs et s'opérant selon des voies semi-formelles. Je reviendrai ensuite sur les « *radna akicija* (« actions de travail »), une pratique héritée de la période socialiste qui se maintient dans les îles dénuées de statut municipal et par laquelle les communautés îliennes s'investissent dans l'entretien de leur territoire. J'aborderai par ailleurs le rôle des associations dans les îles étudiées, à la fois piliers du lien social et espaces de compensation de certaines failles de l'action publique. J'évoquerai en outre l'action de l'Agence de Développement de l'Île de Cres, acteur territorial atypique qui revêt un rôle croissant sur le territoire. Enfin, parce que les communautés îliennes sont au cœur de ces stratégies allant de la compensation à l'innovation territoriale, j'interrogerai la capacité de ces communautés à produire de l'innovation sociale et, ce faisant, à contribuer au « renouvellement des formes de l'action publique afin de compléter, voire se substituer, à un État de moins en moins producteur direct de services » (Richez-Battesti, Petrella et Vallade 2012, p. 17).

IX.1. A Silba, une action locale gérée par un triptyque semi-formel

Fin mai 2022, j'assistais à une réunion regroupant une quinzaine d'acteurs du tourisme de Silba (principalement des propriétaires de chambres à louer ainsi que quelques restaurateurs et gérants de bars) autour d'un président élu et de la nouvelle directrice de l'office de tourisme (*touristička zajednica*). Dans ce bâtiment public situé au cœur du village, on fume, on s'interpelle, on vote à main levée sur quelques affaires urgentes, comme le fait de renforcer le contrôle du prélèvement de la taxe touristique auprès des visiteurs, principale ressource de l'office de tourisme.



Photographie 72 : A quelques semaines du démarrage de la saison touristique, les membres de l'assemblée touristique (*turistička skupčina*) de Silba débattent des modalités de prélèvement de la taxe touristique. Certains défendent une collecte en ligne via une plateforme dédiée, solution que d'autres trouvent peu adaptée à la population relativement âgée de l'île, tandis que quelques membres invoquent de potentiels moyens de coercition. A Silba où beaucoup de touristes sont des connaissances de secondaires qui louent leur maison de façon informelle, il est difficile de capter ce revenu essentiel au maintien de l'office de tourisme (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).

Les îliens de Silba se sont battus pour conserver leur office de tourisme, une structure généralement gérée à l'échelle municipale. L'assemblée à laquelle j'ai pu assister était particulière en ce qu'elle visait à introduire les missions de la nouvelle directrice de l'office de tourisme, un poste obtenu récemment suite à un changement de la loi. Nataša, responsable d'une association locale et partageant sa vie entre Silba et la ville de Split depuis une quinzaine d'années, a alors été approchée par les îliens, notamment en raison de son expérience en matière de gestion de projet et de réponse

à différents types d'appels d'offre. Au-delà de ces compétences rares au sein de la population îlienne, celle-ci n'exerce aucune activité touristique, ce qui lui évite les accusations d'œuvrer pour son propre intérêt, assez fréquentes vis-à-vis des acteurs de poids de la communauté îlienne. L'activité associative de Nataša, âgée d'une quarantaine d'années, n'a pas toujours été bien perçue des îliens : « ce serait mieux si tu étais d'ici »³⁸⁴, lui déclaraient certains, tandis que d'autres doutaient de ses motivations. Ainsi, consciente du poids des attentes de la communauté îlienne, celle-ci a éprouvé quelques réticences avant de relever le défi : « quand j'y ai réfléchi, c'est tout ce que je fais à Silba depuis 15 ans, sauf que je pourrais le faire depuis une sorte de position de pouvoir, [...] un pouvoir pour changer les choses [...] en mieux pour tout le monde, pour les touristes, pour les locaux et pour l'île »³⁸⁵. Sa nouvelle position est globalement bien perçue de la population îlienne qui, au fil des années, a reconnu les mérites de son action associative. En quelques semaines, Nataša a mis au point une stratégie touristique à moyen terme dans laquelle « les problèmes sont bien identifiés », commentait Danijel, résident secondaire originaire de l'île, et a répondu à un appel d'offre grâce auquel un demi-poste de plus a été créé au sein de l'office de tourisme. La structure, qui dispose d'un budget annuel de moins de 20 000 euros, dont plus de la moitié couvre les salaires des employés, est fortement dépendante des appels d'offres nationaux.

Lors de l'assemblée touristique, Nataša invite les acteurs présents à partager leurs idées en vue d'un appel d'offre portant sur la rénovation des infrastructures touristiques. Quelqu'un suggère la création d'un musée, tandis qu'un homme âgé d'une soixantaine d'années souligne la nécessité de créer des logements pour les saisonniers, « un problème crucial à Silba »³⁸⁶. Il s'agit de Saša, qui a des racines familiales sur l'île et qui s'y est installé en 2020 après une carrière de marin. Ce dernier a alors refusé un emploi dans la marine marchande, particulièrement bien rémunéré, pour retourner à Silba et faire partie des « ressources humaines de l'île »³⁸⁷. Il s'est alors proposé comme directeur de la coopérative de consommateurs, un acteur majeur du territoire, puisque celle-ci est propriétaire des murs de différents restaurants, magasins et cafés locaux. Fondée en décembre 1907, la coopérative de Silba figure parmi les plus anciennes coopératives croates et a résisté aux différentes guerres, aux changements de régime comme aux conséquences de la déprise démographique de l'île. Pendant longtemps, la coopérative servait à stocker et commercialiser les produits de la pêche et de l'agriculture insulaire, activités qui ont depuis disparu. Dans les années 1990, la ville de Zadar a tenté de récupérer, en vain, la propriété du bâtiment de la coopérative (celle-ci ayant perdu la majorité de sa centaine de membres suite à l'indépendance), me raconte Saša. Alors que de nombreuses

³⁸⁴ Notes issues du carnet de terrain et datées du 31 mai 2022

³⁸⁵ Entretien réalisé en mai 2023

³⁸⁶ Notes issues du carnet de terrain et datées du 27 mai 2022

³⁸⁷ Notes issues du carnet de terrain et datées du 31 mai 2022

coopératives ont disparu, témoignant d'un renouvellement des valeurs et de l'avènement de l'entrepreneuriat et de la propriété privée, celle de Silba s'est non seulement maintenue mais demeure un acteur de poids sur le territoire.

Aujourd'hui, la coopérative agit quasiment comme un acteur privé et les modalités d'adhésion demeurent obscures, m'expliquait Danijel : « ils sont tous en fait actionnaires, [...] donc c'est ça qui est intéressant pour les gens qui vivent ici, parce qu'ils disposent d'énormément de biens, ils ont des terrains, plein de bâtiments du village ». Il s'agit donc, pour les 26 membres de la coopérative, de faire capitaliser ces biens, ce qui confère à la structure une visée essentiellement commerciale. Saša m'expliquait qu'il existe une certaine scission au sein des membres de la coopérative, opposant des résidents secondaires relativement jeunes et des îliens permanents ou intermittents plus âgés, dont il fait partie. Lorsqu'il s'est proposé comme directeur, ce dernier a annoncé renoncer à son salaire, considérant qu'il ne s'engageait pas pour l'argent. Il est alors élu à une voix près contre une femme issue du groupe dominé par la population secondaire de l'île. Depuis, Saša œuvre à rétablir une certaine transparence dans la gestion de la coopérative, qui d'après lui demeurerait influencée par les pratiques de l'ère socialiste avant son élection.

Cet ancien marin, qui est également chef d'entreprise à Rijeka, souhaite mobiliser son « expérience de manager [...] pour réorganiser la coopérative et générer de nouvelles activités ». Il souhaite que la coopérative « redevienne une organisation importante qui unit les gens » et s'investisse dans les activités communales comme l'entretien des routes ou du cimetière. En somme, Saša envisage la coopérative comme un « acteur important de la vie sociale », qui « doit promouvoir les intérêts communautaires ». Ce dernier a notamment engagé deux employés « communaux » via la coopérative, ce qui a permis la création de deux emplois sur l'île tout en favorisant un meilleur entretien du territoire, jusque-là soumis au bon vouloir des employés municipaux de Zadar. En ce sens, la coopérative, acteur territorial disposant du budget le plus conséquent en raison des différents loyers qu'elle prélève, permet de compenser les limites budgétaires et décisionnelles auxquelles fait face le conseil local de Silba. En comparaison, la coopérative agricole de Cres a une influence nettement moindre sur le territoire, ses activités concernant principalement les éleveurs ovins et/ou producteurs d'huile d'olive.

A Silba, la reprise du conseil local par l'équipe de Dijana (VII.1.1) et les prises de fonction de Saša au sein de la coopérative et de Nataša à l'Office de tourisme, qui ont eu lieu de façon rapprochée, ont favorisé une meilleure coopération entre ces trois structures, qui avaient tendance à fonctionner en satellites. Par ailleurs, dans cette communauté marquée par l'interconnaissance, les rôles sont parfois mouvants. S'il n'y est pas élu, Saša est très impliqué dans le conseil local, travaillant main dans la main avec l'équipe en place, dont certains sont des amis. Stjepan, élu au conseil local âgé d'une quarantaine d'années, qui comme lui arbore le blason de l'île en pendentif, n'est jamais bien loin lors de nos échanges, qui se déroulent à plusieurs reprises dans sa *konoba* familiale. On forme une « combinaison de talents », déclare Saša, qui souhaite raviver le « sentiment de fraternité », une valeur historique de l'île. Les deux amis partagent cette volonté de retour aux traditions de Silba, sans doute

teintée d'un brin d'idéalisme: « dans dix ans l'île sera comme il y a cent ans », déclarait Stjepan, qui souhaite réhabiliter la culture et l'identité locales, d'après lui menacées par la vente des terres et l'arrivée de nouveaux résidents sur l'île. Plus nuancé, Saša s'efforce quant à lui de raviver l'expression « *Zdravi bili* », une ancienne façon de se saluer à Silba, signifiant que l'on souhaite à quelqu'un de demeurer en bonne santé. Ce dernier a convaincu Nataša d'en faire un slogan touristique de l'île, de façon à affirmer l'identité locale tout en associant tout type de résidents et visiteurs à ce salut, « pour que l'île entière soit une île saine ».



Figure 19 : Le slogan « *Zdravi bili* » (« Soyez en bonne santé »), ici apposé sur une photographie aérienne de l'île, est désormais utilisé dans la communication de l'office de tourisme de Silba (site web de l'office de tourisme de Silba).

Si les critiques émanant de la population locale sont inévitables, nombreux sont les îliens qui saluent la dynamique de coopération entre la coopérative, le conseil local et l'office de tourisme : « c'est beaucoup mieux aujourd'hui », déclarait par exemple Nikola, retraité habitant l'île tout au long de l'année. Pour Nataša, cette coopération est le seul moyen d'apporter des changements positifs sur l'île : « la coopérative est la plus puissante puisqu'ils ont le plus d'argent et qu'ils ont des bâtiments à Silba [...]. Mais si tu veux t'adresser à la ville ou au gouvernement alors c'est le conseil local. Et si tu veux faire quoi que ce soit regardant l'économie ou le tourisme, alors c'est l'office de tourisme. Donc seule la coopération entre les trois peut permettre un changement ». Bien souvent, cette coopération suit des voies informelles, se construisant au gré de conversations autour d'un café entre des îliens aux rôles multiples, investis de façon plus ou moins officielle dans les différentes structures de poids sur le territoire et mobilisant les compétences d'amis et connaissances selon les besoins.

Une telle dynamique de coopération n'est pas étrangère à la volonté de Saša de restaurer le rôle social de la coopérative, dont le directeur déclarait, en 1933 : « l'harmonie fait pousser de petites

choses tandis que la discorde gâche tout » (Marinić 1933). Mais cette coopération est avant tout le fruit de l'engagement d'un groupe d'îliens qui, dans cette organisation semi-formelle et pragmatique, investissent de leur temps et tâchent de véhiculer une certaine vision de leur territoire.

IX.2. Les « radna akcija », un mode organisationnel citoyen à Silba et Unije

Comme dans le cas de l'entretien des routes à Unije (VII.1.1), les îliens de Silba maintiennent la tradition yougoslave des *radna akcija*, permettant de prendre en charge de petits travaux communaux grâce à la mobilisation d'une équipe de bénévoles, au gré des disponibilités de chacun. Qu'il s'agisse de débayer des chemins, d'installer de petits aménagements ou de nettoyer les plages, ces « actions de travail » sont une pratique fréquente des îliens et se terminent généralement par un moment de convivialité. Ces travaux et les festivités qui les suivent illustrent le maintien d'un certain sentiment communautaire dans ces territoires soumis au bon vouloir d'une municipalité lointaine : « à un... nous pouvons à peine le faire. A trois : on peut déjà faire quelque chose, à dix : on est une armée », affirmait Robbi Nikolić, président du conseil local d'Unije. Les îliens s'investissent aussi dans l'entretien du patrimoine architectural local, comme les nombreuses chapelles de Silba, érigées par des capitaines marins reconnaissants d'avoir survécu à quelque violente tempête. Nikola, retraité habitant l'île, a contribué à collecter des fonds pour rénover le clocher d'une église car « il n'y a pas de fonds européens ici ».

A l'inverse, il est intéressant de constater que cette mentalité semble se perdre dans les villages de l'île de Cres, où l'on s'adresse à la municipalité pour prendre en charge ces petits travaux. En dehors de son combat contre les ravages causés par les sangliers (I.1), Livio a également été président du conseil local de Beli, regroupant plusieurs villages situés au nord de l'île de Cres. Lorsque ce dernier a tâché de lancer une *radna akcija* pour l'entretien des chemins, de jeunes élus lui ont rétorqué qu'il existait des fonds européens pour ce type d'opération. De fait, le nettoyage des chemins a été financé par le biais d'un appel à projet et le travail (qui, aux yeux de Livio, est inabouti) n'a fait l'objet d'aucun suivi particulier.

On peut alors supposer que, contrairement à ce que suppose Livio, la persistance de ce type de pratiques n'est pas une simple affaire de génération mais d'accès ou non à d'autres alternatives. En marge des principales échelles de l'action publique, les îliens de Silba et Unije mobilisent un esprit communautaire sans doute mieux préservé dans la gestion de leur territoire, moins par choix que par nécessité. Il ne s'agit en rien de prôner un mode de vie qui serait différent, mais de faire preuve de pragmatisme : « C'est alternatif. Mais c'est la vie normale, il n'y a pas à en faire tout une histoire. Beaucoup de ces choses qu'on qualifie aujourd'hui d'alternatives sont ici des choses normales », déclarait Ulrich, un allemand qui vit à Silba de façon plus ou moins permanente depuis la pandémie de Covid-19, après y avoir été résident secondaire pendant de nombreuses années. De confession protestante, lui et sa compagne Klaudia ne donnent pas moins de leur temps pour entretenir les

chapelles de l'île, qui appartiennent à l'Église catholique. Souvent organisés de façon spontanée, ces travaux effectués en commun sont un véritable ciment de la communauté locale.



Photographie 73 : Une dizaine d'îliens sont réunis en plein cœur du village de Silba pour un repas festif suivant une radna akcija. Une poignée d'entre eux a installé une clôture autour du terrain de pétanque, d'autres sont des amis que l'on a conviés au festin : résidents permanents, intermittents et secondaires se retrouvent autour d'une soupe de poisson traditionnelle de la Dalmatie, cuisinée en plein air. Dans une ambiance festive, on se remémore des souvenirs d'enfance, on relate des histoires de marins mais l'on débat aussi des affaires de l'île, commentant les liaisons maritimes, les épaves de bateaux qui encombrant le port. Pris à parti ici et là au gré des conversations, Saša n'est jamais très loin et, lorsqu'il exprime sa vision des changements à mettre en œuvre, semble écouté de tous (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022).

IX.3. Les associations, gardiennes du lien social et espaces de compensation des vides de l'action publique

Interrogeant le « vivre ensemble » dans les îles du Ponant, Audrey Bégué, Louis Brigand et Marie Babinot ont souligné la densité du tissu associatif de ces territoires, qui abritent environ 500 associations, soit 3,1 pour 100 habitants (Bégué, Brigand et Babinot 2022, p. 72). « 33 associations ici. Allez trouver ça dans un petit village », déclarait -non sans fierté- Alexandre, retraité habitant Ouessant et membre de l'association de scrabble. De fait, avec 1,9 association pour 100 habitants en Bretagne, il apparaît que « le nombre d'associations pour 100 habitants est 1,5 fois plus important dans les îles que sur le continent » (*Ibid.*).

D'après Alexandre, le foisonnement associatif à Ouessant est directement lié à l'histoire de l'île, « une terre ancestrale où [...] les bateaux étaient peu souvent là » et où les femmes se serraient les coudes en l'absence de leurs époux marins. S'il n'y a plus de marins à Ouessant et que l'île est nettement plus accessible qu'autrefois, ses habitants n'en sont pas moins « fédérés par des tas de circonstances. En général, c'est des circonstances malheureuses, il suffit qu'il y ait un décès. Eh bien,

l'église elle est pleine », remarque Alexandre. De fait, la solidarité qui s'exprime notamment dans les « coups durs » a été identifiée comme un pilier de la vie associative des îles du Ponant (*Ibid.*, p. 79).

Espaces de convivialité (*Ibid.*, p. 78), ces associations jouent un rôle majeur dans la vie sociale et culturelle locale, à l'image du Ciné-club de l'île-aux-Moines, où l'on se retrouve dans un joyeux vacarme et dont l'atmosphère chaleureuse s'approche plus du film regardé en famille le dimanche soir que des salles froides et anonymes d'un cinéma classique. C'est grâce au soutien qu'ont apporté les îlois au festival Passeurs de Film, créé par des résidents secondaires issus du monde du cinéma et organisé chaque été à l'île-aux-Moines, que ces derniers ont obtenu la création du Ciné-Club, ainsi que l'expliquait Isabelle, retraitée et membre active de l'association. Comme dans les *radna akcija*, les associations fournissent parfois des espaces de dépassement des clivages entre populations permanentes et secondaires des îles, ces dernières faisant à leur tour bénéficier le territoire d'un réseau parfois non négligeable. Là encore, les communautés îliennes tirent profit de l'attractivité et de la visibilité de leur territoire, qui contribuent non seulement à l'animation estivale mais aussi à la création et au maintien d'associations précieuses durant les longs mois d'hiver.

Il arrive que d'anciennes associations perdent leur sens premier mais se maintiennent comme des espaces privilégiés de lien social. Impossible ici d'oublier Miro, le pêcheur de Silba qui m'a aidée à retrouver mon chemin et que j'ai recroisé devant le local d'une association de pêche, où l'on ne pêche plus mais où l'on joue aux cartes en buvant une bière, attablé sur la terrasse de ce lieu devenu un bar informel.



Photographie 74 : Si elle demeure un lieu important de la sociabilité locale, l'association de pêche de Silba n'organise plus les concours de pêche qui faisaient autrefois sa réputation, ce que déplorent les anciens. Le maintien de ce bar informel, qu'une partie des îliens regarde d'un mauvais œil, est permis par l'absence et le désintérêt des autorités continentales (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022).

Au-delà de leur importance pour la vie sociale locale, les structures associatives permettent parfois de prendre en main des problèmes qui ne peuvent être résolus par les autorités locales : « tu as bien plus de chance de faire un réel changement via les associations, puisque tu as plus de marge de manœuvre », déclarait Marina, membre de l'Association pour la Protection du Patrimoine Naturel et Culturel de l'île de Silba. L'association a par exemple récolté des fonds pour la rénovation de la *Toreta*, une tour figurant sur la liste nationale des biens patrimoniaux protégés.



Photographie 75 : Toretta et vue de la Toretta, aussi appelée « tour de l’amour », puisque celle-ci aurait été érigée en 1872 par Petar Marinić, un marin de Silba souhaitant permettre à sa dulcinée de guetter son retour (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).

Plus encore, les associations permettent parfois de pallier un service public absent sur les îles, comme c’est le cas de la Maison des Assistantes Maternelles d’Ouessant, financée par la mairie et essentielle au maintien de jeunes parents sur l’île. Gérée par des parents, l’association a rencontré des difficultés avec la Protection Maternelle et Infantile, située au niveau départemental, lors du congé maladie de l’assistante maternelle : « Là t’es dans une situation très concrète où effectivement, [...] on a des gens qui sont là pour faire respecter la loi et des règles pour faire de la protection infantile et donc [...] il y a rien qui doit déborder », raconte Christophe, l’un des membres de l’association. Face à ce genre de situation, les îliens sont obligés d’improviser, ce qui peut déplaire aux autorités continentales : « on n’est pas sur le continent, on ne peut pas demander à une assistante maternelle de la commune d’à côté de se déplacer », ajoute Christophe. C’est l’intervention de Denis Palluel, défendant le besoin des parents de faire garder leurs enfants par d’autres parents dans un espace sécurisé, qui a permis de débloquer la situation. « Dans la fonction concrète de maire on peut avoir à faire à ce genre de choses, [...] on sait très bien qu’on n’est pas dans les clous sur plein de choses » déclarait ce dernier. « Les assos viennent combler n’importe quel manque », résume Roxanne Berger, membre de l’association Les enfants de tempête de l’île d’Yeu.

Un autre cas emblématique est la gestion du cimetière de Silba, qui devrait être assurée par la municipalité de Zadar et qui est gérée par l’association *Sveti Marko*, qui existe depuis fort longtemps et contribue également à l’entretien des églises locales. « Silba est loin de la ville, nous ne sommes pas intéressants pour eux », déclarait à ce sujet Nikola, bénévole de l’association qui tâche de collecter des fonds pour l’entretien et l’extension du cimetière. Ce rôle de compensation de certaines lacunes du service public ne se limite pas aux associations îliennes, puisqu’il a aussi été observé dans les espaces

ruraux continentaux (Malet 2009, p. 100). Certaines initiatives, comme la création du Collège des Îles du Ponant impulsée par l'Association des Îles du Ponant (VIII.2.1), se pérennisent et jouent un rôle essentiel au maintien de la population sur le territoire.

Au-delà de ces efforts de compensation de certaines failles de l'action publique, les associations sont des espaces d'expérimentation d'autres modalités d'action collective, ainsi que le remarque Gaëlle, du collectif Vent Debout' d'Ouessant : « dans l'associatif, dans les collectifs, tu peux avoir des fonctionnements qui sont horizontaux, [alors que] telles que les institutions sont faites à l'heure actuelle, à moins de ne pas être dans les clous légalement, il y a très peu de marge de manœuvre pour être dans un fonctionnement horizontal au niveau de la municipalité ». Nataša, responsable de l'association *Silba Environnement Arts*, qui organise des activités extra-scolaires pour les enfants de l'île mais aussi différents ateliers et événements culturels, se sent plus utile via son action associative sur l'île que sur le continent. A Silba, si elle veut militer pour une meilleure gestion des déchets, elle peut directement emmener un groupe d'enfants ramasser les déchets sur une plage, une activité qui aurait moins d'impact à Split.

Le secteur associatif participe ainsi d'une production territoriale collective, en agissant comme une « colle sociale »³⁸⁸, ainsi que l'explique Marija, bénévole de l'association *Volim Beli* (« J'aime Beli ») qui propose une variété d'événements et de projets dans le village de Beli, situé au nord de l'île de Cres. « Les associations, c'est comme des petits clubs et on peut être plus orienté sur les projets que sur la vie de tous les jours. [...] vous pouvez avoir un impact sur la façon de penser des gens [...] sur une vision à long terme bien plus qu'au niveau politique. [...] les gens, lorsqu'ils rejoignent une association, ont une manière différente d'interagir les uns avec les autres, ils ont le même objectif », ajoute-t-elle. Dépitée face aux frustrations des voies traditionnelles de l'action publique, Frane, membre de l'association *Pramenka*, qui réunit les éleveurs-chasseurs tâchant tant bien que mal de contenir la prolifération des sangliers sur l'île de Cres, est plus radical : « la seule façon de changer le système c'est depuis l'extérieur, via les associations ou les coopératives »³⁸⁹. Sans appuyer ces propos, que l'on peut nuancer dans la mesure où une majorité de ces associations locales sont subventionnées par la municipalité, on peut affirmer qu'en dehors de leur rôle social, celles-ci ont un impact direct (en comblant les failles de l'action publique) ou indirect (en favorisant le dialogue et l'émergence de projets citoyens) sur la gestion d'enjeux territoriaux.

Impliquant aussi bien les résidents permanents qu'intermittents et secondaires, ce tissu associatif peut favoriser le dépassement de certains clivages mais aussi apparaître comme un espace de reproduction des tensions (Bégué, Brigand et Babinot 2022, p. 82). C'est par exemple le cas des deux associations environnementales d'Ouessant, qui résultent d'une scission entre îliens permanents

³⁸⁸ Entretien réalisé en mai 2022

³⁸⁹ Entretien réalisé en juin 2021

(en charge du Centre d'Etude du Milieu d'Ouessant) et ornithologues secondaires (créateurs de l'Association Naturaliste d'Ouessant).

Par ailleurs, le maintien du milieu associatif semble menacé par les tendances démographiques négatives, mais aussi par l'évolution des mentalités locales, qui ne sont pas imperméables à la tendance au repli et à l'individualisme. « Le plus dur dans les assos [...] c'est de trouver des bénévoles motivés, disponibles », explique Camille, qui s'est beaucoup impliquée dans l'association des Jeunes îlois, notamment saluée pour l'organisation de piques niques électroniques rassemblant plusieurs générations autour d'un repas et d'un DJ sur la Grande Plage de l'Île-aux-Moines. Même constat pour Isabelle, membre du Ciné-club, du Comité des Fêtes et de l'association de gymnastique de l'Île-aux-Moines : « c'est très difficile de trouver des gens, de plus en plus, à vouloir s'investir dans les associations [...] je ne crois pas que ce soit spécifique à l'Île-aux-Moines [...] les gens deviennent de plus en plus égoïstes », déplore-t-elle. Symbole de la vivacité du secteur associatif sur les îles du Ponant, « le rythme soutenu de création de nouvelles associations » révèle aussi en creux un « épuisement bénévole observé à l'échelle nationale » (*Ibid.*, p. 83).

IX.4. L'agence de Développement de l'Île de Cres : un acteur territorial innovant

A Cres, une initiative du Conseil de l'Europe a donné lieu à la création d'un acteur territorial original : l'Agence de Développement de l'Île (OTRA). En 2008, le territoire est sélectionné par le ministère de la Culture dans le cadre d'un Projet Pilote de Développement Local (PPDL), s'inscrivant dans un programme européen destiné à différents pays d'Europe du Sud-Est (Slovénie, Macédoine du Nord, Chypre, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Monténégro, Roumanie et Serbie). L'initiative, prônant un transfert de modèle européen dans la valorisation du patrimoine naturel et culturel local dans des territoires pilotes issus de pays récemment intégrés à l'Union-Européenne, a eu des résultats mitigés, puisque seuls les projets slovène, chypriote et croate sont considérés encore en cours ou aboutis³⁹⁰.

Les PPDL visaient, en regroupant des acteurs locaux autour de l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie et d'une charte de territoire, à promouvoir une « approche territoriale et localisée » ainsi qu'une certaine culture démocratique et de transparence de l'action publique locale (Otočna Razvojna Agencija 2015). En Croatie, l'île de Cres est sélectionnée en raison de la richesse de son patrimoine naturel et culturel, des tendances démographiques négatives à l'œuvre sur le territoire et de la nécessité d'équilibrer l'économie locale dominée par le tourisme. Le contexte est idéal pour la mise en œuvre de l'approche participative et intégrée promue par les Projets Pilotes de Développement Local.

³⁹⁰ Site web du Conseil de l'Europe, page des Projets Pilotes de Développement Local : <https://www.coe.int/en/web/culture-and-heritage/ldpp>

Ugo Toić, diplômé d'agronomie et originaire de l'île, est recruté par le ministère de la Culture pour mettre en œuvre le PPDL à l'échelle locale. D'abord employé comme consultant, ce dernier suggère rapidement la création d'une structure dédiée sur le territoire : « on a réalisé qu'on avait besoin d'une personne morale, qui peut embaucher des gens et recevoir de l'argent du Conseil de l'Europe et d'autres partenaires », explique-t-il. Il se remémore alors de *Plat In*, une sorte d'incubateur d'entreprises créé à Lošinj en 1997 et cofinancé par les municipalités de Cres et Mali-Lošinj. Si l'entreprise *Plat In* a été abandonnée après quelques années, ce modèle d'entreprise publique cofinancée par les deux municipalités semble adapté au PPDL et est ainsi réutilisé en 2010 pour créer l'Agence de Développement de l'Île (OTRA) de Cres. Gérée par Ugo Toić, la structure emploie d'occasionnels chargés d'étude via le Conseil de l'Europe et se consacre, dans un premier temps, à la réalisation d'études portant respectivement sur le paysage et le patrimoine culturel local puis à l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie de territoire. La population locale ainsi qu'une variété d'acteurs publics, privés et associatifs de l'île sont alors conviés à des ateliers participatifs qui suscitent un certain enthousiasme.



Photographie 76 : l'Agence de Développement de l'île, en partenariat avec la municipalité de Cres, le Conseil de l'Europe et le ministère de la Culture, a organisé des ateliers participatifs de 2010 à 2013 dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie territoriale (Walter Salković).

En 2015, une charte de territoire est signée par les principaux acteurs locaux, comme l'entreprise *Cresanka*, l'office du tourisme, les entreprises publiques de gestion de l'eau et des déchets, la coopérative agricole et les municipalités de Cres et Mali-Lošinj. Celle-ci engage les différents signataires autour d'une vision commune de l'île qui, à horizon 2035, est envisagée comme « un lieu de vie privilégié pour toutes les générations [où] l'autosuffisance de l'île a été obtenue grâce à l'utilisation des ressources locales, à la production alimentaire et énergétique, à l'amélioration

constante des infrastructures et à la préservation de la stabilité écologique et de l'authenticité de l'île » (*Ibid.*). La charte prévoit également la relance des activités traditionnelles et la création de nouvelles activités comme moyen de maintenir et, à terme, d'accroître la population locale (*Ibid.*). Le tableau suivant compile les objectifs globaux annoncés dans le document, qui ont par la suite été spécifiés dans la stratégie territoriale de 2016 – 2025 produite par l'Agence de Développement de l'île.

1. Affirmer et valoriser l'identité de l'île en améliorant la gestion du patrimoine culturel et naturel en tant que ressource locale durable et bien commun de l'ensemble de la communauté insulaire.
2. Parvenir au développement social, économique et spatial de l'île dans le respect de ses spécificités, en diversifiant l'économie basée sur les ressources locales.
3. Mettre en œuvre des projets d'investissement innovants, coordonnés et cohérents, adaptés aux ressources locales et intégrés dans les politiques publiques, initiatives entrepreneuriales et les activités communautaires.
4. Créer les conditions pour l'établissement de tendances démographiques positives sur l'île.
5. Etablir une gestion conjointe et une répartition des responsabilités pour le développement de l'île.
6. Institutionnaliser, au niveau de l'Etat, la nouvelle approche de développement local appliquée dans le cadre du PPDL et labelliser l'île en déclarant un statut particulier du territoire [associé à l'approche PPDL].

Tableau 11 : Objectifs généraux énoncés dans la Charte de Territoire réalisée dans cadre du Projet Pilote de Développement Local de l'île de Cres et publiée en 2015 (*Ibid.*).

Ces objectifs reflètent une vision systémique du territoire et des enjeux qui le caractérisent ainsi qu'une volonté d'articuler préservation et valorisation des richesses locales avec l'amélioration de la qualité de vie des îliens. Parallèlement, on y retrouve les objectifs des PPDL en matière d'action publique, qui visent à la fois à créer une synergie entre acteurs locaux (objectif 5) et un élargissement de l'approche à d'autres territoires, passant éventuellement par un processus de labellisation, à l'image des Parcs Naturels Régionaux français (objectif 6). Cependant, cette étape institutionnelle n'a jamais été franchie. La principale limite des documents produits par l'Agence de Développement de l'île dans le cadre du PPDL est leur absence de portée légale. Il s'agit ainsi, pour les acteurs impliqués, d'un engagement symbolique. Par ailleurs, les différents ministères concernés par la charte de territoire n'ont jamais ratifié le document. D'autre part, en dépit de son élaboration participative et de sa cohérence avec les enjeux territoriaux, la stratégie d'OTRA ne peut se substituer aux stratégies municipales exigées par la loi croate, pour lesquelles la ville de Cres fait souvent appel à un cabinet extérieur au territoire.

Malgré ces limites, les premières années de l'agence ont permis d'impulser une réflexion commune entre différents acteurs territoriaux et d'initier une pratique de consultation de la population locale en vue de futurs projets territoriaux. La structure est alors portée par Ugo Toić et Tanja Kremenić, jeune îlienne fraîchement diplômée de géographie, qui travaille bénévolement

pendant plusieurs mois avant d'obtenir un salaire du Conseil de l'Europe puis de la municipalité. Tous deux tâchent d'animer le PDDL tout en captant de nouveaux financements européens à même de subventionner des projets cohérents avec la stratégie territoriale: réhabilitation des murs en pierre sèche, labellisation de l'huile d'olive de Cres et itinéraire de découverte du patrimoine oléicole, candidature INTERREG pour créer un chemin de randonnée à l'échelle de l'archipel Cres-Lošinj... C'est dans ce contexte de transition, alors que les deux employés de l'agence sont installés dans un petit bureau de la mairie, qu'Ugo Toić m'accorde un premier stage et me fait travailler sur une variété de sujets, dont la problématique du sanglier évoquée en introduction de ce travail.



Figure 20 : Page d'accueil du site officiel du chemin de randonnée sillonnant l'archipel de Cres-Lošinj en onze étapes et créé dans le cadre du projet européen VALUE. Ce projet s'inscrit dans une volonté de créer une offre de tourisme environnemental et culturel sur le territoire, plus durable que le tourisme de masse qui se développe sur les îles dalmates telles que Hvar et Brač. L'itinéraire a été nommé Via Apsyrtides, faisant écho à l'ancien nom de l'archipel (site officiel du projet Via Apsyrtides).

Si les PDDL n'ont jamais été véritablement évalués, le projet de Cres est aujourd'hui considéré comme terminé. Désormais autonome vis-à-vis du Conseil de l'Europe et du ministère de la Culture, l'Agence de Développement de l'Île s'est affirmée comme un acteur majeur du territoire, à même de mobiliser les acteurs locaux autour d'une diversité de projets. Située dans la ville de Cres et notamment active à l'échelle de l'île, l'agence est financée par la municipalité de Cres ainsi que par la région Primorje Gorski Kotar (à hauteur de 40%), tandis que la municipalité de Mali-Lošinj, si elle reste officiellement co-proprétaire de la structure, ne contribue pas à son budget. Ce dernier s'élève à 50 000 euros par an et est majoritairement dédié au salaire des employés de l'agence, dont le nombre varie en fonction des projets (et donc des financements) européens obtenus par la structure: « la municipalité sécurise un budget minimum pour que l'agence survive. Ensuite, selon les fonds que l'on

obtient de différents projets on peut embaucher plus ou moins de personnes. Une partie de l'équipe est fixe et le reste est embauché sur projet », précise Ugo Toić.

Explicitant le rôle de l'Agence de Développement de l'Île, celui-ci déclarait « notre vision est d'être [...] la principale organisation institutionnelle de l'île, qui développe des activités globales de développement dans tous les secteurs : patrimoine culturel, transition énergétique, démographie... ». L'action de la structure se base sur une vision à long terme du territoire, ce qui la différencie du rôle de la municipalité, ainsi que l'explique une ancienne employée de l'agence: « parce qu'OTRA est en fait le seul acteur à mener de tels projets, portant sur le patrimoine ou la transition énergétique », tandis qu'au sein de la municipalité « ils agissent plus à court terme [...], parce qu'ils ont besoin de régler les sujets brûlants du moment, [...] ils ne peuvent pas s'occuper de cette vision à long terme »³⁹¹.

Reconnue à différents échelons d'action publique, l'agence OTRA est aussi un acteur de lobbying en faveur de l'amélioration des politiques insulaires, capable d'obtenir des réunions informelles auprès des instances régionales ainsi que de différents ministères. Celle-ci a par exemple participé, aux côtés de l'association *Pokret Otoka*, à la création d'un dialogue avec une variété d'acteurs publics sur la question de la transition énergétique dans les îles. L'agence OTRA dispose en outre de bonnes relations avec le Directeurat sur les Îles, ce qui facilite les échanges sur une variété de thématiques.

Contrairement aux agences de niveau régional, très développées en Croatie, le modèle local de l'Agence de Développement de l'Île, unique sur le territoire croate, s'appuie sur une vision holistique du territoire et non sur une approche sectorielle : « on ne peut pas travailler comme ça au niveau local parce que [...] la société a besoin d'un développement global. Donc on ne peut pas développer des secteurs séparément car tous les secteurs sont interreliés [...]. Et c'est comme ça qu'on travaille habituellement, on mène en parallèle des projets sur le tourisme durable, la transition écologique et le patrimoine culturel. Et tout cela se mélange car il n'y a pas de tourisme durable sans patrimoine culturel, il n'y a pas de tourisme durable sans développement agricole car il faut fournir de l'alimentation en circuit court au secteur touristique, il faut une transition écologique et énergétique car le tourisme doit être vert. Tout cela est donc interconnecté et quelqu'un devrait superviser ces choses au même endroit », ce qui est le rôle de l'Agence de Développement de l'Île, explique Ugo Toić.

La structure mène entièrement certains projets, mais peut aussi simplement attirer des projets pour d'autres acteurs du territoire, comme l'office du tourisme, la municipalité ou la compagnie locale de gestion de l'eau et des déchets, auxquels elle offre un soutien technique plus ou moins important. Ces projets peuvent être relativement courts et orientés sur la sensibilisation de la population locale,

³⁹¹ Entretien réalisé en mai 2022

comme l'organisation de plusieurs présentations sur l'installation de panneaux solaires, ou s'inscrire sur plusieurs années, comme la création et l'animation de la coopérative énergétique *Apsyrtides*.



Photographie 77 : Îliens de Cres venus assister à une présentation organisée par l'agence OTRA et portant sur la gestion fiscale des petites entreprises agricoles, multiples sur le territoire. Les thématiques des conférences et ateliers organisés par l'agence sont très diverses, allant des enjeux de la préservation du lac Vrana aux scénarios potentiels d'évolution du village de Lubenice, en passant par la mobilité durable (page facebook d'OTRA, 21 avril 2022).



Photographie 78 : l'Agence OTRA est un acteur majeur de l'organisation de Creski Kaić, un évènement créé en 2019 célébrant, pendant sept jours, le patrimoine maritime de l'île. Depuis ce projet, fruit d'un partenariat entre le club nautique local, la municipalité et l'Agence de Développement de l'île, l'évènement se tient chaque année au printemps (page Facebook d'OTRA, 31 mai 2023).

Selon Ugo Toić, l'Agence de Développement de l'île constitue « une sorte de hub développant tous les aspects de la vie sur l'île ». Focalisée sur des projets et une vision à long terme, la structure complète une action municipale limitée par des contraintes financières et techniques : « On travaille sur des choses qu'ils n'ont pas la capacité de prendre en charge ». Dépendante des subventions européennes, l'agence adapte aussi ses activités aux programmes européens. Ainsi, si les premières

années d'OTRA ont vu fleurir différents projets axés sur le patrimoine culturel, l'agence est aujourd'hui le principal opérateur de la transition énergétique sur le territoire.

Au-delà des différents projets initiés sur le territoire, l'Agence de Développement de l'Île a favorisé une meilleure coopération entre les municipalités de Cres et Mali-Lošinj, ainsi que l'explique Eliana Zec Solina, manager générale du FLAG (Groupe d'Action Locale pour la pêche) *Vela Vrata*, dont le bureau est situé à Cres : « un grand merci à Ugo Toić, parce qu'il a commencé l'histoire de la collaboration entre Cres et Lošinj sur de grands projets »³⁹². D'après Eliana, le rôle des acteurs tels qu'OTRA et le FLAG est d'impulser une approche ascendante de l'action publique à l'échelle locale « nous sommes-là pour animer les gens, pour les impliquer ».

Malgré tout, si les ateliers de lancement du Projet Pilote de Développement Local ont suscité une participation assez large de la population locale, la stratégie à long terme de l'agence OTRA, qui ne se traduit pas par des résultats concrets immédiats, est source d'incompréhensions, voire de frustrations chez les îliens. Certains d'entre eux considèrent que l'agence « ne fait rien, ce n'est qu'une stratégie après l'autre et ça n'apporte rien », déplore une ancienne employée d'OTRA. Cette vision reflète les représentations négatives du secteur public, assez répandues en Croatie et qui se traduisent par le terme « *uhljeb* », qualifiant « une personne qui obtient un poste et passe la journée les bras croisés », ajoute-t-elle. Malgré cette représentation répandue, qui illustre les frustrations des Croates face à l'appareil bureaucratique, l'Agence de Développement de l'Île est de plus en plus reconnue sur le territoire : « ils ont remarqué qu'[Ugo Toić] employait plus de personnes, qu'il y a plus de projets ». Des projets comme l'itinéraire de randonnée *Via Apsyritides*, l'évènement *Creski Kaić* ou la coopérative énergétique ont participé à donner du crédit à la structure, qui dispose par ailleurs d'une excellente coopération avec les acteurs majeurs du territoire.

Pour Ugo Toić, « les enjeux sont sociaux et non technologiques », le travail de l'agence est donc avant tout « social et psychologique [...] parce que nous sommes une petite communauté ». Ce dernier envisage de recruter une personne exclusivement chargée de la communication de l'agence, afin d'améliorer l'implication des acteurs et de la population locale dans les différentes initiatives qu'elle porte. La pérennité de la structure créée lors du Projet Pilote de Développement Local, qui dispose désormais de son propre bureau et emploie trois personnes (auxquelles s'ajouteront, au premier semestre 2024, deux nouveaux recrutements sur projet), n'est pas sans lien avec son propre investissement : « je n'ai pas fait ça pour le salaire », déclare-t-il.

³⁹² Entretien réalisé en mai 2022

IX.5. L'innovation sociale, un concept clé du renouvellement de l'action publique territoriale ?

Qu'il s'agisse de développer une coopération semi-formelle entre acteurs de poids à Silba, de prendre en charge la garde des enfants de 0 à 3 ans via une association à Ouessant ou de promouvoir de nouvelles modalités d'action publique à travers une structure territoriale innovante à Cres, les îliens développent un éventail de stratégies d'adaptation à un contexte institutionnel contraignant. Celles-ci vont de la compensation des vides de l'action publique, à l'image des associations qui gèrent le cimetière de Silba ou la petite enfance à Ouessant, à l'innovation, comme dans le cas de l'Agence de Développement de l'Île de Cres, devenue un véritable soutien de la municipalité, capable d'attirer des fonds et des projets sur le territoire et reconnue à différentes échelles d'action publique. Qu'elles se fassent discrètes ou soient fortement médiatisées, qu'elles soient ou non « dans les clous », ces stratégies ont en commun de reposer sur l'investissement, souvent partiellement ou totalement bénévole, d'îliens soucieux de leur territoire.

Cet investissement est le reflet d'un vif attachement, à l'image d'Agnès, résidente secondaire de l'Île-aux-Moines qui a mis à profit ses compétences de traductrice au moment d'accueillir des réfugiés ukrainiens sur l'île : « c'est quand même mon pays l'Île-aux-Moines », déclarait-elle. « J'aime donner à la communauté parce que la communauté me le rend », affirmait Borna, loueur de bateaux originaire de Cres, qui sponsorise différents événements locaux et a également monté un petit festival de rock en hommage à un îlien décédé. Pour Denis Palluel, ces dynamiques sociales sont liées au fait que les îles, comme d'autres territoires, sont restées en marge des processus de métropolisation : « Le point commun c'est que dans ces petites communes, qu'elles soient en montagne ou sur une île, il reste un fort esprit encore un peu communautaire. [...] on a résisté, peut-être malgré nous d'ailleurs, à la métropolisation ».

Il ne s'agit pas pour autant d'idéaliser les communautés îliennes qui, on l'a vu, ne sont pas épargnées par les tensions (IV.5.2), mais de souligner l'attachement au territoire comme facteur clé du maintien voire de l'amélioration des conditions de vie des îliens. Parfois viscéral, cet attachement peut se traduire par une véritable identification à ces territoires délimités et à leurs paysages souvent pittoresques : « ça me ressemble vachement, c'est-à-dire quelque chose de droit, de fort mais à la fois avec plein de failles [...] l'île, c'est une métaphore de [...] qui je suis en fait », déclarait Gaëlle, habitante intermittente d'Ouessant dont le père est originaire de l'île. Ces propos font directement écho à ceux de Léa, elle aussi Ouessantine : « j'ai l'impression d'être comme le paysage [...]. Sur la côte nord, par exemple, t'as tous ces grands rochers qui s'élèvent et qui sont martyrisés par la mer, au gré des tempêtes et je me vois un peu comme eux... Je suis là, je ne sais pas trop pourquoi mais... je résiste et je suis heureuse ».

Quelles que soient les formes que revêt cet attachement au territoire, il constitue une clé essentielle du fonctionnement des communautés îliennes : « on a tous la même passion, je pense, pour Ouessant », ajoutait Léa. Et cette passion concerne toutes les catégories d'habitants. A Silba, un ancien kinésithérapeute, longtemps résident secondaire de l'île, a fait don de l'ensemble de ses

équipements à la communauté îlienne, qui dispose désormais d'une salle de sport accessible gratuitement.



Photographie 79 : La salle de sport de Silba est située dans le bâtiment de la coopérative, en lieu et place d'une ancienne salle de théâtre. Lorsque j'ai partagé cette photo avec Mirko, un ami de Cres, ce dernier a observé que l'île de Cres, bien que sensiblement plus peuplée, ne dispose pas de tels équipements (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).

Abordée dans le quatrième chapitre de cette thèse (IV.5), la question du renforcement de la cohésion sociale constitue bien un enjeu majeur pour les îles étudiées, car le dépassement des clivages entre différentes catégories de résidents ne peut qu'être bénéfique au territoire. Qu'il s'agisse de touristes, de résidents secondaires ou intermittents, les personnes d'origine extérieure aux îles apportent de nouvelles perspectives : « les gens qui viennent et qui restent [...] accordent de la valeur à l'île, peut-être encore plus que nous », remarquait Ana, revenue s'installer à Unije après avoir vécu à Los Angeles une majeure partie de sa vie. Malgré son agacement vis-à-vis de certaines pratiques touristiques, Léa, originaire d'Ouessant, notait également que « les touristes ont beaucoup de choses à apporter [...] ils voient des choses que nous on ne voit pas ».

Au cœur des initiatives évoquées dans ce chapitre, l'implication des îliens dans la gestion d'enjeux territoriaux apparaît ainsi comme un enjeu majeur. « Nous avons beaucoup de gens actifs, mais sur les îles, la plupart des gens dépendent du tourisme. Vous n'avez pas d'horaires de travail et tout est axé sur le touriste. Ainsi, même lorsque les gens sont impliqués dans la communauté, tout s'arrête à partir de Pâques et après la saison, les gens se remettent de tout l'épuisement et [...] en janvier, février ils sont déjà stressés par la prochaine saison. [...] Mais il y a beaucoup de gens très

compétents, intéressants, réactifs et fiables, [...] qui ne sont tout simplement pas impliqués », commentait Eliana, responsable du FLAG *Vela Vreta*. Optimiser l'implication des îliens, quel que soit leur statut sur le territoire, constitue un enjeu fondamental de la mise en œuvre d'une action publique territoriale efficace et cohérente avec les enjeux locaux.

Ce « potentiel » qui existe au sein des communautés îliennes pourrait être qualifié de capital social, notion recouvrant « des éléments de l'organisation sociale comme les réseaux, les normes de comportement et la confiance qui facilitent la coordination et la coopération en vue de bénéfices mutuels » (Putnam et Rey 2008, p. 3). Toutefois, une des principales limites de ce concept réside dans ses liens au développement économique perçu comme une fin et non comme un moyen : pour Valérie Angeons et Jean-Marc Callois, « l'intérêt de la notion de capital social [est d'] expliquer certaines disparités de développement. Les relations sociales permettent en effet de remédier à certains échecs du marché, même si elles peuvent en créer d'autres. La relation entre caractéristiques sociologiques et économiques est donc complexe et encore loin d'être totalement bien comprise » (Angeon et Callois 2006, p. 70). S'il est intéressant d'appréhender les dimensions sociales des dynamiques économiques locales, j'ai tâché, tout au long de ce travail, d'appréhender un certain nombre d'enjeux territoriaux au prisme des conditions de vie et non du seul développement économique des territoires, qui constitue à mon sens non pas une fin mais un moyen contribuant à la qualité de vie des populations locales.

En ce sens, la notion d'innovation sociale me paraît plus riche et mieux adaptée pour qualifier les modalités formelles et informelles par lesquelles les îliens s'organisent pour faire face à différentes problématiques locales. Perçue comme un « changement adapté et adaptatif, visant à améliorer le bonheur humain à plusieurs niveaux de la société : la famille, les groupes et réseaux sociaux, les communautés territoriales, sociales, culturelles » (Hillier, Moulaert et Nussbaumer 2004, p. 137), l'innovation sociale a pour objectif premier de répondre « à des lacunes dans des institutions sociopolitiques et à la non-satisfaction de besoins humains » (*Ibid.*, p. 135). A l'échelle d'un territoire, l'innovation sociale est favorisée par les relations de proximité, et implique l'idée selon laquelle la communauté est à même de prendre en compte la « dimension territoriale » des besoins humains (*Ibid.*, p. 139-140). L'innovation sociale qualifie alors des modalités de gestion territoriale qui s'écartent des normes dominantes. Ainsi, si les *radna akicja* à Silba et Unije ou le rôle de la coopérative de Silba n'ont rien de nouveau, ces modes organisationnels relèvent bien de l'innovation sociale, qui peut traduire « un retour à des arrangements institutionnels ou à des modes organisationnels tirés du passé, [qui] peut être innovateur dans le sens social » (*Ibid.*, p. 137). L'enjeu est alors de soutenir ces initiatives et d'en favoriser la reproduction. De fait, « l'innovation sociale participe du renouvellement des formes de l'action publique afin de compléter, voire se substituer, à un État de moins en moins producteur direct de services » (Richez-Battesti, Petrella et Vallade 2012, p. 17). Il ne s'agit pas pour autant de promouvoir le retrait de l'État des services essentiels à la population, mais de percevoir l'innovation sociale comme un « outil de modernisation des politiques publiques » (*Ibid.*). « Le défi est donc d'articuler l'innovation sociale ascendante et participative aux politiques publiques menées aux

différents échelons de pouvoir afin que cette innovation sociale soit reconnue, diffusée et consolidée et donc qu'elle "s'institutionnalise" » (*Ibid.*, p. 23).

Conclusion du chapitre IX

Il est impossible de recenser l'ensemble des stratégies et modes organisationnels mis en place par les îliens pour compenser les failles d'un système d'action publique parfois mal adapté aux réalités locales, sinon absent. Malgré tout, les exemples développés tout au long de ce chapitre témoignent de la capacité des communautés îliennes à mettre en oeuvre des solutions originales pour prendre en charge des problématiques territoriales. Ces initiatives illustrent « le potentiel d'innovation sociale des marges », induisant que « la mise à l'écart de la norme permet d'explorer de nouvelles formes de gouvernance, de mieux prendre en compte les acteurs minoritaires et leur capacité collective d'invention » (Depraz 2017a, p. 37). Parfois « discrètes », ces innovations, qui « reposent pour beaucoup sur le bénévolat ou l'initiative associative », répondent à « une action publique qui ne saurait tout embrasser et un secteur privé peu intéressé par ces territoires » (*Ibid.*, p. 37-38).

Toutefois, les initiatives présentées, souvent fragiles car dépendantes de la volonté d'une poignée d'acteurs ainsi que d'un minimum de subventions publiques, relève avant tout d'une démarche de compensation. Le cas de l'Agence de Développement de l'Île de Cres, forme d'innovation la plus aboutie présentée dans ce chapitre, témoigne de la nécessaire articulation des logiques descendantes (soutien initial du ministère de la Culture et du Conseil de l'Europe) et ascendantes (investissement des employés de la structure pour la pérenniser à l'échelle locale) comme condition nécessaire de l'institutionnalisation de nouveaux modes d'action publique territoriale.

Dans cette quête de modalités de gestion d'enjeux territoriaux plus adaptées aux réalités locales, « les gens sont le facteur clé », ainsi que le soulignait Ugo Toić. « Même dans la plus petite des îles, tu trouveras toujours des gens qui sont assez bons, assez intelligents, assez sages pour analyser l'île et ce qu'il faudrait y faire », déclarait Nenad Starc. Cette observation n'est pas indépendante de la préservation d'un certain esprit communautaire dans les îles, qui est peut-être le fait de leur isolement passé et de l'insularisation dont elles font encore l'objet, ayant façonné des « gens ingénieux » que Vladimir Skračić qualifie d'« *homo insularis* » (Skračić 2020, p. 13).

Sans alimenter les discours sur la spécificité des territoires insulaires, on peut plus largement supposer que les espaces demeurés en marge des processus d'urbanisation et de métropolisation ont également été, dans une certaine mesure, préservés des conséquences sociales de « l'économisme dominant », impliquant une « axiomatique de l'intérêt, qui exclut explicitement le recours à la bienveillance des autres, s'oppose radicalement aux pratiques de générosité, aux échanges de dons et de contre-dons qui caractérisent la plupart des sociétés » (Rist 2022a, p. 48).

« On forme une pâte et on est plein de petits grains de farine tous ensemble », déclarait Isabelle, retraitée qui, contre l'avis de ses amis continentaux, a fait de sa résidence secondaire sur l'Île-aux-Moines son lieu de vie principal suite au décès de son mari, car « en fin de compte, on est moins seul ici ». A une échelle plus vaste, l'élaboration de politiques publiques à même de répondre à des enjeux territorialisés ne saurait se passer de cet ingrédient indispensable que représente cette pâte sociale.

Conclusion de la Partie 3

Cette troisième partie m'a amenée à porter un questionnement dépassant les cinq îles au cœur de cette recherche, afin de dévoiler les processus de recentralisation et d'homogénéisation de l'action publique qui, en France comme en Croatie, sont sous-jacents à l'insularisation (toujours relative) de ces territoires. Toutefois, on observe que la singularité géographique de ces territoires leur confère un potentiel atout pour faire face à ces dynamiques indissociables d'une pensée économique néolibérale dont le maître mot est la rationalisation.

Reconnues dans la constitution, les îles croates disposent de certaines dérogations visant à égaliser les conditions de vie sur l'île et le continent. En ce qui concerne les perspectives d'amélioration de ces conditions de vie, les ambitions de la politique insulaire croate semblent se heurter aux défaillances systémiques qui continuent de freiner la mise en œuvre des politiques publiques nationales. Face à cela, les îles disposent d'une représentation par le biais de *Pokret Otoka* et d'*Otočni Sabor*, des acteurs associatifs qui tâchent de défendre les droits des îliens tout en se positionnant comme partenaires des acteurs publics en charge de l'élaboration des politiques insulaires. Cependant, l'action de ces acteurs demeure limitée par leur faible impact politique, tandis que les municipalités insulaires peinent à se structurer en réseau du fait de l'importante fragmentation administrative des îles croates.

A l'inverse, le réseau formé par les communes insulaires du Ponant, à la fois moins nombreuses et moins dispersées, constitue un véritable espace de négociation d'un droit à la différenciation territoriale. Reconnue à différentes échelles d'action publique, l'Association des Îles du Ponant a obtenu d'importantes mesures dérogatoires pour les îles éponymes tout en contribuant à la mise en œuvre de nombreux projets sur ces territoires, se positionnant ainsi comme une forme d'intercommunalité insulaire. L'article 3 de la loi 3DS adoptée en 2021, qui définit le statut des îles métropolitaines et offre une base à la revendication d'un droit à la différenciation sur une variété de sujets, constitue l'un des récents accomplissements du réseau, bien que son impact reste à mesurer.

A la fois reconnue à différentes échelles d'action publique, actrice du lobbying en faveur de l'amélioration des politiques insulaires et capable d'attirer financements et projets sur le territoire, l'Agence de Développement de l'Île de Cres semble jouer un rôle proche de celui de l'Association des Îles du Ponant, bien que les bénéficiaires de son action se concentrent avant tout sur l'archipel Cres-Lošinj.

Insularisées, les îles n'en sont pas moins à même de contribuer au renouvellement des modalités d'action publique en devenant des territoires pionniers de la différenciation territoriale dans des contextes étatiques centralisés. Si elles sont moins visibles, les stratégies locales mises en œuvre par les îliens pour répondre à l'inadéquation, sinon aux vides de l'action publique témoignent de la capacité d'innovation sociale de ces territoires, directement liée à l'attachement des îliens à leur territoire ainsi qu'au sentiment communautaire qui, tant bien que mal, semble persister sur les îles.

Conclusion générale

Cette thèse est l'aboutissement d'un cheminement entamé lors de mes premiers séjours à l'île de Cres, et notamment durant mes stages à l'Agence de Développement de l'Île, où mes recherches sur la gestion des espèces invasives ou encore la valorisation du patrimoine culturel et naturel local ont pavé la voie de cette réflexion sur les enjeux de l'action publique dans cinq territoires insulaires. Parallèlement, mon expérience de vie sur cette île a façonné une approche sensible, dans laquelle l'affect n'apparaît pas comme un biais mais bien comme un moteur, à la fois du travail de recherche en lui-même et de la démarche méthodologique que j'ai tâché de mettre en place.

Appréhender les enjeux territoriaux selon un prisme sensible et intersubjectif

De fait, tout au long de cette thèse, je me suis efforcée de (re)construire un discours intersubjectif visant à contextualiser les questionnements de ma recherche, à les ancrer dans un vécu collectif et territorial afin de traiter les enjeux du logement, de la transition énergétique et plus largement de l'action publique « au ras de l'herbe » (Faure 2020, p. 33), c'est-à-dire au plus près des réalités territoriales, sociales et historiques des îles d'Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije. En privilégiant les voix de ceux qui vivent sur ces territoires, j'ai tâché d'appréhender les manifestations concrètes des politiques publiques menées à de multiples échelles dans le quotidien des îliens. A rebours d'un positionnement qui se voudrait neutre et omniscient, je revendique ces « subjectivités multiples » (Harding 1992a, p. 455) qui ont contribué à enrichir ma propre perspective, nécessairement partielle, mais cohérente avec ma volonté de me faire l'écho des îliennes et des îliens que j'ai rencontrés, trop souvent écartés des récits scientifiques à leur sujet.

Résolument située d'un point vue méthodologique et géographique, cette approche sensible ne borne pas pour autant toute tentative de réflexion plus générale. Les réalités territoriales que j'ai approchées tout au long de ce travail tiennent moins à l'insularité qu'à l'insularisation, qui ne découle pas seulement de facteurs géophysiques tels que la taille et la distance au continent mais aussi du statut administratif et de l'accessibilité des îles étudiées, déterminant leur intégration nécessairement relative à un système territorial plus vaste. Plus largement, les rapports entre ces îles et leur continent de rattachement, qui ont évolué au gré de vastes mutations politiques et socio-économiques, ne témoignent pas d'un isolement ou d'une position marginale intrinsèque mais de processus qui ont pu contribuer, comme dans le cas de nombreux espaces ruraux, à une marginalisation économique suivie d'un déclin démographique de ces territoires.

La spécialisation touristique, le renouvellement des modes d'habiter caractérisé par un mélange complexe entre populations permanentes, intermittentes et secondaires et l'exacerbation de certains enjeux tels que l'accès au logement, la transition énergétique mais aussi la création d'emplois, la gestion de l'eau et des déchets ou le maintien des services publics sont autant de réalités communes de ces cinq îles proches. Pour autant, celles-ci font état de situations contrastées, caractérisées par des tendances démographiques allant de la dépopulation à une stabilisation qui fonde les espoirs d'un renouveau. C'est à la fois sur la base de ces différences locales et des discours communs recueillis sur

les îles de Cres, Silba, Unije, Ouessant et l'Île-aux-Moines que je vais apporter des éléments de réponse aux hypothèses fondatrices de ma recherche.

Des résultats à l'épreuve des hypothèses

La première questionnait **le potentiel des territoires insulaires pour faire face aux défis contemporains de l'action publique territoriale**. Si, à l'issue d'une comparaison entre cinq îles proches dépendantes d'un Etat continental, je ne peux prétendre à une généralisation à l'ensemble des territoires insulaires, cette hypothèse fait écho aux discours publics sur la capacité des îles à constituer des territoires « pilotes » pour faire face aux défis contemporains tels que la transition énergétique, que l'on retrouve tant à l'échelle européenne (avec les *smart islands*) que dans le discours des acteurs îliens :

« Ce qu'il faut que l'on réussisse à faire avancer c'est qu'il y a sur les territoires des îles des modalités particulières d'être citoyen français. [...] ça veut dire concrètement que les limites que l'on a, elles peuvent être des atouts. Et quand [...] on dit un peu facilement que les îles peuvent être des territoires d'expérimentation, je pense qu'elles peuvent l'être, sur un certain nombre de sujets », déclarait Philippe le Bérigot, maire de l'Île-aux-Moines.

L'exacerbation d'enjeux territoriaux sur les îles, doublée de la petite taille de ces territoires, où il est « plus facile de montrer l'exemple », selon Jimmy Pahun, député du Morbihan, serait propice à la recherche de solutions innovantes.

Face à ces discours, la réalité des contraintes rencontrées par les acteurs îliens pour favoriser l'accès au logement ou la transition énergétique sur leur territoire appelle à la nuance. A Unije comme à Ouessant, la perception des îles comme territoires pilotes a favorisé le lancement de vastes projets d'autonomie énergétique, portés par l'Agence Régionale d'Énergie dans le cas d'Unije et par un acteur privé soutenu par la municipalité et la Région à Ouessant. Pour autant, ces projets n'ont pas, à ce jour, totalement abouti : les îliens d'Unije demeurent rattachés au réseau électrique continental par un câble vieillissant impliquant de fréquentes coupures de courant, tandis que l'essentiel de l'énergie produite à Ouessant provient d'une centrale à fuel, en dépit des efforts pour déployer le recours aux énergies solaire, hydrolienne et éolienne. A Unije, cet échec est lié au désengagement de la compagnie nationale d'électricité, pour qui ce territoire ne constitue pas une priorité. A Ouessant, la protection nationale des paysages du territoire réduit considérablement les potentiels espaces d'implantation d'une éolienne, décision qui revient en dernier lieu au ministère de la Transition Ecologique, lequel a tranché en faveur de la préservation des paysages de l'île.

D'autre part, si la crise du logement est exacerbée sur ces territoires contraints par l'indivision, la faible disponibilité du foncier et la spéculation immobilière, en France comme en Croatie, les outils nationaux de la politique du logement semblent peu adaptés aux réalités territoriales des îles. Ainsi, lorsqu'ils mettent au point un projet de dissociation foncière, qu'ils financent des études sur le Bail Réel Solidaire ou qu'ils créent des logements pour actifs, les acteurs îliens s'efforcent de s'adapter

voire de contourner un contexte institutionnel peu favorable à la mise en œuvre de solutions efficaces.

Parallèlement, l'analyse des discours et des mobilisations des îliens relatifs aux enjeux du logement et de la transition énergétique traduit bien souvent une demande d'inclusion citoyenne croissante dans les décisions publiques. Mais ces discours se font aussi l'écho de tensions au sein de sociétés locales en proie à des évolutions socio-économiques. A Ouessant, le projet éolien a attisé certaines tensions entre différentes catégories d'habitants et les discours recueillis exacerbent parfois les différences de revenus, de modes de vie et de rapports à l'environnement insulaire. A Cres comme à l'Île-aux-Moines et dans bien d'autres îles, la question de l'accès au logement divise et interroge l'impact des résidences secondaires et des logements destinés à la location touristique de courte durée sur ces territoires.

Pour répondre à ces enjeux, les initiatives participatives, telles que la création d'une coopérative énergétique à Cres, sont doublement fertiles, en ce qu'elles peuvent à la fois créer des espaces de réflexion et de décision collectifs et favoriser le dialogue entre des résidents aux profils hétérogènes, qui partagent bien souvent un fort attachement à l'île. Comme le soulignait Danijel, résident secondaire de Silba, l'idéalisation du territoire par les résidents secondaires et les nouveaux arrivants peut aussi être vecteur d'enthousiasme dans la recherche de solutions efficaces à des enjeux partagés. C'est sans doute dans cet attachement au territoire, qui se traduit parfois par une véritable identification, que réside le potentiel des communautés îliennes à innover sur le plan de l'action publique territoriale, à condition de faire émerger une vision collective des enjeux territoriaux et des solutions à mettre en œuvre. Cette vision collective est d'autant plus cruciale que les solutions promues par les acteurs îliens continuent de se heurter à un environnement institutionnel complexe et fortement centralisé.

Ce constat rejoint la seconde hypothèse de ce travail, qui interroge la **marginalisation institutionnelle** de ces territoires. De fait, les acteurs îliens sont bien souvent amenés à négocier leurs marges de manœuvre pour se saisir localement d'enjeux territoriaux tels que la problématique du logement et la transition énergétique dans un contexte marqué, en France comme en Croatie, par une tendance à la recentralisation de l'action publique et l'hégémonie du *New Public Management*, modèle fondé sur une idéologie néolibérale et concurrentielle. Les collectivités locales, d'autant plus lorsqu'elles abritent une faible population, demeurent sous la tutelle financière et administrative de l'État et font face à un enchevêtrement de compétences entre différentes échelles d'action publique traduisant une décentralisation inaboutie. Guidées par la rationalisation économique, les réformes territoriales n'ont pas permis de clarifier ces compétences ni l'environnement administratif dans lequel elles s'exercent, caractérisé par l'essor de normes faisant souvent fi de la diversité des territoires. Les contraintes rencontrées par les acteurs îliens dans la gestion d'enjeux territoriaux tels que l'accès au logement ou la transition énergétique ne font ainsi qu'exacerber un phénomène de marginalisation institutionnelle qui touche de nombreux territoires ruraux. Si les échelons intermédiaires tels que les départements et régions contribuent à soutenir les initiatives locales, ces derniers disposent

également d'un champ d'action fortement limité en comparaison au poids des collectivités territoriales de nombreux pays européens. Or, cette marge de manœuvre limitée - voire inexistante dans le cas des îles de Silba et Unije, rattachées à une municipalité extérieure au territoire - est peu propice à la mise en œuvre de solutions innovantes ou simplement adaptées à des enjeux fortement territorialisés.

Evoquant les enjeux de l'aménagement du territoire polynésien, Tamatoa Bambridge rappelle que « tenir compte des cultures locales et des spécificités territoriales – qui relèvent autant d'une réalité physique, biologique, que symbolique – est absolument nécessaire si l'on veut produire des analyses pertinentes, un projet adapté et partagé, des engagements réciproques fiables » (Cordobes et Bambridge 2019, p. 28). Ce à quoi il ajoute : « Plutôt que d'exiger des populations qu'elles s'adaptent aux politiques éducatives, de santé, foncières, urbaines et territoriales, ne faudrait-il pas commencer par se demander comment mieux adapter les politiques publiques aux besoins et attentes réels des populations et du territoire ? » (*Ibid.*, p. 34).

Si le cas des îles proches de France et de Croatie est révélateur des défaillances systémiques de l'action publique territoriale dans ces deux états, celles-ci disposent toutefois, en comparaison à d'autres territoires ruraux, d'une certaine latitude liée à leur singularité géographique. Il a en effet été souligné que « la discrétion, l'insignifiance démo-géographique et la marginalité économique font de ces petits territoires des "périphéries choyées" (Baldacchino, 1992, p. 1) auxquelles le recours fréquent aux principes dérogatoires et aux logiques lobbyistes confère une certaine marge de manœuvre par rapport aux modèles territoriaux dominants » (Bernardie-Tahir 2022, p. 10). Le cas des îles du Ponant, qui ont su se structurer en réseau politique à même d'impulser et de soutenir les initiatives locales et d'obtenir différentes mesures de différenciation territoriale allant de la dotation d'insularité à la reconnaissance d'un statut pour les îles métropolitaines, est emblématique de cette dynamique insulariste. Sans remettre en cause les voies traditionnelles de l'action publique, ces mesures de différenciation témoignent de la façon dont « les systèmes territoriaux [...] s'accommodent de l'existence des marges » (Mury 2022, p. 193).

Côté croate, c'est peut-être justement parce ces territoires sont plus nombreux et abritent une population plus large que de telles mesures de différenciation peinent à se mettre en place, malgré l'existence d'une loi sur les îles et d'un Programme National de Développement Insulaire. La diversité des contextes démographiques et administratifs des îles de l'Adriatique semble constituer un obstacle à la création d'un réseau politique capable de constituer un interlocuteur de poids face au ministère du Développement Régional et des Fonds Européens, en charge des politiques insulaires croates. A ce titre, la suggestion de Marin Gregorović de créer un réseau des municipalités îliennes, mais aussi l'idée (suggérée par les membres de *Pokret Otoka* dans le cas des îles de Zadar) de former des ensembles de conseils locaux insulaires pour peser dans le dialogue face à leur municipalité de rattachement, constituent des voies possibles pour l'amélioration des politiques insulaires.

J'ai enfin cherché à analyser la **capacité d'innovation des îles en matière d'action publique territoriale** au prisme des stratégies d'adaptation déployées par les populations et acteurs îliens pour faire face à cette relative marginalisation institutionnelle. A Unije comme à Silba, la gestion informelle

du territoire, qu'elle passe par des *radna akcija* (actions de travail) ou la coopération entre trois acteurs aux champs d'action divers, s'inscrit plus dans une logique de compensation des failles de l'action publique que dans une réelle forme d'innovation. Il en va de même pour les associations qui pallient le déficit de services publics sur ces territoires, comme la Maison des Assistantes Maternelles d'Ouessant ou l'association *Sveti Marko* qui entretient le cimetière de Silba. Si ces initiatives peuvent être analysées comme des innovations sociales dans le sens où elles « répondent [...] à des lacunes dans des institutions sociopolitiques et à la non-satisfaction des besoins humains » (Hillier, Moulaert et Nussbaumer 2004, p. 135), leur institutionnalisation exigerait la mobilisation d'autres échelles d'action publique, qui pourraient soutenir et inciter ces formes de gestion collective du territoire, de façon à passer d'une logique de compensation à une véritable adaptation des politiques publiques aux besoins locaux. L'institutionnalisation de ces modalités de gestion territoriale est par ailleurs largement facilitée par un statut administratif garantissant une relative autonomie et des moyens financiers qui, comme dans le cas de l'Association des Îles du Ponant, peuvent être mis en commun.

En effet, qu'il s'agisse du Collège des Îles du Ponant, créé à l'initiative de l'Association des Îles du Ponant, de la coopérative énergétique de Cres, portée par l'Agence de Développement de l'Île, ou encore des projets de dissociation foncière en cours ou envisagés sur les îles, la reconnaissance et le soutien des initiatives et des acteurs qui les portent à différentes échelles d'action publique s'avèrent indispensables à la mise en œuvre de solutions adaptées aux enjeux territoriaux. Reconnu et soutenu sur le plan institutionnel, ce type d'initiative a plus de chance d'inspirer, par l'exemplarité, de nouvelles modalités d'action publique territoriale.

Par ailleurs, dans le cas de l'Agence de Développement de l'Île de Cres comme dans celui de l'Association des Îles du Ponant, les acteurs îliens misent sur la coopération inter et intra territoriale pour mettre en œuvre des projets cohérents avec les réalités locales. La coopération, qui permet par ailleurs de compenser des compétences et des budgets limités, apparaît ainsi comme un levier indispensable au renouveau des modalités d'action publique territoriale. En la matière, les îliens, qui d'après Philippe le Bérigot ont des facilités à entrer en relation les uns avec les autres (« on n'a pas besoin de préciser un contexte »), disposent d'un potentiel certain, accentué par l'interdépendance, garante d'une propension à la solidarité qui persiste au gré des évolutions sociologiques. Ainsi, la « connexion, plus que l'isolation, pourrait être la clé pour comprendre l'îlénité » (Foley et al. 2023, p. 9). A rebours de la mise en concurrence des territoires au rythme des appels à projets, la coopération, qui constitue une aptitude innée de notre espèce (Tomasello 2015, p. 21), pourrait plus largement inspirer de nouvelles solutions à des enjeux contemporains, comme dans le cas des communautés énergétiques et des coopératives d'habitants, qui invitent par ailleurs à reconsidérer les conceptions dominantes de la propriété et de la gestion des ressources.

Or, dès les prémices de la construction de ce sujet de thèse, qui visait à mettre en évidence, à travers une approche comparée, les enjeux communs de l'action publique territoriale sur cinq îles proches de France et de Croatie, j'envisageais la mise en œuvre d'un projet de coopération entre îles bretonnes et croates comme résultat et suite possible de ce travail, dans une perspective de recherche-

action. Un tel projet pourrait mobiliser les acteurs de la coopération inter-insulaire tels que les municipalités, l'Association des Îles du Ponant, le réseau *Pokret Otoka*, l'Agence de Développement de l'Île de Cres mais aussi le réseau ESIN, qui s'efforce de développer des liens entre les petites îles européennes. Sept ans après mon premier séjour sur l'île de Cres, alors que je m'apprête à prendre un poste au sein de l'Agence de Développement de l'Île et à devenir à mon tour une habitante permanente de ce territoire, et tandis que le rassemblement annuel de l'ESIN est prévu en octobre 2024 sur l'île de Cres, le contexte semble particulièrement favorable à la mise en œuvre d'un tel projet. Les perspectives de collaboration entre îles du Ponant et de l'Adriatique pourraient alors s'appuyer sur l'identification et l'institutionnalisation des communs, notion que je n'ai pas mobilisée dans ce travail et qui constitue pourtant une voie certaine de renouvellement des modalités de l'action publique territoriale.

L'institutionnalisation des communs, une voie de renouvellement des modalités de l'action publique territoriale

De fait, il existe un parallèle évident entre les initiatives développées sur les îles, qu'elles relèvent de la compensation ou de l'innovation, et la notion de commun, qui ne qualifie « pas un bien mais plutôt l'association d'une ressource, d'une communauté, et des modalités de gouvernement collectif de la ressource développées par la communauté. [...] On parle de "communs", lorsque, face à un problème, besoin ou envie, les individus se regroupent et choisissent d'agir en mobilisant leurs propres capacités individuelles et collectives, plutôt que de faire appel aux instruments (mécanismes) de l'État, services publics, administration, ou bien à ceux du marché, entreprise privée, mise en concurrence, loi de l'offre et de la demande » (Krikorian et Sultan 2017, p. 23).

Prolifique, la recherche sur les communs s'inspire notamment des travaux d'Elinor Ostrom, qui a démontré à travers de multiples cas empiriques que « lorsque des individus ont vécu dans une situation similaire pendant une longue période et ont développé des normes et des modèles de réciprocité communs, ils possèdent un capital social qui leur permet de mettre en place des dispositifs institutionnels pour résoudre les dilemmes liés à aux CPR [*Common Property Ressources*, c'est-à-dire des ressources partagées] » (Ostrom 1990, p. 184). Dans les exemples développés par Elinor Ostrom, « aucun des cas de succès n'impliquait de régulation directe par une autorité centralisée » (*Ibid.*, p. 182). De fait, « les communs portent une critique simultanée de l'Etat et du marché », et mettent en avant le fait que « les individus sont dotés d'une réelle capacité à entrer en coopération et à concevoir des règles de coordination et de gestion en ce sens : les ressorts de l'intérêt privé et la compétition (pour les tenants du marché) ou de la hiérarchie et de la délégation (pour les tenants de l'Etat) ne sont

que deux modes de gestion/distribution de la ressource parmi d'autres et manifestent en de très nombreuses occasions leur inadaptation à la situation » (Dupont et Jourdain 2022)³⁹³.

Une des limites des multiples initiatives que l'on peut associer à la théorie des communs, qu'elles soient ou non revendiquées comme telles, est de prendre forme en marge des institutions, ce qui tend à réduire leur visibilité comme leur capacité à institutionnaliser de nouvelles modalités d'action publique offrant une troisième voie entre une gestion centralisée et une régulation (ou plutôt dérégulation) par le marché. Or, comme le démontre l'Association des Îles du Ponant, si l'échelle locale s'avère favorable à la gestion d'enjeux territorialisés, « celle-ci n'est pas constituée d'une succession d'îlots, juxtaposés, hermétiques les uns aux autres. Au contraire, elle peut s'imbriquer et se connecter à d'autres échelles. [...]. Par ailleurs, la mise en réseaux, la circulation des savoirs et des individus et l'action collective d'acteurs locaux peuvent leur permettre une action sur des institutions régionales, nationales ou européennes » (Krikorian et Sultan 2017, p. 27). La création d'une Assemblée européenne des communs visant à relier ces initiatives entre elles et à promouvoir une nouvelle approche de la gestion des ressources territoriales est en ce sens encourageante (*Ibid.*, p. 24-25).

Plus largement, l'approche des communs interroge les conceptions dominantes de la propriété, questionnement qui s'avère omniprésent dans les « défis écologiques et sociétaux » contemporains, tels que l'accès au logement et la transition énergétique. Que l'on pense aux coopératives énergétiques, à la dissociation foncière ou aux coopératives d'habitants, « les communs dessinent une voie alternative à l'opposition canonique entre marché et Etat. [...] Ils renouvellent en profondeur la critique contre l'accaparement et la marchandisation de certains biens et ressources, proposant des alternatives aux visions atomisées du "vivre ensemble" offertes par le marché (consommateur/entrepreneur) ou l'Etat (citoyen/usager) » (Dupont et Jourdain 2022). Cette troisième voie pourrait passer par « la constitution de communs visant à créditer des efforts de mutualisation et d'action commune [ce qui] donnerait une orientation toute nouvelle à la décentralisation », ainsi que par un renforcement du rôle de l'échelon communal, qui serait, en application du principe de subsidiarité, « en charge du soutien et de la coordination des communs territoriaux » (*Ibid.*).

Enfin, dépassant les mutations qui ont fait de la bureaucratie étatique un « servant du public » et non plus un « service public » (Sirolli 1999, p. 45), le fait d'envisager, au-delà des ressources territoriales, « la politique elle-même comme un commun », c'est-à-dire de favoriser « une conception de la politique où la décision politique est elle-même conçue comme une propriété commune [...] dont la gestion doit se faire à l'aide de moyens réélaborés collectivement » apparaît comme une voie prometteuse de renouvellement des modalités d'action publique territoriale (Krikorian et Sultan 2017, p. 26).

³⁹³ Ayant consulté la version *Epub* de ce texte, il m'est impossible de citer des numéros de page qui correspondraient à la version imprimée ou à d'autres versions électroniques de cet ouvrage.

Mobilisant leur capacité à coopérer et à se structurer en réseau, les acteurs îliens du Ponant et de l'Adriatique pourraient adopter une démarche commune d'identification et de valorisation des communs territoriaux, tels que les *radna akicija* à Silba et Unije, les projets de dissociation foncière qui repensent le concept de propriété afin de favoriser l'accès au logement ou la coopérative énergétique de Cres, et trouver ensemble des voies d'institutionnalisation de ces communs.

On pourrait par exemple imaginer un projet de coopération initié par l'Agence de Développement de l'Île de Cres et l'Association des Îles du Ponant, deux acteurs qui disposent à la fois d'un ancrage territorial sur les îles et d'une reconnaissance à différentes échelles d'action publique. Si ces derniers ont déjà développé de multiples partenariats sur le thème de la transition énergétique, la question du logement, vectrice de problématiques relativement similaires entre îles du Ponant et de l'Adriatique, pourrait constituer un thème propice à la coopération. Un tel projet pourrait s'organiser autour de deux volets, le premier portant sur le partage d'expériences et de projets en cours ou envisagés sur ces territoires, afin de mettre en commun l'expérimentation de solutions en réponse à la problématique du logement, et notamment sur le thème de la dissociation foncière, qui intéresse l'Association des Îles du Ponant comme la municipalité de Cres. Un second volet aborderait les réponses institutionnelles envisagées ou obtenues par les acteurs îliens pour mener à bien ces projets. Dans la suite de ce partage d'expériences, des projets pilotes de dissociation foncière pourraient être mis en œuvre et inspirer une plus vaste institutionnalisation de ce modèle sur les îles, soutenue par différentes échelles d'action publique et promue par d'autres acteurs tels que les réseaux *Pokret Otoka* et ESIN. En mettant en commun l'expérience et la capacité de ces acteurs îliens à mobiliser une variété d'échelles d'action publique, une telle coopération pourrait à la fois favoriser la recherche de solutions locales et contribuer à (ré)inventer une action publique à même de répondre aux enjeux territoriaux contemporains.

Références bibliographiques

AHMED YOUSSEF STEINMETZ Inès, 2021, « Projet de Loi “4D” : un approfondissement de la décentralisation ? », *Civitas Europa*, 2021, vol. 46, n° 1, p. 401-411.

AKUO PHARES, 2021, « Projet d’Hybridation Avancée pour Renouveler l’Energie dans les Systèmes insulaires, Ouessant (29) Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse des observations du public Enquête publique 210015/35 Mars - Avril 2021 ».

ALIBEGOVIĆ Dubravka, SLIJEPCEVIC Suncana et KORDEJ-DE VILLA Zeljka, 2014, « Regional Development and Decentralization – two Options to Overcome Lack of Funding », *Transylvanian Review of Administrative Sciences*, 1 octobre 2014, vol. 10, p. 146-167.

ANGEON Valérie et CALLOIS Jean-Marc, 2006, « Capital social et dynamiques de développement territorial : l’exemple de deux territoires ruraux français », *Espaces et sociétés*, 2006, vol. 124-125, n° 1-2, p. 55-71.

ARNAUD Lionel, BART Christian Le et PASQUIER Romain, 2015, « Introduction : Does ideology matter ? Standardisation de l’action publique territoriale et recompositions du politique » dans Christian Le Bart (ed.), *Idéologies et action publique territoriale : La politique change-t-elle encore les politiques ?* Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Res publica »), p. 11-31.

ARNAUD Lionel, LE BART Christian et PASQUIER Romain, 2015, « Conclusion : Déplacements idéologiques et action publique territoriale : les cultures professionnelles comme nouvelles idéologies » dans Christian Le Bart (ed.), *Idéologies et action publique territoriale : La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Res publica »), p. 247-253.

ASSOCIATION DES ÎLES DU PONANT, 2016, « Dossier de Presse : Les Îles du Finistère. Lancement Opérationnel de la Transition Énergétique ».

BACHELARD Gaston, 1961, « La poétique de l’espace (1957) », *Paris : Presses Universitaires de France*, 1961, 266 p.

BAILLEUL Esther, 2019, « Le territoire et ses acteurs, fragile pilier de la transition énergétique française », *Revue internationale et stratégique*, 2019, vol. 113, n° 1, p. 107-117.

BAKIĆ-HAYDEN Milica, 1995, « Nesting Orientalisms: The Case of Former Yugoslavia », *Slavic Review*, 1995, vol. 54, n° 4, p. 917-931.

BALDACCHINO Godfrey, 2005, « Editorial: Islands: Objects of Representation », *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, 2005, vol. 87, n° 4, p. 247-251.

BARCELLINI Christiane et BRIGAND Louis, 2018, *Enez Sun, vivre sur une île*, <http://cafe-geo.net/enez-sun-vivre-sur-une-ile/>, 2018, consulté le 20 juillet 2023.

BARON Catherine, 2003, « La gouvernance : débats autour d’un concept polysémique | Cairn.info », *Droit et Société*, 2003, n° 54, p. 329-249.

BARRIOS-GARCIA M. Noelia et BALLARI Sebastian A., 2012, « Impact of wild boar (*Sus scrofa*) in its introduced and native range: a review », *Biological Invasions*, novembre 2012, vol. 14, n° 11, p. 2283-2300.

BATTESTI Michèle, 2015, « La France navale entre Atlantique et Méditerranée », *Stratégie*, 2015, vol. 109, n° 2, p. 73-99.

BEAUD Stéphane, 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1996, vol. 9, n° 35, p. 226-257.

BEAULIEU François DE et SARMANT Thierry, 2006, *L'île-aux-Moines - au plaisir de la mer*, s.l., Keltia Graphic, 125 p.

BEGUE Audrey, BRIGAND Louis et BABINOT Marie, 2022, « Réflexions sur le vivre-ensemble dans les îles du Ponant à travers le prisme de la vie associative », *Annales de géographie*, 2022, vol. 745, n° 3, p. 68-92.

BERNARDIE-TAHIR Nathalie, 2022, « Délivrez-nous de l'imaginaire des îles ! », *Annales de géographie*, 2022, vol. 745, n° 3, p. 5-16.

BERNARDIE-TAHIR Nathalie, 2011a, « Zanzibar, si loin de Dieu et si près du continent », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 1 juillet 2011, vol. 64, n° 255, p. 322-341.

BERNARDIE-TAHIR Nathalie, 2011b, *L'usage de l'île*, Editions Petra, 512 p.

BERNARDIE-TAHIR Nathalie, 2005, « Des "bouts du monde" à quelques heures : l'illusion de l'isolement dans les petites îles touristiques », *Annales de géographie*, 2005, vol. 114, n° 644, p. 362-382.

BERRENS Karla, 2016, « An emotional cartography of resonance », *Emotion, Space and Society*, 1 juillet 2016, vol. 20.

BEZES Philippe, 2020, « Le nouveau phénomène bureaucratique. Le gouvernement par la performance entre bureaucratisation, marché et politique », *Revue française de science politique*, 2020, vol. 70, n° 1, p. 21-47.

BINET Denis, 1999, *Les pêches côtières de la baie du Mont-Saint-Michel à la baie de Bourgneuf au XIXème siècle*, Ifremer., Plouzané, 124 p.

BLANUŠA Nebojša et BOVAN Kosta, 2015, « Political Cynicism and Kynicism of Croatian Citizens. Profiles of Political Thinking and Behavior », *European Quarterly of Political Attitudes and Mentalities*, 1 août 2015, vol. 4, p. 1-29.

BLIDON Marianne, 2014, « Les sens du je », *Géographie et cultures*, 1 mars 2014, n° 89-90, p. 111-129.

BLONDEL Cyril, 2022, « Epistemological, decolonial and critical reflections in constructing research in former Yugoslavia » in *Over Researched Places. Towards a Critical and Reflexive Approach*, Routledge, London, p. 37-56.

BLONDEL Cyril, 2018, « Rempart ou pilori? Application et réappropriation du cadre normatif européen sur la protection des minorités en Serbie et en Croatie dans le contexte de l'élargissement » in *L'Européanité en Europe médiane*, Honoré Champion, Paris p. 217-242.

BLONDEL Cyril, 2016, *Aménager les frontières des périphéries européennes : la frontière Serbie/Croatie à l'épreuve des injonctions à la coopération et à la réconciliation*, Thèse de doctorat, Université François-Rabelais de Tours, 625 p.

BONNEMAISON Joël, 1996, *Gens de pirogue et gens de la terre*, Paris, ORSTOM, vol.1, 460 p.

BONNEMAISON Joël, 1990, « Vivre dans l'île », *L'Espace géographique*, 1990, vol. 19, n° 2, p. 119-125.

BONNEMAISON Joël, 1986, *La dernière île*, Paris, ARLEA, ORSTOM, 407 p.

BONNEVAL Loïc, 2018, « Comprendre la hausse des prix de l'immobilier », *Revue Projet*, 2018, vol. 364, n° 3, p. 56-65.

BOQUET Capucine, 2021, *50 ans au service des îles : bilan et perspectives de l'action de l'Association Les Îles du Ponant*, Université de Bretagne Occidentale, Institut Universitaire Européen de la Mer, 76 p.

BORGHI Rachele, 2021, *Décolonialité & Privilège*, Editions Daronne, 288 p.

BORGHI Rachele, 2018, « Éloge des marges : re(ading)tours sur des pratiques minoritaires dans le milieu académique », *Cultures-Kairós - revue d'anthropologie des pratiques corporelles et des arts vivants*, 2018, n° 9.

BRIGAND L. ET AL., 2014, *Entreprendre sur les îles, du constat aux témoignages, de l'expérience aux projets.*, Université de Bretagne Occidentale, Association des îles du Ponant, 106 p.

BRIGAND Louis, 2006, « Que serais-je sans elles ? Relation d'un voyage d'un quart de siècle d'île en île », *Ethnologie française*, 2006, Vol. 36, n° 3, p. 475-483.

BRIGAND Louis, 1997, « La politique d'acquisition et de gestion des îles et îlots par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres en France » dans *Vivre dans une île. Une géopolitique des insularités*, Paris, L'Harmattan, p. 193-200.

BRIGAND Louis, 2000, *ILES, ILOTS ET ARCHIPELS DU PONANT. De l'abandon à la surfréquentation? Essai sur la question des usages, de la gestion et de la conservation depuis 1950*, Paris I Sorbonne, 470 p.

BRIGAND Louis, 1984, « Activités traditionnelles et tourisme dans les îles du Ponant (Bretagne) », *Norois*, 1984, vol. 121, n° 1, p. 63-76.

BRIGAND Louis et VALLAT Julie (eds.), 2022, *Îles : regards croisés sur l'insularité*, Géorama, 312 p.

BRISSEON Geneviève et JEAN Valérie, 2019, « Exploration conceptuelle de la notion d'enjeu et de quelques termes apparentés : projet de recherche ATISÉE (analyse territoriale des impacts sociaux au

sein de l'évaluation environnementale) », *Université du Québec à Rimouski*, disponible sur le site [EE@uqar.ca.](mailto:EE@uqar.ca), 2019.

BRUNET Roger, 1997, « Territoires : l'art de la découpe / Pinking shears applied to territories », *Géocarrefour*, 1997, vol. 72, n° 3, p. 251-255.

BRUNET ROGER, 1992, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique* / Roger Brunet, Robert Ferras, Hervé Théry, Montpellier Paris, RECLUS la Documentation française (coll. « Collection Dynamiques du territoire »), 470 p.

BUHOT Clotilde, 2006, *Marché du logement et division sociale de l'espace dans les îles du Ponant*, Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 445 p.

CALBERAC Yann, 2012, « « Ce qui m'intéresse dans ma démarche, c'est moins le cadre que les gens » », *Géocarrefour*, 19 décembre 2012, n° 3-4, p. 283-291.

CALBERAC Yann et VOLVEY Anne, 2014, « Introduction », *Géographie et cultures*, 1 mars 2014, n° 89-90, p. 5-32.

CAZAUX Eugénie, 2022, *La prise en compte des risques côtiers par les marchés fonciers et immobiliers du littoral français métropolitain : ambivalence de la mer et tentatives de régulation publique du « désir de rivage » à l'aube du changement climatique*, Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 437 p.

CEFAÏ Daniel et GARDELLA Édouard, 2013, « Comment analyser une situation selon le dernier Goffman? De Frame Analysis à Forms of Talk », *Perreau L., Cefai D. (eds), Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, Paris, PUF, 2012, p. 230-263., 1 janvier 2013.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE, 2022, *Rapport d'observations définitives. Commune d'Ouessant, Département du Finistère. Exercices 2017 et suivants*, 80 p.

CHARDEAUX Marie-Alice, 2020, « Repenser la propriété pour promouvoir la solidarité. À propos du bail réel solidaire », *Délibérée*, 2020, vol. 10, n° 2, p. 38-42.

CHOURAQUI Julie, 2020, « Les réformes et l'État et la transformation des services publics : des tendances internationales au local, quels effets pour les territoires ? », *Annales de géographie*, 2020, vol. 732, n° 2, p. 5-30.

CORDOBES Stéphane et BAMBRIDGE Tamatoa, 2019, « L'aménagement du territoire polynésien vu par un anthropologue », *Tous urbains*, 2019, vol. 25, n° 1, p. 26-35.

CORSI Laura, 2020, *Réaliser un magazine géographique sur les îles du Ponant : médiations entre recherche, territoires et télévision*, Thèse de doctorat, Université de Bretagne occidentale - Brest, 465 p.

COSNIER Jacques et BRUNEL Marie-Lise, 1997, « E l'interactionnel à l'intersubjectif » dans *Analisi delle conversazione e prospettive di ricerca in etnometodologia*, Urbino, Quattro Venti, s.l., p. 151-653.

DE CLERCQ Simon, WOYTE Achim et PICCOLO Giustino Emilio, 2019, « Introducing the Clean Energy for EU Islands Secretariat », 2019.

DEBIZET Gilles et PAPPALARDO Marta, 2021, « Communautés énergétiques locales, coopératives citoyennes et autoconsommation collective : formes et trajectoires en France », *Flux*, 2021, vol. 126, n° 4, p. 1-13.

DELAGE Aurélie et ROUSSEAU Max, 2022, « L'“exode urbain”, extension du domaine de la rente », *Métropolitiques*, juillet 2022.

DENIAU François-Xavier, KRIEFF David, MARECHAL-DEREU Constance, APERS Etienne, BEGASSAT Luc, GUILLOU Anne et DAOU Soraya, 2019, *Evaluation du prêt à taux zéro (PTZ)*, Inspection Générale des Finances, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 46 p.

DEPRAZ Samuel, 2017a, « Chapitre 1. Une théorisation des marges : approches épistémologiques et conceptuelles » dans *La France des marges*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U »), p. 13-39.

DEPRAZ Samuel, 2017b, « Introduction. Les marges, miroirs de la société et de ses territoires » dans *La France des marges*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U »), p. 5-12.

DEPRAZ Samuel, 2017c, « Conclusion. De la nécessité des marges » dans *La France des marges*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U »), p. 257-260.

DESAGE Fabien, 2020, « Intercommunalité » dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.2e éd., p. 293-300.

DIETRICH Judicaelle et GRIM Phil, 2019, « "Pour le terrain" mais "contre" la science ? », *Carnets de géographes*, 3 septembre 2019, n° 12.

DJORDJEVSKI Josef, 2021, « “The (Still) Beautiful Blue Adriatic”: Tourism, Yugoslav Socialism, and the Adoption and Limitations of Visual Preservation on the Eastern Adriatic Seaside, 1960s-1990s », *Balkanologie. Revue d'études pluridisciplinaires*, 1 décembre 2021, vol. 16, n° 2.

DORE Gwénaél, 2021, « 1. Régions françaises fusionnées : les économies et la simplicité promises au rendez-vous ? », *Population & Avenir*, 2021, vol. 753, n° 3, p. 14-16.

DOUILLET Anne-Cécile, NEGRIER Emmanuel et FAURE Alain, 2015, « Trois regards sur les politiques publiques vues du local » dans : Laurie Boussaguet éd., *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 319-348.

DOUMENGE François, 1984, « Unité et diversité des caractères naturels des îles tropicales », *Îles tropicales: insularité, « insularisme »*, 1984, n° 8, (coll. « Îles et Archipels »), p. 9-16.

DRAZIC Dražen, 2007, *Iseljavanje stanovnika sa otoka Cres u 20. st. (Émigration des habitants de l'île de Cres au XXe siècle)*, Opatija, Sveučilište u Rijeci, Fakultet za turistički i hotelski menadžment Opatija.

DUBOIS Vincent, 2009, « L'action publique » dans Cohen (A.), Lacroix (B.), Riutort (Ph.) dir. *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, p. 311-325

DUMONT Gérard-François, 2020, « Quel aménagement du territoire ? : Face aux enjeux du développement durable, de la décentralisation et de la mondialisation », *Les Analyses de Population & Avenir*, 26 mai 2020, N° 27, n° 9, p. 1-18.

DUMONT Gérard-François, 2018a, « GÉOPOLITIQUE DES TERRITOIRES FRANÇAIS : DÉCENTRALISATION VERSUS RECENTRALISATION », *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 15 septembre 2018, p. 1.

DUMONT Gérard-François, 2018b, « Intercommunalité ou "supracommunalité" ? », *Population & Avenir*, 2018, vol. 740, n° 5, p. 3-3.

DUMONT Gérard-François, 2014, « Les causes démographiques de la crise du logement », *Informations sociales*, 2014, vol. 183, n° 3, p. 26-34.

DUPONT Emmanuel et JOURDAIN Edouard, 2022, *Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXI^e siècle*, Epub., Paris, Editions de l'Aube.

DURUISSEAU Kévin, 2014, « L'émergence du concept de transition énergétique. Quels apports de la géographie ? », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, 2014, vol. 63.

FARIČIĆ Josip et ČUKA Anica, 2020a, « The Croatian Islands, An Introduction » dans *The Notion of Near Islands. The Croatian Archipelago*, Rowman & Littlefield, p. 55-88.

FARIČIĆ Josip et ČUKA Anica, 2020b, « The Island and the City. The Zadar (Sub)Urban Archipelago » dans *The Notion of Near Islands. The Croatian Archipelago*, Rowman & Littlefield, p. 135-152.

FAURE Alain, 2020, « Action publique territoriale » dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.2e éd., p. 29-34.

FILIOL Maïwenn, 2022, *La contestation du projet PHARES sur l'île d'Ouessant : enjeux, effets et représentations d'un conflit environnemental en milieu insulaire protégé.*, Mémoire de Master 1, Sous la direction de Philippe Subra, Université Paris 8, Institut Français de Géopolitique, 113 p.

FILIPPI Vittorio, 2014, « La Constitution de 1974 a-t-elle précipité l'éclatement de la Yougoslavie ? », *Le Courrier des Balkans*, traduit par Mandi Gueguen

FLEURY Christian, 2006, *Discontinuité et systèmes spatiaux : la combinaison île / frontière à travers les exemples de Jersey, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Trinidad*, Thèse de doctorat, Université de Caen, 624 p.

FLIPO Pauline, 2018, *Le transfert de modèle européen en territoire insulaire : de la vision stratégique à l'action. Cas de l'île de Cres, Croatie*, Otočna Razvojna Agencija (Cres), Université Paul-Valéry Montpellier III, 134 p.

FLIPO Pauline, 2017, *Le patrimoine naturel et culturel comme levier du développement local. Cas de l'île de Cres, Croatie*, Otočna Razvojna Agencija (Cres), Université Paul-Valéry Montpellier III, 90 p.

FOLEY Aideen, BRINKLOW Laurie, CORBETT Jack, KELMAN Ilan, KLÖCK Carola, MONCADA Stefano, MYCOO Michelle, NUNN Patrick, PUGH Jonathan, ROBINSON Stacy-ann, TANDRAYEN-RAGOOBUR Verena et WALSH Rory, 2023, « Understanding "Islandness" », *Annals of the American Association of Geographers*, 113, n° 8, p. 1-18.

FOUCAULT Martial, 2020, *Maires au bord de la crise de nerfs : La démocratie locale peut-elle survivre ?*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 180 p.

FOUCAULT Michel, 1984, « Michel Foucault. Des espaces autres (1967), Hétérotopies. », Dits et écrits, in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, octobre 1984, p. 46-49

FREMONT Armand, 1974, « Recherches sur l'espace vécu », *L'Espace géographique*, 1974, vol. 3, n° 3, p. 231-238.

FRINAULT Thomas, 2019, « Institutions et systèmes territoriaux en Europe : un modèle introuvable, des convergences possibles », *Politique européenne*, 2019, vol. 63, n° 1, p. 62-95.

GAGNERON Werner, 2015, « Quel bilan et quel rôle pour les administrations déconcentrées de l'État ? », *Revue française d'administration publique*, 2015, vol. 156, n° 4, p. 923-930.

GARCIA Romain, 2020, « L'implantation de parcs éoliens et l'acceptabilité des installations par la population », *Carnets de géographes*, 20 décembre 2020, n° 14.

GERMANAZ Christian, 2005, « De l'escale au réseau: suites typologiques et fonctions d'île » dans *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires*, s.l., Editions Karthala, p. 448.

GILJEVIĆ Teo, LALIĆ NOVAK Goranka et LOPIŽIĆ Iva, 2021, « Croatian Public Administration: Good Governance Accompanied by an Authoritarian Legacy » dans Juraj Nemeč et Purshottama S. Reddy (eds.), *Public Administration in Conflict Affected Countries*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Governance and Public Management »), p. 217-234.

GIRARD Marie-Josée, BREART DE BOISANGER Fanny, BOISVERT Isabelle et VACHON Mélanie, 2015, « Le chercheur et son expérience de la subjectivité : une sensibilité partagée », *Spécificités*, 2015, vol. 8, n° 2, p. 10-20.

GOFFMAN Erving, 1983, « The Interaction Order: American Sociological Association, 1982 Presidential Address », *American Sociological Review*, 1983, vol. 48, n° 1, p. 1-17.

GOULET Jean-Guy, 2011, « Trois manières d'être sur le terrain : une brève histoire des conceptions de l'intersubjectivité », *Anthropologie et Sociétés*, 2011, vol. 35, n° 3, p. 107-125.

GRAVIER Jean-François, 1947, *Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan, 414 p.

GUILCHER André, 1977, « Vie et mort des petites îles finistériennes », *Norois*, 1977, vol. 95, n° 3, p. 123-128.

GUINARD Pauline et TRATNJEK Bénédicte, 2016, « Géographies, géographes et émotions », *Carnets de géographes*, 28 août 2016, n° 9.

GUINGOT Marie, 2019, *L'île, l'entreprise et le navire : étude de la desserte insulaire et des adaptations des entreprises du Ponant*, Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 574 p.

HANCOCK Claire, 2007, « “Délivrez-nous de l'exotisme” : quelques réflexions sur des impensés de la recherche géographique sur les Suds (et les Nords) », *Autrepart*, 2007, vol. 41, n° 1, p. 69-81.

HARAWAY Donna, 1988, « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, 1988, vol. 14, n° 3, p. 575-599.

HARDING Sandra, 1992a, « Rethinking Standpoint Epistemology: What Is “Strong Objectivity?” », *The Centennial Review*, 1992, vol. 36, n° 3, p. 437-470.

HARDING Sandra, 1992b, « After the Neutrality Ideal: Science, Politics, and “Strong Objectivity” », *Social Research*, 1992, vol. 59, n° 3, p. 567-587.

HEINELT Hubert, HLEPAS Nikos, KUHLMANN Sabine et SWIANIEWICZ Pawel, 2018, « Local Government Systems: Grasping the Institutional Environment of Mayors » dans Hubert Heinelt, Annick Magnier, Marcello Cabria et Herwig Reynaert (eds.), *Political Leaders and Changing Local Democracy: The European Mayor*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Governance and Public Management »), p. 19-78.

HERNU Paul, 2017, « La décentralisation territoriale : une réforme inaboutie », *Gestion & Finances Publiques*, 2017, vol. 6, n° 6, p. 42-50.

HILLIER Jean, MOULAERT Frank et NUSSBAUMER Jacques, 2004, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, 2004, vol. 6, n° 2, p. 129-152.

HOOKS bell, 1989, « Choosing the Margin as a Space of Radical Openness », *Framework: The Journal of Cinema and Media*, 1989, n° 36, p. 15-23.

HULBERT François, 2021, *Décentralisation: Pour un front uni des territoires contre Paris et l'État central*, Paris, Editions L'Harmattan, 88 p.

IVES Andrew, 2015, « Neoliberalism and the concept of governance: Renewing with an older liberal tradition to legitimate the power of capital », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC*, 26 août 2015, n° 14.

JEBEILI Cécile, 2021, « La différenciation territoriale en droit français », *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 15 décembre 2021, n° 52, p. 9-24.

JEROLIMIC Giovanna, 2019, *Otoci Cresi Lošinj u doba francuske vlasti*, Mali-Lošinj, Katedra Čakavskog sabora Cres-Lošinj.

JORI Ferran, MASSEI Giovanna, LICOPPE A., RUIZ-FONS Francisco, LINDEN A, VÁCLAVEK Petr, CHENAIS Erika et ROSELL Carme, 2021, « Management of wild boar populations in the European Union before and during the ASF crisis » in *Understanding and combatting African Swine Fever. A European perspective*, Wageningen Academic, p. 197-228.

JOSIPOVIĆ Tatjana, 2022, « Croatia » dans Christoph Schmid (ed.), *Ways out of the European Housing Crisis: Tenure Innovation and Diversification in Comparative Perspective*, Edward Elgar Publishing (coll. « Law 2022 »), p. 266-300.

JURAS Ivan, 1929, *Silba, staro gnijezdo naših pomoraca*, Almanah Jadranska Straža za 1928/1929 god., Društvo za Zaštitu Prirode Silba, 2002.-2008. g.

JURIĆ Ljubomir, 1910, *Silba*, Zadar: Brz. katol. hrvat. tiskare.

JURKOTA REBROVIĆ Marina, 2009, *Tradicijsko ovčarstvo otoka Cresa: prilog istraživanju*, Centar za održivi razvoj - Ekopark Pernat, Lubenice, 107 p.

KADA Nicolas, 2015, « L'État et le territoire : quelles missions pour quelle vision ? », *Revue française d'administration publique*, 2015, vol. 156, n° 4, p. 907-922.

KARAMPELA Sofia, KIZOS Thanasis et SPILANIS Ioannis, 2014, « Accessibility of islands: Towards a new geography based on transportation modes and choices », *Island Studies Journal*, 1 novembre 2014, vol. 9, p. 293-306.

KATSAPRAKAKIS Dimitris Al, PROKA Antonia, ZAFIRAKIS Dimitris, DAMASIOTIS Markos, KOTSAMPOPOULOS Panos, HATZIARGYRIOU Nikos, DAKANALI Eirini, ARNAOUTAKIS George et XEVGENOS Dimitrios, 2022, « Greek Islands' Energy Transition: From Lighthouse Projects to the Emergence of Energy Communities », *Energies*, janvier 2022, vol. 15, n° 16, p. 5996.

KLARIC Mirko, 2019, « Local Self – government in Croatia: Possibility for Change », Vienna, Austria.

KLEMPIĆ BOGADI Sanja et PODGORELEC Sonja, 2020, « The Demography of the Archipelago: Migration as a Way of Life » dans *The Notion of Near Islands. The Croatian Archipelago*, Rowman & Littlefield, p. 89-110.

KOPRIĆ Ivan, 2016, « Decentralization as a Precarious Component of Contemporary European Governance », *NISPAcee Journal of Public Administration and Policy*, 2 août 2016, vol. 9.

KOPRIĆ Ivan, 2011, « Contemporary Croatian Public Administration on the Reform Waves », *Godišnjak Akademije pravnih znanosti Hrvatske*, 1 décembre 2011, II, n° 1, p. 1-40.

KOSANIC Zoran, 2004, « Aux origines du conflit yougoslave : 1980-1992 », *Balkanologie. Revue d'études pluridisciplinaires*, 1 décembre 2004, vol. 8, n° 2.

KOTARSKI Kristijan et PETAK Zdravko, 2019, « Croatia's Post-communist Transition Experience: The Paradox of Initial Advantage Turning into a Middle-Income Trap » dans *Policy-Making at the European Periphery: The Case of Croatia*, Cham, Springer International Publishing (coll. « New Perspectives on South-East Europe »), p. 1-25.

KOVAČIĆ Mirjana et ZEKIĆ Astrid, 2019, « Some Experiences of Coastal Managing: Low-Carbon Development of Croatian Islands » dans , s.l., p. 96-112.

KREMENIĆ Tanja, 2022, *Valorisation of the dry stone wall heritage of the Cres-Lošinj archipelago*, Università di Padova, Dipartimento di Studi Storici Geografici e dell'Antichità, Sveučilište u Zagrebu, Agronomski fakultet, 306 p.

KRIKORIAN Gaëlle et SULTAN Fred, 2017, « La politique comme commun », *Vacarme*, 2017, vol. 81, n° 4, p. 22-27.

KRSTINIĆ NIŽIĆ Marinela, 2022, « "Rethink" development on the islands – stakeholders' views on the sustainability », in *Economical, agricultural and legal frameworks of sustainable development*. 2022. p. 154-162

KUHLMANN Sabine, SEYFRIED Markus et BAČLIJA BRAJNIK Irena, 2018, « Mayors and Administrative Reforms » dans Hubert Heine, Annick Magnier, Marcello Cabria et Herwig Reynaert (eds.), *Political Leaders and Changing Local Democracy : The European Mayor*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Governance and Public Management »), p. 387-409.

KUNOVAC Davor et ZILIC Ivan, 2022, « The effect of housing loan subsidies on affordability: Evidence from Croatia », *Journal of Housing Economics*, 1 mars 2022, vol. 55, p. 101808.

KUNOVAC Marina, 2020, « Distribution of household assets in Croatia », *Public Sector Economics*, 1 septembre 2020, vol. 44, p. 265-297.

KUŠIĆ Katarina, LOTHOLZ Philipp et MANOLOVA Polina, 2019, « Decolonial Theory and Practice in Southeast Europe », 2019, p. 7-30.

LABUSSIÈRE Olivier et ALDHUY Julien, 2012, « Le terrain ? C'est ce qui résiste. Réflexion sur la portée cognitive de l'expérience sensible en géographie », *Annales de géographie*, 2012, vol. 687-688, n° 5-6, p. 583-599.

LATOUCHE Serge, 2023, « Commons, bien commun et décroissance », *Revue du MAUSS*, 2023, vol. 61, n° 1, p. 155-166.

LATOUCHE Serge, 1997, « Le développement, une imposture durable » dans *Bernard Charbonneau : une vie entière à dénoncer la grande imposture*, Toulouse, Érès (coll. « Socio-économie »), p. 89-98.

LE FLOCH Sophie et FORTIN M. J., 2009, *Le développement durable à l'épreuve des paysages d'Eole. Analyse de contestations sociales autour de parcs d'éoliennes : étude de cas français (Finistère) et québécois (Gaspésie)*, [Rapport de recherche] irstea., 165 p.

LE ROUZIC Vincent, 2021, « Après la propriété », *Esprit*, 2021, Septembre, n° 9, p. 67-74.

LEFEBVRE Rémi, 2020, « Démocratie locale » dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.2e éd., p. 136-141.

LEROUSSEAU Nicole, 2017, « Contrats de plan (projets) État-régions » dans *Dictionnaire Collectivités territoriales et Développement Durable*, Cachan, Lavoisier (coll. « Environnement »), p. 137-141.

LIŠČIĆ Božidar, SENJANOVIĆ Ivo, ČORIĆ Većeslav, KOZMAR Hrvoje, TOMIĆ Marko et HADŽIĆ Neven, 2014, « Off shore Wind Power Plant in the Adriatic Sea: An Opportunity for the Croatian Economy », *Transactions on Maritime Science*, 21 octobre 2014, vol. 03, n° 02, p. 103-110.

LOPIŽIĆ Iva et MANOJLOVIĆ TOMAN Romea, 2021, « Predictions of State and County Top Civil Servants Regarding the Abolition of County State Administration Offices: Two Sides of the Same Coin? », *Central European Public Administration Review*, 22 mars 2021, 19 (1), p. 41-61.

MAGAS Damir, 1997, « Les îles de la Croatie, principales caractéristiques géographiques et géopolitiques » dans *Vivre dans une île. Une géopolitique des insularités*, Paris, L'Harmattan, p. 37-48.

MALDINI Pero, 2019, « Croatia and the European Union » dans , s.l., p. 1-26.

MALENICA Zoran et JEKNIĆ Ranka, 2010, « Percepcija korupcije i borba protiv korupcije u Republici Hrvatskoj », *Zbornik radova Pravnog fakulteta u Splitu*, 27 décembre 2010, vol. 47, n° 4, p. 837-859.

MALET Jacques, 2009, « Les associations, source de vitalité du milieu rural ? », *Pour*, 2009, vol. 201, n° 2, p. 97-102.

MARINIĆ J., 1933, *Potrošne Zadruge u Silbi 1908 – 1933, Prikav dvadesetpet godišnjeg rada*, s.l., Leonova Tiskara – Split.

MASSEI Giovanna et GENOV Peter, 2004, « The environmental impact of wild boar », *Galemys: Boletín informativo de la Sociedad Española para la conservación y estudio de los mamíferos*, ISSN 1137-8700, Vol. 16, N°. 1, 2004, pags. 135-145, 1 janvier 2004, vol. 16.

MASSON Estelle et HAAS Valérie, 2010, « Dire et taire : l'intersubjectivité dans l'entretien de recherche », *Bulletin de psychologie*, 2010, Numéro 505, n° 1, p. 5-13.

MAUPERTUIS Marie-Antoinette, TAFANI Caroline et POGGIOLI Audrey, 2017, « Les résidents secondaires en Corse : différentes façons de s'ancrer au territoire », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 8 septembre 2017, vol. 36, n° 2.

MCCALL Grant, 1994, « Nissology: A proposal for consideration », *Journal of the Pacific Society*, 1 janvier 1994, vol. 17, p. 93-106.

MEDA Dominique, 2022, « Quel fondement pour la reconnaissance des travailleurs essentiels ? », *Sociologie du travail*, 2 mai 2022, vol. 64, n° 1-2.

MEISTERSHEIM Anne, 2001, *Figures de l'île*, DCL Editions, Ajaccio, 173 p.

MENGER Mariza, 2019, « Explaining Local Self-Government Reorganisation in Croatia: The Garbage Can Model of Decision-Making », *Hrvatska i komparativna javna uprava : časopis za teoriju i praksu javne uprave*, 28 mars 2019, vol. 19, n° 1, p. 105-126.

MERCIER Guy, 1990, « Etude de l'insularité », *Norois*, 1990, vol. 145, n° 1, p. 9-14.

MERCKAERT Jean, 2018, « Le logement n'est pas une marchandise », *Revue Projet*, 2018, vol. 364, n° 3, p. 2-3.

MERIC J.-M. et COUSSI Olivier, 2020, « Le « big bang territorial » : la fusion des régions comme simple conformisme aux modèles à la mode ? », s.l.

MINISTARTSVO KULTURE I MEDIJA, 2022, « Standardi i kriterji za izgradnju konzervatorskih podloga za kulturno-povijesne cjeline gradskih obilježja (Normes et critères pour la fonder les mesures de conservation des unités culturelles et historiques de la ville) ».

MOLES Abraham A., 1982, « Nissonologie ou science des îles », *L'Espace géographique*, 1982, vol. 11, n° 4, p. 281-289.

MOLES Abraham A. et ROHMER Elisabeth, 1982, *Labyrinthes du vécu: l'espace, matière d'actions*, Librairie des Méridiens, 196 p.

MONAQUE Rémi, 2015, « Marins du Levant – Marins du Ponant », *Stratégique*, 2015, vol. 109, n° 2, p. 101-110.

MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille, 2016, *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, avec la collaboration d'Étienne Toureille, Armand Colin, 224 p.

MOREL Valerie, DEBOUDET Philippe, MEUR-FEREC Catherine, HERBERT Vincent et HELLEQUIN Anne-Peggy, 2006, « Regard rétrospectif sur l'étude des risques en géographie à partir des publications universitaires (1980-2004) », *L'Information géographique*, 1 mars 2006, vol. 70, p. 6-24.

MURY Florence, 2022, *Les échelles des renaissances culturelles en Polynésie française*, Thèse de doctorat, Université de Limoges, 498 p.

MUSA Anamarija, 2013, « Agencies in Croatia: Something Old or Something New? », *Hrvatska i komparativna javna uprava : časopis za teoriju i praksu javne uprave*, 18 juin 2013, vol. 13, n° 2, p. 353-398.

NADAÏ Alain et LABUSSIÈRE Olivier, 2014, « Communs paysagers et devenir éoliens opposés. Le cas de la Seine-et-Marne (France) », *Projets de paysage [En ligne]*, 2014, vol. 10.

NADARAJAH Yaso et GRYDEHOJ Adam, 2016, « Island Studies as a Decolonial Project », *Island Studies Journal*, 2 novembre 2016, vol. 11, p. 437-446.

NEGRIER Emmanuel, 2020, « Échelles d'action publique » dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.2e éd., p. 182-186.

NICOLAS Thierry, 2005, « "L'hypo-insularité", une nouvelle condition insulaire : l'exemple des Antilles françaises », *L'Espace géographique*, 2005, vol. 34, n° 4, p. 329-341.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, « La politique du terrain », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1 octobre 1995, n° 1, p. 71-109.

OLSSON Hans et CATZ Julia, 2023, *A closer look at subnational government finances*, Statistics Paper Series 42, European Central Bank

OROZ Tomislav, 2020, « Near, Far or Beyond? Migration for the Dalmatian Islands of olib and Silba » dans *The Notion of Near Islands. The Croatian Archipelago*, Rowman & Littlefield, p. 153-172.

OSTROM Elinor, 1990, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 280 p.

OTOČNA RAZVOJNA AGENCIJA, 2015, « Povelja Razvoja Otoka Cresa – Napisano u sklopu Pilot projekta lokalnog razvoja. Charte de développement de l'île de Cres - Rédigée dans le cadre du projet pilote de développement local. »

OTOČNA RAZVOJNA AGENCIJA, 2014, « Local Development Pilot Project. Island of Cres. Territorial Diagnosis ».

OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, 2020, « Département » dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.2e éd., p. 147-153.

PAMETNO OTOCJE CRES-LOSINJ et CLEAN ENERGY FOR EU ISLAND SECRETARIAT, 2019, « Tranzicijski Plan prema Čistoj Energiji Cresko-Lošinjsko Otočje (Plan de Transition vers l'Énergie Propre, archipel Cres-Lošinj) ».

PAPAZU Irina, 2016, *Participatory Innovation - Storying the Renewable Energy Island Samsø*, PhD thesis, Department of Political Science, University of Copenhagen, 303 p.

PASQUIER Romain, 2016, « Crise économique et différenciation territoriale. Les régions et les métropoles dans la décentralisation française », *Revue internationale de politique comparée*, 2016, vol. 23, n° 3, p. 327-353.

PASQUIER Romain, GUIGNER Sébastien et COLE Alistair, 2020, « Introduction. Gouvernance et territoires, l'âge de l'hybridation » dans *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.2e éd., p. 19-27.

PASTICK Jillian, 2012, « The biology of native and invasive Wild Boar (*Sus scrofa*) and the effect it is having in its invasive range », 2012, vol. 8.

PECQUEUR Bernard, 2000, *Le développement local*, 2ème édition, Syros (coll. « Alternatives économiques »), 132 p.

PEJNOVIĆ Dane, KRAPINEC Krešimir et SLAMAR Maja, 2010, « Hunters in Croatia as a Socio-Geographic Group and their Socio-Demographic Characteristics », *Šumarski list*, 31 octobre 2010, vol. 134, n° 9-10, p. 461-473.

PELLETIER Philippe, 2023, « L'invention de l'archipel » dans *L'Invention du Japon*, Paris, Le Cavalier Bleu (coll. « Mobilisations »), vol.2e éd., p. 45-79.

PELLETIER Philippe, 1997, « Aspects géopolitiques de la surinsularité japonaise » dans *Vivre dans une île. Une géopolitique des insularités*, Paris, L'Harmattan, p. 131-141.

PELLETIER Philippe, 2005, « Préface : L'île, un bon objet géographique ». In Bernardie-Tahir Nathalie, Taglioni François. *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires : de l'île-relais aux réseaux insulaires.*, Paris, Karthala, p.7-17

PERINIĆ Lea, 2021, *Social Innovation and the Islands Energy Transition – The Case of Unije Island (HR)*, Master Thesis, Submitted to Dr. Sabine Sedlacek, Modul University, Vienna, 124 p.

PERINIĆ Lea, KOVAČIĆ Mirjana et SILVEIRA Luís, 2022, « The social perspective on small islands' energy transitions: The case of Unije island (Croatia) », *Pomorstvo*, 23 décembre 2022, vol. 36, n° 2, p. 279-290.

PERON Françoise, 2005, « Fonctions sociales et dimensions subjectives des espaces insulaires (à partir de l'exemple des îles du Ponant) », *Annales de géographie*, 2005, n° 644, n° 4, p. 422-436.

PERON Françoise, 1997, « Les mutations récentes des identités insulaires: l'exemple des jeunes des petites îles de l'Ouest français; crise des métiers, crise d'identité » dans *Vivre dans une île. Une géopolitique des insularités*, Paris, L'Harmattan, p. 283-300.

PERON Françoise, 1993, *Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui*, Rennes, Editions de la Cité, 286 p.

PERON Françoise, 1985, *Ouessant, l'île sentinelle*, Brest-Paris, Editions de la Cité, 448 p.

PERON Françoise, 1976, « Ouessant, un exemple d'aménagement insulaire », *Penn ar Bed*, 1976, vol. 10, n° 86, p. 411-430.

PETAK Zdravko, 2019, « Policy-Making Context and Challenges of Governance in Croatia » dans *Policy-Making at the European Periphery: The Case of Croatia*, Cham, Springer International Publishing (coll. « New Perspectives on South-East Europe »), p. 29-46.

PETAK Zdravko, 2011, « Politics of Decentralization Policy: Explaining the Limited Success of the Croatian Case after 2001 », *Politička misao : časopis za politologiju*, 2011, vol. 48, n° 5, p. 72-84.

PETEK Ana, 2019, « Features of Croatian Public Policies » dans Zdravko Petak et Kristijan Kotarski (eds.), *Policy-Making at the European Periphery: The Case of Croatia*, Cham, Springer International Publishing (coll. « New Perspectives on South-East Europe »), p. 303-320.

PETROVIC Tanja, 2016, « Towards an affective history of Yugoslavia », *Filozofija i društvo*, 1 janvier 2016, vol. 27, p. 504-520.

PETROVIĆ Tanja, 2014, « Mourning the Lost Modernity: Industrial Labor, Europe, and (post)Yugoslav Post-socialism », 2014.

PHILLIPS Anne, 1977, « The Concept of “Development” », *Review of African Political Economy*, 1977, n° 8, p. 7-20.

PINOT Jean-Pierre, 1974, *Le précontinent breton entre Penmarc’h, Belle-Ile et l’escarpement continental. Étude géomorphologique*, Université de Bretagne occidentale, Lannion, 256 p.

PITSEYS John, 2010, « Le concept de gouvernance », *Revue interdisciplinaire d’études juridiques*, 2010, Volume 65, n° 2, p. 207-228.

POSOTTO Patrick, 2022, « France » dans Christoph Schmid (ed.), *Ways out of the European Housing Crisis: Tenure Innovation and Diversification in Comparative Perspective*, Edward Elgar Publishing (coll. « Law 2022 »), p. 79-94.

PRADO Patrick, 2006, « La recomposition sociale d’un paysage : l’île aux Moines (1900-2000) », *Ethnologie française*, 2006, Vol. 36, n° 3, p. 457-466.

PUTNAM Robert D. et REY Olivier, 2008, « Bowling en solo : le déclin du capital social américain », *Conférence*, 2008, vol. 27, p. 417.

RAFFESTIN Claude, 2019, *Pour une géographie du pouvoir*, Lyon, ENS Éditions (coll. « Bibliothèque idéale des sciences sociales »), 249 p.

RAMSEY David, PARKES John et MORRISON Scott, 2008, « Quantifying Eradication Success: the Removal of Feral Pigs from Santa Cruz Island, California », *Conservation biology : the journal of the Society for Conservation Biology*, 1 décembre 2008, vol. 23, p. 449-459.

RAŠIĆ Ivana, SLIJEPEVIĆ Sunčana, STOJČIĆ Nebojša et VIZEK Maruška, 2022, *Pregled tržišta nekretnina Republike Hrvastke (Aperçu du marché immobilier de la République de Croatie)*, Zagreb, Ministarstvo prostornoga uređenja, graditeljstvz i državne imovine, Ekonomski institut Zagreb.

RENARD Vincent, 2015, « La question foncière : un mal français », *L’Économie politique*, 2015, vol. 65, n° 1, p. 41-46.

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES et ASSOCIATION DES ÎLES DU PONANT, 2015, « Synthèse de l’étude des surcoûts insulaires ».

REYNAERT Herwig, HEINELT Hubert, MAGNIER Annick et CABRIA Marcello, 2018, « Conclusion » dans Hubert Heinelt, Annick Magnier, Marcello Cabria et Herwig Reynaert (eds.), *Political Leaders and Changing Local Democracy : The European Mayor*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Governance and Public Management »), p. 447-455.

RICHARD Louis, 1953, « Population et économie de l'île de Sein », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1953, vol. 60, n° 1, p. 159-170.

RICHEZ-BATTESTI Nadine, PETRELLA Francesca et VALLADE Delphine, 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, 2012, vol. 38, n° 2, p. 15-36.

RIST Gilbert, 2022a, « Chapitre 1 / Définition » dans *Le développement*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.4e éd., p. 33-60.

RIST Gilbert, 2022b, « Chapitre 4 / L'invention du développement » dans *Le développement*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.4e éd., p. 131-150.

ROCHFORT Renée, 1961, *Travail et travailleurs en Sicile. Etude de géographie sociale*, Université de Lyon, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Presses Universitaires de France, 363 p.

RODHAIN Florence, 2007, « Changer les mots à défaut de soigner les maux ? Critique du développement durable », *Revue française de gestion*, 2007, vol. 176, n° 7, p. 203-209.

RODIK Petra et MIKUŠ Marek, 2023, « Moral economies of housing in post-boom Croatia: Swiss franc loans crisis and politics of housing financialization », *City*, 4 juillet 2023, vol. 27, n° 3-4, p. 579-598.

ROSIERE Stéphane, 2001, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », *L'Information Géographique*, 2001, vol. 65, n° 1, p. 33-42.

ROUSSET Alain, 2021, « L'État a-t-il été affaibli par la décentralisation ? », *Pouvoirs*, 2021, vol. 177, n° 2, p. 39-48.

RUFFRAY Sophie DE, 2000, « De la marginalité territoriale à la recomposition territoriale « marginale » », *Revue Géographique de l'Est*, 1 septembre 2000, vol. 40, n° 4.

SALOME Karine, 2015a, *Les îles bretonnes : Une image en construction (1750-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Histoire »), 473 p.

SALOME Karine, 2015b, « Chapitre 2. Le sentiment communautaire » dans *Les îles bretonnes : Une image en construction (1750-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Histoire »), p. 317-355.

SALOME Karine, 2006, « Les îles bretonnes au XIXe siècle entre éloignement et isolement », *Ethnologie française*, 2006, Vol. 36, n° 3, p. 435-441.

SANDOR PALLAI Károly, 2017, *Subjectivités seychelloises : identité et insularité dans la poésie seychelloise contemporaine*, (Sous la direction de Adrián Bene), Presses de l'Université de Pécs (Département d'Études Françaises), collection "Acta Romanica Quinqueecclesiensis (II.)", 111 p.

SCHMID Christoph, 2022a, « Tenure reform as a means to address the European housing crisis » dans Christoph Schmid (ed.), *Ways out of the European Housing Crisis: Tenure Innovation and Diversification in Comparative Perspective*, Edward Elgar Publishing (coll. « Law 2022 »), p. 1-5.

SCHMID Christoph, 2022b, « Comparative report: best practices in the European acquis of housing tenures » dans Christoph Schmid (ed.), *Ways out of the European Housing Crisis: Tenure Innovation and Diversification in Comparative Perspective*, Edward Elgar Publishing (coll. « Law 2022 »), p. 355-387.

SDEF et COMMUNE D'OUessant, 2020, « L'énergie et les énergies renouvelables à Ouessant. »

SIROLLI Ernesto, 1999, *Ripples from the Zambezi: Passion, Entrepreneurship, and the Rebirth of Local Economies*, New Society Publishers, 176 p.

ŠKARICA Mihovil et GILJEVIĆ Teo, 2016, « Inter-Municipal Cooperation in Local Service Provision: Comparative Trends and Regulatory Frameworks » in *Good Local Governance: Application of European standards for local public services in France and Croatia*, Larcier, Bruylant, p. 97-122.

ŠKORIĆ Milica, 2021, « Comparative analysis of public agencies in Croatia and Sweden », *Pravo - teorija i praksa*, 2021, vol. 38, n° 2, p. 114-128.

SKRAČIĆ Vladimir, 2020, « The Identity of the Islanders. A Treasure Being Buried » dans *The Notion of Near Islands. The Croatian Archipelago*, Rowman & Littlefield, p. 111-132.

SOLIS Inga (ed.), 2023, *Plavica - Tvornica za preradu ribe - Cres. Plavica - Fish factory - Cres*, Cres, Creski Muzej, 93 p.

ŠPEHAR Hrvoje et PEPIĆ Ivan, 2019, « The Europeanization of the Croatian Political System » dans Zdravko Petak et Kristijan Kotarski (eds.), *Policy-Making at the European Periphery: The Case of Croatia*, Cham, Springer International Publishing (coll. « New Perspectives on South-East Europe »), p. 47-63.

STARC Nenad, 2006, « Small Islands and Large Scale Spatial Development Patterns - Story of the Croatian Island of Unije », *European Regional Science Association, ERSA conference papers*, 1 janvier 2006.

STARC Nenad, BRATIĆ Dalibor, JAGUŠT Josip, KRAJAČIĆ Hrvoje, NIKOLIĆ Robbi, VUKŠIĆ Anđelko et ŽIVKOVIĆ Palmira, 2011, « Program održivog razvoja Unija – analitički i konceptualni dio (Programme pour le développement durable d'Unije - partie conceptuelle et analytique) ».

STARC Nenad (dir.), 2020, *The Notion of Near Islands: The Croatian Archipelago*, Rowman & Littlefield, 296 p.

STARC Nenad et KORDEJ-DE VILLA Željka, 2020, « On the Rim of Croatia and Croatian Development Policies » dans *The Notion of Near Islands. The Croatian Archipelago*, Rowman & Littlefield, p. 215-248.

STARC Nenad et STUBBS Paul, 2014, « No island is an island: participatory development planning on the croatian islands », *International Journal of Sustainable Development and Planning*, 30 avril 2014, vol. 9, p. 158-176.

STEBE Jean-Marc, 2022, « Introduction. Le logement social au cœur du débat public » dans *Le logement social en France (1789 à nos jours)*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), vol.9e éd., p. 3-8.

STRAZICIC Nikola, 1981, *Otok Cres - prilog poznavanju geografije naših otoka.*, Mali Lošinj : Otočki ljetopis Cres-Lošinj., s.l., vol.4, 344 p.

SUCHLAND Jennifer, 2011, « Is Postsocialism Transnational? », *Signs*, 2011, vol. 36, n° 4, p. 837-862.

SVIRČIĆ GOTOVAC Anđelina, 2020, « EFFECTS OF THE HOUSING PRIVATIZATION PROCESS IN POST-SOCIALIST CROATIA », *Geoadria / znanstveni časopis Hrvatskog geografskog društva - Zadar i Odjela za geografiju Sveučilišta u Zadru*, 2020, vol. 25, p. 1-23.

TAGLIONI François, 2006, « Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique », *Annales de géographie*, 2006, vol. 652, n° 6, p. 664-687.

TAGLIONI François, 2003, *Les petits espaces insulaires et leurs organisations régionales*, s.l., Université Paris-Sorbonne - Paris IV.

TESSON Mylène, 2019, *Vivre de la mer sur les îles de l'Iroise. Questionner la notion de développement au prisme des rapports entre société et ressources*, Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 389 p.

TLOSTANOVA Madina, 2015, « MADINA TLOSTANOVA Can the Post-Soviet Think? On Coloniality of Knowledge, External Imperial and Double Colonial Difference », *INTERSECTIONS. EAST EUROPEAN JOURNAL OF SOCIETY AND POLITICS*, 1 (2): 38-58., 1 juin 2015, vol. 1.

TLOSTANOVA Madina, 2012, « Postsocialist ≠ Postcolonial? On Post-Soviet Imaginary and Global Coloniality », *Journal of Postcolonial Writing*, 1 mai 2012, vol. 48, p. 130-142.

TOMASELLO Michael, 2015, *Pourquoi nous coopérons*, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Paideia »), 86 p.

TORRE André, 2017, « La difficile équation des réformes territoriales : du big is beautiful à l'impossible simplification du mille-feuille institutionnel », *Economie et statistique*, 2017, vol. 497/498, (coll. « Economie et statistique. - Paris : Inst., ISSN 0336-1454, ZDB-ID 216122-9. - Vol. 497/498.2018, p. 65-71 »).

TRUDEAU Dan et MCMORRAN Chris, 2011, « The Geographies of Marginalization » dans *A Companion to Social Geography*, s.l., John Wiley & Sons, Ltd, p. 437-453.

VIDACĀK Igor et KOTARSKI Kristijan, 2019, « Interest Groups in the Policy-Making Process in Croatia » dans Kristijan Kotarski et Zdravko Petak (eds.), *Policy-Making at the European Periphery: The Case of*

Croatia, Cham, Springer International Publishing (coll. « New Perspectives on South-East Europe »), p. 83-105.

VOLVEY Anne, CALBERAC Yann et HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam, 2012, « Terrains de je. (Du) sujet (au) géographique », *Annales de géographie*, 2012, vol. 687-688, n° 5-6, p. 441-461.

VORMS Bernard, 2020, « Dissocier foncier et bâti : une idée d'avenir ? », *Constructif*, 2020, vol. 57, n° 3, p. 34-37.

VUKOVIĆ Vuk, 2020, « Corruption and re-election: how much can politicians steal before getting punished? », *Journal of Comparative Economics*, 1 mars 2020, vol. 48, n° 1, p. 124-143.

VUKOVIĆ Vuk, 2019, « Political Economy of Corruption, Clientelism and Vote-Buying in Croatian Local Government » dans Kristijan Kotarski et Zdravko Petak (eds.), *Policy-Making at the European Periphery: The Case of Croatia*, Cham, Springer International Publishing (coll. « New Perspectives on South-East Europe »), p. 106-124.

YATES Stéphanie et ARBOUR Myriam, 2016, « Le rôle des maires dans l'acceptabilité sociale des projets d'infrastructure : tension entre arbitrage et promotion », *Politique et Sociétés*, 2016, vol. 35, n° 1, p. 73-101.

YOUNG Jasminka et BRANS Marleen, 2020, « Fostering a local energy transition in a post-socialist policy setting », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1 septembre 2020, vol. 36, p. 221-235.

Table des photographies

Photographie 1 : Île de Cres vue de Sis, son point culminant (Tanja Kremenić, 2018).	14
Photographie 2 : Le village d'Ivanje, quasiment désert, est entouré par la forêt de Tramuntana, qui couvre le nord de l'île de Cres (Pauline Flipo—Boucontet, février 2023, mars 2017).	18
Photographie 3 : « Il n'y a pas d'heure ici ». Chèvres, moutons et ânes rythment le quotidien de Livio (Pauline Flipo--Boucontet, février 2023).	19
Photographie 4 : Les constructions en pierre sèche témoignent du passé rural du village d'Ivanje (Pauline Flipo—Boucontet, février 2023).	22
Photographie 5 : Le bourg de Cres, animé par les terrasses de restaurants et de glaciers durant la saison estivale, est souvent désert au cœur de l'hiver (Pauline Flipo—Boucontet, janvier 2023).	23
Photographie 6 : Les attaques de sangliers occasionnent régulièrement de macabres découvertes pour les éleveurs (Danijel Brnić, 2023).	24
Photographie 7 : Le village de Beli surplombe le nord de l'île de Cres (a); Une colonie de vautours survole les falaises de l'île, traversées par le 45ème parallèle nord (b) (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022).	25
Photographie 8: Terrasses d'oliviers à proximité du village de Cres (Pauline Flipo—Boucontet, février 2023)... ..	27
Photographie 9 : L'association locale de chasse Orebica fait état d'une prise édifiante, les chasseurs posant devant les cadavres de douze sangliers abattus sur la promenade Lungomare, située à proximité immédiate du bourg de Cres (page Facebook d'Orebica, 21 janvier 2023).	28
Photographie 10 : Denis Palluel (gauche) et Philippe le Bérigot (droite), à l'occasion du passage de relais de la présidence de l'Association des Îles du Ponant (Annie Mouchot pour le Télégramme, 2021).	53
Photographie 11 : Le débarquement du bateau est un moment d'effervescence de la vie quotidienne des îliens d'Unije (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022, juin 2021).	67
Photographie 12 : 400 manifestants se seraient réunis contre la fermeture de la ligne aérienne à Ouessant le vendredi 17 août 2012. Un combat qui a payé puisqu'aujourd'hui encore les Ouessantins ont la possibilité de rallier la ville de Brest par les airs, moyennant un tarif de 100 euros aller-retour (tarif qui s'élève à 150 euros pour les continentaux). Ces prix demeurent nettement supérieurs à ceux du bateau, la traversée étant fixée à 6 euros 90 pour les îliens, prix qui s'élève de 33 à 40 euros (selon la saison) pour les continentaux (Ouest France, 2012).	70
Photographie 13 : Au cœur du mois d'août, l'arrivée du bateau, qui rythme les allées et venues de nombreux visiteurs journaliers, est symbole d'agitation sur le port de l'Île-aux-Moines (Pauline Flipo--Boucontet, 2022).	76
Photographie 14 : La terrasse du café du port de Silba est un lieu très fréquenté où se croisent îliens et touristes au gré des passages du bateau (Pauline Flipo—Boucontet, 2021, 2022).	77
Photographie 15 : Vue aérienne de la pointe de Toulindac, située au nord-ouest de l'Île-aux-Moines, laissant entrevoir la densité des constructions sur la partie urbanisée de l'île (Benjamin Viant, mars 2023).	78
Photographie 16 : L'île d'Ouessant est caractérisée par l'ouverture de son paysage, parsemé de maisons relativement éloignées et traditionnellement orientées au sud afin de minimiser l'impact des vents dominants (Pauline Flipo—Boucontet, avril 2021).	79
Photographie 17 : Fortement présente dans les cercles virtuels des sociétés îliennes, la nostalgie s'exprime à travers les photographies partagées, comme ce montage réalisé à partir d'une photographie prise dans les années 1980 et d'un cliché daté de 2023, évoquant la déprise démographique qu'a connue le territoire (page Facebook Refugium Cres).	97
Photographie 18 : Les murs en pierre sèche témoignent du passé agricole de l'île de Cres. A proximité de la ville éponyme, les parcelles les plus accessibles demeurent entretenues et permettent une petite production familiale d'huile d'olive. Photographie réalisée par Goran Andlar (2019) dans le cadre du travail doctoral de Tanja Kremenić qui a cartographié les murs en pierre sèches de l'archipel Cres-Lošinj (Kremenić 2022).	100

Photographie 19 : Les clôtures bleues typiques d'Ouessant, que certains associent aux fonds de pots de peinture ramenés par les marins, sont liées à la Vierge Marie (a) (Pauline Flipo--Boucontet, avril 2021) ; Maquette de voilier exposée à travers une fenêtre de l'Île-aux-Moines (b) (Pauline Flipo—Boucontet, avril 2021) ; Œuvre du sculpteur Šime Vulas en hommage au passé maritime de Silba, finalisée en 1997 et exposée à proximité du port de l'île (c) (MorskiHR 2021) ; Peinture réalisée sur un bâtiment désaffecté de Silba (d) (Pauline Flipo--Boucontet, mai 2021).....	103
Photographie 20 : Les anciennes ouvrières de l'usine Plavica de Cres gardent de bons souvenirs d'un travail pourtant difficile, rythmé par des chansons et des moments de complicité autour d'une pause cigarette (Solis (ed.), 2023).....	107
Photographie 21 : Le bar Plavica (« Sardines ») a été créé il y a dix ans par Krešo et Kristina, tous deux enfants de résidents secondaires de Cres. Le couple souhaitait quitter Zagreb et s'installer sur l'île tout en y apportant « quelque chose de positif ». Ouvrir ce bar dans les murs de l'ancienne conserverie était un moyen pour eux d'honorer l'histoire de l'île et de « donner l'opportunité aux habitants et aux touristes d'expérimenter la Croatie culturelle ». Le bar regorge d'objets qui sont autant de clins d'œil à l'ancienne usine, mais aussi d'ouvrages sur l'histoire de l'île (Krešo Farkas, 2023).....	108
Photographie 22 : Vues aériennes de la ville de Cres, datées de 1953 (haut) et 2014 (bas). La comparaison des deux clichés permet d'appréhender l'enrichissement des terrasses d'oliviers au fur et à mesure de l'abandon des terres agricoles causé par l'émigration. La majorité des parcelles restantes sont situées aux abords immédiats de la ville, celles-ci étant les plus accessibles, tandis que le littoral, désormais réservé à l'activité touristique, est aujourd'hui bordé de pins (source : Tanja Kremenić, 2022, p.4; images de l'Administration Géodésique d'État).....	112
Photographie 23 : Une îloise faisant signe à un sinagot (voilier caractéristique du Golfe du Morbihan) sur une carte postale datée de 1920. Les forêts de pins sont un signe du développement touristique de l'île, dont les paysages étaient autrefois ouverts (source : Prado, 2006, p.460).....	114
Photographie 24 : routes napoléoniennes sillonnant les parcelles d'oliviers à proximité de la ville de Cres (a) et dans le village de Beli, situé au nord de l'île (b). Ces efforts de modernisation des voies de circulation terrestres sont liés au blocus naval imposé par la marine britannique en Adriatique (Kremenić 2022, p. 82) (Pauline Flipo—Boucontet, février et mai 2023).....	122
Photographie 25 : Affiches de campagne à Zadar (a), où le maire HDZ, parti historique de la ville depuis l'indépendance croate, a été réélu. Arrivé en troisième position, le performeur Enio Meštrović (b) a quant à lui créé la surprise au vu du caractère satirique de sa campagne, ce qui reflète le regard désabusé que porte une partie des citoyens sur les politiques locales (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2021).....	136
Photographie 26 : Vue du « monstre marin » depuis le ferry en direction de Rijeka (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2023).....	144
Photographie 27 : Philippe le Bérigot et Marianne Perraudin-Petit, faisant don d'une aquarelle de son père à la commune de l'Île-aux-Moines (Le Télégramme, 18 août 2016).....	151
Photographie 28 : Excentrée, la marina de Cres est peu fréquentée par les locaux comme les touristes, à l'exception de quelques propriétaires de yachts (Petar Fabijan, 2018).....	152
Photographie 29 : posters affichés à Ouessant (a) et à Cres (b) afin de communiquer sur les conférences-débats (Pauline Flipo—Boucontet, février et mai 2022).....	154
Photographie 30 : Conférence-débat organisée à l'Île-aux-Moines le 3 février 2022 (Nathalie Bernardie-Tahir, février 2022).....	155
Photographie 31 : Images extraites des vidéos de Franjo (a) et Rozmari (b) de l'île de Cres, de Patrick (c) de l'Île-aux-Moines et de Paskell et Alex (d) d'Ouessant.....	156
Photographie 32 : Images de la conférence donnée à l'île de Cres et introduite par Ugo Toić, qui fut mon maître de stage à l'Agence de Développement de l'Île durant mes deux années de Master et qui m'a encouragée à présenter ces conférences en croate (Tanja Kremenić, 2022).....	158

Photographie 33 : Des îlois (a et b) affichent fièrement le produit de leur pêche en réponse aux images partagée par Darko, habitant de Cres (c).	159
Photographie 34 : Discours d’ouverture de Philippe le Bérigot, fraîchement nommé président de l’Association des Îles du Ponant, lors du cinquantenaire du réseau (iles-du-ponant.com, 2021).....	160
Photographie 35 : Îliens du Ponant rassemblés à l’île-aux-Moines lors du festival des Insulaires 2022 (page Facebook du festival Les Insulaires, 30 septembre 2022).	161
Photographie 36 : Réunion des membres de l’Office du Tourisme et repas entre îliens à Silba (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).	162
Photographie 37 : Un mariage ouessantin (Clément Deutsch, août 2022).....	163
Photographie 38 : Les conteneurs à eau sont visibles partout sur l’île de Silba, comme ici à proximité de ce « <i>fast food</i> » installé en bord de plage le temps de la saison estivale (Pauline Flipo--Boucontet, mai 2021).	189
Photographie 39 : Vue du quartier de Grabar depuis la baie de la ville de Cres (a) et affiche de vente d’appartements situés dans ce même quartier (b), où les constructions s’étalent en rangées, les plus récentes étant les plus éloignées du littoral. Si la rumeur raconte que tous les terrains de la colline surplombant le quartier ont été achetés par des promoteurs, le cadastre permet d’attester que cette zone demeure disséminée en une multitude de petites parcelles à la propriété morcelée (Pauline Flipo—Boucontet, mai et juin 2022).	197
Photographie 40 : En cet après-midi de janvier, le port de la petite ville de Cres, qui concentre la majeure partie de l’activité économique locale, est désert (Pauline Flipo—Boucontet, janvier 2023).	201
Photographie 41 : Les graffitis inscrits sur les murs de l’hôtel Sport Ouessant et Spa, alors fraîchement inauguré, font référence à la promesse initiale de la propriétaire, qui s’engageait à faciliter l’accès des Ouessantins aux équipements nouvellement créés. Mais ces inscriptions sont plus largement révélatrices des frustrations accumulées par certains habitants de ce territoire fréquenté par une clientèle de plus en plus aisée (Stéphane Jézéquel pour le Télégramme, 20 septembre 2021).	203
Photographie 42 : Les intervenants réunis dans le cadre de la conférence-débat ont présenté différentes solutions testées ou à l’étude sur les îles pour faire face à la problématique du logement, de la coopérative d’habitants au Bail Réel Solidaire. De nombreux îliens ont participé aux échanges en exprimant, non sans émotion, leurs craintes et interrogations relatives à la crise du logement (source : page Facebook du festival Les Insulaires, 30 septembre 2022).	215
Photographie 43 : Parmi les îliens venus en nombre assister aux échanges sur le logement, des membres et sympathisants de l’association Les enfants de tempête, créée en juin 2021 à l’île d’Yeu, brandissaient des pancartes pour dénoncer les prix de vente des maisons sur les différentes îles du Ponant (source : page Facebook du festival Les Insulaires, 30 septembre 2022).	216
Photographie 44 : Le chemin qui longe la Grande Plage à l’île-aux-Moines, depuis laquelle on aperçoit le littoral continental, est bordé de propriétés cossues disposant de spacieux jardins (Pauline Flipo—Boucontet, mars 2022).	225
Photographie 45 : Lors de son élection en juin 2021, Marin Gregorović a déclaré vouloir « placer Cres parmi les meilleures villes où habiter en Croatie ». Originaire de l’île et ancien adjoint au maire, l’édile figure parmi les plus jeunes maires de Croatie (source : https://gradonacelnik.hr/ , 15 juin 2021).	226
Photographie 46 : Sillonnée de rues étroites, la vieille ville de Cres abrite de nombreuses maisons vides, dont l’achat est bloqué par l’indivision mais aussi freiné par la complexité liée à la rénovation du bâti (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2021 et juillet 2022).	229
Photographie 47 : Chantier de construction de l’hôtel Marriott International à une vingtaine de mètres du littoral de Cres. Tout au long de l’hiver 2023, nombreux sont les îliens qui se sont offensés de ce chantier qui, afin de permettre la création d’un parking souterrain, a nécessité de creuser en dessous du niveau de la mer. Mais une partie des îliens est également favorable à ce type de projet, qui devrait attirer une clientèle aisée sur le territoire et créer de nouveaux emplois (Pauline Flipo—Boucontet, janvier 2023).	232

Photographie 48 : A gauche, l’ancien bâtiment que les îliens appelaient « Dalmacija », à droite, le nouvel hôtel, nommé « Villa Mamin san » inauguré en 2023 (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2021, janvier 2023).....	234
Photographie 49 : Situé dans le quartier de Grabar, le terrain dont la vente a suscité une opposition au sein de la municipalité et de la population de Cres abrite une forêt de pins utilisée comme plage ombragée par les familles îliennes (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).....	236
Photographie 50 : Signature d’un bail entre Marin Gregorović (à gauche) et Igor Malović (à droite). Les deux appartements loués en octobre 2023, d’une superficie de 44 et 51 mètres carrés ont demandé un investissement de 100 000 euros par la municipalité, dont 56 000 ont été cofinancés par la région Primorje-Gorksi Kotar (source : page Facebook de la ville de Cres, 26 octobre 2023).	242
Photographie 51 : Des cabanes en bois ainsi que des tentes ont été installées le 15 août 2022 sur la place principale de Port Joinville (île d’Yeu) pour alerter les pouvoirs publics sur la situation du logement (source : Christophe François pour France 3 régions, 15 août 2022).	246
Photographie 52 : L’affiche réalisée par l’association des Enfants de tempête, ici placardée sur le panneau d’affichage de l’île d’Yeu, a été distribuée à l’occasion du Festival des Insulaires organisé à l’Île-aux-Moines fin septembre 2022 (source : page Facebook Les enfants de tempête, 6 juillet 2022).	247
Photographie 53 : Village et vue du village de Lubenice, qui a fait l’objet en 2005 d’une candidature pour l’inscription au Patrimoine Mondial de l’Unesco. Les défenseurs du projet de glamping, dont les nombreux aménagements (route, parking...) menacent de dénaturer les lieux, pointent la responsabilité des îliens qui ont vendu leur maison de famille dans ce village aujourd’hui quasiment désert (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022).....	252
Photographie 54 : Sur ce prospectus affiché dans le bourg d’Ouessant, la future éolienne est comparée (de gauche à droite) au phare du Stiff, au phare du Créac’h et à la tour radar, qui constituent des éléments verticaux emblématiques du paysage de l’île (source : page Facebook du collectif Vent de Bout’, 23 avril 2021).	260
Photographie 55 : La pointe de Penn Arlan, depuis laquelle on distingue la tour radar et le phare du Stiff, est située au sud-ouest du territoire. L’impact de la future éolienne, qui serait visible depuis le bateau pour les passagers en direction du port du Stiff (principal lieu d’accès de l’île) sur l’image touristique de l’île figure également parmi les arguments des opposants au projet éolien. (Pauline Flipo—Boucontet, février 2022).	261
Photographie 56 : Certains îliens associent le Cromlech de Penn Arlan, qui daterait du Néolithique, à un témoin mystique de la « mémoire des lieux » (Pauline Flipo—Boucontet, février 2022).	262
Photographie 57 : Les militants de Vent de Bout’ rassemblés devant la mairie (a) et sur le port du Stiff (b) à l’été 2021. Les masques qui couvrent les visages rappellent le contexte épidémique du conflit, peu propice à la mise en œuvre d’un réel débat public, ainsi que le rappelait Denis Palluel dans sa contribution à l’enquête publique sur le projet PHARES, publiée sur le site de la mairie (Christian Guillou, 30 juillet 2021).....	266
Photographie 58 : Banderoles affichées dans le bourg d’Ouessant, suggérant le raccordement de l’île au réseau électrique continental via un câble sous-marin comme alternative à l’éolienne (a) et pancarte exposée en bord d’une route menant à Penn Arlan (b). L’expression « j’aime mon île » reflète le sentiment d’appartenance mobilisé par les militants (Pauline Flipo—Boucontet, février 2022).	269
Photographie 59 : Les partenaires du projet INSULAE étaient en visite à Unije en juin 2023, pour visiter l’usine de dessalement et le site de la future centrale photovoltaïque. La veille de cette visite, « Martina Mikulić, représentante de HEP, [leur] a donné un aperçu des infrastructures EnR existantes sur la côte et les îles croates et du projet de centrale solaire photovoltaïque couplée à un système de batteries à Unije » (site du projet INSULAE, 19 juin 2023).	284
Photographie 60 : Le quai d’Unije, désert en plein mois de juin, reflète l’abandon relatif du territoire, loin de connaître une forte affluence touristique, même à l’approche de l’été (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022).	286

Photographie 61 : Lancement de la coopérative Apsyrtides au Palace Moïse à Cres le 30 avril 2021. Dérivé du grec ancien, le mot Apsyrtides correspond à l'ancien nom de l'archipel Cres-Lošinj, et a déjà été utilisé dans d'autres projets initiés par l'Agence OTRA, comme le chemin de randonnée Via Apsyrtides, financé dans le cadre d'un projet INTERREG et qui permet de parcourir l'archipel du nord au sud (page Facebook Pametno otočje Cres – Lošinj, 30 avril 2021).	289
Photographie 62 : Vedran Kirinčić (gauche), de la faculté technique de Rijeka et Danijel Cico, de l'agence OTRA (droite) présentant des véhicules électriques dans le bourg de Cres à l'occasion des Journées de l'énergie propre (page Facebook Pametno otočje Cres – Lošinj, 8 octobre 2021).	291
Photographie 63 : Les habitants d'Unije se chargent de l'entretien des routes suite à un appel lancé par le conseil local au printemps 2022. « On attend que la ville le fasse [...] et rien ne se passe. Donc on n'a pas le choix que de faire les choses seuls », affirme Robbi Nikolić, indéboulonnable président du conseil local d'Unije (page Facebook du conseil local d'Unije, 3 mai et 16 juin 2022).	304
Photographie 64 : Situé sur l'île de Cres, le lac Vrana, d'un périmètre de 4 kilomètres et d'une profondeur de 74 mètres, est naturellement composé d'eau douce. Véritable richesse naturelle, le lac est largement préservé et interdit au public. Cette ressource suffit à couvrir les besoins en eau de l'archipel Cres-Lošinj (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2023).	316
Photographie 65 : Jean-Yves Cozan, décédé en 2015, était un fervent défenseur de son île mais également de l'autonomie bretonne, qu'il a par exemple promue lors de son mandat de conseiller régional de Bretagne en augmentant les subventions aux associations liées à la culture bretonne (image de Louis Brigand tirée du film de Philippe Guilloux sur Jean-Yves Cozan, « L'homme à l'écharpe blanche »).	318
Photographie 66 : Nenad Starc, dont la grand-mère était originaire de l'île de Susak et les parents avaient une résidence secondaire sur l'île voisine de Lošinj, se consacre depuis les années 1980 à l'étude des îles croates. Ce dernier a joué un rôle majeur dans l'élaboration des documents de planification du développement insulaire comme dans la création d'institutions telles que le Centre de Développement de l'archipel Cres-Lošinj. « Cela a peut-être quelque chose à voir avec mon héritage », déclarait l'économiste quant à sa passion pour les îles. Ce dernier s'est également intéressé à la géographie, la sociologie et l'anthropologie : « toutes les routes mènent aux îles » (album personnel de Nenad Starc).	331
Photographie 67 : En octobre 2016, les militants de Pokret Otoka ont vogué d'île en îles pendant trois jours sur un voilier en bois datant de 1943, arborant le message « entendez-vous vos îles ? ». L'idée était de permettre une rencontre physique entre les membres de l'association tout en faisant connaître son action (Courrier des Balkans, 14 novembre 2016).	341
Photographie 68 : Au printemps 2022, l'association Pokret Otoka a organisé un cycle de conférences dans les îles de Zadar sur le thème de l'installation de panneaux solaires, afin d'informer les îliens sur leurs possibilités et la réglementation en cours. A Silba, une vingtaine de personnes ont assisté à cette présentation (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).	342
Photographie 69 : Initiation au surf des collégiens d'Ouessant et Molène sur une plage du Conquet, organisée par le Collège des Îles du Ponant en octobre 2023. Les élèves des différentes îles sont régulièrement réunis dans le cadre d'activités sportives, de sorties éducatives ou encore d'ateliers communs (page Facebook du Collège des Îles du Ponant, octobre 2023).	345
Photographie 70 : Les maires des îles du Ponant ont été entendus au Sénat le 28 novembre 2019 dans une session présidée par Gérard Larcher. Pour Phillipe le Bérigot, cette invitation témoigne de « la reconnaissance du travail de notre association par les partenaires et par les élus politiques ». Selon Denis Palluel, cette reconnaissance découle notamment du fait que « l'AIP ne s'est pas positionnée uniquement comme un bureau des plaintes mais comme un regroupement d'élus qui ont voulu faire des choses ensemble » (Association des Îles du Ponant, décembre 2019).	349
Photographie 71 : A l'occasion de l'assemblée générale organisée le 16 septembre 2021 à l'Île-aux-Moines, une dizaine de représentants de l'ESIN venus d'Ecosse, de Suède, du Danemark ou d'Estonie ont pu visiter l'île-	

aux-Moines ainsi que l'île de Groix et échanger sur les actions réalisées ou à venir (Association des Îles du Ponant, 23 septembre 2021).....	353
Photographie 72 : A quelques semaines du démarrage de la saison touristique, les membres de l'assemblée touristique (turistička skupčina) de Silba débattent des modalités de prélèvement de la taxe touristique. Certains défendent une collecte en ligne via une plateforme dédiée, solution que d'autres trouvent peu adaptée à la population relativement âgée de l'île, tandis que quelques membres invoquent de potentiels moyens de coercition. A Silba où beaucoup de touristes sont des connaissances de secondaires qui louent leur maison de façon informelle, il est difficile de capter ce revenu essentiel au maintien de l'office de tourisme (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).	358
Photographie 73 : Une dizaine d'îliens sont réunis en plein cœur du village de Silba pour un repas festif suivant une radna akcija. Une poignée d'entre eux a installé une clôture autour du terrain de pétanque, d'autres sont des amis que l'on a conviés au festin : résidents permanents, intermittents et secondaires se retrouvent autour d'une soupe de poisson traditionnelle de la Dalmatie, cuisinée en plein air. Dans une ambiance festive, on se remémore des souvenirs d'enfance, on relate des histoires de marins mais l'on débat aussi des affaires de l'île, commentant les liaisons maritimes, les épaves de bateaux qui encombrant le port. Pris à parti ici et là au gré des conversations, Saša n'est jamais très loin et, lorsqu'il exprime sa vision des changements à mettre en œuvre, semble écouté de tous (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022). ...	363
Photographie 74 : Si elle demeure un lieu important de la sociabilité locale, l'association de pêche de Silba n'organise plus les concours de pêche qui faisaient autrefois sa réputation, ce que déplorent les anciens. Le maintien de ce bar informel, qu'une partie des îliens regarde d'un mauvais œil, est permis par l'absence et le désintérêt des autorités continentales (Pauline Flipo—Boucontet, juin 2022).	365
Photographie 75 : Toreta et vue de la Toreta, aussi appelée « tour de l'amour », puisque celle-ci aurait été érigée en 1872 par Petar Marinić, un marin de Silba souhaitant permettre à sa dulcinée de guetter son retour (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).	366
Photographie 76 : L'Agence de Développement de l'Île, en partenariat avec la municipalité de Cres, le Conseil de l'Europe et le ministère de la Culture, a organisé des ateliers participatifs de 2010 à 2013 dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie territoriale (Walter Salković).	370
Photographie 77 : Îliens de Cres venus assister à une présentation organisée par l'agence OTRA et portant sur la gestion fiscale des petites entreprises agricoles, multiples sur le territoire. Les thématiques des conférences et ateliers organisés par l'agence sont très diverses, allant des enjeux de la préservation du lac Vrana aux scénarios potentiels d'évolution du village de Lubenice, en passant par la mobilité durable (page facebook d'OTRA, 21 avril 2022).	374
Photographie 78 : L'Agence OTRA est un acteur majeur de l'organisation de Creski Kaić, un évènement créé en 2019 célébrant, pendant sept jours, le patrimoine maritime de l'île. Depuis ce projet, fruit d'un partenariat entre le club nautique local, la municipalité et l'Agence de Développement de l'Île, l'évènement se tient chaque année au printemps (page Facebook d'OTRA, 31 mai 2023).	375
Photographie 79 : La salle de sport de Silba est située dans le bâtiment de la coopérative, en lieu et place d'une ancienne salle de théâtre. Lorsque j'ai partagé cette photo avec Mirko, un ami de Cres, ce dernier a observé que l'île de Cres, bien que sensiblement plus peuplée, ne dispose pas de tels équipements (Pauline Flipo—Boucontet, mai 2022).	378

Table des cartes

Carte 1 : Couverture forestière de l'archipel Cres-Lošinj	21
Carte 2 : Délimitation des zones de chasse de l'île de Cres	31
Carte 3 : Découpage municipal de l'île de Cres.....	35
Carte 4 : Territoires de recherche en France	58
Carte 5 : Territoires de recherche en Croatie	59
Carte 6 : Classement des îles du Ponant à partir de l'indice d'accessibilité	74
Carte 7 : Classement des îles de Croatie à partir de l'indice d'accessibilité	75
Carte 8 : Population des îles croates	80
Carte 9 : Population des îles du Ponant	81
Carte 10 : Densité de population dans les îles du Ponant.....	83
Carte 11 : Densité de population dans les îles croates	84
Carte 12 : Insertion des communes insulaires du Ponant dans un échelon administratif local	88
Carte 13 : La fragmentation municipale des îles de l'Adriatique	91
Carte 14 : Territoire administré par la municipalité de Zadar	93
Carte 15 : Territoire administré par la municipalité de Mali-Lošinj	94

Table des tableaux

Tableau 1 : Répartition en décile de l'indice de durée. Les valeurs affichées dans la première ligne correspondent aux bornes supérieures de chacune des classes.	72
Tableau 2 : Répartition en quantiles de l'indice de fréquence des rotations. Les valeurs affichées dans la première ligne correspondent aux bornes supérieures de chacune des classes.	73
Tableau 3 : Classes réalisées à partir de l'indice d'accessibilité.....	73
Tableau 4 : Aperçu quantitatif des entretiens réalisés en deuxième et troisième année de thèse (2022-2023).....	147
Tableau 5 : Canevas d'entretien utilisé avec les îliens	149
Tableau 6 : Canevas d'entretien utilisé avec les acteurs de l'action publique territoriale.	150
Tableau 7 : Phases de présence à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije au cours des trois années de recherche.	160
Tableau 8 : Thématiques et sous-thématiques établies à partir des principaux enjeux formulés par les îliens.	179
Tableau 9 : Principaux enjeux évoqués à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije (en nombre de mentions)	187
Tableau 10 : Nombre d'emplois par activité en 2023 à Unije, d'après Robbi Nikolić.....	200
Tableau 11 : Objectifs généraux énoncés dans la Charte de Territoire réalisée dans cadre du Projet Pilote de Développement Local de l'Île de Cres et publiée en 2015 (Ibid.).....	371

Table des graphiques

Graphique 1 : Evolution du nombre d’habitants des territoires de recherche de 1880 à 2020. En raison des différentes temporalités des recensements, certaines dates ont été harmonisées : la date de 1890 correspond à 1891 pour les îles du Ponant, celle de 1900 à 1901, 1910 à 1911, etc. La période 1940-1950 n’apparaît pas sur le graphique en raison de l’absence de données pour les îles bretonnes (sources : INSEE, Bureau Statistique Croate)	110
Graphique 2 : Classement par thématique des enjeux cités par les îliens.....	181
Graphique 3 : Synthèse des enjeux cités par les îliens, réalisée à partir des sous-thématiques encodées dans la base de données	183
Graphique 4 : Principaux enjeux cités dans les îles du Ponant (cinq mentions et plus)	186
Graphique 5 : Principaux enjeux cités dans les îles croates (cinq mentions et plus)	186
Graphique 6 : Evolution du nombre de logements à l’Île-aux-Moines de 1968 à 2020.....	194
Graphique 7 : Evolution du nombre de logements à Ouessant de 1968 à 2020 (source : INSEE 2020)	194
Graphique 8 : Evolution de la part de l’habitat permanent sur le nombre total de logements à Cres, Silba et Unije de 2011 à 2021 (source : Office National des Statistiques croates, données des recensements de 2011 et 2021)	195

Table des figures

Figure 1 : « Laisser la chasse aux chasseurs revient à laisser le renard s’occuper des poules », affirmait Goran Sučić au journal Novolist (Novolist, 23 avril 2009)	26
Figure 2: Données clés sur les îles du Ponant et de Croatie. Photographies : vue aérienne de l’île de Molène (Anthony Penel, 2015) ; vue aérienne de l’île d’Ilovik (blue-world.org).....	60
Figure 3 : Synthétisation des typologies géographiques des îles proposée par Christian Germanaz (Germanaz 2005, p. 35).....	61
Figure 4 : Diversité des situations insulaires des cinq territoires de recherche (INSEE, données du recensement 2020 ; Bureau des Statistiques Croates, données du recensement 2021)	65
Figure 5 : Robbi Nikolić prend la parole pour Dnevnik (Nova TV, 26 février 2023).	69
Figure 6 : Aperçu des pages Facebook de Silba, Unije et Vrgada, dont le nombre d’adhérents est largement supérieur à la population recensée sur ces îles.....	86
Figure 7 : Aperçu historique des ensembles politiques auxquels ont appartenu les îles croates.....	120
Figure 8 : Extrait de la base de données réalisée pour l’analyse des réponses portant sur les trois principaux enjeux pour l’avenir de l’île. Chaque ligne correspond à un interlocuteur et regroupe les différents enjeux cités sous la forme de mots clés associés à deux codes correspondant à la thématique (par exemple A pour le foncier et A1 pour l’accès au logement).....	180
Figure 9 : Nuage de mots réalisé sur Iramuteq à partir des scénarios projetés par les îliens à horizon de dix ans	184
Figure 10 : Nuages de mots réalisés à partir des scénarios prospectifs formulés par les îliens du Ponant (gauche) et de Croatie (droite).....	191
Figure 11 : Aperçu du cadastre d’Ouessant, fragmenté en de multiples sillons qui sont autant de vestiges de l’agriculture insulaire, ainsi que le raconte Christophe : « un sillon [...] c’est une bande d’un mètre sur 20 mètres de long. Ces sillons comme ça, dans lequel tu faisais des patates [...] avant, chacun avait son sillon, et donc [...] t’as un terrain de 20 mètres et 10 mètres de large et ben t’as 20 propriétaires sur le truc [...] après c’est ce qui a protégé Ouessant » (source : France cadastre, mis à jour le 28/06/2019 ; https://france-cadastre.fr/cadastre/ouessant).....	227
Figure 12 : Le design imaginé pour le futur hôtel Marriott International a été relayé via les médias et a alimenté le débat entre les îliens (source : Jutarni List, 26 juillet 2023).	233
Figure 13 : Chronologie du projet PHARES (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023)	259
Figure 14 : Une opposition structurée à différentes échelles (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023).	268
Figure 15 : Positions contradictoires des acteurs publics concernés par le projet PHARES (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023).....	277
Figure 16 : Chronologie du projet d’autonomie énergétique de l’île d’Unije (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023).	282
Figure 17 : Photomontage illustrant l’aspect futur du champ de panneaux solaires qui devrait être installé à Orlec par HEP, la compagnie nationale d’électricité croate	288
Figure 18 : Historique du projet de coopérative énergétique de l’archipel Cres-Lošinj (réalisation : Pauline Flipo—Boucontet, novembre 2023).	292
Figure 19 : Le slogan « Zdrabi bili » (« Soyez en bonne santé »), ici apposé sur une photographie aérienne de l’île, est désormais utilisé dans la communication de l’office de tourisme de Silba (site web de l’office de tourisme de Silba).	361
Figure 20 : Page d’accueil du site officiel du chemin de randonnée sillonnant l’archipel de Cres-Lošinj en onze étapes et créé dans le cadre du projet européen VALUE. Ce projet s’inscrit dans une volonté de créer une offre de tourisme environnemental et culturel sur le territoire, plus durable que le tourisme de masse qui	

se développe sur les îles dalmates telles que Hvar et Brač. L'itinéraire a été nommé Via Apsyrtides, faisant écho à l'ancien nom de l'archipel (site officiel du projet Via Apsyrtides). 372

Table des matières détaillée

Droits d'auteurs.....	4
Remerciements	5
Table des matières	9
Prélude	13
Introduction « particulière » : La gestion du gibier noir à l'île de Cres, quarante ans d'échec des politiques publiques	17
I- Appréhender des enjeux systémiques par leurs expressions territoriales : historique et conséquences de l'introduction du gibier noir à l'île de Cres	17
I.1. Le sentiment de révolte en héritage	17
I.2. D'un régime à l'autre, manifestations locales d'une histoire mouvementée.....	19
I.3. De l'opportunité au désastre.....	23
I.4. Escale en biologie : l'impact systémique des sangliers sur le territoire.....	24
I.5. Des virées nocturnes révélatrices d'une problématique ayant atteint son paroxysme ?	27
II- Des associations locales au « lobby » de la chasse, quelques clés de lectures socio-historiques du territoire	29
II.1. Entre limitation des dommages et préservation des intérêts : deux associations locales de chasse.....	29
II.2. Murmures et suppositions, signaux faibles du contexte local et national de réception d'un enjeu territorialisé.....	32
III- Un enjeu concret pour aborder les modalités de l'action publique territoriale.....	33
III.1. Une faible marge de manœuvre municipale.....	33
III.2. A l'échelle régionale : attribution des concessions et rejet des responsabilités	36
III.3. Cadrage national de la gestion du gibier noir : des contradictions révélatrices de défaillances systémiques.....	37
Introduction générale.....	41
Partie 1 : Situer les territoires et modalités de la recherche : bornes théoriques, spatiales et temporelles.....	45
Introduction de la Partie 1.....	46
Chapitre I. Le prisme insulaire : des réalités multiformes aux discours communs.....	47

I.1. Rivages théoriques : l'île, l'insularité, les îliens	49
I.1.1. Un « tout » : l'oiseau, l'herbe et la mer.....	49
I.1.2. Aborder la complexité territoriale au prisme des sociétés insulaires.....	50
I.1.3. Insularité, îléité, insularisme : questionner la marge depuis les îles.....	52
I.1.4. Territoires de vie, territoires (d'accueil) de la recherche.....	55
I.2. De l'Atlantique à l'Adriatique : cinq territoires d'étude.....	57
I.2.1. Situer les territoires de recherche parmi les îles du Ponant et de Croatie	57
I.2.2. Des îles « proches ».....	60
I.3. Cinq témoins d'une insularité multiforme	64
I.3.1. L'accessibilité.....	66
I.3.1.1. Un facteur déterminant du quotidien des insulaires	66
I.3.1.2. Un indice pour représenter les disparités en matière d'accessibilité	71
I.3.2. La superficie.....	77
I.3.3. La démographie.....	80
I.3.3.1. D'importants écarts d'une île à l'autre.....	80
I.3.3.2. Des densités variables	83
I.3.3.3. Le recensement sur les îles : des données à manipuler avec précaution	85
I.3.4. Le statut administratif	87
I.3.4.1. Dans les Îles du Ponant, différents positionnements face à l'intercommunalité	87
I.3.4.2. L'archipel municipal de l'Adriatique.....	91
Chapitre II. Le prisme historique : mémoires locales de trajectoires socio-économiques et politiques imbriquées dans des échelles multiples	97
II.1. Dynamiques économiques et démographiques : de l'isolement à la marginalisation	99
II.1.1. Jusqu'au XIXème siècle : une relative autarcie	99
II.1.2. Du XIXème au XXème siècle, apogée et déclin des économies insulaires au rythme de l'industrialisation.....	104
II.1.3. En marge de l'économie industrielle, mutation des modes de vie et développement du tourisme	109

II.2. Les îles du Ponant, territoires à la marge de la construction politico-administrative française ?	116
II.2.1. Protection et délimitation des frontières de l'espace national.....	116
II.2.2. L'émergence progressive d'une identité insulaire et d'un discours insulariste	118
II.3. Les îles de l'Adriatique, terres de « multiples débarquements ».....	120
II.3.1. Du XIXème à la première moitié du XXème siècle : une histoire mouvementée	121
II.3.1.1. La brève incursion napoléonienne	121
II.3.1.2. Empire et Monarchie d'Autriche	122
II.3.1.3. Les îles entre Royaume d'Italie et Royaume de Yougoslavie	123
II.3.2. Entre amertume et mélancolie : mémoires directes et indirectes du régime yougoslave	124
II.3.3. De la Croatie fédérée à l'indépendance : « on a changé de système en une nuit »	128
II.3.3.1. Les prémices du conflit.....	128
II.3.3.2. Des îles refuge en temps de guerre.....	129
II.3.3.3. Entre renouvellement du cadre politique et permanence des héritages socialistes.	130
Chapitre III. Modalités de la recherche : construction méthodologique d'une géographie sensible	133
III.1. Se présenter : façonner son positionnement.....	135
III.1.1. Le statut de chercheuse française en Croatie	135
III.1.2. Décontinentaliser son regard.....	140
III.2. (Co)construire un savoir intersubjectif.....	142
III.2.1. Embrasser sa subjectivité	143
III.2.2. Appréhender l'intersubjectivité dans le contexte de l'entretien	146
III.2.2.1. L'entretien comme méthode d'assemblage d'une réalité partielle.....	146
III.2.2.2. Un canevas comme support d'échanges topo-psychologiques	148
III.2.2.3. Des conversations propices à l'émergence d'un savoir intersubjectif.....	152
III.2.3. Lever l'anonymat.....	154
III.3. (Re)venir : des séjours formels et informels sur les îles.....	159
Conclusion de la Partie 1	167

Partie 2 : Acteurs îliens face à la gestion d'enjeux territoriaux : le cas du logement et de la transition énergétique.....	169
Introduction de la Partie 2.....	170
Chapitre IV. Habiter les îles du Ponant et de l'Adriatique : des enjeux concrets pour le maintien d'une vie à l'année	177
IV.1. Différentes méthodes d'analyse pour deux questions complémentaires.....	178
IV.2. Vue d'ensemble des résultats : les principaux enjeux évoqués par les îliens.....	181
IV.2.1. Le maintien de la vie : une préoccupation majeure et transversale.....	181
IV.2.2. Panorama des enjeux mentionnés par les îliens.....	182
IV.2.3. Des variations selon les îles.....	185
IV.3. Améliorer l'accès au logement.....	191
IV.4. Créer des emplois.....	198
IV.5. Renforcer la cohésion sociale.....	203
IV.5.1. L'effet « petite communauté » : interdépendance et « îles des masques »	204
IV.5.2. Des tensions entre différentes catégories d'habitants au sentiment de dépossession : une îléité menacée ?	207
Chapitre V. Contraintes et perspectives de la politique du logement à Cres, Ouessant et l'Île-aux-Moines.....	215
V.1. Contexte et outils phares de la politique du logement en France et en Croatie.....	217
V.1.1. L'accession à la propriété comme modèle privilégié.....	218
V.1.2. Logement social et baux protégés : le bilan mitigé des outils en faveur du locatif social	219
V.1.3. Principaux dispositifs soutenant l'accès à la propriété.....	220
V.1.4. Face à la spéculation foncière et immobilière, un renouvellement nécessaire des politiques de logement.....	221
V.1.5. La dissociation foncière, un moyen de repenser la propriété ?.....	223
V.2. La crise du logement sur les îles : des contraintes territoriales.....	224
V.2.1. La faible disponibilité du foncier	224
V.2.2. Des territoires protégés par des réglementations fortes	228
V.2.3. Les enjeux de la planification urbaine.....	234
V.3. Politiques locales et interinsulaires face à la crise du logement	237

V.3.1. Logement social et construction subventionnés : des outils limités	237
V.3.2. La dissociation foncière, une solution d’avenir pour les communes insulaires ?	242
V.3.3. La taxation des résidences secondaires : une mesure forte adoptée par les maires d’Ouessant et l’île-aux-Moines	244
V.4. Mobilisations et alternatives citoyennes face à la crise du logement	246
V.4.1. A l’île d’Yeu, l’association Les enfants de tempête exige des mesures de régulation	246
V.4.2. A l’île-aux-Moines, une association s’oppose à un projet de lotissement	249
V.4.3. A Cres : une opposition concentrée sur les projets touristiques et une initiative en marge des outils de l’action publique	251
Chapitre VI. Des territoires en quête d’autonomie : Trois projets pour décrypter les mécanismes de la transition énergétique à Ouessant, Cres et Unije	255
VI.1. L’éolien à Ouessant : le volet conflictuel d’un ambitieux projet d’autonomie énergétique ..	257
VI.1.1. Des premières éoliennes au projet PHARES, une quête ancienne d’autonomie énergétique	257
VI.1.2. Aux racines du conflit éolien : les arguments protéiformes du collectif Vent de Bout’ ..	259
VI.1.3. Une opposition visible dans l’espace médiatique et territorial	265
VI.1.4. Au sein de la population locale : une pluralité de positionnements moins perceptibles	270
VI.1.5. L’autonomie face à la sanctuarisation : l’argumentaire des défenseurs du projet	272
VI.1.6. Trancher entre la transition énergétique et la préservation des paysages : poids et contradictions de l’Etat	274
VI.2. Le projet d’île autonome à Unije : du mythe à la réalité	279
VI.2.1. « Unije île autonome » : un vaste projet impulsé à l’échelle régionale	279
VI.2.2. Un contexte européen favorable à la transition énergétique sur les îles	280
VI.2.3. Dans les faits: un projet inachevé	282
VI.2.4. A l’échelle locale: la frustrations des îliens	284
VI.3. La coopérative énergétique de l’archipel Cres-Lošinj : une initiative territoriale pour se saisir de la transition énergétique	287
VI.3.1. Reprendre la main sur l’énergie	287
VI.3.2. Une dynamique locale favorisée par les initiatives et directives européennes	289
VI.3.3. Deux enjeux majeurs : lever les freins législatifs et convaincre la population locale	292

Conclusion de la Partie 2	297
Partie 3 : De l'insularisation à l'innovation des modalités d'action publique territoriale	299
Introduction de la Partie 3.....	300
Chapitre VII. De la marge de manœuvre locale au cadre national de l'action publique territoriale : des territoires sous l'effet d'un processus de recentralisation	301
VII.1. Une marge de manœuvre limitée à l'échelle locale	302
VII.1.1. A Silba et Unije, des élus locaux soumis au bon vouloir de leur municipalité de rattachement.....	302
VII.1.2. Des municipalités insulaires aux responsabilités multiples et dotées de moyens limités	307
VII.1.2.1. Un champ d'action limité	307
VII.1.2.2. Administrer et représenter une commune insulaire : un engagement total	308
VII.1.2.3. Des élus sous pression : un contexte de « technicisation de l'action publique »	309
VII.2. La quête de « l'optimum territorial » : des échelons intermédiaires en proie à de fréquentes réformes	311
VII.2.1. Atouts et limites de la coopération intercommunale	311
VII.2.1.1. L'intercommunalité en France : des regroupements qui interrogent la démocratie locale	311
VII.2.1.2. Le cas d'Ouessant : une exception française	313
VII.2.1.3. La coopération des municipalités de Cres et Mali-Lošinj, levier de la mise en œuvre d'une politique territoriale cohérente	314
VII.2.2. Le département, un échelon de proximité qui résiste aux réformes territoriales françaises.....	316
VII.2.3. La région : un partenaire fortement encadré par l'Etat.....	319
VII.3. Un processus de recentralisation accentué par les tendances contemporaines de l'action publique.....	322
VII.3.1. En France comme en Croatie, le bilan mitigé de la décentralisation.....	322
VII.3.2. Une tendance à la recentralisation de l'action publique	324
VII.3.3. L'hégémonie du New Public Management	325
Chapitre VIII. Politiques insulaires en Croatie et en France : un cheminement vers la différenciation territoriale	329

VIII.1. Politiques insulaires en Croatie : des mesures ambitieuses freinées par le contexte national de l'action publique.....	330
VIII.1.1. Historique des politiques insulaires croates : « presque tout est possible si les circonstances sont réunies »	330
VIII.1.2. Un processus inabouti de refonte des politiques insulaires	335
VIII.1.3. Otočni Sabor et Pokret Otoka : les acteurs associatifs des politiques insulaires.....	338
VIII.1.3.1. Otočni Sabor : le « Parlement des Îles »	338
VIII.1.3.2. Pokret Otoka : le « Mouvement des Îles »	340
VIII.2. En France : la structuration progressive d'une politique en faveur des îles métropolitaines	344
VIII.2.1. L'Association des Îles du Ponant : lobbying et reconnaissance législative	344
VIII.2.2. Un statut pour les îles métropolitaines.....	349
VIII.3. A l'échelle européenne, l'ESIN s'efforce de représenter les petites îles	352
Chapitre IX. A l'échelle locale : des stratégies d'adaptation allant de la compensation à l'innovation en matière d'action publique territoriale	357
IX.1. A Silba, une action locale gérée par un triptyque semi-formel.....	358
IX.2. Les « radna akcija », un mode organisationnel citoyen à Silba et Unije	362
IX.3. Les associations, gardiennes du lien social et espaces de compensation des vides de l'action publique.....	363
IX.4. L'agence de Développement de l'Île de Cres : un acteur territorial innovant	368
IX.5. L'innovation sociale, un concept clé du renouvellement de l'action publique territoriale ? .	377
Conclusion de la Partie 3	383
Conclusion générale	385
Références bibliographiques	393
Table des photographies	413
Table des cartes.....	419
Table des tableaux.....	420
Table des graphiques.....	421
Table des figures.....	422
Table des matières détaillée	425
Pauline Flipo--Boucontet Thèse de doctorat Université de Limoges	431

Vivre sur les îles proches de l'Atlantique et de l'Adriatique. Les défis de l'action publique territoriale à Ouessant, l'Île-aux-Moines, Cres, Silba et Unije

La thèse porte sur les défis de l'action publique territoriale dans trois îles croates (Cres, Silba, Unije) et deux îles bretonnes (Ouessant, l'Île-aux-Moines). En analysant plus particulièrement la gestion des enjeux relatifs au logement et à la transition énergétique dans ces territoires, ce travail questionne la marge de manœuvre des acteurs locaux dans un contexte de (re)centralisation des pouvoirs et d'hégémonie du *New Public Management*, modèle qui transpose les méthodes du privé dans le domaine de l'action publique. Il s'agit alors à la fois de questionner la marge de manœuvre de ces territoires pour faire face à des enjeux territorialisés et la capacité des communautés îliennes à produire de l'innovation en matière d'action publique territoriale. Le choix d'accorder, tout au long de la thèse, une importance majeure aux discours des îliens et acteurs locaux permet d'appréhender les manifestations concrètes de ces défis, selon un prisme sensible et territorialisé.

Mots-clés : action publique territoriale, îlien.ne.s, France, Croatie, logement, transition énergétique

Living on Atlantic and Adriatic near islands. Challenges of territorial public action in Ouessant, Île-aux-Moines, Cres, Silba and Unije

This thesis looks at the challenges facing local public action on three Croatian islands (Cres, Silba and Unije) and two French islands (Ouessant and Île-aux-Moines). By taking a closer look at the management of housing and energy transition issues in these territories, this study questions the room for manoeuvre of local players in a context of (re)centralisation of powers and the hegemony of New Public Management, which transposes private sector methods to the field of public action. The aim is both to question the room for manoeuvre these territories have in dealing with highly territorialised issues and the capacity of island communities to produce innovation in terms of territorial public action. Focusing on the views of islanders and local players throughout the dissertation, this research aims to look at concrete manifestations of these challenges, through a sensitive and territorialised prism.

Keywords: territorial public action, islanders, France, Croatia, housing, energy transition